

Monographies des paroisses
autour de Thémines
(entre Causse et Limargue)

chanoine Edmond Albe

Transcription :

Gérard Peyrot
Avec la participation de Paulette Aupoix



Editions du ver luisant

**PREFACE du 10/01/2017
de la section histoire locale**

Ce livre, imprimé en 2005 par l'Association RACINES, actuellement épuisé, ne sera pas réédité, c'est pourquoi nous avons pensé intéressant de le mettre à votre disposition sur ce site.

Liste des paroisses de l'ouvrage

"monographie des paroisses autour de Thémines" : (pages 5 à 302)

Albiac	Espédailac	Reilhac
Alvignac	Fontanes-Lunegarde	Reyrevignes
Assier	Gramat	Rudelle
Aynac	Grèzes	Rueyres
Bio	Lacapelle-Marival	Saignes
Cardaillac	et St-Maurice	St-Simon
Carlucet	Livernon	Scelles
Corn	Mayrinhac-Lentour	Sonac
Couzou	Miers	Thémines
Durbans	Quissac	Théminettes

Vous trouverez à la fin du livre les transcription par Gérard Peyrot de monographies d'autres paroisses qui n'apparaissaient pas sur l'ouvrage imprimé, il nous a permis de les utiliser. Qu'il soit vivement remercié de les mettre ainsi à disposition de tous ceux qui seront intéressés.

Liste de ces autres paroisses (voir détail à partir de la page 303) :

Anglars	Labathude	Reilhaguet
Autoire	Lacave	Rignac
Boussac	Le Bastit	Rocamadour
Brengues	Le Bourg	St-Pierre-Toirac
Calès	Le Bouyssou	Séniergues
Cambes	Loubressac	St-Bressou Mialet
Camburat	Molières	Ste-Colombe
Espeyroux	Montfaucon	Terrou
Ginouillac	Montvalent	Thégra
Issepts	Padirac	

Edmond Albe (1861-1926)

Notice bibliographique

Edmond Albe naît à Figeac le 18 septembre 1861, dans une famille nombreuse. Il commence ses études classiques au collège de cette ville, puis les continue au petit séminaire de Montfaucon et ensuite au grand séminaire de Cahors. Il est ordonné prêtre le 20 septembre 1884.

L'évêque de Cahors l'envoie suivre les cours de l'Institut catholique et de la faculté des Lettres de Toulouse. Il occupera ensuite la chaire de rhétorique à Montfaucon, avant d'y enseigner l'histoire. Il sera envoyé à Rome pour étudier l'histoire religieuse du Quercy dans les archives vaticanes. Il y passera trois années en tant que chapelain à St Louis des Français. Il fera ensuite de longs séjours à Paris pour travailler à la Bibliothèque et aux Archives nationales. Il partira à Londres dans l'espoir d'y trouver des informations sur les relations entre le Quercy et l'Angleterre, mais il en revient déçu.

L'évêque de Cahors lui confie la direction de la paroisse de Notre Dame de Saint-Georges à Cahors, puis le nomme archiviste diocésain où il pourra se consacrer à ses études. Rédacteur en chef de la Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour, il sera également aumônier de l'institution Jeanne d'Arc à Cabessut.

Chanoine honoraire depuis 1905, il deviendra titulaire en 1917. Membre correspondant de la Société des Etudes du Lot depuis 1896, il en sera le président à partir de 1911, mais son état de santé faiblissant, il sera nommé président d'honneur.

Edmond Albe laissa d'importants travaux publiés, avec de nombreuses notes manuscrites. Sa santé ne lui laissera pas le temps de publier, avec A. Viré, le dictionnaire des paroisses du diocèse de Cahors comprenant 452 monographies.

Edmond Albe meurt à Cahors, le 28 juin 1926.

AVANT-PROPOS

Lecteurs, avant de tourner cette page, la décence à votre égard m'oblige à justifier ce recueil. Après une vie bien remplie, lorsque la vie bascule vers cette dernière étape au crépuscule de la vie, on se trouve souvent attiré par l'aventure du retour en arrière. Ayant décidé de revenir vivre à Thémines je fus d'autant plus surpris de découvrir tout le poids du passé des lieux de nos ancêtres à la lecture d'une monographie écrite par un ancien instituteur M. Cros. Ma curiosité fut entière face à cette histoire du village et des familles qui ont depuis plusieurs siècles accompagnés mes ancêtres.

La passion aidant, me voilà pris d'une envie d'en savoir davantage sur le passé du village qui a bercé mon enfance. Une approche bibliographique s'imposait et ce fut le chanoine Albe, historien de grande notoriété, et auteur de nombreuses monographies de toute la région, qui eu la primeur de ma soif de connaissance. Aussi pour mieux m'imprégner de tout le travail du chanoine, il m'est apparu qu'il était préférable de transcrire les textes pour éviter les survols d'une lecture trop rapide.

Thémines représentant à la fois le village et l'illustre famille du même nom, il a fallu dans un premier temps, limiter les recherches à la période allant de l'origine de cette famille jusqu'à son transfert sur Gourdon, et limiter les communes qui ont eu de près ou de loin une interaction sur cette famille des Thémines ainsi que sur les autres familles qui se sont illustrées dans la gestion de cette Commune.

Le transcripateur n'a eu d'autre ambition, en écrivant ces pages, que celle de les consacrer à la mémoire de son village ainsi que de rendre la lecture plus facile à tous ceux qui manifesteront de la curiosité à cette région. Que ce lecteur face preuve de toute son indulgence pour les imperfections qu'il relèvera.

Nous avons choisi une transcription fidèle des documents originaux, y compris les annotations, afin de laisser le soin au lecteur l'analyse et la compréhension du texte. L'œuvre du chanoine Albe correspond plutôt à des notes qu'à un document définitif, aussi on sera parfois surpris par le style. La richesse de sa documentation et la pertinence de ses remarques font de ces monographies des documents de référence.

Malgré la relecture et les conseils avisés de Madame Aupoix, il est arrivé que certains mots soit restés illisibles.

Gérard PEYROT

ALBIAC

Histoire

Le nom en latin. Il est toujours de Albiaco ; en français, dès le XVII^e siècle¹. Il prend la forme Albias, comme pour la petite ville quercynoise des bords de l'Aveyron, et suit les mêmes changements. On dira également : le Bias, du Bias, au Bias. Encore au XIX^e siècle on trouve ces dernières formes, notamment dans les lettres de 1835 adressées par le curé de Bio au sujet de la mort du curé d'Albiac « comme le plus près voisin d'Albias il annonce la mort du recteur dudit Bias ».

La paroisse

Albiac est une toute petite paroisse assez souvent unie, sous un même curé, à la paroisse de Bio. Elle a cependant son importance historique. Elle existe en effet de longue date. Un acte du vieux cartulaire de Cahors, rapporté par Baluze, nous apprend que l'église Saint-Pierre d'Albiac, en la vicairie d'Aynac, en Quercy, appartenait d'abord à l'abbaye de Marcillac. Elle passa, probablement par suite d'une de ces spoliations dont le X^e siècle fut coutumier, entre les mains des barons de Gramat. Vers la fin de ce siècle, elle revint en des mains cléricales, mais non pas dans celles des moines de la vallée du Célé.

En effet l'église d'Albiac est donnée par Hugues de Castelnau et sa femme Hermendrude à l'église de Cahors. Comme il s'agit, dans l'acte en question, d'un renouvellement de donation, nous pensons que la première donation était en réalité une restitution à Marcillac, mais cette abbaye, fille du chapitre de Cahors, dut conclure un arrangement avec les chanoines, et voilà pourquoi c'est à ceux-ci que fut faite la seconde donation.

L'église servait de titre clérical au fils des donateurs, Pétrone, qui devait être reçu au nombre des chanoines. Ils ajoutaient à cela diverses possessions dans le pays environnant. La date donnée est 986 ou 987, d'après Lacoste. (I, p. 384). Foulhiac préférerait celle de 937, n'admettant pas d'autre évêque du nom de Frotaire que celui qui gouverna l'église de Cahors de 936 à 971.² Il est question d'Albiac dans le testament de ce Ranulphe qui fonda le monastère de Fons (972), et qui donna au (prieuré) d'Albiac le mas de Roumegoux qui dépend de Saint-Laurent : « mansum de Romegos sancti Laurentie ad Albiaco remaneat. »

¹ Il avait cette forme beaucoup plus tôt, et notamment au XIII^e. Voir la donation de Gisbert de Thémines fondateur de l'Hôpital-Beaulieu 1253 (Doat 123, f. 196)

² Il est question d'Albiac dans le testament de ce Ranulphe qui fonda le monastère de Fons (972), et qui donna au prieuré d'Albiac le mas de Roumegoux qui dépend de Saint-Laurent « mansum de Romagos sancti Laurentii ad Albiaco remaneat ».

On trouve Saint-Pierre d'Albiac, tantôt comme annexe de Saint-Hilaire de Bio, tantôt comme paroisse isolée. En 1298, Guillaume de Saint-Cyr en était le recteur ; sur sa résignation, l'église fut conférée, en 1309, à Bertrand de St-Vincent ; un Bertrand de la Tour la régissait avant 1348 ; son neveu Pierre de la Tour l'obtient par bulle du 24 octobre ; elle passait l'année suivante aux mains d'Hugues Amblard, après avoir été possédée par Raymond Delbos. Elle fut donnée, en 1376, à Guillaume de Carayrol, qui la tenait encore en 1388. Ces détails empruntés aux archives Vaticanes sont les seuls que nous ayons sur Albiac comme paroisse indépendante de Bio. Dès le XV^e siècle, elle suit au point de vue religieux, les destinées de cette dernière paroisse.

Albiac et Bio faisaient partie de l'archiprêtré de Thégra et de la congrégation foraine de Bio.

Quelques noms de vicaires desservant Albiac

Durand Vaysset ou Vayssole, 1603- 1615 - Guillaume Malvezi, 1624- 1632 - Falsimagnes, 1618 - Jean Castel, 1640 -Géraud Castanié, 1645 - Pierre Faure, 1643 - Jean Labories, 1650 - Ferrières, 1676 - Joseph Clarety, 1746³ - Guillaume Clamagir, 1766. Il refusa le serment comme son curé Marbo et fut remplacé par le vicaire de Ruyres, Rey Géraud, curé constitutionnel d'Albiac. Voir la liste des curés et vicaires de Bio. EN 1770, la paroisse comptait 110 communiant.

La seigneurie

Elle appartenait à la famille des Thémines mais relevant de la baronnie de Gramat : en 1242, Gisbert de Thémines, hommagea au Roi, entre autres choses pour le fort d'Albiac (fortericium). Cette seigneurie passa ensuite à une branche de la famille de Castelnau de Gramat, (XIV^e) puis à la famille de Roquemaurel par mariage aux La Tour d'auvergne (XVIII^e).

On trouve aussi une famille noble du nom d'Albiac. Jean d'Albiac, qui était le chef, condamné, nous ne savons pas pourquoi, peut-être pour avoir été du parti anglais au début de la guerre de cent ans, quoiqu'il en soit, ses biens furent saisis et mis aux enchères. Ces biens furent achetés par un bourgeois de Figeac, Me Delbreil (de Brolio), avocat au parlement. Barasc de Castelnau, chevalier, coseigneur de Thémines, suscita des embarras à Belesgarde, veuve de l'acheteur et à ses enfants, pour s'emparer de la directe de ces biens. Le Parlement donna raison à Belesgarde et à son fils Pierre Delbreil, héritier de Guillaume et de son frère aîné Bertrand. Le chevalier fut débouté (1351) (Archives du Parlement de Paris).

³ Celui-ci dépose en 1676 au sujet de la guérison de noble Joseph de Roquemaurel, fils du seigneur d'albiac par l'intercession d'Alain de Solminiac.

Il est question des possessions de cette famille Delbreil dans le testament (1360) de Marguerite de Castelpers, fille et dernière héritière de Guillaume (collection Doat, 44).

Les Roquemaurel, venus d'Auvergne au XV^e siècle comme héritiers des Castelnau de Thémines, ils furent également seigneurs de Thémines et d'Albiac⁴. Ils eurent des difficultés avec la Prieure des Fieux (près de Miers), Marguerite de Vayrac (1536), qui soutenait contre le chevalier Aymeric de Roquemaurel, que Barascon de Thémines avait donné à sa maison de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean, la moitié du lieu d'Albiac. Il y eut une transaction, et jusqu'à la Révolution, le prieuré des Fieux, puis le prieuré de L'Hôpital-Beaulieu, auquel il fut uni au début du XVII^e siècle, reçurent une certaine quantité de rentes sur cette paroisse (Archives de la Haute-Garonne, fonds de Malte) et, d'après un état de 1630, il avait la moitié de la seigneurie.⁵ En 1668, ces rentes se montaient en grains à 242 livres, 2 sols, 2 deniers, en argent, à 4 livres, 17 sols 10 deniers.

Un membre de cette famille de Roquemaurel, Louis, se disait en 1668, prieur d'Albiac dans un acte d'hommage rendu au Roi, comme fondé de pouvoir de son neveu Jean-Joseph, fils de Jean-Marc et héritier de la terre et seigneurie d'Albiac.

Cette famille a donné deux chefs à l'abbaye de Figeac. Begon de Roquemaurel, élu en 1410, approuvé par le Pape en 1413. Il prit possession par l'intermédiaire d'Aymeric de Roquemaurel prieur de Saint-Félix et gouverna le monastère jusqu'à sa mort. Antoine de Roquemaurel fut le dernier abbé régulier de la célèbre abbaye, puis c'est sous son gouvernement qu'elle fut sécularisée, en 1536, par Paul III et changée en collégiale.

Par mariage de la dernière héritière de cette famille qui eut de très belles alliances, Marianne de Roquemaurel, la seigneurie d'Albiac, passa à une branche de la maison de La Tour d'Auvergne (fin XVIII^e). Il faut lire, dans les généalogistes, la série des Roquemaurel d'Albiac.

Autres seigneuries d'Albiac

Il faut relever le nom du château de la Pèze, qui n'a eu quelque importance qu'aux XV^e et XVI^e siècles : Alliances avec les Pontanier du Saulon et les Turenne d'Aynac (1540, noble Jean de la Pèze, écuyer, seigneur de la Pèze, 1449, Bernard donzel résidant à Castelnau) et celui du château de Las Combes.

Aux XVII^e Et XVIII^e siècles une branche des du Faure de Prouillac qui habitait Las Combes est partie de la commune de Bio. (voir Bio) Les de Colomb de Loumagne avaient des biens dans la paroisse d'Albiac.

⁴ Ils le restèrent presque jusqu'à la Révolution.

⁵ Voir hommage et dénombrement, en 1503, de ce Guillaume de Roquemaurel (papiers Greil 138, f. 152v) moitié de la seigneurie d'Albiac, justice haute, moyenne et basse, moulins dont il paie rente à la prieure des Fieux.

La commanderie du Bastit avait certaines rentes dont lui faisait reconnaissance, en 1557, Begon de Roquemaurel (Arch. Hte-Garonne), elles lui venaient de Barascon de Thémines.

Le village d'Aygues, entre La Pèze et Albiac, fut donné, en 1256 à l'abbesse de Leyme, par Hugues de Thémines.

La notice sur Albiac se complète par celle de Bio.

Le seigneur d'Albiac avait dans Albiac la direction de plusieurs métairies : Nicolle, le Ségala, qu'il arrente à part. Plusieurs articles d'Albiac étaient de la mouvance d'Aynac. Signalons une importante famille bourgeoise : les Nabinal (XVII- XVIII^e siècles) voir Bio.

L'abbesse de l'hôpital Beaulieu avait cent sétiers de rentes en blé sur Bio et Albiac, conséquence de la fondation, en 1253, par Gisbert de Thémines.

ALVIGNAC

Au premier abord, il semble que ce nom soit le même qu'Albignac, Aubignac, (et Aubigné, Aubigny etc). Du latin Albini-arum. La chose n'est pas tout à fait aussi sûre quand on voit faire des donations à l'abbaye d'Aubazine, dans la région, par les membres d'une famille de Livignac (da livinhac), XII^e siècle. Mais le nom de Alviniaco se trouve beaucoup plus tôt (Xe siècle), et le même Cartulaire d'Aubazine nous mentionne un lieu de Vieil Alvinhac entre Roc-Amadour et Calès. Il faut donc nous en tenir à l'étymologie courante.

Historique

Notre Alvignac avait une certaine importance, puisque d'après un document du Cartulaire de Beaulieu, il fut le chef-lieu d'une vicairie, qui comprenait au moins la villa de Mayronne, le port sur la Dordogne et la roche aussi, (moutem mandronensem) d'où sourd le Limon qui vient d'Alvignac (Deloches, n° XLVIII). Quelques mas dépendant de cette villa étaient donnés vers 930 à l'abbaye de Beaulieu par le vicomte Frotard.

Un peu plus tard (987), le seigneur de Gramat, Hugues de Castelnau, donnait à l'église de Cahors quelques terres situées dans Alvignac. Au siècle suivant, dans les premières années de son épiscopat, l'évêque Géraud (1068 à 1083) donna plusieurs églises au nouveau prieuré de Carennac. Parmi ces églises se trouve celle de Rignac. Nous pouvons conclure qu'Alvignac était compris dans le don, bien que la charte ne le nomme pas, car les deux églises étaient souvent annexes l'une de l'autre. D'ailleurs la bulle de 1175 les nomme toutes les deux parmi les possessions du prieuré (Cartulaire de Cluny)
Toute la seigneurie d'Alvignac n'était pas donnée au prieuré avec la paroisse ou la possession ecclésiastique. De là de nombreuses difficultés provenant de ce qu'il y avait plusieurs suzerains.

La paroisse

Ainsi qu'on l'a vu Alvignac et Rignac étaient d'ordinaires unis l'un à l'autre au point de vue religieux, mais pas toujours. Au XI^e siècle, il semble bien que Rignac avait le pas sur Alvignac ; le cas contraire est le plus fréquent.

Alvignac avait et a encore pour titulaire de son église Sainte Marie-Madeleine. Il appartenait à l'archiprêtré de Thégra, au XVII^e siècle, il fut centre d'une congrégation foraine. Le curé était à la présentation du prieur, puis du doyen de Carennac, gros décimateur.

L'église primitive était déjà remplacée au XIII^e siècle, peut-être l'avait-elle été plusieurs fois, par une église qu'on appelle, dans un acte de 1267, église neuve. Cette église existe encore dans sa partie principale ; le clocher en a été refait en 1880, les bas-côtés en 1886 ; le vieux cimetière qui est contigu a été conservé, quoiqu'on en ait fait un autre hors du village.

En 1344, Jean de Salvagnac, était curé d'Alvignac, il résigne et Raymond Barrat (ou de Barasc) lui succède. On trouve, en 1349, Géraud de Couderc, qui obtient cette église demandée pour Bernard de Bousaguet.

En 1441, Guillaume de la Grange. A la fin du XV^e siècle, Gilbert Sirol, et, en 1517, son neveu Jacques Sirol. En 1530, Antoine Bourlon permuta, pour St Laurent de Mauvire au diocèse de Périgueux, avec Jean de Tanes de la famille des seigneurs de Salgues. (Toutes ces notes tirées des archives Vaticanes - en mes fiches).

En 1550, Jean de Tanes passait un acte au nom de son neveu François, écuyer (papiers de St-Chignes). Il avait fait, en 1537, un règlement par transaction, avec le prêtre Pierre la Ferrandie, sans doute obituaire, et les consuls du lieu, très probablement pour la question du casuel (Arch. de la Hte-Garonne, notaires).

En 1621, Bahut est dit recteur de Rignac où sans doute il résidait. Après lui vint Jean Bonassies, originaire de Gramat, qu'on trouve de 1626 à 1639. Il dut avoir pour successeur Jean Garril qui est dit ancien curé d'Alvignac, dans un acte de 1674. Mais en 1652, c'est Balthazar André qui est recteur d'Alvignac et de Rignac. Géraud Coulonges semble avoir tenu seul de 1673 à 1702, où il mourut le 8 février. On le trouve, en 1671, faisant en qualité de vicaire forain, la visite canonique de Roc-Amadour. Son vicaire, Viors le remplaça. Après lui vint Pierre Puyjalou, qui prit possession le 10 avril 1725, mais seulement pour un an de la cure d'Alvignac. Guillaume Cassaignade, ancien vicaire de Cressensac, prit possession en mars 1726. Il est remplacé, en 1747, par Pierre Darnis⁶, et celui-ci, en 1787, par Jean-Pierre Castel (13 mars). Ce dernier prêta le serment constitutionnel, mais ne fut qu'un partisan douteux de mgr. Danglars. Il dut même se rétracter et partir, car en avril 1791, on trouve à sa place le constitutionnel Antoine Rougié.

Pour les noms de vicaire, voir Rignac, car les vicaires faisaient le service de l'annexe.

Des pouillés modernes disent en effet que Rignac est annexe d'Alvignac, mais au XIV^e siècle les deux églises étaient séparées. Un mémoire de 1771, sur lequel nous reviendrons, à propos de Rignac, assure que l'église de Rignac était l'église mère. Ce n'est vrai ni de l'une ni de l'autre. A une date imprécise, le curé de Rignac quitta, dit-on, son presbytère, pour aller s'établir à Alvignac,

⁶ En 1760, le curé faisait un accord avec le syndic de couvent de Carennac qui devait payer dorénavant 100 livres pour le luminaire.

séjour plus agréable et plus sain ; plus fréquenté aussi, à cause de la foule de buveurs qui venaient prendre les eaux de Miers.

La paroisse d'Alvignac comptait environ 500 communiants vers 1770 ; un mémoire pour Carennac suppose un chiffre plus considérable : 420 communiants pour Rignac et, au total, 12 à 1350, ce qui ferait de 8 à 900 communiants pour Alvignac.

Le service religieux comprenait trois prêtres, le curé et deux vicaires, dont un chargé plus spécialement de Rignac. Les habitants de cette dernière paroisse, un peu sacrifiée, demandaient pour eux deux vicaires aux religieux de Carennac.

Les dîmes d'Alvignac étaient afferchées en 1738 par le prieur Dom Sol : 1299 livres, et en 1771, par le prieur Bourdet, 1544 livres (notes Foissac). Il y eut au Moyen-Age une léproserie à Alvignac. Elle est mentionnée dans des actes du XIII^e siècle.

Paroisse de Salgues

Entre Roc-Amadour et Alvignac, sur la gauche se voit le château moderne de Salgues, presque en face la métairie de Réveillon, et non loin du gouffre de ce nom. Il y avait là une paroisse mentionnée dans tous les pouillés, et dont l'église a totalement disparu. Elle dépendait de l'évêque de Tulle, comme abbé de Roc-Amadour : il avait le droit d'en présenter le curé à l'investiture de l'évêque de Cahors : elle fut rattachée à la mense du Chapitre de Roc-Amadour. En 1630, le Chapitre décimateur percevait, de dîme, 75 charges de blé (dîme à onze) et 25 charges de vin. Il est assez naturel que cette paroisse soit mentionnée parmi les possessions de Tulle dans les diverses bulles des papes en faveur de cette abbaye ; elle porte le nom de son patron titulaire, Saint-Médard, dans les bulles de Pascal II (1115) et d'Alexandre III (1170) ; elle a son nom profane de Salgues dans la bulle d'Adrien IV (1154). Le recueil des miracles de Roc-Amadour (1172) parle d'une femme de Salgues, qui fut guérie d'une vraie folie furieuse par Notre Dame.

A cette paroisse se rattachaient les hameaux de Cournou, Varaignes (1644), Réveillon, du Souci (1688), de Perroutou (1596) et de Blanat (1639), où fut un prieuré de Tulle, mais où il n'y eut peut-être pas de paroisse.

Noms de quelques curés

Jean de Borme, dont la famille posséda le château de Salgues, 1352 - vers le même temps, une partie des dîmes de cette paroisse, pourtant plus importante était donnée à Soubiran de Belcastel (1342) et à sa mort (1352) à Géraud Fouquier.

Un Jean d'Ischinela, recteur de Salgues, est mentionné dans un acte de 1364, passé à Montvalent. Nicolas de Lolmière, 1529 ; remplacé en juillet par

Jean de La Grange, chanoine de Roc-Amadour ; sur sa résignation, l'église est conférée à Guillaume de Rilhac, 1531 (Arch. Vaticanes).

Broquy, vicaire, 1645 - Albié, curé, 1717 - Etienne Veyrié, 1747 - François de Faure de Prouillac, 1772 jusqu'à la Révolution. Renière, prêtre constitutionnel, desservant en 1793. (Registre paroissiaux). L'abbé de Prouillac dut émigrer. Le 12 janvier 1793, la municipalité de Salgues certifiait qu'il n'y avait pas de prêtre insermenté dans la commune (Arch. du Lot L. 273, n° 8).

La paroisse comprenait, en 1770, un nombre de 260 communiant. On ne comptait en 1630 que 25 feux environ. Naturellement elle dépendait de l'archiprêtré de Thégra et de la congrégation d'Alvignac. Cette paroisse a plusieurs de ses anciennes dépendances dans la commune actuelle de Roc-Amadour.

Coïncidence assez curieuse : il y avait dans le diocèse de Mende, une paroisse du même nom, ayant le même patron titulaire : Saint-Médard ; il est parlé, dans les Archives Vaticanes, concurremment, des deux familles de Salgues, ce qui ne rend pas les identifications très commodes.

La paroisse de Salgues en la commune d'Alvignac, rétablie au Concordat, en 1803, avec m. de Prouillac pour curé, ayant deux villages en plus de son ancien territoire, ne fut pas maintenue en 1809. D'ailleurs, m. De Faure de Prouillac avait été chargé du service de Salgues et d'Alvignac.

La seigneurie et les châteaux

Seigneurie d'Alvignac

Le principal suzerain, c'est l'évêque de Cahors, parce qu'un évêque de Cahors avait donné Rignac et Alvignac au prieuré de Carennac, et avait dû s'en réserver l'hommage. Le second suzerain, fut d'abord, nous ne savons pas à quel titre, le vicomte de Gimel, puis, par donation de Raynal, en 1164, le vicomte de Turenne. Depuis ce temps au moins Alvignac (et non pas Salgues) faisait partie de la vicomté, mais comme simple communauté rurale.

Le prieur (ou le doyen) de Carennac ne possédait pas toute la terre d'Alvignac. D'autres seigneurs eurent la directe sur d'autres parties. De plus, selon les usages complexes de la féodalité, plusieurs avaient eurent mêmes des vassaux dont ils recevaient l'hommage. Tous s'intitulaient seigneurs ou coseigneurs d'Alvignac. Comme les juridictions n'étaient pas très bien délimitées, il y avait souvent des difficultés entre eux. Ces actes d'hommages et ces procès forment la principale source de nos documents.

En 1268, nous voyons se terminer un procès entre le prieur de Carennac et dame Fine, femme de Galhard de Castelnau, de la maison de Gramat, au sujet de la possession du repaire et de la ville d'Alvignac. Le débat fut porté devant le sénéchal Raoul de Trapes qui fit faire une enquête et donna raison au prieur, lequel, dit-il, avait bien prouvé qu'il était bien le possesseur de la nouvelle église, du repaire et de la ville d'Alvignac (papiers de Bouillon aux Archives Nationales).

Quatre ans après, c'est une autre affaire entre le même prieur de Carennac, d'une part, Guillaume de Barrière, chevalier et son fils, Begon, damoiseau, d'autre part. Ceux-ci prétendaient tenir leurs droits de leur débiteur Gisbert de Castelnau (de Gramat) qui leur avait fait une obligation sur cette terre d'Alvignac. Un arbitrage eut lieu. L'on s'en remit aux bons offices du chevalier Lévi de... et de l'archiprêtre de Thégra, Hugues de Cornil. Ceux-ci décidèrent que le prieur de Carennac garderait la possession de la ville d'Alvignac avec ses appartenances, mais qu'il verserait aux seigneurs de Barrière, la somme de dix neuf mille sous caorcens ou ruthénois, qui était sans doute le montant de leur créance. Dont acte. Serments des parties. Fait à Figeac, dans la cour du tribunal de l'abbé (papiers de Bouillon - I 272 - copie de 1644).

Nous trouvons, en 1280, se disant seigneur d'Alvignac, Guillaume de Vassignac, coseigneur de Miers ; il se dit également seigneur de Carennac (où il possède quelques biens), dans un acte passé avec Bernard de Bégon (?) au sujet de leurs différents pour la délimitation des paroisses de Miers et d'Alvignac (Archives du Lot). Il devait avoir bien peu de chose dans cette dernière juridiction, car ce nom ne reparait plus.

Le fils de Gisbert de Castelnau, le célèbre baron Hugues, recommença les difficultés soulevées contre le prieur de Carennac par ses prédécesseurs. En ce moment l'évêché de Cahors était occupé par Raymond de Cornil, des Cornil de Creysse, dont le frère, où neveu, Hugues, était archiprêtre de Thégra. Le baron de Gramat imagina de lui faire acte d'hommage pour le repaire d'Alvignac (avril 1281). L'acte indique les confronts de la seigneurie et de sa juridiction. Il fut passé à Cahors devant une auguste assemblée de chanoines, de prêtres et de chevaliers. Mais le prieur de Carennac ne se tint pas pour battu ; il protesta contre les prétentions du baron auprès de l'évêque lui-même, dont il demanda l'arbitrage, et le résultat fut une transaction passée à la fin d'octobre 1284.

L'évêque arbitre décida que la juridiction haute et basse d'Alvignac serait indivise entre les deux parties ; le prieur devait avoir le tiers des émoluments et des amendes ; il nommerait un bayle, le baron en nommerait un autre, qui connaîtraient des délits chacun au nom de son maître, et chacun d'eux jurerait au supérieur de l'autre de rendre loyalement ses comptes.

Même pour rendre plus sûre la forteresse appuyée à l'église, le baron n'aurait pas le droit d'employer les appartenances de celle-ci à des usages profanes et il n'y pourrait rien ajouter que s'il y avait une nécessité pour la défense du fort et de l'église elle-même. Dans ce dernier cas, il demanderait l'autorisation au prieur qui ne pourrait pas la refuser. A l'intérieur des remparts de ce repaire, le prieur pourrait faire construire quelque maison (ou presbytère) pour l'habitation du chapelain ou la sienne propre. Il reconnaîtrait tenir ses possessions d'Alvignac du baron Hugues et de ses successeurs. Les droits directs des religieux de Carennac restent réservés (papiers de Bouillon). Comme le procès avait été porté devant le roi de France, en son Parlement, il y eut, à la réunion du 2 février suivant (1285), une sentence par laquelle il était recommandé au Sénéchal du Périgord et du Quercy, de faire une enquête et, s'il était prouvé que le prieur s'était plaint avec raison des empiètements du baron de Gramat, de prendre des mesures pour empêcher qu'il fût inquiété à l'avenir (Archives Nationales).

Hugues de Castelnau passa -t-il ses droits à autrui ? Toujours est-il qu'en septembre 1304, dans la grande salle du prieuré du Vigan, noble homme Gisbert de Thémines, damoiseau, se disant seigneur de Gourdon (La Bouriane) et d'Alvignac, hommageait, en la forme ordinaire à l'évêque Raymond Pauchel, reconnaissant tenir, comme vassal de l'église de Cahors, en fief franc et noble, le château, la villa et le repaire d'Alvignac, avec l'entière juridiction (papiers de Bouillon).

La destinée d'Alvignac était de passer en beaucoup de mains. Une lettre de Louis, comte de Valence, lieutenant du roi en Guyenne, datée du mois de novembre 1341, nous apprend que le baron Hugues de Cardillac, seigneur de Brengues, venait d'acheter, sans doute à Gisbert de Thémines, « le lieu d'Alvignac, avec toute juridiction haute et basse ».

Comme ses autres possessions étaient toutes du ressort de Figeac, pour la baylie royale et les assises du Sénéchal, tandis qu'Alvignac dépendait de Martel, il demandait que le roi voulût bien transférer « le dit lieu d'Alvignac dans la baylie et a la Cour des assises de Figeac. Le comte de Valence fit faire une enquête. La « majeure et plus saine partie », selon la formule, des habitants d'Alvignac ayant consenti à cette translation du ressort, acte fut dressé de la chose par me Bernard Tronal, notaire royal, bayle du lieu pour le baron de Brengues et par le notaire Pierre de Roveria qui fut le rédacteur et le signataire . Il y a soixante-dix-neuf noms de chefs de famille (Arch. Austrie à Figeac).

Quand nous retrouvons des documents sur Alvignac, nous sommes au XV^e siècle et cette fois, c'est le vicomte de Turenne qui est en cause. Nous n'en sommes pas surpris, puisque nous avons vu que le vicomte de Gimel avait jadis donné des biens dans Alvignac au vicomte de Turenne, mais celui-ci n'était jamais intervenu au cours des XIII^e et XIV^e siècles. Le 11 juillet 1444, eut lieu une transaction entre le doyen de Carennac et le procureur fondé du vicomte, au sujet de la haute juridiction.

Le doyen prétendait en avoir la moitié ; le vicomte assurait qu'elle lui appartenait tout entière. Il fut réglé que le vicomte garderait toute la juridiction et que le domaine serait indivis entre lui et le doyen. Le château (*fortalitium sive riparium*) appartiendrait de même aux deux parties qui devraient s'entendre pour les réparations, et aussi pour la nomination d'un capitaine, s'il en fallait un. On tirerait au sort, si les deux parties soutenaient chacune son candidat. Le doyen et le couvent de Carennac devaient faire hommage au vicomte (papiers de Bouillon).

Le vicomte de Turenne, par voie d'échange, céda bientôt sa part de domaine à noble Antoine de Lobrayrie, seigneur de Laval, près Relhaguet. Et celui-ci en fit hommage, le 24 janvier 1493 (vieux style), à noble et puissant seigneur Antoine de la Tour, en même temps que de ses autres possessions. Il la dénombrait au roi, dans l'acte d'hommage de 1503 : seigneurie en pariage avec les religieux de Carennac (papiers Greil, 139, f. 109^v). Ce seigneur céda tous ses droits dans le contrat de mariage, à son neveu Antoine de Guinhard, juge-mage de l'Armagnac, d'une ancienne famille briviste (Bulletin Soc. Arch. Brive, XII, 27). Ce dut être peu de temps avant le 17 janvier 1513, où nous voyons m. de Guinhard faire à son tour hommage au vicomte de Turenne (Papiers de Bouillon). Il eut un procès avec le doyen de Carennac. Ce procès, poursuivi par le doyen Alain de Ferrières, durera au moins six ans devant le Parlement de Toulouse (premier arrêt : 23 avril 1534 ; dernier arrêt : 7 juin 1540). Il avait été commencé devant la cour de Martel. Les difficultés provenaient des acquisitions faites des deux côtés. La Cour de Toulouse décida que chaque partie jouira par indivis de la moitié de la juridiction haute, moyenne et basse, du lieu d'Alvignac et des profits de cette juridiction, ainsi que de la moitié des droits divers accoutumés (lods et ventes - pacage, fournage, octroi).

Les habitants devront reconnaître le doyen comme seigneur juridictionnel. M. de Guinhard devait rendre les fruits indûment perçus, mais le doyen devait prendre sa part des réparations faites au château et aux murailles du lieu (Arch. De la Hte-Garonne B. 33).

Les de Guinhard sont encore là en 1600. Le 12 décembre, Jehan de Guinhard, écuyer, hommage au vicomte de Turenne pour la moitié de la terre, juridiction et seigneurie d'Alvignac ; pour la « maison et chasteau joignant l'église paroissiale et confrontant » une maison ruinée appartenant au seigneur doyen de Carennac » ; enfin pour la seconde moitié de la juridiction acquise dudit doyen, haute, moyenne et basse.

En 1643, le duc de Bouillon, vicomte de Turenne, fit faire « l'ouverture des hommages ». M. de Guinhard, appelé Jean comme son père, ne tint pas compte de l'avis et ne se présenta pas. Les agents du vicomte firent saisir les fiefs par François Navarre, capitaine de Montvalent et me Antoine Imbaudy, procureur d'office.

M. de Guinhard s'adressa au vrai suzerain, l'évêque de Cahors, dont les droits semblaient depuis longtemps oubliés. Mgr Alain de Solminihac, qui voulait rendre à son église tous ses anciens privilèges, accepta la proposition et fit assigner le seigneur d'Alvignac à lui rendre hommage. M. de Guinhard répondit que pour cela il lui fallait obtenir la main-levée du fief et, d'autre part, il s'appuya sur l'assignation de l'évêque pour obtenir auprès du vicomte d'être dégagé, reconnaissant d'ailleurs le droit de m. de Bouillon. Et la réconciliation se fit. Dans son mémoire au Parlement, le duc de Bouillon mettait l'évêque hors de cause. Mgr Alain n'insista pas (Papiers de Bouillon).

Les de Guinhard disparaissent d'Alvignac avant la fin du XVII^e siècle.

En janvier 1692, nous trouvons l'aveu et le dénombrement pour la terre et la seigneurie d'Alvignac faits devant le vicomte de Turenne par dom Jean Vauzanges, au nom des religieux de Carennac, dont il est le syndic, et messire Jean-François de Lespès de l'Hostelnau, seigneur baron de Roquecor, le Casteron, Alvignac. Ils possèdent la dite terre par indivis (environ 1000 cesterées, mesure de Gramat), mais les religieux ont des rentes propres sur quelques clos ou vignes de la paroisse. Le château, à deux tours rondes, joignant l'église, est habité par le sieur de L'Hostelnau qui doit fournir le local pour les prisons, sans doute une autre petite tour qui est dans la basse-cour. Ils dénombrent diverses rentes, un enclos sur le chemin de Salgues, les domaines du Viroulou et du Causse, de la Gorse, de Vinade, du mas de las Vignas. L'acte de dénombrement montre que déjà, en 1672, le baron de Roquecor avait fait hommage au vicomte de Turenne pour Alvignac (Papiers de Bouillon)⁷.

Au moment de la Révolution, la seigneurie d'Alvignac était partagée entre m. de Girondes et les religieux de Carennac. Les seigneurs de Miers, possédaient quelques mas dans Alvignac 1476 (Papiers Greil n° 51).

Seigneurie de Salgues

Il y eut d'abord une famille de Salgues, qui devait tenir le fief du baron de Gramat. En 1097, Roger de Salgues, suivant l'exemple des chevaliers de Belcastel, rend à l'abbaye de Tulle, les terres qu'il avait prises dans Mayronne. Parmi les coseigneurs de Miers qui font hommage au seigneur de Gramat, en 1320, il y a un Pierre de Salgues. Un donzel, Rigaud de Salgues, était nommé dans un acte de 1286 concernant Miers également (Lacoste, H. du Quercy III, 25).

Le personnage le plus remarquable de cette famille fut Raymond de Salgues. Il était docteur en droit civil, quand il fut emmené en Italie par son compatriote, Raymond de Gramat, évêque du mont Cassin (1326). En 1332, le

⁷ Le 13 novembre 1672, hommage analogue fait par indivis au vicomte de Turenne par les religieux de Carennac et le seigneur de Roquecor (Arch. Nat. T. 193. 71 n° 23).

pape le chargeait, avec un autre compatriote, Guillaume de Miers, de colliger le cens pontifical dans plusieurs diocèse du Sud de la Péninsule.

En 1341 ?, étant chanoine de l'église de Paris, il fut envoyé par Philippe VI à la Cour d'Avignon pour les affaires de Flandre. Il fut également envoyé à la Cour d'Aragon par le même roi et par Jean le Bon. En 1348, il était doyen du Chapitre de Paris ; en 1357, Innocent VI, le fit évêque d'Elne (Perpignan) ; en 1361 il le transféra à l'archevêché d'Embrun. Urbain V lui donna en 1364, la dignité de patriarche d'Antioche, avec l'administration du diocèse d'Agen. Il mourut en 1375 (Ed. Albe, autour de Jean XXII, II, 218).

Nous ne connaissons comme parents de ce personnage, que le damoiseau Bertrand de Salgues, dont les archives Vaticanes nous ont fait connaître le nom. La seigneurie passa de la famille de Salgues à celle de Bormes ou Vormes (en latin, Borma). C'est le nom d'un hameau des environs de Vayrac, mentionné déjà dans le fameux testament du vicomte Adhémar des Echelles. La famille de Bormes avait de nombreuses relations avec les familles des environs de Roc-Amadour et d'Alvignac. Gaubert de Borme, chevalier, était un des témoins de l'acte d'hommage de 1281 pour Alvignac. En 1360, on trouve noble Jean de Bormes, seigneur de Salgues : il achète des terres à un bourgeois de Roc-Amadour. Au milieu du siècle suivant, la même famille est encore à Salgues, et se dit également propriétaire de Réveillon. Raymond de Bormes a pour gendre Reg. de Courson, dont nous avons parlé (1444).

Les de Bormes furent remplacés par les de Tanes⁸. Antoinette de Tanes, héritière de ces derniers, épousait, en 1589, Jean-Jacques des Plas, coseigneur de Curemonte et par cette alliance la seigneurie de Salgues entra dans la famille de Plas de Tanes, pour y rester jusqu'à la Révolution. (Voir la généalogie de cette famille qui acquit au XVIII^e siècle le château de Montal et donna un député à la Constituante).

La seigneurie de Réveillon

La métairie de Réveillon presque en face du château de Salgues, du côté du Levant, appartint longtemps aux mêmes seigneurs. Tout d'abord, elle était la propriété d'une famille bourgeoise de Roc-Amadour, qui en portait le nom et qui a donné au diocèse de Sarlat un de ses évêques : Jean de Réveillon (voir Roc-Amadour).

Le 15 juin 1419, Guérin de Réveillon faisait donation à Raymond de Bormes, de Salgues, son neveu, de la métairie de Réveillon, par acte passé à Martel (confronts : les terre de Salgues, les terres de Blanat et le roc de Mouverlhe) - Jean de Castanet, notaire (Papiers de Pèret). La métairie est appelée le Bastit de Revelho dans l'acte d'hommage, rendu, le 15 septembre

⁸ Nous ne savons à quelle époque. En 1551 François de Tanes était seigneur. On trouve, en 1489, Hugues Foucaud, seigneur de Salgues, capitaine de Souceyrac pour le baron de Castelnau.

1438, par Raymond, comme abbé de Roc-amadour, à l'évêque de Tulle, Ségarie, notaire - (Ibidem).

Réveillon ne suivit pas tout de suite le sort de Salgues. Ce ne fut qu'en 1656 (29 octobre) que messire Jacques de la Meschaucée vendit ce domaine (terre seigneurie et maison avec vieille mesure de tour) à messire Claude de Plas.

Jacques de la Meschaucée était l'héritier de la famille du Chayla. Nous n'avons pas trouvé comment noble Jean Luquet, du Cheyla, seigneur de Mayrac, devint seigneur également de Réveillon, à moins que ce ne soit par quelque achat, Raymond de Bormes ayant, de bonne heure, vendu des terres de la juridiction de Réveillon. Peut-être Raymond n'avait-il pas d'enfant, et à sa mort Salgues alla aux de Tanes et Réveillon aux du Chayla, alliés par mariage à la famille de Guérin de Réveillon. Quoiqu'il en soit, les du Chayla, au moins dès 1466, ont la seigneurie de Réveillon. En 1499, ils en font l'hommage à l'évêque de Tulle (Bibliothèque Nat.).

Un état des paroisses de 1630 nous montre le sieur de La Coste de la Meschaucée jouissant de ce tènement noble de Réveillon, que Jacques devait vendre à m. de Plas⁹.

Parmi les seigneurs possédant quelque chose dans la paroisse de Salgues, il y a les Chorrini (de Roumegouse, près de Rignac), les familles bourgeoises Ségarie et Lalbertie de Roc-Amadour.

En 1709, m. de Plas vendait au sieur de Saint-Maurice (de Cantecor) le fief de Crozilles, en cette paroisse. En 1745, Charles de Plas, seigneur de Réveillon et de Salgues échangeait le fief de Réveillon, contre celui de Lavour, en la paroisse de Saint-Médard de Presque, et noble Gilles de Palhasse, écuyer, conseiller du roi, avocat au sénéchal de Figeac, devenait seigneur de Réveillon (Arch. Du Lot).

Quant à la suzeraineté de Salgues, nous avons vu que les seigneurs hommageaient à l'évêque de Tulle, comme abbé de Roc-Amadour. Le suzerain primitif était le baron de Gramat (hommages de 1259 au comte de Poitiers). En 1287, Hugues de Castelnau avait fait un accord avec l'abbé de Tulle et lui avait cédé toute la juridiction de la paroisse (Arch. de Cabreret, papiers Lacoste).

Seigneurie de Cantecor

Cette seigneurie appartenait à la famille de Miers. Elle fut acquise en 1566 par noble François de Tanes, seigneur de Salgues, en même temps que Veyrazet en la paroisse de Montvalent où déjà il possédait (hommage de 1551), le domaine noble de Belcayre. Le 20 décembre 1600, Jean-Jacques de Plas hommageait « pour le repaire noble de Cantecor au vicomte de Turenne ».

⁹ A cette date, 1656, la métairie de Réveillon, était jouie par demoiselle Hélène de Marchal de Meschaucée, veuve du sieur de Saint-Martin.

Sans doute par mariage Cautecor passa à la famille de Céré.

En 1644, la fille de m. Pierre de Céré, seigneur de Cantecor, épousait, dans le château de Belcayre, noble Alexandre de Giniès, seigneur de Saint-Maurice (près La Française), de la famille des seigneurs de Langle (abbé Foissac, les de Giniès). Le 7 mars 1670, messire Alexandre de Giniès de Langle, seigneur de Cantecor, St-Maurice etc, hommageait au vicomte pour sa terre de Cantecor : il dénombrait la justice haute, moyenne et basse, le moulin del baron, à 2 meules sur le ruisseau de Malholes ou de Cazelles, le château, un pigeonnier etc et le village de La Gorse, dont le nom servira à titrer un de ses enfants.

En 1723, noble Jean-Baptiste de Giniès vendit la château de Cautecor à messire Antoine de Fontanges, seigneur de Chambon. Les de Giniès résidèrent à Maniagues (voir généalogie par l'abbé Foissac).

Les Communautés

Alvignac et Salgues formaient au point de vue civil aussi bien qu'au point de vue religieux, deux communautés distinctes, ayant chacune leurs consuls. Toutes deux cependant dépendaient, pour la taille, de l'élection de Figeac, pour la justice, Alvignac ne dépendait que de Martel, Salgues, dépendait du Sénéchal de Figeac pour la principale part, n'étant pas en la vicomté de Turenne, et, pour quelques terre relevant de la vicomté, du Sénéchal de Martel. D'après le dictionnaire des communes, les charges étaient, à la fin du XVIII^e siècle, pour Alvignac, de 15130 livres (locales : 410 livres) ; pour Salgues, de 1693 livres (locales : 51) ; mais la paroisse débordait sur la communauté de Roc-Amadour, comprenant par exemple le gros village de Blanat.

ASSIER

Notes d'histoire

C'est le souvenir de Galiot II de Ginouillac, le grand-maître de l'artillerie sous François 1^{er}, ce sont les restes importants du splendide château qu'il avait fait construire, c'est l'église bâtie par lui et où se trouve son tombeau, qui font connaître encore aujourd'hui le nom d'Assier. Sans cela, malgré la gare de chemin de fer, aucun touriste ne serait tenté de s'arrêter sur le Causse et dans ce bourg. Et cependant, Assier a son histoire indépendamment du grand personnage dont il conserve la tombe.

Il a d'abord une importance très grande au point de vue de la préhistoire¹⁰, ainsi que le démontrent les nombreux dolmens et tumuli épars sur son territoire. Il a dû avoir aussi une certaine importance au point de vue religieux, puisque certains lieux des environs du bourg portent des noms de saints et rappellent ainsi des églises ou des chapelles disparues. Une famille noble qui a donné sous Jean XXII un évêque sur un siège d'Angleterre, portait le nom d'Assier. Il y eut là enfin, une commanderie de chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et non des templiers comme on l'a cru.

L'Hôpital et les Commandeurs

Voici les noms que nous avons pu retrouver de quelques Commandeurs d'Assier. Il est bon de noter que parfois ils ont le titre de recteurs.

Le premier nom est celui de frère Jean de Crosolis qui fait en 1291, un accord avec la communauté au sujet de quelques pacages. Nous reviendrons sur cet acte important.

En 1299, Rustan de Montal (de Monte Alto) achetait, pour 20 livres tournois, du prieur des Frères Prêcheurs de Figeac, l'affarium ou domaine de Mons, il est dit commandeur de la maison de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem du château d'Assier, c'est à dire du castrum ou bourg fortifié d'Assier (Arch. Lot F 266).

Dans les actes de 1324, 1326, on trouve le nom d'Hélie de Valette ou de la Valette (la Valeta). Il sert d'arbitre entre le Commandeur du Bastit et celui de Saint-Vesian (Montfaucon) au sujet de quelques dîmes (Arch. Hte-Garonne - fonds de Malte - Le Bastit, XII n° 4).

¹⁰ Partie à traiter par m. Viré.
Albe monographies des paroisses

En 1336, le Commandeur Hélie Calston achète à Géraud de Fournantie une rente sur un pré dans le territoire de Camburat (Ibidem, inventaire n° 37).

En 1342, frère Jourdain de Chalvayzac, commandeur d'Assier, fait, au nom du comandeur du Bastit, un échange avec noble Pons Aymeric, damoiseau de Gramat. Celui-ci donne des droits seigneuriaux qu'il a sur le moulin des Parros (plus tard de Picarel) sur l'Alzou, en la paroisse de Gramat, et le Commandeur lui cède des rentes avec droits seigneuriaux sur divers tenanciers (notaire : Hugues de Balm. Arch. du fonds de Malte à Toulouse - fonds Bastit).

En 1344, frère Pierre Marquès, témoin dans un acte du Bastit, est dit quelquefois simplement recteur et non commandeur (Ibidem).

En 1398, frère Gui Benousou (sic pour de Bensou) commandeur d'Assier, représente dans un acte celui de Lacapelle-Livron (Arch. Hte-Garonne Ginouillac 2 - ?). Nous pensons qu'il est le même que le frère appelé Hugues Benson qui est témoin dans un acte passé en 1400 à Figeac (notaire Melsinh, archives Austray). En effet on trouve encore en 1403 vénérable et religieux frère Gui de Benson qui loue à Pierre du Bosc, de Sonac, la métairie de Mons (notaire Melsinh, archives Austray).

Il dut avoir pour successeur frère Pierre Robert (ou de Robert) qui fait quelque vente en 1405 (Ibidem, notaire : la Servantie). Il n'a que le titre de recteur dans un acte de 1396 (Arch. Hte-Garonne).

Frère Jean Vidal est commandeur en 1445 et 1458. Il est arbitre en 1445, avec le célerier de Fons, entre noble Elzéar de Castelnau et Déodat de Lestroa (Ibidem, notaire Gaillard). En 1446, il reçoit une reconnaissance de quelque forgeron d'Assier (Arch. Lot F 266). Il est nommé dans un testament de 1458. Il semble qu'il était là déjà en 1420 (Arch. Hte-Garonne).

Le commandeur frère Hugues de Vales, ou de Gales, assiste comme témoin au testament d'Astorg de Cardaillac, seigneur de Lacapelle Merlival qui fait un legs en faveur de l'Hôpital d'Assier (1490) (Bibl. Cahors, papiers Lacoste, E3). On le trouve aussi témoin dans un acte de 1488 (Ibidem). Il était déjà commandeur en 1470 et il sert de procureur à Jean de Ricard commandeur du Bastit (Arch. Hte-Garonne, ordre de ?). Il y a un accord entre lui et frère Guillaume de Vaies, recteur (Papiers Greil, 8).

En 1496, reconnaissance féodale, de la part de Pierre Hug, de la Garinie, en faveur du commandeur Bernard Gros, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (Ibidem).

La Commanderie d'Assier fut, vers ce temps, rattachée à la grande Commanderie du Bastit, ainsi que plusieurs autres hôpitaux de la région qui avaient eu des chefs particuliers, comme Saint-Vezian, Cras, Pomarède (à Peyrille) etc..

Quand Galiot de Ginouillac fait un échange avec l'ordre pour avoir toute la terre d'Assier, le commandeur du Bastit, frère Guyot de Panac, est dit en même temps commandeur d'Assier. Frère Jean de Valon, en 1516, était en même temps commandeur de Bordeaux, d'Assier, du Bastit et de Cras.

La paroisse ¹¹

L'église d'Assier n'est pas mentionnée dans la plupart des pouillés parce que les possessions des Templiers et des Hospitaliers n'étaient pas soumises à la décime ni aux impôts de la Cour romaine et que les pouillés sont presque tous faits sur des catalogues de collecteurs. Les pouillés qui la donnent sur leurs listes la mettent en l'archiprêtré de Figeac avec cette mention :

« ecclesia d'Acier, hospitalis sancti johannis hierosolymitani », parmi les exemptées. Le pouillé, assez complet et explicatif de Dumas 1679 met la même mention en ajoutant : « ista ecclesia permutata fuit cum domino temporali d'accier, retenta nominatione vicarii perpetui ipsi proceptorum. »

Au XVIII^e siècle, la paroisse d'Assier fit partie de la congrégation foraine de Fons.

Aujourd'hui elle appartient au canton ecclésiastique comme au canton civil de Livernon.

L'église actuelle d'Assier fut commencée en 1540 par Galiot de Ginouillac. On lit sur la porte latérale (au midi) l'inscription suivante : « L'an Mil V^c et XL, le XXI d'avril fut comancee la presente (porte). Louange a Dieu. Ainsi soit. Amen. FM. » Elle fut terminée en 1549, d'après la date qu'on lit sur une boiserie. On en trouve la description en beaucoup d'endroits. Signalons l'article de m. le baron de Rivières : l'église et le château d'Assier (Lot), souvenir de voyage - Toulouse 1869, celui de m. de Roumégoux, dans un compte-rendu de la Société Française d'archéologie tenu à Brive, en 1890 - voir Bulletin tome XIII, p. 40 - celui de Delpon dans la statistique de Lot, tome I p. 498 et suite et sous bien d'autres auteurs. Les inscriptions sont relevées dans l'article de m. de Rivières et dans l'article de m. Paul de Fontenilles sur l'épigraphie quercynoise. M. Rupin a fait également un article sur le vitrail blanc de la chapelle seigneuriale, où est le tombeau de Galiot (Bul. de la Soc. Arch. de Brive tome XII, p. 407, et tirage à part). Il pense que c'est un vitrail de l'ancienne église paroissiale et il le fait remonter au moins au XIII^e siècle.

Cette chapelle seigneuriale a été construite, pense-t-on, après les autres, peut être seulement en 1546, date de la mort de Galiot. Dans leurs procès-verbaux de visite, les commandeurs parlent de cette chapelle, dont la voûte est à pointes de diamant, et du tombeau de Galiot, avec une grande et juste admiration.

¹¹ On confond quelquefois, dans les documents, le commandeur avec le recteur et réciproquement, ce qui occasionne quelques doubles emplois dans nos listes.

Il y aurait à mettre toute la partie du testament de Galiot qui se rapporte à la construction de l'église, à sa sépulture, à ses fondations. Voir Bulletin Soc. Et. du Lot, tome VII p. 157 et suite - mm. Gary et Galabert n'en ont donné qu'une pâle analyse.

L'église d'Assier devenue possession des Calvinistes reçut la dépouille de Jeanne de Ginouillac. Cette dépouille y resta quelques temps encore après le retour définitif des habitants et des seigneurs d'Assier à la religion catholique. En 1678, mgr. de Sevin la fit transférer au cimetière protestant en 1680, l'église fut réconciliée par mgr. de Noailles (20 juillet). Voir registres paroissiaux d'Assier à la mairie.

L'église d'Assier renferme les chapelles de Notre-Dame, de Saint-Jean et la chapelle seigneuriale où se trouve le tombeau de Galiot - L'ancienne église avait les chapelles Notre-Dame, St-Pierre, St-Blaise, Ste-Catherine¹².

Il y avait une chapelle Saint-Michel dont la jouissance fut confirmée, en décembre 1672 par mgr. de Sevin, évêque de Cahors, à m. Jacques de Murat, sieur de Montay, conseiller au présidial de Cahors (Papiers des Murat).

M. Champeval signale une chapellenie de la Jouvèrni desservie en 1549 dans l'église d'Assier¹³, et une confrérie de Saint-Blaise - sans parler de la confrérie de Notre-Dame.

Le nombre des communicants de la paroisse d'Assier était vers 1750 de cinq cents.

Le toit de l'église fut brûlé une première fois et refait provisoirement, nous ne savons pas bien à quelle date : il fut refait en 1880. D'autres réparations importantes furent faites en 1896, aux murailles et aux voûtes ; la sacristie a été rebâtie complètement en 1901. Tous ces travaux ont été entrepris par les Beaux-Arts, l'église étant monument historique depuis 1841.

Le vocable de cette église est Saint-Pierre. M. Lacabane dans des notes qu'il a mises à un pouillé alphabétique du diocèse de Cahors, conservé aux archives du Lot, assure que l'église fut dédiée à Saint-Jacques, patron du fondateur ; mais il ne dit pas pourquoi le vocable en est différent. D'autre part, en nous faisant connaître que la fête patronale du lieu est Saint-Barthélémy, il nous permet de croire que ce dernier apôtre était le patron titulaire de l'ancienne église paroissiale. Saint-Quentin, qui donne son nom au quartier Nord, du côté du château, serait le vocable de la chapelle de la Commanderie.

¹² Nous ne savons pas si c'était la chapellenie fondée en 1538 par Galiot (Lacoste IV, 67) qui devait être desservie par des prêtres originaires du lieu..

¹³ Notaire Melsinh - arch. Austruy

Nous avons les noms de plusieurs recteurs antérieurs à la construction de la nouvelle église : frère Pierre Marquès s'il n'était pas commandeur 1344 ; Pierre Robert en 1401-3 ; m. Jean de Tapchas (alias de Stapchiis) qu'on trouve dans des actes de 1461, 1463 ; Guillaume Gales, qui est mentionné en 1490¹⁴ (notes Champeval). Au moment de l'échange fait par Galiot avec les Hospitaliers, Pierre Peyronet était vicaire perpétuel d'Assier.

Ce Peyronet était déjà recteur d'Assier en août 1516 où le commandeur de Bordeaux, du Bastit et d'Assier, Jean de Valon, lui donnait provision de la cure, avec tous ses droits curiaux, y compris le vival (casuel). La cure était vacante par la mort de Guillaume Vales. Peyronet était un prêtre de l'ordre des Hospitaliers (Arch. Hte-Garonne, fonds du Bastit, liasse 4 n° 3).

Quand la famille de Ginouillac fut unique maîtresse d'Assier, les curés partagèrent la dîme avec les seigneurs, qui en prirent les deux tiers, mais c'étaient les commandeurs du Bastit qui les présentaient à l'investiture épiscopale, étant restés les patrons s'ils n'étaient plus les seigneurs.

C'est ainsi qu'en 1670, « Joseph de Foresta-Collonges, chevalier de Saint-Jean, procureur de François de Foresta-Collonges, commandeur du Bastit et des membres en dépendant, et, en cette qualité, ayant la nomination et collation de la vicairie perpétuelle de Saint-Pierre du lieu d'Assier en Quercy » connaissant la vacance advenue par le décès de m. Pierre Bessière « dernier possesseur d'icelle » et « pleinement informé » des bonnes qualités de m. Antoine Bessière, prêtre du diocèse de Cahors, depuis 1648, neveu du précédent, et auparavant recteur de Saint-Caprais, le nomme et le présente à monseigneur l'évêque ou à ses vicaires généraux pour qu'ils lui donnent l'investiture canonique (lettres du 7 décembre - investiture du 15). L'installation eut lieu deux jours après, le 17 décembre : elle fut faite par le curé d'Espédaillac.

Mais m. Jean Mouliérat s'était fait donner la cure par messire François de Crussol, duc d'Uzès, qui disputait le patronage au commandeur du Bastit.

¹⁴ En avril 1490, le commandeur Hugo Vales ou Gales assignait à frère Guillaume Gales, recteur, pour mieux remplir ses charges « une pension à vie : 20 sétiers froment, 6 seigle ou avoine, 2 pipes ou muids de bon vin pur, 6 agneaux, 3 ? (reins de porc) (Arch. Hte-Garonne - le Bastit ?).

Un arrêt du Parlement donna raison en 1672 au commandeur et à son protégé¹⁵, confirmant l'investiture canonique faite par l'évêque de Cahors (mes archives - carton A). Bessières eut, en 1693, quelques difficultés avec le commandeur qui voulut l'assigner à prendre l'habit de l'ordre (liasse 19 n° 9).

En décembre 1710, m. Jean Liauzur était titulaire, sur résignation d'Antoine Bessières, avec le titre de ce prêtre congruiste de l'église Saint-Pierre d'Assier. Il avait été vicaire de Corn. En 1712, il était en procès avec m. Antoine Guiraudou, vicaire de Séniergues, pour la possession de l'archidiaconé-mage de la collégiale Saint-Sauveur de Figeac, vacant par la mort de m. Antoine Palhasse et qu'il réclamait comme gradué (maître ès-arts de l'université de Cahors) - Arch. Hte-Garonne - notaires.

Il ne dut pas réussir, car il était un recteur d'Assier quarante ans plus tard. Il mourut en janvier 1763, âgé de près de quatre-vingts ans, étant né en 1683. Il avait eu la cure St-Laurent de Corn dont il se démit en janvier 1744.

Le 22 février 1763, il était remplacé par m. François Rey, originaire de Milhau, né en 1712, prêtre en 1736, curé pendant longtemps hors de son diocèse. Il ne resta que jusqu'en 1770. Un procès-verbal de visite dit que le curé et son vicaire s'acquittent bien de leur besogne et sont très édifiants.

Son successeur fut Charles-Joseph Silvestre, originaire du Comtat d'Avignon, qui fut transféré à Lentillac de Lauzès le 25 janvier 1787, par permutation avec Jean-Jacques Sirieys, ancien curé de Gramat (1770 - 1783). Le premier, après avoir prêté tardivement le serment (6 décembre 1791) se rétracta, fut reclus à Rodez en 1793, puis déporté au fort du Hâ ; il mourut à l'hôpital St-André le 27 octobre 1794. Le second, prêta aussi le serment constitutionnel ; il fut, pensons-nous, transféré au Bouyssou ; il en a le titre en janvier 1792 (Arch. du Lot série b) - Le 6 juillet 1791, Auferin était élu à la fois curé de Molières et d'Assier ; il optait pour cette dernière paroisse (Ibidem). Il ne dut pas y rester longtemps, puisque l'on trouve, frimaire an V, Joseph Séguy, mentionné comme ancien curé d'Assier (Arch. Lot L 271). Celui-là avait été curé de Saint-Médard la Garenie en 1787.

Il dut prêter le serment constitutionnel mais il se rétracta et dut émigrer en Espagne pour échapper aux conséquences de cette rétractation pire aux yeux du gouvernement que le refus de prêter serment. Il rentra en France quand les évènements parurent s'arranger.

¹⁵ Bessières résigne en novembre 1710, teste en 1713, meurt en 1714, il avait aussi la cure de St-Caprais.

Note Foissac : J. Liauzur curé d'Assier.

En 1744 - il se démit de la cure de Corn en faveur de J.J. Ber (le p. suit Ber) et dut se démettre de celle d'Assier. Il s'opposa à la prise de possession par son frère Jean-Louis Liauzur 7 janvier 1744. Il testa une 1^{ière} fois en 1747 au profit de sa sœur devant Latapie notaire, une 2^{ième} fois en 1759 en faveur de son neveu Jean-Louis Despeyroux, lequel fut plus tard actionné pour payer les réparations de l'église- 1764 - Voir Arch du Lot B 1526. En juillet 1722 il avait ratifié une transaction passée entre Jean de Raynet prieur de Livernon et lui

Mais il fut englobé dans la Terreur fructidorienne et poursuivi comme réfractaire mais sa santé s'était délabrée en exil. Une première fois, il fut exempté de déportation, quoiqu'il n'eut que 50 ans, à cause d'une hernie (Arch. Lot L 271). De nouveau poursuivi, il obtint des officiers de santé d'Assier des certificats d'une « affection scorbutique des plus marquées ». Son obéissance aux lois de la République le porteraient, dit-il dans une supplique, à s'expatrier de nouveau, mais « ses forces et sa santé entièrement usées ne lui permettaient pas absolument de voyager de quelque manière que ce soit. (Voir le travail de l'abbé Sol sur la Seconde Terreur, tirage à part du télégramme pp. 14- 15. 79 et Bul. Soc. Et. du Lot, XXXVII 7^e fasc. P. 162) après le Concordat Séguy revint à St-Médard la Garenie. Il mourut le 10 février 1816.

Son prédécesseur Sirieys mourut en octobre 1804. Le Nécrologe le porte : ancien curé d'Assier et de Gramat.

Vicaires : Peu de noms : Géraud Bessières 1654 - Amouroux 1666 - Pinquier 1677 - Cartas 1678 - Jean Latapie 1752.

Saint-Quentin - Le martyr crucifié du Vermandois avait une chapelle à la sortie du bourg sur la route de Lacapelle Marival. Cette chapelle n'a guère laissé qu'un nom. En 1723, bail à nouveau fief d'une place où était bâti le château appelé de Saint-Quentin, situé dans le lieu d'Assier, par mgr. le duc d'Uzès, en faveur de Jean Séguy, praticien d'Assier (Séguy notaire) - (note Foissac). La terre de Saint-Quentin est mentionnée parmi les divers fiefs cédés en 1788 par le duc d'Uzès à messire Murat de Montay.

Saint-Chamans (pour St-Amant) - C'est un lieu dit, sur la route de Lacapelle ; simple ferme à droite du ruisseau. Nous ne savons rien sur l'existence de quelque établissement religieux à cet endroit. Il est question, dans un testament de 1404, du cimetière del Noguier.

La maladrerie - n'était pas là : elle se trouvait au Sud-Est, sur la route de Reyrevignes où il y a encore un terroir de la Malaudie..

L'Hôpital - Il faudrait dire les hôpitaux, car outre l'Hôpital des Chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, sur l'emplacement du château actuel, où s'élevait, dit-on, la tour de Sol¹⁶. Il y avait un autre hôpital au lieu de La Barrière. Il est question dans un acte de 1401 du cimetière de la Barrière. En 1555 un chapelain de Lacapelle-Marival avait « une chapelle sans charge d'âmes, dite (à cause de la maison à laquelle elle avait été unie). Hôpital de la Barrière » (Reg. Vat. 1811 fol. 67).

¹⁶ Ou la Salle - cf la Salle à Durbans, également aux Hospitaliers de Saint-Jean.
Albe monographies des paroisses Transcription G. Peyrot (2004)

La seigneurie

Le seigneur suzerain d'Assier était primitivement l'abbé de Figeac : les deux Galiot de Ginouillac dans leur hommage au roi (1503 et 1543) disent tenir Assier et la Garenie en hommage de l'abbé de Figeac.

Parmi les seigneurs directs, il faut signaler en premier lieu la famille qui portait le nom même d'Assier, mais qui dès le XIV^e siècle semble n'avoir plus possédé grand-chose dans l'étendue de la juridiction. Le plus important de cette famille fut Rigaud d'Assier, prieur de Saint-Médard la Garenie en même temps que recteur de Saint-Etienne de Toulouse en 1316, nommé cette même année nonce-collecteur du cens pontifical en Angleterre et pourvu, à cet effet, de nombreux bénéfices par Jean XXII, enfin élevé sur le siège de Winchester, le 26 novembre 1319. Il mourut un peu avant le 20 juin 1326. Son frère Géraud d'Assier prieur de Peyrusse, fut un de ses exécuteurs testamentaires, avec le cardinal Bertrand de Montfauvé. Plusieurs autres membres de la famille se trouvaient en Angleterre auprès de Rigaud. Il en est parlé non seulement dans les Archives Vaticanes, mais encore dans les *acta et Foedera de Rymer* (Voir Ed. Albe, autour de Jean XXII 4^e partie, p. 271-273) - Un Louis d'Assier, damoiseau, est nommé dans un acte du prieuré d'Espagnac (Arch. de latran). Il y a, dans les papiers Lacabane (Arch. Lot F 311) une généalogie de la famille d'Assier de 1397 à 1490, depuis Astorg d'Assier jusqu'aux enfants de noble Galhard d'Assier (damoiseau du lieu de Cardaillac) et de Comtesse d'Orgueil. Il y a aussi une quittance donnée à messire Aymar d'Aigrefeuille par noble Marguerite d'Assier, fille et héritière universelle de Rigaud d'Assier, coseigneur d'Assier (7 juin 1381). La similitude du nom fait penser qu'elle appartenait à la branche de l'évêque de Winchester.

Une pièce des archives de la Haute-Garonne nous apprend qu'en 1393 il y avait procès entre noble Begon Bertrand, du diocèse Saint-Flour, créancier hypothécaire de feu Rigaud d'Assier pour une somme de 1000 florins d'or sur la seigneurie de la Garenie, et noble Raymond du Bosc, seigneur de la Garenie, qui refusait de reconnaître cette créance. L'acte dit que Raymond agissait en qualité d'administrateur de Marquès du Bosc, son fils, héritier de Rigaud, ce qui nous permet de croire que Marquès était fils de Raymond du Bosc et de Marguerite d'Assier (Arch. Hte-Garonne E 1399, f. 172).

Et à partir de cette fin du XIV^e siècle, l'autre branche de la famille d'Assier est mentionnée comme résidant à Cardaillac : Astorg d'Assier, alias de la Garenie, vivait en 1397-8. Son fils, noble Galhard d'Assier, damoiseau du lieu de Cardaillac, coseigneur d'Assier, était, en 1398-1399, consul de Cardaillac avec Auger de Gasc et trois autres personnes.

Il eut trois enfants dont une fille qui était en 1456, femme de noble Bernard de la Boissières, et un fils du même nom que lui, Gaillard d'Assier, coseigneur d'Assier et seigneur de la Garenie. Il vendit certains biens à Imbert Prudhomme, de Fons, qui s'intitule, en 1464, coseigneur d'Assier, la Garenie et Cambolit (Arch. Lot F. 311). Il y avait eu alliance entre cette branche et les de Gasc de Mialet par le mariage de Yolande d'Assier avec Aymeric de Gasc (vers 1350) ; elle se dit tante de Galhard d'Assier dans un acte de 1385 (généalogie des Gasc).

La famille du Bosc (ou del Bosc)¹⁷ remplace à la fin du XIV^e siècle la branche d'Assier qui s'est unie à elle par le mariage de Raymond du Bosc avec Marguerite d'Assier, fille de Rigaud. Elle possédait aussi la co-seigneurie de la Garenie ; terre qui est aujourd'hui dans la commune du Bourg et qui donne son nom au prieuré de Saint-Médard la Garenie, aujourd'hui en la commune d'Isseps.

Raymond du Bosc était fils d'Hugues du Bosc, damoiseau du château de Cardaillac qui testait en 1361. Il eut lui-même pour fils Marquès, héritier par sa mère de Rigaud d'Assier. Tous deux faisaient, en 1395, une transaction avec Jean Prudhomme, habitant de Figeac, dont nous avons vu plus haut un descendant, se titrant d'Assier, de la Garenie et de Camboulit. Marquès semble avoir été le père d'Auger du Bosc, viguier de Figeac en 1439, dont la veuve, Jeanne de Rassiols, dame de Vaillac, épousait, en 1499, Jean de Ricard de Ginouillac, mort en 1456, et dont la fille, Catherine du Bosc¹⁸, épousait un frère de ce Jean de Ricard, appelé Jean comme lui. De ce mariage naissait, en 1465, le célèbre Galiot de Ginouillac, grand-maître de l'artillerie sous François 1^{er}.

Les de Ricard - Cette famille de Ricard est une famille gourdonnaise qui prétendait descendre de la branche aînée des Gourdon et devoir son nom au chevalier Bertrand qui aurait tué le roi Richard Cœur de Lion.

Cette histoire de Bertrand, meurtrier du roi d'Angleterre et vengeur de sa famille, est une légende (voir Gourdon). Quant aux Ricard, on les trouve très nombreux, dans le cours du XIII^e siècle, à Gourdon, où ils sont marchands, consuls, viguiers, hommes d'église ou de judicature. Leur nom dont l'origine est ce que nous appelons aujourd'hui un prénom, était très fréquent sous la forme Richard ou Ricard. Le premier personnage un peu important de cette famille gourdonnaise est m. Raymond Ricard, clerc du roi, dont le nom revient souvent dans les archives de Gourdon durant les trente premières années du XIV^e siècle.

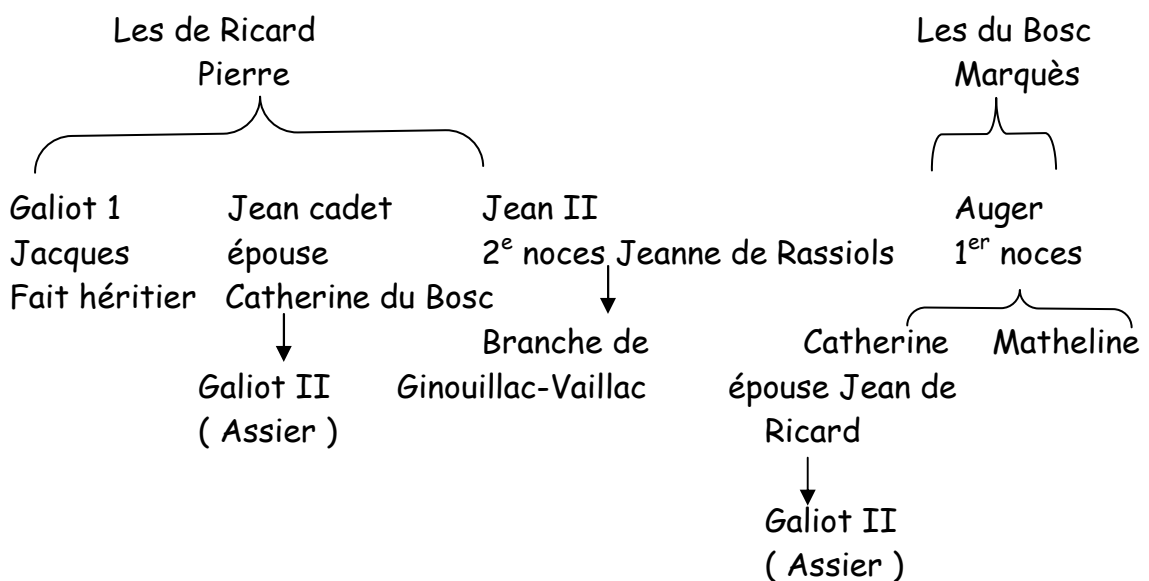
¹⁷ Famille que l'on trouve à Castelnau-Bretenoux d'où elle était peut-être originaire (de Saint-Martin) et à Bourzoles où les de Coustin la remplacèrent.

¹⁸ En 1449, noble Pierre Giscard de Cavagnac et Hugues Gasc de Cardaillac tuteur des filles de noble Auger du Bosc, chevalier, Matheline et Catherine, faisaient un accord avec le coseigneur d'Assier, Elzéar de Castelnau, pour délimiter les terres.

Son fils, Raymond, prend le titre de noble Raymond Ricard damoiseau, seigneur de Baumat (1343). Est-ce le même qui a le titre de chevalier, dans une bulle de 1344 qui donne à sa veuve des indulgences ? Il eut pour fils Pons de Ricard auquel d'ordinaire on fait commencer la généalogie de la famille et qui joue un rôle important dans la région pendant la guerre de Cent ans, rangé même quelque temps dans le parti anglais : En 1368, il est traité de rebelle et ses possessions sont distribuées par ordre de Charles V. Mais il se rallia comme les autres seigneurs du Quercy au roi de France et recouvra ses propriétés. La maison de la Ricardie à Gourdon avait été démolie en 1385 pour les besoins de la défense.

Son fils Jean 1^{er} épousa, vers 1383, Cécile de Caseton, fille du célèbre Pierre de Caseton, devenu seigneur de Salviac et coseigneur de Gourdon. Ce mariage valut à Jean de Ricard un droit sur cette seigneurie. Il est dit seigneur de Relhaguet en 1403, et de Ginouillac en 1404. Son fils Pierre épousait Anne de la Tour vers 1420. De Pierre, naquirent trois fils : l'aîné, Jean II, devint seigneur de Vaillac par son mariage avec la veuve d'Auger du Bosc, Jeanne de Rassiols, héritière des Vassal de Vaillac, et fut chef de la branche de Ricard de Ginouillac-Vaillac (Voir ces noms).

Extrait de tableau généalogique :



Le second fut Jacques Ricard, dit Galiot 1^{er}, oncle du nôtre. Par son mariage avec Dame Catherine Flamene, d'une famille Périgourdine, il devint seigneur de Brusac, de Saint-Projet et d'Auzac (commune de St-Projet). Louis XI lui donna la charge de maître visiteur et réformateur de l'artillerie, et Charles VIII le maintint dans cette charge qu'il assurera jusqu'à sa mort. Il semble avoir eu un caractère assez dur si l'on en croit certaines dépositions faites par des paysans de Saint-Projet dans une enquête des premières années du XVI^e siècle (voir Bul. Soc. Lot, tome XXIII, p. 65 - publication de m. Galabert).

Il mourut en 1493. Il avait été fait sénéchal de Beaucaire en 1480. De son mariage il ne lui resta qu'une fille, Marguerite qui épousa Pierre de Durfort et en 2^e noces Jean de Salignac à qui elle laissa la seigneurie de Saint-Projet et la coseigneurie de Gourdon. Les possessions d'Assier et de la région furent léguées par Jacques de Ricard à son neveu et filleul, Jacques II, dit aussi Galiot.

Galiot II de Ginouillac était fils de Jean de Ricard, frère puîné de Jean II et de Galiot 1^{er}, et de Catherine du Bosc, fille du premier mariage de Jeanne de Rassiols avec Auger du Bosc. Filleul de son oncle, Galiot fut par lui favorisé. Le maître de l'artillerie ayant perdu son jeune frère, à la bataille de Saint-Aubin du Cormier (1488), s'occupa activement de son neveu. Il est probable même qu'il s'en était occupé déjà, puisque dans les lettres où Charles VIII nomme Galiot II son écuyer il rappelle qu'il l'a eu dans son jeune âge nourri page (1491). Nous ne donnerons pas ici la biographie de cet homme de guerre. On en lira les détails ramassés dans la brochure de mm. Gary et Galabert - où malheureusement trop de noms sont erronés - Paris, ? , éditeur : s.d. - nous renvoyons aussi à l'article de m. Lafargue dans la revue hebdomadaire du

Résumons son cursus honorum d'après Galabert et Gary : 1492 - grand écuyer du Dauphin - viguier du roi à Figeac - 1493, gouverneur de Najac en Rouergue (il l'était encore en 1530) - 1494, capitaine de 25 hommes d'armes, fait la campagne d'Italie avec Charles VIII - 1495, sénéchal d'Armagnac.

Louis XII lui témoigna la même faveur : il l'avait fait capitaine des francs-archers du Quercy, Agenais et Gascogne et c'est à la tête de cette troupe que Galiot le suivit en Italie (1500-1501). Il fit même campagne en 1502 contre les turcs de Mitylène ; en 1503 il est gouverneur de Penne en Albigeois. François 1^{er} le confirma dans son ancienne charge de sénéchal d'Armagnac et le fit gouverneur de Lectoure et de la vicomté de Lomagne. A la bataille de Ravenne (1512) il fut nommé maître capitaine général de l'artillerie (le titre de grand-maître est fort postérieur) et c'est dans cette charge qu'il a acquis sa principale gloire. Sa renommée grandit à l'occasion de la victoire de Marignan (1515). Galiot était déjà depuis le début du règne sénéchal du Quercy. Sous ce titre on trouve dans les diverses archives de nombreux actes officiels.

En 1521, il défend, avec Bayard, Mézières contre le duc de Bouillon, lieutenant de Charles-Quint. En 1524 il vit son habileté et les efforts de son artillerie rendus inutiles à Rebec par la faute du général, et, de même, en 1525, à Pavie, par l'imprudente témérité de François 1^{er} et de ses chevaliers qui se placèrent entre les impériaux et l'artillerie française. Rentré en France, le roi le nomma grand écuyer (d'où le nom de m. le Grand, qu'on trouve souvent dans les archives du temps pour désigner Galiot, puis surintendant des finances).

En 1529, il se démit en faveur de son fils de sa charge de sénéchal d'Armagnac et du Quercy et ne reparut plus sur aucun champ de bataille.

Cependant en 1537, il défendait Bayonne contre les troupes de Charles-Quint. Il était, en 1541, avec son fils au siège de Perpignan. Celui-ci fut tué (1544) à la bataille de Cérisoles. Son titre de sénéchal fut donné à son beau-frère, et Galiot lui-même par lettres du 23 février 1545 (v.st.) reçut le gouvernement du Languedoc, ordinairement réservé aux princes de sang. Il fit son testament le 9 juin 1545 et mourut à Végennes en Limousin, le 15 octobre 1546 (Lacoste, IV, p. 88 le fait mourir en 1545 et Foulhiac (chronique) seulement en 1549, l'année du transfert de ses restes en la chapelle d'Assier).

Le seigneur - Voici le résumé du dénombrement fait au roi dans son aveu et hommage de 1543.

1 - Assier et la Garenie, tenus en hommage de l'abbé de Figeac. Il en a acheté de 4 parties les trois : de noble Pons de Castelnau, seigneur de Reyrevignes ; d'Etienne Prudhomme, coseigneur des dits lieux et du commandeur du Bastit, de plus il a fait quelques échanges avec le commandeur. (Il tenait une partie de la seigneurie de sa mère Catherine du Bosc).

2 - Le prieuré de Peyrou près d'Assier, acquis de l'abbé et chapitre de N. D. d'Albedon, ordre de Grandmont (voir Issepts).

3 - Lieux, terre de juridiction de Livernon, acheté de noble Antoine (de) Bérald de Cazillac, chevalier, seigneur de Cessac (Douelles).

4 - Le lieu du Bourg, en pariage avec le prieur (dépendant de l'abbaye d'Aurillac), acheté de Jean de Carrière, prieur.

5 - Les lieux de Grèzes, Ginouillac (près Grèzes), Ligoussou et Fargues ; boriages et herbages acquis de noble Jean Marquès et autre Marquès de Cardaillac.

6 - Lieux terre et juridiction de Lunegarde, acheté de noble Pierre de Sagnes, conseiller du roi.

7 - Maison et repaire de Baussac (Commanderie de Carlucet, ancienne paroisse) hommageant au commandeur du Bastit, acquis de m. Mathelin de Felenon et de sa femme.

8 - Lieux terre et juridiction de Relhaguet, relevant du roi comme duc de Guyenne. (Bib. Cahors papiers Greil 122 f. 32).

L'acte le plus important est celui par lequel Galiot de Ginouillac acquit la partie de la seigneurie d'Assier que possédaient les commandeurs d'Assier et en leur lieu et place, au XVI^e siècle, les commandeurs du Bastit.

Par acte du 28 novembre 1522, Galiot commença par acheter à Jean et Marquès de Cardaillac, seigneurs de Montbrun les lointaines terres et localités situées en Rouergue, notamment Prix au diocèse de Rodez et des rentes et métairies dans la paroisse de Foissac, au diocèse de Cahors. Acte passé à figeac dans la maison ou hospice de St-Jacques, autrement dit de la combe. Et, le 10 mars 1524, il échangeait ces nouvelles possessions avec le commandeur du Bastit contre les biens de la Commanderie d'Assier.

Ce dernier avait chargé de faire l'enquête de commodo et incommodo les commandeurs de La Tronquière, de Canhac en Albigeois et de Bordères en Bigorre et deux autres chevaliers de l'ordre. L'enquête ayant été favorable, l'échange eut lieu. Galiot était représenté en cette affaire par Jean Corneli, prieur de Fons et doyen de l'abbaye de Figeac.

Il donnait dans la paroisse de Foissac, la métairie noble et allodiale de Lavour près de Septfonds, en échange de la terre d'Assier, avec quelque rente de blé en plus pour une compensation nécessaire, les deux domaines étant inégaux, et pour le domaine de Vialan (entre Assier et la Garenie) les rentes acquises dans les paroisses de Prix, Foissac, Septfonds et Cassanus. Il recevait tout ce que l'ordre possédait dans la paroisse d'Assier, dîmes, demeures, jardins, granges, prés, boriages, cens, revenus, villages, spécialement le village de Vialan et les hameaux circonvoisins dépendant du membre d'Assier, les colombiers, paturages, bois, chenevières, herbages, droit de dépaissance etc.

Les confronts donnés sont les suivants. Nous les reproduisons afin de donner en même temps les noms de quelques habitants de la région à cette époque : Terres de noble Sanchon de Corn, seigneur de Sonac ; de Jean Besombes ; d'André de Sonac ; d'Hugues Lausur ; de Jean Vilières (Billières ?) de Jean et Pierre de Crosis ; de Guillaume Besombes ; de Guillaume Lausur, habitant de Sonac ; de Guillaume Temple, d'Assier ; de Guillaume Brossal, de Sonac ; de m. Arnaud Barbuson, notaire de St-Simon ; de Pierre Contories, d'Assier ; de Jean Bessières ; de Jean Lacombe ; d'Antoine Bessières ; d'Antoine Botat ; de Pons Boyer, de Pierre Grimal ; et avec les Frances (sic) habitants du lieu d'Assier ; une terre fut réservée pour faire un jardin et une chenevière au vicaire, sur le chemin de sonac à Corn, à côté des terres de Pierre Grimal, Jean et Guillaume Grimal alias Entraigues ; de Jean et Pierre Boyer ; d'Antoine Boyer, alias Vidal.

Le commandeur se réservait le droit de présentation à la cure d'Assier et le seigneur s'obligeait à payer au vicaire perpétuel une pension convenable et à fournir un presbytère. L'acte d'échange fut confirmé par le pape Clément VII dans une bulle du mois de mars 1528.

(mes archives personnelles - Arch. Vat. Reg. V 1389 f. 238).

Nous avons un autre aveu et dénombrement de 1503, où il est question de rentes dans la paroisse de Reyrevignes. Il dut les céder pour la part de seigneurie de Pons de Castelnau ; de maison noble à Cardaillac (nous avons vu que les du Bosc et les d'Assier étaient souvent appelés damoiseau du lieu de Cardaillac) d'autre maison noble à Puy-l'évêque, en hommage de l'évêque de Cahors ; enfin de la baronnie de Gramat et de la châellenie de Loubressac, mais ces dernières possessions seulement à titre de gage, pour garantir les dettes de m. de Barbazan, seigneur de Faudoas. Il avait donné 13000 livres à ce dernier.

Après quelques difficultés avec le vicomte de Turenne, seigneur suzerain, il lui en fit l'hommage en 1499 (12 janvier 1498 v.st.). Mais m. de Faudoas dut lui payer sa créance, car, en 1507, Gramat et Loubressac étaient vendus à la famille d'Auriolle de Cahors, par laquelle ils passèrent ensuite aux Gontaud. Dans l'aveu de 1543 il n'est pas fait allusion à Gramat.

Il n'est pas non plus question de Capdenac. C'était une acquisition faite, en 1518, du duc d'Alençon héritier des comtes d'Armagnac, seigneurs du Rouergue. Le passage du seigneur d'Assier dans cette seigneurie se conserve encore par le nom du moulin d'Assier, sur la rive gauche du Lot, en face la gorge de Lonan. Galiot, dans son testament, donne des messes à dire par le recteur de Capdenac et fait un legs à Guy de Combefort, capitaine de cette ville (voir notice sur Capdenac).

Galiot avait encore une maison à Figeac, probablement construite, du moins réparée par ses soins (Vie par Gary et Galabert, p. 57).

Galiot de Ginouillac, devenu seul maître de la seigneurie d'Assier, fit bâtir sur l'emplacement de la tour du sol ou maison des Hospitaliers, le splendide château, dans le style de la Renaissance, dont les restes excitent encore l'admiration (voir partie descriptive). Il fit bâtir également une nouvelle église paroissiale, avec une chapelle seigneuriale qui ne fut terminée qu'après sa mort.

Son corps fut transféré en 1549. Par testament il avait en effet demandé d'être inhumé dans l'église neuve d'Assier, en une chapelle d'icelle suivant le pourtrait (plan) que le seigneur en avait laissé. Il voulait y être mis avec son fils. Il fondait une chapellenie en ladite église.

Il avait épousé, en 1507, à Bordeaux, Catherine d'Archiac, dame de Lonzac, riche héritière de Saintonge. Il en eut une fille, Jeanne, qui lui survécut. D'un second mariage, contracté en 1515 avec Françoise de la Quenille, fille de François de Laqueuille et de Marguerite de Castelnau-Bretenoux, il eut un fils, François, qui fut tué, en 1544, à la bataille de Cérisesoles (voir la vie de Galiot par Gary et Galabert p. 61 à 66).

Jeanne d'Assier avait épousé en premières noces (si l'on en croit la même vie, elle n'avait que dix ans au moment du mariage) Charles de Crussol d'Uzès, mort entre juin 1545 et avril 1546, de qui elle eut sept enfants : Antoine, qui fut duc d'Uzès en 1565, mort en 1573 - Jean, seigneur de Beaudiné, qui fut tué à la Saint-Barthélémy.

Jacques, qui fut baron d'Assier, se convertit après ce terrible événement et continua la lignée des Crussol d'Uzès. (voir généalogie des Crussol d'Uzès dans l'ouvrage de père Anselme, tome III p. 767).

Elle épousa en secondes noces (avril 1546), Jean Philippe Rhingrave (comte palatin du Rhin) et se fit huguenote comme son nouveau mari. Bien plus elle entraîna sa famille dans l'hérésie et chercha par tous les moyens à entraîner ses vassaux.

Son fils aîné se montra assez modéré mais Jean et Jacques furent des huguenots extrêmement violents. Jacques se mit à la tête du parti calviniste en Quercy et exerça toutes sortes de ravages (Histoire du Quercy - Voir m. de Boysson, l'invasion calviniste).

Emmanuel 1^{er}, fils de Jacques, épousa Claude d'Hébrard, qui lui apporta les possessions de la famille d'Hébrard de Saint-Sulpice, et celles de sa mère, Marguerite de Balaguier, dame de Montsalès. Il mourut en 1657. Son fils François, duc d'Uzès, seigneur d'Assier et de Capdenac, mourut au château d'Assier, vers 1680, son autre fils, Alexandre portait le titre de baron d'Assier et de marquis de Montsalès. Emmanuel II de Crussol réunit tous les titres de la famille ; (mort 1692), et ainsi de suite, jusqu'à la Révolution, les ducs d'Uzès furent seigneurs d'Assier.

Ai-je à rappeler que ce sont les d'Uzès eux-mêmes qui ont démoli le magnifique château de Galiot ? Ils ne l'habitaient plus ; il tombait en ruines ; ils trouvaient trop coûteux l'entretien et les réparations. Le 22 mai 1768, au nom de François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès et m. de Fouilhiac de Mordesson, baron de Gramat, passait un contrat de démolition du château avec Jean Barayre, dit Lacrou, marchand, Jean Vilhies, maître menuisier et Jean Lafage, maître maçon, agissant pour eux et au nom de Jean Carbonnel, menuisier du lieu d'Assier, qui s'engagent à faire cette démolition dans les conditions imposées par l'acte et à payer pour les bois, ferrures, plombs, planchers, maçonnerie d'une grande partie, la somme de quatorze mille francs (voir Bulletin Société Et. Lot, XXVII, p. 162 où est le contrat publié par le Dr Bergognoux).

Le 18 septembre 1788, le même duc d'Uzès cédait à titre d'inféodation noble à messire Jean-Gabriel Murat, seigneur de Montay, conseiller du roi en la cour des Aides de Montpellier, habitant Assier, le fief d'Assier consistant :
1- en la tour ronde appelée de l'épée (au Nord était la tour de Moïse)
2 - le domaine noble du Bousquet ; 3 - des parcelles près de la tour de Marot ;
4 - le Vialan ; 5 - le pré noble des Ayroles ; 6 - la terre de St-Quentin
(Champeval - Figeac et ses institutions religieuses p. 54 - d'après archives de m. Murat de Montay). Lamothe notaire.

Aujourd'hui, la même famille de Murat possède toutes les ruines du château (monument historique) et en habite une partie.

Le 19 octobre de la même année (note Foissac) continuait l'inféodation de la terre d'Assier. Le duc d'Uzès cédait à m. Jacques Liauzun bourgeois de Figeac, sous l'hommage et albergue d'une paire de gants blancs et 72000 livres de droit d'entrée « une maison de fermier, grange, bâtiment d'exploitation, jardin, terres, bois, d'un seul tenant d'une grande étendue, en toute justice haute moyenne et basse - terre exempte tout entière de dîme - mais Liauzun ne pouvait prendre possession que le 24 juin 1795 (Charlat, notaire).

La même clause regardait l'inféodation du Peyroun (voir Issepts) (notes Foissac).

Un peu plus tôt, le 18 octobre 1786, le duc avait baillé à Jean-Gabriel Murat de Montay, un moulin et sa mouline, plus la mesure et sol du château, patus et place vacante à l'entrée du château, chenevière et champ joignant, sur la foy et hommage de fidélité et albergue d'une paire de gants ; pour droit d'entrée 6000 livres à payer (Séguy notaire).

Le château avait été l'objet de quelques réparations sans grande importance à plusieurs reprises entre 1721 et 1723.

Autres coseigneurs d'Assier

On a vu par l'aveu et dénombrement de Galiot en 1543 qu'il avait acquis une partie de la seigneurie de noble Pons de Castelnau, seigneur de Reyrevignes. Cette famille de Castelnau possédait la partie d'Assier qui touchait à leur seigneurie. Il est difficile de savoir si elle se rattachait aux Castelnau de Bretenoux ou aux Castelnau de Gramat, car on lui trouve des relations avec les deux branches. Elle avait depuis longtemps la co-seigneurie d'Assier, ainsi qu'on voit par plusieurs actes du XV^e siècle (1460, 1457) relatifs à un Pons et à un Elzéar de Castelnau¹⁹.

Au XIV^e siècle noble Guillaume de la Barrière est dit coseigneur d'Assier dans un hommage rendu au seigneur de Gramat. La famille de la Barrière se trouve parmi les familles de la baronnie de Cardillac. Elle avait fondé dans l'église paroissiale, une chapellenie qui portait son nom. On trouve mention en 1555 d'une chapelle de la Barrière et d'un hôpital du même nom sur le territoire de la paroisse d'Assier. Tout cela devint un domaine qui appartient aujourd'hui à la famille Cadiergues (lettres de m. Etienne. Cadiergues).

Nous avons vu également les de Prudhomme coseigneurs de Camboulit et d'Assier par quelque acquisition du XV^e siècle.

Les seigneurs de Camburat avaient également quelque chose dans la juridiction (en 1341, Galhard de Camburat se disait coseigneur d'Assier).

Enfin les de Lomagne (du Port de Lomagne, près de Thémines ?).

En 1482, Galhard d'Isseps, alias de Lomagne, écuyer, a le titre de seigneur d'Assier ; on donne le titre de coseigneur en 1496, en 1506, Nicolas de Lomagne, à Jean de Lomagne (notaire austry) ; celui de coseigneur (notes Champeval : arch. Lot F 418). Nicolas fut sans doute le père de [en blanc] de Lomagne à qui Jeanne de Ginouillac fit donner le prieuré d'Escaumels et qui fut un calviniste des plus violents (Lacoste, IV, 120).

¹⁹ En 1454, reconnaissances faites à Elzéar de Castelnau, seigneur de Reyrevignes, coseigneur d'Assier (notaire Belet, archives Austry). On trouve en 1405 et 1412 noble Barasc de Castelnau, seigneur de Reyrevignes (écrit vieilleignes : et d'Assier (notaire Melsinh, archives Austry).

On trouve enfin des seigneurs du Bousquet, possesseurs du domaine du Bousquet, aux portes d'Assier du côté de Lacapelle, aujourd'hui à m. Brives, notaire, après avoir appartenu dès 1788, à m. Murat de Montay.

Il est plus important de savoir que le vicomte de Bruniquel avait en 1291 des droits seigneuriaux dans l'étendue de la juridiction, et qu'il avait vendu aux habitants ces droits, notamment celui de pacage. Ces droits il les tenait de sa femme, fille de Guillaume Barasc de Béduer, ce qui démontre que les de Barasc eurent eux aussi des possessions dans l'étendue de la seigneurie d'Assier (voir plus bas - voir Ed. Albe La maison d'Hébrard, appendices, p. V).

Mons

Nous avons vu déjà, en parlant des commandeurs que ce domaine appartenait à la maison des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean du castrum d'Assier, ayant été acheté par le commandeur aux frères prêcheurs de Figeac. Nous avons expliqué aussi comment par le fait que la Commanderie d'Assier avait été réunie à celle du Bastit, qui était maison des Templiers avant la destruction de l'ordre on avait conclu qu'Assier et Mons avaient aussi appartenu aux Templiers. C'est une erreur, ainsi que le montrent les documents.

La dîme de Mons appartenait au prieuré de Fons (Arch. Vat. 83, n° 1006) Aymeric de Lavergne, prieur du monastère, l'avait conférée en 1326 à Guillaume Garini (Gary), qui lui succéda en janvier 1327 : « quoddam de cimarium, vocatum de Monz, ad mensom dicti pertinens ? ». Nous avons vu le commandeur Gui de Benson affermer la métairie en 1403²⁰.

Le domaine de Mons passa avec les autres possessions des Hospitaliers, entre les mains de Galiot de Ginouillac. En 1543, la directe appartenait à noble Jean de Courrejols, qui se titre seigneur de Mons dans un acte passé avec Galiot de Ginouillac qui le lui avait sans doute vendu (Bib. Cahors mn 52).

En 1664, on trouve rétrocession de la métairie de Mons, en la paroisse d'Assier, par Louis de Crussol²¹ d'Uzès, marquis de Crussol à son frère François, duc d'Uzès, qui la lui avait cédée en 1658 (Arch. Lot F. 266).

Ce domaine passa plus tard aux Murat de Montay.

Un faubourg d'Assier s'appelait barry de Mons.

²⁰ Au XV^e siècle les Prudhomme de Fons avaient des terres dans les appartenances de Mons.

²¹ En 1659 (10 octobre), messire Louis de Crussol d'Uzès proteste contre l'affermage faite par son frère le duc, de la métairie de Mons, au sieur Lafargues pour 1000 livres par an (Arch. Austrey).

Le Peyroun

Domaine qui relevait d'Assier, est compris dans la commune d'Issepts (voir ce nom).

La communauté

Assier fut chef lieu d'une communauté rurale qui avait le droit dès le XIII^e siècle au moins d'élire des syndics ou consuls.

En 1291, nous trouvons que Raymond Valade (ou la Valade) et Barthélémy Salers (?), syndics de la communauté des habitants d'Assier, font un compromis avec Jean de Crosolis, commandeur de la maison d'Assier, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour accepter m. Guillaume Genies, clerc, comme arbitre de leurs débats au sujet du droit de pacage dans la juridiction (honor) du district d'Assier. L'arbitre s'adjoit comme conseils le damoiseau Hélié de Saint-Michel et le prêtre Guisbert Descamps.

Il est réglé que le commandeur, tant qu'il tiendra ladite maison d'Assier, pourra faire paître son bétail dans les pâturages du castrum et des dépendances, aussi bien que les habitants, à l'exception des pâturages que ces derniers ont achetés du vicomte ou de la vicomtesse de Bruniquel. Ainsi, il pourra tenir deux cents brebis.

Il est réglé que les habitants du mas de Vialan, qui appartient à l'Hôpital de l'ordre, pourront tenir dans la devèze d'Assier quatre paires de bœufs de labour (arons), et leur bétail pourra paître le limarc (limargue) d'Assier (c'est le terrain de transition entre le Causse et le terrain primitif : terrain tertiaire). Si les terres situées dans le mas ou borie de Mons étaient données à travailler à d'autres que des habitants du castrum, ces censitaires ne pourraient pas tenir leur bétail dans les pacages du castrum. D'autre part les hommes du mas de Vialan ne pourront prendre que ce qui est accoutumé sur les dits pacages. Dans la paroisse d'Assier, le commandeur ne percevra pas d'autres que de ces hommes la dîme des grains.

L'acte fut passé avec le consentement d'Hélié de Saint-Michel, procureur du vicomte et de la vicomtesse de Bruniquel et de Bertrand de Saint-Bressou, chevalier, tuteur des enfants de feu Galhard d'Acier parcerier dudit castrum.

Il le fut fait à Figeac en la maison de Cavila (Caviolle) tout près de la rivière du Célé. Témoins, Guillaume de Crosolis, Géraud Hugues, damoiseau, Déodat de Toirac, plusieurs prêtres. Notaire : Aymeric de Valhourles, clerc du diocèse de Cahors. (Arch. Hte-Garonne fonds de Malte - Le Bastit liasse IV, n° 1).

Les seigneurs d'Assier avaient donné aux habitants une charte de privilèges. Les privilèges furent renouvelés en 1538 par Galiot de Ginouillac (Arch. Lot F. 411). Nous n'avons pas de détails sur Assier pendant la terrible guerre de Cent ans. On en trouve au contraire sur son histoire pendant les guerres de religion. Jeanne de Ginouillac, la fille de Galiot, étant passée au calvinisme avec son mari le Rhingrave Philippe, amena toute sa famille et la plus grande partie de ses vassaux à l'hérésie.

Assier devint un centre de ralliement pour les troupes de R.P.R. Il y eut même au château de Jeanne de Ginouillac des réunions de chefs et de missionnaires calvinistes (Voir Lacoste IV, p. 140, 168, ? etc). D'après même une tradition, Calvin aurait passé quelques jours au château d'Assier. Nous pensons qu'il y a eu confusion de nom et qu'on a confondu avec le célèbre hérésiarque le pasteur Jean Carvin, ministre de Saint-Cirq et de Cieurac, puis en service à Montauban (Lacoste IV, 137 - 140, 166). Rien n'empêche en effet que ce personnage ait paru plusieurs fois dans des réunions du château d'Assier.

Les de Crussol, fils de Charles de Crussol et de Jeanne de Ginouillac, jouèrent un grand rôle dans les guerres de dévastation de cette époque et Jacques de Crussol, ainsi que son frère Jean-Galiot qui prit après lui le nom de sire de Beaudiné et fut tué à la Saint-Barthélémy, rendirent célèbre et redoutable le nom d'Assier. Jacques se convertit au catholicisme et devint le chef de la famille des ducs d'Uzès, après la mort de son frère aîné Antoine. La correspondance de la famille d'Hébrard de Saint-Sulpice au temps des guerres de religion renferme un grand nombre de ses lettres ; il y en a même une qui adressée à l'évêque de Cahors, Antoine d'Hébrard ; cela prouve les nombreuses relations entre les deux familles. On sait d'ailleurs que les Saint-Sulpice ne firent jamais partie de la Ligue (voir E. Cabié, *Guerres de religion dans le Sud-Ouest de la France*, passim).

Nous ne savons pas avec précision à quelle date se convertit Jacques de Crussol. D'après Lacoste, il semblerait que ce fut tout de suite après la Saint-Barthélémy. Cela ne doit pas être. En effet, encore en 1583, la paroisse d'Assier était rattachée au consistoire de Cardaillac. Un registre de ce consistoire nous fait voir qu'Assier contribuait pour un tiers au paiement du ministre Gualiouste qui faisait le service une semaine sur trois. On payait par quartier (quart) 27 livres. Le même ministre faisait aussi à la même époque le service de Figeac (registre conservé aux Archives Nationales).

La Communauté et l'église

Délibération du 25 mai 1753 pour la refonte de la cloche de la paroisse. Ce n'est que le 21 mai 1761 que l'on donna la cloche à J.B. Gounet, fondeur - coût : 320 livres.

Le 26 juin 1763 l'on donne à réparer le clocher au couvreur Mèjecaze.

Délibération de .. 1765. La Communauté déclare qu'elle n'est pas tenue de fournir un logement au curé. Elle l'offre par grâce.

26 juin 1770 on s'entend avec m. J. Gabriel Murat qui vend à la Communauté une maison pour servir de presbytère.

D'après une statistique de 1630, Assier relevait du roi, avec le duc d'Uzès pour seigneur. Le revenu du lieu était de 4500 livres ; la dîme se levait au onzième et valait 60 charges de grains, 15 de vin ; ce qui donnait pour l'ensemble : 660 charges de l'un et 165 de l'autre. Il y avait 115 feux ; 2 notaires (Arch. Lot F).

Assier formait autrefois un castrum, c'est à dire une place fermée par des murailles. Les maisons qui débordaient hors du rempart se groupaient en divers barrys ou faubourgs : barry de Mons - barry de Sol (de la Salle) où devait être la Commanderie ; barry de las Botas ; barry de Leyga ; barry del Torrial (notes Champeval d'après actes notariés).

AYNAC

Le bon Malleville, en ses Esbats sur le pays de Quercy, donne une curieuse étymologie de ce nom : pour lui c'est le même qu'Enach ou Enacim, dont les fils sont mentionnés dans le livre des Nombres, chap. 13, ou dans le Deuteronome chap. II, comme étant d'une race gigantesque (édit. Cangardel, p. 21 et 24).

La forme latine du nom semble avoir été primitivement Asnago, Acinnago, qui a donné chez nous Aynac (en Limousin : Arnac - cf. Carlarium, qui donne le Cayla et Carla ; Carlucium = Caylus et Carlus). Peut-être faut-il reconnaître Aynac dans d'Aquiniaco que B. Gery donne par testament, entre autres lieues, à la cathédrale St Etienne (Vie publiée par Poupardin, p. 35 - cf. Lacoste I, p. 232 : il nomme Aynac sans dire le mot latin.

La paroisse

Aynac aurait été chef-lieu de vicairie au X^e siècle, d'après ce passage du Cartulaire de Beaulieu, où l'on voit - date : mars 932 - le vicomte du Quercy, Frotard et sa femme Adalberge, faire diverses donations sur le conseil du comte Raymond, leur suzerain : « au même monastère, dans le dit pays Cadourque - en la vicairie de Asnago, notre cour (curtem) domaniale appelée Termenouse, comprenait dix mas (mansos) et leurs dépendances : terres, bois, prés, moulins etc. » (Cart. Deloche, n° XLVIII, p. 87) m. Deloche traduit : vicairie d'Arnac (Puy d'Arnac) et veut que le pagus lemovicensis ait débordé sur le Quercy actuel. M. Lacabane, dans ses réponses sur la géographie du Quercy, a démontré un peu vivement qu'il s'agit de Termenouse, en la paroisse d'Aynac.

D'ailleurs la vicairie d'Aynac, vicaria Asnacensis, est mentionnée dans la Cartulaire de Cahors, comme étant bien dans le pagus caturcensis (Baluze, Hist. Tutell. Col. 382). La paroisse d'Albiac (voir plus haut, faisait partie de la vicairie Asnacensis. Il est bon de dire que m. Deloche n'a pas appuyé sur son erreur, puisque dans son introduction il ne parle de cela et, à sa table, au mot Puy d'Arnac, il ne renvoie pas à cette charte.

Aynac et un autre village de cette paroisse, Ayroles, sont mentionnés dans le testament de Ranulphe, le bienfaiteur de Figeac et de Fons (972) : « In Airolas et in Asnaco, Ste Petro Belliloci dimitto in communi quantum ibi visus sum habere. » Doat, 126.

Celui du comte Raymond (961) parle de l'église : « illa ecclesia de Acinnago teneat Raynaldus dummodo vivit ; et illo alode teneat Stephanus et dummodo vivit ; post illorum decessum - Sancti Salvatoris de Figiaco remeneat, et donent Stephanus et Raynaldus ad ipsos monachos per singulos annos, mediante quadragesima, unam refectionem. » (Hist. du Languedoc, V, col. 241).

Le titulaire de l'église d'Aynac est saint Geniès. D'après les vitraux modernes de cette église restaurée et d'après l'ordre, ce saint Geniès, ou Genest, serait le comédien martyr dont Rotrou a dramatisé l'histoire.

D'après quelques auteurs, le titulaire serait un évêque de Clermont, qui vivait au ^{XI} siècle. M. Poulbrière, Dict. des paroisses du diocèse de Tulle, tome I, p. 112, dit : « l'église paroissiale d'Aynac en Quercy fut consacrée vers 1200 sous le nom d'un saint Genest qui aurait été moine de Beaulieu. Il fut tué, paraît-il, à date inconnue, par ses neveux, fils d'Aygane, sa sœur, c'est tout ce qu'on sait de lui. » Or, l'église ou paroisse est antérieure au XII^e siècle ; de plus, quelque village de la paroisse d'Aynac fut donné à Beaulieu. Jamais cette abbaye ne fut propriétaire de la paroisse tout entière. On a vu que l'église, qui avait été usurpée, fut donnée sous condition par le comte Raymond, à l'abbaye de Figeac qui n'y avait aucun droit. Elle appartenant au Chapitre de Cahors à qui elle revint, dans le cours du XI^e siècle, d'une façon assez curieuse dont le récit nous a été conservé dans la Cartulaire de Cahors. Ce récit a été publié sous la forme d'une nouvelle par m. Camille Vigié, dans la Revue religieuse de Cahors (tome I p. 173, 186), d'après Lacoste, Histoire du Quercy I. p. 442.

Nous traduisons ici le texte du Cartulaire d'après le manuscrit 17.674 de la Bibliothèque Nationale.

« Voici le récit mémorable de la façon dont l'église saint Geniès d'Aynac (de Asnago) est parvenue en la possession de l'église cathédrale de Cahors.

« Depuis longtemps, elle était possédée comme un héritage de famille par un certain Hugues de Fayt (de Faieto) après le partage des biens avec ses frères. Ceux-ci lui en confirmèrent la possession, en lui jurant, la main dans la main, qu'ils ne lui feraient aucune difficulté au sujet de cette paroisse ou de tout son gleyage, mais qu'ils le laisseraient libre d'en disposer à son gré. Il vécut là plusieurs années avec sa femme, ses fils et ses filles. Plus tard, le peuple se souleva, indigné de voir ses offrandes et les choses de l'église consumées par une personne séculière et laïque, et de voir que souvent, au moment des offrandes, celles-ci étaient reçues devant tout le monde, par des femmes.

« L'affaire vint à la connaissance du très noble pontife (de Cahors) Géraud, lequel, ému de ce mouvement populaire, mit l'église sous interdit jusqu'à ce que Hugues de Fayt abandonnât à l'évêque et aux prêtres du Christ l'église qu'il avait injustement possédée. Mais l'usurpateur ne tenant aucun compte de l'excommunication continua longtemps encore de troubler les droits ecclésiastiques.

« Vers ce temps-là, messire Géraud, prêtre recommandable, appelé de saint-Vincent, parce qu'il était habitant de ce lieu, se disposait à faire le pèlerinage de Jérusalem. Il avait amassé pour cela une grosse somme d'argent. Quelques seigneurs lui dirent qu'il ferait œuvre plus agréable à Dieu s'il voulait employer cet argent à délivrer l'église d'Aynac.

Il trouva bon le conseil, pensant que le seigneur Hugues pourrait, sinon par amour du Christ et par crainte de la damnation éternelle, du moins pour avoir de l'argent, se désister de son injustice. Géraud eut donc une entrevue avec le susdit personnage, lui demandant de donner l'église au bienheureux protomartyr Etienne, à l'évêque, Monseigneur Géraud et aux chanoines réguliers de l'église Cathédrale, moyennant une somme d'argent qui lui serait versée quand il aurait fait la restitution.

« Hugues de Fayt accepta la convention et reçut de Géraud de Saint-Vincent, la somme de 150 sous pour lui délivrer l'église d'Aynac ; il obtint de plus, par le même accord que son fils Géraud pourrait être reçu au nombre des chanoines de la Cathédrale, sans qu'il eût rien à déboursier.

« De la même façon, son neveu Guisbert, qui tenait le quart de l'église (de la paroisse) reçut dudit Géraud de St Vincent une somme de 60 sous. Et tous deux, Hugues et Guisbert, abandonnèrent, cédèrent au Bienheureux Etienne, au Pontife Géraud et aux chanoines de Cahors tout ce que, justement ou non, à n'importe quel titre, ils possédaient ou pouvaient revendiquer de l'église ou paroisse d'Aynac.

« Ces conventions eurent lieu par le conseil, la volonté et l'autorité de Gisbert de Lavergne et de ses frères et d'Arnaud de Campcros, par les mains desquels les susdits donateurs se trouvaient avoir eu la possession de l'église (sans doute à titre féodal). Pour cela, Gisbert de Lavergne, seigneur de cette terre avec ses frères, reçut la somme de 150 sous dudit Géraud de St-Vincent, pour avoir autorisé la restitution. En retour, lui et ses frères cédèrent au Bienheureux Etienne et à l'église de Cahors tout ce qu'ils avaient dans la paroisse d'Aynac, tout leur domaine et tout ce que d'autres pouvaient tenir de leur main. Ils accordèrent de plus que si un chevalier ou une personne quelconque, homme ou femme, de n'importe qu'elle condition, voulait donner quelque chose tenue d'eux, ils le permettraient et le garantiraient et confirmeraient de leur autorité.

« Témoins, Bernard de saint-Céré et son frère Rigald etc » et Géraud, l'évêque entre les mains de qui fut faite cette restitution et beaucoup d'autres. » Lacoste (Tome I.p. 442) dont les notes renferment sur ce sujet quelques erreurs, ajoute aux témoins les noms de Guiraud de Valon, de Gisbert et de Frotard de Thémines, que nous n'avons pas trouvés dans le texte par nous copié à la Nationale. Mais dans le carton 1 des documents laissés par lui, et que conserve la Bibliothèque Municipale de Cahors, il y a une autre pièce, de la même époque, relative également à l'église d'Aynac.

« Nous avons pris soin d'écrire, pour en conserver le souvenir, l'héritage (la part) que donna, de la même église d'Aynac, Pierre Bernard, pour le salut de son âme, à Saint Etienne, à savoir la curie (?) et les maisons et le fief que Géraud de Saint-Vincent tenait de sa main, en totalité et dans son intégralité, pour être possédés après la mort dudit Géraud, à savoir le pré d'escalfor en domaine, le cens tout entier, l'investiture, et la troisième partie du tiers de la justice (juridiction) sur les maisons et jardins qu'il tenait, ainsi qu'on vient de le dire. » Ce don a été fait, sur le conseil et par l'autorité de Guibert de Lavergne à Géraud de St-Vincent. »

Ces deux pièces ne sont pas datées. Lacoste les suppose de la même date que d'autres documents analogues relatifs à des restitutions d'églises, c'est à dire à l'année 1090. m. l'abbé Viguié a adopté cette date dans son récit. L'acte ne dit pas que l'église eût appartenu auparavant au Chapitre de Cahors. Il n'y est pas question de restitution. C'est une hypothèse vraisemblable. Quoiqu'il en soit, l'église d'Aynac est mentionnée parmi les possessions du Chapitre de Cahors dans la bulle de Pascal II, en 1106 (Lacroix, Series I p.66). Elle forme dès lors un prieuré à la collation du Chapitre dont un des membres, en qualité de Syndic des chanoines ou de prieur d'Aynac, perçoit les principaux fruits de la dîme ou les afferme. Nous avons plusieurs de ces « affermes » conclus par quelque chanoine de Cahors. Primitivement le curé était à portion congrue, mais n'avait aucune des charges, restées au décimateur. Plus tard, à la suite de quelque transaction, les fruits de la dîme furent partagés par moitié entre le curé et le Chapitre. Il y avait, dit-on, au château d'Aynac, une chambre du prieur.

La paroisse d'Aynac avait pour annexe celle de Saignes, relativement récente comme l'indique le nom de son titulaire, Saint François. Elle comprenait une grande partie de la juridiction de Leyme qui n'avait pas d'église paroissiale et dont le service religieux était partagé entre Aynac, Saint Vincent (puis Bannes) et Molières. Le couvent des Cisterciennes dépendait de cette dernière église au point de vue paroissial.

Il est probable qu'il dut y avoir une église ou chapelle distincte de celle de Saint-Geniès, car le patron secondaire d'Aynac est Saint Barthélémy. Il y avait également une léproserie (malaudie) ; la chapelle a laissé son nom « l'escura de la capela » tout près du village d'Ayroles. Aynac et ses dépendances faisaient partie de l'archiprêtré de Thégra. Quand furent organisées par Alain de Solminihac les congrégations foraines, Aynac fut rattaché à celle de Bio.

Outre le maître autel, il n'y avait que deux chapelles dans l'église d'Aynac, l'une dédiée à Notre Dame, l'autre dédiée à Sainte Radegonde (il est plusieurs fois question dans les testaments de cette dernière chapelle, fermée de balustres), mais il y avait un autel dédié au Saint Sacrement ainsi qu'on voit dans un bail à besogne pour en faire élever un autre, hors de l'église, détail assez curieux.

Le 15 août 1656, « messire Jean Lacalm, recteur, faisant tant pour soy que au nom de (en qualité de) bailhe de la frérie du Saint Sacrement de l'église parochelle d'Aynac, bailhe à prix fait à Jean Barrat, masson, à construire un autel à l'honneur du St Sacrement aux appartenances d'Aynac appelées « à fond de la rue de Pontcaral » et au delà le ruisseau... basti à pierre et chaux, d'auteur d'une aulne, et autrement de l'autheur de celui qui est au devant la grand porte de l'église dudit Aynac, et faire iceluy autel en tailhe du hault et du bas, à la charge par ledit recteur de faire apporter toutes sortes de matériaux sur les lieux, et moyennant le prix de 10 livres (Rouquié VIIIp. 171 .)

M. Champeval signale une chapelle au château del Trieu, appartenant aux de Bernard de Laborie.

Il y avait également une chapelle au château même d'Aynac.

Curés d'Aynac

Le premier nom qui soit parvenu, nous est fourni par les archives Vaticanes : Le 4 septembre 1327, l'église d'Aynac étant vacante par le décès de Raymond (alias Guillaume) Delpech (de Podio), les revenus au temps de la vacance furent vendus 64 livres caorsines, y compris les 10 livres que le Chapitre Cathédral devait au curé. Le successeur fut Bernard de Varaire (peut-être de Cardillac-Varaire), nommé en décembre (Reg. Vat. 85, n° 573 et Collect. 70, f. 4) - Le desservant ne payait pas les charges curiales, réservées au Chapitre, alors seul décimateur.

En juillet 1355, Géraud de Montamat permutait contre l'église de Saint-Mamet en Auvergne avec Pierre Fabri, probablement originaire de Gramat, d'après des actes de 1366 (Reg. Vat. 228, n° 374 et livre des Vassals, f. LIV). Nous avons ensuite une longue lacune.

Dans la 2^e partie du XV^e siècle, toute une série de Poncie (de Poncia) prêtres vicaires ou recteur. En janvier 1487-8, Jean Poncie recteur d'Aynac, reconnaît tenir du vicomte de Turenne une place (platea) à Saint Céré, à la Montrandie (Arch. Lot, E 48), ce qui permettrait de croire qu'il était originaire de cette ville.

En 1498, il résigne en faveur de son frère Jean Poncie junior, lequel, à son tour devenue senior cède la paroisse son neveu Jean Poncie, moyennant réserve de quelques revenus (Fonds Latran 892 et 1360). A la mort de ce dernier (1538), la cure est disputée par plusieurs concurrents, qui évidemment recherchaient ce bénéfice en commende seulement : Guillaume Vaissade l'emporte, grâce à la résignation en sa faveur de Sanche de Frigaran (nom basque - Reg. Vat. 1548, 1529 et 1557).

Il permuta, en 1546, avec Claude de Lagarde (de Saignes) contre la cure de Saint-Laurent de ? qui est remplacé deux ans après par Guillaume Pélaprat ; celui-ci par Antoine Martel (de Bio ?), et ce dernier (juin 1552) par François de Lagarde, personnage important, archiprêtre de Caraman au diocèse de Toulouse et qui fut archiprêtre de Thégra (Reg. Vat. 1681, 1665 et 1762 - Lacoste IV, p. 242).

Il semble qu'en 1581, le curé était Bertrand Mazet qui fait un accord avec le prêtre Jean Gaillard (note Foissac, Lafon notaire) et qu'en 1587, c'était me Jean Ribeyroles de la famille de Vielfon et Laubrespie, encore existante. Celui-ci se retire, en 1589 à Cahors où il sera prébendier du Chapitre (mort 1607). Il fut remplacé par Pierre Bessière, et ce dernier par Antoine d'Olive (famille Cadurcienne). D'olive échange sa cure en 1607 contre le prieuré de Scelles avec Guillaume Ribayroles. Celui-ci meurt en 1616 : Il a pour successeur me Hector Lacalm, qui dure bien longtemps puisqu'après un premier testament du 28 septembre 1620, pendant une maladie grave, il en fait un accord en 1663. (peut-être y eut-il deux recteurs du même nom). En 1622, Lacalm fait un accord, en vertu d'une sentence épiscopale, avec les prêtres obituaires au sujet de leur part dans les revenus des oblations et des quêtes et de leur participation aux offices (grand-messes, vêpres, processions... les dimanches et jours d'obligation et de leur assistance payée, mais facultative aux sépultures et offices des morts (note Foissac - Dupont notaire) - Le 29 juillet 1657, il donne à raccommoier la grande tribune de l'entrée (Ayroles notaire). Les fruits de la cure, en son temps, étaient arrentés de 900 à 1000 livres, pour sa part. Parmi les arrentiers, des bourgeois et des nobles. Lacalm était encore curé en 1662.

En janvier 1664, c'était me Antoine Dinety, probablement originaire de Puy-l'évêque ou des environs : Il y est parrain quelques fois, il mourut en 1681. En janvier 1664, il s'occupait d'avoir à Aynac une maison presbytérale et non plus une maison en location. Il résignait sa cure en 1670.

Le 4 novembre 1670 était installé à sa place me J.P. D'olive, « prêtre et bachelier en sainte théologie de la ville de Cahors ». me Louis de Ribayroles qui l'installa (il était prieur du Bourg) était son parent. Il afferme plusieurs fois les fruits décimaux tant en son nom qu'au nom du Chapitre. Il est encore là en 1681. Il semble avoir eu pour successeur, son parent, me Pierre Roaldés, qui se démet de la cure en 168.. , en faveur de François D'olive, son parent aussi. Celui-ci devenu chanoine de Cahors comme J.P. D'olive, ne semble pas être resté bien longtemps, puisque c'est sur démission de me Louis D'olive, que fut nommé le cadurcien me Géraud de Merlin, parent, lui aussi, des D'olive (1691). C'était un ancien curé de la Daurade : il fut installé le 29 décembre. Il ne fit que passer, ayant eu pour successeur, sur sa résignation, Pierre Cantaloube, archiprêtre de St Cirq, originaire de Saint Santin, installé le 14 avril 1692. Celui-ci résigne l'année suivante en faveur de son neveu Antoine Cantaloube, chapelain de St Cirq, qu'on installe le 7 décembre 1693 (il avait déjà pris possession civile sans avoir encore obtenu le formâ dignum).

Le 11 mai 1702 (ou 1703), il permute avec Antoine de Belet, recteur de Montredon et de Poustans, son annexe. Celui-ci avait une nièce religieuse dans l'abbaye de Leyme, et teste en faveur d'une autre nièce en 1719. Le 10 novembre il résignait en faveur de J. P. Perrière, curé d'Anglars, mais cet acte fut annulé presque aussitôt par sa mort, et le 27 du même mois, me Jean-Louis de Ribayroles, de la maison de Vielfay, que l'on appelle m. du Feyret, et qui était curé de St Martin de Vers, est installé par le chanoine François Delpech. Il s'occupa, lui aussi, d'un presbytère.

De 1749 à 1751, l'on trouva m. Antoine Parry, originaire de Martel, qui abandonne certains droits qu'il avait sur le prieuré de Friac, et qui devient, en 1751, curé de St Bonnet. Il est remplacé par Raymond Pailhes, originaire de St-Pantaléon, ancien vicaire de Garric. En 1772, il revient dans la région du Bas-Quercy, à la cure de Tréjouis. Son successeur Antoine Bouzou, prêtre originaire de Roc-Amadour, prend possession le 13 novembre. Il prêta d'abord²² puis rétracta le serment constitutionnel. Il fut remplacé par un vicaire - régent, J. Antoine Desplats, de Figeac, envoyé par m. Danglars, puis par Antoine Rey, ancien vicaire de Lissac, élu par le collège électoral, installé le 15 décembre 1792.

Le 20 fructidor an III, le prêtre J.P. Marty faisait sa déclaration de culte conforme aux lois de l'église Catholique, Apostolique et Romaine et obtenait un certificat constatant que s'il avait été réfractaire, il n'avait pas émigré²³.

Vicaires

Le curé d'Aynac avait d'ordinaire deux vicaires, l'un pour l'église de Saignes, l'autre pour l'église matrice. Voici quelques noms : Guillaume Lafon (1598) - Annet Donadiou et Pierre Forestier (1603) - Mathurin Goudounesque (1608) - Géraud Marcillac qui fut curé de Ginouillac (près d'Espédaillac) (1612) - Guillaume Marcillac (1617) - Ayroles et Coty (1623) - Jacques Dumas (1631) - François Jacme (1632) - Brunet (1634) - Pierre Maury (1639) - Jean Vidal, qui fut recteur de Lavergne (1641) - François La Barrière (de Siran) (1644) - Jean (La)boundarie (1646) - Jacques (La) boundarie (1647) - Sudrie (1649) - Jean Lantuejouis (1655) - Jean Dumas (1658) - Mathurin

²² Il le prêta, ainsi que ses vicaires Bouygues et Castagnié, mais avec la réserve « qu'ils n'entendent point toucher en rien à notre sainte religion » A cause de cette réserve, le serment ne fut pas accepté. Il émigra avec un neveu, François Bouzou, âgé de 32 ans : le 16 septembre, laisser-passé pour le neveu et pour le vicaire Castanié se rendant en Espagne, en vertu du décret du 26 août, par la route de Toulouse ; le 7 octobre laisser-passé pour le curé : 53 ans.

²³ Les notes sur les curés du XVIe au XVIIIe siècle ont été fournies surtout par les travaux de m. Rouquié et de m. Foissac.

Goudounesque (1659) - Jean Lalande (1662) - Jean Fourès et Redon (1664)
- Granseau (1662) - Jean Mas et Jean de Lavour (1669)
- Géraud Lacaze (1670) - Jean Bertrand (1672) - Dumeil (1673) - Pierre
Laporte de Gagnac (1674) - Bernard Polverel (1676) - P. Pérau (1689) -
Drulhes (1673- 1691) - Dufau (1690) - P. Mandeus (1691) - Antoine
Cantaloube (1692) - Théron
(1698) - Cances, qui fut curé de Viazac (1703) - Jacques Souyri (1705) - J.
Fabre (1708) - J. Lauvnie (1711) - P. de Fontanel (1713) - Antoine Gibert et
Jacques Tournié (1717) - François Gary (1722) - François de Laramière
(1727) - Cabridens (1732) - Lacoste (1734) - Doucet et Plantade (1751) -
Séguy (1759) - Antoine Cros de Parlan (1765) - P. Lieurade (1771) -
Jaubert et Mage (1785).

Plusieurs de ces vicaires restent assez longtemps en fonction, quelquefois plus de quinze ans. Nous avons de nombreux engagements de vicaires par les recteurs d'Aynac. En général ils sont faits pour un an : les honoraires sont très variables, allant de 60 à 120 livres, mais il y a en plus la moitié du casuel, ou droit de verrouil, comprenant les offrandes, les proclamations a bans, les relevailles ; non compris les fonds du bassin du purgatoire et des obits ; le vicaire est logé et blanchi aux frais du curé.

Obituaires

Comme dans toutes les paroisses, et plus que dans d'autres, à cause de l'étendue d'Aynac qui comprenait Saignes et une partie de Leyme, il y avait dans cette église un certain nombre de prêtres obituaires, dits fils de l'église, parce que la plupart étaient originaires du lieu. Dans les testaments il est souvent demandé de convoquer aux funérailles, neuvaine et bout d'an « tous les messieurs prêtres d'Aynac » Nous ne connaissons pas leur nombre qui a sans doute varié. Un acte de 1611 en indiquait huit. Nous avons quelques actes où l'on en nomme quatre ou cinq composant l'entier collège des prêtres obituaires, alors qu'à la même date d'autres actes mentionnent d'autres prêtres. Nous avons aussi de nombreux titres cléricaux pour les clercs originaires d'Aynac.

La dîme d'Aynac

Elle se levait à 11. Comme nous l'avons dit, c'était parfois un chanoine de Cahors, parfois et le plus souvent, le recteur qui en arrentait le revenu. Les fruits décimaux se partageaient entre le Chapitre et le recteur. En 1630, ils étaient évalués à 150 charges de blé (froment et seigle) et à 20 charges seulement de vin, les vignes étant peu nombreuses dans la paroisse. Nous avons beaucoup d'affermes des fruits décimaux dans les notes de m. Rouquié, pour les XVII et XVIIIe siècles. Ils sont tantôt évalués en quantité de blé ou seigle, tantôt en argent.

Exemple, en 1719 ; dîme des domaines propres à m. le marquis d'Aynac (qui sont : la borie grande, la borie neuve, la borie del castel ou del Trieu , Marcillac) 58 sétiers froment et 2 de seigle ; dîme de la Bonafoussie, la Ponclade et Tachou, 46 sétiers froment, 22 de seigle ; le Quié, le Foy et la Varenne : 32 sétiers 2/3 de froment et 1/3 de seigle ; Cancros et Lescole : 10 sétiers seigle ; La Poncie : 9 sétiers ; La Galabertia : 4 sétiers froment, 13 sétiers seigle ; Ayroles, La Coste et le Pouget : 59 sétiers de seigle ; La Gauzinie : 17 sétiers seigle. Nous laissons les dîmes de Saignes et de Leyme (villages de Courbou, la Rigaudie et Lafarguette). En argent la dîme d'Aynac. Les fermiers de la dîme sous-affermaient à leur tour très souvent. En 1727 le curé Ribeyroles percevant les dîmes noales de terres récemment défrichées eut des difficultés avec les fermiers des fruits décimaux du Chapitre.

Parmi les fermiers l'on trouve souvent des bourgeois ou même des petits nobles : ainsi, en 1624, noble Bernard de Lacaze, seigneur de Bauze - François de Turenne et en 1632 Flotard de Turenne du village de Saint Chignes (qui sont des enfants naturels).

Le 10 octobre 1611 le curé et 5 obituaires nomment leurs syndics pour toucher les rentes des obits. Deux autres obituaires (Rouquié V p. 107) = 7 obituaires.

Le 22 juillet 1612, cinq obituaires nomment deux autres obituaires pour revendiquer leurs droits contre le curé = 7 obit. Plus un nommé déjà.

Le plain-chant

M. Rouquié a découvert deux contrats assez curieux au sujet du chant. Le 28 août 1610, me Jean Estival, chantre, promet à me Hector Lacalm (futur recteur) Mathurin Godonesque, Jean Laberie et Géraud Marcillac, prêtres (obituaires) dudit Aynac de les apprendre à chanter en musique et plain-chant et ce pour le temps et espace de ung an complet, et ce moyennant le prix et somme de 48 livres, payables en 4 parties. Sera tenu ledit Estival de leur faire la lesson pendant deux fois le jour tout le long de l'année moins les dimanches et festes mobiles (le jour de Noël, l'Ascention et Feste-Dieu, Notre Dame d'août et de septembre). Ledit Estival ne sera tenu d'enseigner aucun (autre) prêtre de la paroisse du lieu d'Aynac et les dits prêtres seront tenus bailher une chambre pour enseigner des enfants (Rouquié V p. 106). Le 13 mai 1616, le même promet encore ses leçons à Hector Lacalm, recteur, à Goudonesque et à Jean de Turenne ; le recteur donnera 3 sétiers froment et 3 sétiers seigle ; les obituaires 4 sétiers seigle (Ibid.p. 123-4).

L'église est de la fin du XII^e siècle, en style roman très soigné. Du bâtiment primitif, il reste toute l'abside, (le chevet et les deux chapelles) avec le transept. En 1882, on a prolongé la nef dans le même style et fait ressortir les pierres taillées, en enlevant le badigeon. On remarque dans cette église une déviation assez sensible de l'axe.

Il y a une petite coupole à la croisée du transept. Au XVII^e siècle, l'église comprenait : la grande chapelle, où fut enterrée en 1638 Madame de Molières ; la chapelle Notre Dame où fut enterrée le recteur Hector Lacalm ; la chapelle Ste Radegonde.

Ecole

L'école existant à Aynac ne nous a laissé que le nom d'un de ses régents : Henri Julien, vivant en 1658. Il faisait partie à cette date des membres de la confrérie du Saint Sacrement. Nous avons de lui un curieux contrat. Le 11 mars 1657, il « promet à Jean Bonnefoussies, dit Jantou, du village d'Ayroles, d'apprendre et enseigner fidèlement à Géraud son fils de lire et d'écrire jusques à ce qu'il lira facilement la lestre de main et rolles de tailhes, et ce moyennant 15 livres payables moitié de jour en jour et l'autre moitié à la fin de l'apprentissage. Le père sera tenu de faire venir son fils à l'escole dudit Julien continuellement sans que celui Julien soit tenu de rien que dire la lesson et apprendre de escripre et lire. » Rouquié IX p. 262. On a le testament de sa veuve, Catherine d'Espalieu (1691) p. 337. Le fils, Noël Julien, était à cette date, à la guerre.

Pendant la Révolution, du moins aux premiers temps, il est question d'un traitement pour le maître d'école : 50 livres sont inscrites au budget (6 janvier 1792).

A relever un mas de l'Escole mouvant de la famille de Bernard (1463).

La seigneurie

Le seigneur suzerain principal d'Aynac est le vicomte de Turenne, la châteltenie d'Aynac faisant partie de la baronnie de Gramat.

En 1370, le seigneur de Gramat, hommageant au vicomte de Turenne, compte la châteltenie d'Aynac dans son dénombrement (Lacoste III.p. 127). Notons qu'en 1259, Hugues de Castelnau de Gramat, hommageait au comte de Poitiers et dénombrait la moitié d'Aynac²⁴. Nous avons les hommages des Turenne d'Aynac aux vicomtes de Turenne ou aux ducs de Bouillon, pour les années 1458, 1463, 1498, 1600, 1639, 1672 (Papiers Greil et autres fonds). Mais le vicomte de Turenne n'était pas seul suzerain du seigneur d'Aynac, puisque, en 1316, Bertrand de Cardaillac-Bioule recevait l'hommage de Gilbert d'Aynac.

²⁴ Arch. Nat. J. 315.

Il est dit dans l'acte - analysé par Lacoste, III p. 67, que Gilbert remit les clefs de son château à Bertrand, que celui-ci ordonna à Raymond de Molières, damoiseau, son porte-enseigne, d'en ouvrir les portes et d'aller arborer son étendard au sommet de la tour en criant par trois fois : Cardaillac, et qu'après cette cérémonie, il remit les clefs à Gilbert. On ne retrouve pas d'autre hommage, parce que, peu de temps après, Bertrand de Cardaillac vendit ses droits sur la coseigneurie d'Aynac et sur Molières. Les possesseurs directs d'Aynac appartenaient, semble-t-il, à la famille de Lavergne. D'après Lacoste, Gilbert d'Aynac qui hommage, en 1316, à Bertrand de Cardaillac, était fils de Déodat ou Dieudonné de Lavergne (cf. généalogie des Cardaillac).

Il est possible que le nom d'Aynac servît à titre des membres de cette famille de Lavergne. On voit par le Cartulaire d'Aubazine qu'elle possédait au moins en partie la seigneurie d'Aynac (Ed. Albe, Les possessions d'Aubazine en Quercy, p. 192). Les mêmes noms se retrouvent et peut-être bien que Guillaume de Lavergne, témoin dans un acte intéressant Espagnac en 1272, est le même que Guillaume d'Aynac qui donna la charte des coutumes.

Le dernier Gilbert d'Aynac, qui joua un certain rôle pendant la guerre de Cent ans et qui, par une transaction de 1365, renouvela cette charte, donna par testament du 18 mai 1379 à Guillaume de Beaufort vicomte de Roger tous ses biens d'Aynac et de Molières. Le vicomte les repassa au fils de Gisbert, Déodat d'Aynac²⁵ (Arch. Nat. K 51 n° 43). Déodat mourut sans enfants et dut inciter son père Gisbert, ou la seigneurie, faute d'héritiers revint au suzerain²⁶ qui en disposa en faveur d'Hector de Turenne, fils bâtard du célèbre Raymond de Roger de Beaufort, comte d'Alais et autres lieux.

Par testament de 1399, Raymond léguait « pour l'amour de Dieu » à son fils naturel, Hector, les châteaux de Saint-Hilaire, Ussat et Vergy (Lacoste III, p. 313-4 - note). Hector est qualifié « noble homme, bâtard de Turenne, seigneur d'Aynac, fils naturel et bâtard de messire Raymond de Turenne, Comte d'Alais, dans un procès qu'il eut en 1420 contre Louis de Roger Beaufort, seigneur de Canillac. Il est qualifié de seigneur d'Aynac et de Molières dans un acte de 1443 ; il était à cette date viguier royal de Figeac. Le 27 avril 1458 il faisait hommage d'Aynac et de Molières à messire Annet de la Tour, vicomte de Turenne, de la maison qui avait succédé aux de Roger de Beaufort (Arch. Du Lot F 513). Pour la suite de la généalogie, voir le dictionnaire de Moreri.

La famille de Turenne d'Aynac dont Hector fut le chef a possédé la seigneurie, baronnie, comté, puis marquisat, jusqu'à la Révolution, et après la tourmente a récupéré quelques terres et le château. Le dernier marquis de Turenne d'Aynac est mort en ne laissant que deux filles. Ce serait trop long de reproduire ici cette longue généalogie où l'on retrouverait toutes les grandes

²⁵ Il y eut aussi un frère de Gisbert du nom de Déodat.

²⁶ En 1406 le vicomte de Turenne recevait les hommages des tenanciers d'Aynac.

familles du Quercy : les Cardaillac, les Ginouillac-Vaillac, les Lentillac de Felzins, les de Lauzières-Thémines, des Armoises.

Les Turenne d'Aynac eurent au début du XVIII^e siècle la baronnie de Gramat ; Ils eurent avec le marquisat de Felzins (Lentillac, Montmurat etc).

On pourrait relever parmi eux un certain nombre de personnages remarquables à des titres divers, comme chevaliers ou comme ecclésiastiques. En 1639, le château était à peu près tel qu'il est aujourd'hui, d'après l'hommage du 15 mai. Il se composait de 4 corps de logis et de 4 tours avec un donjon au milieu ; avec basse-cour, préclôture fermée de hautes murailles (disparues) et deux petites tours ; un fossé environnant avec pont-levis. Le seigneur avait de plus dans Aynac un moulin et un four banniers - quatre domaines appelés : la Borie grande, la Borie neuve, Marcilhac et la Blanquie. Il avait de nombreuses rentes en froment, seigle, avoine, poulaille ; la seigneurie de Molières ; la terre de la Pèze, près de Rueyres etc (Arch. Du Lot B 412).

Les Turenne d'Aynac

Raymond Roger de Turenne (de Beaufort)

Epouse 1375 Marie d'Auvergne dite de Boulogne

Mort en 1417

1

Antoinette

Epouse 1393 Le Meingre

Dit Boucicault

Hector bâtard de Turenne

écuyer en 1420

légataire de son père 1399

1443 viguier royal de Figeac

seigneur d'Aynac et de Molières

marié à Blanche d'Ornhac

2

Pierre épouse en 1479 Anne de la Roque

hommage au vicomte en 1463

coutume de 1483 mort après 1503

Annet

Branche formant

deux rameaux éteints en 1666

3

Annet lieutenant d'artillerie ?

Ambassadeur en Angleterre

Epouse 1495 Jacqueline de Ginouillac sœur de Galiot II

Blanche

4

Galiot épouse 1548 Marguerite de Thémines

fille de Louis de Thémines-Cardaillac

5

François épouse 1593 Antoinette de Pontanier
Jeanne
A l'Hôpital-Beaulieu

6

Flotard baron d'Aynac épouse 1633 Claude de Ginouillac
Dame d'Aubepeyre fille de Louis comte de Vaillac
1672 Garric hommage par procureur au vicomte (T 193- 98)

7

Louis marquis d'Aynac épouse 1656 Hélène de Felzins-Mouton
9 juillet 1692 hommage
procuration au vicomte
(T 193⁴⁸- 28)

François chevalier
Marg^{rite} et Mad^{laine}
Hôpital-Beaulieu

Jean épouse Catherine de Felzins même
Branche d'Aubepeyre

8

Jean Pierre marquis d'Aynac et de Montmurat
Epouse Victoire de Durfort-Boissières 1693

Catherine épouse X de Lagarde de Saignes

9

Jean Louis épouse Claude Marie de Lignerac de Caylus

Jean François chevalier

Joseph Mercure baron de Gramat

Jean Marc Galiot prêtre

10

Marc Joseph René de Turenne d'Aynac
baron du Quercy
Epouse 1772 Gabrielle de Bachydré du Cayla de Signan

11

Henri Amédée Mercure de Turenne d'Aynac marquis de Turenne
et de Signan épouse 1799 Claire de Brignac Montarnaud

12

Gustave Edouard épouse Louise de la Tour du Pin Chandols

13

Guy 1884 dernier marquis épouse Elisabeth Berthier de Wasilière

14

Deux filles dont Madame de Toulouse (Lavalette)

En 1405, Raymond d'Aynac était prieur de St Urcysse de Sisteron, vicaire général d'Arles (Albarrés Gallia novissima - Arles, col. 755).

En 1517, Louis de Turenne, cleric du diocèse de Cahors, notaire apostolique « de numero participantium » prête serment, ainsi que (son frère plus jeune) Hugues de Turenne, entre les mains des évêques de Meaux et de Périgueux. (Arch. Vat. Reg. Vat. 1083, f 287^v et 290^v).

En 1705, Amable Charles de Turenne d'Aynac, docteur en Sorbonne, doyen de Mareuil (Lyon) vicaire général et archidiacre de Luzon, abbé de l'Isle-Chauvet en ce dernier diocèse, député à l'assemblée du clergé. Il était mort en 1726 ainsi qu'on voit par la collation d'une chapellenie qu'il avait à N.D. du Puy de Figeac (notes Champeval et Rouquié).

Pour la question des armoiries des de Turenne d'Aynac, voir Esquieu. Les d'Aynac descendants du bâtard Hector avaient au début des armes rappelant les Beaufort. Ils finirent par prendre celles des vicomtes anciens.

Autres seigneurs

Famille de Bernard de Laberie que l'on trouve au moins du X^{IV}e à la fin du X^Ve ; On le trouve dès 1281, témoin dans un acte d'hommage pour Alvignac (R² 449). En 1305 Raymond de Bernard était coseigneur d'Aynac. Le 1^{er} novembre 1334, Hugues de Bernard d'Aynac hommageait au vicomte de Turenne pour tout ce qu'il possédait dans la chapellenie de St Céré, sauf la fusion de Vernejouls (Arch. Nat. T 193-28 à 31, liasse 94 - parchemins originaux). Au X^{VII}e siècle on les voit seigneurs de la borie del Trieu, de la Carbonière. Peut-être faut-il dire la borie del Trieu ou le castel del Trieu, tout près d'Aynac (voir sur cette famille Archives du Lot F 330 et notes Rouquié, XIII et XIV). Deux filles de cette maison étaient au X^{VII}e siècle abbesses d'Espagnac. Alliances avec les de Veyrières, les Senectère. Une branche des de Bernard vivait au X^{VIII}e siècle près de Siran en Auvergne (branche de la Carbonière).

Les de Corn seigneur d'Anglars avaient quelques biens dans la juridiction d'Aynac.

Les de Soyris (près Labastide) avaient en 1438 le repaire de Lacurie en la paroisse d'Aynac (hommage de noble Guillaume de Suris seigneur du lieu de Suris à Hector de Turenne (Arch. Du Lot F 513).

Les Ribeyroles de Laubrespie (Aynac) et de Vielfoy (Bannes) avaient des biens dans la paroisse d'Aynac. Famille de judicature. Nombreux ecclésiastiques et curés d'Aynac. Alliance avec les Turenne. Souvent procureur d'office des seigneurs.

Les de Valon. Le 21 novembre 1440 hommage de noble homme Jean de Valon, coseigneur de Lavergne, pour mas, borderies, cens et revenus qu'il a dans la châtelanie d'Aynac (Arch. Du Lot F 513). En 1457 il fait avec Hector de Turenne un accord au sujet de ses possessions, me Pierre Borc, de Sainte Spérie servant d'arbitre.

Famille d'Astorg en 1342, (d'après m. Ladorie de Valon).

Tremenouze - En 1724, le sieur Pierre de Longueval, sieur de Tréménouz, témoin dans un acte (Rouquié V, Les Longueval venaient de St Céré).

En 1340 on trouve Pierre de Bonafous (Bonafos) sans doute des Bonafous de Mayrinhac Lentour. Notons cependant le hameau de la Bonafoussie (près de Taxou) damoiseau d'Aynac. Il avait été banni pour avoir dérobé sur la voie publique un roussin appartenant à Raymond Bernard, du lieu d'Aynac placé sous la sauvegarde royale mais ayant rendu des services au roi pendant la guerre de Flandre sous les ordres du comte de Foix, le banissement est rapporté (Arch. Nat. JJ 72, n° 378).

Un Guillaume Cure est également dit damoiseau de la paroisse d'Aynac au diocèse de Cahors dans un acte passé à Figeac où il vend des rentes au mas del Noguier, 1315 (Bibl. Nat. MS N.A.L. 2351, n° 2 bis).

Des Turenne à Saint-Chignes, paroisse de Saignes, ou seigneurs de Autefilhe, portant les noms de Flotard, François ou Jean, quelquefois arrentiers de la dîme pour le Chapitre ou pour le curé, semblent être des fils naturels (Rouquié, notes, V, p. 129, 130, 168). En 1650 messire Flotard fait un titre clérical en faveur de son bâtard François.

Repaire de la Gauzinie à ... On prétendait qu'un souterrain unissait à Aynac cette maison distante de deux kilomètres.

En 1560, Etienne Paramelle, bourgeois de Figeac, est dit coseigneur d'Aynac par suite de quelque acquisition faite de Galliot de Turenne (notes Champeval).

Les Fieux (et sans doute plus tard l'Hôpital Beaulieu) avaient une rente en blé léguée par messire Barasc de Thémines (accord à ce sujet avec Jeanne de Vayrac prieure représentée par me Guillaume de Linars, syndic du couvent.

Termenouse était en 1611 un fief tenu de la Dame Rose de Montal (note Rouquié). En 1724, il était à m. Pierre de Longueval (idem)

En 1503, m. de Lagarde de Saignes dénombre ses possessions : rentes en la paroisse d'Aynac, villages ? , Lavarenne, ? (Bibl. Cahors papiers Greil 138, f. 104).

La Communauté

Si Aynac était chef lieu de paroisse pour Aynac, Saignes et une grande partie de Leyme, en revanche il y avait dans ce groupement trois communautés rurales, qui faisaient partie, au point de vue impositions, de la subdélégation et de l'élection de Figeac.

D'après un acte de 1520, si les seigneurs du lieu donnèrent aux habitants une charte de libertés, ils ne leur accordèrent des consuls ou syndics, que vers l'année 1400. Dans tous les autres documents où il est parlé de ces représentants de la communauté, l'on voit qu'ils étaient au nombre de quatre. Leurs attributions sont les mêmes que dans toutes les communautés rurales. Nous pourrions donner les noms d'un grand nombre de ces consuls, relevés, par m. Rouquié, alors aumônier de Leyme, dans les notariats de la région ; mais nous nous contenterons de rapporter quelques traits de leur administration. Au reste cette administration finit par être bornée à peu près exclusivement à la levée des impôts. Notons seulement que parfois les impôts sont levés par un exacteur différent des consuls qui ont préféré payer un percepteur plutôt que de faire eux-mêmes la corvée.

Nous avons vu que le recteur Dinéty s'était occupé de faire édifier un presbytère (janvier 1664). Il ne dut pas réussir, puisque le 15 août 1684, m. D'olive, curé d'Aynac, représente aux consuls et communauté d'Aynac, que par une ordonnance de m. l'Intendant du 22 juin dernier, portant que dans les paroisses et communautés où il n'y a pas de maison « presbytéraire », on fait faire immédiatement des devis pour les réparations nécessaires en vue de les rétablir, consentir un bail au rabais devant le premier juge royal, pourvu que les réparations n'excèdent pas 300 livres dans les petites paroisses, 400 dans

les moyennes, 500 dans les villes murées, et non compris les charrois et manœuvres.

Le sieur D'olive dénonce ladite ordonnance aux consuls et leur donne copie, « attendu que la paroisse est d'une grande étendue et fort grande et qu'il n'y a point de presbytère, ni vestige qu'il sache, de mémoire d'homme. Au contraire, les paroissiens imposent tous les ans 20 livres pour le louage d'une maison. Le dit curé somme les consuls et habitants de satisfaire à la dite ordonnance et en tout cas exige la même somme pour le louage du presbytère (Rouquié, VIII). Or, encore le 18 mai 1694, le curé Cantaloube donnait procuration à me Mathurin de Turenne, procureur, ès cours royales de Figeac, pour qu'en son nom il poursuive l'instance intentée par lui en la cour du Sénéchal contre la paroisse d'Aynac dans la personne des consuls au sujet de la demande de sa maison presbytérale.

Mais l'affaire n'était pas réglée au temps du curé Jean Louis Ribeyroles, qui, en 1727, adressait une supplique au juge ordinaire du marquisat d'Aynac, à cause des inconvénients qui résultaient pour lui de manquer de presbytère et de l'obligation où il se trouvait, faute de demeure fixe, de s'en aller de maison en maison. Et le juge assignait devant lui les plus haut taxés de la paroisse pour s'occuper de fournir enfin une maison presbytérale définitive. Les consuls s'occupaient aussi de la cloche de l'église. Une délibération du 27 mars 1677 nous apprend que depuis un an, la troisième cloche, la plus petite des trois qui sont au clocher, se trouve rompue et fendue ; elle est d'ailleurs trop petite ; « aux fins de les pouvoir sonner toutes pour interrompre les nues, empêcher les orages et tempêtes que nous avons souvent, et que la récolte est à la main », on décide de la « faire refondre le plus diligemment, aux frais de la communauté, en augmentant son poids d'environ un quintal de métal ou estaing, ainsi qu'il sera avisé par le maître fondeur. » Pour les fonds, « comme il est deub à la communauté diverses sommes pour divers particuliers qui ont fait la levée des deniers du roy, pour avoir eu la dite communauté quelques étrennes ou rabays des tailhes à cause de la grêle survenue à la communauté ;... et qu'il se pourroit prendre de l'argent de ceux qui en doibvent des dons faits à considération de la grêle. »

Ce fut le maître chaudronnier, Carla, de St Céré, qui se chargea de refondre la cloche. On devait lui payer le métal supplémentaire 60 livres le quintal de cent livres, poids de Montpellier ; il devait y ajouter quantité suffisante d'étain à 15 sols la livre ; pour son travail il recevrait 45 livres et les consuls se chargeaient de fournir le bois, la brique et le charbon nécessaires (Rouquié VIII, 169).

Le 27 mai 1696 nouvelle délibération au sujet des cloches. « elles s'en vont tomber à cause que la plus grande partie du ferrement et le boisage qui les soutient est rompu et pourry et que même une d'icelles ne sonne pas, parce que si on la sonnait, infailliblement tomberoit et enfoncerait la voûte de l'église ; que... si ce malheur arrivoit, il causeroit la ruine de la dite église et de la communauté ; pour remettre le tout en son premier estat, et comme c'est

une réparation fort urgente, donnent plein pouvoir aux consuls présents de bailler à prix fait les dites réparations.. » (Ibidem 172).

Ce fut sans doute vers le milieu du XIII^e siècle, en tout cas par noble Guillaume d'Aynac, chevalier, que fut accordée aux manants et habitants du lieu la charte de privilèges et coutumes. Un vidimus en fut fait le 17 mai 1331, grossoyé par me Gérard La Varène, notaire d'Aynac, et contresigné par un autre notaire, me Bernard de Campcros, aussi d'Aynac.

Plusieurs points de cette charte furent contestés par le seigneur Gisbert ou Guibert d'Aynac, après son acquisition de la seigneurie de Molières. Ce fut l'occasion de longs débats et procès. Vénérable et discrète personne messire Astorg d'Albinhac (ou d'Alvinhac) docteur ès lois, eut assez d'influence pour obtenir entre les deux parties un accord dont le texte a été conservé dans un acte de confirmation et de révision fait au début du XVI^e siècle, et, le 12 février 1365, (1366), alors que le Prince Noir, duc de Guienne, gouvernait le Quercy passé aux Anglais par le traité de Brétigny, le seigneur d'Aynac s'accorda avec les habitants de la juridiction représentés par une vingtaine d'entre-eux.

Voici le résumé de la charte :

1 - La taxe dite des 4 cas fixée à mille sols. 2 - l'achat du premier cheval du seigneur nouvellement fait chevalier compensé par une somme de dix livres à donner pour l'entrée de la première femme du seigneur. 3 - droit de rétention des fiefs pour lesquels on n'aurait pas payé le capsol. 4 - taxe de 3 sols pour chaque criée publique. 5 - dans les cas de coups portés, de la main ou du pied, sans effusion de sang, amende de 7 sols ; avec effusion de sang, 60 sols et demi. 6 - si les coups sont portés avec une arme, couteau, pierre ou bâton, 20 sols, si le sang ne coule pas. 7 - fausse mesure ou faux poids, 50 sols. 8 - dommage dans une propriété bâtie ; obligation de dénoncer le coupable, si on le connaît ; récompense dans ce cas. 9 - vol de récolte ou de bois. 10 - dommage dans les pâturages d'autrui. 11 - conditions pour les plaids (procès) et poursuites. 12 - contravention du seigneur aux coutumes. 13 - coupe de bois dans la forêt seigneuriale sera estimée à l'amiable. 14 - le seigneur ne recevra à son tribunal que ses vassaux. 15 - vol de foin ou de paille avec effraction d'écurie ou de grange. 16 - délai de deux mois (de St Julien à St Michel) accordé pour le cens, après quoi le cens doublerait. 17 - de même, de St André à la Noël, et autres époques. 18 - des viandes que peuvent vendre les bouchers. 19 - on ne pourrait augmenter le prix du vin qu'on aurait fait publier. 20 - conditions de taxe du vin. 21 - on ne pourra faire des saisies, d'autorité privée. 22 - amendes pour serments faits pour plaisanter ou servir d'arrhes. 23 - amende pour l'adultère. 24 - pour le viol. 25 - vols dans un cellier. 26 - la non-restitution, malgré réclamations, considérée comme vol. 27 - amendes pour entraver la voie publique. 28 - du temps pendant lequel on peut garder un gage.

29 - des marchés d'Aynac. 30 - conditions pour sous-affermer des terres tenues du seigneur à cens et acapte. 31 - permission de sortir de la communauté, toutes dettes payées et tout bien réglé. 32 - four et moulins banaux, conditions. 33 - tout habitant de la paroisse pourra venir habiter dans le castrum et jouir des franchises, en rendant au seigneur les devoirs d'usage. 34 - tout ce que les seigneurs ont pu prendre pour raison de noces restera quitte et payé, mais ils ne prendront plus rien. 35 - ceux qui ne voudront pas accepter ou observer ces privilèges et coutumes rentreront dans l'état de servitude d'avant l'établissement de cette charte. 36 - limites de la juridiction du castrum (nous ne reconnaissons que la Roque de Raunhac - il faudrait avoir le plan cadastral. 37 - la terre de las devezas restera au seigneur, d'après les conditions réglées en 1306, par messire Dorde Lavernhe, chevalier, seigneur d'Aynac. 38 - pour les procès ne dépassant pas 12 deniers (d'amende) pas de droit de clameur (de criée). 39 - il ne sera pas payé de frais de justice pour les procès de 5 sols et au-dessous.

Etaient témoins, à cet acte de 1365, deux prêtres d'Aynac, deux habitants du château ; notaire : La Servantie - copie faite pour l'acte de 1520 par le notaire Gaillard.

Au début du XVI^e siècle, de nouvelles contestations éclatèrent, cette fois entre les habitants et noble Sire Annet de Turenne, seigneur d'Aynac ; on alla devant le parlement « metuendissima » de Toulouse. Le seigneur ayant manqué au traité - parce que disait-il, pour se défendre, il avait dû punir le manque de fidélité des habitants. Ceux-ci, représentés par leurs syndics, Jean Marti, du village de Cahuac, et Pierre Ribayroles, de la Gauzinhie, acceptèrent une nouvelle transaction. Parmi les cent noms cités à ce sujet, il y a des Ribeyroles de Laubrespie, des Montbertrand, des Ayroles, des Poncies, (dont le recteur Jean P.), des Lacalm, des Amourous, des Mayonove etc. Le seigneur avait délégué, me Géraud d'Arcimoles, lieutenant du juge de la vicomté et bayle de toute la châtellenie de St-Céré, et me Jean Reveri, procureur du vicomte dans cette châtellenie.

1 - On décida de faire la paix. 2 - on se jurait mutuelle fidélité. 3 - on reproduirait l'acte de 1331 d'après le vidimus de 1365 - Et on reproduirait immédiatement la charte que nous venons d'analyser.

Après quoi. 4 - cette charte devrait désormais régler les rapports réciproques, mais avec quelques additions et changements.

Article 40 - l'acte de la licence du syndicat accordée le 10 mars 1400 (v.st.), reçu par le notaire La Servantie, devait sortir son effet.

Art. 41 - pour les quatre cas (a. 1.) les habitants seraient obligés de verser au prorata la somme fixée par l'article, ainsi que les dix livres pour le premier cheval.

Art. 42 - pour le droit de capsol (art. 3) on ne pourra lever que de 10 un

Art. 43 - art. 16 - le cens ne sera pas doublé si l'on dépasse le délai fixé pour le payer, mais le seigneur pourra forcer les débiteurs par la voie judiciaire.

Art. 44 - les habitants demandaient qu'avec les revenus de son propre patrimoine, le seigneur payât les tailles réelles qui les surchargent, il est entendu que si les habitants se trouvent lésés, ils pourront recourir au tiers des Etats provinciaux, et en appel au Conseil d'Etat à la décision duquel les deux parties se tiendront.

Art. 45 - dorénavant les nouveaux féaux ou les héritiers des anciens seront reçus avec le seul droit d'acapte qui sera : rentes d'argent, de poules, de cire et de manœuvres doublées ; 12 deniers par setier de froment, 8 par sétier de seigle, 6 pour l'avoine.

Art. 46 - four banal, le seigneur prélèvera un pain sur 16 ; si le fournier par sa faute gâche la fournée, il sera responsable. Pour le moulin, comme à l'article 32. Il y faudra un farinier capable.

Art. 47 - Les rentes (en grains) seront mesurées avec la mesure qui sera mentionnée dans l'acte d'arrentement.

Art. 48 - le seigneur réparera le taux des rentes par arbitre et de même toute espèce de violences.

Art. 49 - pour la suppression du guet par l'acte du 14 juin 1460 ; la rénovation des libertés, la concession de libertés nouvelles ; pour inciter le seigneur et les siens à mieux défendre les habitants, ils paieront par maison ou foyer, chaque année, 20 deniers (10 à Noël, 10 à la St Jean) moyennant quoi ils seront quittes du guet, de la criée, des arrérages de cens, etc.

Art. 50 - Tous les procès en cours cesseront - pour ce qui concerne le droit royal (dû pour ces procès), le seigneur s'en charge.

Le seigneur fera consentir son fils Galiot, si c'est nécessaire.

Promesses réciproques d'observer la transaction. Outre le recteur Poncies, de nombreux prêtres d'Aynac sont présents à l'acte de 1520, parmi lesquels François de Turenne alias del Jaque. Notaire : Darnis de Gramat.

L'acte fut écrit sur trois peaux de parchemin cousues ensemble, faisant 2,20 sur 0,65, original conservé chez m. Ayroles de St Chignes. Les consuls jadis se le transmettaient avec soin.

Copie et traduction par m. Lacout, ancien curé de Bannes, qui les présenta à un congrès de Bordeaux.

La principale fonction des consuls est de lever l'impôt. On avait décidé, à cause des charges et des responsabilités de cette fonction (délibération consulaire mentionnée en 1696) « qu'un consul qui sera sorti de charge n'y pourra être appelé que dix ans après. » Cependant plus d'une fois on oublia cette délibération et les mêmes consuls furent nommés peu d'années après leur sortie de charge.

De là, diverses protestations, notamment celle de G. Souillac, nommé pour l'année 1697, premier consul, qui se plaignait non seulement d'être renommé trop vite, mais de plus d'être « septuagénaire, valétudinaire, pauvre et inapte de pouvoir agir et faire la fonction de consul. » Le consul Poncié qui l'avait nommé le remplaça par un autre.

Faisons observer ici que la nomination des consuls était entre les mains de ceux qui sortaient de charge. Voir la même chose à La Capelle (monographie de m. Cadiergues p.).

La communauté d'Aynac eut à souffrir, comme le reste du Quercy, de la guerre de Cent ans, sans devenir déserte, comme un trop grand nombre de paroisses. La cure est mentionnée dans les comptes des collecteurs pontificaux, comme impuissante à payer les décimes du roi ou les taxes de la Chambre Apostolique.

Pendant les guerres de religion, la parenté entre les seigneurs d'Aynac et ceux d'Assier fit épargner quelque peu les terres du marquis d'Aynac par son cousin, le baron d'Assier (Lacoste IV, p. 202).

Il semble d'une manière générale que la communauté n'a pas eu beaucoup à souffrir des évènements extérieurs. Les ennuis les plus désagréables proviennent du logement des troupes de passage ou de quelques soldats en quartier d'hiver et de la fourniture des miliciens, fourniture très redoutée quoique fort peu considérable. Relevons quelques détails sur ces petits évènements qui se retrouvent à peu près dans toutes les communautés.

En 1650, les consuls avaient à loger pour le mois de janvier quatre cavaliers du régiment de Bachevilier (?). Mais quand ceux-ci se présentent, c'est pour leur dire qu'ils doivent se rendre à Gramat et que les consuls sont tenus d'y porter le fourrage. Les consuls d'Aynac se récrient sur l'éloignement (deux lieues), sur le mauvais état des chemins et proposent de fournir aux cavaliers le foin et l'avoine sur place, offrant de leur délivrer des billets de logement. Les cavaliers répondent qu'ils resteraient volontiers à Aynac, « le fourrage y estant fort bon », mais ils sont obligés de partir. Protestation des consuls qui leur réclament 20 écus, « de la dépance qu'ils firent avec de leurs camarades à leur arrivée... et qu'autrement ils s'adresseront à monsieur leur commissaire à la première revue » (Rouquié IX p. 47).

Milicien - Délibération curieuse du 1^{er} juin 1692. « Les consuls représentent à la communauté d'Aynac, qu'ils ont reçu l'ordre de monseigneur l'Intendant de fournir sept soldats de milice pour la compagnie du sieur de Saint-Maurice de Langle, capitaine au régiment de Lavedan ; et s'ils ont les entiers soldats de l'année dernière en donner avis à m. de Boutaric, président de l'élection, à quoy ils ont satisfait ; mais de tant que les deux soldats de l'année dernière pour le dit Aynac sont alités d'une grosse maladie, que à peine en relèveront et ne sont en estat de pouvoir servir, à la place desquels ont pris les nommés Regoulassie et Laborie qui ont marché avec Couzy et Ribayroles, et les autres trois soldats de 1691 ; qu'est Fromentèze (qui a déserté depuis longtemps sans savoir où il est, à la place duquel a été pris Frescalines) et les deux autres sont Montbertrand et Bayle ; lesquels trois soldats ont refusé de marcher et suivre la compagnie qui se mit sur pied et marcha le 3 mai dernier ; ce qui obligea de porter plainte audit sieur de Boutaric, qui enjoignit auxdits

(récalcitrants) de se rendre incessamment à la dite compagnie ; laquelle ordonnance a été signifiée aux dits soldats. Mais Montbertrand se prévalant d'un congé obtenu par le sieur de La Gorse, capitaine au régiment de cavalerie de m. de Saint-Angel, refusa. La communauté est d'avis que Jean Montbertrand son frère doit être pris en son lieu et place avec ordre de rejoindre la compagnie (ibidem p. 331).

Le cahier des doléances d'Aynac pour 1789 fut présenté en 1900 à la Soc. Des Etudes du Lot par le curé de Saignes, m. Fréjafond (BSEL 1901, p. 83).

A la Révolution (1790) Aynac fut érigé en canton avec les communes d'Aynac, Rueyres, Thémines, Albiac, St Dolus et l'Hôpital, St Chinies, Bio, Merinhac l'entour, Saignes, Leyme et Molières.

Les Turenne d'Aynac n'émigrèrent pas, du moins pas tous. M. de Turenne (Henri-Amédée Mercure) était resté à Toulouse, place Mage. Il n'avait que 17 ans. Les biens paternels étaient gardés par des citoyens d'Aynac qui montaient la garde la nuit. Il est vrai que le 29 mars 1792 on avait eu une grosse alerte : l'orangerie et le four banier avaient été incendiés. Le concierge Sasmayous prétendit que s'il n'avait pas appelé au secours, c'est que la peur l'avait saisi. L'église d'Aynac avait été transformée en atelier de salpêtre. Le 6 germinal an III, un procès-verbal constatait les dégâts commis. Il y eut également des dégâts au presbytère (procès-verbal du 21 novembre 1792).

Le registre qui fournit ces détails et ceux que nous avons donnés relatifs aux prêtres d'Aynac ne va pas plus loin que le 7 floréal an III. Le secrétaire Glanes écrit ceci : « Je me démaît de la charge de secretere greffier par la faute de payement comme n'ayant point de ressources pour avoir du pain ; les retar de mais salaire me font un grand tort. »

Rivalité entre les habitants d'Aynac et ceux de Gramat (fin du XVIIIe siècle)
Récit curieux.

« Depuis un temps immémorial, il règne entre la ville de Gramat et la communauté d'Aynac une rivalité qui a donné lieu de nos jours à nombre de combats que se sont livrés ces deux communautés sur des terrains dont ils convenaient d'avance et où ils se rendaient avec des tambours, bien armés et en ordre de bataille.

« La défense du seigneur, la vigilance des maréchaussées, les différentes condamnations prononcées par les tribunaux de justice n'avaient pu calmer l'animosité de ces deux paroisses, et il était réservé à certains notables de cette contrée de les faire consentir à un traité de paix sur le champ même où elles s'étaient rendues pour s'entredétruire, et, dès lors ayant fait éclater l'une et l'autre les marques de la plus sincère réconciliation, on se flattait qu'une amitié durable en serait l'heureux effet.

« Mais environ deux ans après, deux particuliers, l'un de Gramat, l'autre d'Aynac, ayant eu ensemble une querelle et en étant venu aux mains en foire de Bonneviolle, c'en fut assez pour rallumer une haine sans doute mal éteinte. Et dès ce moment les habitants de Gramat jurèrent la perte de ceux d'Aynac. Et pour agir avec plus de sûreté, ils convinrent de les attaquer le 20 août suivant 1777.

« En effet, les habitants d'Aynac, ignorant le projet, se rendirent à la foire. Mais ayant vu dès les trois heures de l'après-midi, que la jeunesse de Gramat se faisait des signes et s'assemblait, et quelqu'un les ayant avertis de ce qui se passait, ils quittèrent de suite la foire ; mais à peine s'aperçut-on de leur retraite qu'aussitôt, l'on sonne le tocsin. Tout le monde prend les armes et se met à la poursuite des habitants d'Aynac qui, se voyant assaillis par 200 personnes armées de toutes pièces, prirent la fuite et abandonnèrent les bestiaux qu'ils conduisaient. Malgré la diligence qu'ils mirent dans leur retraite, les habitants d'Aynac étaient à peine parvenus vers la prairie commune de Gramat, que, se voyant poursuivis par plus de 200 personnes qui tiraient sur eux, ils furent contraints d'abandonner les bestiaux dont la conduite retardait leur marche.

Les Srs Bastit, Lavaisse et Donadiu faisaient conduire quatre taureaux qui, se voyant sans guide, entrèrent dans la prairie, mais presque au même instant, les habitants de Gramat à la tête desquels marchait le sieur Maynard armé d'un fusil double et d'un couteau de chasse, étant survenus, s'emparèrent des taureaux et après avoir tiré encore des coups de fusil sur ceux d'Aynac, ils revinrent sur leur pas, conduisant les dits taureaux en triomphe, comme le digne prix de leur victoire. Ils traitèrent néanmoins ces animaux avec tant de barbarie que plusieurs en périrent. Les autres furent vendus beaucoup au-dessous de ce qu'ils avaient coûté.

« A la suite de tous ces excès, les sieurs Bastit, Lavaisse et Donadiu portèrent plainte le 25 du même mois devant le Sénéchal de Figeac, pour fait d'enlèvement des dits taureaux fait avec attroupement et port d'armes, ce qui caractérise le cas royal ».

La procédure qui n'était pas encore terminée en 1790, n'offre pas d'intérêt : elle consiste en poursuite, ajournements, dilection, récusation de témoins ou de juges etc. (Rouquié XIII p. 40 - mémoire concernant cette affaire entre les sieurs Bastit, Lavaisse et Donadiu plaignants et le sieur Maynard de la Valette et autres habitants de Gramat).

BIO

La forme primitive du nom était Bia, sans doute pour Via, que l'on trouve quelquefois²⁷. On écrit aussi la forme Bie²⁸.

La première mention que nous en ayons est de l'année 1233. Les hommes de la ville de Bio, comme ceux du castrum de Lavergne sont cités parmi les confédérés qui concluent, à Roc-Amadour, le traité d'alliance défensive contre les routiers (Justel, la maison de Turenne, preuves p. 43).

La paroisse

L'église de Bio, comme celle d'Albiac, primitivement séparées, étaient à la collation épiscopale. Nous le voyons par les pouillés anciens. Et la chose est confirmée par une bulle du 30 janvier 1352 qui unit cette paroisse à la mense de l'abbaye de Leyme, du consentement de l'évêque. Cette bulle nous apprend qu'à cause des guerres et de la peste qui ont désolé nos régions les revenus de l'abbaye de Leyme sont devenus très médiocres et tout à fait insuffisants, et pour subvenir à cette misère, le pape, sur la demande de Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, unit à la mense de l'abbaye la chapelle de St-Céré et l'église St Hilaire de Bio.

Il est entendu que sur les revenus de ces paroisses on prendra la portion congrue nécessaire pour l'entretien des vicaires perpétuels qui seront établis à la place des anciens recteurs (ad perpetuam Dei memoriam - Arch. Vat 209, n° 669 supplic. 21,f.43)²⁹. Mais bien que la bulle de 1352 parle de perpétuité, cette union ne dura pas pour St Céré dont la paroisse fut supprimée, ni pourquoi (blanc) pour Bio, dont l'évêque de Cahors disposa autrement un demi-siècle plus tard. En 1408, d'après la cartulaire du chapitre, dans son synode du 3 mai, Mgr Guillaume d'Arpajon unit la paroisse de Bio à celle d'Autoire (Lacroix, Séries Φ 315). Cette union fut également provisoire et la paroisse de Bio fut unie de façon définitive à celle d'Albiac, jusqu'à la Révolution.

²⁷ Voir monographie de Bio par m. Balagayrie, instituteur, a paru dans le Réformateur du Lot en 1881.

²⁸ Il va sans dire que m. Deloche (cartulaire de Beaulieu fait une grosse erreur en identifiant Bio avec St-Michel de illo Beione qui est St-Michel de Loubejou).

²⁹ Doat, 124 f. 219, a mis Clément VII et l'année 1388, mais la date du 3 Kal feb. An 10, étant identiquement la même, prouve son erreur, puisque nous avons pris nous même la bulle dans les registres de Clément VI. Il faut donc corriger l'erreur qu'il m'a fait faire autrefois quand j'ai publié l'analyse de son fonds relatif à Leyme dans la bulle ; Soc. Etu. Lot p. 103 n° 29.

Raymond Pauchel, évêque de Cahors démissionnaire, reçut l'église de Bio parmi les bénéfices que le pape lui conféra pour vivre honorablement après sa mort. Elle fut conférée, 5 février 1317, à Guillaume Marty (Reg. Vat. 66, n° 3619)³⁰

Le recteur, avant 1343, était Bernard del Pech ; il permute avec Jean de Brousse (ou Labrousse), curé de St-Privat, près de Montcuq (bulle du 2 avril Reg. Aven. De Clément VI, tome IV. 512). Jean de Labrousse, mort est remplacé en octobre 1348 par Barasc d'Aurillac, ou d'Orlhac, d'une famille qui posséda Palaret : Barasc était chanoine du Puy et de Rodez (Reg.vat. 189, n° 234) ce Barasc était neveu du cardinal Bernard de la Tour, du titre de Saint-Eustache (Supplic. 15, f. 225).

Le 30 janvier 1352, l'église de Bio était unie à l'abbaye de Leyme pendant quelque temps, l'abbesse pouvait présenter à l'investiture épiscopale ou papale, dans certains cas, le curé de la paroisse (Reg.vat. 208, n°1376 et 209, n° 669). En 1375, ce curé était Hugues de Rebombigues. Ayant résigné parce qu'il était devenu archiprêtre- curé de Montpezat (Flaunac), la cure fut conférée à Pierre Postier (Reg. Avignon 199, f. 462v). En 1454, Jean Pierre Bel (note Lacout).

En 1483, le curé Jean Bel fait confirmer l'union de sa paroisse avec celle d'Albiac ; bien que depuis longtemps les deux églises soient annexes l'une de l'autre et régies par le même curé, certains pensent que cette union n'est pas canonique (Reg.Vat. 632, f. 297).

En 1509, André Cruchaud, recteur de Bio et d'Albiac, résigne ces deux paroisses. Il est remplacé par un fils de la famille seigneuriale d'Albiac Aymeric de Roquemaurel (Reg.Vat. 942, f. 135), mais il paraît que Mgr Pierre de Sacierges évêque de Luçon, l'avait en commende. En réalité cet évêque n'avait que le prieuré. Il le résigna en 1514 en faveur paraît-il d'un certain Pierre Guinard ou Guinhard, mais Jean Jouyn, qui en avait obtenu la collation de la part du pape Jules II, malgré l'évêque de Luçon et quelques autres candidats, finit par l'emporter ; 30 août 1514 (Reg.Vat. 1042, f. 109v).

A Aymeric de Roquemaurel dut succéder comme recteur Mathurin de Roquemaurel : Il est dit habitant du lieu d'Albiac, vicaire perpétuel et recteur de St-Hilaire de Bio et de St-Pierre d'Albiac son annexes dans un acte du mois de juillet 1536 par lequel il arrente à noble et prudhomme Michel de la Grange, dit la Caruta, bourgeois de Roc-Amadour, seigneur du lieu de Rouffilhac, les fruits et revenus de ladite rectorie. Témoins : noble Jean de la Pèze, seigneur de la Pèze, Jean de Lascombes (La Pèze et Lascombes sont d'Albiac), et Guillaume de Belpech, prêtre de Bio. En décembre 1537, ce même bourgeois seigneur prenait encore à ferme les revenus de la rectorie de Bio et d'Albiac.

³⁰ Ce recteur ne résidait pas, car il avait l'administration de la cuisine pontificale sous Jean XXII. Ed. Albe . La cour d'Avignon Bul. Soc. Etu. Lot 1914 p. 84.

Le recteur Mathurin de Roquemaurel est dit protonotaire apostolique : Il est le frère de Pierre de Roquemaurel, écuyer, seigneur d'Albiac (Arch. Hte-G. fond des notaires- Gramat -Darnis, fol 60). Il était encore semble -t-il, recteur en 1561. Il fut remplacé par Antoine de Roquemaurel, car la famille des seigneurs d'Albiac case là ses cadets. En 1596, Antoine a pour successeur Jean de Roquemaurel, sieur de la Roquette, et celui-ci, l'année suivant, Antoine de Roquemaurel, sieur de Goulet. Il y a une interruption pendant quelque temps avec m. Jean Lavour ? 1602- 1603³¹ Durand Vaynet, ancien vicaire en 1618 ; Jean Laborie (?) ; Jean Mousset, 1625 - 28 ; Gilibert Garrouste, ci-devant curé de Calvinet en Auvergne, 1632 et nous revenons à la famille de Roquemaurel avec Jean de Roquemaurel, sieur de la Roquette, frère du seigneur d'Albiac qui se titre prieur de Bio et avec son successeur Louis de Roquemaurel 1643, curé encore en 1669, qui prend indifféremment le titre de prieur de Bio ou d'Albiac. Hugues Darnis, 1683, a quelquefois le titre de vicaire d'Albiac, quelquefois de curé de Bio. En cette dernière qualité, il paie une barrique de vin, en 1683 au chapitre de Cahors. En 1687 Alexandre Auzoles, curé dès 1701, résigne en 1720 ; Jean Janet, curé de Miers, docteur en théologie, le remplace en 1720 ; août 1727, m. Mathurin Blanc, ci-devant curé de Caussade, prend possession de la cure de Bio et d'Albiac. Il semble avoir été remplacé en 1732 par Charles Blanc, qui resta 16 ans curé de Bio et mourut en 1749. Le 17 juin 1732, Charles Blanc vendait à Mr Antoine de Gransaut une terre à Salviac (notaire de Dégagnac).

Le 12 mai Guillaume Roux succédait à Charles Blana³², il était originaire de Martel et venait de la cure de Prangères. Il résignait sa cure en 1780 et avait pour successeur m. Guillaume Marbot, vicaire de Thémines (Visa du 26 avril). Marbot refusa de prêter le serment constitutionnel sans réserve et émigra en Suisse³³.

Le service fut fait à Bio pendant la Révolution par l'abbé de Prouillac (Marmiesse I, 220). D'après cet auteur, m. de Prouillac était insermenté, mais d'esprit fort médiocre (p.324). m.Marbot revint à Bio après la Révolution ; il y était encore en 1810 (Marmiesse, II,164).

Il y avait deux vicaires : l'un pour Bio, l'autre pour Albiac. Il n'est pas toujours possible de les distinguer : 1603, Durand Vaysset - 1614, Guillaume Malvezi - 1618, Falsimagne - 1630, Jean Laborie - 1640, Jean Castel ou Cassel - 1643, P. Faure - 1645, G. Castanié - 1650, J. Laborie - 1652, Guillaume Olivier - 1665, P. Ferrières - 1690, Antoine Cavaleyrie - 1691, J. Delfau - 1712, Meyzen - 1754, Besse - 1780, Antoine Laborie et Noualhac (en grande partie communiqués par m. l'abbé Lacout).

³¹ Note Rouquié, Tome V p. 93 ; Jean Lavour, marchand de St-Céré, ayant charge de Mr Jehan Lavour, afferme - 1602 les fruits décimaux de la cure de Bio et son annexe d'Albiac.

³² On trouve Guillaume (note Lacout) et Charles (note Rouquié).

³³ Voir la vie de Mr Ayroles par l'abbé C. Viquié dans le livre de M. Gary p. 154 et 179.

Au moment de la Révolution, m. Etienne Marty était vicaire de Bio. Le 17 février 1790, la première assemblée des électeurs nomma m. Marbot président et m. Marty secrétaire, le 14 juillet suivant tous deux célèbrèrent avec la population, la fête de la fédération et prêtèrent serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. Quand il s'agit de prêter le serment à la constitution civile du clergé, m. Marbot ne le prêta que « dans la réserve unique mais expresse des objets qui tiennent essentiellement à la doctrine et à la foi catholique, et, sur les observations qui lui furent faites, déclara que sa conscience ne lui permettait pas d'en prêter d'autres et que si le serment ne remplissait pas les vues de l'assemblée, on pouvait le prendre comme non avenu et qu'il préférerait subir la rigueur de la loi. Le vicaire fut moins catégorique et prêta le serment sans aucune restriction. M. Marbot ayant émigré, une grange, un fournil et une petite chenevière qui lui appartenait furent déclarés biens nationaux et on ne les mit en vente que le 11 messidor an II. (notes tirées d'un travail de m. Balagayrie instituteur : Actes de la municipalité de Bio d'après un registre de la mairie publié dans le fascicule du tome XIII de la Soc. des Etudes du Lot).

Le patron titulaire de Bio est Saint Hilaire mais il y a un patron secondaire : Saint Clair nous ne connaissons pas l'origine de cette dévotion ; nous savons seulement qu'à côté des bassins de quête pour les âmes du purgatoire et pour la chapelle et confrérie notre Dame l'on portait le bassin de monsieur Saint Clar. On possède encore une très vieille statue de ce saint. On eut également dévotion à Saint Roch, dont on a des reliques, Bio faisait partie de l'archiprêtré de Thégra, il fut chef lieu de la congrégation foraine au XVIIe siècle.

1540, testament d'un habitant de Lascombes (Rouquié V p. 150) noter qu'il demande 80 prêtres à ses funérailles, neuvaine et bout de l'an. L'église est du XIVE siècle, du moins la nef, car le clocher le chœur et la sacristie sont de 1830. Ils seraient quelque peu antérieurs s'il était vrai que la construction en est due à m. Marbot.

D'après un état de 1630 (Arch. Lot f. 84) la dîme se payait à onze, et comme l'église était à collation épiscopale, c'était le curé qui la levait. Elle lui valait 120 charges de blé (moitié froment, un quart seigle et un quart avoine).

Seigneurie de Bio et de Palaret

Elle appartenait au XIII^e siècle à la famille de Thémines, mais devait relever de la baronnie de Gramat. En 1242, Gisbert de Thémines hommage au roi pour son château de Palaret pour ses forteresses de Bio et d'Albiac (Arch. Lot cf. Teulet, Layette tome II, p. 479). Quand la famille de Thémines fut éteinte, la seigneurie, par retrait féodal passa aux Turenne d'Aynac.

En 1531 (Arch. Lot F 513, ou en 1526 Lacoste IV) Arnet de Turenne d'Aynac, beau-frère et lieutenant de Galiot de Ginouillac, vendit la seigneurie de Bio et Palaret à Pierre de la Garde, seigneur de Saignes. La famille la conserva jusqu'à la Révolution. Il faut s'en tenir à la date du 10 juillet 1531. Investiture donnée par le vicomte de Turenne le 5 septembre.

Familles seigneuriales et seigneurs de Bio.

Famille d'Aurillac ou d'Orlhac - On lit de la vie de Adhémar de Felzins, mort en 1311 : « Dame Douce d'Aurillac, de sainte mémoire baronne de grande noblesse et de grande piété a raconté que son fils unique, Astorg, à la suite d'une grave maladie, avait rendu le dernier soupir. C'est au château de Palaret. Déjà on avait gardé le cadavre toute la nuit quand par hasard au matin arriva le Sr. Adhémar. Il trouva la mère au désespoir, toute la maison en deuil. Au spectacle il ne put retenir ses larmes. Il se mit à prier, puis faisant découvrir la face voilée de l'enfant, il fit le signe de la croix, imposa les mains sur le petit cadavre et aussitôt le mort fit un mouvement. Revenu à la vie le ressuscité a gouverné dans la suite la baronnie d'Aurillac pendant près de 40 ans (revues religieuse tome XVI, p. 88). Sur Astorg d'Orlhac, coseigneur de Bio et Palaret, voir Nadaud, nobiliaire IV, p. 234. Il y a non loin de Palaret un mas d'Orlhac.

Famille de Claviers - Cf. Claviers, village de Lissac. En 1354, on trouve Bernard de Claviers, seigneur (coseigneur ou seigneur direct) de Palaret et de Bio (papiers Ayroles). La vie d'Adhémar de Felzins que nous venons de citer renferme le récit de trois guérisons miraculeuses au château de Claviers, le même jour, par l'intercession de ce religieux. (ibidem, p. 87 - 88) Il devait y avoir relation avec les suivants³⁴.

La famille de Lavergne et celle de Laroque³⁵ (seigneurs de Lavergne) avaient des biens dans la paroisse de Bio, du côté qui touche à Lavergne.

³⁴ En 1354, Astorg d'Aurillac vendait ses droits sur le château et la châtellenie de Palaret à noble Bertrand de Clavie de Lavernhe, damoiseau. (arch. Lot F 189).

³⁵ En 1528, le prieur d'Aujols, Arnaud de La Roque Toirac donna à sa nièce Jeanne 3000 livres sur le lieu de Bio. Mais c'est peut-être une des nombreuses créances qui obligèrent Annet de Turenne à vendre la seigneurie (papiers Flaujac).

Il y eut une famille du nom de *Bio ou Bia*, mais ce nom n'indiquait sans doute l'origine. On trouve des de Bia, Bie, Bio, marchands et bourgeois de Figeac.³⁶ On trouve Bertrand de Bio, chevalier, juge de la baronnie de Gramat, en 1320 et Bertrand son fils. On trouve aussi des Valettes ou Lavalette de Bio, sans doute apparentés à ceux de Gramat. En 1320, Guillaume et Raymond de la Valette, dits de Bio, étaient seigneurs de Floirac (Lacoste III, 26).

Le monastère des Fieux et celui de Beaulieu y eurent des rentes données les unes par Barascon de Thémines les autres par Gisbert, le fondateur de Beaulieu. Cent sétiers de froment mesure de Gramat, sur Bio et sur Albiac, affermés au XVIII^e siècle 600 livres (400 livres en 1630). L'acte de 1253 mentionne un pré et des terres aux barrières d'Albiac, dans la paroisse de l'église d'Albias (Albiac) et le mas de Fourgoux dans la paroisse de Bio. (Doat 123, f.196 - voir Greil, état des monastères de filles en 1668).

Fief de Lascombes - Partie sur Bio, partie sur Albiac, mais indiqué comme étant de la paroisse de Bio aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il appartenait aux du Faure de Prouillac et auparavant aux Loson de Lascombe (1420). En 1754, dame Marguerite de Lavernhe, veuve de noble Pierre du Faure de Prouillac, habitante dans son domaine de Lascombes, paroisse de Bio, ayant son fils Géraud détenu, nous ne savons pourquoi, dans le fort de Brescons par ordre du roi, fait réunir la parenté pour nommer un curateur aux enfants de Géraud (il y a les Niaucel, seigneurs de Thégra, les Faral de Baliot, et les Boutarie de Figeac) on choisit François Niaucel, seigneur de Thégra.

La communauté

Bio, distinct d'Albiac, était une commune de l'élection et de la subdélégation de Figeac se rattachant également à la sénéchaussée de Cahors. En 1710, le rôle de la taille se montait à 2758 livres 13 sols 8 deniers, savoir, pour la partie du roi, 1741 livres 18 sols (rôle signé : Falsimagne). On voit parmi les possesseurs de biens soumis à la taille, en dehors de Bio, des gens de Gramat, d'Issendolus, Albiac, Mayrinhac, Saignes, le Bastit, Reilhac et Lavergne.

Une pièce de 1724 nous montre quatre consuls de Bio, à savoir : Rd Labourdarie, brassier, Pierre Barras, du village de Fleyrac et Pierre Montet et Antoine Delpech, du village d'Audières, discutant une réquisition que leur a faite le recteur Jean Sanet docteur en théologie, le 27 août, au sujet d'une maison presbytérale avec toutes ses nécessités conformément aux arrêts du roi, tant pour lui que pour son vicaire. On décide une taille spéciale à cet effet

³⁶ En 1514 Rd et François de Bio, bourgeois de Figeac avaient fief dans la rivière Vaurès, en la juridiction de Lasbrohas, paroisse de Bio, pré relevant du baron de Gramat (Arch. Lot F 241 p. 187, 201).

pendant deux ans (origine du temps en nos archives, carton Bio cf. cahiers Rouquié).

Malgré cette pièce nous pensons qu'il n'y avait que deux consuls (collecteurs de l'impôt) selon l'usage de la plupart des communautés, et qu'ici nous avons les consuls de l'an passé avec ceux de l'année courante. Nous n'en trouvons que deux en effet : Gauzin et Labourdarie, dans un acte de 1654 où la communauté de Bio, ayant reçu mandat de fournir 300 livres à celle de Gramat pour contribuer à payer « l'ustensile des gens de guerre », envoie des députés à Cahors pour faire une enquête au sujet de cette somme (cahiers Rouquié VI p. 97). Il n'y en a que deux également, dans un autre acte de 1720, Mazayrac et Raynal, qui est délibération relative à la tenue et à la reddition des comptes consulaires (ibidem 79)

Pour revenir à l'affaire du presbytère, le consul P. Montet s'opposait seul à l'établissement d'un presbytère ; le 3 septembre suivant, il revient là dessus, et le 6, le syndic Solinhac achète une maison à deux chambres au premier, avec galerie, avec cave, écurie, grenier et cuisine en bas, moyennant 650 livres payables en deux ans ; on la fera réparer et après les semailles on bâtitra une grange. Le sieur A. Bord, marchand, s'engage à faire les réparations moyennant 600 livres. On demande à l'intendant l'autorisation de s'imposer extraordinairement pour 1250 livres qui seront levées en deux années.

Cadastre de Bio - 1667 - 26 novembre Jean Canet et Gme Cayrols sont chargés comme arpenteurs pour la faction du compoix et cadastre de Bye (Ayroles notaire, Rouquié I p. 19).

Famille Landes - Famille bourgeoise importante d'avocats, juges de la seigneurie, notaires XVII et XVIIIe siècles (voir cahier Rouquié XIV p. 74-75).

Famille Nabinal - Bourgeois d'Albiac et de Bio. En 1682 Antoine Nabinal, docteur et avocat, juge de Saignes et de Bio. Il serait intéressant de savoir si cette famille est autochtone ou si elle est venue du Rouergue. Il y a eu des évêques et archevêques de ce nom au XIV^e siècle.

On trouve aussi, je crois, cette famille (ce nom de famille) à Cajarc, et nous sommes là sur les lisières du Rouergue. Voir dans Rouquié, tome ? p. 27 le testament de la veuve Nabinal.

CARDAILLAC

Chef-lieu d'une des plus importantes seigneuries, cette localité, aujourd'hui bien déchue, n'apparaît dans l'histoire que dès le XI^e siècle, et encore le document qui nous montre un Hugues de Cardaillac rendant hommage au comte de Toulouse, dans l'abbaye de Moissac, en 1064, est singulièrement suspect³⁷. M. Lacabane, qui le dit apocryphe, pense que la famille de Cardaillac était déjà considérable. Il est curieux toutefois de constater que le nom de Cardaillac ne se trouve pas dans les fausses chartes des origines de l'abbaye de Figeac, où l'on a mis cependant ceux de Camburat, Thémines, Ste-Colombe, Predeignes, qui firent partie de la baronnie, et pourtant Cardaillac fut un prieuré de l'abbaye.

Les établissements religieux et hospitaliers

Dès le XII^e siècle, nous trouvons que Cardaillac est, au point de vue religieux, une dépendance de l'abbaye de Figeac. La bulle de 1146 mentionne parmi les possessions du monastère l'église et la chapelle de Cardaillac.

Le prieuré

Cardaillac fut un prieuré de l'abbaye des bords du Célé. En général le prieur était un moine mais il y eut assez souvent des prieurs séculiers. Nous voyons, en 1245, le prieur de Cardaillac prendre part à l'élection de l'abbé Adhémar et être délégué, avec deux autres religieux, auprès de l'abbaye de Cluny pour lui faire confirmer cette élection (Cartulaire de Cluny T. VI, n° 4859 et 4874). Pierre, prieur en 1260, est nommé tout de suite après les dignitaires, lors de l'élection de Galhard de Montaigu (Cartulaire de Cluny T. VI, n° 5034). En 1288, c'est Bertrand³⁸, que nous trouvons parmi les religieux de Figeac (Bibl. Nat. F.fr. 25989 - p. 570).

En 1307, le prieur de Cardaillac était frère Amblard. Il se plaint au roi d'avoir été violemment chassé de son bénéfice par une troupe armée, composée de certains damoiseaux, parmi lesquels Guillaume de Cardaillac, Gui et Guillaume de la Popie, Déodat de Calvignac, Olivier de Belfort, Hugues de Berenger ayant avec eux un sergent du roi. Jean de Loradour.

³⁷ Mais dès la fin du XI^e siècle, en tout cas au début du XII^e siècle, l'évêque de Cahors, Géraud de Cardaillac est nettement indiqué comme successeur de Géraud de Gourdon, par l'évêque Guillaume. (Gallia I, col et Instrum.). Si cela ne précise rien pour l'histoire de notre paroisse, le fait de cet épiscopat montre du moins l'importance, et une certaine ancienneté, de la seigneurie.

³⁸ Appelé Bertrand de Neboth, en 1267, si c'est le même, dans le testament de Bertrand Gasc. (Arch. Lot F 415).

Il avait été mis en possession de ce bénéfice par l'abbé de Figeac, et sans doute on voulait mettre à sa place un prieur nommé de façon moins régulière. Les assaillants furent condamnés à des amendes variées et à des dommages intérêts (Beryrol olim III, p. 245-8) et cependant le frère Amblard dut avoir tort, car, en 1312, nous trouvons à la tête du prieuré, Pons de la Popie, en faveur de qui, certainement Guillaume et Gui avaient pris part au susdit esclandre ; esclandre qui semble avoir coûté cher au premier, s'il est vrai, comme on le trouve dans une supplique adressée à Clément V, qu'il ait été mis à mort par ordre de l'abbé de Figeac, Bérenger. Mais le Pape ne semble pas avoir accepté facilement une telle accusation.

En 1362, le prieur Bernard de Lentillac, qui avait le bénéfice depuis 1357, ayant été transféré à Fons, Cardaillac fut offert d'abord à Gui de Cajarc, puis, presque immédiatement, à Ranulphe de Périgord, qui dut abandonner l'abbaye Saint-Martial de Limoges où il était moine, pour se rendre dans celle de Figeac (arch. Vat. Reg. av. 148, f. 461^v).

Cardaillac fut ensuite un des bénéfices en commende, du Cardinal Bertrand Atgier de Figeac³⁹, qui le résigna en 1389 et eut pour successeur le religieux frère Pierre Robin (R. A. 256) celui-ci fait un acte comme personne privée, en 1392. (Arch. Hte-Garonne E 1094, f. 1027, on le trouve également en 1399 reconnaissances de terre)⁴⁰, mais en 1401, le prieur était Géraud de Murat (not. Meiani de Figeac, arch. Austray).

Dès 1459, Guillaume de Roquemaurel était à la fois prieur de Cardaillac et de Planioles ; en 1477 il achetait des biens dans la paroisse de Fourmagnac. Il était de la famille de l'abbé de Figeac, Begon et des seigneurs d'Albiac. Pons de Montméja dut être prieur vers la fin du XVe siècle, et résigne son bénéfice sous réserve de pension. Le 11 juin 1502, il payait à la Chambre Apostolique l'annate au sujet de cette pension, et de la paroisse de Lizac, près Moissac, qu'il avait aussi (arch. Vat. Int 532, f.46). Son successeur était Pierre de Celles qu'on voit, cette même année, installer le curé de Cambes (not. Ampelli, arch. Austray).

En 1514, un autre membre de la famille de Roquemaurel, Antoine, possédait le prieuré, et, en même temps, l'office de camérier ou celérier de l'abbaye de Figeac. Il abandonne Figeac et Cardaillac pour la maîtrise d'œuvre de la Cathédrale de Montauban. Il fut remplacé par Benoit de St Romain ou de Valsergues (notaire Cantaloube, Arch. Austray), puis par Barasc de Roquemaurel qui résigne, en 1545, en faveur d'Antoine II de Roquemaurel, son neveu, mais garde la moitié des revenus⁴¹.

³⁹ En 1387, le camérier de l'abbaye de Figeac lui servait de procureur pour des actes concernant le prieuré (notaire Dujol, arch. Austray).

⁴⁰ Notaire Meiani, arch. Austray.

⁴¹ Il était chanoine de Moissac. On lui trouve cependant encore, en 1557, le titre de prieur de Cardaillac (arch. Lot F. 148 convocation du ban et arrière ban du Quercy).

Mais déjà le prieuré qui n'avait jamais été conventuel avait cessé même d'être régulier, par la sécularisation de l'abbaye dont il dépendait, et Antoine de Roquemaurel était chanoine du chapitre de Figeac⁴². En 1560, Gabriel de Roquemaurel, toujours la même famille, a le prieuré de St-Julien de Cardaillac (arch. St-Chignes).

Nous arrivons à l'époque lamentable entre toutes pour l'histoire de Cardaillac, de son occupation par les protestants. Longtemps ceux-ci furent les maîtres. En 1598, impuissant à payer les décimes, le prieur - son nom n'est pas indiqué en nos documents - vient remontrer « humblement que son prieuré a souffert des troubles passés, une si grande persécution de la main de ceulx de la religion prétendue réformée, par lesquels il est demeuré occuppé l'espace de 30 ans et plus, régi, gouverné, jouy et possédé, qu'il ne luy est resté une pierre de son église aulcune relique, cloche ni aultre ornement nécessaire, aulcung tiltre ny document de ses rentes, esquelles consiste principalement son revenu, ny que la seule peyne et despence pour recoiffier l'esglise, icelle munir d'ornemens nécessaires et remettre l'exercisse de la religion catholique, apostolique et romaine, et plusieurs procès que est constraint intanter pour liquider ses droits, lesquels encore ceux de la dite RPR luy rendent contentieulx, oultre qu'il est journellement tenailhé, vexé et molesté par recepneur des décimes, du présent diocèse, tant pour le payement des dites décimes et deniers courants d'icelles que des arrérages accumulés, voire pour sa part et cotité du temporel des années 1586 et 88 montant, pour l'année huictante six 36 escus sol et la seconde de huictante huit 15 escus sol, tellement qu'il ne peult satisfaire à tant de charges et s'entretenir nourrir et alimenter pendant que tous les dits orages passeront si par vous, mon dit Seigneur ou votre vicaire général, il n'est secouru. » Charron, vicaire général réduit à 24 écus sa paye de 1586 (Livres des décharges n° 82). Plus tard il demande avec remise de partie de sa taxe la permission, de vendre certaines rentes qui se recueillent sur des villages de Cardaillac, Planioles ou St Perdou. On le lui permet, et le 12 avril 1602, des enchères ont lieu en présence des députés du Clergé du diocèse et les dites rentes sont adjudgées à Galtié, marchand de Figeac, de religion catholique (n° 177 et 179).

Nous n'avons pas d'autre nom de prieur avant l'abbé Bernard de Lacombe, prieur en 1693 et en 1706 (note Champeval). En 1723, François Joseph Vayssière, curé de Saint-Médard - Nicourby, puis, en 1765 Nicolas Vayssière, qui est en même temps curé de Gréalou. Il a encore ce bénéfice en 1777. En 1787, un autre curé de Gréalou, François Conte a de même le prieuré de Cardaillac.

⁴² La bulle de sécularisation séparait le prieuré de Cardaillac de celui de Planioles (reg. Vat. 1500).

La paroisse

L'église paroissiale a pour titulaire Saint Julien, comme le prieuré qui n'a pas d'église particulière. Elle est située en l'archiprêtré de Figeac et si en règle générale l'abbé conférait la prieuré, c'est au prieur que revenait la présentation du recteur au vicair perpétuel. Le curé étant assisté de bon nombre de chapelains ou vicaires, pouvait facilement s'absenter pourvu qu'il pourvût au soin des âmes ; de là s'explique la nomination de certains curés en commende.

Nous avons vu que l'église de Cardaillac est nommée dans la bulle de 1146 ; elle devait être de beaucoup antérieure. Le lieu de Cardaillac étant depuis de nombreuses années habité. En 1190, Nicolas IV accordait des indulgences à tous les visiteurs et bienfaiteurs de cette église (reg.Vat. 45 f. 76^v) - En 1267, le chapelain était Pierre la Sleia⁴³. En 1348, Bertrand de Chaunac, clerc de la chambre apostolique, demandait cette église pour son cousin Bertrand, fils de noble Adhémar de Chaunac, de Roc-Amadour et celle de Boissières pour son familier Arnaud de la Grolière. Ce fut l'inverse qui fut fait, mais l'année suivante Arnaud de la Grolière remplaçait à Boissières Bertrand de Chaunac décédé et abandonnant l'église de Cardaillac (arch. Vat. Supp. 16, f. 39 et f. 241^v - reg. Vat. 189, n°290).

En 1397, était recteur Géraud d'Emal que nous voyons servir de témoin au procureur du Cardinal Latgié et en 1393 recevoir quelque reconnaissance (notaire Meiani, arch. Austray). En 1400 Pierre de Navarre était installé⁴⁴ par le recteur de Tréjous (notaire Melsin, arch. Austray). On le trouve en 1403. procureur des prêtres, obituaires de Cardaillac avec Arnaud de Faure. Nous trouvons, dès 1439, Jean de Malegorse (Malacorsa) arch. Hte-Garonne E 1087. Vers 1465, ce devait être Gui de Cardaillac, lequel paie le 27 août 1466, l'annate pour l'église paroissiale du prieuré de Cardaillac (Int et Ex. 468 - f. 465, f. 131^v) On trouve ensuite, successivement, Jean de Sasmayous, Pierre Del Treil et Guillaume Laurenson.

Le 30 août 1513, le curé Guillaume Laurenson étant mort, on le remplace par noble Antoine Barasc, qui avait la paroisse de Lavergne au diocèse de Rodez (reg. Vat. 999 f. 112). Celui-ci eut des difficultés avec un compétiteur, Jean de Cantaloube qui renonçait le 1^{er} octobre 1515, à tous ses droits, moyennant une pension de 20 livres petits tournois que dut lui payer Antoine de Barasc (Fonds Latran 134^v f. 293). Il eut pour successeur Géraug Martin (ou Marty), du diocèse de Rodez, qui résignait vers 1530 et fut remplacé par Adhémar de Joun, camérier de l'abbaye de Figeac, qui ne tarda pas à obtenir en même temps la dignité de célerier de Fons. (reg. Vat. 1326, f. 136). En

⁴³ Testament de Bertrand Gasc ; le chapelain est nommé après le prieur.

⁴⁴ Témoins Nobles Guillaume de Labarrièra, seigneur de St Bressou, Galhard de Bosc Vert et Guillaume Delbraysse, clerc de l'église Saint-Julien.

1557, me Géraud Blanc est porté sur les cadres de convocation du ban et de l'arrière-ban pour payer sa cotisation (arch. Lot F. 148).

Nous n'avons pas d'autre nom avant les dates de 1627 où nous trouvons Mathurin ou Mathieu Cassagnes, de 1662 où nous trouvons le même nom (est-ce un curé différent ?) de 1672, où Claude Molinier est recteur. En 1712, Michel Archange Jausion.

En 1742, Jean Desclaun, originaire de Rodez ; en 1755, Jean-Joseph Belvézet, né à Figeac en 1721, prêtre en 1749. En 1779 il recevait une chapellenie à Autoire (? note Champeval) et le 27 juin 1783 était transféré à Toirac. Son successeur fut Jean-Marie Terringaud, nommé en mai 1784.

Curé constitutionnel : Pierre Louis Antoine Cheylus, vicaire de St Maurice, d'origine auvergnate, élu par le corps électoral de Figeac, le 12 avril 1791.

La dîme était partagée entre le prieur et le curé. Elle était à 11 et rapportait 100 charges de froment, autant de seigle et 50 de vin (arch. Lot F. 84).

Vicaires

1665, Antoine Fenouil - Pierre Barrières, vers 1742 - 1740, François Cajarc - Delsériès 1752 - Destaing, vers 1764, vicaire à Lissac.

Prêtres obituaires chapelains

Ils furent on le conçoit, très nombreux. Nous n'avons relevé les noms que de quelques chapelains. Voir plus loin.

L'église

Chapelles St Jean - St André - de la Vierge - St Dominique. Dans celle-ci fut ensevelie Comtor de Turenne, femme de Bertrand de Cardaillac-Lacapelle (arch. Lot F. 354).

Prieuré St Thomas

Sous le castrum de Cardaillac (infra castrum, infra muros veteres, sous les vieux murs) il y avait une chapelle, appelée tantôt capella castris, tantôt capelle Sancti Thomae ou prioratus Sancti Thomae, pour laquelle on trouve quelque bénéficiers dans la première moitié du XIV^e siècle : En 1320, Arnaud Garnit qui résigne pour prendre au diocèse de Maillezais, une église jouie par Pierre de Via (reg. Vat. 70, n° 490). En 1376, il y avait Jean de Gréalou, prieur de St Thomas. Il était aussi curé de Prouillac et devint chanoine de Braga (reg. Vat. 193, n° 632).

En 1354, Bertrand de Montarnal, prieur de St Thomas sous les murs vieux de Cardaillac, permute avec Hugues de Montarnal, chanoine d'Elne (Suppl. 25, f. 78^v). Il semble qu'il y ait eu une chapellenie distincte du prieuré, puisque, en 1346, au temps où Jean de Gréalou était prieur de St Thomas, Amélius de la Roquette échangeait la chapellenie perpétuelle de St Thomas avec Pierre Barse, contre un canonicat en l'église Ste Marie majeure de Poitiers (Suppl. 11 f. 35^v).

En 1358, Déodat Dieudonné (sic) prieur, échangeait le prieuré contre l'église de Cabanes (Rodez) avec Géraud Dieudonné, en 1363, Géraud Marel (Morel ?) devenait chanoine d'Urgel en permutant son prieuré de St Thomas avec Géraud de Servièrre. Enfin en 1373, Jean de l'Hôpital, permutait également le prieuré séculier de St Thomas avec Hugues de Vidailiac qui lui passait canonical, prébende et préchantrerie dans l'église de Romans (diocèse de Vienne. Arch. Reg. av. 139, f. 43;143, f.405.189, f.218).

Chapelle

Il n'est plus question du prieuré Saint Thomas. La chapelle fut sans doute détruite au temps des guerres et les revenus réunis sans doute à ceux du prieuré Saint Julien. Personne n'a pu nous en faire connaître l'emplacement exact. Il est question dans un acte du XVe siècle d'un chemin allant de Cardailiac à l'orado ou oratoire, de la Serre (arch. Gourdon B.21f. 437). Dans le testament de Raymond de la Roque, en 1329, il est question de la chapelle qui était dans le cimetière (papiers de Latreyne, n° 3), mais quel cimetière ? Il y avait le cimetière des pauvres au Mercadial, près de l'hôpital Ste Catherine. La chapelle du château est mentionnée dans plusieurs testaments de seigneurs.

Chapellenies

Il y avait de nombreux obits et de nombreuses chapellenies en service dans l'église Saint-Julien de Cardailiac. Cela se conçoit, étant donné le nombre et l'importance des familles seigneuriales, nobles et bourgeoises qui habitaient ce bourg si déchu aujourd'hui. Nous citerons les principales.

Et d'abord celle de La Roque ou du Roc. Elle fut fondée par un prêtre, Raymond de Rupe, en son testament du 22 avril 1329. Il demandait à être enseveli dans le cimetière paroissial, au tombeau de madame sa mère et de son frère. Il fondait une chapelle en l'honneur de la Ste Vierge et de St Jean, donnant les détails de l'ornementation de cette chapelle, et des fonds qu'il y attribuait. Il y nommait messire Etienne de Bernade et voulait qu'après celui-ci ses héritiers y nommassent un prêtre originaire du castrum de Cardailiac, autant que possible, et de bonnes vie et mœurs. Ses héritiers étaient son cousin messire Rigal de Rupe, fils de feu messire Pons de Rupe, chevalier, et son neveu Rigal de Rupe, fils de son frère messire Guillaume. Nous ne savons comment les consuls de Cardailiac devinrent patrons de cette chapellenie avec les descendants des héritiers du fondateur. Il est pourtant question de leur rôle comme collateurs de la chapellenie dans la demande adressée par un vicaire d'Aynac, docteur en théologie, Antoine Gisbert, natif de Cardailiac. Elle est cependant adressée à noble Joseph de Colomb de Lomagne, seigneur du Port, descendant des héritiers, qui déjà plusieurs fois avait pourvu à cette chapellenie. M. l'abbé Rouquié, dans son étude sur les chapellenies du Haut Quercy, n'a connu que l'acte ci-dessus et non le testament.

Il se demande quels consuls étaient collateurs, ceux de Cardaillac ou de Thémines ? En quelle église elle était desservie ? Le testament ne parle pas des consuls et la chapellenie était desservie en l'autel de St Jean de l'église St Julien de Cardaillac (papiers de La Treyne - B.S.E.Lot, XVI, p. 35-36).

Chapellenie de Mourgue.

Celle-ci est vraiment de collation consulaire. M. Rouquié n'en parle pas. Elle était desservie à l'autel de la Sainte Vierge dans la chapelle de la Vierge⁴⁵. Elle fut fondée en 1366 par un prêtre appelé Guillaume Mourgue (Guillaume Monachi). D'après une supplique du XVIII^e siècle, il fit construire une chapelle avec deux autels, près de la principale porte de l'église St Julien, et la dédia à la très Sainte Vierge. Il l'orna de vases sacrés, de précieux reliquaires et de tout ce qui était nécessaire pour le service ; il la dota de revenus sur des maisons, des biens fonds et suffisants pour l'entretien de deux prêtres ou clercs (qui devront être prêtres dans les trois ans), à la charge de dire ou faire dire chacun une messe par personne. Le patronal de la chapellenie fut donné au curé et aux consuls conjointement avec le chapelain survivant. Les inventaires qu'il avait exigés ne furent pas faits régulièrement et peu à peu les ornements et bien des revenus se perdirent. On lit ces détails dans une supplique au sénéchal de Figeac, de la part de Pierre Herynié, curé de St Perdoux pourvu des deux places de la dite chapellenie par l'évêque de Cahors, comme seul en état de remédier à cet état de choses. Cette chapellenie avait dans Cardaillac, une maison appelée de Mourgue (acte paru en 1438 par les deux chapelains Pierre Valette et Jacques d'Arfeuille - notaire Combes, arch. Austruy). En 1403 les chapelains revevaient une maison et un ayral dans la rue del Bosc Vert (notaire Guisbert, Ibidem). Il travaillait déjà à la restauration de la chapelle ; il demandait qu'après son décès, la chapelle fût unie à la cure de Cardaillac pour aider le curé à tenir un second vicaire (arch. Lot G¹⁰ n° 34, n° 65).

Les consuls en leur qualité de patrons se plainquirent de cette attribution faite pour l'évêque et il y avait procès entre eux et le curé de Saint Perdoux (papiers Greil). Il y avait eu d'autres procès au sujet de cette chapellenie (arch. Lot B 1685 et papiers Greil).

Chapellenie St Blaise

Portée comme la précédente sur le grand Pouillé Aillot, on ne sait pas quel était le fondateur. Le seigneur de Lomagne en était patron au XVI^e siècle (voir pour 1788, l'article Rouquié dans le B.S.E.Lot XVI, p. 34-35). Le pouillé Aillot l'unit à une chapellenie Saint Jean. Il mentionne également une chapellenie à Nadillac⁴⁶.

⁴⁵ Reg. Vat. 1578 p. 9, desservie par Louis de Lomagne, recteur de Sénailac.

⁴⁶ En 1557, Géraud Blanc le prieur avait les chapellenies de Nadillac et de Saint Jean.

Il y avait aussi les chapellenies de Saint Etienne et de Saint Barthélémy. Me Jehan Daunat en était chapelain en 1557 ; elles étaient desservies en la chapelle Saint André (ban et arrière-ban, taxe, arch. Lot, F. 148), en 1619, me Jean Laureney en prenait possession, sur provision du Souverain Pontife, et, sur provision de l'évêque, des chapellenies de Raygades et de St Martial (notaire La Hugonie, arch. Austrzy). En 1764, étaient patrons de St Etienne et de St Barthélémy, les Carbonnel, meuniers de la paroisse de St Bressou. Accusés d'avoir conféré ces chapellenies au vicaire Destaing, sous promesse de quelque somme d'argent, ils se défendront devant l'officialité diocésaine (arch. Lot, G⁹ n°15 - G¹⁰). Il y avait une chapellenie de Gaumard ainsi appelée du nom de son fondateur Bernard de Gaumar. En 1460, dans une salle du prieuré, les filles du fondateur confèrent la chapellenie, à desservir dans la chapelle Saint André, à Jean Astorg, dit la Drulhe, prêtre de Maurs, vicaire perpétuel de St Martin de Figeac. Il remplaçait un prêtre de Cardaillac, Bernard del Puech (notaire Brossaud, arch. Austrzy. Même notaire reconnaissances des biens de la chapellenie audit Jean Astorg, 1463).

Nous trouvons, en 1445, des terres dépendant de la chapellenie. Sainte Catherine (Peut-être fondée dans la chapelle de l'hôpital du même nom).

En 1400, Galhard de Bosc Vert, patron de la chapellenie fondée par Raymond Labarrière de Cardaillac, d'accord avec le chapelain, donne à cens une terre qui en relève (notaire Melsinh, arch. Austrzy - voir arch. Lot H. 51, p. 65). Même date, il est question de la chapellenie de la Ste Vierge, fondée par Hugues de L'ort, prêtre par son testament du 9 mai 1341⁴⁷. Les consuls en étaient patrons.

Confréries

Il y avait sûrement, dès 1400, une confrérie de Notre Dame en l'église Saint Julien. Guillaume Veziers, prêtre, était administrateur de la chandelle de la Sainte Vierge en l'église, avec les consuls de Cardaillac. Il arrente une terre qui relevait de cette œuvre du luminaire. En 1433, on trouve mentionnées les confréries de N.D., de St Blaise, de Ste Claire et de Ste Catherine. En 1517, Hugues Malavialle, consul, était procureur de la confrérie de St Blaise et de Ste Catherine.

Le testament de 1329, de Pierre del Roc ne porte de legs que pour la confrérie de Cardaillac.

⁴⁷ Raymond de cardaillac-thémines, en son testament de 1318, fonde bien une chapellenie, mais seulement pour dix ans. Il y a aussi une chapellenie fondée par Pierre Boudet, conférée, XVe siècle, à Géraud Delort (arch. LotH. F1) une autre fondée par Jean Montaigu (ibidem).

Les hôpitaux et la Léproserie

Cardaillac eut deux hôpitaux. Ils sont déjà indiqués dans le testament de Raymond de Cardaillac-Thémines, 1318. Un registre de reconnaissance du XV^e au XVII^e siècle (arch. Lot H.51) parle plusieurs fois de ces deux hôpitaux : hôpital haut et hôpital bas. Hôpital de Ste Catherine et Hôpital des Barrières. Il est question des rentes dues aux hôpitaux, de la rente des pauvres des hôpitaux : de précepteur de la commanderie des hôpitaux, service de la préceptorie des hôpitaux etc.

Tous deux avaient été fondés par les nobles du lieu. L'hôpital Saint Julien, avait en 1401 pour patrons, noble Guillaume de Labarrière, qui d'ailleurs se trouvait aussi, comme consul, patron de l'autre maison. A cette date nous trouvons une donation⁴⁸ de tous ses biens, meubles et immeubles, faite à cet hôpital Saint Julien par la veuve de Pierre Ermal (cf. les Ermal, marchand de Figeac, fondateurs d'une chapellenie du même nom). C'est évidemment celui que plus tard on appelait hôpital des Barrières, c'est à dire fondé par la famille seigneuriale des Barrières ou la Barrière. Nous n'en connaissons pas l'emplacement . Il dut être complètement ruiné à la fin de la guerre de Cent ans et il n'en resta guère qu'un souvenir, ses biens furent unis à ceux de l'autre, si bien qu'on trouve la curieuse mention : « hospital des barons de Sainte Catherine des Barrières, dont l'administration appartient aux consuls de Cardaillac »

L'Hôpital Sainte Catherine était le plus important ? C'était l'hôpital des barons - des coseigneurs de Cardaillac, c'était l'hôpital en un mot. On l'appelait encore l'hôpital de l'aumône (hospital de l'elmorna ⁴⁹ dans le testament de Pierre de Rupe, 1329), ou hôpital de la charité consulaire de Cardaillac. Il était situé au dessous du castrum ; au faubourg del Mercadiol ; sur le chemin de l'église de faubourg (vers l'endroit où est l'église actuelle) ; il avait deux étages, à côté se trouvait le cimetière des pauvres.

Les seigneurs barons, qui ne résidaient pas en confièrent l'administration aux consuls, et ceux-ci, soit seuls, soit avec les perceptores (commandeurs) qu'ils nommaient, faisaient tous les actes qui étaient nécessaires (achats, ventes, reconnaissances, lauzimes etc).

Voici quelques noms de percepteurs ou commandeurs des hôpitaux : 1401, Jacques d'Arfeuille, nommé par les consuls - Guillaume Labarrière et Augier Gasc, damoiseau - Hugues et François Navarre - Géraud Comte et Pierre du Couders, du consentement de Hugues Delort, comme patron de l'hôpital, mais plutôt de la chapellenie Ste Catherine qui y était fondée - 1431, Pierre Valette - 1491, Pierre Delort - 1493, 1507, Jean Delort, 1480, Benoît et Jean Demort, commandeurs - 1514, Benoît Delort - 1516, Bernard Mazières - 1527, Henri Delort

⁴⁸ Notaire Meiani, arch. Austruy.

⁴⁹ Hôpital des coseigneurs, autrement dit de l'aumône.

- 1652, Bertrand de la Boudie qui fait avec les consuls un accord, pour avoir droit au quart des revenus - 1675, me Pierre de Cavanhes, prieur de St Médard (arch. Lot H. 51).

En 1676, il y eut un arrêt de suppression de l'hôpital Sainte Catherine, le seul qui restât, en vertu de l'arrêt général du 26 mars 1674 que l'on devait réunir à la commanderie de l'ordre de N.D. du Mont Carmel et de St Lazare les hôpitaux qui ne servaient que pour les pauvres passants. Le 29 novembre 1677 signification par missive fut faite de cet arrêt aux consuls et habitants de Cardaillac en même temps qu'aux syndics et administrateur de l'hôpital.

Une enquête fut faite, un état du 7 septembre 1676 montra que les biens servaient aux pèlerins et aux passants évidemment, mais aussi aux pauvres du lieu. Les consuls s'unirent aux syndics par un acte du 9 juillet 1677 pour empêcher la main mise sur les biens des hôpitaux. Ils dirent dans leur mémoire que l'hôpital Ste Catherine était de la fondation particulière des seigneurs du lieu (en réalité les deux hôpitaux avaient été fondés par eux), mais ils en avaient donné l'administration aux consuls et à ceux que les consuls choisiraient pour les représenter (arch. Nat. S. 4834). On ne trouva pas les pièces suffisantes et l'hôpital Ste Catherine (c'est à dire les biens de ceux de l'hôpital de St Julien), fut uni à l'hôpital Général de Cahors. Cependant, en 1786, me Ferrand, notaire achetait une terre au terroir de la Grave de la directe de l'hôpital Ste Catherine (notaire Sagne).

La léproserie

Il n'en reste que le nom. Le testament de Raymond de Cardaillac (1318) la distingue des hôpitaux par un legs spécial. On connaissait encore en 1672, un terroir de la Malaudie, du côté du mercadial, semble-t-il. En tout cas, les biens avaient été unis à l'hôpital Ste Catherine.

Œuvres charitables

Il y avait à Cardaillac, comme à peu près partout, les distributions de blé aux pauvres, qui s'appelaient ailleurs la charité de Pentecôtes et à Cardaillac, la charité qui se fait à l'Ascension. Cette œuvre avait des rentes dans diverses maisons du castrum. Il est question d'un jardin acheté « à la charité des pauvres ».

La seigneurie

On a rien de positif sur la seigneurie de Cardaillac avant le XII^e siècle. Les documents font absolument défaut. La légende a tenté de les remplacer, comme pour la famille de Gourdon. Une chronique, sans doute écrite pour plaire à la branche de Cardaillac-Bioule, apparente les Cardaillac au vicomte de Turenne, au comte de Toulouse et même à des seigneurs de pays beaucoup plus éloignés. Elle précise la date de la construction du château de Cardaillac. Il aurait été bâti en 994 par Hugues 1^{er}, frère du vicomte de Turenne et père du premier seigneur de Calvignac et de l'évêque de Cahors Bernard. Son fils Roger se maria avec une fille du comte d'Armagnac, et en eut, entre autres enfants, Hugues II, qui fut vicomte de Bioule et prit le premier le surnom de Cardaillac. Il serait mort à la croisade, vers 1100. Cette chronique anonyme n'a aucune valeur ; elle s'appuie sur différents historiens pour des détails qui n'ont rien à voir avec la famille et ne donne que des affirmations quand il s'agit de la généalogie proprement dite. Elle est d'ailleurs fort incomplète dès qu'elle s'approche des temps que nous pourrions appeler historiques et renferme des erreurs formidables⁵⁰.

La généalogie composée par les frères de Saint-Marthe renferme, elle aussi, des lacunes et des inexactitudes. Nous n'avons pas ici à compléter les unes et à relever les autres, nous risquerions d'ailleurs de n'y pas réussir. Mr. le marquis de Cardaillac, dont le père avait ramassé de nombreux documents non seulement sur la branche de Végennes à laquelle il appartenait, mais sur toutes les branches de la famille, prépare un travail considérable sur cette importante maison.

L'importance en est signalée par tous les auteurs. Nous renvoyons au livre de m. le Dr Cadiergues sur la seigneurie de Lacapelle-Merlival, où il donne, p.129 et suivantes, des extraits de généalogie où l'on vante à bon droit la puissance, l'antiquité, l'illustration de cette maison.

En général on regarde comme l'aînée la branche qui possède Bioule et Saint-Cirq la Popie. Nous pensons que cette interprétation vient tout simplement de ce que cette branche subsista plus longtemps que les autres (nous ne parlons pas de la branche encore existante de Cardaillac-Végennes, parce que cette branche ne prétendit jamais à la seigneurie de Cardaillac, sauf au XVIII^e siècle, quand elle revendiqua son droit de prélation).

Nous aurions regardé plutôt comme l'aînée la branche de Thémines parce qu'elle eut davantage sa résidence au castrum de Cardaillac et qu'elle y avait sa sépulture,⁵¹ où celle de Lacapelle-Merlival ; tandis que la branche de

⁵⁰ Cahier communiqué par m. Champeval. Titre : Table sommaire de l'origine et suite généalogique des familles illustres de Cardaillac et de Gourdon jusques en l'an 1244.

⁵¹ Voir plus loin, le testament de Raymond de Cardaillac-Thémines. Voir plus loin, famille d'Assier, achetant dans Cardaillac, un four tenu de Marquès, petit-fils de Raymond.

Bioule (de celle-là vint la branche de St Cirq) ne semble pas avoir eu dans Cardaillac plus d'intérêts que les autres.

La généalogie des frères de Sainte-Marthe met, après le Hugues douteux de 1064, un Géraud de Cardaillac, vivant en 1130, qui épousa la fille de Gilbert de Milhau. C'est peut-être par ce mariage que les branches de Brengues et de Varaire eurent des possessions en Rouergue.

Nous avons eu l'occasion de mentionner l'évêque de Cahors, Géraud de Cardaillac, nommé dans un acte de l'évêque Guillaume (de Calmont). Cette pièce ne porte pas de date mais elle précise que Géraud de Cardaillac succède à Géraud de Gourdon et que le premier est le prédécesseur immédiat de Guillaume. Or, s'il est difficile dans les documents de distinguer entre les évêques du nom de Géraud, parce qu'en général les noms de famille ne s'y trouvent pas, l'acte ci-dessus en indiquant le rang des deux Géraud, prédécesseurs de Guillaume, nous permet de dire que Géraud de Cardaillac a siégé après 1090, puisque l'autre Géraud a fait son testament à cette date (ce testament se trouve dans le Spicilège de dom d'Archery et donc on peut attribuer au second les actes rapportés par divers auteurs accomplis en 1095, 1098. Il est encore nommé dans un acte daté de 1103. Il aurait siégé jusque vers 1113 et aurait pris part à la croisade sous la conduite du comte de Toulouse. D'après quelques auteurs il aurait rapporté de la Palestine le Saint-Suaire de la Tête de Notre Seigneur et commencé la chapelle que devait bénir Calixte II en 1119. Il aurait siégé environ vingt-deux ans. Pour plus de détails et de précisions sur ce personnage, il faudrait lire la notice qui lui a été consacrée au mot Cardaillac dans le dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique.

La généalogie officielle ne mentionne, comme descendant de Géraud, seigneur de Cardaillac, et de la fille du comte de Milhau, que Bertrand 1^{er}, lequel épousa Hélène de Camborn, fille du vicomte Archambaud. Il vivait vers 1176, ainsi que son fils Guillaume, nommé en même temps que lui dans un acte du comte de Toulouse. On veut que ce Guillaume soit l'évêque de Cahors de ce nom qui prit part à la croisade des Albigeois, et qui siégea de 1208 à 1235. Mais vers le même temps (fin du XII^e siècle), le cartulaire de l'abbaye de Bonnetcombe, en Rouergue mentionne des donations, en 1184, d'Amblard de Cardaillac, donation confirmée par ses frères Géraud et Bertrand ; en 1185, de Bertrand de Cardaillac ; en 1193 de Géraud de Cardaillac et de sa femme Hugolène ; en 1199 par les mêmes et leurs enfants, Géraud, Bertrand, Guy, Amblard et Guillemette ; enfin en 1241, par Amblard de Cardaillac et sa femme (arch. Nat. Cabinet des titres, P.OR.595, p. 150, folios 84 à 185 du cartulaire).

Bertrand 1^{er} serait le père d'Hugues II que la généalogie fait baron de Cardaillac et de Bioule, de Guillaume, l'évêque de Cahors et de Grégoire ou Géraud⁵², abbé d'Aubazine (début du XIII^e siècle), mais en réalité, on ne trouve pas de Cardaillac à Bioule de façon certaine, avant le milieu du XIII^e siècle (voir monographie de Bioule où nous avons dit, d'après les généalogistes seulement, que Hugues II fut le premier à prendre le surnom de Bioule.

Au XIII^e siècle seulement les diverses branches se dessinent avec netteté : celle de Thémines avec Bérenger de Cardaillac, 1227, qui est pour nous le représentant de la branche aînée ; celle de Lacapelle-Merlival, avec Géraud de Cardaillac, fils de Bertrand, sénéchal du Quercy, 1263 ; celle de Varaire, avec Bertrand de Cardaillac (1227) ; celle de Brengues, avec son frère Hugues (1227), mais les généalogies ne précisent pas quel est le père de Hugues et de Bertrand ; enfin celle de Bioule qu'elles donnent comme représentant la branche aînée et qu'elles font remonter au premier Hugues de 1064. La branche de Végennes se serait détachée avec son auteur Bertrand, fils de Bertrand II, dans les premières années du XIII^e siècle ; mais, ainsi que nous l'avons dit, elle ne revendiquait pas de part dans la seigneurie de Cardaillac. Enfin une 7^e branche, celle-ci détachée de Bioule, se forma au XV^e siècle, appelée branche de Saint-Cirq, qui eut la 6^e part de la baronnie. On trouvera le résumé de l'histoire de chaque branche aux noms de Bioule, Brengues, Lacapelle, Varaire, Saint-Cirq la Popie, Thémines et pour la branche limousine de Végennes, à la monographie de Lacave, parce que cette branche vint, au début du XVIII^e siècle, s'installer au château de la Treyne.

Les actes les plus anciens ne font pas de distinction entre les branches et ce n'est que par des hypothèses plus ou moins plausibles que l'on tente de s'y retrouver. L'accord de 1227, entre Bertrand et Hugues, frères, d'une part, Raymond et Bertrand, frères, d'autre part, grâce à l'arbitrage de Bérenger de Cardaillac, fait connaître seulement toutes les paroisses sur lesquelles s'étendent les droits des cobarons (liste de 21 paroisses), mais ne précise rien. De même d'ailleurs l'acte de 1300 entre les seigneurs et les nobles, que nous avons mentionné.

Comment se retrouver avec certitude quand on retrouve, en 1235, les mêmes noms qu'en 1227, sans précision aucune dans l'acte par lequel Bertrand de Saint-Bressou achète à Raymond, Hugues et Bertrand de Cardaillac, les droits de directe et de taille aux quatre cas. Ce Bertrand de St-Bressou avait acheté en 1274 à Pons de La Roque, la huitième partie de la seigneurie. Il semble qu'il n'y ait plus que cinq parties dès 1300, et Bertrand de St-Bressou, dont en 1297, Hugues et Géraud de Cardaillac reconnaissent les droits sur la seigneurie, n'est plus qu'un des nobles qui fait l'accord avec les cobarons (arch. Lot F 190).

⁵² La Gallia II, col. 637, l'appelle Grégoire et le dit inconnu des moines mêmes d'Aubazine. Les frères de Ste Marthe assurent qu'il vivait au temps de St Dominique et que le martyrologe Bénédictins le compte au nombre des bienheureux de l'ordre.

Les six branches sont toutes indiquées dans un acte de 1454, par lequel Antoine de Cardaillac, seigneur de Bioule - Jean de Cardaillac, sieur de St-Cirq - Guibert, seigneur de Lacapelle - Pons de Cardaillac, prieur de Villeneuve, représentant son père Pons, sieur de Varaire et Déodat de Penne, seigneur de Thémines, héritier de Marquès de Cardaillac-Thémines, d'une part, et Mathelin de Cardaillac, seigneur de Montbrun, d'autre part, font un compromis touchant la justice du lieu, pour laquelle il y aura un juge commun (arch. Lot, F 358).

Jusque vers le milieu du XIII^e siècle les généalogies ne sont guère sûres. Ainsi, en 1215, un Bertrand de Cardaillac - les généalogistes veulent sans preuves que ce soit le fils de Hugues II et le neveu de l'évêque de Cahors, Guillaume, hommageait au comte de Montfort pour le castrum de Larnagol et le fort de Séniergues (commune de Montfaucon). Acte fait à Lavour (Doat, 75, f.80 - cf Dr Cadiergues, op. cit. p. 29). Les Bertrand de Cardaillac, sont si nombreux qu'il est bien difficile de préciser quel est celui qui hommageait au chef de la croisade. On veut que ce soit le même Bertrand qui hommageait en 1229, pour le castrum de St-Cirq la Popie avec Guillaume de Cardaillac. Nous ne trouvons pas d'autre Guillaume dans les généalogies, qui puisse aller, que Guillaume de Cardaillac-Varaire ; mais il est probable qu'ici il s'agit d'un frère de Bertrand et ce Bertrand peut bien être de la branche de Bioule, puisque la branche de Bioule a eu St-Cirq. Mais elle a pu avoir cette seigneurie par héritage d'un Guillaume de Cardaillac, seigneur de St-Cirq en 1324.

Quoiqu'il en soit, la seigneurie de Cardaillac appartient par indivis, à cinq, puis quand se fut faite la branche de St-Cirq à six seigneurs. Elle resta ainsi toujours indivise. Mais au XVIII^e siècle Tristan de Faure, seigneur de Bioule, qui n'avait pas, étant d'autre famille, le goût des vieilles traditions de la maison de Cardaillac, vendit sa part de la baronnie (ses deux parts) à m. Lacarrière de Labro (Saint- Maurice) déjà acquéreur de biens nombreux dans la région, ayant appartenu à la famille des seigneurs de Cardaillac-Lacapelle. Le 8 février 1756, m. Paul Lacarrière acquit, au prix de 1200 livres, cette portion de la baronnie avec tous ses droits honorifiques, sa portion de justice haute, moyenne et basse, avec fiefs, rentes, censives, etc.. sans aucune réserve, si ce n'est celle du nom de Cardaillac.

Le seigneur de Lacapelle, m. de Vareix, vit cette vente avec beaucoup de peine, il chargea son cousin, François Emmanuel de Cardaillac-Végennes, de tenter de l'arrêter, s'il était temps. Ce fut trop tard, mais il put acquérir de Mme d'Aliès, fille du comte de Bioule, qui avait deux portions de la baronnie ce qu'elle possédait. En 1759, le seigneur de La Treyne obtint le droit de prélation, à la condition de rembourser Lacarrière, mais il fut débouté par arrêt du Parlement du 2 septembre 1766 et Lacarrière resta seigneur de Cardaillac, mais sans pouvoir porter le nom (Dr Cadiergues, op. cit. p. 210-215).

La Baronnie de Cardaillac comprenait 22 paroisses : Cardaillac, Lacapelle-Merlival, St-Maurice, Labathude, Rudelle, Fourmagnac, Camburat, Mialet, Le Bouyssou, St-Bressou, Bouxal, Le Montet, Gorses, Sabadel, Prendeignes, Viazac, St-Perdoux, Molières, Ste-Frie, Ste-Colombe, Leyme, Anglars. (note Cadiergues, p. 129 - mais p. 138, ni Rudelle ni Anglars ne sont nommés et il y a Le Bourg qui n'est pas sur la liste ci-dessus).

Cette seconde liste se trouve dans un acte très important de l'année 1299 (v.st. - 8 février 1300) où l'on trouve, en même temps que les chefs ou les représentants des cinq cobarons, les principaux seigneurs de la baronnie - lesquels étaient en désaccord avec les cobarons au sujet de la justice du dit lieu et des paroisses susdites. Les barons nommés sont les chevaliers Bertrand et Arnaud - Géraud, damoiseau, les héritiers d'Hugues - Guillaume, fils de feu Bernard Hugues - Raymond, fils et héritiers de Géraud lequel était lui-même fils de Bringuier. Bertrand représente la branche de Bioule, Arnaud⁵³ et les héritiers d'Hugues (ses neveux) la branche de Brengues, Géraud, la branche de Lacapelle et St-Cernin, Guillaume la branche de Varaire, Raymond la branche de Thémines.

Les seigneurs en cause sont les de Gasc, les de Sinx, les de St-Bressou, les de La Roque (de La Roque Toirac et Lavergne). D'après les premiers, les cobarons avaient la juridiction complète sur les terres, fiefs, villes et repaires de la baronnie ; et les autres disaient tenir d'eux en fief-lige tout ce qu'ils avaient en la baronnie, tandis que les nobles susdits prétendaient avoir sur leurs fiefs particuliers et sur leurs hommes toute juridiction. Il fut réglé par compromis, remis à la décision de messire Bertrand de Cardaillac, que les dits nobles tiendraient leurs possessions des cobarons en fief franc, noble et libre, sans hommage et serment de fidélité, et s'ils acquéraient plus tard quelques autres choses, dans la dite juridiction, ils les tiendraient de ceux de qui actuellement elles relèvent.

Les cobarons ont seuls la connaissance, instruction et exécution des crimes commis en la dite baronnie ; les procès en affaires civiles seront faits en la cour des cobarons, mais la connaissance en appartient aux dits nobles, chacun d'eux aura juridiction sur ses hommes dans ses terres et fiefs en dehors des croix (délimitant les frontières) de Cardaillac ; si en dehors de ces croix quelque homme de ces seigneurs était arrêté pour juste cause, le dit seigneur devrait être averti immédiatement - suivent d'autres prescriptions relatives à la justice, aux prisons, au droit de géole, voir le livre du Dr Cadiergues, op.cit. p. 141-143.

Parmi les jurisconsultes appelés à s'occuper de cette affaire, se trouve le célèbre Géraud de Sabanac, qui est présent à tous les procès un peu importants de cette époque et messire Hugues de Camburat, docteur es loi, et également noble de naissance.

⁵³ Arnaud pourrait être à la rigueur le frère de Raymond de Cardaillac-Thémines qui le nomme dans son testament, parmi les substitutions.

Nous avons nommé Raymond de Cardaillac de la branche de Thémines. Il faisait son testament en 1318 où sans doute il faisait résidence. Il donne son âme et son corps à Dieu, à St Julien - patron de l'église), à Ste Catherine (patronne d'une chapelle). Il choisit pour sa sépulture le cimetière de l'église de Cardaillac où se trouve le tombeau de son père Géraud. S'il venait à mourir hors de ce lieu, il demandait qu'on fît ses obsèques dans le couvent des Cordeliers le plus proche, puis qu'on le portât à Cardaillac pour l'enterrer. Il léguait à l'église de Cardaillac son ? et son ? ou trentenarium, de pain, vin et chandelle pour toute l'année qui suivrait son décès. Il y a encore un legs pour la roue de cire de cette église et pour les lampes qui y brûlent, pour le prieur, pour le recteur et pour tous les chapelains, il fonde un anniversaire pour lequel il laisse 10 sols Caorsins de rente ; il fait des legs aux hôpitaux et à la léproserie de Cardaillac, à la chapelle de St Thomas qui est sous les murs du Castrum, à une douzaine de paroisse de la baronnie (Camburat, Fourmagnac, Mialet, Le Bouyssou, St Bressou, Ste Colombe, Bouxal, Le Montet, Sabadel, Predeignes, Viazac et St Perdou), au Pujoulat (hôpital près Camburat), aux églises de Labastide du Haut-Mont et de Ginouillac près de Gourdon, à Roc-Amadour, à Espagnac, aux religieux mendiants de Figeac.

Il fonde une chapellenie pour dix ans dans l'église de Cardaillac. Un des témoins de ce testament est Hugues de Cardaillac. A cette date de 1318, il y avait trois Hugues de Cardaillac (Brengues, Lacapelle et Bioule).

[Testament en mes archives- carton Thémines]. Il est très difficile de savoir quel est celui des trois qui assiste au testament de Raymond de Cardaillac.

Nous ferons remarquer que dans ce testament il n'est pas question, le moins du monde, de Thémines, et que même l'église de Thémines n'est pas dans le nombre de celles auxquelles le testateur fait quelques legs, tandis que, on vient de le voir, l'église de Cardaillac y tient une place considérable. Si nous avons à faire une généalogie complète de la famille, nous appellerions la branche de Raymond, branche de Cardaillac-Cardaillac.

Au XVII^e siècle, la baronnie de Cardaillac fut érigée en marquisat. Tout d'abord à la demande de messire Henri-Victor de Cardaillac-La Capelle, le roi érigea en marquisat la 5^e partie de la baronnie - celle qu'avait la branche de La Capelle - en y unissant toutes les possessions, La Capelle, St Sernin, Labatude etc. Mais c'étaient du titre de marquis de Cardaillac que devaient être appelés les seigneurs (Lettres patentes du 15 mai 1645 - voir Cadiergues, op.cit. p. 179). Encore vers ce temps (Etat de 1631) les six portions de la baronnie sont mentionnées : elles ne rapportent au total que 900 livres de revenu. Beaucoup de seigneurs immédiats ont plus que les cobarons (arch. Lot F 84), mais l'année suivante, le roi fit de même pour les autres parties de la baronnie, à la prière de Louis de Cardaillac-Bioule, qui en possédait trois. Il fut dit que les coseigneurs possédant les portions de la dite baronnie et leurs descendants (tant mâles que femelles légitimes) « seront tenus, censés, réputés et appelés marquis de Cardaillac, avec tous les droits » (Cadiergues p. 178).

Le castrum de Cardaillac

Description des ruines telles qu'elles étaient au moment où Delpon fit la Statistique du Lot - voir ce livre tome I p. 467. Il est question dans ses documents des vieux remparts par opposition aux remparts nouveaux qui devaient embrasser l'ensemble de la petite ville ; et même du vieux castrum⁵⁴. On distingue entre la forteresse, le fort ou château et le castrum ou la ville entourée de murs ; et hors la ville les barrys, il y a le barry del castel, le barry joyos ?, le barry du mercadial, le barry de la bassecour, nous avons relevé une rue marquèse, sans doute allant vers la tour Marquèse, dont il est parlé dans un acte de 1639, comme ayant 3 voûtes ou étages voûtés, il y avait une rue ou rolte de raygadas⁵⁵ ; au château, la tour de la chapelle. Il est question, en 1759 des mesures de la tour de Cardaillac.

Diverses familles seigneuriales résidant à diverses époques à Cardaillac.

Assier :

(voir ce nom. On trouve aux XIV^e et XV^e siècles souvent des membres de la famille d'Assier comme habitants Cardaillac. 1393, Guillaume d'Assier, damoiseau de Cardaillac (arch. Hte-Garonne E 1399) - 1398, Galhard d'Assier, du lieu de Cardaillac, procureur de Bégon de Murat, abbé de Bernay. 1412, noble Galhard d'Assier achète à Jean de Lomagne un four à Cardaillac, tenu en fief de noble Marquès de Cardaillac-Thémines (arch. Austry, notaire Meiani et notaire La Servantie, arch. Lot F.311) - 1492, Jean d'Assier, alias Lomanhe, damoiseau, habitant Cardaillac, fait une transaction, avec Guillaume de Thémines (Lauzières-Thémines) pour les limites de Bétille (arch. Gourdon, CC⁵² p. 463) - autre Galhard d'Assier, qui reçoit une reconnaissance pour une vigne à Cardaillac (arch. Lot, F 418) - En 1427, autre Galhard d'Assier achète la moitié indivise du mas de Crozols (Saint-Maurice). Il se dit coseigneur de Cardaillac (Cadiergues p.).

Lomagne :

Famille qui se rattacha, on le voit ci-dessus, aux d'Assier - probablement aux Thémines - Le Port de Lomagne à Thémines) _ En 1572, Louis de Loumanhe prend le titre de baron de Cardaillac dans un acte passé avec messire Jean de Gontaut (bibl. Cahors, Papiers Lacoste, D² p. 22).

Amiel :

En 1250, dans une enquête faite à Cahors au sujet de l'impôt de guerre (pour la paix), parmi les témoins intéressés, se trouve Géraud Amiel, chevalier de

⁵⁴ 1492, une rue de la batalherie.

⁵⁵ 1472, maison infra castrum viel (sic).

Cardaillac. Il appartient sans doute à la famille de ce nom : il n'est pas sur la généalogie (Ed.Albe, Cahors, inv. Des arch. XIIIe siècle, p. 50).

Sinx :

Il existait un mas de Sinx à Cardaillac. Géraud de Sinx est parmi les nobles qui font en 1300, avec les barons de Cardaillac, l'accord dont il a été parlé plus haut (Cadiergues p. 138), c'est lui qui sans doute avait fondé la chapellenie de Ste Catherine, dont il est parlé dans un acte de 1392 comme fondée par G. de Sinx (arch. Hte-Garonne E 1094, f. 182^v et f. 98). Le 24 avril 1400, noble Guillaume de Sinx, de Cardaillac, reconnaît devoir à des marchands de Figeac une somme qu'ils lui ont prêtée et sous laquelle on mettait la saisie sur le mas de Sinx (Austry, notaire Meiani) - sa veuve, noble Saure Bonafous, donne quittance en 1405, pour des biens situés dans le barry du castrum (ibidem). En 1423, noble Marquès de Sinx arrente des biens à Cardaillac⁵⁶, du côté de la Malaudie (Ibidem, notaire Galhardi). Les de Sinx, ou du moins une branche de cette famille, habitant Bédurier à la fin du XVe siècle (1474, testament de n. Jean de Sains - 1485, vente d'un vignes à Cardaillac par n. Jean de Sinx habitant Bédurier (arch. Austry, notaire Gailhardi et notaire Ampelli).

La Barrière ou Barrière :

On la trouve du moins dès 1270⁵⁷. Un des hôpitaux de Cardaillac s'appelait l'hôpital des Barrière. Bernard de la Barrière avait fondé une chapellenie en l'église du Puy de Figeac ; les Cardaillac-Brengues héritèrent du patronat. En 1412, on trouve , dans divers actes, le damoiseau Guillaume de Barreria et Jean de B., moine de Figeac (notaire La Servantie). En 1441, noble Guillaume La B. damoiseau de Cardaillac reçoit diverses reconnaissances (notaire Meiani).

Saint-Bressous :

Une famille de ce nom fut alliée à celle de Cardaillac. Cette famille donna son nom à une tour du fort de Séniergues (Montfaucon). Elle apparaît pour la première fois, semble-t-il, avec le simple titre de bourgeois donné à Gaubert de St Bressou, bourgeois de Cardaillac, qui dépose en 1250 à Cahors avec Géraud Amiel - cependant, en 1287, au nom de Pierre de St Bressou, chevalier, Hugues Delga achète de Pierre de Bédurier, donzel d'Anglars, un pré en « l'offar de Boisses » (arch. Lot F. 354) (note Champeval)⁵⁸. En 1393, on trouve

⁵⁶ C'est lui qui a dû se fixer le premier à Bédurier. On l'y trouve du moins en 1438 (note Champeval).

⁵⁷ Augier de Barrauia (arch. Lot F 415).

⁵⁸ En 1297, Hugues de Cardaillac, chevalier, et Géraud de Cardaillac « comportionnaire du lieu » reconnaissent des droits de Bertrand de St Bressou, chevalier, sur la seigneurie de Cardaillac. Il avait vendu, en 1274, à Pons de La Roque, le 1/8 de la seigneurie - arch. Lot, F.190 - Dans l'acte de 1300, bertrand et ses deux fils, Bernard et Bertrand sont mentionnés parmi les nobles (Cadiergues 138).

Géraud de St Bressou, damoiseau de Cardaillac. (arch. Hte-Garonne E 1399)
- Voir St Bressou.

Camburat :

Les seigneurs immédiats de cette localité sont cités parfois comme habitants de Cardaillac. Vers 1465 ou 1467 les Maffre de Camburat avaient la maison appelée de Bosc Vert dans le castrum de Cardaillac (arch. Austruy, reg. du notaire Corn) - En 1631, le sieur de Camburat lève 100 livres de rente sur le lieu de Cardaillac (arch. Lot F.84).

Bosc Vert :

Ancienne famille de Cardaillac (de Bosco Viridi) au XIVe et au XVe siècles (arch. Austruy, notaire La Servantie) - Un Galhard de Bois-Vert en 1407 (arch. Lot F. 358)

De Gasc :

De Mialet et de St Bressou⁵⁹, Mathelin de Gasc, damoiseau du castrum de Capdenac, reçoit, en 1465, un jardin de Mathelin de Cardaillac-Brengues, et en 1469 arrente une terre (arch. Austruy, notaire Corn et notaire Belet) - Un Pierre Gasc (P. Vasconis) fut mentionné dans l'accord de 1300 entre les nobles et les cobarons (voir St Bressou) - 1384 Hugues de Gasc, damoiseau de Cardaillac fonde une chapellenie (arch. Lot F. 416-417).

Huc et Molières :

Une famille Huc, descendant de quelque Hugues de Cardaillac. L'accord de 1300 mentionne Géraud Huc. Le dernier de cette famille, Philippe Huc, eut pour héritier Jean de Molières (habitant de Sainte-Croix en Rouergue, et sans doute de la même famille qui s'installa vers le même temps à Labastide de Pontcirq). Celui-ci vendit tout ce dont il avait hérité dans la baronnie de Cardaillac et dans les paroisses d'Assier et de Reyrevignes, se réservant seulement le patronage de la chapellenie St Barthélémy à l'église St Julien, 1466 (arch. Lot F.418 f. 205).

De La Roque :

Seigneurs de La Roque Toirac et de Lavergne. En 1250 Hugues III de Cardaillac-Bioule épousait Soubirane de La Roque. Dans l'accord de 1300, Bertrand agit au nom de son père Foulc. En 1392, noble Brunissans de Golême était veuve de noble Rigal de La Roque. Les de La Roque eurent possession dans la La Capelle et St Maurice.

Les Thémines :

⁵⁹ En 1267, testament de Bertrand Gasc - legs aux hôpitaux et aux « mezels » de Cardaillac, à l'église St Julien, à la chapelle du château (arch. Lot F. 415).

Distincts des Cardaillac-Thémines. Voir dans Cadiergues p. 35, hommage de Hugues de Thémines à Bertrand de Cardaillac - 1260.

Le sieur de Ste Colombe :

D'après un état de 1631 levait pour Etienne Paramelle près de 100 livres de revenus sur le lieu de Cardaillac. Il avait acquis des droits sur le Cayrié de noble Claude-François de La Roque, en 1551.

Le sieur de la Maine :

Nous ne connaissons pas ce personnage. Levait 400 livres (arch. Lot F.84 - 1631).

M. Champeval cite encore parmi ceux qui avaient quelques biens dans la juridiction du lieu de Cardaillac, le seigneur de Carause ? - m. de St Urcisse - le prieur d'Escaumels, sans parler des chapelains de Mourgues et sans doute d'autres chapellenies.

m. de Colomb (de Fayfac) :

Avait dans la paroisse de Cardaillac le village de Lourfon ? vers 1620.

La communauté

Nous n'avons pas la charte de coutumes de Cardaillac, mais il est probable qu'elle devait être la même ou à peu près que celle de Lacapelle. Cependant il devait y avoir quelques différences, à cause de l'importance du bourg de Cardaillac c'est ainsi, par exemple, que dans le nombre des six consuls, il y avait deux nobles. Dans la communauté de Castelnau Montratier, on trouve également des nobles parmi les consuls. Les consuls de 1405 étaient Pierre de Malaviale, Raymond Lacostes, Guillaume Labalme, Arnaud Cotal, noble Galhard d'Assier et Angès de Gasc. Ils administraient en se faisant assister, comme à Gourdon, Cahors, Castelnau, de conseillers. Il y a en quatre dans l'acte de 1405⁶⁰, par lequel on choisit des procureurs pour s'occuper d'une affaire importante de la petite ville, affaire non indiquée. Les procureurs choisis sont des prêtres, (il y en aura trois), des nobles, parmi lesquels Jean d'Hébrard, seigneur de St Suplice, Guillaume Labarrière, Géraud de St Bressou, Galhard de Bosc Vert, plusieurs notaires, qui ne sont pas tous du lieu, des bourgeois. D'après une note du fond Lacabane, il y aurait eu en 1300, un accord entre les seigneurs de Cardaillac, d'une part, et les consuls et syndic, d'autre part, mais nous n'en avons que la mention.

Le 6 avril 1308, les consuls de Cardaillac, comme dans les autres villes du Quercy, nomment les députés aux Etats Généraux. Le sceau qui accompagne

⁶⁰ Acte passé dans la maison du consulat de Cardaillac par le notaire Gintraud, de Figeac (arch. Austruy).

la pièce par laquelle ils les désignent au roi porte les armes des barons (lion debout, entouré d'une bordure de besants arch. Nat. J.415, n° 220).

Quand un seigneur-baron venait à Cardaillac pour la première fois, il devait jurer de garder les coutumes du lieu, et, à son tour, les consuls prêtaient, au nom de la communauté, le serment de fidélité (Voir pour l'entrée du seigneur de Lacapelle, Gisbert de Cardaillac an 1440 (arch. Lot, F. 358).

En 1633, création de deux foires (arch. Lot, F. 353). Un mémoire de 1640, très probablement exagéré, car il a pour but d'obtenir érection en marquisat de la baronnie de Cardaillac, donne l'état général des principales localités ; il dit qu'il y a dans le bourg de Cardaillac 300 maisons. Cela nous paraît un peu considérable (arch. Lot, F. 360) car la juridiction de la commune n'embrassait que 250 feux d'après un état de 1631 : cela fait à peu près 1250 personnes. Les 300 maisons feraient 1500 habitants pour le bourg seulement. Au XVIII^e siècle vers 1770, la paroisse comptait 700 communiants. Cela ne faisait pas beaucoup plus de 1000 habitants. Le dictionnaire des communes met, avant la révolution, 1440 paroissiens - En 1881, 1225.

Il y a aux archives du Lot, B 2147 à 2155, quelques registres des audiences de la cour du marquisat de Cardaillac - sans grand intérêt. Le régime du Consulat dut changer après les guerres de religion, car on ne trouve souvent, au XVII^e siècle, que deux consuls, en réalité deux simples collecteurs des tailles : En 1638, Jean Falret, Etienne Lapergue (notaire Gueric) - En 1656, Jean Chartrou et Pierre Lacarrière ; le premier se charge de la levée des impositions moyennant 30 livres et le sou pour livre. En 1643, Etienne Roux bourgeois, comme en 1658, quatre noms : G. de Rabinel, G. Malpuech Sabadel ?, Gabriel Day, G. ou J. Orliac⁶¹ (notes de m. l'abbé Rouquié).

Au point de vue financier comme au point de vue judiciaire, Cardaillac dépendait de Figeac (élection - sénéchal). Le total des impositions en 1789, d'après le Dictionnaire des Communes, était 14872 livres, les charges locales étaient de 392.

Le protestantisme à Cardaillac

D'après Lacoste, IV, P. 117, le protestantisme fut introduit à Cardaillac par un nommé Jean Chevery, dit La Riva, autrement le Petit Basque, natif de St Jean de Luz. Il commença par vendre à Figeac des livres qu'il apportait de Genève, d'abord furtivement, puis grâce à la haute complicité des magistrats et le manque d'autorité du clergé assez ouvertement.

⁶¹ En 1652, G. Daynac et J. Falret consuls, faisant tant pour eux, que pour leurs collègues, se plaignent que leurs prédécesseurs n'aient pas régulièrement rendu leurs comptes. Ils nomment G. Chartrou, comme en 1644, comme syndic, pour la poursuite de cette affaire et obtenir les comptes. 1647 P. Chablat ; A. Salabert, J. Clairac et P. Bouscarel, 1646 L. Enjalbert (Cadiergues, p. 222).

Il se rendit ensuite à Cardaillac où il fut accueilli par X de Lomagne, prieur commendataire d'Escaumels, qui s'engagea dans la Réforme sans abandonner son bénéfice. Cette apostasie fut de mauvais exemple et bientôt le Calvinisme fit des progrès rapides dans la contrée. M. Cadiergues (Lacapelle, p. 164) semble attribuer cela à l'influence d'Antoine-Hector de Cardaillac- Saint-Cirq, qui en effet, embrassa le nouveau parti avec sa famille, mais nous ne croyons pas qu'il ait pu avoir une telle influence, n'étant pas résidant à Cardaillac⁶².

Cardaillac devint bientôt un centre de ralliement pour les hérétiques, tandis que Lacapelle et Fons restaient fidèles au Catholicisme. De là des luttes violentes dont le pays tout entier fut désolé. Les Calvinistes du Haut-Quercy avaient dans le château fort de Cardaillac une citadelle où ils pouvaient trouver un asile assuré et d'où ils pouvaient partir en nombre pour aller attaquer et prendre les bourgades voisines. C'est ainsi qu'en 1574, les réformés de Cardaillac contribuèrent à la prise et au pillage de St Céré, en 1576, à la prise et au pillage de Figeac.

Nous lisons dans l'histoire de la Vénérable Galiote, prieure de l'Hôpital-Beaulieu, par m. l'abbé Cyprien Lacarrière, le détail suivant : « Le P. Dupont, jésuite, nous a conservé dans la vie du père Balthazar d'Alvarès (chap. XXVII), le souvenir des mauvais traitements que des religieuses de cet ordre, y eurent à souffrir (dans la ville de Cardaillac). Jean Suary écrivait de Lyon, le 10 mars 1573, et Giles Gonzalès, de Rome, le 22 avril, qu'ils étaient partis quatre jésuites d'Espagne pour assister à l'élection du quatrième général de leur compagnie, qui devait succéder à François Borgia. Trois étaient prêtres et un frère les suivait. Pour éviter les ennemis de la religion catholique, ils tombèrent entre les mains d'un parti qui, ayant commis plusieurs excès contre eux, les conduisit à Cardaillac, leur fit souffrir les terreurs de la mort, et en aurait fait quatre martyrs à Jésus-Christ si leur avarice n'eût changé cette cruelle batterie. Ils leur offrirent la vie pour une rançon, et les mirent hors de prison, lorsqu'ils eurent accepté ce parti ; ne leur laissèrent ni leurs équipages, ni leurs hardes, ni leurs papiers ; commirent en leur présence toutes sortes d'impiétés pendant la Semaine Sainte, pour insulter la religion, exercèrent cruellement le foi et la constance de plusieurs paysans emprisonnés, ôtèrent à ces jésuites les moyens de réciter l'office canonial ; ne leur permirent pas d'administrer les sacrements au père Martin Guttieres, qui mourut saintement à Cardaillac, après avoir souffert ces excès, ni même d'honorer sa sépulture des prières de l'église. Etc. Le Père recteur du collège de Rodez, alors à Lyon, fut informé de leur détresse par le père Suarez⁶³ et trouve des facilités pour dégager Gonzalès et le frère Ricet. » (p. 26-7-8).

⁶² Le passage de Jeanne de Ginouillac, la fille de Galliot, Dame d'Assier, à la R.P.R. y avait certainement contribué d'avantage.

⁶³ Sans doute parti le premier pour aller chercher la rançon.

Geoffroy de Cardaillac-St Cirq, fils d'Antoine-Hector, se fit, sous le nom de Marchastel de Moissac, une réputation de terrible capitaine. On le trouve à chaque instant dans le récit des guerres de religion en nos contrées. Il avait épousé une fille de Jeanne de Ginouillac et fut en 1568, pour elle, gouverneur de Capdenac.

Les Huguenots organisèrent une église réformée dans cette petite ville de Cardaillac où ils étaient les maîtres.

Il existe aux Archives Nationales un cahier ayant appartenu à cette église et qui donne pour plusieurs années, à partir de 1582, des détails intéressants sur la vie religieuse et morale de Cardaillac pendant cette période. Les pasteurs qui y sont nommés sont m. Galiouste et m. Barthélémy Graves, celui-ci marié (sa fille Anne de Graves est présentée au baptême le 30 octobre 1585 par le capitaine Torroile et Anne de Murat, fille du notaire, Gaillard Murat. D'un côté du registre sont les actes de baptême de 1582 à 1589 : il y a des baptêmes de calvinistes des communautés voisines qui n'avaient pas de pasteur, à cause du petit nombre des réformés : Anglars, Labathude, Issepts, Lacapelle, St Colombe, Prendeignes, La Tronquière, Gorses, St Bressou, Le Bouyssou, Rudelle, Camburat, Fourmagnac, St Cirque, St Maurice, Le Bourg, Lissac, Le Montet, Bouxal⁶⁴. Ce registre et les membres du consistoire ne reculent pas devant le mot un peu cru. Ils s'occupent même de la coquetterie féminine et défendait de donner les mereaux « aux damoyelles qui portent le poil eslevé ». Un habitant est excommunié pour avoir « marié sa fille à la papauté ». Les rares Huguenots de Lacapelle. Ce sont presque tous des soldats - car les habitants étaient restés catholiques⁶⁵ - sont tancés parce qu'il ne font pas assez souvent le voyage pour venir à la Cène et se faire « catéquiser ». Une femme, appelée la Guiraude de Sonac, a été amenée d'avoir « usé de conjures à la garison de ses yeulx » elle nie et « demeure immune de ce qui contre elle avoit été propousée ». M. de Lestrade⁶⁶, qui s'est comporté durement à l'égard d'un paysan de Fourmagnac pour jouir son bien « de force » est tenu de venir « soy désister de la violence et extorsion qu'il faict ». Ce paysan, nommé Combelle lui devait de l'argent.

⁶⁴ Relevons quelques noms : Marie de Castelles, du pont del Fraysse (Lissac), puis Anne Dubois (de Rignac près de Martel) présentées par m. Antoine de Paramelle, seigneur de Ste Colombe, viguier de Figeac ; une fille du sieur de la Bruguière, neveu de m. de Colomb, et de Louis de Lomagne, présentée par m. de Rignac, Anne de Navarre, par la demoiselle de Lomagne ; Marguerite de Guy, par mlle de Saignes ; Louise du Bois, fille du sieur de Lestrade, par sa tante Marguerite du Bois ; Françoise de Combarieu, par François de Colomb, etc. A la suite quelques mariages et des réceptions de religionnaires dans le consistoire.

⁶⁵ Etienne Galaup, verrier, fut reçu le 17 août 1586.

⁶⁶ Gaspard du Bois, seigneur de Lestrade.

Il est parfois question de l'hôpital des combarons et des rentes qui lui sont dues. Le consistoire s'occupe de les faire payer le 3 juillet 1588, le pasteur Granese plaint de la médiocrité de ses honoraires (en 3 ans, il n'a reçu que 600 livres), si on ne l'augmente pas, il reprendra « dans quinze sa liberté »⁶⁷. A l'autre bout du registre sont les procès-verbaux des réunions du consistoire. Dans ces réunions on fixe les jours de Cène, ceux qui la prépareront, ceux qui y assisteront, auxquels on distribue des jetons ou mereaux, et ceux qui en seront exclus, et n'auront pas de mereaux (excommunication partielle ou définitive). On fait connaître les raisons de cette exclusion, le plus souvent pour scandale et inconduite notoire, quelquefois pour blasphèmes et seulement d'autres fois pour absence injustifiée, cotisation non payée, retard dans le baptême des enfants, relations avec « la papauté » c'est à dire avec les catholiques. Ceux qui se sont rendus coupables doivent faire réparation, parfois l'on décide d'afficher leurs noms et d'exiger une réparation publique « devant que aprocher de la table du Seigneur. » D'ailleurs l'on est assez facile et l'on n'exige pas beaucoup pour admettre à la Cène au moins jusqu'à nouvel ordre, on admet les nouveaux religionnaires.

Le pasteur ne réside pas toujours à Cardaillac : il faisait assez régulièrement le service d'Assier et de Figeac à moins qu'un ministre de la parole de Dieu ne s'y trouvât. Les communautés ainsi desservies devaient payer leur quote part des honoraires du pasteur. Il est question d'un diacre, me Guillaume Bruguiier qui est en même temps « précepteur d'escoles », en l'absence du pasteur, il faisait la lecture de la Bible.

Le consistoire était renouvelé par l'élection chaque année. On faisait des quêtes pour payer les honoraires, pour subvenir aux besoins des pauvres non seulement de Cardaillac, mais aussi de certains coreligionnaires des paroisses voisines particulièrement besogneux. Les amendes, très fréquentes, servaient à augmenter les fonds nécessaires. Le consistoire veillait à ce que les tavernes fussent fermées le dimanche, et l'on payait pour avertir ceux qui s'y trouvaient de ne pas manquer en tout cas de se rendre aux deux prêches de la journée. Il s'occupait des différends qui existaient entre les membres et tâchait de les terminer, de la conduite morale de chacun, qu'i s'agît d'ivrognerie, de jeux défendus ou de « paillardise » ; ces derniers cas sont assez fréquents dans Cardaillac.

Cardaillac avait, au point de vue de la Réforme, une telle importance, qu'il fut une des villes de sûreté accordées aux Calvinistes par l'Edit de Nantes.

⁶⁷ Arch. Not. TT 237 - Voir arch. Du Lot, F , mais m; Lacabane n'a relevé que les noms de la partie du registre concernant les baptêmes et les mariages. Nous n'avons ici donné, on le comprend, qu'un rapide résumé de tout le reste.

En 1616, le comte d'Orval, fils de Sully, fut gouverneur de Figeac⁶⁸, Capdenac et Cardaillac. Etaient ministres, en 1630, 1662, me Henri Dubatul, sieur de La Roche, docteur en théologie, en 1674, m. Perrin qui desservait aussi Terrou. Il y eut des protestants jusqu'au moment de la Révocation.

Mgr Alain de Solminihac s'occupa de la conversion des huguenots de Cardaillac et il réussit à en détacher un grand nombre de l'hérésie. Il en restait cependant quelques-uns, mais il semble bien que les derniers furent ceux qui vinrent le 5 septembre 1685 demander à Mgr Lejay de les recevoir dans le giron de l'église Romaine. « L'an 1685 et le jour du mois de septembre Mgr l'illustrissime et révérendissime Evêque baron et comte de Cahors s'étant transporté à Cardaillac et ayant fait assembler les principaux habitants de la R.P.R., il nous auroit déclaré que, quoique les missionnaires qu'il nous auroit envoyer nous eussent exhorté plusieurs fois de changer de religion, il aurait bien voulu venir encore nous représenter lui-même le malheureux estat où nous estions et combien il était important pour le salut de nos âmes d'embrasser au plus tôt la religion Catholique, apostolique et Romaine, ensuite il nous auroit fait connoître les erreurs de notre religion et éclaircir sur les points qui nous séparent des Catholiques, sur quoy nous l'aurions très humblement supplié de nous vouloir donner du temps pour nous déterminer sur une affaire aussi importante ; et, après avoir fait une sérieuse réflexion sur les charitables remontrances et sur les éclaircissements qu'il a eu la bonté de nous donner sur les points controversés, et avoir esté informés des pieuses intentions de S.M. au sujet de notre conversion [par Mgr de la Bachère, intendant de la Haute Guyenne], nous lui aurions fait scavoir que nous étions résolus d'embrasser la Religion C.A. et R. pour y vivre et mourir et de nous remettre dans le giron de l'église. »

Mazet, Chartrou, Dolique, Maury, Dastorg, Rouchon, J. Jacques, Lachèze, Raymond, Poujols, Lacombe, Navarre, Vayssié, Chartrou, Labre, Blad, Chartrou, Lacarrière, Latapie, Bruguier, Delort Bruguier, Jonas, Audoart, Martrou, Vayssié, Dolique, Niauzel, Relhac, Blat, Vayssié, Lacombe, Bouscarel, Carbonel, Vialars, D'olivier, Palot, Verniol, Navarre, Chartrou, Dolique, Carbonel, Navarre, Latapie, Carbonel, J. de Clarières, Laridie, Vayssiè, Choblat, Laridie, Ciriey, Lacarrière, Labre, Relhiac, Fraust, Murat, Rous, Jonas, Chartrou, Guy, Vayssiè, Latapie, Vayssié, Bruguier, Laborie, Murat, Dolique, Tribalié, Bruguier, De mage, Lacombe, Rabinal, De mage, Fazendié, Isorge, Casselet, Muges, Roux, Célier, Navarre.

Ainsi signés à l'original.

(D'après une copie authentifiée par m. de Foulhiac, collationnée par Rigot, notaire. Arch. Nat. TT 237 XIV).

⁶⁸ Arch. Lot, F. 124.

CARLUCET

Ce nom est un diminutif de Carlus, comme Relhaguet de Reilhac, Soulhaguet de Souillac etc. Il y avait une autre paroisse de ce nom dans le diocèse, mais en Périgord. Carlus est le même nom que Cheylus, chatelus, Caylus, Quilus, qui veut dire petit château, Caslucium, Castelnium. Dans la curieuse, mais trop incomplète monographie, m. Meulet⁶⁹ instituteur, a indiqué des étymologies qu'il est absolument impossible d'admettre. En 1169, on trouve, « parochia de Caslucets ». C'est la forme latine la plus fréquente.

La paroisse

La paroisse de Carlucet est mentionnée dans le Cartulaire d'Aubazine⁷⁰, au moins dès 1169, ainsi que la paroisse de la Serre, toutes deux en l'honneur de Carlucet. La première était probablement la plus ancienne : elle est nommée dans tous les pouillés ; la seconde n'est mentionnée dans aucun de nos pouillés, mais de nombreuses bulles l'indiquent comme annexe de l'autre.

L'église de Carlucet était dédiée à Sainte- Marie Madeleine. Le chapelain était, depuis le XII^e siècle, à la présentation de l'abbé d'Aubazine.

Quelques noms de curé :

1342, Pierre Laborie reçoit une grâce expectative (Reg. Vat.). Avant et vers 1450, Jean de Lafont de Gramat, fonda une chapellenie dans l'église de sa ville natale. Il eut pour successeur, par permutation Astorg de Lafont, chapelain de la cathédrale ; D'après m. Meulet, Antoine Grézard, de 1463 à 1478 ; Pierre Grimal de 1478 à 1501, mais ce doivent être des vicaires ou prêtres desservants. En 1454, Jacques Lafont résigne l'église de la Madeleine de Carlucet et son annexe St Pierre de la Serre ; il est remplacé par son cousin Nicolas de Lafont. En 1556, les deux églises vacantes par résignation de Pierre Larille sont conférées à Jean Delmas (Reg. Vat. 1638, f. 268 ; 1825, f. 257), c'étaient en réalité des prieurs séculiers non résidents.

⁶⁹ Cahors, Girma, 1891 - cf. notes sur la commune de Carlucet par l'instituteur Momméjat (Bull. Soc. Et. Du Lot, VIII).

⁷⁰ Ed. Albe, Possessions d'Aubazine en Quercy, p. 198 et suivantes.

Le service était fait de 1532 à 1556 par Pierre Bodet, de La Vaysse⁷¹, que remplace, de 1556 à 1601, son frère Gilles Bodet, qui se prodigua pendant la peste de 1563⁷² et vécut jusqu'en 1605 ; il installait, en 1603, son successeur Jean Pégourié, qui ne fit que passer, et en 1603, Antoine Vialette. En 1611, était installé Blaise Castanié, par le curé de Gourdon, mais deux mois après il résignait en faveur d'Antoine Maisonhaupte que le prieur de Thégra installait au mois d'août de cette même année.

En 1622, était curé Barthélémy Bouzon, de la famille de Bouzon de la Comté, alors famille de notaires de Carluçet⁷³ ; En 1642, on trouve Engelibert ; en 1664, Jean de Bouzon, avec le titre de prieur (parrain dans un baptême à Roc-Amadour) ; avant 1673, Pons Bru, originaire de Maxou ; il est dit à cette date ancien curé de Carluçet dans un acte de fondation d'obits (Reg. des obits de Maxou). Il fut remplacé par Jean Bru, qu'on a confondu avec lui et qu'on trouve en 1674, 1690, à cette dernière date, il assiste avec son vicaire Pierre Grèzes à une délibération communale ; Calmon, de la famille qui devait illustrer Carluçet, est curé après lui, 1691, il est le premier d'une série de curés de ce nom : Jean Calmon II, curé de 1708 à 1744, mort le 24 septembre ; Jean Calmon III, de 1744 à 1772 ; son vicaire Joseph Selves lui succède (résignation du 21 janvier 1772). Il était de Gourdon. M. Calmon ne mourut qu'en 1783, il fut enseveli par le curé du Bastit dans le tombeau qu'il avait fait faire devant la porte de l'église. M. Selves resta au poste jusqu'en 1792 où il fut remplacé par le curé de Baussac, Destour, qui avait prêté les serments et fut élu à la place de Sauliac, vicaire de Ginouillac, élu en 1791 et qui n'accepta pas. Destour est suppléé quelque temps par Guyot de Camy (1793) sous le titre de curé. On trouve en 1794, Jean-Pierre Lacoste. M. Selves revint après la Révolution, il ne mourut que le 28 octobre 1825.

Ses successeurs furent m. Augustin Cauty qui fut transféré en 1836 à Martel ; m. Roussely, originaire de Gramat, qui fut transféré en 1850 à Alviac ; m. Jean-Pierre Mazat qui avait été curé de Roc-Amadour (1850 à 1863) ; m. Langlade, (1863- 1878) ; m. Antoine Serres, ancien professeur de Montfaucon (1878- 1881) ; m. Rivière (1881- 1884) ; m. Joseph Alibert, curé depuis 1884.

Vicaires

Antoine de Bouzon, 1601, qui fut archiprêtre de Cahors - Vialette (1619), qui faisait aussi (?) le service de Séniergues - Camy d'Aymare, 1622 - Engelibert, avant 1642 - Faure, 1650 - Bessièrès, 1651 - Pugnet, 1670 - Salesse, 1670 - Corberan, 1675 - Cambres, 1680 - Antoine Dadine ou Dardène, 1674 - 1683, Filodes - Pereaou ou Perouvre, avant 1690 - Pierre Grèzes, 1690 - Calmont 1^{er} qui est curé 1691 - Issaly, 1691 - Leymarie, Serres, Faux (de 1700 à 1708) -

⁷¹ La plupart de ces notes sont de m. Vézi, de Gilet.

⁷² M. Meulet cite plusieurs testaments reçus par lui, faute de notaires, ceux-ci ayant peur de la contagion (p. 24-25).

⁷³ En 1639, Antoine de Bouzon archiprêtre de Cahors, fait un legs aux obituaires de Carluçet.

Goudal, 1709 - Vayssié, 1713 - Jean-Louis Lacassagne, 1708 - Jean Lalo, mort en 1725, vicaire de Carluçet depuis 30 ans - Castagnié, 1727, fut curé de Gourdon - Borie, Pons, 1728 - Cambonie, 1733 - Pierre-Joseph Laroche, 1741 - Cambefer, 1742 - Baduel, 1750 - Pousalgues, 1741 - Laborie, 1748 - Selves, 1767 - Bonnet, 1785 - Layrac, 1789 - Aymar, 1790.

En 1790 un Selves est vicaire de m. Selves curé. En 1817, Pauty, futur curé - 1832-1859, Roques, auxiliaire.

Obituaires

Peut-être parmi ces noms relevés par m. Vézi ou m. Meulet sur les registres paroissiaux, faut-il compter de simples prêtres obituaires. Nous avons vu que m. Antoine de Bouzon, ancien vicaire, archiprêtre de Cahors, avait fait, en 1639, un legs aux obituaires de Carluçet.

L'église

Nous avons vu que l'église paroissiale de Carluçet existait avant les donations faites à l'abbaye d'Aubazine. Elle ne fut donc pas église de monastère. La tradition ici est contraire aux documents. Ste-Marie Madeleine existait en même temps que St-Pierre de la Serre. Les deux paroisses sont mentionnées en même temps, mais peut-être Saint- Pierre était-il plus ancien. Primitivement le prieuré fondé dans Carluçet par les religieux d'Aubazine était au village de Granges, dont le nom, pour m. Meulet, p. 54, rappelle le « souvenir féodal des dîmes » ; et c'est sous ce nom qu'il est indiqué dans le Cartulaire. : Grangise de La Panhonie, de Grangas, de Cozo, de Bonnecoste et de Calays. Il y a d'ailleurs à côté du village de Granges un lieu encore appelé las Tombes, qui indique l'existence d'un cimetière, et par suite d'une église.

A côté de l'église de Carluçet fut bâtie la maison priorale, le lieu paraissant plus sûr. Mais il sembla qu'il y ait eu là - la position l'indique très bien - un fort ou petit château, Casluçetum⁷⁴. Mais on ne voit rien qui indique, comme le croyait m. Momméjat, l'instituteur, des constructions du VI^e siècle ! L'église est romane, le chœur seul bien conservé, et peut, dans ses parties les plus anciennes, remonter au XI^e ou XII^e siècle. Deux chapelles lui donnent la forme d'une croix latine.

Diverses réparations ont été faites au cours du siècle dernier (voir Meulet, op. cit. p. 29-30).

⁷⁴ Le fort, la maison seigneuriale de l'abbé d'Aubazine, la maison presbytérale, sont mentionnés comme ruinés (il n'y a plus que les ayral ou emplacements) dans l'acte de nouveau fief de 1452 (voir 3^e partie, La Communauté) - Il y avait un cimetière près de l'église et il y en eut un autre, dans le vallon sous l'église, dit le cimetière vieux en 1668 (Meulet p. 94).

Saint-Pierre de la Serre

Cette église se trouvait au village actuel de Saint-Pierre, sur la croupe qui sépare Carluçet de Couzou. La paroisse de la Serre (de Serra) est nommée dans des actes de 1169 et 1177. En 1172 l'évêque de Cahors donna à l'abbé d'Aubazine le droit de nomination à la cure de cette paroisse, sous l'investiture épiscopale⁷⁵ (Gallia I col 130).

Comme nous n'avons pas d'acte analogue pour Carluçet, il est probable qu'à cette date Saint-Pierre de la Serre était l'église paroissiale et que Carluçet était l'annexe.

En 1200, l'évêque confirmait les privilèges de l'abbaye sur les paroisses de St-Palavy - St-Félix - St-Cir d'alzou - Calès - St-Pierre de la Serre et Carluçet. Mais dès les premières années du XIV^e siècle, et donc avant la guerre de Cent ans, les pouillés ne nomment que le chapelain de Carluçet. Saint-Pierre de la Serre devait déjà être en ruines. Au XVI^e siècle il est indiqué comme annexe, l'église de Carluçet ayant été restaurée la première, lorsque le pays longtemps désert fut de nouveau habité. D'après une tradition locale (non reproduite par m. Meulet), les curés de Carluçet étaient installés dans les ruines de Saint-Pierre (cf. ceux de La Pannonie installés dans les ruines de Saint-Cyr d'alzou - voir Couzou).

Il est probable qu'on dut faire une restauration de Saint-Pierre et que c'est la date de cette restauration qui est indiquée dans le chiffre incomplet 514, trouvé sur une pierre de la porte. Car on ne peut même pas discuter l'opinion de ceux (Momméjat et Meulet) qui voient la date de la construction de l'église primitive, n'étant pas d'usage de dater la construction des églises au VI^e siècle, et les chiffres arabes ne pouvant être employés avant d'avoir été inventés ! Elle était en effet livrée au culte en 1556, puisque le 3 octobre de cette année, le curé Gilles Boudet y célébrait le mariage de sa sœur (Meulet, p. 32). Elle était encore en état convenable en 1772, mais on n'y faisait plus les offices. Elle fut bientôt ruinée. En 1840 des fouilles furent faites. C'est alors qu'on trouva la pierre portant le chiffre de 514. Il y avait au centre de la nef un grand caveau creusé dans le roc qui servit à mettre les os trouvés en fouillant le cimetière. Une petite chapelle fut bâtie avec les débris. On y mit cette inscription « ici furent démolis en l'année 1841 les restes d'une église qui portait la date de 514. Ce caveau fut découvert au-dessous de ses fondements. Des ossements humains reposent au fond du souterrain et aux alentours. « Passant, respecte ces lieux ». (Momméjat, p. 204 - Meulet, p. 33).

⁷⁵ M. Longnon (pouillé, n°) applique cet acte à St-Julien de la Serre, commune de Gaudaille en agenais.

Chapelle de La Comté

Chapelle privée, mentionnée dans des actes du XVII^e siècle - servant à des usages profanes et détruite pendant les réparations faites au siècle dernier.

Saint Crépin

Lieu-dit entre les routes de Carluçet à Montfaucon et à la grande route de Mende à Sarlat. Il en est question dans des actes du XVI^e siècle. Aucun souvenir n'est resté d'une église ou d'une chapelle en ce lieu . Rapprochement assez curieux : La commune de Saint-Crépin en Périgord a pour section une paroisse de Carluçet.

Dans notre publication du Recueil de miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour, nous avons émis l'hypothèse que St-Crépin pouvait être l'église dont certains pèlerins entendirent la cloche en passant près du village d'Hermet (page ?).

Baussac

Il ne reste rien de cette église qui fut le chef-lieu d'une petite paroisse mentionnée dans les plus anciens pouillés en l'archiprêtré de Thégra comme Carluçet. Sur son emplacement on a fait une citerne ; le cimetière voisin n'est plus qu'un terrain vague, un patus.

L'église Saint-Maurice de Baussac était à la collation épiscopale (voir plus loin quelques curés de Baussac).

M. Meulet nomme, p. 53, les derniers curés de cette petite paroisse : Engelibert, 1669 - 1708 ; Pons, 1708 - 1739 ; Géraud Scapoulade⁷⁶, 1739 - 1789 ; Jean Destours, originaire de Junhac au diocèse de Saint-Flour, vicaire du Ségala près Gramat, le remplace le 1^{er} avril 1789. Il prêta le serment constitutionnel et fut élu curé de Carluçet. Il signait « Destours républicain ». En 1793 (août), on le trouve faisant le service à Baussac et à Relhac. Il se soumit et fut en 1802 curé d'Auzac.

Carluçet faisait partie de la congrégation foraine d'Alvignac et Baussac de celle d'Espédaillac.

Dans les deux paroisses la dîme se levait à 11 et appartenait au curé : elle procurait au curé de Baussac 10 charges de blé.

Quelques curés de Baussac :

1454, Pierre Vernhe, témoin à Gourdon, dans un contrat de mariage - 1501, Jean de Labarthe, mentionné à propos d'un procès avec le Commandeur du Bastit - En 1535, Raymond Benech (Benedicti) ayant résigné, la paroisse est

⁷⁶ D'autres mettent Singlande en 1759.

confère à Antoine de Roques - En 1549, Antoine de Cariven (Carivendi, cf. Cariven, près Montfaucon) remplace Jean Gracieux qui a résigné - Il se fait installer par Berenger Bessière (Arch. Hte-Garonne E 1025, f. 157) - En 1686, Jean-Jacques de Pons, en faveur de qui Jean de Pons avait résigné sa cure de Sabadel, nommait un procureur pour résigner à son tour cette cure en faveur de me Marc de Pons (mes archives - fiches Carlucet-Baussac).

La seigneurie

Carlucet

Le seigneur principal de Carlucet fut l'abbé d'Aubazine de la fin du XII^e siècle à la Révolution. Voici ceux qui donnèrent des terres à l'abbaye d'après le Cartulaire : 1169, Rigaud Bozon (cf. Boson, Bauson); en 1177, Géraud Doitram, de La Roque des arcs et sa femme Maudine ; en 1179, Guillaume d'Engolême et son frère Pons. Ils donnent ce qu'ils ont sur les dîmes des paroisses de la Serre et de Carlucet. La famille de Marcessac donne ses droits sur la dîme de Calès et sur la viguerie de Carlucet (viguerie dans le sens de juridiction).

Divers seigneurs directs

Les de Lagrange (de La Pannonie), les de Rassiols (près de Sènièrgues), les de Durfort de Prouillac, les de Lafon de Gramat, les de Bozon, les de Beaumont et bien d'autres eurent des possessions, terres et rentes⁷⁷. Les commandeurs du Bastit, de même du côté de St-Martin.

Famille de Jaubert, de Rassiols, prenant quelquefois (XVII^e siècle) le titre de seigneur de Rassiols et de Carlucet. En 1668, Jean de Jaubert, dit de Las Cabanes, possédait Bigues.

La Comté - Domaine ainsi appelé parce qu'il était peut-être sur les limites du comté de Toulouse, de l'autre côté étant les terres du duché de Guyenne - Il y eut cependant une famille de ce nom, de Comté - Le domaine appartenait, avant 1600 à la branche de Beaumont qui entra dans la famille de Patras de Bonnecoste, au XVIII^e siècle, était aux de Bozon, famille originaire de Carlucet, qui peut-être descendait d'un des premiers bienfaiteurs d'Aubazine, Rigaud Bozon. Il y eut dans l'église de Montfaucon, une chapellenie de la Comté. En 1668, le repaire de La Comté avait « tours et gations » il appartenait à Ambroise de Beaumont.

⁷⁷ En 1315 Hugues de Miers achetait une maison dans Carlucet. En 1333, autre achat par Raymond de Miers.

Cantegrel, un des rares lieux mentionnés dans l'acte d'échange entre le Vigan et Aubazine pour la paroisse St-Médard (V. Calès) qui soit resté habité, était un grand domaine aliéné en 1573, pour payer la décime en faveur des de Jaubert. Le registre de Reilhaguet semble dire que le repaire de Carluçet était en 1665 aux Guiraudet. A la Révolution fut vendu (1860 ?) à m. de Montmaur, aujourd'hui à la famille Bourdarie.

La Jamone, domaine souvent uni à La Comté, fut aliéné à la même date de 1573, aux de Jaubert ; en 1860 à m. Lavour ; en 1881 à m. de Boutières, puis, comme La Comté aux St-Georges.

Le Percurayre, près St-Pierre de la Serre, ainsi appelé d'un de ses propriétaires, Jean Maysen, procureur d'office.

Gilet dont le nom vient de Giles Bodet, prêtre.

Pech Mauriol, en 1668 à m. Antoine de Bozon ; en 1770, à m. Jean-Baptiste de Bozon.

La Gamasse (1668) à Jean Pélaprat, puis aux Layrac.

Graules : Deux villages de ce nom dans la commune de Carluçet, mais Graules Hautes, paroisse de Ginouillac et Graules Basses paroisse d'Auzac. Il est à noter que les religieux d'Aubazine avaient en Limousin, une Grange de ce nom. Beaucoup de village de cette région, jadis beaucoup plus habitée, ont disparu.

La paroisse de St-Martin (voir le Bastit) était en partie sur le taillable de Carluçet - Voir pour tous ces villages, Meulet, p. 249.

Le 24 octobre 1606, l'abbé d'Aubazine, Augier de Canolle reçoit la reconnaissance de la part des habitants de Carluçet pour tout le bourg et tènement de Carluçet dépendant de la seigneurie d'Alix, les villages de Graule Hte et Bse, Rocabilières Hte et Bse, Lou marchès, Bigues, Mages, Gilet, Pauly, Granges, le Sol del pech, Lac Grand, les Téoulières, Mezamat, Sol de Tolon, Majoral, le Castanié, Sol d'Andral, La Comté, Merles et autres, faisant une paroisse entière appelée St-Pierre d'Autheserre, tous les dits tènements - contenant 10.027 sétérées, 7 quatonnées, mesure de Roc-Amadour après estimation de me Jean Molinier, agrimenseur de Turenne ; le champ de Carluçet et autres possessions directes dudit seigneur non comprises dans la présente reconnaissance, ni le domaine de Chantegrel que pour la seigneurie directe seulement bien qu'il soit dans la paroisse et justice de Carluçet ; sous la rente de 31 sétiers, 1 quarte froment, 9 sétiers 1 quarton avoine, mesure de Roc-Amadour ; 15 livres, 19 sols, 6 deniers argent, 22 poules, 22 journaux, 10 livres de cire et toute justice haute moyenne et basse en pariage avec le roi, droit de guet, dîme de tous blés, agneaux, laines, cochons, naissant et excroissant dans la dite paroisse (signé, Bouzon, notaire royal - ?).

Un abbé d'Aubazine avait dû vendre, mais à réméré, la justice et la terre de Carluçet à m. Jaubert de Raniols, peut-être lors de l'aliénation du temporel ; mais le 19 mars 1644, l'abbé de Buade de Frontenac la rachetait (contrat d'accord sous-seing privé - 5^e liasse cote 13). Il semble que si elle est rachetée de m. de Rassiols, la terre avait été vendue à m. Jehan de Lafon, qui se titre sieur de Carluçet, dans l'acte d'hommage au roi de cette terre en novembre 1603 (Arch. Nat. P 563² - 236¹).

Baussac

Les documents sont assez nombreux, mais il faut y apporter de la critique, parce que l'on ne distinguait pas toujours bien entre le seigneur haut-justicier et les seigneurs directs ou bas-justiciers.

Il semble que primitivement cette région de Baussac, comme de Carluçet d'ailleurs, ait appartenu en grande partie à la famille de Thémines, car le don que fait Rigaud Bozos de ce qu'il possède dans la paroisse de Carluçet est approuvé et confirmé par Girbert de Thémines et ses fils (Cartulaire, f. 77^v).

En 1290, Baussac appartenait à Guillaume Balène, ce valet du roi de France qui a donné son nom au château royal ou prison de Figeac. Il l'échange avec Fortanier IV de Gourdon (Saume de l'isle, f. 1113^v). Fortanier IV, mariant sa fille à Maffre de Salignac et n'ayant pas de quoi payer la dot de 2000 livres promise par contrat, s'engage à lui donner 100 livres par an et en attendant le complet paiement de la somme, lui laisse la jouissance de Baussac, Relhaguet et autres terres (Arch. du Lot F. 431).

Son fils Bertrand de Gourdon, vend ces mêmes terres à son beau-frère Maffre de Salignac en 1315, pour le prix de 2500 livres (Dioside notaire - fonds Lespine 164, f. 20 (alias III^v) ou Arch. Nat. MM 739, p. 72).

Nous ne savons pas comment Baussac passa aux de Via (est-ce par achat ? par contrat de mariage ?) mais en 1340, Arnaud de Via, chevalier, seigneur de Villemeur et de Cabrinet (petit-neveu de Jean XXII), recevait l'hommage de Galhard de Burbuson⁷⁸, excepté pour ce qui appartenait au Commandeur du Bastit (Arch. Hte-Garonne - Hospitaliers - carton du Bastit - inv. 37 n° 14).

Un siècle plus tard les Gaulejac de Puycalvel et de Lunegarde sont hauts justiciers de Baussac, ainsi que le montre un acte de 1463⁷⁹, par lequel Guibert de Burbuson, seigneur bas-justicier, reconnaît qu'il est tenu envers Raymond-Bernard de Gaulejac, à l'hommage et à 10 livres d'albergue, pour la partie qui n'appartient pas au Commandeur du Bastit. Il est dit que le seigneur

⁷⁸ Ibidem, autre hommage de la même date pour la Vayssièrre.

⁷⁹ Autres, de 1457, bail à fief à Tamier Arnaud, de Gramat de la borie de la Vayssièrre, paroisse de Baussac (même fonds) - écrit aussi dans les deux actes : la Boissièrre.

de Burbuson devra toujours avoir au moins quatre paysans (chefs de maison) pour payer cette albergue.

Aux de Gauléjac succèdent les d'Auriole, seigneurs de Roussillon, par suite d'un échange fait en 1487 (*ibidem* n° 10). Le 31 août 1488, m. Jean d'Auriole, seigneur de Baussac, fait une transaction avec le Commandeur Jean de Ricard à raison des limites de Cras et de Giraude (voir Cras) et au sujet du terroir de Corbeltine, las Carnié, Negre-Saume, Combel'olmière et Puech de Rodes, à Baussac, dont tous deux prétendaient avoir la haute-justice.

Mais le Commandeur disait avoir été maintenu, contre le seigneur bas-justicier dans cette possession. Une fois tout réglé, Jean d'Auriole cède l'hommage et le serment de fidélité que lui doit m. de Burbuson, les 10 livres d'albergue ou de rente annuelle que doivent payer les habitants de Baussac, et une métairie dite le Bosc vielh etc. De cette façon le Commandeur du Bastit devient le seul seigneur haut-justicier de Baussac (*ibidem* - Inventaire 37, n° 3). Il était mis en possession le 9 novembre 1490 (n° 11).

Déjà celui-ci, avons nous vu, avait en partie la seigneurie. Les Burbuson, en 1340, réservaient de l'hommage au seigneur Arnaud de Via les droits qui appartenaient au Commandeur. En 1455, noble frère Guilhem Ricard et noble Guibert de Burbuson prenaient des arbitres pour terminer leur procès. L'arbitrage ne le termina pas. Il fallut aller devant le Parlement de Toulouse et devant d'autres juridictions. Le 21 janvier 1471 (1472) frère Jean Ricard obtenait de la Cour des Grands Jours de Bordeaux des lettres royaux contre ledit Guibert de Burbuson, le maintenant en possession des terroirs disputés, que le Commandeur et le bas-justicier disaient chacun être de sa directe. Ces lettres renvoyaient devant le Parlement de Toulouse pour traiter l'affaire à fond. L'arrêt du Parlement ne fut rendu que le 22 décembre 1487 (Inventaire 37, n° 7, 8,9, 12).

La directe

Nous trouvons dès le début du XIV^e siècle la famille de Burbuson ou Berbeson (cf. le sieur Jean du Berbeson entre Sabadel et Prendeignes). Cette famille venait de Fons et y conservait sa demeure. On trouve, en 1310, noble Bertrand de Berbuson, chevalier : c'est son fils Gaillard qui hommage en 1340 à messire Arnaud de Via. D'après m. Lacabane, il avait eu le domaine de Baussac par son mariage avec Hélène de Lestroa, fille de Ramnulphe de Lestroa, héritière⁸⁰ de Bertrand de Lestroa (F. 342). Ce Gaillard de Berbuson commandait, en 1356, à Fons, neuf écuyers. M. Lacabane lui donne pour fils, Guillaume de Burbuson qu'on trouve à Fons en 1422 et qui serait père de Guibert de Burbuson qui transige en 1463 avec le seigneur de Gaulejac.

⁸⁰ Il est probable que Ramnulphe ou Bertrand de Lestroa (de Figeac) avaient acheté à Maffre de Salignac la directe de Baussac ; en même temps peut-être qu'Arnaud de Via achetait la haute justice.

Mais outre que déjà, nous aurions bien peu de générations, il faut rappeler que Guibert est encore nommé dans l'arrêt de décembre 1487. Il manque évidemment quelque nom à la généalogie fournie par m. Lacabane (F. 342).

Les registres de notaires conservés chez m. Austry, nous donnent d'autres noms : en 1399, noble Jean de Burbuson nomme sa mère Fine de Feydit, comme sa procuratrice (notaire Meiani) ; en 1401, on trouve à la fois noble Guillaume de Burbuson, damoiseau de Fons, son fils Raymond et son petit-fils Jean (notaire Melsinh). Il put y avoir plusieurs branches de cette famille.

Guibert de Burbuson, seigneur bas-justicier de B. (ayant la justice jusqu'à 60 sous d'amende), dont nous avons vu les démêlés malheureux avec le Commandeur du Bastit, fit, en 1470, un accord par arbitrage avec les habitants de Carluçet, pour la délimitation des terroirs. Furent arbitres Notet de Séguier, juge-mage, et Antoine de Neuville, lieutenant du Sénéchal (Arch. du Lot F. 370 et 497).

Antoine de Burbuson, fils de Guibert, confirmait, en 1493, en faveur du Commandeur Bernard Gros, les actes passés par son père au sujet des terroirs contestés qui revenaient définitivement dans la juridiction du Bastit⁸¹. Il fit, en 1500, un accord avec les consuls de Montfaucon et de Séniergues, au sujet de l'eau du lac de Ventéjoul (Bib. de Cahors, papiers Greil, n° 8 - toute la liasse relative à la possession de Baussac). Il avait épousé, en 1478, Jeanne de Las Cazes de Roquefort ; son jeune frère Pierre de Burbuson épousait en 1506, Antoinette de Castelnau.

En 1504, Antoine de Burbuson hommageait à Jean de Valon, Commandeur, pour les possessions de Baussac, à l'exception de la métairie du Bosc Viel ou de la Boissière, qui était dans la directe du Commandeur, et promettait de payer l'albergue de 10 livres⁸².

On trouve qu'en 1507, Jean de Burbuson, seigneur de Baussac, fait son testament, par lequel on voit qu'il fait des legs à ses neveux Guibert et Antoine de Burbuson, ainsi qu'aux filles de Pierre, ses nièces, si nous croyons la généalogie de m. Lacabane (F. 170). Peut-être par le mot nepotibus, faut-il comprendre neveu et petit-neveu. Il a deux filles mariées dans la famille de Bernard, des Bernard de Laborie à Aynac ; l'une qu'il ne nomme pas, étant morte sans doute, à Antoine de Bernard, l'autre, Mathurine, à Jean de Bernard, fils d'Astorg, celle-là est son héritière⁸³.

⁸¹ Arch. Hte-Garonne, fonds du Bastit, liasse 5.

⁸² Ibidem Inventaire 37, n° 15.

⁸³ Testament de Jean de Burbuson (10 mars 1507) - noble Jean de Burbuson, seigneur de Baussac, demande à être enterré dans le cimetière du lieu ; il veut pour sa sépulture, neuvaine et bout de l'an, cent prêtres à chacun desquels on donnera 20 deniers ; il lègue 5 sous Tournois au bassin du purgatoire ; à Guibert et Antoine de Burbuson, ses neveux et aussi fils de Pierre de Burbuson (il y a dans la copie : *cujusdam viri P*) en plus de leur dot régulière 5 sols Tournois ; à Anne de Burbuson de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, sa fille, cent écus ; il

Elle fut aussi héritière d'Antoine de Burbuson. Le 3 février 1524 (1525), Mathurine et Jean, héritiers d'Antoine de Burbuson hommagent au Commandeur Guyot de Passet. Celui-ci réservait la métairie du Bosc Viel ou la Boissière, mais en novembre 1528, il la donnait à cens aux dits époux (fonds du Bastit, Arch. Hte-Garonne liasse 5) - Matheline testait en 1530 (Arch. du Lot, F. 170).

Leur fille hélène de Bernard épousa Mathelin de Feleno ou Fenelon⁸⁴. Les deux époux, héritiers des précédents, hommagent, le 21 juin 1532, en faveur du Commandeur frère Jean de Macanan, pour l'entier lieu et paroisse de Baussac et juridiction basse dudit lieu ; mais pour la métairie du Bosc Viel, le Commandeur a même la basse justice (Inventaire 37, n° 18). Il est question d'un Jean de Burbuson, le bâtard de Baussac⁸⁵, qui donne en 1534 quittance de quelque somme d'argent, sans doute legs de son père Antoine (F. 170) mais, en septembre 1536, Hélène et Mathelin, vendent pour 6000 livres le domaine de Baussac au seigneur d'Assier, le célèbre Galiot de Ginouillac (Arch. du Lot F. 433); ils achètent la terre de Cours. Dans l'hommage au roi et le dénombrement de ses terres Galiot de Ginouillac nomme « la maison et repaire de Baussac, en hommage au Commandeur du Bastit, achetés de noble Mathurin de Fenelon » (Bibl. de Cahors, papiers Greil, 122 F. 32 et suivant).

Le domaine passa, comme les autres possessions de Galiot de Ginouillac à la maison d'Uzès qui eut en 1580 quelques difficultés avec damoiselle Antoinette de Fénelon, fille de messire Mathelin et d'hélène de Bernard. Elle prétendait que le domaine lui appartenait, par suite du contrat de mariage de ses parents du 28 janvier 1532 et du testament d'Antoine de Burbuson, son bisaïeul (1524). Dame Françoise de Clermont, veuve de Jacques de Crussol, duc d'Uzès, tutrice de messire Emmanuel de Crussol, eut à soutenir le procès. Un arrêt du 31 juillet 1600 donna par provision la moitié des revenus de Baussac à Antoinette, femme de sire Guillaume Fabri, de Saint-Urcisse près Lauzerte. Le 1^{er} septembre 1602, par les mains de son fils Antoine Fabri, elle accepta une transaction et vendit tous ses droits pour une somme de 1000 écus, ce qui fut confirmé le 1^{er} avril 1603 par Guillaume Fabri et sa femme, à St-Urcisse (Bibl. de Cahors, papiers Greil, n° 211).

fonde un obit annuel de 25 livres T. payable chaque année par son héritier sur une pièce de terre entre la route de Dagues à Carlucet, celle de Labastide à Gramat et celle de Montfaucon à Lunegarde ; à charge de douze messes avec diacre et sous-diacre. Il fonde un obit semblable dans l'église de Montfaucon ; il veut que noble Antoine de Bernard son gendre soit reçu dans la confrérie de Saint-Barthélémy de cette église. Il fait son héritière universelle Matheline de Burbuson, femme de noble Jean de Bernard, sa fille légitime et naturelle, lui substituant, en cas de mort sans enfant, ses plus proches parents.

Témoins nobles : Astorg de Bernard, alias Laborie - Jean Barrades de Labastide - Jean Marty - Antoine Roques et deux autres. Albareil notaire. (mauvaise copie en mes archives).

⁸⁴ Cette branche de Fenelon posséda Goudou et Nougayrols près Labastide, il y a encore à Goudou un bois appelé de Fénelon.

⁸⁵ Jean de Burbuson, bâtard de Baussac est nommé avec Jean de Bernard dans un testament de Barthélémy de la Garde (de Relhiac), comme témoins (Arch. du Lot F. 170 et F. 446).

Ainsi Baussac fut définitivement rattaché aux possessions d'Assier, ainsi que le dit un état de 1631 « Le sieur d'Uzès en est seigneur : une seule métairie noble de Salle, relevant d'Assier ; lui vaut 800 livres ». En 1659, Baussac était affermé à m. Vidal-Lapise (notaire Caylus, Arch. Austr.).

On trouve en 1771 m. le comte de Senectère seigneur de Baussac, par son mariage avec Marie-Louise de Crussol d'Uzès (Il était également seigneur de Goudou) ; le 22 janvier 1773, il vendait le domaine tout entier (fonds du Bastit Arch. Hte-Garonne, liasse 2) ; d'où à la date de 1776, l'hommage de la terre de Baussac et de la métairie de La Boissière par le seigneur Jacques Rigal Caulet⁸⁶, habitant en son château de Saint-Projet (près Gourdon) - Ibidem.

Acquis après la Révolution par m. Sirieys de Mayrignac, il fut vendu à la famille Calmon, du Sol del Pech.

La communauté

Carlucet et Baussac faisaient jadis deux communautés distinctes, en l'élection de Figeac et sénéchaussée de Gourdon. Nous ne voyons pas qu'elles aient jamais eu de charte rurale⁸⁷. Le bail de 1452 put en tenir lieu à certains égards.

La guerre de Cent ans fit beaucoup de mal à ces deux communautés. Elles sont portées désertes, à la fin du XVe siècle, sur les listes des collecteurs pontificaux. Les Anglais s'établirent dans le fort abandonné. Lacoste (III, p. 370) met la date de 1423. Ils y étaient quand ils voulaient, puisqu'il n'y avait plus personne pour le défendre, ainsi que le démontre l'enquête dont nous avons parlé à propos de Bonnecoste. Il faut croire que de cette position de Carlucet, d'où il était difficile de les déloger, ils faisaient beaucoup de ravages dans la contrée environnante, puisque, d'après Lacoste (p. 372) les Etats du Quercy levèrent, en 1424, quelques troupes pour refouler les Anglais de Carlucet. Il paraît que moyennant finances, les ennemis abandonnèrent ce poste en 1425.

Les habitants ne se pressèrent pas de revenir. En l'absence de toute culture, les côteaux furent ravinés, la bonne terre descendit dans les bas-fonds, mais mêlée aux graviers, elle resta longtemps stérile, et encore aujourd'hui plusieurs des combes avoisinantes, ne donnent qu'une vaine pâture.

Enfin, en 1452, l'abbé d'Aubazine, Pierre de Courbon, évêque d'Evreux

⁸⁶ Il est dit secrétaire du roy au Graud.

⁸⁷ Cependant, on trouve dans un inventaire (mes archives fonds Aubazine) qu'avant 1320 il y eut des statuts faits sur l'établissement de la ville de Carlucet, par lequel contrat est dit qu'aucun des habitants de Carlucet ne peut faire bâtir aucun four ni moulin sans le consentement de l'abbé d'Aubazine.

(appelé par messieurs Momméjat et Meulet : Corbonie) donna Carluçet à nouveau fief comme ses autres possessions de la région. Cette baillette emphythéotique a été publiée par m. Meulet, en sa monographie, dans une traduction très fautive du XVII^e siècle où les noms sont bien défigurés.

On peut voir par cet acte combien le lieu de Carluçet avait été ruiné : le fort, la maison du seigneur- abbé, la maison du recteur, tout cela n'étaient plus que des ayraux ou emplacements que l'abbé se réserve pour les reconstructions futures. Les tenanciers nouveaux furent Jean Bouzon, Jean Mayzen, Pierre Grimal d'Assier, Jean de Grézard, Raymond Delpèch, Géraud d'Andral, Jean Castagné, Jean Labarué, Pierre Mézamat et Pierre Aymar.

Les conditions furent très favorables. Plus tard, comme pour Bonnacoste, un nouvel abbé les jugea trop favorables, trouvant la rente à payer trop modique. De là des difficultés entre l'abbé et les tenanciers.

Le fort de Carluçet fut rebâti. Il était encore en bonnes conditions en 1621 où les consuls demandèrent à m. de Thémines, au moment des nouvelles luttes contre les protestants, des armes pour le défendre. Le maréchal trouvant que ce fort était « très important pour le service du roi » ordonne l'achat de mousquets, poudre et balles, avec injonction aux habitants de faire la garde (voir mon travail sur Aubazine, p. 204-5).

Un cadastre de 1668 ne parle que des mesures et préclôtures, patus et servitudes d'un château ou monastère.

Relevons quelques autres détails : en 1645 - l'abbé de Sourdis, archevêque de Bordeaux⁸⁸, renouvela, comme abbé d'Aubazine, le bail de 1452 ; La peste de 1629 avait ravagé le pays et décimé si bien les rangs de la population que le nombre des habitants décroissait sensiblement. L'abbé réduisit de près d'un sixième la redevance à payer.

Au point de vue judiciaire Carluçet dépendait du Sénéchal de Gourdon, mais le seigneur avait la juridiction de toutes ses possessions en pariage avec le roi, sous le nom de Cour du mont Sainte-Marie et Alix. La famille de Bouzon fournit plusieurs juges à cette cour dont le chef-lieu était aux Alix (Roc-Amadour) et dont le nom venait aussi de la ville du mont Sainte-Marie fondée par l'abbé d'Aubazine et le roi de France (voir Calès).

Au point de vue financier, les deux sections étaient rattachées à l'élection de Figeac, subdélégation de Gourdon. Carluçet payait 3833 livres d'impositions. Charges locales : 118 livres. Baussac n'étant qu'un domaine noble affermé payait 75 livres de capitation (Dictionnaire des communes).

⁸⁸ M. Meulet met R.P.H. (Henry)
Albe monographies des paroisses

Carlucet avait à la Révolution, 630 habitants ; la paroisse 833, Baussac seulement 22 (*ibidem*). Le pouillé alphabétique du XVIII^e siècle, porte, pour Carlucet, 550 communicants et 24⁸⁹ pour Baussac.

A la Révolution Carlucet devient chef-lieu de canton d'un groupe de neuf communautés dont Baussac et Bonnecoste, Lapannonie, Couzou, Fontanes et Lunegarde, Ginouillac et le Bastit.

Pour la partie communale voir Meulet.

⁸⁹ On a vu qu'en 1463, le seigneur de Gaulejac exigeait du seigneur de Burbuson qu'il eût au moins quatre paysans dans sa terre de Baussac pour lui payer l'albergue de 10 livres. Ce détail indique bien que la terre avait été complètement abandonnée pendant longtemps (voir à Fontanes-Lunegarde le même de Gaulejac donner Lunegarde à nouveau fief pour le repeupler).

Corn

La paroisse était primitivement au lieu dit Saint-Laurent, elle s'appelait Saint-Laurent de Corn. Le château ou castrum, c'est à dire le fort de Corn, avait une chapelle primitivement annexe de Saint-Laurent et dédiée à Notre Dame : plus tard, l'église matrice détruite, devenue seule église paroissiale, avec le même titulaire.

L'église du bourg date des premières années du XIX^e siècle. Il y a quelques traces, sanctuaire roman, de l'église de Saint-Laurent, là où se trouve encore le cimetière⁹⁰.

Saint-Laurent de Corn était une paroisse dont le prieuré appartenait au chapitre de Cahors, le vicaire perpétuel ou curé était à la nomination du chanoine de semaine. La dîme à 11 valait 120 charges de tous grains et 30 charges de vin. Mais, et cela peut-être une occasion d'erreur, le chapitre de Figeac, c'est à dire primitivement l'abbé avait la moitié de la seigneurie ou castrum de Corn (voir seigneurie).

Les curés de Saint-Laurent de Corn

Le 12 mars 1348, la chapellenie perpétuelle de St-Laurent de Corn, vacante par la mort de Géraud Delmas, est conférée à Pierre Bernard Delmas. En 1360, le vicairie perpétuelle ou cure de Saint-Laurent près Corn, vacante par la mort de Géraud Roger ou Rogier (Rogieris) est conférée à Bertrand D'Aymare, recteur de Camy près Payrac.

En 1403, Bertrand Manhac, chanoine de Livernon, c'est à dire chanoine de Montsalvy, collégiale dont dépendait Livernon, est installé, comme curé de Corn, par le curé de Livernon (notaire Melsinh - Austray).

Vers la fin de ce siècle était recteur Jean Barrière qui permuta l'église de Saint-Sulpice, diocèse de Toulouse avec Forton Séguier, de la noble famille des de Séguier de Figeac (*nobilitas generis*) Forton résigne vers la fin de 1498 et en 1500 Jean de Séguier lui succède. Celui-ci fait arrenter, en 1507, les dîmes de la paroisse dont il a un tiers, pour lui, par un religieux Carme de Figeac⁹¹. Il a pour successeur en 1516, Antoine Delort, de la famille des Delort, seigneur de Grimaud près Duravel, qui, en 1522 , hérite de la Chanoinie

⁹⁰ D'après les notes de m. Pezet (bull. Soc. Et. Lot, VII, 150) cette église avait été brûlée par les protestants et restaurée au XVII^e siècle, puis restaurée de nouveau en 1837, mais provisoirement en attendant que celle du bourg fût livrée au culte. Il y eut quelques difficultés au sujet de ces deux églises, puis celle du cimetière fut définitivement abandonnée (voir Péchal p. 9).

⁹¹ L'état de 1630 (Arch. Lot F. 84) dit que le curé jouit d'une arrière-dîme de 74 gerbes l'une et qu'il l'affecte 15 charges de blé.

de Raymond de Mourlhon, en l'église de Cahors, puis reçoit des bénéfices dans l'agenais.

En 1540, Jean Arnaldi fondait un obit dans l'église des Soubirous de Cahors.

En octobre 1668, m^e Laurent Navarre nommé procureur pour résigner son église en faveur du curé de Boussac, m^e Pierre Clayrac, qui est installé le 18 juin 1669.

Au siècle suivant, on trouve d'abord Jean Issaly, qui est en 1723 en procès avec Baudel, marchand, et Raymond Delpon, bourgeois de Livernon ; puis Jean Lauzur ou Liauzure, qui fut ensuite curé d'Assier ; puis Jean Bes, titulaire de 1745 à la Révolution ; ancien vicaire de Cambes et de Toirac. Il dut refuser ou ténaciter le serment ; en tout cas il était remplacé par un curé constitutionnel, François Couderc, en 1792.

Vicaires :

1668, Antoine Pons, de Cassagnoure en Rouergue - 1669, Jean Fanguy - 1701, de Valière - 1747, Pierre Brugous - 1791, Porceille.

Obituaires :

Guillaume Périé, prêtre de Corn (1500), arrente une vigne à Jourdan paroisse de Corn.

Chapellenies

Un seigneur de Roquefort avait fondé une chapellenie en l'autel de Saint-Laurent (résignée en 1439 par Pierre Cayrol). Il y avait une chapellenie de Goudou (dans une chapelle du château de ce nom 3 chapelains : en 17.. Jean Pierre Vedrune ; en 1747, Jauliat. (Voir Péchal p. 120 note).

Seigneurie

Corn

La moitié de la seigneurie du castrum appartenait à l'abbé de Figeac. Aussi, dans l'assiette des revenus qui fut faite en 1287 pour le roi d'Angleterre, l'on ne donna le ressort que sur la moitié du castrum, relevant du roi comme comte de Toulouse, et l'on réserva l'autre moitié comme appartenant à l'abbé (le traité de 1259, p. 46 et 46 - n° XVIII « *Item ressortum in meditate castrum de Corn, de comitatu Tholosae* » - n° XXIX « *omnia quocumque habet (rex Franciae) datione comitatus Tholosae, excepta meditate castrum de Corn quam tenet abbas Figiacensis, in qua meditate ressortum domino nostro Franciae regi retinerunt...* ».

M. Péchal pense que la famille des Barasc de Bédier a eu la seigneurie de Corn avant la famille de ce nom. En tout cas elle n'en avait que la moitié et devait la partager avec l'abbé de Figeac.

Cette part de seigneurie de Corn fut abandonnée, lors de la sécularisation de l'abbaye, à la mense des chanoines. Ceux-ci l'aliénèrent⁹² au XVI^e siècle, lorsque le pape permit l'aliénation du temporel pour fournir les décimes au roi de France. Ils en aliénèrent le tiers à m. de Roquefort qui la leur revendit, et ils la vendirent une seconde fois à Jean Fraust ou du Fraust, bourgeois de Figeac, mais pour un prix au dessous de la vraie valeur, à cause des difficultés des temps. Plus tard, ils obtinrent la permission de racheter pour revendre à des prix plus avantageux et plus justes, 1610.

Les habitants de Corn l'ayant appris, apprirent en même temps que les seigneurs de Sonac et de Roquefort se proposaient chacun d'acheter cette part. Or, dit une supplique, ils redoutent de tomber en la domination de plusieurs seigneurs, dont la division engendre discorde, d'où grand préjudice pour eux ; d'autant que le sieur de Roquefort ayant été autrefois au lieu et droit du chapitre, les a maltraités, par exactions, corvées, guets et gardes en sa maison de Roquefort, sous prétexte de son achat et tierce partie de seigneurie, bien qu'ils ne fussent tenus ni à l'un ni à l'autre. Ils ont crainte de revenir sous sa domination « parce qu'il semble sa brigue estre faite par animosité en haine d'un grand procès que la dite Communauté a eu contre lui, pour le faire incorporer sur le livre de la taille pour plusieurs biens qu'il tient en roture dans le taillable de Corn. En ce que, estant au lieu du chapitre par achat fait de la dite portion de seigneurie sur l'aliénation du temporel des ecclésiastiques de ce royaume, il en aurait fait la revente audit chapitre, et plusieurs années après, il en aurait offerte la vente en faveur dudit Jean Fraust, refusant de se servir de certain droit de retenir par préférence, et à présent il s'en veut aider et servir et entendre au mesme achapt à un prix qui excède le prix de la vente dudit Fraust, d'une notable somme ».

A cause de quoy est que le dit sieur de Sonac a les deux autres tiers de la seigneurie, duquel ils n'ont jamais reçu que tous bons traitement et soulagement. En conséquence, ils supplient les sieurs du chapitre de vouloir, pour l'utilité et soulagement des dits paysans préférer le sieur de Sonac et rejeter le sieur de Roquefort (notaire Cabriden - Austray).

C'est ce qui fut fait et de ce moment ou à peu près les de Corn de Sonac furent seuls seigneurs de Corn. Nous disons de Corn, laissant Roquefort et Goudou en dehors bien entendu.

⁹² On ne parle que de la troisième partie : mm. Corn et Roquefort auraient eu aussi une tierce partie.

Les Béduer

Il y avait en 1286 la baronnie de Raymond Barasc, qui comprenait Larnagol et Cabrerets, et la baronnie d'Arnaud Barasc de Béduer, qui comprenait Carayac, partie de Brengues, Caudenac et Goudou. Il n'est pas question de Corn. Mais c'est peut-être parce qu'en 1250 (Péal, p. 20) Arnaud de Barasc avait vendu au seigneur de Cardaillac- Brengues, la suzeraineté de Corn et de Camboulit, mais la directe resta indivise entre les familles de Béduer et de Corn, très probablement deux rameaux des de Barasc.

Les de Béduer avaient cette seigneurie dès le milieu du XII^e siècle : Bertrand de Béduer, coseigneur de Corn. Ils la gardèrent jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Ils avaient donné leur nom : tour de Béduer à une tour du castrum, proche du portail du lieu, voir Péal, p. 35 et 36.

Les Cardaillac-Brengues-Montbrun

Ils avaient donc eu, en 1250, d'Arnaud de Barasc, la suzeraineté de Corn ; elle était rattachée à leur seigneurie de Brengues, et un état officiel des paroisses en 1630 dit que St Laurent de Corn est mouvant de Brengues. C'est ce qui explique les usurpations faites au XV^e siècle au détriment de Delphine d'Odon, longuement racontées par m. Péal (voir p. 71 particulièrement, l'exemplaire en feuilles, où il y a des additions).

Famille de Corn

Voir Péal, p. 37 à 45 - 111 à 115. D'après Lacabane F 380 et de Courcelles. Après avoir eu partie de Corn indivise avec les de Béduer, les de Corn acquièrent la part de leurs parents, puis au début du XVII^e siècle la part des abbés de Figeac.

Le dernier de cette branche, Théodore de Corn, avait épousé Françoise de Lentilhac, fille du seigneur de Gourdon. Ils n'eurent qu'une fille Catherine de Corn, qui épousait en premières noces Jean-Louis de Gourdon-Ginouillac, seigneur de Relhaguet, qui mourut en 1612 et en secondes noces François de Lentillac, seigneur de Lentillac et de Felzins. De son premier mariage elle eut une fille Françoise de Gourdon qui épousa Jean-Louis de Lostanges, seigneur de Béduer, à qui elle apporta en dot la seigneurie de Corn (1636).

Les Lostanges-Béduer (voir Péal p. 116 à 123) qui donnèrent quelques gages à la Révolution (un des leurs, prêtres, se maria). Aussi purent-ils traverser cette période sans être trop inquiétés. Ils restèrent dans leur château de Béduer, dont on se contenta de raser les tours, et ce n'est guère que vers la fin du siècle dernier que leurs domaines furent aliénés ; mais depuis la Révolution, tout de même, ils n'étaient plus seigneurs de Corn.

Roquefort

(voir Péchal p. 25 à 33 - 64 à 83 - 124 à 126)

Forma une seigneurie distincte sous la suzeraineté des Barasc de Bédrier, puis des Cardaillac-Brengues.

Famille de Roquefort

On trouve un Bertrand de Roquefort combattant du côté du comte de Toulouse contre les croisés à côté de Guillaume et Dieudonné de Barasc. Un Hugues de Roquefort est mentionné deux fois parmi les seigneurs qui, en 1278, donnent quelque chose pour le mariage de la fille de Bertrand de Lentillac.

En 1250, le domaine appartenait à la prieure de l'Hôpital-Beaulieu, Douce de Thémines, qui le cède à la famille de Goudou, en échange de celui de Diège près d'Espagnac.

La famille de Goudou devient maîtresse de Roquefort pendant un siècle.

Saure de Goudou, fille de Bernard ou Bertrand épousa un de Latour de Camboulit, elle eut Roquefort pour dot. En son nom (1342, elle était veuve de Pierre de Latour, hommageait à messire Sanchon de Corn pour ce qu'elle avait à Roquefort). Les Latour eurent pour successeurs les Odon de Camboulit, leurs parents. Delphine Odon (XV^e siècle) fut leur héritière, indirectement par l'intermédiaire de Pierre Bertrandi, seigneur d'Ayres en Rouergue. Mais en 1438, Mathelin de Cardaillac-Brengues, regardant le domaine de Roquefort abandonné comme un bien en déshérence le donna à Saure du Port, de Morlhon, fille d'Antoine du Port et femme d'Étienne de Bron.

Étienne de Bron garda Roquefort quelques temps ; en 1440- 1441, il arrentait à nouveau fief cette terre à des Rouerguats de Pris, de Cassagnouse, de Saint-Loup, de Livinhac le haut (Archives Austry). Mais Delphine Odon lui disputa la possession et obtint gain de cause en 1458. Cette même année elle faisait un accord, au sujet des limites, avec la prieure d'Espagnac.

Delphine eut d'autres procès à soutenir : Elle avait épousé Pierre de Grandmonts, coseigneur de Camboulit, et lui aussi héritier des Latour pour les biens de Camboulit, ayant également quelques droits sur Roquefort. Or il avait fait donation à Étienne Maffre, seigneur de Camburat, dont il avait, en premières noces, épousé la sœur Catherine. Delphine étant devenue veuve en 1425, Étienne Maffre lui réclama cette donation et notamment Roquefort. Après lui, son fils, Bertrand Maffre continua ses réclamations. Il y eut un arbitrage en 1460. Delphine et les siens restèrent en possession.

Elle eut à disputer ses biens à Déodat Barasc, arguant de ce qu'il avait repris Camboulit aux Anglais et à Mathelin de Cardillac (donateur d'Etienne de Bron). On lira dans le travail de m. Péchal les péripéties de ces divers procès. Elle fut aidée par Guillaume de Lascazes, seigneur de Belvèze⁹³ en Languedoc, qu'elle épousait en 1429. Elle y eut un fils, Bertrand qui forma la branche des Lascazes de Roquefort et se maria, pour terminer la guerre avec Mathurine de Barasc.

Voir la suite de la famille dans le travail de m. Péchal. Au chapitre VII le rôle joué pendant les guerres de religion, les querelles avec les Cornély.

En 1738, Pierre-Gaston de Lascazes vendit Roquefort (m. Péchal met 1725, ce qui est contraire à divers actes postérieurs).

Roquefort fut acheté par Jean-Jacques Delfau ou Dufau, seigneur de Laroque-Bouillac et baron de Belfort, dont la famille subsiste encore. Le château de Roquefort ne fut pas vendu comme bien d'émigré, malgré le départ des fils du baron, et fut repris par la famille après la Révolution. Elle le vendit en 1810 au comte Murat, frère du roi de Naples. Les Murat le vendirent aux Besses, ceux-ci à Calmon, de Figeac, et il est actuellement (1923) au docteur Dubuisson, ancien aliénistes, gendre Calmon.

Goudou

(Péchal, p. 27 à 33 - 109 à 119)

Château sur la rive gauche - M. Péchal confond deux fois le terroir de Valcodina, qui était proche de Sainte-Eulalie et sur la rive droite et appartenait aux religieuses d'Espagnac⁹⁴, avec un val de Goudou. On appelle, paraît-il, rocher Brives le roc sur lequel il est bâti.

Peut-être le nom de ce château lui vient-il de Goudou qui est près de Labastide, paroisse dépendant jadis, comme Corn, du chapitre de Cahors ; car on trouve les mêmes noms de famille pour l'un et l'autre. Disons aussi qu'il y a aussi un château de Goudou en Périgord.

La famille qui porte le nom de Goudou est peut-être une branche des de Gourdon - peut-être des Barasc. Elle est fort ancienne : on trouve ce nom, avec celui d'Hébrard, dans le Cartulaire d'Aubazine ; les deux familles étaient sûrement apparentées par le rang et les alliances au XIII^e siècle (voir maison d'Hébrard et autour de Jean XXII).

⁹³ Arrondissement de Limoux.

⁹⁴ Mais peut-être appelé val codiere ou val godière, de la famille de Goudou, qui posséda Diège, tout proche. Dans un acte de 1290, passé avec Guillaume Ballène, valet du roi, Fortanier III de Gourdon nomme les repaires et châteaux 1°) de Godorio (en marge super fluvium) et ceux de godorio d'après Saume de l'isle, f. 2113[†].

Elle acquit Roquefort par échange en 1250, donnant la terre de Diège (en face d'Espagnac). L'archevêque de Salerne vice-chancelier de Sicile () s'appelait Guillaume de Goudou de Roquefort.

Cette famille de Goudou semble s'être éteinte au début du XV^e siècle.

Plus heureux que m. Péchal (p. 109) nous avons pu trouver les noms de quelques possesseurs du XV^e siècle, avant les Lentillac. Nous savons d'ailleurs comment cette famille Garnet a eu cette possession. Nous avons trouvé seulement plusieurs fois ce nom de Garnet comme celui d'une terre voisine de Valcodière et de Roquefort : mas de Garnet.

Or, en 1471, Géraud de Garnet, bourgeois de Figeac, lieutenant du sénéchal, est dit seigneur de Goudou, dans un acte concernant la Commanderie du Bastit. On le trouve, en 1478, de même, dans un acte de Cajarc (Arch. municipales).

En 1484, maître Jehan Garnet, bachelier ès lois, est seigneur de Goudou (acte concernant Gourdon - Arch. mun.). Le 21 octobre 1494, par-devant l'abbé de Figeac et les moines du monastère, frère Jean Garnet, religieux de l'abbaye, voulant reconnaître les services que lui a rendu son frère Germain, m^e Jean Garnet, bachelier ès loi, seigneur de Goudou en la paroisse de Corn, qui l'a fait élever, l'a mis aux écoles et l'a soutenu dans ses besoins, lui fait donation de tous ses biens pour en jouir après sa mort (notaire Ampelli, arch. Austray). On trouve, en 1519, encore Jean Garnet, bachelier in utroque (est-ce le même ou le fils du précédent ?) seigneur de Goudou, paroisse de St-Laurent de Corn passant un acte avec Guillaume Larnaudie (même notaire). On le trouve encore en 1522. Il est bien possible qu'il y ait eu quelque alliance entre les de Goudou et les Garnet.

Nous ne savons pas non plus comment des de Garnet, Goudou passa à la famille Lentilhac. Constatons que dans les premières années du XVI^e siècle, François II de Lentilhac donnait Goudou, comme dot, à son troisième fils Gabriel, d'après m. Péchal ; mais il dit qu'en 1530 celui ci épousait noble damoiselle Jeanne de Garnier fille de N de Garnier ; nous pensons plutôt, le nom de Garnet étant quelquefois écrit Garnier (par exemple dans l'acte de 1494 où les deux formes sont employées) que Jeanne étant l'héritière de Jean de Garnet et que c'est elle qui apporta Goudou, en dot à son mari. La généalogie de Saint-Allais ne mentionne pas ce Gabriel de Lentilhac.

De ce mariage naquit Charles de Lentilhac dont la fille Françoise épousait, en 1591, Théodore de Corn, et l'on a vu plus haut de quelle façon la seigneurie de Corn passa aux Lostanges-Bédurier. Ce fut de même pour la seigneurie de Goudou, possession personnelle de Françoise de Lentilhac. Après la Révolution il fut acheté par la famille Labanhie.

Mandens

(voir Péchal p. 104 à 108)

Aux de Cairon de Figeac, famille bourgeoise importante dont une branche a donné Gabriel Cairon, ingénieur remarquable, marié en 1629 à Jeanne de Lalbertie, fille de Jean de Lalbertie, de Roc-Amadour, mort à Rouen en 1658 ; il était fils de Jacques de Cairon, seigneur de St Dau, et de Louise de Montmirail.

Mais cette branche n'eut pas Mandens. Ce fief fut, dès 1559 au moins, propriété de François de Cairon, seigneur de Montgiron et de Mandens, marié à Marie Dujols, de La Roque-Toirac, le 23 avril 1559, et oncle de Jacques. Son fils Pierre épousait, le 5 décembre 1604, damoiselle Claire de Prudhomme, fille du seigneur du Roc près Fons. Jean de Cairon, seigneur de Mandens, fut maintenu dans la noblesse de sa famille, en 1667. Il épousait en 1642 damoiselle Anne de Viguier, de Souillols.

Son fils aîné François épousait en 1691, Marguerite de Day, fille du procureur du roi de Figeac. Un autre fils, Raymond, fut curé de Frontenac. François eut deux fils, Jean et François-Raymond, vivants tous deux en 1712, date de l'extrait de d'Hozier d'où nous avons tiré ces notes (Cabinet des Titres, P.O. 571).

COUZOU

La paroisse

En latin *Coso*. Peut-être faut-il voir Couzou dans le *Cossono* ou *Coosono* mentionné au testament du vicomte Adhémar dans le *Cartulaire de Tulle* (vers 922), pour que, authentique que puisse être ce document, il n'en resterait pas moins que les religieux de Tulle avaient des prétentions sur ce lieu de très bonne heure.

Il est surtout question de Couzou dans le *Cartulaire d'Aubazine*. Couzou était de la paroisse *Saint-Sauveur* qui fut donnée au prieuré des *Alix* (voir *Roc-Amadour* pour ces divers noms), les *Alix*, *Saint-Sauveur* et *Couzou* appartinrent aux religieux cisterciens d'Aubazine, ainsi que deux autres granges formées de celle de Couzou. Voilà pourquoi tant de chapitres dans le *Cartulaire limousin* sont intitulés de *Coso*.

Pour ces possessions d'Aubazine à Couzou et environs, nous renvoyons à notre travail sur *Aubazine et ses possessions en Quercy* - tirage à part, p. 163. On y voit que tout ce *Causse* de la rive gauche de l'*Alzou* appartenait à plusieurs grandes familles, notamment les *Barasc de Thémines*, les *Gourdon*, les *Verneuil de Payrac* et de *Séniergues*, les *Cardillac*, les *Gauléjac*, les *Rouffilhac*, les de *Salgues*, les de *Bonnes* etc. A remarquer un mas de l'*escolié*, en 1178 (*Cart. F. 145v*).

La grange de Couzou se dédoubla et forma deux autres granges : *La Pannonie* et *Carlucet*, ses possessions s'étendaient sur plusieurs paroisses, dont trois ont disparues : *St Cirq - St Médard de Chaussenejous - St Pierre près Carlucet*.

Le prieuré était sur le passage des voyageurs allant de Cahors à Brive par *Roc-Amadour*, et donc sur un grand chemin roumieu. C'est ce qui explique comment il fut détruit pendant la guerre de Cent ans, après avoir été longtemps le repaire d'un chef de bandes : *Perrotou*. Il fut donné à fief nouveau par l'abbé d'Aubazine en 1457 à divers tenanciers de *Roc-Amadour*, sous le cens de 20 sétiers froment, 10 sétiers avoine, 8 livres de cire, 8 poulets, 8 journées de travail, 20 livres de monnaie courante, auxquels une transaction de 1470 ajouta un écu de 30 sols.

La paroisse de Couzou ne fut constituée qu'au XVI^e siècle et définitivement au XVII^e, comme annexe des *Alix*. Primitivement, avons nous dit, Couzou était de la paroisse de *Saint-Sauveur*, dont l'église dominait la crête de séparation entre les deux sources de l'*Ouysse*. Au temps des guerres de religion, le curé de *Saint-Sauveur* prit l'habitude de venir résider à Couzou et à faire les offices dans l'ancienne chapelle du prieuré, restaurée par les habitants, mais les offices paroissiaux, les mariages, les funérailles, tout cela devait se faire en l'église *Saint-Sauveur*.

Quand celle-ci eut été ruinée par les protestants qui ravagèrent Roc-Amadour et les environs, les habitants de Couzou, la trouvant trop éloignées, ne voulurent pas la reconstruire et demandèrent qu'on administrât les sacrements dans leur chapelle. L'abbé d'Aubazine refusa, disant que le service n'était dû qu'à Saint-Sauveur. Les habitants firent appel à l'évêque de Cahors qui les autorisa provisoirement à suivre les offices et à recevoir les sacrements dans l'église paroissiale Saint-Amadour.

Le procès n'était pas terminé en 1679. Voici en effet ce que dit Dumas dans son pouillé : « L'église des Alix a pour annexe l'église Saint-Sauveur ou St Salvary et celle de Couzou : le prieuré en est uni à la mense de l'abbé cistercien d'Aubazine, et la cure est à la présentation de l'abbé. L'église Saint-Sauveur est actuellement déserte et sans service, les offices se font à présent dans l'église de Couzou, il y avait au sujet de cette dernière église un procès entre l'abbé et les habitants ; ceux-ci disaient : elle est paroissiale, l'abbé répliquait : ce n'est qu'une chapelle et l'on ne lui doit point les offices divins paroissiaux. Mais cependant le recteur continue d'y résider, et il dessert l'église de Couzou comme si elle était paroissiale. »

On continue au XVIII^e siècle à parler de l'église Saint-Sauveur : ainsi l'on dit que Bonnecoste est de cette paroisse, mais en même temps l'on trouve mentionnés des curés de Couzou : En théorie seulement, la paroisse était annexe des Alix, mais en fait le service des Alix était fait par des vicaires ou parfois des chanoines de Roc-Amadour, il n'y avait aux Alix que 40 communicants, Couzou en avait 250. On comprend que dans les actes le curé prit le titre de la paroisse la plus peuplée⁹⁵. Et c'est comme curé de Couzou que Pierre Delpont, curé des Alix et de Couzou depuis 1765, fut interné à Blaye pendant la Révolution. Il avait pour vicaire le sieur Toury, qui fut arrêté par ordre des représentants du peuple en 1794.

Le titulaire de l'église de Couzou est Saint Louis, roi de France, mais nous ne saurions dire s'il l'était déjà pour la chapelle du prieuré avant que les habitants fussent organisés en paroisse indépendante. L'église actuelle a été construite en 1878, dans un style ogival. Il n'y a rien de remarquable. A noter dans le Cartulaire d'Aubazine pour l'année 1172, le nom de Bérenger, reclus de Couzou. Cette réclusion suppose à cette date l'existence d'une chapelle plus ou moins régulièrement desservie, sans doute la chapelle de la Grange ou du prieuré.

⁹⁵ On lit dans le registre paroissial de Roc-Amadour ce détail pour l'année 1673 « le sieur granet vicaire de Couzou étant mort et le sieur curé absent.. un baptême fait à Roc-Amadour d'un enfant de Couzou ».

Le nom de la Pannonie

La forme patoise du nom : La Paulonie, que l'on trouve écrite dans le pouillé Dumas : la Palonie, pourrait faire croire que Sainte Apollonie était la titulaire de la chapelle de la grange au prieuré « obazinois. »

La Salvate

Domaine possédé par l'abbé d'Aubazine puis par les de Lagrange. Le nom vient-il de Salvat ? ou est-il l'équivalent de la Salvetat et indique-t-il un lieu d'asile ? le voisinage de Roc-Amadour rend la chose vraisemblable.

Poudurat

C'est pour poux ou puits d'Urat, qui est le nom d'une famille ancienne mentionnée au Cartulaire d'Aubazine (1179-1183) - il y est question de la juridiction (honor) Durat.

Camp de Molaurie

Peut-être un nom de personne - peut-être un souvenir de léproserie.

Méjauserie

Bois entre Couzou et Gramat ; Occasion de difficultés entre les abbés d'Aubazine et les de Castelnau.

Malecombe

Le ravin très curieux aboutissant à Cabouy, qui sépare les communes de Couzou et de Roc-Amadour, la route les traverse.

La seigneurie

Couzou

Patron : l'abbé d'Aubazine, seigneur, le roi (pouillé alphabétique). Nous avons vu que la région était au XII^e siècle possédée de façon indivise par un grand nombre de seigneurs se rattachant en somme tous à la grande famille de Gourdon ; la principale partie en somme appartenait aux Castelnau de Gramat. Couzou est nommé, en 1259, dans l'hommage fait par Hugues de Castelnau.

L'abbé d'Aubazine en fut le seigneur direct. On compte encore, comme seigneurs immédiats, pour y avoir terres et rentes, quelques familles de la région : les Albert, de Roc-Amadour ; les Chauvigny de Roumegouse ; les de Beaumont et les de Lagarde, de Bonnecoste ; les de Lagrange de La Pannonie, etc.

Saint-Cyr et la Pannonie

De la grange de Couzou avons nous dit, fut fondée celle de la Pannonie. Elle fut établie sur une paroisse très ancienne dont le chef-lieu, le château de Saint-Cyr fut détruit à la fin au XII^e siècle. Saint-Cyr était situé sur la rive gauche de l'Alzou. Il y avait là un fort excessivement ancien dont on a retrouvé les traces anciennes au sommet d'une des falaises qui forment un angle assez aigu le long du ruisseau. Il était assez près de Roc-Amadour pour qu'on pût dire qu'il était situé « al pas de Santa Maria de Rocamadour » Une famille y vivait, vassale des seigneurs de Thégra. Elle est mentionnée dans le Cartulaire d'Aubazine pour des donations qu'elle fait au XII^e siècle à l'abbaye cistercienne. Géraud de St-Cyr et ses frères, leur mère qui doit prendre le voile au monastère de Coyroux, près d'Aubazine, Bernard de St-Cyr, sont nommés en 1159, 1177. Pierre Arnaldi avait des droits sur les pacages et les terres. La famille de Cardailac vend les siens qui semblent avoir été considérables.

D'autres familles encore.

L'église de Saint-Cyr était-elle dans le fort ? Il y a pu avoir une chapelle en effet, mais après la ruine dont il est parlé dans la vie du troubadour Hugues de Saint-Cyr, elle fut rebâtie au lieu appelé encore sur la carte de l'Etat-major : granges de Saint-Cyr. Cette église tomba plus tard de vétusté et l'on en bâtit une autre au lieu de La Pannonie où était déjà sans doute une chapelle affectée aux moines qui habitaient la grange ou prieuré, à moins que l'on ne se servit de cette chapelle même (avant 1655).

Quoiqu'il en soit, la nouvelle église garda le titulaire ancien : SS Cyr et Julitte, mais pendant longtemps les curés de la Pannonie furent installés dans les ruines de la vieille église.

Dumas (1679) dans son pouillé par deux fois reproduit la mutation des anciens pouillés du XIV^e siècle : « Capellania Sancti Cirq ueti prope Rupens Amatoris ignoratur. »⁹⁶ On a ajouté plus tard, d'une autre écriture : « Sancti Cirici, nunc translata a la Palonie, ad presentationem abbatis Obazinensis ». Que ce fût à la Pannonie ou dans le fort ou aux environs, c'était toujours l'église : Sancti Cyrici de Alzona, Saint-Cyr d'Alzou.

⁹⁶ Répété dans la 2^e partie du pouillé.

Nous n'avons que peu de noms de curés et encore un des premiers n'est-il que celui d'un diacre, qui devait faire faire le service par un vicaire. « Le 3 décembre 1635, me Jean Dumas, diacre recteur de Saint-Cyr de la Pannonie est décédé, le 3 décembre 1635, âgé de 24 ans, ayant reçu les sacrements nécessaires, est mort au lieu de la Salvate, a voulu être enterré dans l'église de Couzou » (Registre paroissial de Roc-Amadour). Le 8 décembre, son successeur, me Pierre Aymar, natif de Carluçet, se faisait installer dans l'église de Saint-Circ d'Alzou, par Bertrand Delmas, prêtre du lieu d'Issendolus (Bozon, notaire).

Un registre des archives vaticanes nous donne pour le XVI^e siècle, avant et après 1525, Jacques Confort et Guillaume Reilhac (Reg. Vat. 1303, f 152). En 1713, me Jean-Balthazar Roques, docteur en théologie, curé de Saint-Cyr d'Alzou, désigne, le 30 mars, un procureur pour résigner en faveur de me Mathurin Mazeyrac, docteur en théologie lui aussi, de Saint Jean de Conniac, sous réserve d'une pension de 40 livres. Et celui-ci, le 6 mai 1721, résigne en faveur d'un second Mathurin Mazeyrac, qui doit être son neveu et qui ne reste pas longtemps ; car dès 1723, on trouve Jean Pélaprat qui demeure curé près de 50 ans ; et en 1771-73, me Jean-François de Vidal de la Pise, prieur de Monjoux. Il eut pour successeur me Barthélémy Solinhac, docteur en théologie, le 5 août 1774. Celui-ci prêta le serment, le 20 février 1791, mais, dit une lettre adressée par le maire Bergougnieux au procureur syndic du district de Gourdon avec les restrictions que sa conscience et la nôtre ont exigées de lui, et nous nous serions opposés qu'il l'eût prêté sans restrictions. Voilà pourquoi le pouillé Danglars mit à côté de son nom : a fait son serment, mais ne vous y fiez pas. On s'y fia si peu qu'un capucin, le P. Rant, fut élu par le district curé de la Pannonie en avril 1791. Le maire écrivait donc au procureur syndic de ne pas permettre « que ce religieux vienne troubler notre cher pasteur... Nous nous y opposerions, dit-il, de tout notre pouvoir à son installation à laquelle nous croyons qu'il n'a aucun droit jusqu'à ce que l'assemblée nationale ait prononcé » etc. La lettre fut jugée contenir des dispositions « attentatoires à l'exécution de la loi et annonçant a des projets incendiaires. »

La paroisse de La Pannonie déborde dans la commune de Gramat par Couzou et Saint-Chignes qui formèrent un prieuré de l'abbaye de Marcihac. Voir Gramat.

L'église de la Pannonie a été augmentée en 1877-1878 d'un chœur et de deux chapelles, ce qui montre qu'elle était fort petite. Il est vrai que la population, en 1789, n'était que de 104 habitants (70 communiant). Indépendamment de l'église, le château de la Pannonie avait une chapelle. En 1641, le 30 mars, on y célébra le mariage d'une demoiselle de Ségarie, sœur du curé de Roc-Amadour, avec me Pierre Bergounihous, juge de Miers, demeurant à Gramat (reg. Par. Ségarie, n° 103).

La dîme se levait à 11, elle valait à l'abbé d'Aubazine 40 charges de tous grains et 15 au curé. L'abbé y avait en outre 100 livres de rentes.

La seigneurie de St- Cyr et la Pannonie.

Nous renvoyons, pour les familles qui sont citées dans le Cartulaire d'Aubazine à notre travail sur les possessions de cette abbaye en Quercy.

- *Famille La Grange*, p. 177. Ce serait Jean-Mathieu de la Grange, mort en 1655, qui aurait fait bâtir la nouvelle église. Ces Lagrange venus de Gourdon, et succédant, à Roc-Amadour, à la famille de La Charrette qui a laissé son nom à une maison du lieu, devint famille noble et s'alliant aux Gourdons, fut Lagrange de Gourdon de La Vercantière. Et le château s'appelle « rippaire de monsieur de la Carette de la Pannonie, paroisse de St-Cirq d'Alzo prope Rocamadour » acte du 8 janvier 1635.

- *Famille de Vidal de la Pise*. La Pannonie fut vendue en 1678 à Pierre Vidal de La Pise, d'une très ancienne famille bourgeoise de Gourdon, qui avait fourni de riches marchands et des magistrats. Ses descendants habitent encore le château.

Autres familles - Les de Gramat, p. 184 - Les de Castelnau p. 186 - Les de Durfors, p. 188 - Les d'Aymeric ou de L'aymerique, p. 188 - Les de La Valette ou de Valette, p. 189 - de Lavergne, p. 192 - de Valon, p. 195 et Stéphani de la Pannonie, p. 197.

La communauté

Il n'y avait qu'une communauté avant la Révolution : celle de La Pannonie, une partie de la paroisse de Couzou, de St Sauveur, si l'on veut - Appartenait soit à la commune de Roc-Amadour⁹⁷, soit à celle de Calès. La communauté de La Pannonie, correspondant à un peu plus que la paroisse de ce nom, payait, en 1789, 1496 livres d'impositions, ses charges locales n'étaient que de 38 livres. Nous avons vu que le territoire de Couzou formant, avant la guerre de cent ans, le domaine d'une grange cistercienne, prieuré rattaché aux Alix, fut donné à bail emphytéotique, en 1457, par l'abbé d'Aubazine à divers tenanciers, comme les Alix, Bonnecoste, Calès. Pierre la Ségarie, prêtre et d'autres habitants de Roc-Amadour prenaient le village ou grange de Couzou sous le cens annuel que nous avons indiqué plus haut.

⁹⁷ C'est pourquoi le terrier de Couzou se trouve dans celui de la communauté de Roc-Amadour. Pour 1641, voir à la mairie de cette ville le registre - pp 498 à 703. Le cadastre de La Pannonie fut fait en 1664 par J.Callé et P. Sarnel.

Remarquons, dans l'acte de 1457, que les nouveaux tenanciers seront obligés de faire construire et de résider audit lieu de Couzou dans l'espace de quatre ans. Cela prouve que la localité avait été complètement détruite. Toute cette région en effet fut déserte longtemps, et c'est en grande partie à cela que beaucoup de ces plateaux sont devenus des friches, que les côteaux sont devenus rocheux, que les vallons se sont remplis des pierrailles entraînées par les ravines. Personne n'était là, pendant plus de 50 ans pour réparer les dégâts causés par les intempéries (lire notices de Calès, Roc-Amadour, Carlucet, Gramat, Padirac).

Hugues de Saint- Cyr, troubadour de la fin du XII^e et début du XIII^e - auteur de nombreuses vies de troubadours - ami de Savaric de Mauléon né à Thégra où ses parents se retirèrent après la ruine de Saint-Cyr.

Sur le fort - lire A.Viré : Camps et enceintes du Lot, p.7. - Delpon, Statistique du Lot I, p. 428.

DURBANS

Le territoire de cette commune faisait autrefois partie de la juridiction d'Espédaillac, et, en grande partie de cette paroisse, mais ce territoire formait les possessions du commandeur d'Espédaillac. Lorsque la tour de Saint-Jean, dans ce bourg, eut été détruite, le commandeur se retira dans une de ses métairies, à la Salle-Durbans et y fit faire les constructions convenables. Aussi n'est ce pas avant le XV^e siècle qu'on trouve - sauf dans les inventaires, le nom de Commanderie de Durbans. Jusqu'à cette époque il n'y a que le commandeur d'Espédaillac (voir la liste dans la monographie de cette commune).

La commune de Durbans n'a pas d'église. Elle eut seulement jadis la chapelle que fit faire au XVII^e siècle, pour sa commodité et l'acquis de certaines fondations, le commandeur Melchior de Barras de Clumens.

Nous ne parlons pas d'une autre chapelle bâtie au Cornoulié en 1857 et toute petite - bâtie peut-être sur l'emplacement d'une chapelle ancienne. En 1772 un terroir de l'Oussadou alias la Capelette. Aujourd'hui, au point de vue paroissial, les villages de la commune se distribuent entre plusieurs paroisses : Mondille à Saint-Simon - Bens, la Salle, Louvet, Plaguebens haut, les Cazals, les Cazalous, Pech Sibadou, à Espédaillac - Le Cornouillé et Tartabelle à Reilhac - les Mazuts, le Mazut, la Lacane, le mas de Pinquié et le Pouzet à Quissac - Lalinier, les Barthes, Pradelle, Vayssiè, Bedas, Murat, les Combareilles, la Traule à Flaujac - enfin la Borie Grande, Ladignac, Plaguebens-bas, les Mazucals, Castille, la Guirbe à Selles.

Quant à la chapelle de la Salle, voici ce qui est dit dans un procès-verbal de visite de 1666 : Le chapelain était alors m. Antoine Gally, qui exhibe les ornements et le linge, le tout assez médiocre et en petite quantité. Au dessus de l'autel, un tableau représentant la Vierge avec l'enfant Jésus dans ses bras et Saint-Jean Baptiste à ses pieds. Le chapelain recevait la rente de 150 livres léguées par le fondateur et pour cela acquittait 18 messes. Dans un long travail sur la commune de Durbans par m. Cros, ancien instituteur, mais où la partie historique ne tient un peu de place que par les emprunts à l'histoire générale ou à Lacoste, il est dit que, au XVIII^e siècle, le commandeur faisait célébrer les offices divins, tous les hivers, pendant trois mois dans cette chapelle et qu'il ne l'avait pas fait pendant l'hiver de 1733-34. Mais la population de toute la commune n'aurait pas pu pénétrer dans une chapelle de 3 canes et demie de long sur deux et demie de large.

La seigneurie et la commanderie

Les seigneurs étaient les Cardaillac de la branche de Thémines. Sans doute ils donnèrent, sans se rien réserver, la partie de l'honor d'Espédaillac qui a formé ensuite la commune ou du moins partie de la commune de Durbans ; mais ils laissèrent les commandeurs s'installer dans le bourg et construire leur hôpital et leur tour de Saint-Jean, non loin du château féodal.

Comme certains noms sont les mêmes dans la famille de Thémines et dans celle de Cardaillac-Thémines ; comme ceux-ci eurent pour héritiers les de Lauzières-Thémines, cela a été cause d'une confusion et quelques auteurs ont pensé que les de Thémines, fondateurs de l'Hôpital-Beaulieu et des Fieux, et qui eurent pour héritiers les Cardaillac-Thémines, étaient seigneurs d'Espédaillac. C'est de ces derniers et non par leur intermédiaire que la seigneurie d'Espédaillac est passée aux Lauzières-Thémines.

L'acte de 1447 par lequel Raymond de Penne alias de Cardaillac-Thémines délimite avec soin ses possessions d'avec celles du commandeur Pierre de Montlauzun (voir Espédaillac), montre bien que c'était Espédaillac qui était primitivement le chef-lieu de la Commanderie. Le titre de commandeur de Soulomès paraît ou seul ou concurremment avec celui d'Espédaillac, puis vers 1488 paraît pour la première fois dans les documents le titre de commandeur de Durbans, ou seul, ou avec le nom de Soulomès.

On ne peut pas se fier ici aux inventaires qui sont du XVIII^e siècle, et où l'on met un commandeur de Durbans en 1347 ; une paroisse de Durbans en 1524. Ce qui est sûr, c'est que, dès la fin du XV^e siècle le commandeur ne réside plus à Espédaillac et la tour de Saint-Jean n'est qu'un souvenir dont il est fait mention dans les procès-verbaux de visites.

La juridiction de Durbans comprenait les métairies de la Salle, de la Clède et de Plaquebens. La Salle est devenue le château des commandeurs et Plaquebens n'est plus qu'un village. Le château de la Salle existe encore. Dans le procès-verbal de visite de 1666, on trouve au rez de chaussée une cuisine avec sa décharge et autres appendices, une cave et un grenier ; au bas des degrés de la tour une prison ; au premier étage est la salle, qui a donné son nom au château, avec une chambre à chaque bout ; un autre corps de logis contenait l'écurie avec des chambres au dessus ; au second étage des greniers ; au sommet de la tour un pigeonier surmonté d'une girouette « qui marque la qualité de la seigneurie de Durbans » - non loin, la maison du métayer.

Le château de la Salle , vendu comme bien national, fut acheté , en 1795, par Jean Dorde gendarme de Figeac, avec le domaine ; et quelques jours après revendu à Jean-Thomas Délar, notaire à Figeac, qui le revendit à son tour, la même année à Jean Nicolas-Simon Savreux, propriétaire à Paris qui recéda château et domaine l'année suivante à m. Joseph Moizen, qui avait été maire d'Espédaillac et qui était un ancien fermier de la commanderie.

Il fit restaurer l'aile orientale et laissa subsister le reste en son état, supprimant pourtant la chapelle, qui fut transformée en fournil ; plus tard fut aménagé un oratoire, encore subsistant, au premier étage.

La fille et héritière de m. Moizen porta en dot le château et le domaine à m. Joseph-Benoît Salgues, de Marcilhac. Elle mourut sans enfants en 1883 et légua la propriété à la femme de m. Ernest d'Ardailhon de Miramon. La Salle est restée propriété de cette famille.

Les Cazalous - semble guère n'être qu'une grande maison, plutôt qu'un château proprement dit, bien qu'il y ait une tour malgré le conduit souterrain qui aurait permis aux habitants en cas de siège de s'enfuir. Nous ne pensons pas que cette maison ait jamais subi de siège. M. Cros, instituteur à Durbans le croit antérieur au XIV^e siècle ; il doit être probablement du XVII^e siècle.

Il appartenait aux Vidal de la Pise. Antoine Vidal de la Pise, mari de Jeanne de Carla y faisait son testament le 9 juillet 1689. Il possédait les domaines du Pech Sibadal, de Camblat et du Sol viel.

Dolmen de Plaguebens.

Cayrou ou tumulus de la Borie Grande.

La Communauté

Les possessions de la commanderie formèrent une communauté distincte de celle d'Espédaillac quoique appartenant en majorité à la même paroisse.

En 1524 le commandeur du Rouzel faisait un accord avec les habitants de Durbans et en obtenait les reconnaissances. Il inféode à noble Jean de la Pèze, Antoine de Fraus, Jean Canhe, et autres, diverses pagésies ou bories, pour chacune on devra lui payer 12 écus valant 27 sols 6 deniers chacun ; 3 sétiers froment, 3 sétiers avoine, mesure rase de Figeas, 4 gélines bonnes et marchandes, une livre de cire ou 7 doubles tournois, fournir 2 manœuvres - avec droits de lods, acaptés, arrière-acaptés, prélation et autres droits féodaux.

En plus, pour chaque feux, 2 gélines, demi livre de cire ou 3 doubles et demi, et 1 manœuvre ; plus la dîme des grains et même des menus grains : millets et légumes - laine et carnelage.

Ils viendront au château de Durbans faire le guet et la garde de jour et de nuit quand ils en seront requis. Ils paieront les amendes pour le dommage des bestiaux etc. (Arch. Hte-Garonne - Durbans n° 52) - parmi les noms des pagésies il y a celui de la Borie de la font des Capelas - La borie del puech de las Ferrerias a été arrentée à noble Pierre de Roquemaurel et à Berthoumieu.

Dans un bail à nouveau fief du quartier de Las Barthes en 1489 par le neveu du commandeur Antoine de Murat, on excepte la Salle Durbans (aula de Durbans) et la borie antique de Durbans. Encore le commandeur n'était pas installé dans le château de la Salle. (n° 55).

Remarquons l'arrentement en 1524 à Pierre Craihols (Carayol) et à Pons Bru de la borie des Cazals (n° 53). Les Carayol avaient encore ce domaine à la fin du siècle dernier. C'est là qu'est mort le chanoine Carayol ancien supérieur du séminaire de Montfaucon.

Durbans eut à souffrir autant qu'Espédaillac des incursions calvinistes (voir la monographie de cette paroisse).

En 1667 la communauté de Durbans charge m. Jean Brunet et Jean Lapergue, notaires royaux de Rudelle et de Lentilhac du Causse, de faire un cadastre du taillable. Les consuls Emile Moizen, Géraud Cros et Jean Tournié ont tout pouvoir pour s'entendre avec eux. Contrat fut passé à Espédaillac par devant m. Géraud Brunet notaire. Mais le cadastre fut mal fait. En 1674, Jean Ayroles, notaire d'Aynac et Jean Latapie, expert de Sonac, furent chargés de le corriger. Le cadastre comprend vingt villages ou lieux habités, faisant au total 55 maisons.

Au moment de la Révolution Durbans formait une communauté de la subdélégation et de l'élection de Figeac. Elle payait 3755 livres et ses charges locales ; le Cornouillé formait une communauté à part, payant 684 livres d'imposition et 28 livres pour ses charges locales. Au début de la Révolution, la commune d'Espédaillac comprenait Durbans, Ginouillac et le Cornouillé. Durbans se sépare de nouveau en 1793 pour former une commune à part (voir les registres de l'Etat civil), et le maire de Durbans est dit aussi maire du Cornouillé et de Selles. Nous ne suivrons pas les divers changements opérés dans ces communes, les villages passant de l'un à l'autre, aucune ne correspondant complètement avec la paroisse et Durbans étant sans église. La communauté du Cornouillé fut supprimée et ses villages distribués entre Relhiac et Durbans.

Varia - Notes de l'inventaire de Durbans

1692 - Reconnaissance au commandeur par Charles de Loupiac d'une métairie dans la juridiction de Durbans, près du village de Pradelle (Inv. 59) ;

1669 - Procès du commandeur contre Vidal-Lapize pour raison du délaissement de la métairie de Plamevens (Plaguebens), juridiction de Durbans - cassation du bail à fief de cette métairie fait par le neveu du commandeur Antoine de Murat, Tristan de Murat (Inv. 64).

Visite de 1666, 6 septembre - étant commandeur m. de Galléan-Chateaneuf (fonds du Grand-prieuré de Toulouse - registre 479 détail) : Visite par François d'Esparbés-Lussan et Jean-François de Verdelin avec pour greffier le notaire Courlar de Duravel.

Primo-Déclaration du commandeur : il est là depuis le 15 juin 1659. améliorissements qu'il a faits

Officiers de justice : m. Jean de Pons, docteur en droit, juge - m. Guillaume d'Espeyroux, procureur d'office - m. Antoine Pradié, greffier.

Il a la dîme de Durbans et des paroisses d'Espédaillac et Grèzes, qu'il prend à l'onzième (grains, vin, laine, carnene - excepté les légumes, milhet, blé noir, à discrétion).

Il a le droit de faire faire guet et garde au château de Durbans par les emphytéotes de 32 métairies et demie, relevant de sa justice - sur lesquelles il prend de rente : 100 sétiers froment, autant avoine, mesure de Figeac, 100 livres d'argent, 80 paires de poules, une livre de cire et deux manœuvres par chaque métairie, 5 sols d'acapte - 2 poules et 2 manœuvres sur chaque habitant ou quarteron des Barthes (Grèzes) pour le chef-feu - Droit de lods et ventes, de prélation de confiscation - des bornes séparent la commanderie des seigneuries voisines.

Il a une métairie à Durbans, du labourage de 5 paires de boeufs⁹⁸, noble et exempte de taille et de dîme ; il l'a trouvéeensemencée de 25 sétiers froment- 5 orge - 10 avoine, 4 sétiers et 4 quartons milhet, 7 quartons fèves, 1 quarton pois, 1 sétiers 2 quartons chanvre, 2 quartons blé noir - la moitié appartenant aux fermiers, l'autre à la commanderie.

De plus métairie noble de Lallide - mêmes conditions avec un four, 3 granges, un sol pour dépiquer le blé un garde pile - labourage de 3 paires de bœufs - élevage de vaches juments brebis - semence : 20 sétiers froment, 12 seigle, 4 orge, 7 avoine - 4 quartons fèves - 2 quartons geysse - 4 quartons pois - 1 quarton erres - 2 quartons milhet - 4 quartons blé noir - maison de métayer.

Métairie de Tartabelle, également noble et exempte - maison de métayer, deux granges, une étable pour les porcs - forêts de chênes - élevage de vaches, brebis, pourceaux - semence : 17 sétiers froment - 4 seigle - 3 orge - 2 sétiers et 6 quartons avoine - 1 quarton blé noir.

Il a baillé à nouveau fief à Pierre Cros habitant du Cornoulier une métairie depuis longtemps inculte et abandonnée par le sieur Grimal propriétaire - cens : 6 quartons froment - 6 quartons avoine - 4 livres 2 sols 6 deniers - 1 quart de cire - 1 $\frac{1}{2}$ géline - 1 et $\frac{1}{2}$ manœuvre.

Il a fait faire de nombreuses réparations et bâtir à neuf une grange et un garde pile.

Suit la visite des bâtiments et des terres même de la forêt de Tartabelle.

⁹⁸ Maison de métayer, 4 granges et un volailler faisant le tour du sol.
Albe monographies des paroisses

Suit l'enquête - enquête publique auprès de m. Antoine Vidal, bourgeois, et de Jean Tinières, marchand, secrète, auprès d'Antoine Pinquié et Jean Sabatié Michelle ; toutes deux favorables aux dires du commandeur.

Les visiteurs passent de là à Espédaillac dont le commandeur est seigneur spirituel et prieur primitif.

Dans la visite à Soulomès, il est dit que le commandeur réside depuis sa prise de possession à Soulomès ordinairement, et qu'il fait résider son aumônier et son agent au château de Durban.

En novembre 1671, nouvelle visite sous le même commandeur pour vérifier des améliorations sans grande importance (même registre). Il est question du procès avec Vidal de la Pise au sujet de la métairie de Plaguebens. On a trouvé que le bail d'inféodation était vicieux et cassable, alors pour n'avoir plus à disputer au sujet des limites, et considérant qu'il y avait eu toujours des difficultés entre Vidal et les commandeurs, on a cassé le bail (Jugement des requêtes du 27 septembre 1668 confirmé par arrêt du 20 avril 1669), malgré que la possession de Vidal et de ses prédécesseurs eut duré 180 ans et maintenant le commandeur jouit de la métairie de Plaguebens - mais le sieur Vidal a dû démolir ou laissé le commandeur démolir les bâtisses nouvelles qu'il avait faites.

ESPEDAILLAC

La paroisse

Le nom manque dans quelques pouillés qui ne portent pas le nom des paroisses exemptes de la décime, mais il se trouve, comme celui de Grèzes, dans les pouillés qui mentionnent les églises dépendant de telle ou telle Commanderie. Espédailac fut lui-même chef-lieu de Commanderie, puis indiqué comme simple membre de celle de Durbans. Pendant longtemps les recteurs de cette paroisse furent des frères hospitaliers, et quand on les choisit en dehors de l'ordre, ils durent jusqu'au XVIII^e siècle, prendre le costume de leur patron. Ils avaient d'ordinaire deux vicaires, l'un pour les aider dans le service très important d'Espédailac, l'autre pour faire le service de l'annexe Saint-Jacques de Grèzes. Il n'est pas toujours facile de distinguer le prêtre qui sert à Espédailac de celui qui sert à Grèzes.

De 1314 à 1334 on trouve frère Gosbert Fabre, nommé dans plusieurs actes, dit prêtre de l'ordre. (inv. Espédailac 13, 22, 61, 16, 19)

En 1448, me Arnaud Gari, témoin dans un acte d'inféodation.

vers la fin de ce siècle⁹⁹, frère Huc Carcennac, recteur de « Spédailac ».

(lettre de ce prêtre). Il fut remplacé par frère Pierre Carcenac qui arrente en 1509 les fruits de Grèzes à Guillaume de Cambes, prêtre de Figeac (not. Regulari, Arch. M. Austr.). Il résigna en 1513 et fut remplacé par autre Pierre Carcenac (bulle de Lyon X, 28 août - illisible - n° 4 290), le vicaire général de Mgr de Gancy lui donna l'investiture en mai 1514, et il fut mis en possession par l'abbé de Marcilhac. Il devait faire profession de l'ordre de Saint-Jean. En 1528 il fait un accord avec le commandeur au sujet de sa pension.

Sur sa résignation en 1552, le commandeur nomme à la cure d'Espédailac et Grèzes frère Jean Dauville, prêtre, à qui l'évêque donne l'investiture (Inv. Esp. 55).

Il permuta, en 1555, avec frère Jean de Carcenac, le quatrième recteur d'Espédailac de la même famille ; qui était curé de Soulomès (fonds Latran 1843, f. 149). En 1560, on le trouve 5 janvier (v-st) donnant quittance au Cⁿ pour le paiement de sa pension, qui se compose de 3 setiers de froment et 10 de seigle (ibid.48).

En 1580, frère Géraud Pons, religieux de l'ordre est recteur (registre 564) ; en 1595, c'est Barthélemy Planavergne, docteur en théologie ; en 1601, frère Moyzen, d'une famille bourgeoise d'Espédailac (Inv. N° 30).

⁹⁹ En 1494, il est témoin dans un acte passé au Bastit.

Le 22 octobre 1610, Mathurin Godonesque, vicaire perpétuel, s'entend avec un prêtre d'Issendolus pour faire faire le service de Scelles, dont il a sans doute le prieuré (note Rouquié V). Il fut remplacé par Jean Gratias qui est recteur en 1623.

Dans son rapport de 1666, le commandeur Blaise de Meaux, déclare qu'il avait pourvu de la cure d'Espédaillac me Dufour. Que celui-ci a eu procès avec m. Géraud Loubières pourvu en cour de Rome par suite de résignation et qu'il l'emporta. Il lui fut ordonné de prendre l'habit de l'ordre. Il a résigné sa cure en faveur de me Géraud Jouglas.¹⁰⁰

Cette même année 1666, le commandeur intimait à me Jouglas l'ordre de prendre l'habit de l'Hôpital ou de quitter le bénéfice. (Inv. Esp. 60) ; en 1670, le recteur d'Espédaillac installe le nouveau curé d'Assier.

En 1683, le sieur Seguela est vicaire perpétuel d'Espédaillac et de Grèzes (Durbans, liasse 12bis).

Le XVIIIe siècle, par les registres paroissiaux, nous fournit les noms suivants :Jean Bonnefous en 1730 - Oct. 1737, Bernard Abadie ou Badie,¹⁰¹ du diocèse d'Auch, depuis 1742, il est en procès avec les administrateurs de l'hospice de Figeac (archives B 24). Une quittance du 25 nov. 1743 montre qu'il a reçu, à titre de pension, du Sr Moysen, fermier du Commandeur 35 sétiers de froment, 10 seigle, 7 et demi avoine, mesure de Figeac, douze oisons, douze agneaux, douze cochons de lait, vingt barrils de vin, 136 livres en argent.

Fourgoux en 1751 - Moutte, 1762-68 - Dès le début d'avril 1773, me Jean-Joseph Lacoste, du diocèse de Saint-Flour, qui devient curé de Quissac en 1779. Il est remplacé par me François Chapsal, du même diocèse de Saint-Flour, qui est indiqué comme bon, c'est à dire partisan de l'évêque Constitutionnel Danglars, sur le pouillé de ce prélat.

Le curé d'Espédaillac était à portion congrue. En l'absence du Commandeur, sa pension lui était payée par les fermiers.

Quelques noms de vicaires

En 1595, Pierre Boissy - 1683, me Mazans - 1695, Jacques Clauzel, qui se fait moine à Marcilhac - 1728, Pierre Combelle, de même - 1740, Bras - 1747, Laborie - 1749, Albareil - 1750, Espanhiac - 1773, Lacoste - 1775, Chapsal - 1783, Gineste.

¹⁰⁰ On voit par un acte notarié (archives du Parlement à Toulouse, salle des notaires) que Loubières avait disputé la cure à me Jacques de Tibault qui avait eu les droits de me Jean Bach, autre compétiteur, bien que chanoine de Saint-Sernin, de Toulouse. Il fit un accord avec lui, en 1657.

¹⁰¹ D'après la signature très nette d'une quittance B.Badie et d'après les ref. par
Albe monographies des paroisses

L'église

Plusieurs fois ruinée et réparée, a été remplacée par une église neuve. Voici ce que disait le commandeur en 1666 : l'église est ornée d'un tableau, fait à neuf à sa demande, avec sa corniche de bois peint, représentant le Crucifié avec la Vierge et S.Jean ; le tabernacle est de bois peint ; l'inventaire des ornements indique plutôt de la pauvreté : un calice, 3 corporaux, 2 missels dont un neuf, 2 voiles de taffetas, 4 chasubles etc. L'église a 8 cannes de long et 2 de large ; il y a deux petites chapelles (au XVII^e siècle il n'y en avait pas) ; le clocher en pointe, renferme deux cloches. Par acte du 22 juin 1693, le C^r Ph.Emm de Durand d'Alain donnait droit à un tombeau à Etienne Caussanel, hôte du lieu, « dans la nef de l'église neuve » d'Espédaillac (Arch. Pers.).

Saint-Pierre

Il est question d'un masage Saint Pierre, dans la juridiction d'Espédaillac, au long de l'acte de 1280, par lequel le Commandeur s'entend avec la Dame Barrave de Barasc-Thémines, au sujet de quelques mas, mais le masage de Saint-Pierre, demeure à l'Hôpital. En 1314, Perrette de Saint-Pierre, vend au recteur, frère Gosbert Fabre, une rente de censive sur le foch et tènement de Saint-Pierre, tenu en fief du commandeur (ligne tronquée).

Ginouillac

Voir notice dans le travail sur Espagnac.

La Commanderie

Primitivement, semble-t-il, Espédaillac était le chef lieu de la Commanderie qui comprenait parmi ses membres Grèzes, Durbans et Soulomès. Mais à Espédaillac, il y avait un autre seigneur plus puissant que le commandeur, c'était le baron de Cardaillac de la branche de Thémines. Voilà pourquoi, vers la fin du XIV^e siècle, on ne trouve plus de chevaliers de S.Jean, avec le titre seulement de Commanderie d'Espédaillac, mais, plutôt avec celui de Commandeurs de Soulomès ou de Durbans ; quelquefois les divers membres sont nommés tous ensemble ; quelquefois on ne trouve que le Commandeur de Soulomès, puis dès le XVI^e siècle, plus guère que le titre de Commandeur de Durbans.

Nous donnons ici la liste aussi complète que possible de ces personnages, avec les actes que nous leur connaissons et les titres que les documents leur donnent.

1 - Le premier en date (1200) est Pierre Martel, Commandeur d'Espédaillac (1257). Il y a un procès avec noble Déodat de Barasc, seigneur d'Espédaillac et de Brengues. Le différend est remis à noble Galhard de la Popie ou à son défaut, à noble Bertrand d'Hébrard de Saint-Sulpice, frère de l'évêque Aymeric. D'autres arbitres sont substitués à ceux-là en cas d'impossibilité pour les autres de régler le débat. Astorg d'Aurillac est choisi comme tiers arbitre. Il est réglé que les religieux hospitaliers d'Espédaillac seront, à perpétuité, libre et exempts de la taille. Il ne leur sera pas permis de faire paître leurs bestiaux sur les terres du seigneur de Barasc. Le même Commandeur fait également un accord, en 1260, avec Galhard de Balaguer, sa femme Domenge et Arnaud de Cardaillac leur fils, pour certaines terres de la paroisse de Grèzes, qui sont adjugées au Commandeur.

2 - En la fête de Saint-Denys 1271, noble Barasc de Thémines, damoiseau, fils de feu Gisbert de Thémines, coseigneur parcerier du château de Thémines, fait savoir que frère Pierre Géraldi, Commandeur de l'Hôpital d'Espédaillac en Quercy, pour lui et ses frères de la maison de l'Hôpital et le monastère de la dite maison, d'une part, et noble Déodat de Barasc, chevalier, seigneur de Montbrun, son oncle, en son nom et pour ses trois fils Raymond, Arnaud et Déodat, étant en désaccord au sujet d'une somme de 30 livres sur les parages de la paroisse, après avoir pris conseil de me Adhémar de Boisset, chanoine de Cahors et de me Guillaume Bonhomme, jurispérite de Figeac, s'entendirent pour le prendre comme arbitre. L'arbitre donna sa sentence en la maison du Poujoula. Le seigneur Déodat devait renoncer aux 30 livres d'argent. Les chevaliers de Saint-Jean étaient libres dans l'intérieur des limites suivantes : la combe Ginganese, le Pornel, Groles, Cabanes, le terroir de la Peyre martine, le Cloup Vertelh, la font dels cazals etc. Le Commandeur pouvait exploiter les pacages d'avril à la Saint-Jean et seuls ses bestiaux pourraient pacager dans ce laps de temps. Il devrait payer par an, un marc sterling (Arc. Lot, F 256).

3 - En 1280, la veuve de Bertrand (ailleurs Raymond) de Barasc, dame Barrave, en qualité de tutrice de leur fille Hélène, encore impubère, refusait de laisser pacager les bestiaux du Commandeur si on ne lui payait pas le marc sterling convenu. Elle s'entend avec le chevalier Pierre Ramond, Commandeur d'Espédaillac, sur le conseil de Pierre de Canis (?) Commandeur d'Assier, Pierre de Granvile, damoiseau, me Jean Labacalerie, jurispérite. L'accord a lieu. Le mas Saint-Peyre demeure possession de la Commanderie. Le Commandeur pourra faire enlever un mur qui est au devant de la maison de l'Hôpital (Sicard Pradal, notaire). (Contenu dans l'acte de 1447) Voir aussi archives Hte-Garonne-fonds Saint-Jean Durbans, liasse 1, parchemin-Arch.Lot, F318. ¹⁰²

En 1289, le commandeur achète à Jean de Flaujac, un mas dans la paroisse de Saint-Simon, qui était tenu en fief de l'hôpital d'Espédaillac.

¹⁰² L'acte nomme quatre frères hospitaliers de la maison d'Espédaillac.
Albe monographies des paroisses Transcription G. Peyrot (2004)

Il est en procès avec le bayle de Fons au sujet de ses droits de justice, pour un meurtrier qui relève de son tribunal et que le bayle retient prisonnier, mais on est obligé de reconnaître ses droits (Inventaire Durbans-Espédaillac 5 et 6). Il exerce sa justice également par la confiscation des biens de quelques tenanciers reconnus coupables de vol 1285 (ibidem n°8).

4 - En 1299, frère Bernard Mauri, commandeur d'Espédaillac, fait une transaction avec dame Aygline de Thémines, fille du chevalier Hugues de Thémines, au sujet de certains terroirs. Les terroirs sont remis à ses délégués, quatre religieux de sa maison, trois prêtres de la paroisse de Grèzes, le commandeur de la maison d'Assier et un donat d l'hôpital d'Espédaillac. De nombreux témoins assistent à cet acte qui se passe à Livernon, dans la maison de la dite dame (Inventaires n°7 - et liasse n°3).

Ce commandeur est dit « humble commandeur des hospices de Saint-Jean en Quercy » dans un acte passé, en 1312, avec l'abbé de Marcilhac au sujet du moulin de Soldac ou Salsac, sur le Célé, près du village de Saint-Sulpice, et d'une vigne attenante. Il fut reconnu que de toute ancienneté ces biens appartenaient à l'Hôpital de Saint-Jean ; l'abbé et ses religieux, non seulement, renoncèrent à leurs prétentions, mais encore autorisèrent le commandeur à prendre sur leur terre le bois nécessaire audit moulin et à tenir audit moulin une truie avec ses petits cochons et 6 pourceaux gras, gelines et oies à volonté. Le meunier pourrait pêcher dans le Célé. En retour, le commandeur paierait chaque année au monastère, 1 sétier avoine, mesure de Figeac, et, comme pension, pour l'église d'Espédaillac, 18 setiers froment, mesure de Marcilhac, 16 sétiers pour l'église de Soulomès (acte passé au mois d'août 1312 à Labastide gourdonnaise. Inventaire n° 10). Frère Bernard Maury avait, en 1313, pour procureur Raymond de Legol qui fait pour lui un arrentement.

5 - En 1316, le commandeur frère Raymond Sarrouls, fait mettre, par le bayle de Nérac, Raymond de Montaut, les biens de la commanderie sous la sauvegarde royale. Il est appelé ailleurs frère Raymond de Saint-Jean dans un acte de bail à nouveau fief de la même année (Inventaire n° 13 et 17) - Le Grand-maître de l'ordre pour récompenser les services du commandeur d'Espédaillac, lui conféra deux autres commanderies : Saint-Amant et Saint-Laurent (en Bas-Quercy- unies plus tard à Lacapelle-Livron), pour trente ans. Par bulle du 26 juin 1326, le pape confirma cette union de bénéfices (reg. Avignon 25 f. 147).

6 - Frère Bernard de Lemozies ¹⁰³ est nommé dans un lauzime qu'il fait pour l'acquisition d'une maison dans Espédaillac , confrontant avec le jardin de noble Géraud de Cardillac (1341 - Inventaire, n° 18). Nous ne savons pas si c'est lui ou son successeur qui obtint, en 1344, le droit d'avoir des fourches patibulaires dans la borie appelée de Durbans (Inv. Durbans n° 2).

¹⁰³ Est-ce le même que le Commandeur Bernard Roger qui fait un accord pour la dîme, avec les habitants en 1320 ? (Inv. N° 61).

Durbans n'était donc pas encore chef-lieu de Commanderie, mais appartenant, comme métairie de rapport au commandeur d'Espédaillac.

7 - L'inventaire (Durbans, n° 1) appelle frère Etienne de Capdenac, commandeur de Durbans, pour un acte de 1347 (procédure criminelle contre Jean Coly, de Quissac, condamné à mort pour larcins et graves excès. Mais je pense que ce titre lui est donné seulement par l'auteur de l'inventaire. En effet, il est appelé commandeur d'Espédaillac dans l'acte de la fondation du monastère de Vic, en 1357.

8 - En 1365, le commandeur Pierre de Sencat (?) reçoit des reconnaissances (Inv. Espd. N° 19).

9 - Aux actes de 1398, 1401, 1402, on trouve frère Durand Malhac ou Malhan, pour des actes analogues (Inv. N°21 - et not. Melsinh Arch. Austry).

A partir de ce moment on ne trouve plus le titre de commandeur d'Espédaillac seul, mais d'abord commandeur de Soulomès.

10 - Ainsi frère Bernard Rigaldi, est dit commandeur de Soulomès en 1402. ¹⁰⁴

11 - De même Jean de Podio - dupuy, del pech - en 1431 et 1446. Il visite l'Hôpital-Beaulieu à cette dernière date.

12 - Mais après lui, Pierre de Montlauzun (de Monte Lugduno- on trouve aussi Hugonis) est commandeur de La Tronquière et d'Espédaillac, dans de nombreux actes d'inféodation rendus nécessaires par la guerre de Cent ans. Il faut d'abord bien préciser les limites des possessions de la Commanderie de celles du seigneur d'Espédaillac. Un acte de 1447, que nous analysons plus loin, est un accord entre noble Raymond de Cardaillac de Penne et Pierre de Montlauzun, commandeur ; l'acte de 1271 et celui de 1280 y sont rappelés (Inv. Esped. 23 - archives Hôp. De Figeac). Les baux à fief sont de 1447 - 1450 et jusqu'en 1476 (Inv. Esped. N° 31-32-59).

Le 21 novembre 1447, après un long débat entre le commandeur d'Espédaillac et le seigneur du lieu, eut lieu un compromis intéressant au sujet de la justice que chacun voulait avoir en seul et des herbages. Le commandeur était noble et religieux, Pierre de Montlauzun - Hugon de Montlauzun ¹⁰⁵ qui avait aussi la commanderie de La Tronquière, le seigneur était, noble Raymond de Cardaillac, alias de Penne, coseigneur de Cardaillac et de Thémines. L'arbitre fut Jean de Vergne, licencié ès loi, nommé pour décider en tiers, les arbitres d'abord choisis n'ayant pu s'entendre, noble Guillaume de Penne représentait le seigneur de Cardaillac.

L'arbitre décida que celui-ci aurait en toute justice et souveraineté la partie d'Espédaillac qui confronte avec les terres du Commandeur, Quissac, la Brasconie, les terre d'Albaric et de Grèzes.

¹⁰⁴ Cependant, en 1401, on trouve B.R. commandeur de S. témoin dans un acte du Cr d'Espédaillac (Melsinh, notaire - Archives Austry).

¹⁰⁵ Monte Hugonis, alias Hugduno ; plutôt Lugduno et alors c'est Montlauzun.

Le commandeur aurait justice et souveraineté sur tout ce qui serait compris dans les limites suivantes : rue allant de la maison du commandeur à la place, laissant le four à gauche, rue allant vers Oulié, rue descendant à la rue del Bolat (du fossé) et à la porte de la Yssandie, plantade du seigneur, carrefour dels artels, tour de l'hôpital. Le commandeur devait avoir les terres bornées par les confrontations indiquées dans les actes de 1271 et de 1280.

Il ne sera pas tenu de payer le marc sterling convenu dans les mêmes actes.

On fixe les confrontations de ses terres : Lascabanes, (au seigneur de Livernon) ; Grèzes ; la combe de Groles, le terroir de Monbent (monte Venti ou monbento) ; Le commandeur gardera la place et la maison de Monbent et la moitié du pech Arenc.

Suivent les actes de 1270 et de 1280. (Gér. Cabridens, notaire, rédige l'acte de 1447 - Archives de l'hospice de Figeac - Arch. De la Hte-Garonne - fonds du Grand Prieuré - Durbans, liasse 12 bis).

Le 10 janvier 1448 (v.st.) le chevalier Pierre de Monte Lugduno Montlauzun, commandeur de La Tronquière et d'Espédaillac, baille à nouveau fief à Jean Issaly et autre habitants d'Espédaillac, tous les biens de la Commanderie, à la réserve de quelques maisons et jardins ¹⁰⁶(mêmes archives).

12 bis - Etienne Laboule ou Boule, qui lui sert souvent de procureur pour divers actes, a dès 1459, le titre de commandeur de Soulomès ; il fait plusieurs fois des baux à fief, mais avant cette date il n'est que le procureur de Pierre de Montlauzun - Dans ces actes, il est fait allusion aux ravages causés par la guerre de cent ans, la peste et les mortalités.

13 - Frère Guillaume de Ricard est à la fois commandeur de la Selve, de la Tronquière et d'Espédaillac - 1476-1477 - commandeur aussi de Rodez.

14 - Antoine de Murat est dit commandeur de Durbans et d'Espédaillac, dans un acte de 1488 où il sert d'arbitre entre le commandeur du Bastit et messire Jean d'Auriolle, pour la seigneurie de Baussac (Le Bastit, liasse 5) - En 1487, son neveu Tristan de Murat, baille à fief le quarteron de Las Bartes, non compris la salle de Durbans, ni la borie Antéjac de la Salle.

15 - Il eut pour successeur frère Bernard Berenguier, qui était mort en 1492. A cette date on discute la valeur d'un acte d'arrentement qu'il aurait fait des fruits de la commanderie à Bernard de Villars, pour la somme de 500 écus d'or (Arch. Person.).

16 - Frère Mathelin de Cubili (Lacambre) dont le nom revient souvent dans le fonds des Hospitaliers. Est dit, en 1490, commandeur de Soulomès : il donne aux habitants une charte de coutumes, de concert avec le coseigneur du lieu,

¹⁰⁶ En 1453, il fait une transaction avec le seigneur de Livernon et les habitants au sujet des limites du terroir appelé Cloup quinte, entre Durbans et Livernon ; un autre accord avec les gens de St-Simon pour les limites d'un autre terrain (Inv. Durbans 3 et 4).

seigneur de Nougayrols, noble Notet de Felenon. Il reçoit les reconnaissances des tenanciers de Gourdon en 1497.

17 - Jean de Roquelaure, commandeur de Durbans et de Soulomès, est dit dans un acte de 1501, Cr de Gourdon - Il reçoit en 1500 de nombreuses reconnaissances (Inv. Durbans 6).

18 - Après lui, en 1508 - 9 -13, on trouve noble Claude de Poitiers (écrit Peytiès et Seytros de Pictavio) également Commandeur de Durbans et de Soulomès. Il lauzime en 1509 la vente d'une métairie en la juridiction de Durbans, paroisse d'Espédaillac (Inv. 10).

19 - Noble Gaston de Verdusan, commandeur de Durbans, Soulomès, Espédaillac et Grèzes. Noble Antoine de Marsas qui doit 50 livres lui cède les censives que lui a données, pour la dot de sa femme Marie, noble Notet de Fenelon, son beau-père.

- 1514 - le Commandeur de Raynac, frère Jean Bonifacié, receveur du Grant Prieuré de S. Gilles, met à l'encan l'afferme de la Commanderie de Durbans, pour 783 écus d'or (1515).

20 - Il a pour successeur noble Gabriel de Pomairols, d'une famille du Rouergue 1518-1519.

21 - En 1524, le commandeur de Durbans et Soulomès est noble Bertrand de Rouzel dit du Colombier, dont il reste des actes nombreux. Il achète aux seigneurs de Nougayrols tous leurs droits sur Soulomès. Il est Commandeur de Saint-Félix en 1539 - Dans un acte du 15 octobre 1524 où il fait une transaction avec les habitants de Durbans et d'Espédaillac

(Arch. Hte-Gar. Durbans n° 52 gros cahier de papier, où sont les reconnaissances) il est dit Commandeur de Durbans, Espédaillac, Grèzes, Soulomès et la Madeleine des Albis. Il avait eu avec les habitants de grosses difficultés au sujet de la coupe des bois : un jour, au nombre de plus de 200 et armés de gros bâtons, se moquant du commandeur et l'injuriant, ils étaient allés couper et abattre de grands arbres et saccager ses bois (Inv. Espéd - 38 i 45). Plusieurs furent arrêtés et jetés dans les prisons de Figeac. L'accord ayant été fait, ils furent élargis.

22 - En 1539, noble Yves (alias Hugues) de Priam assiste à la donation que fit son prédécesseur de toutes ces acquisitions à la « noble langue de Provence ». Il est dit Commandeur de Soulomès. Il achète une terre en la juridiction de Durbans, confrontant avec la « borie » de noble Jean de la Pèze (Durbans Inv. 18).

Visite de la commanderie en 1543 par le frère Charles Allemand, Commandeur de Rodez. Les frères de Toucheboeuf et de Vanier font, en 1544 l'inventaire des meubles laissés par Yves de Priam (Inv. Durbans 19, 20, 21).

23 - En décembre 1545, installation de frère Jean des Touges dit de la Fage. Le 15 janvier 1548 (v.st) il fait un accord avec les habitants d'Espédaillac- non compris Durbans- au sujet des cens qui devaient être payés et qui étaient fixés à 13 sétiers de blé, 3 livres tournois argent et 12 poulailles. Les

habitants s'engagèrent à payer, pour les arrérages qu'ils lui devaient, la somme de cent livres en deux paiements (Inv. Espéd.-46).

24 - Charles d'Urre, de Ventaroc (on trouve aussi du Roc ?) grand Prieur de Saint-Gilles, résidait d'ordinaire à Malte, il agissait par procureur. En 1557, il achète une métairie dans le « cartairou del mech », proche Durbans (Inv. D. 27) - Il est en procès avec Antoine de Cardaillac, donataire des Fénelon, en 1558 il est représenté par le C^r d'Espalion pour recevoir diverses reconnaissances, notamment des habitants du mas de la feuilhade ou de Mondille ; et de noble Guyon de la Pèze, donataire de son père Jean (registre 1433) - Le ban et l'arrière-ban de 1557 mettent à cette date Loys Alric commandeur de Soulomès (F. 148).

25 - En 1561, 1570, 1575 - noble frère Pierre d'Hébrailh, C^r de Durbans, Soulomès, Grèzes, Espédaillac, reçoit des reconnaissances. Il continue le procès contre Antoine de Cardaillac. Il semble qu'il mourut à Soulomès (Inv. Esp. 48, 49, 50).

26 - Il eut en 1575, pour successeur François de Pouget ou de Puget, originaire de la Provence. Son procureur, du même nom que lui, en 1589, arrentait à Verdun Murat, d'Assier, les émoluments de la Commanderie de Durbans (Inv. 34). C'est pendant son administration que les Huguenots détruisirent Durbans, Espédaillac, mais non Soulomès, les lettres de sauvegarde données par le connétable de Montmorency (Inv. 31) ne servirent pas à grand chose. Voir plus loin les ravages causés par les huguenots, d'après une pièce des Arch. Nat. dans laquelle le Commandeur demande réduction pour le subside (1588). Les principaux dégâts auraient été faits en 1573. L'enquête sur la plainte de m. du Puget ne fut faite qu'en 1597 (Bib. Nat. fonds Languedoc 198).

27 - En 1590, noble frère Claude Flotte de Meaully prend possession, par son procureur, mais il arriva bientôt lui-même pour tâcher de remettre à flot les affaires de la Commanderie ; il fait de nombreux arrentements et reçoit des reconnaissances (voir registre 1436 f. 31, 60, 64, 66, 68, 71). Relevons les noms de damoiselle Madeleine de Corn, veuve du seigneur de Murat - de dame Antoinette de Pontanier, femme de noble François de Turenne d'Aynac, représentée par procureur (acte fait au château de la Pèze) comme héritière de feu noble Guyon de la Pèze - de demoiselle Françoise de Lentillac, mère de demoiselle Catherine de Corn, fille et héritière de noble Théodore de Corn, seigneur de Sonac, représentée par Jehan Moyzen, capitaine d'Espédaillac ; de dame Françoise de Clermont, dame d'Assier, duchesse d'Uzès et veuve de messire Jacques de Crussol, au nom de son fils Emmanuel, comte de Crussol, pour la métairie de Comberouge.

28 - Frère Balthazar Fraissac, Commandeur de Durbans et de Soulomès, est sommé, en avril 1616, par les habitants d'Espédaillac de faire les réparations nécessaires à l'église et de l'agrandir pour le nombre croissant des fidèles. Cette église n'avait pas de chapelle et servait pour la communauté de Durbans. Ce commandeur est d'ordinaire représenté par procureur : le curé de

Soulomès Planavergne en 1614, frère Villeneuve (Inv. Durbans 45 - arrentement des fruits de Durbans).

29 - Cette même année 1616, noble Honoré de Guigneran-Beaujeu, prend possession de la Commanderie, il est en même temps Commandeur de Condat et de Durbans ; il est représenté par son procureur, le Commandeur de Gants. Il reçoit, en 1623, reconnaissance pour la forêt de Tartavelle de la part de Viellescazes, Meyzen, Issaly et Carayol (reg. 1437). Il eut procès avec les gens d'Espédaillac, pour la reconnaissance de ses droits seigneuriaux. Il reçoit reconnaissance, pour la métairie de Plaqueven, de noble Mercure de Murat, seigneur de Loupiac, del bosquet, donataire de son père feu Loys (Reg. 1437 f. 155^v).

30 - En 1636, on trouve frère Melchior de Barras de Clemens ou Clunens, commandeur de Soulomès et Durbans, comme receveur pour le Grand-Prieuré de Toulouse. Il reçoit reconnaissances, par son procureur me Jean Pons, juge du marquisat de Saint-Sulpice - d'André de Pons, sieur de Bar pour un pré à Labastide et maison à Soulomès - de noble Jean de Cassang, sieur de La Romiguière - de noble Gaspard de Loupiac, sieur de la Garnède (reg. 1438, f. 301, 311, 320). Il fut en 1639, parrain de noble Melchior de Soyris, avec la nièce du curé de Labastide, pour commère. Il fit bâtir à Durbans, pour le service d'hiver, une chapelle et y fit une fondation en faveur du desservant, ordinairement un prêtre de l'Ordre. Dans un acte de 1669, on l'appelle m. de Flamine (Durbans, liasse 7) ; ailleurs, de Clumane.

31 - 1643, frère Jacques de Lauricesque, casse un bail fait au sieur de Lapize, bourgeois de Lunegarde, pour la métairie de Murat (reg. 1440).

32 - En 1647, frère Blaise de Mont, par son procureur, noble Charles de Gozon, seigneur D'Ays, arrente à m. Bertrand Born, juge de la baronnie de Lacapelle, Jacques Falret, bourgeois de Marcilhac et Antoine Tinières, marchand de Monville, en la paroisse d'Espédaillac, toute la place et seigneurie de Durbans et métairie en dépendant, Grèzes et Espédaillac, sauf une quantité de 80 sétiers d'avoine, pour la somme de 6250 livres par an. Nouvel afferme en 1656.¹⁰⁷

33 - Noble frère Marcel de Galéan de Châteauneuf fait une transaction avec les habitants de Caniac et de Marcilhac pour le terroir de Lolmède (1657-59). Il continue le procès avec m. de Lapize (reg. 1440). (Voir Soulomès).

34 - M. de Verdelin qui fut Grand-Prieur de Saint-Gilles est dit commandeur de Durbans et Soulomès en 1683 (procès-verbal de visite de Frère Cardaillac de Lomné).

35 - 1692-1700, noble Philibert-Emmanuel de Reynaud d'Alein, commandeur de Soulomès et Durbans - En 1692, reconnaissance féodale de noble Charles de

¹⁰⁷ A Hugues Vidal-Lapize et à son fils Antoine Vidal, ainsi qu'à Pierre Lafon, bourgeois de Fontanes.

Loupiac. Il est dit, en 1693, Commandeur de Durbans et seigneur spirituel d'Espédaillac.

36 - Le chevalier de Crillon, 1701-1705.

37 - Noble frère François de Séguier de Provin ?, 1718.

38 - Noble François-Claude de Simiane, 1737.

39 - Messire Joseph de Béon de Masses-Cazeaux, 1741-1744.

40 - Messire frère Alexandre d'Audibert de Lussan, 1771.

42 - Frère Gaspard- François de Lacroix de Ségur ou Seyre, 1779. A cette date il présentait le curé d'Espédaillac à l'inventaire épiscopal. Ces noms de 36 à 42 sont donnés par l'abbé Foissac.

43 - Il faut y ajouter, mais sans savoir exactement la date, le bailli de Thomas Châteauneuf, qui se signe Commandeur de Durbans dans une lettre à m. de Robert, non datée. (XVIII^e siècle, arch. Pers.). Rien dans cette lettre ne permet de le préciser.

44 - Le chevalier de Foresta, administrateur de Durbans à la Révolution. Un acte de 1739 nous apprend que me Antoine Pradié, avocat de Figeac, avait acheté les droits d'échanges et les droits honorifiques et de prééminence de la paroisse d'Espédaillac avec les droits de ban, honneurs, profits, privilèges et autres droits et prérogatives y attachés et dépendant dudit droit d'échange. Le 29 avril il les cède au sieur Antoine Moyzen, marchand d'Espédaillac, avec tous les arrérages, à l'exception de ce qui serait dû par son frère Jacques Pradié, son cousin, le sieur Lacaze, avocat et le sieur Lafon, marchand, tous trois d'Espédaillac, moyennant la somme de 360 livres (archives personnelles).

Un acte de 1741 nous fait connaître que les consuls d'Espédaillac payaient un droit d'acapte à la mort de chaque Grand-maître de Malte pour le fief appelé de Saint-Jean dans le lieu d'Espédaillac. Ce droit était à peu près le même que le cens payé au commandeur (archives personnelles).

La visite de septembre 1666

Dans son dénombrement, m. de Galléan, indique un patus joignant l'église appelé la tour de Saint-Jean, sur lequel patus était bâtie autrefois la dite tour qui a été démolie lors des anciennes guerres des religionnaires, dans laquelle habitait autrefois le seigneur commandeur.

Il est de plus seigneur direct d'un fief appelé St-Jean situé dans l'enceinte du lieu d'Espédaillac, pour lequel les consuls lui paient chaque année 13 sétiers de froment et 3 livres argent, 12 poules ou 13 deniers par poule ; et depuis le dernier arrêt du parlement de Toulouse, 13 poules. Il a de plus les droits de lods au denier douze et les acaptés à double rente à chaque mutation de Grand-maître de Malte et de [illisible] - jamais payés.

Le curé d'Espédaillac lui paie chaque année un chapon de rente pour un jardin qu'il possède dans le dit lieu et deux poules par les héritiers du nommé Carcenac.

Le Commandeur paie au vicaire perpétuel, chaque année de pension : 35 sétiers froment - 10 sétiers seigle - 7 1/2 avoine- 2 pipes de vin - 10 livres argent - 12 toisons et 12 agneaux, et le recteur doit faire le service d'Espédailac et de Grèzes. Le commandeur donne 25 livres pour les pauvres.

Comme avec Grèzes, la paroisse est très étendue et qu'avec sa pension, le curé ne pourrait entretenir un vicaire pour Grèzes, le commandeur lui paie une somme de 100 livres pour tenir un secondaire.

Avec les 136 livres laissées par le commandeur de Mont pour l'église, il a fait faire un tableau à la détrempe représentant le crucifié entre la Vierge et St-Jean (30l). Il a acheté une chasuble de 60 livres, un missel de 6 et le reste est employé aux réparations de l'église. De son propre argent, il a acheté un calice, un soleil d'argent, une lampe de laiton, un Te Igitur et un missel des morts.

A la réparation de l'église ont été employées 425 livres laissées par m. de Mont, en plus de 375 déjà consignées. Il a donné du bois de la forêt de Tartabelle, pour un four à chaux construit en vue de la bâtisse de l'église. « Et parce que les paroissiens par leur peu d'affection et mauvaise intelligence n'ont pas fait le charoy des matériaux, ainsi qu'ils sont obligés, l'ouvrage a demeuré imparfait ; ledit sieur a souvent requis et sollicité les paroissiens par divers actes faits aux consuls. »

Il a donné 30 livres au curé pour aider au travail.

Il raconte fort au long le procès qu'il a eu avec les consuls au sujet de la rente pour le fief de Saint-Jean, les recherches qu'il a dû faire pour trouver l'acte fait jadis entre eux et le commandeur de Montlaurun ; acte retrouvé par hasard ou plutôt par coup providentiel dans le fatras des papiers de 80 notaires réunis après les guerres de religion à Capdenac. Cette découverte avait servi à rendre un jugement demeuré célèbre au sujet des acaptes qui consistent au double de la rente, payable à la mutation du Grand-maître de Malte, et condamnant les consuls à payer 13 poules au lieu de 12 et 13 deniers pour une poule et un autre au droit de lods et ventes etc.

Visite l'église, avec le tableau à la détrempe, église de 8 canes de long et 2 canes de large - 2 petites chapelles, clocher en pointe à 2 cloches, le travail pour l'agrandissement étant commencé.

Enquête auprès de Pons premier consul et d'Antoine Ortal, syndic - ils font l'étage du Cr, de même, dans l'enquête secrète me Jean Guilges notaire et Jean Moisins me chirurgien. (archives Hte-Garonne Durbans - registre 479). En 1671, au mois de novembre, nouvelle visite dans la même commanderie, pour vérifier quelques améliorations sans importance.

Nouvelles sommations au curé Jougla de prendre l'habit de l'ordre et la croix d'obéissance. (achat d'une petite cuillère pour l'administration du baptême).

Compte de la recette « du ferme » de Durbans fait par m. Moyzen les années 1764-5-6-7-8, faisant cinq années, savoir :

Pour le sous -ferme du membre de Soulomès fait au prix de 2400 livres par an	12000
Pour le sous-ferme du diximaire de Grèzes, au prix de 13000 livres par an	6500
Pour le diximaire d'Espédailiac, jouy par m. Moysen, au prix de 900 livres par an	4500
Pour le sous-ferme de la métairie de Tartabelle, fait au prix de 590 livres par an	2950
Pour le montant de la laine du dixime et métairies de la Salle, Pléguevens et la Clède	3706,18
Pour le montant de la vente de la paille du dixime de Durban, des dites cinq années	316,10
Plus pour le carnelage de Durban, toujours pour les cinq années	1681,14
Pour notre demy des bestiaux vendus par les métayers de la Salle Pléguevens et la Clède, y compris le montant des grains qu'ils avaient gardés en commun et la récompense de 1768 de la métairie de la Salle Pleguevens ; la récompense que Bennet, ancien métayer donnait soit payée en commun	6352,9-6
Pour l'argent de rente y compris le froment et avoine vendue, énoncé en l'état de recette et sur les levées, en faisant compte	2774,9-7
Plus reçu pour le droit de lods énoncé au dernier de la liève de la rente des années 1764, 1767 et 1768	355
Plus reçu des sieurs Laurent, Despeyroux et Miravel pour la disme de leur vin	22,4
Plus fait compte ledit Sr Moyzen des arrérages de rente qu'il a levée des années 1761,2-3	
De Jean Pradelle Banquet dit le marquis	13, 15, 11
Plus pour l'article de Jean Rustan	9 19
De Pierre Cazelle gendre de Barruel	2 8
Des héritiers de Guillaume Vaysse	16 10 6
De l'indivis du Cornoulié pour 1763	5
De Pierre Cels	6 8
Plus fait compte des arrérages de l'argent dû par le Sr Carayol des années 1761-2-3	99 14 6
Les 10 livres mis en arrérages sur l'état des susdites années 1761-2-3 sur Bennet métayer à Plaguevens furent payés en commun en bestiaux lorsque la veuve de Bennet quitta la métairie.	
Omis de sortir en recette 4,10 sols pour l'article de Jean Pradelle dit le marquis, compris dans les états généraux montant 2778, 19, 7, qui par erreur était compté 2774,9-7.	
Omis de porter arrérages de Jean Liauzu	2, 8,
Plus fait recette de 4800 qui avaient été avancé au commandeur par la société et qui ont été passé audit Sr Moyzen	4800

Plus fait recette de 9621 - pour le montant de l'état des cabeaux remis au nouveau fermier ou vente faite par les métayers	9621, 7,6
Recette en total	5734,7 - 11
Dépance	55057,4
Reste	677,3 - 11
La demy	338,12
Le quart	169,6

Arrêtté comme dessus d'où il résulte que la recette faite par le Sr Moyzen excède la dépance de 677,3 - 11 ce qui forme pour le quart compétant à m. Vayssié 169,6 et autant pour m. Lacarrière, laquelle somme nous avons levé du Sr Moizen et fait triple sauf erreur, omission ou double emploi à Espédaillac le 30 novembre 1770.

Et les arrérages dont il a été fait un état montant à 539 livres 17 sols 7 deniers reste en commun et entre les mains du Sr Moizen.

Vaissié Moizen Lacarrière de Labro

Voici la plainte adressée par le commandeur François du Puget, grand-prieur de Saint-Gilles, au sujet des dévastations commises par les Huguenots. C'est pour être déchargé, du moins en partie, du décime levé pour le roi en vertu de l'accord avec le clergé de France.

« Dit qu'il aurait été ci-devant pourvu de la commanderie de Durbans qui est dans votre (de Figeac) juridiction et ressort, et distant de la présente ville seulement trois lieues ; lequel lieu et commanderie est environné de plusieurs lieux et forts : Cardailhac, Cajarc, Assier, Camboulit, La Tronquière, [illisible], Gorses, Terrou, Roquayrou, Capdenac et autres, le plus loing distant dudit lieu et commanderie de Durbans 2 ou 3 lieues et non plus ; en tous lesquels pendant les guerres et troubles derniers, ceus de la P.R. auraient tenu fort, y faisant la guerre et des courses ordinairement, surtout à l'endroit des Catholiques, commettans tous actes d'hostilité, faisant rançonner indifféremment toutes personnes de quelle qualité et âge qu'ils fussent.

« Dit que l'année 1584 et les suivantes jusques en l'année 1588, que le dit sieur du Puget était commandeur de la dite commanderie, il aurait été contraint quitter et abandonner le dit lieu, ne y estant assuré en sa personne et ne pouvant jouir de ses biens et revenus, dépendant de la dite commanderie en raison des continuels ravages que ceux de la dite R.P.R. commettoient, en admenant le bestail tant de labour que autre des paisans et juridictionnaires dudit lieu de Durbans, et que la plupart des terre, pendant les dites années de 84, 85, 86 et 88 auroient demeuré incultes sans travail ni estre aucunementensemencées.

« Dit que auparavant ceux de la P.R. et en haine qu'ils ont de tout temps portée aux ecclésiastiques et catholiques, auroient bruslé la maison et château dudit Durbans, comme est notoire, pris et enlevé les fruits de la dite commanderie, tel qui se pouvoient recueillir, soit de dismes, rentes, los, bestalhs et généralement tous les fruits appartenans et dépendans de la dite commanderie et ceux de la dite P.R. les en auroient fait et donné tous trouble

et empêchement audit sieur del Pouget (sic) pendant les dites années qu'il estoit commandeur de la dite commanderie.¹⁰⁸

à peu près la même chose que « le tout auparavant avoit esté bruslé par les hérétiques, et ce fut en l'année 1573, et auparavant que le Sr du Puget fut pourvu de la commanderie, et en ce temps dudit bruslement emportèrent tous les meubles et emmenèrent le bestailh, bruslant trois granges et abattirent grande quantité de murailles. (Arch. Hte-Garonne Durbans reg. 564) et accord dont dessus est parlé

« Tant ce dessus estant notoire et véritable en conclut que, suivant la volonté du roi et attendu l'insuffisance des fruits et revenus...il soit déchargé. (Bib. Nat. col. Languedoc 198, p. 164).

p. 166 - L'an 1599 à Figeac, dans le château royal de Balène par devant Pierre Lacombe, licencié es droit, lieutenant civil et criminel au Sénéchal de Quercy, siège de Figeac, s'est présenté frère François du Puget, demandant l'exécution de lettres en sa faveur pour une enquête sur sa plainte (de 1588) - Salhane, avocat du roi.

p. 167 - Enquête janvier 1597 - Les personnes interrogées répètent à peu près ce qui est dans la plainte du commandeur. Ce sont me Gilibert de Colomb, juge royal, lieutenant général en la cour du viguier - me Pierre Darnal, avocat général en la cour de m. le Sénéchal - noble Gaspard de Loupiac - Guillaume Marcilhac, marchand d'Espédaillac - me Hugues Amadiou, procureur en la cour royale - me Jacques Laurelis, notaire royal - me Pierre Ducros - me Jacques Boui, praticien de Figeac.

Lacombes - Sulhane - Pradel greffier.

En 1595, dans une assemblée générale de l'ordre, le commandeur Flotte de Meaux, qui avait succédé, en 1590, à Fr. du Puget, fait connaître à peu près en ces termes ce qu'il a dû faire à Durbans et Espédaillac.

¹⁰⁸ Les ravages causés par les Huguenots auparavant sont indiqués dans la déposition qu'il fit en 1580 devant les visiteurs de l'ordre dans la maison de sire Pierre Filhol à Soulomès. Il y est dit que le château de Durbans fut brûlé ; ensemble trois belles granges étant bien près dudit château, et pour le service d'icelui, par un nommé le capitaine Cornelly de la religion, et plusieurs autres choses y furent brûlées et rasées. Il présente plusieurs témoins à l'appui qui disent tous « dit que pendant les dites années que plusieurs troupes de gens de guerre du contraire party à ceulx de la P.R. et de la Ligue seraient passés souvent et presque ordinairement audit lieu de Durbans, comys plusieurs ravaiges à l'endroit des paisans et emmené leur bestailh, et a raison des continuelles guerres, qui auroient duré sans intermission auparavant la dite année 1584, pas après jusques en l'année 95, les habitants dudit lieu et autres circonvoisins auroient esté réduits en extrême nécessité et contraintes s'en aller en pays estrangé, sy que par ce moyen le dit Sr du Puget autoit esté entièrement privé et exproprié des fruits et revenus de la commanderie dès l'année 84 jusques en l'année 1588.

« Conséquemment il ne serait pas raisonnable qu'il fust tenu de payer aucuns deniers ou autres charges dépendans de ladite commanderie, comme aussi est l'intention du roi, déclarée par ses édits et lettres patentes.

« Lequel château (de Durbans) il a trouvé en mauvais estat, ce qui a esté fait par la malice de ceux qui ont fait la guerre, tellement qu'il n'a pas pu ni osé le remettre tant soit peu, à cause que le pays s'y est opposé pour le danger imminent qu'il y a que ceux du parti contraire, qui sont voisins, s'en saisissent incontinent pour venir tout à luy particulièrement que autres catholiques et lieu circonvoisins, et à cause de ce il le laisse en l'estat, et aussi le pigeonnier, qu'à mesme occasion il n'a pu réparer, ni le fourniol etc.. La métairie de la Salle (5 paires de bœufs de labour) et celle de Laclide (3 paires) ont eu leurs bâtimens ruinés.

Est cité la déposition de Barthélemy Gordon, docteur en théologie, recteur d'Espédaillac, où on lit entre autres choses : « et a assuré que les Huguenots, aux guerres dernières prirent à coups de canon le château dudit lieu d'Espédaillac et y demeurèrent quelques temps, lequel (château) estant enfin rasé, ruynèrent aussi l'église tellement qu'il a fallu que le sieur commandeur l'ayt fait remettre et rebastir tout de boys que tuile et rétable avec armoiries. Le presbytère est encore en l'état, ayant été abattu par les dits Huguenots, mais depuis longtemps il n'y a que la bastisse des fondemens »

(Durbans, liasse 1).

Dans le détail de ses améliorissements, le commandeur, Flotte de Meaux, parle des réparations faites aux églises d'Espédaillac et de Grèzes ruinées par ceux de la P.R. (liasse 12).

Les paysans d'Espédaillac faisaient parfois ce que l'on reproche à d'autres tenanciers fort justement en d'autres communes ; abusant des droits qu'on leur avait accordés de prendre du bois pour le chauffage et les travaux de construction nécessaires à leurs maisons, ils coupaient de grands arbres et dévastaient les forêts seigneuriales. Voici un extrait de la plainte faite du 12 juin 1526 par frère Bertrand du Rouzet commandeur - « testenait que en assemblaient environ deux cens lesquels armés et embastonnés, more hostili, ululando, in ignominia victi praeceptoris, soy moquant de luy et usant de plusieurs blasphèmes, allarent au bois contentieux coupèrent et abattirent tous les grands arbres radicales illas truncando et in penas juris et les mirent en telles souche que y ont fait de dommage pour plus de 10000 livres »

(Durbans, liasse 7).

La Seigneurie

Elle était partagée entre le seigneur laïque et le commandeur : c'est le premier qui avait la principale part et c'est ce qui explique la retraite à Soulomès ou à Durban. D'ailleurs Durban était de la paroisse d'Espédaillac. C'étaient les Cardaillac-Thémines qui étaient les seigneurs laïques. En 1265, Géraud de Cardaillac fils de Bérenger, coseigneur de Cardaillac et de Thémines, donne une charte aux habitants d'Espédaillac. (voir Φ de la communauté).

Géraud de Cardaillac, fils de Raymond, fait en 1350, un accord avec Marquès de Cardaillac-Brengues, au sujet de la Braugne (Brauonie) et de la délimitation. Il promettait de faire ce qu'il pourrait pour obliger les gens d'Espédaillac à s'en aller moudre leurs blés aux moulins de Brengues. Ceux-ci passeraient en même temps que les Brenguois mais après ceux de Grèzes. Ils pourraient abreuver leurs bestiaux aux eaux de Brengues. Géraud de Cardaillac aurait les deux cartayroux (?) de Naves et de l'Oradou contigus avec le cartayrou Genier, les tènes de Marcilhac Blars, Sénalhac. Il devait satisfaire à quelques servitudes en faveur de l'église de Caniac, de Bertrand de Coursac, et Marquès à Sanche de [illisible] (archives de l'hospice de Figeac).

Au mois d'avril 1369, Géraud de Cardaillac, écuyer banneret, recevait du duc d'Anjou, sa solde pour la garde et défense de Cardaillac et d'Espédaillac (Cabinet des Titres, P.O. 595). Après lui, son fils Marquès de Cardaillac a la seigneurie. En 1401, il était en débat avec le commandeur. Parmi les témoins, son fils, noble Pons qui mourut avant son père. On délimita ce qui appartenait au seigneur et ce qui était au commandeur (notaire Melsinh, fonds Austry). N'ayant pas d'enfants, il fit héritier Raymond de Penne qui prit le nom de Thémines, Marquès ayant hérité, lui, de Guillaume de Thémines, le dernier seigneur de la Bouriane. C'est une nouvelle famille qui paraît et qui d'ailleurs va bientôt être remplacée par une autre, les de Lauzières qui s'appelèrent eux aussi de Thémines.

Le 27 janvier 1446 (v.st.) Raymond de Thémines-Cardaillac, alias de Penne, inféodait le lieu d'Espédaillac à sept habitants de Toirac, Reyrevignes, Issepts. Le cens est fixé à 3 sétiers froment, 1 sétier avoine 40 sols, 1 paire de poules, 1 livre de cire par chef de famille, avec quelques variantes. Un des item est que le seigneur pourra faire pacager ses troupeaux dans les terres d'Espédaillac (voir date 1491). Acte reçu par Jean Carlat, notaire.¹⁰⁹
Le 11 août 1450, le même seigneur fait avec les habitants un accord au sujet des quatre cas. Il avait été mandé au siège de Bergerac pour prendre place dans l'armée du Sénéchal ; c'est un des cas ordinaires, mais on fait observer la ruine du lieu d'Espédaillac, la pauvreté et la misère des habitants.

¹⁰⁹ En 1448 noble Raymond de Thémines reçoit les reconnaissances (archives Austry).

Ce n'est pas comme avant les guerres. Au temps des coutumes ils étaient 120 chefs de famille. Aujourd'hui, ils sont peu nombreux (7 en 1447) et pauvres, venant d'un peu partout. Il y a transaction entre eux et le seigneur. Acte fait à Belfort, dans la maison du seigneur d'Espédaillac. (archives de l'hospice de Figeac).

Le 8 février 1457 (v.st.) acte passé entre les consuls et habitants d'Espédaillac d'une part et Déodat de Thémines, alias de Penne, seigneur de Thémines, de Cardaillac et de Gourdon, héritier de Raymond, devant l'église et dans le cimetière du lieu.

Les habitants disent que Raymond de Thémines, alias de Penne, oncle de Déodat, leur a inféodé, il y a seulement cinq ans, à nouveau fief, le lieu d'Espédaillac et ils lui demandent, puisqu'il est son héritier, de vouloir bien promettre d'observer et conserver leurs anciens privilèges et coutumes (suit la rente - voir date 1285).

Déodat promet de suivre les traces de Raymond de Thémines. Il prend conseil de noble Guillaume de Penne, seigneur de Saint-Cirq Madelon, son vassal et conseiller, de la parenté et de la famille de ses prédécesseurs et confirme les actes de son oncle Raymond. Le cens reste fixé à 39 sétiers froment, 13 sétiers avoine, 26 livres argent, 13 livres de cire, 13 paires de poules et autres servitudes. IL n'y avait en ce moment-là que 13 tenanciers, c'est ce qui explique le cens : chaque chef de famille donnant 3 sétier froment, 1 sétier avoine, 2 livres argent, 1 livre de cire et 1 paire de poules. Les confronts sont précisés (notaire : Pierre Clerici) (inclus dans un acte de 1489).

Le 13 février 1488 (v.st.) le fils de Déodat, Guillaume de Thémines , de Penne, coseigneur de Thémines, Cardaillac, Gourdon, seigneur de la Bouriane et d'Espédaillac, déclare que le cens fourni par suite de l'accord de 1458 ne lui paraît pas suffisant, maintenant que la population s'est accrue et que l'on a défriché de nouveau les terres abandonnées. Les tenanciers, après avoir soutenu qu'ils payaient suffisamment consentent à donner 13 livres de plus, ce qui fera 39 ; 13 sétiers de froment et d'avoine, ce qui fera 52 et 26, chaque feu donnera une livre de cire, 2 poules, 2 journées de travail, 1 chevreau ou, si l'on n'a pas de chèvres, trois doubles de dix deniers tournois. De plus ils paieront 10 livres pour le subside de l'armée du roi et 10 livres en les cas ordinaires, les droits de lods et pour l'acapte et l'arrière acapte (mutation de seigneur ou de pagès) 2 sols tournois, 1 livre de cire, 2 poules et 1 cabrit. Le seigneur garde pour lui une borie que son père acquit de Victor Bras, pour laquelle on défalquera du cens ci-dessus, au prorata. Il réserve encore le cens payé par six tenanciers en plus des autres.

Il fait grâce du droit d'acapte et autres dus à la mort de son père et fait remise de toutes les peines encourues. Sauf ces changements, il conserve l'acte passé par son père dans son entier. Un des témoins est le seigneur de Murat, un autre, Jean Guerini, prêtre, curé de Raciels, qui est originaire d'Espédaillac.

Le 12 août 1491, devant le dit noble Guillaume de Thémines de Penne se présentent un consul et divers habitants. Ils viennent dire que dans l'acte de 1488, il a promis de supprimer des coutumes tous les items qui leur seraient préjudiciables. Ainsi il était dit que le seigneur avait le droit d'envoyer son bétail dans les pacages, sans précision ; les habitants trouvent que ce serait assez de 30 moutons. Guillaume de Thémines répond que les habitants ayant consenti à augmenter le cens, il consent de son côté à supprimer les dits items, et la chose est réglée sur le champ, notamment au sujet des pacages¹¹⁰. (archives de l'hôpital de Figeac).

En 1519, hommage et dénombrement de Loys de Lauzières-Thémines pour le lieu et château d'Espédaillac, avec juridiction et péage, y compris la barasconie dans la paroisse de Ginouillac (Arch. Nat. PP⁴⁵ ou P556¹). La seigneurie fut vendue aux Lagrange-Gourdon en échange de Counhac, et en janvier 1552, Michel de Lagrange, seigneur de Rouffilhac, fait son hommage et son dénombrement. En 1568, Jean de Lagrange, écuyer, seigneur de R. était retiré dans son château d'Espédaillac pour défendre cette place contre les Huguenots en cas d'attaque. Il était pour cela déchargé par Montluc du service personnel de ban et arrière-ban. A cause de l'importance du château, il lui permettait d'y rester avec le nombre de soldats qu'il voudrait. Lettre dans ce sens du Gouverneur du Quercy 31 janvier 1570 (chroniques du Quercy des fonds Lacabanes p. 240, 243-4). Jean est encore à Espédaillac, en 1583, lors du mariage de sa sœur Anne, avec noble Antoine de Vassal de la Graulière (arch. Lot, F. 516). On l'y trouve encore en 1595 (acte passé à Roc-Amadour). Il est en même temps seigneur de La Panonie.

Peut-être les Lagrange n'avaient-ils que la directe, car l'on voit dans un état de 1600 (F. 84) que le marquis de Thémines (Pons de Lauzières) est seigneur d'Espédaillac. Il en retire (avec Quissac ? et la brasconie) 1500 livres ; et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle Espédaillac est le marquisat de Thémines. D'autre part, en 1639, Charles de Levis, duc de Ventadour, donne à ferme les terres d'Espédaillac et de Reyrevignes (notaire Brunie à Ussel).

La Communauté

Privilèges et coutumes

Aux vêpres de l'annonciation 1285, Géraud de Cardaillac, damoiseau, fils de feu Béranger de Cardaillac, chevalier, en son nom et au nom de sa femme Hélène (de Thémines ? Barasc), ne voulant pas dit-il opprimer les habitants

¹¹⁰ Cependant on trouve, le 20 mai 1482, Arnaud de Cardaillac, chevalier, seigneur de Thémines et d'Espédaillac, arbitre avec Jean de Cardaillac seigneur de Montbrun et de Grèzes, pour la délimitation entre les deux paroisses du côté du lac de Cami (ibidem) En 1461, Arnaud de Gourdon de Thémines rendent hommage pour Espédaillac (arch. Lot, F 432).

de sa villa d'Espédaillac leur accorde les libertés suivantes. (En voici le résumé).

Les habitants d'Espédaillac pourront avoir 4 consuls ; une maison commune, mais sans solier (galetas ouvert au soleil) et sans fortifications (fortalessa) un coffre commun pour les archives et un sergent pour les affaires criminelles.

Ils prêteront serment au seigneur ou à son bayle. Chaque consul paiera 50 sols pour les intérêts de la ville. S'il refusait, il serait puni. Chaque conseiller paiera 20 sols. Ces conseillers, qui seront au nombre de quatre, prêteront serment aux consuls de les aider. Le peuple prêtera aussi serment. Serment de fidélité sera prêté à chaque seigneur à son avènement.

Lois de police : punition du vol (détails des vols et des peines) - Liberté du commerce : les mesures et les poids seront les mêmes que ceux de Figeac - Les habitants auront toute liberté de faire des donations et des testaments, de vendre leurs biens.

Lois de police : armes prohibées - coups et blessures - incendies volontaires - adultère.

Usage des eaux et pacages - droit de chasser le lièvre et les bêtes sauvages, mais non le lapin et les perdreaux, essais d'abeilles.

Droit d'usage des herbages de la Brasconie dans la partie appartenant au seigneur d'Espédaillac et qui lui vient de monseigneur Dorde Barac.

Les consuls pourront prendre des gages à l'occasion de la levée de la taille : façon dont on lèvera les redevances.

(Dans un acte de 1458 - d'après une vidimus de Guillaume de Saint- Arnaud, damoiseau, viguier de Figeac).

Espédaillac formait deux communautés. Espédaillac payait en 1789 comme taille 4962 livres et 160 de charges locales - Ginouillac qui étant un domaine noble était exempt de taille et payait 69 livres de capitation.

A la Révolution, Espédaillac fut uni un moment à Durbans et au Cornouillé, Durbans fut séparé en 1793.

Espédaillac était le chef lieu de la seconde section du canton de Livernon, laquelle comprenait, en 1791, Espédaillac, Brengues, Sainte-Eulalie, Grèzes, Reilhac, le Cornouillée, Durbans, Quissac et Ginouillac. Les réunions municipales et cantonales (de cette 2^e section) se faisait dans l'église. Les archives de la mairie conservent le registre des délibérations de cette époque.

Fontanes - Lunegarde

Fontanes

Reçoit son nom de quelques sources si précieuses dans ce pays de sécheresse.

Il appartenait à la famille de Thémines qui le donna (XIII^e siècle) à la nouvelle maison des Hospitalières de Beaulieu qui le gardèrent jusqu'à la Révolution. Au point de vue seigneurie, Fontanes ne comprenait pas Combescure ni Nougayrat. Ce dernier domaine fut disputé entre l'Hôpital-Beaulieu et l'abbaye de Marcilhac.

En 1446, l'abbesse de l'Hôpital, dame de La Garde inféodait à nouveau fief le lieu de Fontanes à six familles de tenanciers : Guillaume Rossinhol, Guillaume Garil, Jean Poujade, Raymond Delfour, du lieu de Canhiac, Arnaud Rossinhol, fils à Jean de Saint Cirq-lapopie et Guillaume Rossinhol, fils à Bernard du lieu de Canhiac. Certaines conditions imposées ne furent pas tenues, ce qui amorça un procès terminé par un accord en 1451 ; celui-ci ne fut pas tenu davantage ; de là un nouveau procès, en 1479, et par la suite différentes difficultés qui semblent avoir duré jusqu'à la Révolution. En même temps que Fontanes, Gisbert de Thémines avait donné la moitié du tènement de la Braunhie, l'autre moitié restait aux habitants de Canhiac.

Nous ne savons pas de quelle époque date l'organisation de la paroisse, s'il y en eut une avant la guerre de Cent ans ou si c'est seulement après le nouveau bail à fief, de la 2^e moitié du XV^e siècle que la paroisse fut organisée.

Le patron titulaire de l'église était Sainte Anne et l'est encore aujourd'hui. Toutefois on unissait dans le même titre la Sainte Vierge et sa mère. Ce fut le cas, par exemple, pour Sainte-Anne de la Boulvène (on trouve Saint Anne et Béate Marie). C'est ce qui explique que Jean Brunet puisse être dit (1497) vicaire perpétuel de la Bienheureuse Marie de Fontanes. Les Dames de Beaulieu lui font avoir en outre l'église d'Issendolus. De même, en 1546, Pierre Rossinhol est dit curé ou vicaire perpétuel de la Bienheureuse Marie de Fontanes près Canhiac. Il remplaçait Géraud Rossinhol qui avait résigné entre les mains de l'évêque de Cahors.

Nous n'avons pas d'autre nom de curé de Fontanes avant le XVIII^e siècle. En 1747, me Jean Amiet ; dès le 16 octobre 1753, Jean-François Rossignol, qui refusa les serments constitutionnels et mourut en réclusion le 4 pluviose an 3. Il avait été remplacé par un curé constitutionnel, élu par le collège de Gourdon, Bernard Barnet, ancien vicaire de Léobard. Il est adjudicataire des biens de la cure le 6 septembre 1792, se défend contre une accusation portée contre lui en 1792, assista au synode de m. Danglars en 1797.

Les Dames de l'Hôpital levaient la moitié des dîmes de la paroisse. La dîme était levée à onze et valait à chaque prieur (le curé avait sa part) 25 charges de blé.

L'église actuelle a été bâtie en 1841 - 1842, réparée en 1890, ornée de vitraux en 1900.

Lunegarde

En latin : Lunetgarda, Lunaguarde.

Prieuré rattaché dès les premiers temps à la chantrerie de l'abbaye de Marcilhac, si bien que la liste des chantres du monastère est celle des prieurs de Lunegarde. Ils faisaient desservir la paroisse par des vicaires perpétuels qui eux avaient la charge des âmes et dont quelques-uns eurent ce bénéfice de la cure en commende.

Quelques noms de recteur

En 1322, Galhard de Lautzeral qui obtint décharge de la taxe de la décime, ayant prouvé que ses revenus n'étaient pas proportionnés au chiffre imposé par le collecteur (Reg. Vat. 73 f. 328).

En 1332, Pierre de Laborie est mentionné dans une enquête. En 1348, il reçoit le prieuré de Predeignes (Reg. de Clément VI) ; mais garde l'église de Lunegarde, qui, à sa mort (1357) est conférée à Hugues Rivière, familier du cardinal Guillaume d'Aigrefeuille ; mais il reçoit le prieuré de Predeignes et Lunegarde est donnée à Jean Romegos, clerc du diocèse de Limoges (Arch. Vat.).

C'est encore un familier du cardinal d'Aigrefeuille qui avait l'église de Lunegarde en 1363, Pierre Tortolo ; sa mort fait donner le bénéfice à Pierre La Milhia, clerc limousin (Arch. Vat.).

La paroisse de Fontanes est dédiée à Saint Clair. Elle avait pour annexe celle de Saint Sevé.

L'église est du XV^e siècle, avec remaniements du XVII^e siècle. Elle est remarquable par ses deux petites coupes qui lui donnent un cachet particulier.

Nous n'avons pas de nom avant celui de Jean Delpuch ou Delpuech de Podio en 1473, nommé dans un accord pour les limites de leurs paroisses respectives avec le curé de Reilhac. Il était de Cardaillac. Il résigne en 1425 et la paroisse est donnée à Jean Sauge, sous réserve d'une pension de 10 ducats (les revenus de la paroisse étaient de 30 ducats). Ce Jean Sauge est dit, en 1503, prieur-curateur des églises de Saint-Julien, de Sènièrgues, de Montfaucon et de Lunegarde, avec leurs annexes ; mais dès 1504, le nom de Lunegarde n'est plus joint à ses titres. En 1509, le curé est Jean Roudilhon.

Vers cette époque l'église est disputée entre plusieurs compétiteurs. Le 7 août 1513 elle avait été conférée à Bertrand Séguier, qui eut procès avec Guillaume de Penne, bâtard de la famille de Gourdon de Cénevières. Celui-ci renonçait en 1517 à ses prétentions, moyennant une pension de 20 livres petits tournois. Mais il y avait d'autres compétiteurs, par exemple Etienne de Balaguier qui voulut recourir au Parlement de Toulouse et fut débouté (2 juin 1518). Bertrand Séguier ayant résigné, Lunegarde fut donnée à Pierre Del puech, qui abandonnait l'église de Sabadel. Pour la première fois nous trouvons dans ses bulles de provision le nom d'une annexe sur laquelle nous aurons à revenir : St-Pierre de Regolis. Pierre Del puech fut privé canoniquement de la paroisse, ainsi que l'exigeaient ses fautes « suis exigentibus demeritis », nous ne savons pas de quoi il s'agit, par l'auditeur général des Causes apostoliques et la paroisse conférée à Guillaume Gomont, clerc du diocèse d'Evreux, chantre de la chapelle papale et familier du pape, qui résigna en septembre 1519, et Lunegarde fut donnée à Claude de La Garde, recteur de St-Léonard au diocèse de Lectoure, employé au service du cardinal Jules de la Rovère, qui cède la moitié des fruits à son prédécesseur. Cette pension est l'occasion de procès entre eux en 1523. A Claude succédait Antoine de La Garde qui eut en même temps l'église de Reilhac et une chapellenie dite de Vayrols en l'église cathédrale de Toulouse (1534). Dix ans plus tard, me Géraud Rossignol, recteur de Lunegarde, passait un acte avec ses frères. Ce devait être un parent du curé de Fontanes du même nom dans la même année. Il était de la famille des Rossignol de Caniac et par testament déclarait vouloir être enseveli dans l'église de cette paroisse.

Lacune - Le 15 avril 1643, me Martin Alby, prêtre religieux du monastère de Marcihac, recevait avec la chantrerie l'église de Lunegarde d'Alain de Solminihac, en vertu de bulles de Rome obtenues sur résignation du précédent. En 1676, nous trouvons comme recteur me Jean de Vidal (sans doute de la Pise) assistant au contrat de Demoiselle Anne de Vidal. En 1685, était recteur me Jacques Grèze qui est le témoin dans un acte passé à l'Hôpital-Beaulieu.

Me Antoine Darnis est curé en 1747. Il résignait et le 19 juillet 1789 son successeur Jean-Antoine Pons (de Reilhac) obtenait le visa pour ses bulles. Il refusa le serment et partit pour l'Espagne. Quant il en revint, il reprit le service de Lunegarde, dont il resta recteur après le Concordat. Il fut remplacé un moment par un certain Ayguespares, puis par Vidal, vicaire de Saint-Chamarant élu par le corps électoral (avril 1791).

Lunegarde avait et a encore pour titulaire Saint-Julien de Brioude.

L'église est célèbre par ses précieuses reliques. Sur le Saint-Bandeau, voir le livre sur le suaire de Cadouin, p. 58 Revue Relig. IX p. 652 (Article de m. Bergounioux, curé de Lunegarde sur les reliques : beaucoup d'affirmations à vérifier). Un reliquaire (émail du XIV^e siècle) est classé.

Saint-Pierre

Une église annexe de St-Julien est nommée dès le XV^e siècle dans un acte de 1463 sous le titre de S.P. de Rosuejols. On la trouve dans des bulles du XVI^e sous celui de S.P. de Regolis. Sur les confrants du Bastit et de Lunegarde, on indique un lac de S.P. de Rosuejols. Il y a un lieu de Rouzious au N.O. de Lunegarde où aurait dû se trouver cette église, la primitive église paroissiale, celle de Saint-Julien, étant le prieuré. Or la bulle du curé Pons porte : « ecclesia parochialis olim Sancti Petri de Roujejoul et nunc Sancti Julioni de Lunegarda nuncupatae ».

Font roumive (mais sur le plan cadastral du Bastit)

Lunegarde la seigneurie

Elle appartenait aux Gourdon, à la branche qui avait fondé Labastide. Fortanier III (ou IV) la cédait en 1270 à réméré à Guillaume Balène, valet du roi. Mais il l'avait repris en 1301 où il donnait le château de Lunegarde avec Baussac et Relhiac à son futur gendre Mafre de Salignac qui épousait sa fille Alamante. D'ailleurs Mafre devait rendre ces biens quand il aurait été payé de sa créance (Arch. Lot F. 431).

Au XV^e siècle nous trouvons à Lunegarde les de Gaulejac seigneurs aussi de Puycalvel. Ils arrentent le lieu à nouveau fief à des conditions qui amènent l'intervention du pouvoir royal (voir article de m. Pasquier, archiviste de la Hte-Garonne publié dans le B.S.E. Lot - tirage à part). L'arrentement de 1442 offre comme une petite charte de franchises.

Nous ne sommes pas surpris de trouver à Lunegarde au siècle suivant, les de Lagarde de Reilhac. Nous avons vu deux membres de cette famille successivement recteurs. Ils ont une partie de la directe (Arch.Lot F. 446). Mais les vrais seigneurs sont les de Ginouillac, que remplaceront les d'Uzès. En 1545, par son testament, Galiot de Ginouillac laisse au recteur de Lunegarde de nombreuses messes à dire (F. 487). Un Etat de 1630 nous apprend que le sieur duc d'Uzès, est seigneur, et le 10 octobre 1659, messire Louis de Crussol d'Uzès, en exécution d'un contrat passé avec messire Fragon de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, afferme à Antoine Vidal Lapise, bourgeois du lieu de Lunegarde, la terre et seigneurie de Lunegarde, avec la métairie et le domaine de Baussac avec ses dépendances, et le moulin à vent, 1580 livres par an pour quatre ans. Le duc d'Uzès hommageait à l'abbé de Marcilhac (cf. pour 1685 F 84).

La famille de Vidal de Lapise est à Lunegarde depuis le début du XVII^e siècle. Une de ses branches avait la seigneurie de la Cayroun (F. 412).

Nougayrat hommagé en 1692 par Emmanuel de Crussol (Arch. Vat. P. 546).

Gramat

L'emplacement de Gramat, jadis, semble avoir été un peu plus au Nord, sur la route de Thégra, où les anciens documents indiquent au terroir de Viel-Gramat, ce qui expliquerait le nom de Castelnau donné à la plus ancienne famille seigneuriale du lieu¹¹¹, bien que de nombreux auteurs la rattachent sans autre preuve que le nom et le voisinage, aux Castelnau de Bretenoux.

Le nom de Gramat, qui se retrouve dit-on chez les Tartares¹¹², où l'on donnait le nom de Gramat aux tumulus, aurait été donné à la localité à cause du grand tumulus de la prairie où se tiennent chaque année les courses de chevaux.

Il y aurait eu aussi à Gramat un monument qu'on attribue aux Cadurques Elythères, parce qu'on l'appelait mont elevet (élevé, d'après moi), et qui fut détruit au XVIII^e siècle ; de ses débris on aurait augmenté le foirail à Bœufs (Lacoste I, 22, 23).

La région de Gramat abondait en dolmens et menhirs. Il y a encore un lieu de pierre levade près du Ségala. La plupart ont été détruits (Lacoste I, p.26-27 en cite plusieurs ; le plus important était près de La Pannonie) - Il y a aussi dans la région, comme dans tout le Causse, de nombreuses grottes. Aucune n'est bien remarquable.

La paroisse

La plus ancienne mention de l'église de Gramat se rapporte à la date de la fondation du doyenné de Carennac, vers 1040. On apprend que l'évêque de Cahors, qui était de la famille de Castelnau de Gramat, et qui possédait l'église de ce lieu, aurait proposé au Chapitre de Cahors de la lui céder en échange de Saint-Sernin, de Carennac qui fut donné à Cluny pour y établir le nouveau monastère¹¹³. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'église Saint-Pierre de Gramat fut une possession du Chapitre de Cahors jusqu'à la Révolution. Non seulement c'est le Chapitre qui présente le curé à l'investiture épiscopale, mais souvent l'on voit des personnages du Chapitre venir à Gramat pour diverses affaires concernant les rapports entre les chanoines et les curés ou les relations des seigneurs.

¹¹¹ Castelnau de Bretenoux, parce qu'il y eut un castel viel aux Peyrières - Castelnau de Montratier, parce qu'il y eut un castel Viel à la butte de Maurelis.

¹¹² Lacoste, I p. 28.

¹¹³ Le texte donné par Lacoste entre « » est fantaisiste I. p. 410.

Quelques curés de Saint-Pierre de Gramat

1309 Bernard d'Artigues chapelain de l'église (ce n'est peut-être qu'un obituaire) - de même, en 1326, où on le trouve procureur du Chapitre de Cahors.

En 1363, Jean Bergonho (Bergounhoux) permute la vicairie perpétuelle de Gramat contre celle de Mauron (Rodez) avec Jean Grion (Reg. Av. 152 f. 128^v). Jean de Saint-Médard, recteur en 1466, reçoit une chapellenie au monastère de Fons. Il y est curé en 1473 et en 1487.

Pierre de Saint-Médard en 1508 est curé - était déjà prêtre à Gramat en 1493 (Arch. Austr.). Il est remplacé, sur sa résignation, par Guillaume de Saint-Médard (Reg. Vat. 1363 f. 158^l), en 1529. On le trouve encore en 1535 où l'on voit que sa nièce épouse Guyot de la Pèze, fils du seigneur de la Pèze (Albiac)

Pierre de Raynal, docteur en théologie, recteur en 1667 - 1679 Raymond de Foulhiac

En 1733, Jean Rossignol, se dit syndic curé des obituaires de Gramat.

En 1744, Arnaud Salvan

En 1747, me Léonard de Laval, vicaire forain en 1764.

En 1770, me Jacques Sirieys, transféré à Assier.

Janvier 1785, Jean Guillou vicaire de la Daurade, transféré à Saint-Urcisse.

Mars 1787, me Guillaume Lafaurie, originaire de Pinsac, mais il n'accepte pas et la cure est donnée à Jean-François Vours, recteur de Souillac, 25 avril 1787, qui sera guillotiné en 1794.

Août 1791 - François Delpit curé constitutionnel élu par le corps électoral de Gourdon - une note du pouillé Danglars met à côté de son nom -. Il avait refusé le serment - ensuite il le fit - il finit par ce rétracter - jugez-le d'après toutes ces démarches.

Quelques noms de vicaires

1343, Gisbert - 1770, François Pradel - 1775, Delsol - 1790, Labonhie - 1789, Jean-Martin Vernine - 1791, Bonassies Joseph.

Obituaires

Ils étaient fort nombreux au XVII^e siècle, ayant à leur tête le curé de Gramat qui se dit quelque part leur syndic-né. En 1510, on trouve, avec Jean de Saint-Médard (qui n'est pas leur syndic) dix-huit prêtres obituaires donnant quittance au nouveau seigneur Jean d'Auriolle. Les prêtres de Gramat hommageaient en 1503, au roi, pour un moulin sur l'Alzou qui leur fut donné par m. de Laroque du Pont (m. d'Anglars), à charge d'une messe haute tous les mardis, et pour des rentes sur quelques maisons de Gramat. Syndic des autres prêtres : Guillaume Calfour (papiers Greil, 138, f. 94).

L'église Saint-Pierre, au bas de la ville, sur la rive droite de l'Alzou était un ensemble de constructions peu remarquable qui a été démoli par la municipalité. Sauf le chœur ogival, qui avait du cachet et que la société des Etudes du Lot avait conservé. Une note attribue la construction de ce chœur à Pierre Foulhiac consul en 1492¹¹⁴.

Chapelles

Notre-Dame

près de l'hôpital - chapellenie fondée par Raymond de Saint-Chignes, prêtre¹¹⁵ - En 1630 Etienne Delpech, de Carluçet, étudiant en théologie à Cahors, était installé dans cette chapellenie par un prêtre de Gramat (notaire Bouzou). Cette chapelle servait en 1770 de station jubilaire sans aucune architecture - on ne sait à quelle époque elle devint chapelle de secours - elle était dans la juridiction du curé de Saint-Pierre et servait à l'hôpital. Elle fut érigée en paroisse après la Révolution.

Oratoire de Saint-Pierre hors de la ville.

Station du jubilé de 1770, mentionnée après Saint-Pierre et Notre-Dame.
Combe Saint-Estèphe
Cloup des Ermites

Hôpital

Souvent mentionné. Il est question d'une balme de l'hôpital - -du portail de la balme de l'hôpital. Les pauvres de l'hôpital avaient droit à un fournage par semaine sur le four banal (1324) - 1325 : Guilhem dels olms, chapelain, administrateur de l'hôpital de Gramat - 1781 : François Darnis syndic.

Léproserie

Les « malaudes » avaient droit aussi au fournage. Elle se trouvait sur la route de Figeac.

¹¹⁴ En 1508-9 (janvier), Pierre de Saint-Médard, recteur, Jacques Archimbal, consul et Pierre de Lafon, notaire, commandaient à Nicolas Bloteau, argentier de Toulouse, une crois d'argent, du poids de 10 marcs : « *lo crucifix al mieh, N.D. al costat et S. Johan à l'altre - et dejos lo Lazare - et dessus lo pélican - et un fiel retorn tot à l'entorn de la dita crotz - et sera S. Peyre de Sarre lo crucifix en fasso de papa* » payé 13 livres 10 sols le marc. Article de m. Macary, archiviste adjoint de la Hte Garonne (Bibli. Archéol. De Toulouse 1904 p. 128).

¹¹⁵ Mais d'après un autre document, cette fondation aurait été faite dans l'église Saint-Pierre - confirmée en 1409 par l'évêque.

Confréries

Saint-Eloi existant encore aujourd'hui

Saint-Esprit - 1570

Des pénitents blancs approuvée en 1776 par mgr. Chaylus - Les statuts sont à la Bibliothèque de Cahors - papiers Greil 234.

Chapellenie (voir Notre-Dame) - fondées par Raymond de Saint-Chignes.

Dolmens

Terrou - Longayrie - Gabaudet - Bournarie - Aspes - pech Ferrat - au Ségala (peyrelevade) de Cavagnac (pierre levée).

Ecole

Il y avait à Gramat un écolâtre.

En 1641, Antoinette de Vaures, fille de feu Jean Vaures, régent de Gramat, se marie à un cordonnier d'Alvignac.

Prangères

Le chef-lieu de cette paroisse était autrefois situé entre Combelles et Barrie ou la Barrie et s'appelait Pradines. Ce nom qui s'est conservé jusqu'à la fin du XVII^e siècle, même quand la paroisse avait changé de place, se trouve pour la première fois sous la forme Pardinis, dans le testament du vicomte Adhémar des Echelles. Bien que ce testament ne soit pas authentique, il renferme des noms de localités qui existaient déjà au X^e siècle : L'église de Pradines « ecclesiam de Pardinis » est nommée, comme appartenant à Tulle ou donnée à cette abbaye, à côté de Lavergne, ce qui ne permet pas de douter de l'identification (Cartulaire Deloche) - Elle appartient ensuite, en supposant qu'elle ait appartenu à Tulle, au religieux de Marcillac, comme annexe du Ségala. « Le Ségala et son annexe de Pradines » est- il dit dans un état de 1630 (F.84). Le pouillé Longnon n'a pas connu cette église et l'éditeur l'a ajoutée dans son supplément, sous le nom de Prangués, qui est une mauvaise graphie de la carte de Cassini.

L'église de Prangères avait et a encore Saint-Maurice pour patron titulaire. Elle est du XVII^e siècle. Clocher 1804

Le Ségala

Cette église dont la chapelle, assez pittoresque, située à gauche sur le chemin de Gramat à Thémines, a été complètement rasée, il y a quelque trente ans. Elle était le chef-lieu d'un prieuré appartenant à l'abbaye de Marcilhac et rattachée (1270) à l'office de cellerier de ce monastère, ce qui fait que la liste des prieurs est la même que celle des celleriers de Marcilhac (voir monographie de cette abbaye).

Le prieur présentait le vicaire perpétuel de Ségala et de Pradines (Prangères) à l'investiture épiscopale. Au XVIII^e siècle le Ségala était devenu annexe de Prangères.

Quelques prieurs (voir liste des céleriers de Marcilhac)

1423, Guillaume de Castro qui fait arrenter les revenus du masage du Ségala, paroisse de Saint- Félix¹¹⁶ (papiers Folmon). 1463, Begon de la Roque - 1475, Léonard la Bessa qui a permuté avec lui son prieuré de Concorès et garde sur ce bénéfice une petite pension (fonds Latran et Reg. Vat.) - 1628, Arnaud Meruly. Il afferme les fruits de son prieuré à Pierre Raynal (note Foissac) - 1789, Jean Falret, docteur en théologie.

Quelques curés de Prangères ou de Ségala

1348, Raymond Dalon, qui fut excommunié pour n'avoir pas payé la décime. En 1359, la vicairie perpétuelle de Ségala et de Pradines, résignée par Géraud de Matran est conférée à Guillaume de Cornil ; lequel nomme, en 1361, sans d'ailleurs s'être fait nommer prêtre, et la paroisse est donnée à Aymar de l'Hôpital - (Suppl. 33 f. 192 - Reg. Aven. 140 f. 402^v)

1367, le recteur me Guillaume Bousac assistait à l'élection d'une prieure de l'Hôpital-Beaulieu (Doat, 123 f. 355)

1671, me Pouget, prêtre et vicaire.

1720, me Paret - août 1744, Guillaume Roux et 1749 Parchamien curé - 1756, Louis Lafon - 1750-1755, Teilhet - 1749, Trézals - 1771, Delmas - 1777, Barthélémy Lafon, mort en 1798 - 4 avril 1789, Raymond Calé qui signe les actes paroissiaux jusqu'au 12 mars 1792 - Antoine Lalé avait été nommé et donné sa démission. Il prêta le serment constitutionnel, mais avec cette réserve qu'il « exceptait formellement les objets qui ont un rapport essentiel à la religion » ce qui le força en 1792 à s'en aller, comme son frère le curé de Carennac. Il avait été curé de Padirac.

¹¹⁶ On trouve encore en 1627 : paroisse S. Félix du Ségala. Le pouillé Longnon met : Ste- Marie Madeleine ; mais les autres pouillés ont : Saint-Laurent - il est possible qu'il y ait eu une chapelle pour le prieuré et une pour la paroisse. Un acte de 1753 porte : cure de Sainte-Madeleine du Ségala et de Prangères.

Quelques vicaires

1724, Pierre Darnis qui fut transféré à Rueyres en 1737 - 1737, Callé - 1742, Roux, futur curé - 1744, Fabre, prêtre - 1747, Cancé, prêtre - 1760, Decros prêtre desservant - 1770, Pradel - 1772, Lafon - 1773, Aymar, prêtre - 1775, Delsol et Vieillescaze - 1782, Destour - 1789-92, Calmette.

En 1630, la dîme du Ségala et de Pradines valait au prieur 20 charges de blé et 6 charges de vin ; au curé 6 charges de vin et 12 charges de blé.

Saint-Chignes

Forme bizarre du latin Sancti Aniani, Saint-Aignan, d'où nos paysans firent Saint-Chaignan et par diverses déformations Sanchina¹¹⁷ et Saint-Chignes. Le nom se trouve trois fois aux environs de Gramat : Saint-Chignes près de Cavagnac, qui n'est guère qu'un nom, Saint-Chignes au S.E. de Gramat, paroisse actuelle et Saint-Chignes, village de la paroisse de Saignes.

Les vieux pouillés ne parlent que du premier qu'ils unissent à Lauzou et en font un prieuré de l'abbaye de Marcilhac. Ce prieuré fut détruit pendant la guerre de Cent ans. Après la guerre, l'église fut reconstruite plus à l'Est et ce fut l'église paroissiale actuelle.

Cette partie de la paroisse relevait des religieuses Hospitalières de Beaulieu qui possédaient notamment les métairies du Buy et du Perier. Ce fut l'occasion de quelques difficultés avec le camérier de Marcilhac, de qui dépendait l'ancien prieuré de Saint-Chignes. C'était lui qui présentait à la cure. En 1385, était recteur Guillaume de Robert, chapelain d'honneur du pape et parent du cardinal Adhémar Robert (Reg. Av. 262 f. 30).

En 1482, Hugues de Bernière résignait l'église de St-Chignes près Gramat qui fut donnée à Jean Callé, sous réserve d'une pension de 10 livres tournois (fonds Latran, 810 f. 297^v) - cette famille Callé fournit d'autres curés de la paroisse. En 1548, Antoine Callé succédait à son oncle Pierre Callé comme résignataire - ici la cure est dite dépendre de la présentation de l'abbé de Marcilhac (fonds Latran 1789 f. 266) - En 1659, me Murat, en 1695, le recteur Albarel affermait son bénéfice à François Rossignol, marchand de Fontanes (notaire Cartel). Vers 1695, m. Foulhiac était recteur de St-Chignes. Vers 1666 m. Bouyssou - En 1737, Pierre-Joseph Cazes - En 1750, m. Conord ou Counord - En 1755 me François Callé - En 1772, Jean-François Pradel - En 1783 François Pradel que l'on a confondu avec le précédent ; il signe sur le registre paroissial jusqu'au 12 septembre 1792 ; et nous ne savons pas au juste ses idées constitutionnelles. Il fut nommé en juin 1802 à Relhac et remplacé à St-Chignes par Joseph du Faur de Prouillac.

¹¹⁷ Cartulaire d'Aubazine f. 136^h - En 1177 Bernard de Sanchina du Limousin dans une donation de Pierre Barasc.

L'église de Saint-Chignes est du XV^e siècle remaniée en 1864 - réparée en 1897.

La dîme valait au prieur (pour les 2/3) 100 charges de blé et 15 charges de vin (F. 84) ; 1/3 au curé.

Lauzou

Village du Causse à l'ouest de Gramat, près du vieux Saint-Chignes, est porté sur les vieux pouillés comme uni à cette paroisse (en latin de Lauduno, de Laudurio - Le pouillé Greil met une fois : ignoratus et une autre fois « deserta et ruinosa » - En 1377 noble Raymond de Lauzou donne quittance dotale au seigneur de Gramat, Aymard d'Aigrefeuille, son beau-père - En 1750 de Bouson (de Carluçet), sieur de Lauzou.

Cavagnac

C'est peut-être du cimetière de Lauzou ou de Saint-Chignes qu'il s'agit dans un inventaire de 1419 où il est question d'un ayral sis dans le lieu de Cavanhac, confrontant avec le cimetière dudit lieu.

Saint-Just

Lieu-dit aux environs du Saint-Chignes actuel - mas de Saint-Just en la paroisse de St-Chignes signalé dans la fondation de l'Hôpital-Beaulieu (1253). On trouve un 1669 un m. Grégoire, sieur de Saint-Just.

Saint- Miard

Lieu-dit marqué sur la carte du cadastre, au sud de Saint-Chignes, tout près de la Méjanserie Haute.

Prangères et Ségala - Seigneurie

Notes d'après les dates - voir seigneurs de Gramat.

1235 - Guisbert de Castelnau hommage à l'abbé de Marcihac pour les fiefs possédés dans la paroisse du Ségala (man. de Foulhiac n° 59 à Cahors).

1316 - Guérin de Castelnau reçoit hommage de Bern de Bia pour ce qu'il a dans les paroisses de Gramat et de Ségala - en dehors de la ville de Ségala - excepté les mas de la Seguière et de la Jordanie (F 435).

XIV^e siècle famille du nom de Prangères habitant dans le mas de Prangères, paroisse de Lavergne.

1362 - Pierre de Bonaffous, damoiseau, lieutenant du seigneur Bertrand de Tarride, reçoit reconnaissance pour ce mas de Prangères, sauf ce qu'y avait feu messire Frauchon de Born.

1488 - Me Raymond d'Issaly prêtre du lieu du Ségala
1490 - Pierre de Lagrange, de Roc-Amadour, achète à Mauric Delmas le mas de la barre, paroisse du Ségala.
1610 - Acte par lequel on voit que Prangères ou partie du Ségala était de la juridiction de Lavergne.
1621 - Messire Flotard d'Aynac arrente les cens à lui dus sur les fiefs du Ségala.
1685 - Le comte de Clermont, baron de Gramat, hommage à Marcilhac pour le Ségala (voir 1235).
1693 - Un repaire de Combette - Jean de Geniès, écuyer fin XVIIe siècle. Prangères vendu à m. de Foulhiac.

Seigneurie

Famille de Castelnau

Nous avons déjà dit que nous pensions leur famille différente par son origine de celle des Bretenoux et que son nom de Castelnau lui venait, comme à celle de Bretenoux et à celle de Montratier, d'un castel viel détruit : et ce qui nous fixait dans notre opinion, c'est l'existence d'un viel Gramat dont plusieurs documents font mention, situé du côté de Bournazel, sur la route de Thégra. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y avait parenté, par suite d'alliances, entre les Castelnau de Bretenoux et ceux de Gramat, ainsi qu'on le verra.

D'après Lacoste, dont il faut se méfier, quand il s'agit de son pays natal, les Castelnau de Gramat descendaient du comte de Toulouse. Hugues 1^{er} de Castelnau, était fils d'Armengaud, comte du Rouergue et du Quercy et frère de Raymond de Toulouse, comte du Rouergue qui testait en 961. De sa femme Gunidilde il aurait eu Hugues II qui fut le premier baron de Gramat. Celui-ci eut de sa femme Hermedrude, neuf enfants, dont l'un, Pétrone, fut chanoine de Cahors et abbé de Solignac. Après quoi, la confusion arrive et l'historien attribue à Hugues III de Castelnau de Gramat l'usurpation de l'administration de l'abbaye de Beaulieu, ce qui est du seigneur de Castelnau-Bretenoux, portant le même nom. De même il fait de Hugues IV, mari d'Alparis, le bienfaiteur de l'abbaye limousine (I - f. p. 353, 384, 387, 400 et 457).

D'autre part, en parlant de la fondation de Carennac et de l'échange avec le Chapitre de Cahors de cette église contre celle de Gramat (1040), il ajoute à la bulle du pape à ce sujet des renseignements qui ne s'y trouvent pas. Rien ne prouve non plus que le grand seigneur aquitain, dont parle le moine Aymon dans sa vie de Saint Abbon, soit Hugues de Castelnau de Gramat. Il n'y a pas même le nom de Hugues dans la Vie.

Ce nom d'Hugues est très fréquent dans la famille, ce qui rend très difficile de savoir combien il y a eu de personnage de ce nom (six au moins), avant Gisbert de Castelnau de Gramat qui confirmait, en 1240, les coutumes et privilèges de la ville et de la baronnie donnés en 1224¹¹⁸. Il avait, en 1235, hommagé à l'abbé de Marcilhac pour les fiefs du Ségala, de Prangères et de Saint Chignes. Il reconnaît que les seigneurs de Gramat sont tenus pour ces fiefs de payer à l'abbaye cent sous à chaque mutation d'abbé, mais encore de la défendre de tout son pouvoir.

En 1221, il aurait été témoin à l'hommage rendu par Mafre de Castelnau-Bretenoux, au vicomte de Turenne. En 1243, il prête serment de fidélité au roi de France - En 1250, il établit quelques droits de leudes à Gramat et donne aux habitants le droit d'avoir bancs, ayrals, jardins etc (Lacoste II, p. 257). Son fils Hugues VII vidimait, en 1264, la charte des coutumes. En 1257, il faisait un accord, par arbitrage avec le doyen de Carennac, au sujet de Padirac, dont celui-ci gardait la possession mais avec hommage, rente et acapte, à l'égard du baron de Gramat (Lacoste II p. 291). Il y eut un autre accord, en 1265, au sujet de la justice qui demeura au prieur, mais à condition, de payer une rente annuelle (p. 309)¹¹⁹ - En 1277, il établit la foire de la Saint-Michel et le marché de chaque mardi, sous réserve d'un leude que les habitants firent supprimer, en payant 1500 sols caorcens (p. 338) - Il hommageait, en 1280, à l'évêque de Cahors, pour un fief de la terre d'Alvignac qui appartenait au domaine de l'évêché (p. 439).

Hugues de Castelnau est souvent pris comme arbitre dans les différends qui s'élevaient entre des seigneurs. C'est lui qui, en 1281, fit le départ de la succession du baron de Gourdon, entre ses deux fils Fortanier et Hugues (ibidem, note), et en 1283, régla le différend pour le terroir de La Roquette entre l'abbé de Marcilhac et Hugues de Gourdon (p. 356).

Il fut encore un des arbitres entre l'évêque de Cahors et le seigneur de Cessac, pour la justice de ce lieu. (p. 366). Dans l'acte d'assignation de revenus au roi d'Angleterre en 1287, on lui donna, entre autres choses, le ressort dans la baronnie de Hugues de Castelnau, où sont Gramat, Loubressac, Lentour, Manhagues, le Ségala, Autoire, Padirac, Salgues, Mayrinhac le Francal, Rinhac, Miers, la moitié d'Aynac et de Lavergne avec leurs dépendances (p. 375) - On le trouve encore en 1295 : il a des difficultés avec les consuls au sujet d'une amende infligée par son juge (p. 395). Mais déjà est-ce sans doute un autre Hugues, fils du précédent, que Lacoste (II p. 448) appelle Hugues II, alors qu'il est le VII^e ou le VIII^e - Il termine en 1308 un différend entre les consuls et Guillaume de Valette (p. 448).

¹¹⁸ Page 242 (tome II) Lacoste dit que Guibert avait érigé Gramat en commune et lui avait accordé une charte - p. 257. Il dit que Guibert confirme la charte donnée par ses prédécesseurs. A ce compte, il y aurait eu deux Guibert ou Gisbert de suite.

¹¹⁹ Autre accord, en 1285, au sujet des fourches patibulaires (p. 357, note-voir monographie Carennac) et de l'hommage.

Il avait un frère, religieux de l'ordre de St-Benoit, qui l'assistait, le jour où il accordait aux habitants le droit de planter des vignes au lieu appelé Viel Gramat¹²⁰.

Une lettre très curieuse de Philippe le Long à Guérin de Castelnau, raconte que le roi Philippe (lequel ?) avait accordé comme privilège à Bernard, chevalier, jadis seigneur de Castelnau, que ni lui, ni ses successeurs ne mettraient sa terre hors de la main du roi, maintenant que cette terre est passée à Hugues de Castenau, chevalier, par succession de son père Guibert (Gilibert, sic); Philippe (le Hardi ?) renouvelle à Hugues la même promesse (janvier 1287-8); et Philippe le Long la renouvelle à Guérin de Castelnau, damoiseau (juillet 1321) Arch. Nat. JJ 60f. 104^v - Ce Bernard de Castelnau, chevalier, n'a pas été connu de Lacoste - En vertu de cette promesse, Gramat avait été placé sous la sauvegarde du roi et les panonceaux fleurdelisés apposés sur les principales portes de la ville (voir chapitre de la communauté). La terre d'Hugues de Castelnau avait, en 1289, le même bayle que la ville de Fons : Guillaume Gaudin.

Avec Guérin 1^{er}, fils de Hugues VIII, commence la déchéance de la maison de Castelnau de Gramat, qu'achèvera Guérin II. Cependant, dès son avènement (1316) il reçut de nombreux hommages de la part des seigneurs qui possédaient quelque chose soit dans la ville de Gramat, soit dans la baronnie (voir Arch. du Lot F. 435 et F. 241) les de Valette de Cornil, de Gramat, des Aymeric de l'Aymerigues, de Bio, etc.

Guérin était brouillé avec Gisbert de Thémines, coseigneur de Gourdon. Dans un voyage, qu'il fit, à Avignon, Jean XXII lui demanda de se réconcilier avec ce seigneur. Puis il lui écrivit dans le même sens (Reg. Salice 109 n° 340, 110 n° 261).

En 1320, il fait un accord avec tous les seigneurs de Miers qui reconnaissent sa suzeraineté. En 1324, il confirme les coutumes de Gramat. Il s'occupe aussi (1322) des coutumes de Mayrin hac-Lentour (voir B.S.E.L. publication de la charte). Il était mort avant 1342. l'évêque de Rodez, Pierre de Castelnau, de la maison de Bretenoux, son beau-frère, avait laissé un legs de 1900 livres pour la veuve et les 2 filles de Guérin, Galharde et Alasie. Elles ne reçurent que 500 livres. Sur leur demande, le pape Clément VI, connaissant les besoins qu'elles avaient, ordonna aux collecteurs de la province de leur payer, sur les fonds de la collecterie, le legs fait par l'évêque de Rodez (Collect. 73 f. 49). Alazie épousa Bertrand de Tarride, seigneur de Penneville au diocèse de Montauban ; Galharde épousa Guillaume Amadvin IV, baron de Luzech.

¹²⁰ addition - 1259 : Hommage d'Hugues de Castelnau au comte Alphonse de Poitiers pour la villa du Ségala et autres possessions de la baronnie JJ II p. 94 - 1273 : difficultés avec les habitants au sujet de la nomination des consuls, du serment, de la taille - 1287 : Transaction avec l'abbé de Tulle au sujet de Salgues - 1298 : Il baille à nouveau fief à Géraud de Jean le tènement de Bèdes.

Leur frère Guérin II, ne réussit pas mieux que son père dans ses affaires. Il recevait, en 1344, l'hommage de nombreux seigneurs de la baronnie : les de Cornil, les de Lavernhe, de Gramat, de Capra, d'Aymeric, de Valon, de Miers, de Vassignac, de Valette. En 1349, il vendait à Guillaumette de Lascoutz quelques rentes qui devaient servir à doter une chapellenie fondée par Hugues Lascoutz, alias de Calle, sur le tènement de Bèdes. Il eut un grave ennui en 1350. Le vicomte de Turenne ayant fait hommage au roi de sa vicomté, le roi lui céda ses droits sur Gramat¹²¹. Guérin II d'abord ne voulut pas reconnaître ce transport d'hommage, mais il avait besoin d'argent et le vicomte lui offrait 5000 florins. Il se soumit donc et le 10 mars 1350 (1351) il hommagea au vicomte de Turenne pour le castrum, la ville, la châteltenie de Gramat, le castrum et la châteltenie de Lentour, le castrum et la châteltenie de Loubressac ; ses droits sur Lavergne, Aynac, Miers, Carennac, Autoire (Arch. Nat. q¹ 146¹ f. 1). Cet acte d'hommage au vicomte sera fait par ses successeurs notamment le 13 janvier 1366 (7) par Jean d'Aigrefeuille. Outre ces 5000 florins du vicomte, Guérin II reçut 1000 florins de la chambre apostolique (1351) sur ordre du pape Clément VI. Tout cela ne servit qu'à payer les dettes les plus criardes ; sous Urbain V, il n'avait pas encore remboursé le prêt qu'il n'avait reçu que pour 5 ans. Il dut mourir dans le courant de l'année 1360.

(Seigneurs suzerains)

Tarride

Son beau-frère, Bertrand de Tarride, lui succéda. Par acte de 1362, il renouvelait les coutumes de Gramat. La même année il recevait l'hommage du seigneur de Miers, Olivier-Aymar de Miers. l'année suivante, ceux d'Astorg d'Aymeric et de Barasc de Castelnau, seigneur de Reyrevignes ; puis d'Etienne Lagarde, époux de Delphine Aymeric et de Guérin de Valon, seigneur de Thégra. Lui-même, le 3 février 1363 (4), il hommageait au vicomte de Turenne, dans les mêmes termes que Guérin II. Le 25 octobre 1365, il faisait un accord avec Bertrand de Lavergne au sujet des limites de la seigneurie (T 193⁴⁵ liasse 135).

Bertrand de Tarride ayant acquis d'autres possessions (vicomté de Gimois) et voyant que sa belle-sœur, Galharde lui disputait le baronnie de Gramat, baronnie d'ailleurs désolée par les guerres, la vendit aux Aigrefeuille (7 janvier 1365-6). Sur ce personnage¹²², voir Bulletin Archéologique du Tarn et Garonne XV p. 42 - notice par m. Prosper du Fau.

¹²¹ Arch. Nat. q¹ 146¹ f. VIII à XI - Il y a une lettre de Raymond comte de Toulouse 1180.

¹²² Au Cabinet des titres, mandat de lui payer pour son service dans les armées du roi, diverses sommes - 1368 - 1369.

Les Aigrefeuille

Famille importante du Limousin qui a donné trois cardinaux à l'église. Aymar d'Aigrefeuille l'acheteur de Gramat était cousin du pape Clément VI, son frère Raymond fut évêque de Rodez (1349- 1361) ; un autre Guillaume senior fut archevêque de Saragosse et cardinal en 1350 ; un autre, Pierre, évêque de Clermont, Uzès, Mende. Bernard évêque de Viviers ; Faydit, évêque de Rodez et d'Avignon, puis cardinal ; Etienne fut abbé de La Chaise Dieu après son frère Pierre ; leur sœur Flore fut abbesse de Nonenque etc. Un fils d'Aymar, Guillaume junior fut cardinal comme son oncle. La famille était apparentée aux de Beaufort, aux de Vayrac de Merle, aux de Montal par le mariage d'Aymar avec Aigline de Montal ; aux de Lestrade de Floirac, aux Faudoas que nous retrouverons un moment à Gramat au siècle suivant.

Aymar était maréchal de la curie pontificale. Par acte passé le même jour que l'acte de vente, il fit donation à son fils Jean senior, qui épousait Anne la fille du vendeur Bertrand de Tarride, de la baronnie qu'il venait d'acheter.

Mais Galharde de Castelnau, baronne de Luzech, réclamait des droits qu'elle disait avoir sur Gramat, au même titre que sa sœur Marie, son aînée. L'affaire fut remise entre les mains de Pierre Roger, cardinal de Beaufort. Jean de Castelnau-Bretenoux, cousin de la dite dame, lui promet son concours pour l'invasion de la baronnie.

Le pape Urbain V s'occupa de faire l'accord. Les archives pontificales renferment un certain nombre de lettres aux personnes intéressées et à d'autres qui pouvaient avoir quelque influence, et à son tour, Grégoire XI, parent des Aigrefeuille, fit de même. Nous avons publié tous ces documents dans le Bulletin de la Société Archéologique de Brive tome XXVII (tirage à part - 1905). Nous ne pouvons que renvoyer à cet article, ne pouvant reproduire ici toutes ces lettres des papes.

Jean senior d'Aigrefeuille mourut en 1373 et eut pour héritier son fils Elzéar, dont la tutelle fut confiée à Jean junior, seigneur de Lafont et de Tudeil en Limousin, comme son père Aymar.

Aymar avait rendu hommage au vicomte le 7 janvier 1365 (1366) en la personne de Bertrand de Chavagne lieutenant général de Guillaume-Roger de Beaufort - son fils Jean hommagea dans le cours de la même année (q¹ 146¹ f. IV^l et f. XIV). Lui-même reçut l'hommage de plusieurs seigneurs (Raymond de Vernoch, Bertrand de Tuela, Guillaume de Valette, Maffre de Bauze, Antoine de Cornil, Bernard de Lavergnete.

Elzéar d'Aigrefeuille, damoiseau, fils de Jean senior, chevalier, hommagea, le 13 janvier 1387-8 à Raymond Roger de Turenne, à Avignon, dans la maison du cardinal de Saint-Martial (q¹ 146¹ f. XI² du R² 469) - Le 2 février 1396-7, il épousait Jeanne de Montal de La Roquebrou (Doat 39, f. 226) - Fin juin 1400, il recevait l'hommage des de Bauze pour Autoire ; d'Antoine d'Artensa d'Antoine de Cornil (papiers Pierre Gary).

- en juillet 1405 du mari de Fleur d'Aymeric, fille de Gisbert d'Aymeric de Bio, appelé Rigal de Bériac, damoiseau de St-Céré. Elzéar vivait encore le 6 mars en 1417 où il paie au camérier de l'abbaye de Beaulieu une redevance de vin (Trésor de Villevieille I p. 104).

Elzéar eut pour héritier son neveu Hugues d'Aigrefeuille. Il reçoit en novembre 1444 l'hommage d'Hélie Fouquier, coseigneur de Ste-Fortunade, comme époux de Marie de Tuela, dame d'Artensa (Arch. du Lot F 241) - En 1446 il arrente le four, pour 2 ans, à Guillaume de Bio (Arch. Austris) - En 1447, il reçoit l'hommage de Rigal de Bériac, seigneur du Cayla (Saint-Flour) pour la maison de l'Aymerique maison de la Rode (ibidem) et autre maison dans le castrum de Gramat (F 241) - La même année, il fait un accord par arbitrage avec Aymar de Valon, seigneur de Thégra, au sujet des limites de leurs juridictions. Celui-ci doit rendre hommage pour quelques mas dont il garde pourtant toute la justice (Lu. de Valon, les Valon de Thégra p. 197-8) - Le 7 octobre 1450 Hugues vend au bourgeois Arnaud Tamier le masage d'Alvanhac, qui confronte le mas de Longayrie, de Molières et de la Guillade (F. 241). En 1452, il fait un accord avec la prieure des Fieux ; en 1460, avec Bernard de la Roque, seigneur de Lavernhe ; en 1467, avec le doyen de Carennac ; en 1469, avec Pierre Lafaurie, marchand de Cahors, originaire de Gramat où il avait des terres à cens et une rente sur le moulin du Noyer qu'il céda à noble Jean d'Auriolle en 1513 - il mourut en 1476.

Les Faudoas de Barbazan et autres seigneurs

Hugues d'Aigrefeuille n'ayant pas eu d'enfants, fit donation de la baronnie de Gramat à son parent noble Jean de Faudoas, seigneur du lieu et de Barbazan, descendant de Douce d'Aigrefeuille, et de son beau-frère (1469) ; puis par son testament du 25 avril 1476 il fit son héritier Beraud de Faudoas, fils de Jean, son neveu (Jean de Faudoas était décédé).

Le 4 juillet 1487 Béraud vendait la baronnie à noble Jean de Miers, chevalier, coseigneur de Miers, pour 3500 livres et promettait de vendre au même prix, la châtelainie de Loubressac (F 241) - vente à réméré que messire Jean de Miers repassait à noble Robert de Balzac, qui ratifie les coutumes de Gramat par acte du 7 décembre 1488 - En 1494 Robert de Balzac faisait un accord avec Hugues Tamié.

En 1498, Béraud de Faudoas rachetait la baronnie 7000 livres et la revendait, le 18 octobre, au célèbre Galliot de Ginouillac, qui confirmait à son tour, les privilèges de Gramat. Le 12 janvier 1498-9, le vicomte de Turenne, faisait avec ce dernier un accord, par lequel il consentait recevoir son hommage à la condition qu'il se reconnaît débiteur du droit de lods et ventes au sujet de la baronnie, se montant à 4000 livres (Arch. Nat. q¹

146² f. 219)¹²³. Mais, sans doute gêné par cette dette, Galiot préféra renoncer à son acquisition, qui revint à Béraud de Faudoas.

Les d'Auriole et les Gontaud

Le 3 avril 1507, les agents de Béraud vendaient la baronnie de Gramat et la châtelainie de Loubressac à messire Jean d'Auriole, évêque de Montauban et à son frère noble Aymar d'Auriole, baron de Peyrilles de Roussillon et de Gironde. Ils prennent possession au mois d'août suivant, et le 31 octobre, ils rendent l'hommage au vicomte pour ce qu'ils ont acquis de Béraud de Barbazan. Ils lui avaient cédé la baronnie de Montaigu en la Sénéchaussée de Toulouse.

Le 19 novembre 1508, hommage de Jean d'Auriole, fils émancipé d'Aymar (Arch. Nat. q¹ 146² f. 256^v) devenu seigneur de Gramat. Les Auriole, le 26 août 1510, acquièrent du Chapitre de Cahors les rentes que celui-ci possède dans la baronnie et lui cèdent des rentes qu'ils ont dans Cahors.

Le 3 octobre 1513, le chevalier Jean d'Auriole, baron de Gramat acquiert, par échange, de François de Coignac, seigneur de Jumillac (Périgord) et des repaire de la Boisse et de l'Aymerique, tous les droits qu'il a dans la baronnie de Gramat, notamment l'Aymerique, et le repaire franc de noble de la Boisse et autres biens dans la châtelainie de St-Céré ; en retour il lui cède ses droits sur Masclat en Quercy et sur Montcalon en Périgord¹²⁴ (Bibli. Cahors, papiers Lacoste D²). Il acquiert aussi les biens de la famille Lafaurie de Gramat.

En 1516, il reçoit l'hommage du doyen de Carennac (ibidem). Sa fille Anne d'Auriole épouse noble Ramond de Gontaud qui devient son successeur comme baron de Gramat. En octobre 1536, sa veuve dame Antoinette de Courtin vendait le domaine de Labouysse à Antoine Lafargue recteur de Loubressac, comme personne privée (Not. Darnis, Arch. de la Hte-Garonne). Le 29 juin 1537, Raymond de Gontaud Cabrerets, fait un accord avec les habitants de Maniagues, ses emphithéotes (not. Darnis, Arch. de la Hte-Garonne).

¹²³ En 1503, hommageant au roi, il comptait la baronnie de Gramat et la châtelainie de Loubressac, « terre engagée de m. de Faudoas pour quelques dettes » - en hommage du vicomte de Turenne - Greil 138 f. 59^v.

¹²⁴ En 1520, 20 novembre, il acquiert à titre d'échange des de Bériac, sieur du Cayla, diverses rentes dans Gramat provenant du foch de Capmelle et del Aymerique, comme ayant droit de François de Coignac, bien ayant appartenu aux d'Aymeric Pons et Astorg et à leur héritier Jean D'Engolème (ibidem).

En 1541, noble Agnet d'Anglars, seigneur de Laroque du Pont, vend à Raymond de Gontaud et à sa femme, Anne d'Auriole, « les langues des bettes boynes (bovines) et bétail gros qui se tueront à perpétuité dans la ville de Gramat aux foires de St-Michel et de St-Martial, 3 jours avant et autant après ; plus le rachat de la rente faite par lui aux prêtres obituaires pour un obit - rentes sur le moulin de l'étang - prix : 40 livres (F 241 f. 171).

Le fils de Raymond est Jean de Gontaud, seigneur de Cabrerets et baron de Gramat. Il se marie en 1553 avec Irlande de La Roque-Toirac (F. 333). Il est dit héritier de Jean d'Auriole dans un acte passé avec les consuls au sujet de la tour de l'horloge.. Ce doit être un second Jean de Gontaud, qui vend en 1614, au sieur de Vernioles la justice du village de ce nom ; et en 1615 le moulin du Noyer à Jean Delpeyroux, marchand, et certaines rentes à noble François de Boisset de la Salle, sieur de la Cépière.

En 1630, le baron de Gramat est Charles de Gontaut, comte de Cabrerets, gouverneur du Quercy, en différend pendant plusieurs années avec les habitants. En 1650, messire Antoine de Gontaud vend la baronnie

Messire Jacques-Victor de Toucheboeuf de Clermont, comte de Clermont (Linan).

Par mariage d'Anne de Toucheboeuf-Clermont avec messire **Arnaud de Durfort-Boissières**, celui-ci devient baron de Gramat. Le 30 juin 1698, sa veuve et son fils Jean-Marc de Durfort, vendent à me Arnaud de Foulhiac 128 émines de froment de rente foncière et directe sur les terres de Gramat et de Thégra pour 18.540 livres, avec hommage à rendre ; le 27 juillet 1705, messire Jean-Marc de Durfort vend au même l'entière seigneurie directe de la baronnie de Gramat, pour la somme de 33.000 livres, sous la réserve de la justice et l'hommage¹²⁵.

En effet, au début du XVIII^e siècle, nous trouvons comme baron de Gramat, le **marquis d'Aynac**, Jean-Paul de Turenne, dont la famille avait déjà quelques fiefs dans la baronnie du côté du Ségala. En 1719, Jean-Paul vend à me Louis de Faral, avocat, juge, la pleine justice du domaine de Baliol, confrontant le chemin de la fontaine du Ségala (papiers Viguiier). Le marquis d'Aynac vendit la baronnie

¹²⁵ Actes mentionnés dans le procès Aynac-Sambucy.

Les de Foulhiac

A m. de Foulhiac, seigneur de Mordesson, qui avait déjà acquis la terre de Prangères. Les de Foulhiac gardèrent la baronnie jusqu'à la Révolution. C'était une famille originaire du Limousin, qui était venue au XV^e siècle à Gramat (F. 404). D'après une généalogie qui semble quelque peu fantaisiste, ils étaient déjà seigneurs de Vorti, quoiqu'il en soit, ils devinrent assez vite importants¹²⁶. Deux membres de cette famille furent vicaires généraux de l'évêque de Cahors, dont le premier eut grande réputation comme érudit et fut en relation avec les plus grands savants. Il a laissé une chronique latine sur le Quercy et une chronique française retouchée par le second Foulhiac, et la fameuse lettre sur l'histoire de Roc-Amadour adressée à mgr. Lejay, évêque de Cahors. Nous avons l'hommage au roi, pour la baronnie de Gramat, fait le 21 juillet 1760 par Arnaud-Philippe-Joseph de Foulhiac, seigneur de Mordesson, baron de Gramat dont le père Antoine- Raymond de Foulhiac avait fait cette acquisition de messire Jean-Louis de Turenne, marquis d'Aynac (Arch. Nat. q¹ 148-3).

Ainsi se déroule toute la série des barons de Gramat depuis le 1^{er} Hugues de Castelnau jusqu'à m. de Foulhiac de Mordesson.

Nota - Il faut cependant rappeler ici qu'il manque un nom à notre série, puisque d'après le Bulletin de la S.E.L (1902, p. 56), le 1^{er} juillet 1620, m. de Gontaud-Cabrerets avait vendu la baronnie à son frère, m. de Gontaud-Roussillon. C'est peut-être ce Jehan de Gontaud - mais alors comte de Cabrerets - que l'état de 1630 donne comme baron de Gramat (F. 84).

Seigneuries directes

L'état de 1630 signale, avec le chiffre de rentes qu'elles possédaient, les seigneuries directes suivantes : de m. de Sainte- Colombe : 150 livres - prêtre de Gramat : 150 - Le sieur de Camburat (m. d'Anglars) 20 - le Commandeur du Bastit : 30 - l'abbé d'Obazine : 20 - L'abbesse (prieure) des Fieux : 60 - m. de Salgues : 50 - Les de Lavercantière (Les Lagrange de la Pannonie : 20) - Le Sieur de Valon : 10 - Le sieur Giniès : 6 - Le Chapitre de Cahors a les 2/3 de la dîme ; le curé l'autre 1/3, 60 charges de blé/froment, orge, avoine par tiers).

¹²⁶ Cf. Vidaillet, p. 300.

Quelques familles

Famille de Gramat

Famille de chevalier et d'ecclésiastiques¹²⁷. Les plus remarquables furent Bertrand de Gramat, chevalier et docteur ès loi, souvent mentionné au début du XI^e siècle et que Clément V employa comme ambassadeur à Ferrare. Raymond de Gramat, prieur de Paray le Monial, puis évêque du mont-Cassin et gouverneur de la Campanie pour le Pape. Mort en 1340, il avait amené en Italie un neveu, Guillaume de Gramat, qui fit profession de l'ordre de St-Benoît au mont Cassin.

Le frère de Bertrand, Arnaud, et lui-même eurent un procès avec l'abbé d'Aubazine, auquel ils avaient tué des bœufs (1309 - Beugnot, Olim I p. 408). En 1372, Hugues de Gramat, que le bref dit « seigneur de Ginouillac » fut nommé par le pape Grégoire XII, gouverneur de Castel-Patrizio en Campanie (R. Av. 185 f. 421).

On trouve dans les documents les noms de B. Hugues de Gramat (1272) ; Armand de Gramat, chevalier, 1276 ; 1280, Guérin de Gramat, chevalier 1280 ; Arnaud de Gramat, chevalier 1344 ; Galhard, Arnaud et Hugues de Gramat en 1362 ; Guisbert de Gramat 1349 ; Guillaumette de St-Céré, veuve de Bertrand de Gramat en 1400 etc.

Cette famille devait être apparentée ou alliée de très près à la famille de Castelnau.

Famille d'Aymeric

Qui donnait son nom à une maison de Gramat, l'Aymerique, apparentée à celle de Gramat : Guiral d'Aimeric, chevalier, avait épousé une fille de Guérin de Gramat¹²⁸, ce qui faisait qu'il avait par moitié avec Arnaud de Gramat, en 1280, le moulin du Noyer, près de l'église. Celui-ci garda le moulin et paya une rente à Guiral. On trouve cette famille d'Aymeric au XII^e siècle (Cartulaire d'Aubazine), en relation avec les Thémînes et comme bienfaiteurs de l'abbaye (voir Ed. Albe - Possessions d'Aubazine en Quercy).

Il y avait une branche à Gramat, une à Caniac, l'autre à Lavergne. En 1376, noble Astorg d'Aymeric était seigneur de Bio. Pons Aymeric eut pour héritier Jean d'Engolême de Gourdon, dont les biens, avec la maison de l'Aymerique, passèrent à Rigard de Bériac, seigneur de Cayla (St-Flour). Hommage de 1405 et de 1447, puis à François de Coignac de qui les Auriolo firent l'acquisition des biens de la famille d'Aymeric. Les Aymeric avaient des biens à Bèdes, au Ségala etc.

¹²⁷ Voir Ed. Albe, autour de Jean XXII - 3^e p. p. 116.

¹²⁸ En 1308, Raymond d'Aymeric est dit neveu de Berthe de Gramat.

Famille de Bia ou Bio

Apparentée aux Aymeric, on les trouve en qualité de marchands à Figeac. Ils possédaient le moulin de l'église, des rentes à Bèdes, des maisons dans Gramat. Au XVI^e siècle les de Bia sont seigneurs de Lasfargues près Figeac. 1316 et 1327, Raymond de Bia ; 1366, Géraud de Bia ; 1381, Olivier de Bia ; 1438, 1445 Guillaume de Bia ; 1497, François de Bia etc.

Famille de Cornil

Originaire du Limousin, branche de Creysse et de Thégra qui fournit au diocèse de Cahors, l'évêque Raymond de Cornil (1280). En 1381 les de Bia et les de Cornil possédaient en commun le moulin de l'église qui resta aux premiers. Les de Cornil avaient des biens surtout dans la paroisse de St-Chignes. Il y avait une « borie de Cornil » sur la route de Gramat à Roc-Amadour. Roger de Cornil, chevalier, hommage en 1344 à Guérin de Castelnau.

Famille de Valette (de Valeta) ou La Valette

On la trouve mentionnée (XII^e siècle dans le Cartulaire d'Aubazine. Ils étaient parents des de Bia : 1316 hommage à Guérin de Castelnau de Raymond de Valeta, alias dit de Bia, fils de feu Pierre de Bia, chevalier. Hommage de Raymond de Valeta de Gramat, chevalier et de Raymond de Valeta, damoiseau de Floirac. Le second, avec son fils Guillaume de Valeta reconnaît devoir une émine de seigle par an pour le luminaire de l'église de St-Pierre. En 1344, Géraud de Valeta hommage à Guérin II de Gramat.

Famille de Capra

De la baronnie de Castelnau de Bretenoux. En 1344 hommage de Hugues de Capra à Guérin II.

Famille d'Artensa

Egalement de la baronnie de Castelnau-Bretenoux. Il y avait au château un portail d'Artensa. En 1366, achat fait par G. de Bia de noble Bertrand de Tuela, alias d'Artensa, d'une maison dans Gramat. Les d'Artensa étaient en 1400, seigneur de Sainte-Fortunade.

Famille de Castro (Vaillac et Labastide)

En 1429 noble Guillaume de Castro arrentait le masage de Ségala, paroisse de Saint-Félix.

Famille de Sainte-Colombe

M. de Paramelle avait surtout des rentes dans la paroisse du Ségala et de Saint-Chignes et sur de nombreuses maisons de Gramat. (aux archives de m. de Folmont, registre de ses possessions avec rappel des anciens propriétaires) XVI^e et XVII^e siècles.

Le seigneur de Puycorneto

Jehan de Caussade, reçoit en 1433 des reconnaissances de biens dans Gramat (Papiers Folmont). Les religieuses Hospitalières de Beaulieu (surtout St-Chignes) Les religieuses de Marcilhac (St-Chignes, Prandeignes, le Ségala).

Famille Lafaurie (ou Faure)

Dont les Auriole acquièrent des biens. Elle est en relation avec les de Cornil et les de Gramat. Sa maison à Gramat s'appelait « la Sala de la Faurie ». En 1501 septembre Faure délaisse au baron Jean D'Auriole les « bories de la Runiprole et de Culnaut » (F 241)

Famille de Loubrayrie

Antoine de Loubrayrie, seigneur de Laval (Payrac ; reçoit reconnaissance en 1505 de Jean Bergougnou, pour le fief de Mordesson près Lengrau (F. 241) acquis de Jean Tamier de Gramat.

Famille de Bauze

D'Autoire, biens dans la « rivière de Vaures ». 1362 hommage de Mafre de Bauze. 1400 hommage de Bertrand et Astorg de Bauze, damoiseaux.

Famille d'Anglars

Branche des seigneurs de La Roque del pont et d'Anglars sur le Lot. Noble Agnet d'Anglars, vend, 1541, à noble Raymond de Gontaud, les langues des bêtes tuées aux foires de Gramat et une rente sur le moulin de l'étang.

Famille de Roquemaurel (seigneurs d'Albiac)

En 1525, noble Pierre de Roquemaurel est dit seigneur d'Albiac et de Bèdes en la paroisse de St-Chignes. Ont les Lagarde pour successeurs.

Famille de Merle

En 1414, investiture par noble Beral de Merle, seigneur de Merle, du masage de Lacombe paroisse de St-Chignes (F 241 - reconnaissance par Jean Rigal du mas del Bos, paroisse de St-Chignes, du mas de Bousquiliou, même paroisse (ibidem).

Le village de Bèdes avait été à la famille d'Aymeric. Que vient faire ici cette phrase ?

Famille du Pont ou Delpon

Hommage à Jean d'Aigrefeuille de la part de Bernard de Ponte, fils de feu Guérin de Ponte, chevalier du lieu de Lentour (1366).

Famille de Verneuil (sans doute ceux de Calès et de Payrac)

1366 - hommage à Jean d'Aigrefeuille de la part de Raymond de Verneuil, damoiseau, fils d'autre Raymond de Verneuil, chevalier, mari de Jeanne d'Engolème pour ce qu'il a dans la baronnie.

Famille de Jaubert

Possédant le repaire ou château de Terrou (Arch. du Lot B. 1607) 1768 et 1780.

Famille Bonnet

1366, Pierre Faydit, donzel, au nom de ses neveux, Jean et Guillaume de Bonnet, fils de Pons de Bonnet, marchand, originaire de Figeac, arrente le moulin du Noyer, sur l'Alzou. Le moulin fut vendu en 1383 par Pierre de Bonnet.

Nous renvoyons au cahier de m. Lacabane F. 241 pour les autres noms à relever parmi les seigneurs directs de quelques terre ou de quelques rentes dans la baronnie.

Les de Farals seigneur de Bailhol - famille encore existante - alliée aux Calle et aux Foulhiac. Le fief de Bailhol avait été vendu aux Farals en 1719. Les de la Pèze (d'Albiac) avaient en 1557 la seigneurie de la Plapesce (F. 148). Noble Barthélémy de Lagarde de Saignes, acquitant en 1486 la moitié du masage des Aspes, confrontant la méjanserie et le cloup des Hermites - cens : 2 quartons froment, autant d'avoine, 2 poules ; lods et ventes, acaptés (F. 241).

Les religieux d'Espagnac avaient des rentes dans Gramat et Loubressac (reconnaissances).

Le prieur d'Escaumels dans Autoire et Loubressac (acquises de Hugues d'Aigrefeuille).

Moulin de Picarel ou d'Espare

Au commandeur du Bastit affermé par diverses personnes - avait été aux d'Aymeric vers 1454 baillé à fief aux Bergounoux - 1533 reconnaissance (1530 Pierre Bergounoux avait vendu aux prêtres obituaires une rente sur ce moulin) - (1528, il avait vendu moitié de ses droits à Jacques Tamié) - En 1771, dame Marie-Toinette de Faral de Bailhol, veuve de noble Jean Maynard de la Valette, hommage au Commandeur du Bastit pour ce moulin.

Moulin du Saut

En 1442, Hugues d'Aigrefeuille arrentait le tènement du Saut pour y bâtir un moulin - Hugues Tamier le bâtissait, et le cédait à Pierre Paul, marchand de Roc-Amadour (lauzime de 1473) papiers Folmont.

La Méjancerie

Dans l'état de 1630 (F. 84) on lit : « c'est un prioré que l'abbé d'Aubazine a dans la juridiction de Gramat. Il y tire les 2/3 du dixième, et le Chapitre de Cahors et le curé l'autre tiers, et vault le dit disme 60 charges de blé (froment, orge et avoine par tiers) ». Il y eut en 1275 un accord au sujet de ce territoire entre l'abbé d'Aubazine et les habitants de Gramat ; la Méjancerie est déclarée commune ; les habitants auront le droit de pacage, mais ne pourront couper l'herbe, ni escorcher les arbres (B.S.E.Lot XXV p. 168).

Topographie XIV^e XV^e siècles

Rues de la réclusie

- .de l'Hôpital à l'église
- du portail dels auzerals à l'église
- du portail del four au portail gourman
- du Valat vers la place de Bezagut
- du portail du four à la balme de l'hôpital
 au portail de la Colombe
- du portail du Bezagut à la rue de Bezagut
- du portail du four à Bezagut
- de la rode supérieure à l'église
 à la balme de l'hôpital
- de Gramat à la fontaine des Commandes
- de Vernhol

de la Salvatgine
 de l'église au pont de noguier
 de la robertie
 Daurade
 Major (dans cette rue est l'Hôpital).
 du vieil Gramat
 de Castelgilos
 de la Colombe
 du portail Saint-Pierre à la balme de l'hôpital
 de Vidan
 de la font de Vidan
 droite du Mercadiol (où est l'hôpital)
 du château vers le portail Saint-Pierre
 du portail de la Colombe à Roc-Amadour
 du portail du four au portail Saint-Pierre
 de Coffinal
 du portail de la Colombe au portail de Gorman ou de Notre-Dame
 de l'Imbertie vers l'église
 du portail de la rode supérieure au portail de la Flachairie
 du portail de la gacherie vers le pont de l'église
 Rues du portailde la gacherie vers l'étang
 de la place de Bézagut au portail de la Colombe
 du portail de Vernhias vers l'église
 de Cayssac (du côté d l'hôpital)
 de la flaissyrie ou flachairie
 du portail Saint-Pierre à l'église
 de la Salamonie (dans le castrum)
 du portail de la balme de l'hôpital vers le mercadiol
 du portail de la Colombe au portail de la Rode
 publique par où passent les pèlerins
 Chemins de Gramat à Cahors
 de la croix de la molinerie vers Relhac
 allant à la fontaine de Bèdes
 du portail de Balach au pont de Gramat
 de Gramat à St-Cirq (d'Alzou)
 au moulin de Picarel
 de Gramat vers viel Gramat
 de la place commune à la balme de l'hôpital
 de Gramat à Figeac
 du pont du Ségala au terroir del crozial
 vers le mas d'Auzeral et à la malaudie
 public sive romieu au barry de la reclusie
 romieu vers Roc-Amadour (le même)
 du moulin de l'église au moulin de l'étang

de Gramat au moulin de Regardel
romieu de Gramat à Figeac
de Bezagut vers la reclusie
du pech de Bellebouque ou Bellebaque vers le moulin d'Iceps
de la Reclusie à Roc-Amadour par le mas de Corn
de Gramat à Miers
de la font de Counnaude au mas de Cornil
du Regardet vers le mas du lac
du Bosc cau vers la route des pélerins (romipetarum)
de Gramat à Loubressac
de Gramat au Ségala
de la balme de l'hôpital vers la croix de la Bastarde

Places de Bézagut

de Sobranie
de l'ort de l'hôpital
commune
du Mercadial

Noms divers en ville

Le réduit (reduch)
Croix de la molinera
Le Valat
Le mur del reduch et le mur de la ville
Le castrum
Vota de l'aigua
Maison dels auzerals à noble Hugues de Valon
Maison del'olm sous le castrum
Pont du noguier (noyer)

Moulins dit d'Iceps

de la boutert
du noguier
de l'étang
de l'église
de Regardel
d'Espare ou Picarel
de la Faurie (près du pont du noyer)

Noms divers hors ville

Combe Saint-Estèphe
Pech de la Cabanade
Ferrat
de Nargues
Pitout
Cloup des Ermites
Pech de bellebouque ou Belle baque
Pech royal

Pech de Valette

Portes ou portail de la balme de l'hôpital
de Saint-Pierre
de la Colombe
du four
de Gourman ou de Notre-Dame
d'Auzeral ou dels auzerals
de la Rode Sobirane - ou de la Rode)
de la flaicherie ou flayssarie
de Vernhes ou Vernhias
de la gacherie ou gaierie
de Balach ou Valatz
de la réclusie
de l'olm

Barrys (faubourgs)
de Bézagut
de la reclusie
de vidan
del mercadial
de la gaiaric, gacherie
du portail Saint-Pierre

La Communauté

Gramat (avec les paroisses de Saint-Pierre, Rignac, Ségala, Prangères, St-Chignes) fut érigé en commune par Gisbert de Castelnau en 1224, d'après Lacoste, qui lui fait en 124. confirmer les coutumes données par ses prédécesseurs.

Ces coutumes ont été publiées par m. Dufour. On en trouvera le texte aux archives du Lot, F. 243. Voir la notice sur Gramat par l'instituteur m. Balagayrie dans le bulletin de la Société des Etudes du Lot, tome . Elles furent successivement confirmées par les divers seigneurs de Gramat, nous avons une de ces confirmations par Guérin de Castelnau, mais c'est une mauvaise copie qui nous empêche d'en donner ici l'analyse. Il y a une centaine d'articles. A la suite sont dénommés les herbages, avec les réserves que fait le seigneur. On indique les droits de chaque paroisse à ces herbages. On reproduit l'accord avec Obazine au sujet de la Méjancerie.

Suit une série d'actes analysés en 2 ou 3 lignes.

1273 - ordenansa de me Maynade sul fag des consiliaris et d'autres libertat.

1301 - ensu se la maniera com fero cossols et an cossolat et sagel
(les habitants peuvent bâtir un consulat avoir un sceau commun).

1319 - que la baronnie de Gramat est du comté de Toulouse

? - A quoi sont tenus les nobles de la communauté

1322 - Com los gentils homes devo vestir de sobreces

1305 - lo fag delo bos de las vinhas et per los del et cr ?

1322 - lo fag del fon

1277 - lo fag de la fiera e mercat - franqueras de peatge et leude

1293 et 1294 - Deux lettres sur le fait du ban

1297, 1300, 1351 - pièces concernant les herbages - dont ceux de Pousalgues
etc

Enrego las limitatios de la juridictio del castel de Gramat - D'abord du
côté de Roc-Amadour et Blanat - (inachevé)

1285 - Ensu se lo fag de ladeveza a de Lacalm

La plupart des actes mettent en cause non pas des consuls mais des
conseillers de Gramat (même nombre d'ailleurs : quatre). En 1295 différend
entre les consuls et Hugues VIII de Castelnau au sujet de quelque amende
(voir Lacoste II p. 395 - voir aussi p. 448 note). En 1325, différend entre
Guérin 1^{er} et le Commandeur du Bastit (Lacoste III p. 28).

Au temps de la guerre de Cent ans - Lacoste pense que les gavaches des
éditions de Froissart, que les Anglais, après la révolte du Quercy, prennent
après Salviac en Gramat. Ce n'est pas Gramat : ce n'est pas non plus Gagnac
comme ont cru quelques-uns, lisant Ganaches (Ganach) - ces deux localités ne
sont pas sur le chemin. Il s'agit de Dégagnac.

Le pape Grégoire XI, parent des Aigrefeuille, s'intéresse à notre
Gramat. En 1373, il écrit aux chefs de bandes Bernard de Leuret et Bernard
de Sales pour leur recommander de ne pas endommager cette terre (Vat. 269
f. 147). Mais il ne fut pas écouté. Gramat fut ravagé par les bandes, et sans
aller jusqu'à croire les exagérations sans preuves de certains auteurs qui
disent qu'il n'y resta que 7 personnes et qu'il n'y avait pas même un morceau de
bois pour faire lier les gerbes (!!). Il est sûr que les Anglais, ne tenant aucun
compte des panonceaux fleurdelisés qui avaient été apposés sur les
principales portes de la ville, la ravagèrent de façon qu'elle fut détruite dans
sa plus grande partie (enquête pour le rétablissement des panonceaux), Vers
1401 ou 1402 - Ces principales portes étaient celles dites de l'hôpital, de
Vergnes, de Gourman et de Lacombe.

En 1561, arrangement entre Jean de Gontaud dit d'Auriolle, héritier universel de Jean d'Auriolle, avec les consuls de Gramat, au sujet de la tour de l'horloge, que les consuls avaient fait bâtir « pour régler la république et police dudit lieu décoré de deux belles foires et de deux marchés la semaine ». La tour sera parachevée, mais « sans ni créneaux ni autre chose signifiant juridiction ». Le consulat et le seigneur auront chacun une clef (Papier Lacoste à la Biblio. Municipale D²).

En 1662, Gramat fut attaqué par les lieutenants de Duras, après leur exploit sur Roc-Amadour, pillé et son église brûlée. En 1568, Gramat vit tout près l'armée Huguenote commandée par Jacques d'Assier dans la prairie et l'armée Catholique de Montluq campée aux portes de Gramat. Ce dernier, ayant appris que les forces d'Assier étaient beaucoup plus considérables que les siennes, fit sa retraite sur Gourdon (Lacoste IV - 201-2). D'Assier leva le camp peu après non sans avoir encore exercé le fanatisme huguenot sur l'église.

En 1668, il fut question de la fondation d'une maison de charité avec chapelle pour laquelle Guillaume Darnis, marchand, avait légué 700 livres et feu noble Marc-Antoine de Gontaud 300. Nous ne voyons pas qu'on ait mis les projets à exécution. Sans doute les fonds étaient insuffisants.

Epoque révolutionnaire. Tentative des brigands contre le château de Mordesson (Les brigandages par m. de Montdésir, p. 19).

Prestation des serments - Le 3 février 1791, me Raymond Lalo, curé de Prangères ; le 4, me Jean-François Pradel, curé de St-Chignes et me Jean-François Vours, curé de Gramat ; et les vicaires Raymond Labanhie et Pierre-Joseph Bonassies ; Jean-Baptiste Calmette, vicaire du Ségala ; Jean-Pierre Aymar et Antoine Cadiergue, vicaires de Rignac, font connaître leur intention de prêter le serment. Le 6 février, le conseil général de la Commune s'assemble dans l'église. Le curé et les deux vicaires prêtent le serment avec restriction ; on reçoit le même jour les serments de Prangères et de Rignac ; le 8 février du Ségala et de St-Chignes.

M. Gardarin était alors maire de Gramat (Papiers Greil 149).

GREZES

La paroisse

Une Grèze est une terre desséchée, où l'herbe ne pousse qu'après de bonnes pluies. La commune renferme en effet pas mal de grèzes, mais aussi quelques bois, et c'est un peu le même cause qu'aux alentours.

La paroisse de Grèzes était annexe de celle d'Espédaillac ; et le service était fait par un vicaire spécial. Pour le XVIII^e siècle, les registres paroissiaux fournissent les noms de Castanié, 1737 ; Marbot, 1738 ; Sourdès, 1746 ; Laborie, 1748 ; Laparra, 1759 ; Manhet, 1768 ; Guitard, 1774 ; Séguy, 1778 ; Lagarrigue, 1785 ; Verbiguié, 1789-90.

Le procès-verbal de visite de 1669 donne celui de Jacques Rigal ; un parchemin de 1295, celui de frère B. de Bozon, chapelain. L'église était dédiée à Saint-Jacques le Majeur. Elle fut démolie par les protestants vers 1570 et relevée et restaurée par le Commandeur Flotte de Maux.

Il y avait une chapelle et une confrérie dédiées à St-Roch. La nef a été agrandie et l'église rajeunie en 1833.

La seigneurie

Elle était en grande partie à la famille de Cardaillac, branche de Brengues. En 1503, Jean de Cardaillac en fait le dénombrement, se disant seigneur haut moyen et bas de Montbrun et de Grèzes. Cette branche l'avait acquise en 1427 de Marquès de Cardaillac-Thémines (Les Cardaillac-Thémines seigneurs d'Espédaillac). La directe fut vendue en 1497 à Jean de Magne, écuyer, de Jean de Cardaillac. La seigneurie passa à Galiot de Ginouillac qui la possédait vers 1540, et par lui, aux d'Uzès. C'est ce que dit un état de 1630 : « la seigneurie de Grèzes est au sieur d'Uzès et relève d'Assier ». En 1770, le seigneur de Grèzes était m. de Saint-Alvèze.

La commanderie

Grèzes était un membre de la Commanderie de Durbans ou d'Espédaillac. Le Commandeur nommait à la cure d'Espédaillac et Grèzes. La Commanderie avait les membres de Las Barthes, Tailhardis, Grèzes la Guerlhia.

En 1487, bail à fief par le Commandeur Antoine de Murat du tènement de las Barthes (Inv. 62 M).

En 1514, autre par Frère Gaston de Verduzan (n° 2).

- 1524 - Lettres royaux impétrées par les paysans du terroir de las Barthes au sujet du bois de Durbans (n° 3) et enquête pour justifier aux habitants l'usage des bois de las Barthes et du Tailhardis
 - Procès à l'occasion de la dégradation de ces bois (voir Espédaillac, liste des Commandeurs) - Procès-verbal de l'état de dégradation (n°4, 5 et 6).
- 1525 - Lauzime pour une terre à la Guerlhia (n° 11)
- 1290 - Vente d'une terre à la Gherlia (n° 12)
- 1448 - Bail à fief du membre de la Guerlia (n° 14)
- 1526 - Interposition de décret sur le terroir de la Guerlhia en faveur des consuls de Grèzes (n° 15)
- 1528 - Sentence arbitrale au sujet de ce terroir (n° 16)
- 1300 - Contrats de vente de biens al Tailhardis par les habitants de Grèzes (n° 18)
- 1519 - Arrentement du Tailhardis par le Commandeur de Pomairols etc.

La visite de septembre 1666 (registre 479)

Grèzes membre dépendant de Durbans - église annexe d'Espédaillac
 Le Commandeur a la dîme complète. Il est seigneur d'un fief appelé la Guerlia sur lequel il prend 3 sétiers froment, 1 sétier avoine, 20 sols d'argent. Il donne tous les ans 35 livres pour les aumônes. Il a fait divers achat d'ornements pour l'église, fait faire un tableau à l'huile représentant le crucifix avec St-Jacques d'un côté, Ste-Madeleine de l'autre (coût 40 livres)
 - un cadre pour ce tableau (8 L) un confessionnal - un coffre servant de banc et renfermant les ornements. Il a fait plancheier la tribune.

Même difficulté que pour Espédaillac au sujet de la rente du fief de la Guerlhia.

Suit la visite

Enquête avec Arnaud Brajat, bourgeois et Guillaume Carayol, marchand ; secrète avec Jean Brunet, notaire et me Pierre Grèzes, praticien.

Nouvelle visite en novembre 1671, pour le même Commandeur de Galléau.

Supplément

- 1513 - Pierre Carcenac recteur (originaire d'Espédaillac)
 1741 - Etienne Murat vicaire (des Murat de Bardoulz)
 1772 - Guillaume Laverines vicaire

Seigneurie

- 1503 - dénombrement de Jean de Cardaillac-Brengues
 1543 - dénombrement de Marquès de Cardaillac
 ? dénombrement de Jacques de Ginouillac, grand maître de l'artillerie, qui a acquis Grèzes de Marquès de Cardaillac.
 (Papiers Greil f. 63v - 122 f. 13 f. et f32)
 1627-9 - Emmanuel de Crussol d'Uzès

LACAPELLE-MERLIVAL et SAINT-MAURICE

Historique

Les origines - Le moyen-âge - La Guerre de Cent ans

C'est dans la vie de St-Géraud, évêque et comte d'Aurillac que nous trouvons la première mention de Lacapelle. Il y est raconté en effet, que ce prélat possédait dans le haut-Quercy et notamment à St-Cirgues, au Bourg et à Lacapelle, des domaines considérables.

Les premiers comtes du Quercy, Aymeric et Godefroy, n'avaient pas attendu la mort de ce saint prélat, pour faire des incursions sur ces terres et étendre leurs possessions à ses dépens. C'est pendant cette période si trouble que s'établit définitivement dans notre région la puissante maison de Cardaillac, vassal et alliée des comtes de Toulouse et du Quercy.

Le plus ancien chevalier, dont l'histoire fasse mention est Hugues de Cardaillac, qui en 1064 rendit hommage à Moissac, à Raymond fils de Pons comte de Toulouse, pour son château de Cardaillac avec toutes ses appartenances. Il possédait toute la contrée comprise dans le vaste périmètre d'Aynac, Leyme, Molières, Gorses, Prendeignes, Camburat, Lacapelle, où se trouvaient vingt deux paroisses. Dans le fort (castrum) de Cardaillac, vivaient à côté de leur seigneur, de nombreux vassaux de famille noble, qui possédaient des fiefs dans diverses localités de la seigneurie.

Lacapelle-Merlival, n'était au XII^e siècle, qu'une bourgade sans importance, comprise dans l'enceinte d'un réduit fortifié, assez sommairement. Le donjon en occupait le centre et des masures la plupart en bois s'entassaient sans ordre tout autour.

Les seigneurs de Cardaillac, jouèrent un très grand rôle, dans les premiers siècles de la féodalité. Ils prirent une part très active aux croisades et à la guerre des Albigeois.

Au début de la guerre de Cent ans Bertrand III de Cardaillac, n'avait pas imité l'exemple de la plupart de ses compatriotes. Il s'était soumis aux anglais et avait été nommé par eux, Sénéchal du roi d'Angleterre en Périgord, Limousin et Quercy.

L'histoire est muette sur les événements de cette époque, auxquels il dut prendre une part importante. Nous savons qu'il jouissait dans sa province d'un grand prestige et possédait une fortune considérable.

Dans son testament du 25 mars 1266, il partageait son héritage entre ses trois fils.

1 - Géraud l'aîné, recevait en partage le château de Cardaillac, le manse de St-Maurice, Lacapelle-Merlival, Rudelle, Camboulit etc. Il fut le fondateur de la Tige des seigneurs de Lacapell-Merlival.

2 - Bertrand recevait les châteaux de St-Cirq La Popie, de Bioule de Larnagol. Tous deux devaient assurer à leur frère Guillaume moine à Tulle, la somme de 10.000 sous caorcins. A la mort de son père, Géraud de Cardaillac, fit reconstruire le château de Lacapelle et vint ensuite se fixer dans cette localité dont il affectionnait le site. Le bourg de Lacapelle ne comprenait encore au XIII^e siècle que 200 habitants environ, presque tous artisans ou travailleurs. Un grand nombre d'entre eux appartenaient à la domesticité du seigneur.

A la mort de son père (1293) Géraud II donna de nouvelles libertés et franchises aux habitants des villages de la terre de Lacapelle-Merlival (1294). Cet acte important (dont on trouvera le texte dans l'histoire de la seigneurie de Lacapelle-Merlival) débutait ainsi :

« Au nom du seigneur, ainsi soit-il, et l'an de l'Incarnation 1294, le 14 du mois de mars, régnant Philippe roi de France, sachent les personnes présentes, et apprennent les personnes à venir, que nous géraud de Cardaillac fils quand vivait le noble Géraud de Cardaillac, chevalier, à présent décédé, ne voulant pas opprimer dorénavant les villages ci-dessous nommés, ni aggraver les impôts ou les charges qu'ils nous doivent. Savoir les villages

1 - de Landebertie (aujourd'hui disparu) 2 - de Touron (aujourd'hui Le Cros)

3 - de Lacam 4 - de La Vie de La Saule (aujourd'hui Las Bios)

5 - de Foncalzines 6 - de Calmejane 7 - de Lalbertye (aujourd'hui La Mourière)

8 - de Gondols 9 - de Bens 10 - du Foursou 11 - du Saulier (aujourd'hui disparu, situé près de Pontiac) 12 - de Malavile (aujourd'hui Pontiac)

13 - de Puech 14 - des Garrals (aujourd'hui Le Suquet) 15 - de Las Bouygues, ainsi que les hommes et les propriétaires habitant dans lesdits villages, ou qui habiteront dans la suite dans lesdits villages

nous donnons et concédons les libertés et franchises ci dessous écrites... pour être valables à perpétuité.

(Suit l'acte en 49 articles)

Les franchises laissaient les habitants sous la tutelle et l'administration du seigneur ou de son représentant, le juge seigneurial et ne faisaient que reconnaître un droit, dont ils jouissaient déjà. Néanmoins, en leur accordant des droits civils qu'ils n'avaient pas, le seigneur donnait plus d'importance aux droits qu'ils tiraient de l'association.

Le paysan libre, pouvait dorénavant disposer de sa personne et de ses biens, sous certaines conditions bien déterminées ; il obtenait des adoucissements à son sort par la réglementation des corvées et la fixation de la taille. On ne pouvait l'arrêter qu'en cas de flagrant délit.

Les habitants du bourg de Lacapelle, ne sont pas mentionnés dans les coutumes avec ceux des villages de cette paroisse et de celle de St-Maurice.

Il est très probable qu'ils furent tenus plus longtemps en demi-servage, car ce n'est qu'à la fin du XIV^e siècle, qu'ils firent reconnaître leurs droits et obtinrent d'être représentés par 4 consuls, 2 pour les villages de St-Maurice, 2 pour le bourg et les villages de Lacapelle. Le seigneur leur avait concédé les coutumes de la ville de Figeac.

Géraud II de Cardaillac, n'eut pas moins de six enfants dont quelques uns jouèrent dans la suite un rôle important. Bertrand l'aîné succéda à son père. Guillaume devint évêque de St-Papoul. Bertrand son 3^e fils, fut évêque de Cahors et familier du pape Jean XXII.

Bertrand III consacra toute sa vie à lutter contre les Anglais, qui avaient envahi et ravagé sa seigneurie. A l'avènement de Philippe de Valois la guerre avait repris avec acharnement entre les partisans des Anglais et des Français. Le Quercy devint le théâtre de combats acharnés.

Malgré leur alliance les seigneurs de Cardaillac, de Castelnaud, de Thémines, de Gramat, etc., ne purent empêcher les ennemis de s'emparer des places de Cardaillac et de Fons - de la Garennie et d'Anglars. Comme on le voit notre localité était entourée de garnison anglaises. Elles leur résista longtemps grâce aux forces que le seigneur de Lacapelle avait accumulées dans la place, mais en 1389 le Bourg de Gozens et Perrot le Béarnais réussirent à s'en emparer. La principale garnison de ces routiers anglais était le fort d'Anglars, d'ou ils ne furent chassés qu'au début du XV^e siècle.

La contrée était alors si dépeuplée que Guisbert de Cardaillac, petit-fils de Bertrand III fut contraint de donner ses terres à cens, à de nouveaux colons qu'il fit venir d'Auvergne, du Rouergue ou du Gévaudan. Ces étrangers furent la souche de nombreuses familles qui subsistent encore dans le pays.

La Renaissance. Les Guerres de Religion. Le Grand Siècle.

Sous le règne de Charles VIII et de Louis XII, le seigneur de Lacapelle, Astorg de Cardaillac, prit part aux guerres d'Italie à côté de son voisin et ami Galiot de Genouillac.

Ce dernier avait pris son fils Jean de Cardaillac en grande affection et l'avait nommé lieutenant d'une formation d'artillerie. Ce jeune seigneur avait épousé Catherine d'Estaing, dont il n'eut qu'une fille Françoise. Nommé gouverneur des places fortes de l'Armagnac, nous le voyons peu après commander l'artillerie royale au siège de Fontarabie. Il mourut quelque temps après (1521) au moment où débutaient les hostilités entre François 1^{er} et Charles Quint.

Son frère Gilibert de Cardaillac, s'empara aussitôt de sa succession en vertu de la substitution portée dans le testament de Guisbert de Cardaillac, leur aïeul commun.

Les tuteurs de Françoise de Cardaillac qui étaient : 1 - son oncle Louis de Cardaillac, recteur de Lacapelle-Merlival 2 - François d'Estaing son oncle évêque de Rodez et

3 - Galiot de Genouillac, seigneur d'Assier, attaquèrent en vain cette prise de possession devant le Parlement de Toulouse. La malheureuse Françoise, privée de tous ses biens se réfugia au couvent de Bonesargues en Limousin.

Gilibert, paisible possesseur de cette seigneurie mourut en 1536. Son fils aîné Jacques, avait suivi comme son oncle Jean, la brillante carrière des armes. François 1^{er} lui avait confié le commandement d'un régiment de cavalerie. Il le suivit dans toutes ses campagnes et se fit remarquer par sa bravoure et son intrépidité. A la bataille de Ferrare, il chargea les ennemis à la tête de son régiment, mais à la fin du combat il tomba mortellement frappé à la tête par un gentilhomme napolitain.

Son frère cadet Antoine de Cardaillac, devint seigneur de Lacapelle et ne tarda pas à épouser à la cour une jeune italienne d'une grande beauté, Victorine d'Aquino, fille d'honneur de Catherine de Médicis. Ce mariage fut célébré à Paris le 22 février 1573 en présence du roi Charles IX qui nomma Antoine de Cardaillac, Sénéchal du Quercy, son gentilhomme ordinaire.

La fin du règne de François, avait été attristée par les premiers succès des Calvinistes. Le Haut-Quercy fut de nouveau le théâtre de luttes féroces entre les partisans des deux religions. Le seigneur de Lacapelle était du nombre de ceux qui soutenaient les Catholiques, mais il n'en était pas de même de ses parents les Cardaillac-St Cirq qui avaient pris le parti des réformés et introduit la religion nouvelle dans le château de Cardaillac et à Latronquière.

En 1569 les Protestants s'emparèrent de St-Céré et résolurent de prendre Figeac par surprise, mais les habitants ayant été avertis de leur projet se tinrent sur leurs gardes et commandés par le seigneur de Lacapelle, mirent en fuite leurs ennemis à Ferrière près de Faycelles.

Les excès de toutes sortes qui se commettaient de tous côtés furent cause que les catholiques et les protestants se voyaient contraints d'abandonner les places où ils se trouvaient en minorité et de se réfugier dans celles où leur parti était le plus fort.

Lacapelle-Merlival resta peuplé de catholiques et Cardaillac devint l'asile de tous les protestants.

Antoine de Cardaillac, Sénéchal du Quercy, qui avait participé à toutes ces luttes, s'éteignit en 1586 et fut inhumé dans l'église Notre Dame de Lacapelle.

Son fils aîné François de Cardaillac, jouissait comme son père d'un grand crédit à la Cour du roi de France et avait épousé (1595) Madeleine de Bourbon, fille d'Henry de Bourbon-Malause.

A l'exemple de ses ancêtres, il se fit remarquer par son zèle à défendre les intérêts de la royauté et du catholicisme. A la tête de nombreux partisans, il reprit un jour aux protestants la ville de Fons, dont ils s'étaient emparés par surprise.

En apprenant cette nouvelle le duc de Sully et le comte d'Orval, son fils, qui se trouvaient à Cardaillac, vinrent mettre de nouveau le siège devant cette place. C'est dans une sortie qu'il faisait à la tête de ses troupes que le seigneur de Lacapelle trouva la mort. Son fils Henry-Victor qui était à ses côtés, fut assez heureux pour tuer de sa propre main le meurtrier de son père et mettre en fuite les ennemis.

Nous avons vu que depuis plus d'un siècle, les seigneurs de Lacapelle avaient quitté leurs terres pour remplir des fonctions plus honorifiques, que lucratives à la Cour du Roy de France. A l'exemple des autres gentilshommes ils s'appauvrirent tous les jours et vendaient peu à peu leurs rentes, leurs fiefs et même leurs privilèges.

Henry-Victor de Cardaillac, ne voulut pas se résigner « au ménage des champs », et passa la plus grande partie de sa vie à la Cour de Louis XIII et de Louis XIV. En 1632, on le voit commander un régiment sous le maréchal de Schomberg et en 1639, il conduisit la noblesse du Quercy dans le comté de Roussillon. En récompense de ses services le roi Louis XIV avait érigé (15 mai 1645) la seigneurie de Lacapelle en marquisat.

De son mariage avec Elisabeth de Pluviniel, Henry-Victor eut 3 garçons. Les deux premiers étant morts encore jeunes il ne conserva que son 3^e fils Thomas Jean-Baptiste sur lequel il reporta toute son affection et qui nous paraît avoir bien mal reconnu les bontés de son père et de sa mère. Les procès innombrables qu'il leur intenta nécessiteraient un volume tout entier. A la fin du XVII^e siècle les habitants de Lacapelle souffrirent beaucoup des violences de toutes sortes que commettaient à leurs dépens les 2 partis en cause. A chaque instant ils étaient assignés pour payer des droits seigneuriaux qu'ils ne devaient pas et se trouvaient contraints de les payer deux fois. Après avoir vécu en très mauvais termes, toute leur vie, Thomas Jean-Baptiste et sa mère s'éteignirent la même année (1693).

Ce seigneur n'ayant pas laissé d'enfants, sa succession revint à un de ses neveux, Bertrand de Cardaillac, de la branche de Sérignac, qui se trouva aux prises avec toutes sortes de difficultés pécuniaires et de nombreux procès en instance devant le Parlement de Toulouse. Il eut la sagesse de mettre un peu d'ordre dans ses affaires et de transiger avec ses adversaires.

A sa mort 1727, il laissait sa seigneurie à son frère Thomas II Jean-Baptiste. Ce fut le dernier Cardaillac seigneur de Lacapelle.

Ne pouvant faire face aux nombreuses charges dont elle était grevée, il prit le parti de la vendre à messire François de Loupiac, seigneur de La Deveze, maréchal de camp des armées du roi.

L'acte de vente fut passé le 20 juillet 1732, au château de La Deveze, paroisse de Soulomès en Quercy.

Les derniers seigneurs

Le maréchal de La Deveze, ne vint que rarement à Lacapelle. Il vivait à Paris, ou il mourut sans faire de dispositions testamentaires.

Son petit-fils lui succéda. C'était messire Joseph de Glandié, seigneur de Vareix, chevalier de St-Louis, lieutenant colonel du régiment Royale Artillerie etc. Avec ce nouveau seigneur les habitants de Lacapelle connurent toutes sortes de tracasseries et d'ennuis. Fort jaloux de ses droits et de ses prérogatives, il commença dès son arrivée à dresser l'inventaire de tous ses biens et à faire renouveler aux paysans de ses terres tous les contrats passés autrefois avec les Cardaillac. Depuis ces temps reculés, beaucoup d'usages et de droits seigneuriaux étaient tombés en désuétude et n'étaient plus réclamés. Mr de Vareix se montra intraitable et s'obstina à réclamer à ses tenanciers les mêmes services et les mêmes redevances que celles qu'ils acquittaient au Moyen-âge.

Ces prétentions irritèrent les habitants de la contrée, habitués à être traités avec plus de bienveillance. Sur ces entrefaites Mr Joseph de Vareix mourut subitement (1757) à l'âge de 84 ans, sans voir l'issue des nombreux procès qu'il avait entamés avec la communauté de Lacapelle - St Maurice.

Son frère, l'abbé de Vareix, âgé de 81 ans, fut son légataire universel. Malgré son grand âge, il soutint avec opiniâtreté les procès engagés par son frère. Il eut la satisfaction de les voir se terminer à son avantage. Par plusieurs arrêts de justice la communauté de Lacapelle fut contrainte de payer plus de 8000 livres à l'abbé de Vareix. Il ne mourut qu'en 1766 à l'âge de 91 ans.

Son neveu par alliance, Alphonse Louis du Montet, hérita de la terre et du château de Lacapelle.

Pendant la Révolution ce seigneur fut inscrit sur la liste des émigrés et ses biens déclarés nationaux. Le château fut pillé et dévalisé à plusieurs reprises durant la Terreur. Quand la tourmente fut passée, Mr du Montet, put rentrer en possession de ses biens mais dégoûté et désabusé, il vendit ce qui lui restait à quelques particuliers de Lacapelle avides de faire « la bonne affaire ».

Les paroisses

L'origine de l'église collégiale de Lacapelle, remonte à une date très ancienne. La première chapelle qui fut construite dans le pays du « Merlival » donna son nom à notre localité et attira autour d'elle un certain nombre d'habitants. Il est très vraisemblable qu'elle avait été fondée par les premiers seigneurs.

C'est en 1146 que nous trouvons dans l'histoire la première mention des églises de St Maurice et de Lacapelle dont la réunion ne formait qu'une seule paroisse sous la direction d'un même pasteur. Dans la nomenclature des églises comprises dans l'archiprêtré de Notre Dame de Figeac il était dit : « Ecclesia Sancti Mauricii de Anglarisio cum annexa Beati Mariae Merlivallo ». Après avoir dépendu de Notre Dame du Puy de Figeac, ces deux églises étaient vers 1500 à la collation de l'évêque de Cahors.

Les premières chapelles construites à St Maurice et à Lacapelle semblent avoir été détruites puis reconstruites au XIII^e siècle. Toutes deux paraissent avoir été bâties sur le même plan, et l'église de St Maurice, à peu près intacte, peut nous donner une idée assez juste de la forme et des dimensions de celle qui était à Lacapelle. (démolie en 1872).

Le clocher très modeste, surmonté d'un clocheton se trouvait placé au-dessus du chœur ; il reposait sur six piliers - Dans la nef on admirait quelques vieux chapiteaux romans, sur lesquels étaient retracées des scènes de l'ancien testament. Cette vieille église de Lacapelle, avait été construite dans l'enceinte même du château, au milieu de la place du Réduit ou du Fort. Les seigneurs qui l'avaient fondée se firent un devoir de l'agrandir et de l'entretenir. En lisant leurs testaments, nous voyons qu'ils demandaient d'être enterrés aux pieds des autels St Jean, St Roch, St Michel etc. qu'ils avaient fondés et enrichis. Ces petites chapelles, correspondaient à autant de charges de chapelains, instituées à plusieurs reprises par les seigneurs ou par d'autres personnes pieuses. La réunion de tous ces desservants donna naissance à l'église collégiale de Lacapelle.

Nous savons déjà que les bourgs et les villages de Lacapelle et de St Maurice ne formaient qu'une seule communauté ; il en fut de même au point de vue religieux. Un seul curé assisté de 3 vicaires desservait les deux églises et percevait la dîme des deux paroisses. L'administration de ces dernières était néanmoins distincte ; elles avaient chacune leurs marguilliers et des paroissiens déterminés.

L'église de Lacapelle était à l'origine une annexe de St Maurice, mais son importance s'étant peu à peu accrue, on trouve dans les actes du XV^e et du XVI^e siècles, la preuve certaine de la prééminence de la première sur la seconde. Les curés habitaient toutefois le presbytère de St Maurice, beaucoup plus vaste et mieux aménagé que celui de Lacapelle. Ils laissaient ce dernier à la garde de quelques vicaires.

Les chapellenies

Quatre chapellenies avaient été fondées dans l'église de Lacapelle. C'étaient des bénéfices simples, distincts de celui du curé. Ils n'exigeaient de la part de leur titulaire que l'obligation d'accomplir les devoirs et les conditions imposées par leur fondateur.

- 1 - La chapellenie de St Michel, qui eut pour fondateur messire Guillaume Bossanel, prêtre et curé de Lacapelle. L'acte de fondation remonte à 1455.
- 2 - La chapellenie de St Jean, fondée en 1471 par noble Gilibert de Cardaillac. Ses successeurs conservèrent jusqu'à la Révolution le droit d'en choisir les titulaires.
- 3 - La chapellenie des Escots fondée en 1541 par les nobles de Roques et Hugues de Gasc. L'acte confère au prieur de Lacapelle, le droit de nomination.
- 4 - La chapellenie de Las Vios, appartenait plutôt à l'église de St Maurice. Elle avait été créée par noble Henry du Roc, par sa sœur Hélène de Cazard, et quelques particuliers Jean Laval et Hugues Landes. C'était en réalité une chapelle de secours destinée à desservir les villages qui composent aujourd'hui la paroisse d'Espeyroux. Les fondateurs construisirent l'édifice à leurs frais et s'engagèrent à payer le desservant « moyennant ce, le prebtre quy fera le service dans ladite esglise, sera tenu de dire messe haute, Dimanches, jours ouvriers, fors les jours comprins dans les Saint canons ».

La dîme

Conformément au précepte de l'Evangile, le peuple payait la dîme au prêtre, et le prêtre en devait un sixième aux pauvres. Nul ne pouvait s'en exempter.

La dîme se prélevait à Lacapelle et à St Maurice, sur tous les produits de la terre au taux du onzième et sur les poules, les agneaux, la laine à un taux moins élevé. Le détenteur du sol était tenu d'avertir le curé ou son fermier, un jour franc, avant d'emporter chez lui les gerbes ou les autres produits du sol. En général, le fermier se rendait dans un village, un jour fixé et les habitants déposaient leurs redevances sur le sol dimaire. Les deux paroisses de Lacapelle et de St Maurice donnaient chaque année au curé des revenus assez considérables.

En 1482, le curé Bossanel retirait de sa ferme 240 sétiers de tous grains.

En 1519 le curé affermait la dîme 900 livres tournois par an.

En 1696 elle valait 1200 livres et 4270 livres au moment de la Révolution. On voit que le montant de la dîme variait chaque année en suivant une marche ascendante, ce qui tenait aux progrès que faisait l'agriculture. C'était un phénomène contraire qu'on observait pour les redevances censuelles, dues au seigneur, qui toujours immuables depuis des siècles, perdaient de plus en plus de valeur.

La paroisse de Lacapelle comprenait :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| 1 - le lieu de Lacapelle-Merlival | 9 - le village de La Roque |
| 2 - le village du Foursou | 10 - de la Millade |
| 3 - de Bétille | 11 - du Catalo |
| 4 - du Rougés | 12 - de la Chayrie |
| 5 - du Poujatel | 13 - de la Verdonce |
| 6 - de la Veyrière | 14 - de la Salvatgie |
| 7 - du Lac | 15 - de Las Fargues |
| 8 - de Gibrat | 16 - de Bens |

La paroisse de St Maurice comprenait :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| 1 - le lieu de St Maurice | 13 - le village de Las Vios |
| 2 - le village du Puech | 14 - de La Granie |
| 3 - de Nadal | 15 - de Las Bories |
| 4 - de Mouret | 16 - de La Mourière |
| 5 - du Sirieys | 17 - de Las Braldies |
| 6 - de Granioulés | 18 - de La Vergne |
| 7 - de Calméjanne | 19 - du Bouyssou |
| 8 - de Goutteraffe | 20 - d'Aujals |
| 9 - de Fontalzines | 21 - de La Bro |
| 10 - Las Cardonies | 22 - de Gondouls |
| 11 - de Cantifage | 23 - de Pontiac |
| 12 - de Lous Peyroux | 24 - de Cruzols |
| | 25 - de Goules |

Anciens curés

Maître du Raynal du Catalo vers 1350.

Me Guillaume Bossanel 1443.

Messire Guisbert de Cardaillac, fils d'Astorg, protonotaire apostolique recteur de Lacapelle et St Maurice vers 1500.

Me Hugues Galaup vers 1590.

Me Jean Murat vers 1647.

Messire Charles de Cavaniac vers 1679.

Maître Barthélémy Planavergnhe (1686 - 1717).

Messire de Beauvoir de Lascazes (1717 - 1730).

Messire Jean de Beauvoir, son neveu (1730 - 1746).

Maître Guillaume Gourdon (1746 - 1778).

M. Antoine Delteil (1778 - 1781).

M. Bertrand Gardes (1781 - 1784).

M. Brugous (1784 - à la fin de la Révolution) prêta serment et finit desservant de Molières après avoir fait amende honorable.

M. Lagarde, confesseur de la foi pendant la Révolution, était alors vicaire de Lacapelle.

La communauté - Les impôts - Séparation de Lacapelle et de St Maurice.

Nous avons déjà vu que les coutumes de 1294 octroyées aux habitants des terres de Lacapelle et de St Maurice ne faisaient aucune allusion à la formation d'une communauté administrée par des consuls. Ces derniers ne firent leur première apparition qu'au commencement du XV^e siècle, quand les franchises de Figeac leur furent données. A cette époque 4 consuls (2 de Lacapelle, 2 de St Maurice) portant robes et chaperons mi partie de rouge et de noir, prirent la place du bailli nommé par le seigneur. Elus pour un an, ils jouissaient de quelques privilèges, ils avaient un coffre particulier pour renfermer leurs archives et le sceau de la communauté. Sur ce dernier étaient gravées les armes de Lacapelle « Une chapelle d'argent, maçonnée de sable, sur champ de gueules » et tout autour : sigillum consulum Capellae-Merlivalli.

Les consuls étaient nommés par leurs prédécesseurs, mais leur choix était soumis à l'approbation des habitants.

Leurs attributions étaient de deux sortes, les unes avaient trait aux finances, les autres à la police locale.

Toutes les affaires qui intéressaient directement la communauté se traitaient dans les assemblées communales sur la place publique, à l'issue de la grand'messe.

La Taille

C'était la principale contribution de l'ancien régime basée sur le revenu global de la propriété, du travail et de l'industrie de chaque habitant. Pour l'établir sur des bases solides et équitables, la communauté de Lacapelle fit dresser un grand Cadastre de toutes les terres vers la fin du XVI^e siècle. En 1641 il fut complètement refondu et mis à jour.

La communauté payait 2351 livres de taille en 1649, 2825 livres en 1679 et 4591 en 1767.

Les habitants de Lacapelle et de St Maurice avaient vécu pendant plusieurs siècles, en bonne intelligence les uns avec les autres. Mais en 1772 ces derniers demandèrent et obtinrent d'être érigés en communauté distincte pour avoir une vie propre et n'être pas tenus de venir assister à Lacapelle, aux délibérations qui intéressaient leur paroisse.

Ils avaient fait valoir les raisons suivantes :

- 1 - Les habitants de St Maurice ne sont pas informés des assemblées de la communauté et ne peuvent s'y rendre.
- 2 - Ils ont dû soutenir des procès très onéreux ; ou ils n'étaient pas intéressés comme ceux de Lacapelle.
- 3 - Ils n'entendent pas la cloche de Lacapelle en raison de leur éloignement.

- 4 - Le presbytère de St Maurice n'est pas remis en état.
 - 5 - St Maurice ne profite pas des communaux.
 - 6 - Lacapelle ne participe pas aux travaux et réparations qu'on fait à St Maurice.
 - 7 - Les impôts sont mal répartis entre les deux paroisses.
 - 8 - Une petite communauté doit s'administrer beaucoup mieux qu'une grande.
- Dr Cadiergues.

LIVERNON

La paroisse

Cette paroisse est mentionnée dès 1146 dans la bulle d'Eugène III comme une des possessions de l'abbaye de Figeac. Mais un peu plus tard on la trouve rattachée au prieuré de Montsalvy. Le pouillé Longon rattache le prieuré de Livernon à celui de Montsalvy (94) et la paroisse à la présentation de l'abbé de Figeac (395), tandis que le pouillé Dumas dit que d'ordinaire le curé est un religieux de Montsalvy. Plusieurs bulles de provision donnent à Saint-Namphaise de Livernon comme annexe la paroisse aujourd'hui disparue de Saint-Rémy. Quelques auteurs ont prétendu que Saint-Namphaise était un ancien couvent de Templiers, opinion sans base aucune. Les religieux qui ont administré cette église étaient des chanoines réguliers de St-Augustin. L'église actuelle était leur chapelle, servant d'église paroissiale pour le bourg ; le chœur, le transept, le clocher sont remarquables ; le nef a été refaite en 1889.

Le titulaire en est donc Saint-Namphaise de Caniac, le saint que la tradition rattache à Charlemagne. Cela seul indique évidemment que le prieuré ne peut pas être antérieur de beaucoup à la date de la bulle d'Eugène III, Saint-Namphaise ou Naufari étant un personnage relativement récent.

En 1322, la mort du vicaire perpétuel Pierre de Gaillard faisait donner la cure à Zacharie Rouquier, chanoine de Montsalvy (Vat. 73, n° 1360).

En 1400, le recteur Jean Laporte est témoin dans un acte des seigneurs (notaire Melsinh). En 1448, Bertrand de Manhac était chanoine de Montsalvy et recteur de Livernon ; il mettait en possession de Notre Dame des misères, son neveu, du même nom que lui (Arch. Hte-Garonne E 1087 f. 126^v). On trouve, en 1473, Bernard de Manhac (Arch. Austruy, notaire Belet) ; mais nous pensons qu'il faut lire Bertrand et l'identifier avec le neveu susdit, car en 1488¹²⁹, c'est Bertrand de Manhac, également chanoine de Montsalvy, qui résigne en faveur d'autre Bertrand de Manhac, prêtre du diocèse de Cahors (ibidem, notaire Ampelli et fonds Latran 868 f. 271^v). On trouve ce dernier en 1494 possédant en même temps la chapellenie de Guillaume Campanhes en l'église du Puy (Ibidem, notaire Delmas). Il y eut encore, en 1516 un nouveau Bertrand de Manhac, en faveur de qui son oncle résigne ; il est dit que la paroisse est administrée par des chanoines de Montsalvy. Bertrand de Manhac junior est dit prêtre du diocèse de Cahors. Cette famille a tenu la cure de Livernon pendant un siècle.

¹²⁹ En 1444, Bert. M. recteur et B.M. son neveu prêtre, témoins dans l'acte de syndicat des habitants.

Nous avons une lacune de deux siècles¹³⁰.

En 1705, mourait le curé Lancelot. Après lui Mériniac était en concurrence avec Jean Issaly que nous voyons en procès avec Boudet puis avec Delpon (papiers Greil).

Raymond Sasmayous fut recteur assez longtemps (de 1723 ? à 1772). Il eut pour successeur m. Calmels, titulaire le 10 janvier 1772. Il résigna et fut remplacé par François Prat, du diocèse de Rodez qui reçut le visa le 1^{er} mai 1783. Il dut refuser le serment à la constitution civile du clergé car on le trouve remplacé dès juillet 1792, au moins, par le prêtre Rouzet, constitutionnel. Son vicaire, Louis Brunet, insermenté comme lui recevait, le 19 septembre 1792 un passeport pour l'Espagne.

Quelques vicaires

Larnaudie, 1737 - Loubrairic, 1747 - Boudet, 174 ? - Galabert, 1760 - Lavairines, 1771 - Serres, 1772 - Canet, 1777 - Verbiguié, 1777 - Frayssines, 1786 - Demaux, 1789 - Brunet, 1790.

Il y avait à Livernon un collège de prêtres.

Prieurs de Livernon

1358, mort de Gaillard de Cardaillac, prieuré offert, motu proprio à Gui Albert ou mieux Aubert chapelain du pape (parent, neveu du futur Innocent VI) et chanoine de Paris (Reg. Avignon 138 f. 456 - Suppl. 29, f. 176), mais il n'était pas dans les ordres et quitta la carrière ecclésiastique pour se marier. Il fut remplacé par Guillaume de Goudou, chantre de l'église de Cahors (Reg. Avignon 256 f. 168). La mort de ce dernier, camérier du cardinal Etienne Aubert, fit passer le prieuré entre les mains d'Hélie de Saint-Exupère qui reçut aussi le prieuré de Chaudesaigues, au diocèse de Rodez. A sa mort, le prieuré fut donné à son parent Olivier de Saint-Exupère, déjà chanoine d'Embrun (Reg. Avignon 170 f. 223, 175, f. 212^v). Celui-ci eut pour successeur Pierre de Monteils (Reg. Avignon 304, f. 703).

En 1476, le prieuré est disputé entre Jean Love pourvu par l'ordinaire et Antoine de Pouzols du diocèse de Saint-Flour, pourvu par le pape. Ce dernier pour éviter un procès cède tous ses droits par amour de la paix et le pape lui accorde sur le prieuré une pension de 10 écus d'or de France (fonds Latran, 779, f. 3).

En 1515, le prieuré était donné à Jean de Sermur qui obtenait dispense de naissance irrégulière et pouvait avoir en plus du prieuré plusieurs églises (Rodez, Agde, Toulouse), (Reg. Vat. 1072, f. 258).

¹³⁰ 1664 - un autre Bertrand de Manhac, recteur du temps de messire Emmanuel de Crussol.

Après sa mort, 1523, Saint-Nefari (sic) de Livernon était conféré à Pons Boissière (Reg.Vat. 1421, f. 292^v), mais il y eut une seconde collation en 1532, parce que Jean de Sermur junior s'était fait donner le prieuré avant la mort de son oncle Jean Sénior (fonds Latran, 1581, f. 38^l). On voit par une bulle de 1534 que Pons Boissière avait une paroisse au diocèse de Rodez (Reg. Vat. 1458, f. 354^l).

En 1539, le prieuré était résigné par Pierre de Thyrille qui l'avait eu nous ne savons pas à quelle date et le pape le conférait à Guillaume de Thyrille, moine de Saint-Sauveur de Ville-Lupé au diocèse de Tours (Reg. Vat. 1530, p. 91).

En (22 août acte de Pie IV), le prieuré de Livernon, (ici on a mis : O.S.B.) vacant par cession de frère Jacques de Prix était donné à Pierre Vasses, cleric du diocèse de Clermont, pour qui M. Rigal de Saint-Marsal, scripteur du Pape l'avait demandé (Suppl. 3090, f. 155). Ce Jacques de Prix, avait pris possession le 9 mai 1553 (Arch. de l'Indre, titres du duché de Châteauroux, 345^e liasse communiqué par m. de Fontréaulx).

1621, M. Loys de Bocoret de la Salle, parent du prieur de Fons de ce nom (Rouquié) - 1700, François-Bertrand de Boisset de la Salle (? du Cantal) - 1730, le prieuré est résigné par noble ? d'Imbert du Chemin, cleric tonsuré (Arch. de la Lozère g. 2138).

Chapelle Domestique au domaine noble de Viazac renouvelée en 1805 pour m. Thinières.

Hôpital ; legs d'un lit garni pour l'hôpital de Livernon par dame Guaya Dossa du lieu - (1400) - hôpital uni à celui de Figeac.

Confrérie Saint-Namphasie dans le même testament.

Saint-Rémy

Cette paroisse est indiquée comme annexe du prieuré dans la bulle d'Antoine de Pouzols en 1476 - comme annexe de la paroisse Saint-Namphaise dans les bulles de Bertrand Manhac (1488, 1516) - dans des testaments : celui de dame Guaya Dossa en 1400, d'une autre femme de Livernon en 1404 ; dans ces deux actes legs à l'autel de Notre Dame de l'église Saint-Rémy. On trouve dans Doat (vol. 46, f. 122) à la date de [un blanc] , le testament d'Hélène d'Escayrac, femme de raymond Beraldi, seigneur de Cazillac et Cessac, où il y a un legs « au vœu de Notre Dame de Saint-Rémy de Livernon ».

1477 - legs à la roue de Notre Dame de Saint-Rémy. F 432.

Saint-Rémy est resté le patron de l'actuelle paroisse de Livernon ; ce qui semble indiquer qu'il était le titulaire de l'ancienne paroisse avant la création du prieuré ; et Notre Dame (de l'assomption) est la fête patronale.

Saint Rémy n'a conservé que le nom donné à une croix et à une fontaine non loin du bourg, sur la route d'Espédaillac.

La seigneurie

Fut aux Cardaillac de Lacapelle qui en demandaient l'hommage aux Berald en 1350 comme pour Sonac et Théminettes et le cédaient par une transaction avec Pierre de Berald, évêque d'Agde qui lui abandonnait ses droits sur certains villages de la paroisse de St-Maurice¹³¹ - En 1260 hommage des de Thémines aux Cardaillac.

Il y eut une famille noble du nom de Livernon : En 1233 Villefort de Livernon donnait à l'abbaye de Leyme ses droits sur Flaujac ; en 1278, Guérin de Livernon est témoin dans un acte (Arch. Lot F. 461) - En 1393,¹³² Antoine de Livernon, lieutenant du viguier de Figeac.

Dès 1286 les Berald de Cahors, les riches marchands, souche de la famille noble des seigneurs de Cessac, possédaient la seigneurie de Livernon. Arnaud Berald, seigneur de Livernon et sa femme Aygline (de Thémines ?) faisaient une transaction avec Bernard del Garric qui avait négligé de payer les cens et rentes depuis 3 ans et allait voir ses biens confisqués. Il reconnaît tenir d'eux en emphythéose tout ce qu'il possède dans le lieu de Livernon et spécialement les maisons dites de la Robertie, de Durbans, de Plan, de Lascases, le bouge du four etc.

1314 - Dame Aygline, veuve d'Arnaud Berald, donne à son fils Pierre Berald tout son castrum de Livernon et juridiction absolue, ainsi qu'une chapellenie.

1315 - Elle avait eu des difficultés avec Sanchon de Corn, coseigneur d'Anglars et de Sonac, pour certains droits sur Anglars. Il y eut sentence arbitrale rendue par Hugues Berald, seigneur d'Anglars.

1329 - Lundi après la St-Grégoire 1328, Pierre Berald archidiacre de Montpezat, seigneur de Livernon, fait un accord avec les procureurs des habitants au sujet de la juridiction, de la chasse etc. Il doit avoir dans les devèzes des habitants, où ils font paître leurs bestiaux 6 sétérées de terres pour ses clapiers dans les lieux les moins utiles aux habitants. Ils ne pourront y chasser sans sa permission. On ne pourra prendre des lapins en deçà des limites des clapiers.

¹³¹ Le Pech de Ligoussou appartenait au XVe siècle à Marquès de Cardaillac-Bregues.

¹³² La plupart des notes sur les Berald sont dans le répertoire général.

Le bailli de Livernon devra appeler auprès de lui deux prudhommes de son choix pour l'assister dans les causes criminelles, sans être tenu de suivre leurs conseils. Les lods et acaptés appartiennent au seigneur de plein droit - Pour les maisons le 4^e denier - pour les biens rustiques, le capsol.

Les habitants paieront, pour ses frais, 100 livres tournois. Il est entendu que ni le seigneur ni les habitants de pourront se servir l'un contre l'autre de la sauvegarde royale. Le 27 avril les habitants confirmaient cet accord.

1335 - Reconnaissance au seigneur Pierre Berald.

1350 - Transaction entre noble Bertrand de Cardaillac de Lacapelle et Pierre Berald évêque d'Agde au sujet de l'hommage (voir plus haut).

1352 - Testament de l'évêque d'Agde.

1355 - Reconnaissance à m. Arnaud Berald, seigneur de Livernon, par Pierre d'Anglars, bourgeois de Figeac de ce qu'il tient dans le lieu de Livernon.

1395-6 - Hommage rendu à messire Géraud Berald, fils d'Arnaud, seigneur de Livernon, comme seigneur d'Anglars par noble Sanchon de Corn pour les fiefs qu'il tient dans Anglars - redevance : 1 paire de gants (Arch. Lot F. 380).

1395-6 (février) - reconnaissance au même par le procureur de m. Guillaume de Sirieys pour diverses possessions dans la juridiction de Livernon. Dans une autre reconnaissance du même il est dit qu'Arnaud Berald avait fait acquisition de feu Jean de Castelnau, seigneur de Thémines, des terres mentionnées dans la reconnaissance faite en 1346 à Bertrande de Bernard, dame de Reyrevignes. Géraud Berald était mort en 1402 (déclaration de la vente à lui faite du terroir de la Marguie).

1451 - Les libertés (voir paragraphe de la Communauté).

1458 et suivant - Reconnaissances à Raymond Berald, seigneur de Cazillac - Voir Arch. Lot F. 329 - hommage au roi en 1469-70 (Arch. Nat. PP 45).

1495 - Gilles Berald de Cessac achète diverses rentes.

1533-4 - (1^{er} mars) Galiot de Ginouillac achète à noble Arnaud Berald de Cazillac la place et seigneurie de Livernon avec toutes ses appartenances. La rente est de 64 à 65 sétiers froment, 25 avoine (le sétier valant 12 quartons), 60 poullailles, 5 livres d'argent, albergue : 8 sols. baylie, four, greffe, péage dans Sonac, cire 2 livres, épices $\frac{1}{2}$ livre, œufs ? - le tout pour 8000 livres. Notaire Barthélémy Darnis - hommage au roi en 1543.

Par le mariage de Jeanne de Ginouillac, Livernon comme Assier, passa aux Crussol d'Uzès. Ils sont indiqués comme seigneur dans l'état de 1630 (Arch. Lot F. 84). 1658 - 25 juillet, messire Jacques de Crussol notifie aux consuls et habitants qu'il demeure en possession de la seigneurie que lui a délaissé François de Crussol, duc d'Uzès, par transaction du 26 juin.

1664 - Procès entre Guillaume Hugonenc et Emmanuel de Crussol pour raison des places de Livernon et de Grèzes que son père Jacques avait vendu audit Hugonenc, marchand. Il demandait qu'elles lui fussent remises, comme substitué aux biens de messire Jacques Galiot de Ginouillac. Hugo ? cèda ses droits à Jacques Boudet, d'Assier, qui les repassa à Emmanuel de Crussol.

Viazac

Un Guillaume de Viazac témoin (chapelle St-Jean Baptiste) - domaine aux Thinières au XVIII^e siècle - alliance avec les Vayssiè au XIX^e siècle. En 1739 m. Jean Thinières était juge du marquisat de Thémines.

1334 - vente à noble Raymond d'Assier, chevalier, par noble Géraud Calvel, d'Assier, d'une rente froment à Combes en garde, paroisse de Livernon.

1336 - Vente au même par Bégon d'Anglars d'une terre au même lieu.

1340 - Reconnaissance à noble Bertrand d'Assier par un habitant de Reyrevignes d'une terre au même lieu.

1361 - Vente par noble Guillaume de Cardailac-Lacapelle à Pierre Tala, marchand de Figeac, d'une rente froment dans Livernon.

La Communauté

Fragment de la charte des libertés octroyées en 1451, de nouveau par noble et puissant seigneur messire Jean Berald, chevalier, seigneur de Cessac, Livernon et Sonac.

1 - Que les habitants...puissent comme il est accoutumé de faire, créer deux consuls pour régir et gouverner les habitants dudit lieu et que le juge qui est et qui sera pour ledit seigneur prennent le serment, comme est de coutume, dans les solennités qui en tels cas se requièrent, audit seigneur, ou à son député.

2 - Que si débats et discordes arrivaient entre quelqu'un des habitants du lieu, que les dits consuls puissent exhorter et admonester ceux qui eurent les dits débats, rendre à cet effet des ordonnances, et les dits habitants forcés d'y obéir, pourvu que ce ne soit au préjudice du seigneur et de sa justice.

3 - Que si quelqu'un des habitants en battait un autre, mâle ou femelle, pourvu qu'il n'y ait point de sang et que le battement fût léger et non trop grand, il paierait audit seigneur sept sols ; et s'il y a effusion de sang, il paiera 60 sols et 1 denier de justice, et si les battemenst étaient trop grands, il sera puni selon qu'est de droit et selon l'exigence du cas.

4- Que s'il y a quelqu'un qui perce ou crève les murs pour voler et dérober des choses qui seront dans les chapelles ou dans les boutiques, il paiera 60 sols au seigneur et restituera ce qu'il a volé à celui de qui sera la chose volée.

5 - Toute personne qui tient fausse mesure des grains ou de vin paiera la 1^{ere} fois 3 sols ; pour la 2^e vingt sols et la marchandise sera confisquée ; et s'il y revient il sera puni par la justice.

6 - Chacun paiera pour les ventes des biens qu'ils achèteront 20 deniers tournois.

7 - Que si quelqu'un veut faire citer un autre ou faire mettre quelques bancs pour la vente de certaines possessions, que le sergent ou valet du lieu ait pour son travail 20 deniers ; et si la chose se vendait à l'encan, que ledit sergent ou valet ait pour tout l'encan 6 deniers, soit petite ou grande la somme.

8 - Que si ledit seigneur ou qui que se soit du lieu voulait vendre quelque chose, ledit seigneur ou tout autre habitant pourra l'avoir au prix qu'une personne étrangère en donnerait, dol et fraude cessant, pourvu qu'il paye le prix tout de suite.

9 - Que dans las Croux ? par lesdits hommes sera payé pour chaque bête grosse qui fera dommage, 2 deniers, et s'il y avait 20 bêtes menues, ils paieront 5 deniers, excepté que ce fut bête de lait, qui ne paieront rien, et hors de las Croux ne sera non plus rien payé.

10 - Qu'un chacun dudit lieu puisse exploiter et se servir de toutes les herbes sauvages, bois, futaille (futailles ?) et eaux qui sont dans les appartenances du lieu de Livernon.

11 - Que chaque habitant du lieu cuira au four dudit seigneur et paiera pour le fournage et pour toutes autres causes, de XX pains un pain, et ledit seigneur sera tenu de chauffage et frais de cuisson.

12 - Que personne pour ledit seigneur ni pour son juge, ni pour autre en son nom, ne se mettra en possession dudit lieu ou appartenances, si non à la requête de celui à qui appartenait la possession.

13 - Que si ledit seigneur allait outre mer ou mariait sa fille ou venait à être pris par les ennemis ou se faire cavaliers, lesdits habitants et leurs successeurs seront tenus de donner et de payer audit seigneur et ses successeurs pour chacun des dits cas susdits VI livres tournois.

14 - Que si par cas ledit seigneur ou ses successeurs étaient mandés de la part du roi pour servir et aller à la guerre, les dits habitants ne seront tenus en aucune manière de la suivre ni secourir.

15 - Enfin que ledit noble J. Berald promet aux dits habitants de faire ratifier, homologuer et consigner les dits privilèges à noble Raymond de Cazillac, du lieu de Milhars (on a mis : Milhau) évêché d'Albi etc (sic).

Devant m. Donati notaire (copie de 1440 chez m. Clauzels à Vic près Capdenac) communiqué par m. Delpon, de Livernon, à la Société des Etudes du Lot.

Voir l'acte de 1351 passé avec Pierre Berald, évêque d'Agde qui semble contenir un fragment des anciennes coutumes.

1460 - Accord entre Raymond Berald de Cazillac et les habitants, par lequel ils obtiennent un couderc du Communal de la place vieille.

1460 - Guillaume Pujols convaincu de vol condamné par le juge à être fustigé puis banni.

1478 - Pierre Roux, condamné à mort pour avoir tué son gendre.

1444 - Syndicat des hommes de Livernon. Raymond de Sendries étant bayle du lieu (Arch. Austray, notaire Galhard).
Huguenots (Cabié n° 856)

Révolution

Le canton 1790. Communes : Livernon - Espédailac - Durbans - Grèzes - Assier - St-Simon - Sonac - Flaujac - le Cornoulié - Reilhac - Quissac - Ginouillac - Brengues - Ste Eulalie Espagnac - Corn et Roquefort Boussac.

1457 - vente par Pierre de Grèzes à un meunier de Figeac d'une meule pour le froment extraite du meulier (molerio) de Livernon - 2 écus 10 sols (Champeval).

Pierre levées - Belinac (paroisse de Livernon)

Pierre Martine

Dominici, page 18 : « Une qu'on voit dans la terre de Livernon, qu'on appelle Peyro Martino qui est dressée en forme d'autel et a de longueur 35 pieds géométriques et 20 de largeur et 3 d'épaisseur ; balancée sur aultres deux pierres qui la soustiennent avec tant de justesse que de quel cousté qu'on la presse avec le pouce on la fait remuer ». 1640 - voir en mon carton un dessin de cette pièce par Mr Rupin.

Un fach de la tour dans le lieu de Livernon en 1400 - « maison qui fut du fach de la tour » accordée par le procureur de m. de Berald (Arch. Austray, notaire Melsinh)
Maison appelée la Salle-basse, vendue au curé 1664.

Mayrinhac-Lentour

Cette paroisse prend son nom de Lentour (da Lentorn, disait-on autrefois). Elle n'eut pas de longtemps d'existence indépendante, et fut jusqu'en 1761 annexe de l'archiprêtré de Thégra, dont le titulaire faisait faire le service par un vicaire (nous n'avons que le nom¹³³ de Joseph Borie 1746 et suivant.).

On trouve plusieurs fois le nom de Mayrinhac dans le cartulaire de Beaulieu : mai 885, don d'un mas *in matriniaco* où habite Ingelramnus, par Ermauric (charte LV). Testament très suspect d'Adhémar des Echelles, vers 927 : Il donna à l'abbé de Tulle « *centens meam Madriniacum . et ailleurs : post mortem ejus (ficii Bernadi) madriniacus et peiracus remaneant S. Martino Tutelor* ». Il semble qu'il s'agirait plutôt ici de Mayrinhac le Francal qui fut en effet à Tulle (charte XLIX). Ailleurs les moines de Beaulieu rappellent (971) ce que leur ont fait avoir les abbés Géraud et Adalger, ils mentionnent la curtis de Matriniaco avec 60 ms. Ils ajoutent qu'ils y mettent Bairald pour juge : *in mairiniaco ponimus judicem nomine Bairaldum* (charte L). On trouve, charte CX, que Robert et son fils Pierre cèdent à St Pierre de Beaulieu la part qu'ils ont dans le mas de Mariniaco, qui s'appelle aux martyrs (*ad martres*) et une partie du pré qui est proche de ce mas (vers XI^e siècle).

Mais nous ne savons pas comment ce qui fut donné à Tulle ou à Beaulieu devint possession épiscopale, puisque Mayrinhac, comme Thégra dont il dépendait, était à la collation de l'évêque de Cahors.

Mgr Henri de Briquerville de la Luzerne visitait le 28 octobre 1702 l'église de Mayrinhac, son procès-verbal ne relève que quelques détails. Il confirmait la translation en cette église de la chapellenie de Bonnefous ordonnée en 1680 par mgr Noailles. Déjà il était question de transformer en paroisse indépendante de Thégra cette paroisse en réalité fort étendue : le curé et le vicaire seraient chargés d'acquitter la fondation des deux chapelles de Bonnefous, on porterait à 400 livres le revenu qui n'était que de 150 pour chaque chapelain. Il faudrait faire un presbytère qui pût loger à la fois les deux prêtres. On demanderait le consentement de l'évêque et de l'archiprêtre (Arch. Nat. T. 193 carton 44, 131^e liasse).

En 1761 Mayrinhac fut érigé en paroisse indépendante (Arch. Lot G. 23). Cependant, simple annexe dans le pouillé apostolique.

¹³³ Et celui de Tournié vicaire en 1723 (certificat de ?). En 1658, vicaire : Jean Lantuéjoul (notes Rouquié). En 1669, Jacques Huc - 1693, m. Antoine Bargues (Rouquié) - 1713, Mathurin Mazeyruc devient curé de St Cyr d'Alzou (Rouquié).

Le titulaire de la paroisse était Saint Pierre ès liens. La forme de l'église est la croix latine assez régulière, dans le style ogival de transition. Elle a été refaite presque entièrement, sauf le chœur, vers 1855 - 1856.

La seigneurie de Lentour

Elle appartenait primitivement aux Castelnau de Gramat. En 1259, Hugues de Castelnau hommageait entre autres choses au comte Alphonse de Poitiers pour « Alentorn et Mairinhac » (JJ 11 p. 94) voir la charte des coutumes. Elle passa naturellement aux barons de Gramat, les Tarrides, les Aigrefeuille. Vers 1420 noble Elzéar d'Aigrefeuille vendait la seigneurie à noble Jean de Bonnefous représenté par son frère, Guillaume, chanoine de Tours. Il voulut en faire l'hommage et la dénommée au vicomte de Turenne, Annet de la Tour, qui les refusa d'abord, parce qu'il avait lu qu'il en avait fait l'acquisition par achat (Arch. Nat. R² 481).

Les Bonnefous étaient déjà seigneurs de Teyssieu. En 1429, Jean fondait une messe chez les Dominicains de Limoges. Il était fils d'autres Jean que l'on trouve en 1377 et 1398 et fut le père d'un Jean de Bonnefous qui se mariait en 1443 avec Marguerite de Salignac et testait en 1473, en faisant son héritier universel Pierre de Bonnefous. Il eut un autre fils Léon, héritier de Pierre¹³⁴, et trois filles : Jacqueline mariée à un Saint-Astier ; Catherine à un de la Guillardie ; Jeanne à un de Curemonte, qui fit héritier en 1498 son frère Léon. Un arrangement qui eut lieu, en 1487, entre Pierre et ses frères, donna à Léon de Bonnefous les seigneuries de Teyssieu et de Lentour. Léon avait épousé Jeanne de Mirambel, fille de Jean, alias Antoine, et de Louise de Foucaud qui apportait à son mari des possessions en Périgord, donation de sa mère. Léon hommageait au roi en 1503. Il testait en 1516 en faveur de sa fille Françoise, bien qu'il eût une autre fille, Catherine, mariée au seigneur Rouffilhac. Françoise de Bonnefous épousa Raymond de Gontaut-Cabrerets, fils d'Antoine de Gontaut et de Marguerite de Jean de Saint-Projet (contrat du 2 avril 1514). De ce mariage naquit Jeanne de Gontaut qui épousa messire Antoine de Noailles, et c'est ainsi que la seigneurie de Lentour et de Mayrinhac entra parmi les possessions de cette maison, qui la conserva jusqu'à la Révolution.

Jeanne de Gontaut, douairière de Noailles, vivait encore en 1591. C'est elle, qui, en 1568, transforma l'ancien prieuré de Bonnefous en chapellenie. Nous n'insistons pas davantage sur cette famille dont la généalogie est facile à trouver.

¹³⁴ Ou peut-être héritier d'Antoine, frère de Pierre qu'on trouve en 1482 seigneur de Teyssieu et de Lentour (Arch. Nat. T. 193-48 liasse 15) c'est sans doute le même qu'Antoine, seigneur de Presque, qui revend, en 1524, à la veuve de Léon, les rentes qu'elle et son mari Raymond de G. lui avait cédées.

Voici le dénombrement fait en 1723, par procureur, par haut et puissant seigneur Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair de France etc... Il possède la terre et seigneurie de Lentour, avec toute justice, haute, moyenne et basse, mère et mixte, impère, tous droits et devoirs seigneuriaux et féodaux, à lui advenue par succession, de ses ancêtres, située en l'élection et sénéchaussée de Figeac, confrontant la châtelainie de St Céré, les seigneurs d'Aynac, Saignes, Lavergne-Valon, Thégra, Padirac et Loubressac. Consistant en un château de Lentour situé sur une éminence, avec son enclos, jardin, verger, garenne, vigne de 150 journées, métairie de la Plane (9 paires de bœufs de labour), pré au prade de Lentour. Le tout noble - Plus pré de Contal (8 journées) noble. Pré de Laurent et pré péchou, nobles - prés haut et bas dans la prairie de Mayrinhac - forêt noble de 200 cestérées, dit le bois de Lentour - boriage de Bonnefon (Bonnefous, voir ce nom) - moulin noble à 3 meules sur la source du ruisseau d'Alzou - plus en rentes 278 sétiers froment - 19 seigle ou mixture, 133 avoine, grosse mesure de St Céré - village appelé de Pécastan, avec ses dépendances, joi par le sieur baron de St-Angel, sous l'hommage qu'il rend au dénombrant (Arch. Nat. Q¹ 600).

En juin 1740, le procureur du duc de Noailles afferme le domaine de Lentour au sieur Pierre Sirieys, bourgeois, représenté par son fils Jean - autres affermes en 1746, 1751 (Arch. Nat. T. 193⁴⁴⁻⁵ n° 21) - En 1766, Julien Galhard de St Céré et J.A. Ribeyroles, notaire de l'Albrespy (Aynac) prenaient à bail les fruits de la baronnie de Lentour, 4600 livres par an (T. 193⁴¹ cote 6 - Arch. Corrèze E 455).

Etat des bâtiments au 28 septembre 1761, fait par Pierre Bouygues, avocat au Parlement, juge de la ville et châtelainie de St Céré, qui s'est transporté à Lentour sur l'ordre du duc d'Ayen, Louis de Noailles. Il y procède en présence de m^e Jean Sirieys, avocat en Parlement, juge de Lentour, ancien fermier de la terre, et du sieur Jean Labroue cadet, habitant de Mézels, fondé de procuration du duc d'Ayen pour la régie de Lentour.

Notons : au second corps de logis, la première pièce du côté du midi est la chapelle. Le mur de cette chapelle du côté de la cour est tombé et mure la porte. Au-dessus de la chapelle il y avait une chambre, dont il ne reste que trois murs ; à côté était un espèce de salon ; à côté du salon, une grande écurie.

Il est de l'intérêt de monseigneur le duc pour l'avenir, de faire faire une maison pour un fermier dans la terre de Lentour. On a pour cela le château ou l'appartement appelé des prêtres, dans le domaine de Bonnefous. Il en coûtera moins de le faire au château. L'appartement des prêtres n'était pas suffisant, et il faudra y ajouter une pièce de 30 pieds sur 15 ; mais le fermier serait là plus à portée pour envoyer ses grains au marché.

Domaine de la Plane : 1 - grange haute construite en 1727 par ordre de m. de Lavergne. 2 - grange de la Levade, étable des vaches. 3 - maison du métayer Jean Vargues, en assez bon état.

Domaine de Bonnefous : métayer Pierre Balestié

La boulanguie (art. 7 - plus étable à cochons, pigeonier).

Le moulin : Pierre Richard, meunier. Il n'y a plus que 2 meules, grange du moulin, four.

Ch. 2 Clôtures des champs et des prés - ch. 3 harnois, instruments aratoires
- ch. 4 Semences - ch. 5 Estimation des bestiaux : 12 bœufs à 84 livres la paire : 1008 livres - 7 taureaux : 250 - 5 vaches : 180 - 7 petits cochons et 2 truies pleines : 104 livres - 1 jument poulinière et son poulain : 140, dont moitié pour le fermier Balestié - 18 brebis : 1810 - 5 brebis turques : 5 - 12 besognes : 12 - 1 mouton vieux : 1 - 5 bassines : 5 et autant pour le fermier
- A la Plane : 6 bœufs : 566 - 2 vaches, 1 veau, 1 velle : 130 - 2 veaux : 100
- 3 veaux : 84 - 6 petits cochons, 1 truie : 70, dont la moitié au métayer etc..

On fait remarquer ailleurs que derrière le château il y a une belle terrasse flanquée aux deux bouts de deux petites tours couvertes en ardoises. (T. 193 -44-5 - liasse 134 cf liasse 132).

1771 - Etat de situation du domaine (Arch. Corrèze E. 355).

1787 - bail en faveur de Jean François Canet, notaire à St Céré (ibidem).

Autres seigneurs et fiefs

Envergnès

Aux d'Araqui - En 1728, noble Etienne d'Araqui, fils de noble Vincent d'Araqui et de feu Suzanne de Séguy de Pechrigal, épouse demoiselle Louise de Combarel de Gibanel (Voir sur ce nom dictionnaire nobiliaire de Champeval).

Les de Valon

En 1317, Galaubie et Pierre de Valon, des Valon de Lavergne, donnent à Obazine des rentes dans les paroisses de Mayrinhac (note Ludovic de Valon).

En 1504, hommage rendu au seigneur de Lentour par le seigneur Gabriel de Valon (de Thégra) du village de Pech Castan¹³⁵.

Pech Castan

Ce village est indiqué comme étant à Leyme en 1298 - plus tard dans une transaction entre le prieur d'Escaumels et le seigneur de Lentour, comme possession du prieur - on a vu que le duc de Noailles, en 1727, disait ce fief joui par m. de St Angel, maison hommage au seigneur de Lentour.

¹³⁵ Pech-Castan Soustre - les de Valon avaient le domaine de Gréjals 1504.

Famille de Pons

Un noble Guillaume de Ponte, de Lentour hommage en 1344 au seigneur de Gramat - En 1366, le damoiseau Bernard de Pons, fils du chevalier Guérin, habitant Lentour, hommage à Jean d'Aigrefeuille, baron de Gramat, pour tout ce qu'il a dans la baronnie (Arch. Lot F. 241 et 242).

Goutal

1466 inféodation de ce village par Jehan de Bonnefous - 1490 reconnaissance à Léon de Bonnefous (T. 193-48)

Une terre de Castel viel mentionnée dans plusieurs actes.

Nègregarrigue

1468 - transaction entre noble Jean de Bonnefous et les habitants de Lachalm au sujet des pacages de Nègregarrigue. Transaction entre le seigneur de Turenne et le même Jean de Bonnefous qui garde ce fief disputé. Les bois de Nègregarrigue se trouvait à la source du ruisseau d'Autoire (Q¹ 145¹ I. 193 ⁴⁸⁻⁹ liasse 145).

Lolmière

Reconnaissance en 1489 à Léon de Bonnefous, en 1685 à mgr. le duc de Noailles - 1737 transaction avec les habitants (T. 193 carton 44-45).

L'archiprêtre de Thégra

Avait rentes sur le moulin. Il avait la dîme (à 11). 120 charges de blé par tiers d'un ? et 10 seulement de vin - Transaction de 1486 avec Pierre de Bonnefous.

La confrérie Notre Dame de St Céré

Aussi quelques rentes - Transaction du 15 septembre 1606.

Les habitants du village de la Pradelle avaient des prétentions sur les fraus de Mayrinhac, sans avoir rien à payer.

Bonnefous

Aujourd'hui simple hameau de la commune de Mayrinhac, qui fut un prieuré dépendant du prieuré d'Escaumels (Cantal), des chanoines réguliers de l'abbaye de la couronne (près d'Angoulême) et plus tard une simple chapellenie. Voici ce qu'en dit le pouillé Dumas (1679) : « Le prieuré Saint Bonaventure¹³⁶ de Bonnefous est régulier, non en fait mais en droit conventuel, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, dépendant du

¹³⁶ Appelé ailleurs de Sainte- Agnés (peut-être titulaire de la chapelle rebâtie en 1568).

prieuré régulier Notre Dame d'Escaumels, diocèse de Saint-Flour. Il fut fondé en 1291 par noble Eymeric de Bonnefous, seigneur du château et de la châellenie de Lentour, paroisse de Mayrinhac, dite de Lentour, lequel Bonnefous, pour le salut de son âme et des siens, donna à perpétuité aux religieux de Notre Dame d'Escaumels, la chapelle appelée grange de Bonnefont, avec tous ses droits et appartenances, depuis le lieu de cette grange jusqu'au village d'Envernhes et de Puy-Castan ; d'un côté confrontant avec les dits villages et d'autre avec les juridictions de Lavergne et de Thégra ; avec la juridiction du de Lavergne près Padirac jusqu'à un ormeau qui se trouve près du castrum de Loubressac ; près de la croix du haut de la côte d'Autoire, suivant le chemin qui va de Loubressac à Autoire.

Le prieur devait y installer sept chapelains d'Escaumels, nombre fixé une fois pour toutes, avec la charge d'une messe haute à dire tous les jours et de l'office canonial. Le couvent fut construit et les religieux y furent mis. Aujourd'hui le monastère est détruit, les lieux réguliers n'existent plus, ni l'église. Il reste une petite chapelle récemment construite, tout le patrimoine jadis consacré à l'œuvre a été usurpé par le seigneur de Lentour qui le possède, au grand préjudice de l'honneur de Dieu et de la religion. Un arrêt du Parlement a changé la fondation primitive en une chapellenie de deux prêtres qui disent la messe dans l'église de Mayrinhac (p. 86-87).

D'autres documents mettent la fondation à l'année 1298 (Arch. Nat. T. 193 ⁴⁴⁻⁴⁵, cote I n° 1) et l'attribuent à noble Aymar (pour Aymeric) de Bonnefous, seigneur de Lentour et de Teyssieu, en faveur de messire Raymond Grand prieur d'Escaumels. Il était dit que le cas advenant où les religieux ne satisferaient pas aux conditions imposées, le fondateur ou ses successeurs pourraient les chasser ou les dépouiller des biens donnés et convertir ceux-ci en autres œuvres pies à sa discrétion ou des siens. C'est ce qui explique la chapellenie de Mayrinhac remplaçant le prieuré, mais il y avait eu cas de force majeure.

Cette seconde fondation fut faite par Jeanne de Gontaud, dame de Lentour et de Teyssieu, en vertu d'un arrêt du Parlement de Toulouse, du 1^{er} juillet 1566. La chapellenie devait recevoir chaque année 31 sétiers de blé, mesure de Saint-Céré. L'arrêt fut signifié au vicaire général de l'abbé de La Couronne le 15 août suivant. Un second arrêt du 23 avril 1568 vint confirmer le premier ; un autre du 6 novembre autorisait la dite dame de Lentour à jouir, à ces conditions, des biens de Bonnefous, et une ordonnance du lieutenant-général de Figeac faisait ordre aux emphithéotes de lui payer les cens et rentes (Arch. Nat. T. 193⁷¹ liasse 204 - T. 193⁴⁴⁻⁴⁵, liasse 131).

C'est Jeanne de Gontaud qui fit reconstruire une chapelle à Bonnefous, avec un logement pour les deux chapelains, qui devaient le service. C'est m. le cardinal de Noailles, quand il était évêque de Cahors, qui fit transférer (1680) le service des deux chapellenies dans l'église paroissiale de Mayrinhac ; ce qui fut confirmé en 1702, par mgr. Lejay¹³⁷.

Fin XVIII^e siècle

Sentence arbitrale entre le seigneur de Lentour et le prieur d'Escaumels au sujet de certains villages qui sont partagés entre-eux. Le prieur prendra un sétier froment de rentes sur le village de Cantegrel, resté à Hugues de Bonnefous, pour faire les hosties. Le dit seigneur, pour raison des dits villages, veut être homme de la Bonne Vierge Marie et de la maison et du prieuré d'Escaumels (Champeval).

1268 - Accord entre Hugues de Castelnau, baron de Gramat, seigneur de Lentour, et le prieur d'Escaumels, Aymar de Chausserouge, au sujet du pacage, où ne doivent pas aller les gens de Lentour et de Mayrinhac.

1303 - Compromis entre Guérin de Castelnau et le prieur Guillaume de Lombert, au sujet de la justice de la seigneurie de Bonnefous.

1340 - Acte passé à Bonnefous entre Aymar de Vayrac, prieur d'Escaumels et son neveu Raymond d'Hébrard (Arch. St Sulpice).

1429 - Messire Guillaume Torril, prieur d'Escaumels et seigneur de Bonnefous arrente le village de Sarroul (commune de Loubressac, paroisse de St Médard).

1446 - Jean de Bossac, prieur et seigneur, reçoit reconnaissance sur certains villages et terroirs - De même en 1451.

1461 - Hommage du prieur au vicomte de Turenne. 1465 - reconnaissance au prieur Jean de Bazac (Balzul).

1502 - Accord entre Léon de Bonnefous et le prieur Benoît Adam.

1519-1520 - Entre le même et le prieur Armel des Plas, qui¹³⁸ est conseiller au Parlement de Bordeaux.

1522 - Entre l'argentier Raymond de Gontaud et le prieur, Jean des Plas (même fonds d'archives).

¹³⁷ Extrait d'ordonnance en cours de visite : « et à l'égard de la chapellenie de Bonnefous, dont le service est transporté dans l'église de Mayrinhac, il est convenu avec les chapelains mm. Sahuc et Vernhes, que, conformément à l'ordonnance de mgr. de Noailles, du 5 septembre 1680, ils diront la messe tous les jours à l'intention du fondateur et les samedis ils l'appliqueront pour le repos de l'âme des fondateurs de l'église de Mayrinhac et de leurs successeurs (copie dans T. 193 ⁴⁴⁻⁴⁵, liasse 131).

¹³⁸ 1480 accord avec l'évêque de Lavaur, Jean Vigier, prieur, au sujet des limites de la juridiction des Bonnefous.

Note - Au sujet de l'affaire entre Léon de Bonnefous et le prieur Benoît Adam (Arch. Hte Garonne B. 18, f. 97, 14 février 1520). Celui-ci, conseiller du roi, reprenait le procès de feu messire Jehan Vigier, en son vivant évêque de Lavaur et prieur d'Escaumels et de Bonnefous. De nombreux habitants d'Autoire sont nommés dans cette affaire : Jean Planavergne, Antoine Belhomme, Jean Vernhe etc et des habitants de Mayrinhac, Antoine Granet, Antoine Bargues, plusieurs Vidals, etc. La Cour déclare que mauvaise est la cause du seigneur, bonne celle du prieur et des habitants. Il est maintenu en la possession du moulin et des mas de la Roderie, Carbonières, Pomayrols, du mas et village de Pech Castan Sobeyra, des mas et village de Teroudel, del Cassants et de Baudran, ou de las Calmettes etc, comme étant des appartenances, de la grange de Bonnefous - en seigneurie directe avec toute juridiction haute moyenne et basse, mère et mixte impère - non compris les terres de Lymargue qui appartenaient à m^e Jehan Malleville, ni le terroir de Castel viel, près du village de Massillac, qui restent en la possession de Léon de Bonnefous. Il devra restituer aux tenanciers des dits villages ce que ses gens ont pris.

1568 - La fondation des chapellenies - protestations du prieur Pierre del Beux. Arrêts divers énoncés plus haut. Les chapelains étaient à la nomination du seigneur.

1669 - Nomination en faveur d'Antoine Brunet, prêtre, par m. le duc de Noailles, pair de France. Il est encore là en 1685. Les chapelains étaient taxés pour la décime à 20 livres.

1676 - Autre chapelain : Frougoux.

1702 - Chapelains : Sahuc et Vernhes ou Vernet.

1714 - M. Maynard remplace Vernet décédé.

1732 - Jean Lavialle, chapelain.

1761 - Henri Barrès.

On les appelait chapelains de Bonnefous. (Arch. Nat. fonds cites. Arch. Lot F. 334).

Dans les dénombremets pour hommages faits par les Noailles, on trouve « le boriage de Bonnefon (sic) cinq paires de boeufs de labour avec maison, jardin, enclos, pigeonnier, garenne, 3 prés, un bois » (1723 Arch. Nat. Q¹ 600)

- 1761 : Pierre Balestie métayer. 1 - grange basse ou des vaches. 2 - grange haute ou des boeufs. 3 - grange de la Lavade. 4 - maison du métayer à côté de la cuisine, la soule. 5 - appartement dit des prêtres : le rez de chaussée sur la bergerie l'hiver. On monte à la chambre par un escalier intérieur en pierres. Chapelle, vieille porte d'entrée qui n'est pas en place. Lézardes à la voûte, pourtant sûre. Toit à ressivre. M. Sirieys a fait remettre des vitraux à la fenêtre.

La Communauté

Le baron de Gramat, seigneur de Mayrinhac et de Lentour, donna, vraisemblablement vers la fin du XIII^e siècle¹³⁹, une charte de coutumes à la communauté rurale. Nous en avons donné le texte roman, avec la traduction par m. Combes, membre de la Société des Etudes du Lot, dans le volume XXXIV du bulletin de la société. On en remarque l'esprit assez large. Le texte est tiré des Archives Nationales, fonds Noailles, T. 193, carton 44, liasse 133, cote 7. Parchemin - Titre : « *Las prerogativas et pertenunsas del castel et castellania da Lentorn que le senhor de Gramat y avia d'antiquitat* ». Les habitants pouvaient élire pour administrer la communauté quatre prudhommes chaque année : en somme leurs fonctions se bornaient à lever la taille.

La charte fut confirmée en 1322 par Garin de Castelnau, en 1365 par Bertrand de Tarride, baron de Gramat. Ces nominations de consuls offrirent parfois des difficultés, à cause de l'incapacité des élus. En 1718 les habitants refusèrent d'accepter ceux qui avaient été nommés : « ce sont des pieds poudreux n'ayant quasi rien au soleil, illettrés, incapables de faire la levée et insolubles ». On leur donna des assistants pour les aider (note Rouquié).

Au temps des guerres de religion

Lettres (copie Champeval)

De Lentour, le samedi 23 novembre 1591 de m. Henri de Noailles à sa femme Marguerite de Montilar.

« Ma mye, je vous envoie ce porteur, et vous dis qu'il nous va bien à tous, Dieu mercy, et qu'il ne s'est encore rien passé de sanglant mais je crois qu'on ne tardera guère à le voir, si les ennemis veulent. Je recognus hier, ayant avec moy 18 hommes armés seulement, toutes leurs troupes de bien près, comme ils marchaient d'Aynac à Gramat et où ils allèrent coucher hier au soir avec leurs 3 canons. Mon neveu que j'avais fait avancer devant avec 3 ou 4, tira son pistolet à un à la tête d'un escadron des leurs de 100 chevaux, qui n'estoient encores guères esloigné du reste de leur gros, et celui de Borda luy fallist néanmoins. Ils n'eurent envie de s'avancer beaucoup vers nous, car paroissant avec ce peu que j'avais avec moy de l'autre costé du vallon, ils s'enforcèrent davantage ledit nepveu et s'arrêtèrent, faisant paroistre avoir de l'alarme entre-eux. Ils faisoient estat de passer leurs pièces dans les bois de céans. Mais ayant opinion que nous pourrions les combattre en gros en ces environs icy, ils ont changé de dessins, et reprirent le mesme chemin qu'ils avoient fait du costé de Thémines pour gagner Gramat, où je fus cause qu'ils arrivèrent hier au soir, trois heures de nuit.

¹³⁹ D'après m. Champeval, cette date de 1322 est celle de la charte.

Ils menasoient fort cette place de l'assiéger, qui fut cause que j'y envoyai il y a 3 ou 4 jours, des gens et que je voulus m'y rendre hier moi-mesme avant le jour mais ils ont bien compris qu'il ne fallait pas qu'ils s'y portassent.

Je monte, tout asteure à cheval, et avant le jour, après avoir couché céans, pour aller retrouver notre gros, à une lieue d'ici, assez près de Lobersac, et crois qu'il ce pourra passer aujourd'hui quelque chose. Je n'ay loisir de vous en dire davantage ny d'escrire à personne. De Lentour, ce samedy avant jour, 23 nov. 1591 ».

Lettre à son beau-frère m. de Sédières.

Frère, je vous avois escrit hier au matin ce mot, pensant que monsieur de Favars s'en deust retourner mais il a changé depuis d'opinion par l'avis de ses amis, et n'y a point eu de regret pour avoir participé à ce qui se passa 2 heures après, et que nous entendires par ce que j'escris à ma femme et dont je luy mande de vous faire aller promptement copie. Juges si Dieu nous a favorisés d'avoir fait une telle défaite où il n'y avoit pas la moitié de notre cavalerie et de tenir assiégés ceux qui pensoient assiéger les autres. Pensez si nous sommes ampeschés a nos deux sièges, tenant tous ces messieurs assiégés dans deux diverses places. Faites remercier Dieu généralement de ceste bonne journée-là. MM. d'Aubeterre et de la Force se joignent ceste nuit à nous. Vostre fils se porte bien et fust à la charge avec nous. A Canyac, ce mercredi matin 27 novembre 1591.

Je pensois, monsieur mon frère que ma lettre de hier fust encore icy, mais elle s'est trouvée partie, et j'adresse ce billet à la femme pour vous et renvoie une copie de ce que je lui demande. (Bibl. Nationale Fonds fr 6916 f. 60).

Dessèchement du marais de Bonnefous 1763 - on écrasa au marteau le rocher en dessous de la fontaine. L'ingénieur qui traça les fossés du marais eut 9 livres comme honoraires (T. 193 carton 48-49).

MIERS

La paroisse

En latin de *Mederio* ; en roman on dit *da mier*, que quelques-uns écrivent d'*Amier*, bien à tort. Cette paroisse existait déjà au XI^e siècle : elle fut donnée à Cluny peu de temps après la fondation du monastère de Carennac dont elle fut un des premiers prieurés. Voici une traduction large de la chartre par laquelle Guillaume (de Mier) se donne, avec son fils et avec l'église de la villa de Mier : « Moi, Guillaume, ayant considéré l'amour que nous devons avoir pour la patrie du Ciel et confiant en la miséricorde de Dieu, je m'offre moi-même, ainsi que mon fils Arthémon, avec l'offrande que mes amis m'ont conseillé de faire, à Dieu et à saint-Pierre de Cluny, entre les mains de l'abbé Hugues, pour le lieu de Carennac dont il est le chef, à l'intention du salut de mon âme et de mes parents. De plus nous cédon et nous le confirmons, moi Guillaume et mes proches, Bernard Buffet, son frère Raymond, Géraud et Bernard, qui ont part comme nous à la seigneurie, l'église située en pays quercynois, en la ville qui s'appelle Miers, avec toutes ses appartenances, à l'exception de la dîme que certains chevaliers tiennent encore en leur pouvoir, nous la cédon à Notre Seigneur Dieu, aux Saints Apôtres Pierre et Paul, à l'abbé Hugues, pour qu'il veuille bien avoir souci de nos âmes et nous admette au bienfait de l'Ordre de Cluny. Moi Guillaume, j'ai signé. Sceau de Guillaume et des autres qui ont confirmé l'acte : Raymond et Bernard, Géraud et Bernard, Bermoud Géraud, prêtre. Hugues, seigneur de Castelnaud, de qui dépend le lieu comme suzerain. Géraud de Palmes Grimald de Livinhac (Cartulaire Cluny, Bruel, 3025).

Ebrard de La Faye est le premier prieur dont nous ayons le nom (1280). Jusqu'à la guerre de Cent ans, Miers fut un prieuré conventuel. Les désastres de cette guerre supprimèrent pour toujours la conventualité. Miers fut quelque temps un prieuré régulier donné à un des moines de Carennac, puis fut rattaché à la mense et ne fut plus qu'une vicairie perpétuelle à la présentation du Doyen. Guillaume de Miers était prieur en 1320 ; transféré en 1323 à l'abbaye de Psalmodie (Nîmes) comme sacriste ; il fut remplacé, en 1326, par Vivien¹⁴⁰ de Relhac, moine de Conques, qui dut aller prendre rang parmi les religieux de Carennac.

Le nonce collecteur nous apprend que les revenus furent perçus, années 1324 et 1325, par le Doyen G. de Ventadour, qui devint évêque de Tournai et refusa de rien rendre. Les fruits en 1326 furent vendus aux enchères, avec le carnelage de 1327, et acquis par Hugues d'Egletons ; ils rapportèrent 75 livres, toutes charges payées.

¹⁴⁰ Alias Begon.

Begon se plaignit de n'avoir pas perçu le carnelage de 1327, disant que la Chambre Apostolique n'avait droit qu'aux fruits de 1326, et en effet le collecteur lui fit cession de 23 livres (Collect. 70 f. 39).

Le prieuré fut ensuite conféré à Barthélémy de Miers¹⁴¹, par le doyen Rigaud de Cornac à la mense de qui le bénéfice avait été uni, avec la permission du cardinal Audouin, abbé de Cluny, sur la demande de son cousin, Barthélémy de Vassignac, damoiseau. Le 7 juin 1363, le prieur, ayant des difficultés avec le Doyen, se fait confirmer la possession (supplic. 37, f. 80).

Curés ou vicaires perpétuels

En 1490, sur résignation de Raymond de Fargues, la cure était donnée à Jean de Fargues, qui devait payer une pension : le tiers des revenus (fonds Latran, 888, f. 17^v). En 1529, Ferriol de Pellagrué permutait avec Géraud Maynard l'église St Martin de Miers contre celle de St Martin de Lherm au diocèse de Bazas (ibidem 1460, f. 258 et 280). G. Maynard résignait en 1541 en faveur de Raymond Maynard (tous deux doivent être de la famille du poète) - Reg. Vat. 1565 n° 8.

En 1720, me Jean Sarret devient curé de Bio et me Alexis François Ferrand, me ès arts, originaire de Cantifage (St Maurice) lui succède 15 janvier 1721 (notes Rouquié, V). De 1756 à 1764 me Cassaignade¹⁴², - 1^{er} juillet 1765, me Jean Cornède, ancien vicaire d'Albias - A sa mort, il fut remplacé, 25 février 1786, par Jean-Pierre Calmels, vicaire de Martel, qui refusa le serment constitutionnel, et fut remplacé par Reinières, de Souillac, qui fut élu le 25 mars 1792, mais m. Calmels revint quand les églises furent réouvertes, et continua de desservir Miers jusqu'à sa mort en 1801 - m. de Bécane le remplaça, 27 juin, par m. Bleu.

Quelques vicaires

1712, Dardenne - 1721, Jean Calmels - Laribe 1759 - Ortal, 1775 - Broize, 1763 - Bleu, 1790 - Jean Millet, 1721 - Foulhac, 1748.

Le patron titulaire de l'église de Miers est Saint-Martin. L'église fut reconstruite de 1874 à 1879, dans le style roman.

¹⁴¹ Peu de temps après sans doute que Guillaume de Miers eut obtenu le décanat de Figeac. En 1332, il échange le décanat contre le prieuré de la Voulte au diocèse de St-Flour. La même année, il était adjoint à Raymond de Salgues (de la famille de ce nom près d'Alvignac), qui était nonce- collecteur en Italie, et devint abbé de Sainte- Sophie de Bénévent (autour de Jean XXII, 4^e partie, p. 202).

¹⁴² Alias Pierre Cassaignes - Il demandait en 1756 la réduction des obits : 436 messes dont 196 hautes et seulement 77 livres 10 s.

Hôpital de Miers

Bref du 7 mai 1364 - Nous avons appris que l'hôpital des pauvres du lieu de Miers au diocèse de Cahors, dans lequel est une chapelle (autel) dédiée à St Jean-Baptiste, voit venir, à cause des miracles que Dieu y opère en l'honneur de ce saint, une grande multitude de pauvres et autres gens, cet hôpital a besoin de grosses réparations qui ne peuvent être faites sans le secours des aumônes des fidèles, car ses ressources n'y suffiraient pas. Désirant que cet autel de St Jean retrouve les honneurs qui lui sont dus, et que l'hôpital soit réparé, nous accordons un an et une quarantaine d'indulgences à tous les fidèles qui visiteront le dit autel et donneront une aumône pour la réparation de l'hôpital, aux fêtes de Noël, Circoncision, Épiphanie, Pâques, Ascension, Fête Dieu, Pentecôte, Nativité, Annonciation, Purification et Assomption de la Vierge, Nativité de St Jean, fêtes des SS Apôtres Pierre et Paul, les six jours qui suivent la Pentecôte, la fête de tous les Saints et l'octave de toutes ces fêtes. Donné à Avignon le jour des nones de mai 1364 (Reg. Avignon 156, f. 551). Cet hôpital avec autel de St Jean était sans doute sous la dépendance des Hospitaliers de St Jean.

La seigneurie

Elle était, au XIII^e siècle, partagée entre de nombreux seigneurs. Lacoste cite (TIII,p. 25), un accord fait en 1280-1281 devant l'official de Cahors entre les habitants et Guillaume de Vassignac, chevalier du castrum de Miers. L'acte est passé devant Olivier Bertrand et Guillaume de Miers, chevaliers, Rigaud de Salgues, damoiseau. Il y a de plus parmi les seigneurs de Miers, Géraud de Fossat (Flotrac), G. de Brassac, Raymond de Miers, Guillaume de Pène, Raymonde Arnaud, pour elle et son fils. B. de la Valette, le Grangier de Bonnafous pour lui et dame Gailharde, sa sœur, Guillaume etc. Gailharde de (Bio ?), Aymeric et Pierre d'Artensa, dont la fille Raymonde avait été la première femme de Guillaume de Vassignac. (Arch. Du Lot F.516). De même, en 1320, hommage à Guérin de Castelnau, seigneur de Gramat, par noble Rigaud de Miers, Guillaume de la Barrière, (en son nom, et comme procureur de Bertrand de Miers) - Pierre de Salgues, Bertrand de Vassignac, Hébrard d'Artensa, Guillaume de Miers, le prieur - Pons d'Aymeric, Géraud du Fossat et Géraud de la Valette, pour le château, la châteltenie et la juridiction de Miers, dont ils étaient coseigneurs :

Ils remirent les clefs du fort et de la tour principale à Guérin, qui fit déployer son étendard au sommet de la tour et crier par trois fois : Gramat ! Pour le suzerain du lieu. Les gens devaient crier : « La seigneurie de Castelnau ! » trois fois.

Par les soins d'Hugues de Castelnau, seigneur de Castelnau-Bretenoux, tous ces gentils hommes se reconnurent, les vassaux du seigneur de Gramat, de qui relevait leur terre et que leurs appels fussent portés devant son juge banneret (Lacoste T. III.p.25).

La famille de Miers était parmi eux la plus importante puisqu'elle portait le nom du lieu. Nous ne pouvons pas donner la généalogie, voici seulement quelques noms.

Dès le XII^e siècle, on la trouve parmi les bienfaiteurs d'Aubazine. Vers 1150, Guillaume de Miers, son fils Raymond et ses neveux, Jean et Bertrand, donnent ce qu'ils possèdent aux Alix près de Roc-Amadour. Autre donation, dans le lieu dit le viel Alvinac (pech Imbert), par Gisbert de Miers et sa femme Rachel, puis, en 1172, par Pierre de Miers et son frère Humbert ; en 1187, par Laurence, femme de Guillaume - Pierre de Miers, son fils, Guillaume Pierre et Pierre de Salgues, peut-être frère de Laurence.

En 1268, il est question de difficultés entre l'abbé Hugues et Olivier de Miers (corresp. D'Alph. De Poitiers, n° 2081). Celui-ci se plaignant que l'abbé le traduisait devant des juges ecclésiastiques pour des fiefs qu'il tenait du comte. Hugues de Miers, est nommé, vers 1315, dans le Cartulaire d'Aubazine¹⁴³.

Des lettres de Philippe V, de juin 1319, (confirmées par Charles IV vers 1323) autorisaient Bertrand de Miers, damoiseau, agissant pour lui et ses coseigneurs et leurs héritiers et successeurs, à ériger des fourches patibulaires dans les limites du lieu. ; autrement ils ne peuvent pendre qu'aux branches des arbres les malfaiteurs pris et condamnés dans leur ressort (JJ. 61, f. 171-59,f.12). En 1329, le roi Philippe VI lui faisait don de certains revenus en blé et en argent confisqués sur me Raymond Ricard condamné par la justice du roi (JJ. 61, f. 11^v n° 33).

Le Cartulaire d'Aubazine mentionne, vers 1333, Raymond et André de Miers (et vers 1366 Bernard de Miers) pour les maisons qu'ils ont dans le lieu de Carluçet qui appartient à l'abbé.

Bertrand de Miers que nous venons de mentionner est dit maître d'hôtel du pape, en même temps que sergent d'armes du roi dans l'acte de 1329. Il était nommé parmi les officiers de la cour de Jean XXII, dès les premiers jours et le resta jusqu'à la fin du règne. Il a le titre de maître d'hôtel dès 1323 plusieurs fois il est envoyé en mission par le pape auprès du roi. Sa femme s'appelait Galharde (bulle d'indulgence in articulo mortis) ; il était frère de Guillaume de Miers, le prieur, dont nous avons parlé.

¹⁴³ Voir Ed. Albe, possessions d'Aubazine en Quercy, p. 88.

Les registres du Parlement nous apprennent qu'il dut se plaindre au roi contre des malandrins soudoyés par me Jean des Petits Champs (de Campellis) professeur à l'université d'Orléans, qui avaient attaqué avec armes prohibées, me Raymond de Salgues, docteur et recteur de la même université, l'avaient renversé à terre et blessé grièvement et qu'avaient tué, presque entre ses bras, son écuyer et serviteur Eblot de Vassignac. Le professeur protesta de son innocence, et obtint une ordonnance de non-lieu mais avec défense d'exercer désormais sa profession à Orléans. 9 juillet 1334 (Arch. Nat. X^{1-A} G f. 394^v).

On trouve encore Bertrand de Miers à La Réole, en 1340, avec sa troupe au service du roi. (Arch. Du Lot, F.11). Il fut père d'Aymar de Mier, dont était tuteur en 1345, noble Jacques de Miers, sans doute son oncle. Le 18 mars 1365, Aymar hommageait en présence de noble Bertrand de Terride, naguère seigneur de Gramat, au nouveau seigneur Jean d'Aigrefeuille, pour ce qu'il avait en la baronnie, notamment pour la châtelainie de Miers. Il lui livre les clefs du donjon et du rempart (turris et fortalitium), le baron entre dans le castrum et fait porter son étendard au sommet du donjon ; on cria trois fois : Gramat ! Gramat ! Gramat ! Et il rend les clefs au chevalier qui reçoit de lui le baiser de paix. Etaient témoins : Aymeric de la Vernhe, archidiacre de Montpezat - Helie de Lestrades, seigneur de Floirac - Bertrand de Vayrac, damoiseau - Rolland de Casilhac, commandeur de las Canabières - Géraud de Cavanhac, chevalier - Arnaud de Gramat - Guillaume de Valette - Pons de Bonne, et autres personnages, comme Rolland d'Alvignac, bachelier ès lois, notaire : Hugues Sacriste (Arch. Du Lot F. 241-242 - Papiers Greil, 163 n° 33).

Aymar de Miers avait épousé Bertrande de la Barrière¹⁴⁴. Etait-ce le même Aymar ou son fils, de même nom, qui est représenté en 1404, par Jean de Pène, pour prendre les droits de feu Jean de Bonafous, seigneur de Saint-Pierre. Le château de Saint-Pierre, qui passa ainsi de la famille de Miers, devint ensuite, en passant aux seigneurs de La Roquebrou, le célèbre château de Montal (papiers de Valon). Aymar est encore là, en mai 1408, où il passe un acte comme tuteur de Aymar-Bernard, Hélie de Miers, fils de son fils Jean et de Marguerite de Bonafous de Saint-Pierre (Arch. Austry, notaire La Servantie).

C'est un des petits-fils d'Aymar, Hélie de Miers, que nous trouvons en 1449, témoin dans un acte de Castelnau-Bretenoux, en 1450, faisant un compromis avec Adhémar de Valon, seigneur de Thégra ; au sujet d'un hommage qu'il disait lui être dû de Jeanne de Cornil, fille de Pierre de Cornil, de Creysse (papiers Valon).

¹⁴⁴ Nous mettons en note, pour ne pas interrompre la série, les noms de quelques personnages importants de la famille : Eblon de Miers, fils de Rigaud et frère d'Olivier, qui fut évêque de Vaison en 1371 et mourut en 1380 - Guillaume, abbé du mas Grenier en 1352, puis de Saint-Gilles en 1366. 1373 - Guérin de Miers, cellerier de Souillac en 1373 - Catherine de Miers, prieure de Barbarous, en - Jean de Miers, doyen de Carennac, en 1588.

Jean de Miers, son fils, réclamait le même hommage en 1463. On le trouve, en 1475, aux Etats de la vicomté de Turenne, à Saint-Céré, avec Bertrand de Miers, seigneur de Parlan (Arch. Nat. T. 193 carton 48). Jean de Miers, chevalier, seigneur de Miers, avait marié sa sœur à noble Bertrand de Moliou, alias de Marcilhac, à Roquefort du Rouergue (1488). Dans une enquête (1496) sur les effets de la guerre de Cent ans à Padirac, on voit qu'il avait des droits sur les paysans de ce lieu et sur les bois de Loubressac (parmi les trésoriers de l'enquête). Il y a plusieurs habitants et un prêtre de Miers (Clairon du Lot). Jean de Miers est arbitre en 1499, entre le baron de Loubressac, Jacques de Ginouillac et le vicomte de Turenne (papiers de Briaire). Jean de Miers, est-ce le même ou son fils ? - hommageait, en 1503, pour le lieu et la châteltenie de Miers, il assure avoir, à cause de cette châteltenie, l'hommage et la reconnaissance de la terre de Loubressac ; il a domaines en Auvergne (Parlan) et en Limousin, diverses rentes en la vicomté de Turenne et en la châteltenie de St-Céré (papiers Greil, 138, f. 57). Il semble avoir été le dernier¹⁴⁵ de la famille du moins de cette branche, sa fille Claire de Miers épousa Flotard de la Roque-Bouillac et pendant quelques temps.

En 1543, hommage de François de Miers, conseiller du Roi au Parlement de Paris, curateur de Jean de Miers, écuyer, son neveu et de Claire de la Roche-Aymon, sa belle-sœur. Il dénombre la seigneurie de Miers avec toute justice, qui donne droit à l'hommage de la terre de Thégra (pour lui, il hommage au baron de Gramat), la châteltenie d'Escorailles en Auvergne, vendue 70000 à un noble ... d'Escorailles - diverses possessions en Rouergue et en Limousin. La châteltenie de Miers a été aliénée à la dame de La Roche par reprise de son douaire, sa vie durant. Beaucoup de rentes ont été aliénées au Chapitre de Roc-Amadour (d'autres en la paroisse de Padirac). Le domaine noble de La Cayrouse a été aliéné au baron de Gramat.

Il y a deux chapellenies en l'église de Miers, dont la famille de Miers a le patronage (suit le détail des rentes). (Bibl. Mun. Cahors - papiers Greil - 122 f. 60). Cette famille de Laroque eut la seigneurie de Miers. De Flotard et de Claire naquit Georges de La Roque-Bouillard, seigneur de Saint-Géry (en albigeois), de Saint- Courtans en Auvergne et de Miers etc (Arch. Du Lot F. 489). En 1613, 2 janvier, m. de La Roque vendait la place, terre, seigneurie et baronnie de Miers à messire François de Lentilhac, seigneur baron de Lentilhac, Felzins, coseigneur de Capdenac, Salvagnac, Lamothe-d'Arvus et Gréalou, marié à Gabrielle de Laroque-Bouillac, fille de Georges. Miers fut vendu 79000 livres Tournois (nobiliaire limousin, tome III, p. 516). Déjà en 1543, Pons de Felzins, hommageant au roi avait déclaré avoir des droits sur Miers, du fait de sa femme, Claire de Laroque-Bouillac (papiers Greil, 122, f. 38).

¹⁴⁵ Non - voir page suivante.
Albe monographies des paroisses

François de Lentilhac donna la seigneurie de Miers à son fils Joseph-Michel qui épousa Jeanne de Capmas, fille du seigneur de Lieucamp, d'où vint François II de Lentilhac, baron de Miers, qui n'ayant pas d'enfants fit héritière sa sœur Françoise. Celle-ci fit héritier Jacques de Capmas, sieur de Cassan, dont l'héritier fut m. de Capmas de Saint-Cyr (nobiliaire Limousin, III, p. 517).¹⁴⁶ Il est probable que m. de La Roque-Bouillac n'avait cédé les terres de Miers qu'à réméré, autrement on ne s'expliquerait pas que l'état de 1630 (Arch. Du Lot F. 84) dise que le sieur de Saint-Géry est seigneur de Miers. Des Lentilhac, la seigneurie revint aux Laroque en 1651, Louis de La Roque-Bouillac est dit fils de Clément de La Roque-Bouillac, seigneur et baron de Miers et Saint-Géry, et de dame Anne de Buade de Frontenac, sa sœur. Le 8 novembre 1719, Gilles de La Roque-Bouillac, marquis de Saint-Géry, vendit la terre et baronnie de Miers à messire Jacques Desmazels et le pouillé alphabétique, qui est de la seconde moitié du XVIII^e siècle, indique m. Desmazels comme seigneur. Mais le mémoire pour le procès Sambury dit que les créanciers firent saisir la seigneurie et qu'elle fut adjugée en 1744 (23 7^{bre}) pour 60000 livres, à messire Antoine de Sambury, avocat général à la Cour des Aides. Celui-ci refusa de payer le droit de lods au baron de Gramat, qui était alors m. de Turenne d'Aynac. Il ne faisait que continuer le procès engagé par m. Desmazels, auquel en arrêt du 6 septembre 1723 avait donné raison, en déboutant m. de Turenne d'Aynac de ses prétentions (Arch. Nat. R² 452). Celui-ci avait mis en avant la coutume de la vicomté de Turenne où se payait le droit de lods. On lui avait répondu en prouvant que Miers était hors la vicomté¹⁴⁷. Mais le 4 juillet 1759, m. de Sambury était condamné à payer ce droit. Il fit appel (supplique de 1761).

Famille de Vassignac

Nous avons vu Guillaume de Vassignac, coseigneur de Miers en 1274 ; 1280 ; en 1320, Bertrand de Vassignac, dans l'hommage au baron de Gramat. Il hommageait en 1331 au vicomte de Turenne pour Colonges. Vassignac était dans cette paroisse. En 1351, Barthélémy de Vassignac, damoiseau est dit originaire de Collonges ; il était cousin (consanguin) de Barthélemy de Miers, prieur de Miers. Il rendit hommage, pour sa part de Miers, en 1363, à Bertrand de Terride, baron de Gramat, en Avignon. Cette famille abandonna Miers et vécut constamment en Limousin. Au XVII^e siècle Gédéon de Vassignac était commissaire du vicomte de Turenne aux réunions des Etats de la vicomté (voir le volume de m. René Faga).

¹⁴⁶ On trouve qu'en 1604, le seigneur de Miers neveu du sieur de Plas fut tué en duel (Lettres de Henri IV - 1604 - Bull. Tulle 1879 - François de Miers avait épousé Marie de Plas, elle teste, en 1629, au château de Marcilhac en Limousin.

¹⁴⁷ Arch. Nat. R² 468, 1^{er} et 4^e paquet.

Le doyen de Carennac avait la dîme de Miers. Elle lui valait 120 charges de blé partiens (froment, orge, avoine) et 20 charges de vin (il donnait au vicaire 15 charges de blé, 2 charges de vin).

M. Champeval mentionne en 1682 un Pierre Moniot, tiers acquéreur de la terre de Miers au procès avec messire Louis de Laroque-Bouillac (Bibl. Nat. F. Fr.f 296). Un Begon d'Escorailles ? coseigneur en 1315 ? Ferrières -

Il y aurait eu là des forges ; le nom l'indique, les gens du pays disent qu'il y aurait eu une ville. Villeneuve basse - lieu dit. Cazelles - L'abbé de Lostanges en était le seigneur fin XVIII^e siècle.

Merlecastel - Ce lieu, sur les confins de Miers et de Montvalent évoque l'idée d'un château de Merle¹⁴⁸. Mais aujourd'hui ce n'est plus qu'un lieu dit entre Montvalent et Veyrazet. Une tradition raconte que Sainte Fleur (née comme on sait au château de Merle - mais de Merle près de Maurs) aurait été élevée au couvent des Fieux (en réalité dans celui de l'Hôpital-Beaulieu).

Pech de Gardes - lieu dit.

Peyrebru - peut-être souvenir de dolmen ou de pierre levée.

La Valade - Château des de Ferrières.

La fontaine de Miers ou source Salmière - le Carlsbad français.

Probablement la source était connue de toute antiquité, et peut-être faut-il en partie attribuer à ses eaux curatives une partie des miracles dont il est question dans le bref de 1363 en faveur de l'hôpital de Miers. Elle était utilisée au moins au XVI^e siècle. Le cadastre fait en 1544, dit que cette communauté a des eaux minérales qui ont de la réputation : on vient les prendre et en boire dans la belle saison ; on en transporte même dans les villes voisines. Le médecin du canton nous a dit qu'elles étaient « dieurectiques »¹⁴⁹. Les médecins Fabry et Lieutaud (médecin de Louis XV) en parlent. On voit, dans un mémoire pour un procès relatif à la cure de Rignac, 1771, que dès la fin du siècle précédent, les curés de Rignac abandonnaient cette paroisse à un vicaire secondaire, pour s'installer à Alvignac.

« Les commodités et les agréments de la vie sont plus fréquents à Alvignac dans le temps de l'été, l'air plus pur, plus salubre, y attire beaucoup de monde de tous états, de différentes provinces, qui y viennent prendre les eaux de Mier (sic) dans la belle saison. »

¹⁴⁸ Dans un acte de 1463, il est question de la petite tour *torreta* de Merlecastel, réclamée par le vicomte de Turenne, comme étant de la juridiction de Montvalent, et par le seigneur de Floirac, comme étant de sa juridiction (papiers Calmels d'Artesac).

¹⁴⁹ En réalité, cette note n'est pas dans le cadastre de 1544, mais dans les Archives du Lot, C 260 pour l'année 1760 - Le mémoire de m. Boulainvillers - 1699, dit d'ailleurs à peu près la même chose : nos eaux sont fort diurétiques et ne sont pas dangereuses pour la poitrine.

En 1703, la fontaine était bâtie en forme de tour ronde, la porte fermée à clef (les terrains avoisinants appartenant à Louis de Ferrières, seigneur de Saint Maurice et de Cantecor (papiers de Ferrières).

Vers 1733, François Chycognau, conseiller du roi et son premier médecin, surintendant des eaux, bains et fontaines minérales et médicinales de France « sachant qu'il serait avantageux aux malades qui ont recours de toutes parts aux eaux de Mié dans la vicomté de Turenne, de trouver sur les lieux un médecin pour les conduire et diriger dans l'usage des dites eaux, croyait, pour le bien et l'avantage publique ne pouvoir mieux faire que de nommer à l'intendance des dites eaux la personne de Christophe Foulhiade, docteur en médecine (diplôme du 13 octobre 1729) de la faculté de Montpellier » - « étant bien informé de ses bonnes vies mœurs, probité, religion catholique, apostolique et romaine et de ses sens, suffisantes capacités et expérience en fait de sa profession » il le nommait « intendant des eaux minérales de Mié - pour par luy en jouir et user aux mêmes honneurs, droits, revenus, profits, émoluments etc dont jouissent les autres intendants des eaux minérales et médicinales, du royaume, à condition qu'il prendra soin des pauvres qui auront recours aux dites eaux, auxquels nous voulons qu'elles soient données gratis et être défense de transporter ces eaux sans qu'elles soient cachetées du sceau du surintendant, ordre de tenir la main à ce que avain des acheteurs et (mot illisible) qui iront à Miers et à Montvalent y vendent et distribuent aucuns remèdes à moins qu'ils n'aient des brevets signés de lui » Donné à Versailles, ce sixième juin 1733 (Bibil. Mun. De Cahors papiers Greil 204).

Dès 1770 à 1786 au moins, Jean-Baptiste Dumas, médecin du roi, est intendant des eaux minérales de Miers. Il habitait ordinairement la ville de Ségur en Limousin, où, en l'année 1775, il était marguillier du bassin de la Rédemption des captifs. Il s'intitule quelque part : Jean-Baptiste Dumas de Lavergne, sieur du repaire de la Grimandie (Bulletin de la Société Archéologique du Limousin 1914 p. 215).

Les Fieux

En latin de Feudis ; que quelques auteurs traduisent par le mot français : les Fiefs. Sur la route de Miers à Carennac. Il y eut un prieuré fondé à la fin du XIIIe siècle, donné aux Hospitaliers de Saint-Jean pour y mettre des religieuses comme à l'Hôpital-Beaulieu puis uni à ce monastère et à peu près abandonné jusqu'à la Révolution. Voici quelques documents.

En décembre 1295, le roi de France autorisait le chevalier Barascon de Thémines, parent du fondateur de l'Hôpital-Beaulieu à construire une maison religieuse en un lieu lui appartenant appelé Celle, au diocèse de Cahors, ou dans tout autre endroit de son choix, dans ses terres, d'y établir des personnes religieuses qui vaquent au service de Dieu et de leur (mot illisible), pour leur entretien, 200 livres Tournois de revenu annuel, somme qui serait amortie en leur faveur par le roi. (Doat, 123, f. 213, d'après une copie de 1667 faite sur un vidimus de 1326 octroyé à la requête d'Hélis de Castelnau, prieure - voir Delaville le Roula tome III p. 674 n°4296 - Lacarrière, p. 89 rente aux pièces justificatives p. 258 n° 4 - Le vidimus a été fait à Figeac par le notaire Guillaume de Falguière, sur la demande de frère Mathieu de Veleliés, procureur de la dite prieure (procuration faite par le notaire Adhémar de la Gorse - présents au vidimus : Bernard d'Espeisac ? damoiseau, Rigald Fabri, recteur de Brassaco (Montvalent), Galhard de Barbuzon, damoiseau de ? etc. Barascon de Thémines ayant décidé de donner sa fondation à l'ordre de Saint-Jean, trouva que l'emplacement des Fieux serait excellent. Cet emplacement, déjà hôpital, appartenait déjà à l'Ordre. Il devint propriété de Barascon par un étrange opéré en 1297 et dont Doat nous a conservé le contrat.

Frère Guillaume de Villaret, grand maître de l'Ordre et nous frère Pierre de Raymond, commandeur de l'Hôpital dans le diocèse de Cahors, avec le consentement de frère Pierre de Vallebru, de Saint-Maixent, de frère Bertrand de Sauriac (Sauniac ?) Commandeur de Bordeaux et d'Agen, frère Pierre Fores, de Toulouse, représentant le prieuré de Toulouse, de frère Pierre de Cornil, commandeur de Castelsarrazin, et des autres frères formant le Chapitre provincial célébré, l'an 1297, le dernier dimanche du mois de mai, à Fronton, - - nous échangeons notre maison ou propriété (affarium) de l'hôpital de notre Ordre, appelé les Fieux, près du castrum de Miers au diocèse de Cahors, à noble Barascon de Thémines qui la reçoit pour lui et ses héritiers et successeurs, avec tous ses droits revenus, productions, eaux, pacages, bois et toutes appartenances, tels que notre Ordre en a la propriété, à perpétuité, contre ce que nous cède le dit chevalier sur le terroir bois et pacages le long de l'estrade qui va de la grange de Flaujac vers la métairie dudit noble, limité d'autre côté par des bornes que l'on a montrées à frère Raymond, et de même le mas de Lussac le Viel, limité en sa partie supérieure par la dite estrade et d'autre côté par les bornes mises entre ce mas et les terroirs de Monsur et des Canéties, et ailleurs par les bornes qu'ont placées de la part dudit noble Géraud et Hugues Donadiou, et de la part de frère Raymond les frères Géraud Valensa, Pierre de Marsiel, Géraud Garsa et X Paniso ; il y a aussi des bornes au dessus de las lesieras, où le dit chevalier a seulement le droit de chasser, en allant des dits lesieras jusqu'au chemin ferré (voie romaine). Le dit seigneur donne la moitié du péage qu'il livre sur l'estrade qui conduit à Nérac, par lui acquis de Dame Galharde, veuve de messire Raoul de Sauriac, chevalier.

Cet échange, nous l'acceptons dudit noble et ledit noble de nous, selon les règles du droit. Il faut savoir encore que ledit noble nous a cédé tout le droit qu'il a ou peut avoir, en vertu d'un échange fait jadis entre nous et lui de la maison de l'hôpital de notre ordre qui est proche du Castenau de messire Guérin et de la maison ou lieu appelé de Sepval en la paroisse de Cahus. Et ce déclare content avec ce lieu des Fieux que nous échangeons et que nous lui livrons. Et maintenant il faut savoir que ledit noble, par esprit de dévotion et pour le salut de nos âmes, en l'honneur de Dieu, de la Bienheureuse Vierge Marie et du Bienheureux Jean-Baptiste, a convenu avec nous maître de l'Ordre et commandeur susdit, de fonder et de construire une maison de religieuses dans sa baronnie, au lieu qui paraîtra le plus commode ou dans le lieu des Fieux, pour y mettre douze sœurs portant l'habit de notre Ordre, chacune à son décès remplaçable par une autre, au choix dudit noble et de nous, sans que ce nombre puisse être diminué ou accru. Une prieure serait établie par lui et par nous. Mais après la mort dudit chevalier, les religieuses choisiraient elles-mêmes leur prieure, que devrait confirmer le prieur de St-Gilles. Il y aura un prêtre portant l'habit de l'Ordre, pour célébrer la messe. Le prieur de St-Gilles s'est réservé le droit de visite et de correction sur les religieuses (prieure et sœur) et sur les donats ou autres personnes résidentes ; réservé également un demi-marc d'argent qui devra être envoyé chaque année par la prieure au Chapitre de Toulouse pour les pauvres d'outre-mer.

Le dit noble choisit sa sépulture soit dans l'Hôpital-Beaulieu, au tombeau de ses parents, soit dans ledit lieu où sera fondé le couvent, soit dans le cimetière de notre Ordre qu'il voudra. Il promet par serment de protéger et de défendre de toutes ses forces les personnes et les biens de nos frères et donats. De plus il donne à perpétuité audit lieu et aux sœurs, à nous maître et commandeur, le susdit lieu des Fieux avec tous ses droits et appartenances et la moitié des péages qu'ils s'était réservés sur l'estrade qui passe près de Nayrac.

Formules de transmission de propriété

De plus pour l'entretien des religieuses, il assigne, en aumône perpétuelle, sur les paroisses de Bio, Albias, Thémines et Rueyres, où l'une d'entre elles, en fiefs suffisants, cent sétiers de bon froment par an, mesure de Figeac. En sus de quoi il engage tous les revenus qu'il a sur ses paroisses et qu'il lève d'ordinaire. Il fut ensuite convenu qu'il pourra, par testament, unir à l'Hôpital-Beaulieu, le nouveau couvent avec prieure et sœurs et toutes dépendances, mais cette union ne pourra se faire que s'il le règle par testament, sous réserve toujours de la pension à payer au prieur de Saint-Gilles.

Nous, maître susdit, du consentement dudit commandeur et de tout le Chapitre susdit, nous cédon et assurons à perpétuité au couvent que doit fonder ledit noble l'église et le cimetièrre du lieu des Fieux, avec toutes appartenances matérielles et spirituelles, et la moitié du péage de l'estrade qui passe vers ce lieu et que ledit noble nous a échangé.

Promesse de tenir toutes ces conditions pour lui et ses héritiers et Barascon, qui compte sur les prières et les suffrages de l'Ordre, confirme également tout ce que dessus - Formules - Fait le lundi avant la Pentecôte, aux lieux et an susdits. (Texte d'après Doat, dans Lacarrière, p. 260-265, analyse, p. 90-91, dans mon carton M. Miers et dans mon carton Issendolus. Beaulieu) et Clarille le Roulx - III p. 114, n° 4375 - Arch. Bouches du Rhône H 130. Relevons l'existence d'une église, avec cimetièrre et maison adjacente, dépendant du prieuré de Saint-Gilles, avant l'acte passé avec Barascon de Thémines.

Cet acte fut ratifié à Limisso (Chypre) dans un Chapitre général le 22 octobre 1301 - ratification incluse dans acte de 1323. (carton M. Miers - à la suite du contrat d'échange).

Le 7 juillet 1308, Foulques de Villaret, constatant que les revenus des Fieux, sont tellement insignifiants qu'ils ne peuvent suffire à sustenter la prieure Jourdain de Villaret et les Dames de l'hôpital, ni bien entendu à payer les constructions nécessaires, permet qu'elles jouissent de la maison de Curemonte, appartenant à l'Ordre,¹⁵⁰ avec tous ses membres, droits et revenus, laquelle dépend du prieuré d'Auvergne ; il est question de faire un échange entre cette maison et celle de Cazillac. En attendant Curemonte recevra la visite du prieur d'Auvergne ou de son Lieutenant et l'hébergera avec toute sa suite. La prieure des Fieux devra réparer et entretenir la dite maison et rendre compte au prieur d'Auvergne. Celui-ci ne pourra l'enlever à la prieure, ni changer le nombre des religieuses des Fieux et de .. (Doat, 123 f. 245 - La Roula, tome IV, p. 173, n° 4801- Arch. Des Bouches du Rhône H 130). Acte confirmé par le Chapitre de Rhodes 1312 (Ibidem).

Agnès d'Aurillac remplaça Jourdain de Villaret ; son mérite la fit transporter à l'Hôpital-Beaulieu (1324). Succédait en 1326 Hélis de Castelnau dont nous avons vu le nom à propos d'un vidimus.

Le couvent restait très pauvre : les revenus étant trop peu considérables pour l'entretien de la prieure et de ses religieuses. De plus elles avaient dans le couvent quelques jeunes filles nobles, qui gardaient l'habit séculier, sous le nom de donates ; elles les recevaient et les instruisaient, avec l'espérance de leur voir prendre l'habit de l'Ordre au fur et à mesure des vacances. Ces donates sont obligées d'apporter de l'argent à titre d'aumônes ; elles sont pour le moment au nombre de treize.

¹⁵⁰ En 1297, il y avait à Curemonte un commandeur, dans la chambre duquel l'évêque de Limoges reçoit un hommage (Arch. Hte Vienne G9 f 11^v).

Mais à cause de la misère du couvent, elles sont obligées d'attendre leur réception, le temps que récemment par une bulle Clément VI eut ordonné de les recevoir comme sœurs régulières. Par une nouvelle bulle, le pape décide qu'on ne les recevra qu'en proportion des revenus de la communauté (Reg. Aven. 79 f. 65 et 55^v).

Furent prieures successivement : Gauside de Monestier, 1337 - Soubirane et Isabeau de Cardaillac (1344 et 1360). Fine d'Aurillac était prieure lorsque la famille de Miers vint au secours du monastère. Eblon de Miers, évêque de Vaison (en 1371) et son frère Guillaume, abbé du monastère Saint-Gilles de Nîmes, donnèrent des dîmes qu'ils avaient dans la paroisse de Loubressac et qu'eux et leurs parents tenaient et avaient toujours tenues des évêques de Cahors. Mgr Begon de Castelnaud leur en avait donné l'autorisation. La prieure et les religieuses demandèrent au Pape de vouloir lui en confirmer les lettres épiscopales. C'est ce que fit, par bref du mois d'avril 1373, le Pape Grégoire XI. Ce bref contient l'acte des deux frères, du 6 mars 1372 et les lettres aux évêques. Ils agissaient pour eux, à titre privé, et pour leur frère Olivier. Les lettres de l'évêque sont datées d'Avignon 18 octobre 1370. Eblon de Miers était alors archidiaque de St Céré. Les trois frères sont dits fils de Rigaud de Miers. Les dîmes en question sont dites de la Calmette (aujourd'hui Lacalm). L'acte que payait les de Miers était de 10 sous à chaque changement de seigneur (évêque), le cens assurant d'un sétier de froment, mesure de Loubressac, payable au curé. L'évêque les autorisait à fonder, de ces dîmes, une ou plusieurs chapellenies dans l'église des Fieux ou à les donner simplement aux religieuses des Fieux. Etaient présents à cet acte épiscopal messire Raymond de Thémines, licencié en droit canonique, Béraud Garnier, bachelier, clercs du diocèse de Cahors, Pierre de St Cyr, damoiseau du diocèse de Saintes - notaire : Guillaume Nogardel du diocèse de Toulouse.

Les dits bienfaiteurs firent don de ces dîmes à la prieure Fine d'Aurillac, représentée, elle et ses religieuses, par Raymonde de Miers et Cécile Bourgeois, dames hospitalières des Fieux, avec l'autorisation, de frère Sicard de Murviel, prieur de Saint-Gilles et du grand-maître, dans les mêmes conditions qu'ils les tenaient de l'évêque de Cahors, à qui l'hommage en était dû. Ils demandaient le secours de leurs prières et de leurs suffrages.

Acte passé à Avignon dans la maison dudit évêque de Vaison - présents Raymond de Relhac, abbé de Conques, frère Rd Aram, chapelain, Jean de Volabre, Etienne de Laborderie, chapelain de l'Ordre ; Pierre d'Albas, chapelain et prieur d'Albignac au diocèse de Rodez ; Hugues de Carvelis, recteur de Sonac (près d'Assier) ; Hugues Benoit, clerc du diocèse de Verdun, notaire. Suit l'acte de confirmation par le prieur de Saint-Gilles et de nombreux commandeurs de la dépendance de ce prieuré. 9 mai 1372 - Eblon et Guillaume apposent, au tout, leur signature.

L'on ne voit pas dans cet acte, tel que nous l'avons pris aux registres mêmes des Archives Vaticanes (Reg. Aven. 188, fol 489^v et suivant), la clause par laquelle la maison des Fieux s'obligeait en retour à recevoir et entretenir quatre religieuses de leur famille, que leurs descendants auraient le droit d'y faire entrer gratuitement, et à faire célébrer deux grand-messes par an pour le repos de leurs âmes. La prieure devait être une proche parente des donateurs. D'après le Gallia I, I [illisible] Vasionensis (huit p. 154 qui n'est qu'une analyse découverte dans les archives de Beaulieu) la convention était qu'il y aurait dans le couvent 20 religieuses et que la prieure serait de la famille de Miers. C'est ce qu'accepte m. Lacarrière (Galiote, p. 95 et p. 265-6) - La charte de 1372 ne demande que des prières. D'ailleurs ce n'était pas avec ce maigre appoint des dîmes de la Calmette que les sœurs des Fieux, qui ne pouvaient pas décemment vivre au nombre de douze auraient pu vivre décemment au nombre de vingt. Toutefois il dut y avoir plus tard quelque convention, parce que M. de La Roque-Bouillac, seigneur de Miers, voulût la faire exécuter, que les religieuses trouvèrent les charges trop onéreuses et cherchèrent à se dégager de leur promesse. M. de Laroque consentit à renoncer à sa prérogative et, comme les donateurs, n'exigea que des prières. Le 13 juillet 1374, Pierre Germain, official de Vaison donnait vidimus de la bulle ci-dessus présentée par messire Durand Rolland, procureur de l'évêque - Fait au château épiscopal de Vaison, en présence de Arnaud de Verneuil, chanoine de Cahors, de Galhard de Lavergne, damoiseau de Catus - notaire B Guimir (Arch. Hte-Garonne - fonds de Malte liasse 19 - même texte que celui dont nous avons donné l'analyse, mais liasse 18 où il est parlé des quatre religieuses et des deux messes. Il est dit qu'en 1492, Jean de Miers voulut présenter quatre religieuses à la prieure, Jeanne de Vayrac, qui refusa de les accepter. D'où procès, transaction le 18 mai - elle en accepte trois - Noble Guy de Miers voulut présenter les quatre. Nouveau procès. Arbitrage, nouvelle affaire en 1598 avec Adrienne de Labroue. Accord entre François de La Roque-Bouillac et Galiote (I) de Ginouillac (copie sur parchemin, même fonds).

En 1381, Fine d'Aurillac avait pour compagnes : Bérangère de Pomiers, Catherine de Cardaillac, Delphine de Malemort, Marguerite de Lestroa, Cécile D'auborsses ?, Jeanne de Trucia ?, et Fine de Palmes, du moins ce sont celles qui font faire une procuration en faveur de Pierre Charnier, sacriste de l'église de Cahors, pour une affaire où le pape avait délégué Guillaume D'atolan, docteur ès lois, et chanoine de Chalons, chapelain du pape (plus tard évêque de Rodez) lequel avait sous-délégué Jean D'affrian, docteur ès décrets, official de Cahors. On ne voit pas le pourquoi de cette enquête (Arch. Bouches du Rhône H 130 n° XVI).

Le 1^{er} juillet 1395, le pape unissait provisoirement au couvent des Fieux l'église de Montvalent, pour suppléer à la misère croissante par suite des troubles et des mortalités de la guerre, pour éviter que les religieuses ne soient obligées d'abandonner le monastère et de se retirer chez des parents et des amis, ou, à leur défaut, de mendier.

Les revenus de Montvalent sont évalués à 80 livres, la paroisse est à la collation de l'évêque de Cahors. Le pape l'accorde à la condition de réserver au curé sa portion congrue (Reg. Aven. 280, f. 314). Nous pensons que l'isolement des Fieux dut être funeste à la maison en pleine guerre de cent ans, car nous trouvons en octobre 1396 le commandeur de La Tronquière Bérenger Dolon (d'Aulon) qui donne charge à Géraud Tamier, fustier de Gramat, de refaire la couverture (ad fustandum) d'un monastère appelé des Dames moniales des Fieux, de l'ordre de St Jean, situé près de et dans la juridiction de Miers. Ledit Tamier doit prendre les bois nécessaires à ses frais dans la forêt, et ledit commandeur ou les dites Dames doivent les faire porter à pied d'œuvre. Ensuite le fustier utilisera ces bois de façon à rendre le monastère bien solide ; il le couvrira à neuf de bonnes tuiles, comme il était anciennement, où mieux encore. Pour cela le fustier recevra 55 livres en plusieurs termes. Témoins : frères¹⁵¹ François Pelhicia et Rd Bonal, du même Ordre (Arch. Austray de Figeac - notaire Meja).

Nous n'avons pas d'autre document sur les Fieux avant le XVII^e siècle - m. Lacarrière donne les noms des prieures qui succédèrent à Fine d'Aurillac : Catherine de Vayrac, vers 1413 - Marguerite de Vayrac, vers 1424 - Jordane II de Villaret, vers 1442 - Marguerite de Vayrac, vers 1456 - Jeanne de Vayrac, vers 1464 - autre Marguerite de Vayrac, vers 1467¹⁵² - Jeanne de Vayrac, vers 1492 (procès avec Jean de Miers pour le nombre de religieuses de la famille à recevoir dans le couvent)¹⁵³ - Gabrielle de Turenne, vers 1516 - Jeanne de Pellegrini - Gabrielle de Laqueuille (1524-1528). Vers 1524, Madeleine d'Aydic (Umer : Eydiere), abbesse vers 1530 - Anne de la Tour d'Auvergne étant religieuse (Arch. Brive t.III,p. 528) elle est encore là en 1544 (droits de lods à St Chignes) - et en 1567, arrêt rendu entre elle et Annet de Plas, écuyer, au sujet de certains travaux qu'il a fait exécuter à l'église de Curemonte (Arch. du Lot, F. 477) arrêt du parlement de Bordeaux - Gabrielle de la Tour (sans date) - Françoise de Labrousse, vers 1576 - variantes du nom suivant les documents : Labrousse et Labrousse. Il y avait dans Montvalent, à Veyrazes, proche des Fieux, une famille noble de Labrousse. Adrienne de Labrousse, celle-ci, le 26 avril 1608 donne sa démission en faveur de Galiothe de Gourdon-Ginouillac-Vaillac, alors coadjutrice depuis 1601 de l'abbesse de l'Hôpital-Beaulieu. Elle se réserve le prieuré de Curemonte¹⁵⁴. Elle meurt en 1624 et dame Françoise de Saint-Croix Mirandol, à l'unanimité de qui a lieu le schisme de l'Hôpital-Beaulieu (fondation de Toulouse) se fait installer dans le prieuré Saint-Hilaire de Curemonte « vaquant par le décès de feu dame Adrienne de Labrousse, ancienne prieure du prieuré des Fieux. » Elle se dit canoniquement pourvu des prieures de l'Hôpital de Beaulieu et des Fieux.

¹⁵¹ Voir Arch. Du Lot, F. 513.

¹⁵² 1479 - visite du prieur de St-Gilles - 12 religieuses.

¹⁵³ 1485 - Réception de Gabrielle de la Tour, fille du vicomte de Turenne.

¹⁵⁴ Supplique - Le fiat est du 26 février 1608.

C'est que le prieuré des Fieux était annexé à celui de Beaulieu depuis quelques années. Cette union avait été faite en faveur de Galiote. C'est le 6 mai 1608 que Marguerite de Labrousse, Marguerite de Vassal de la Tourette, Gabrielle de la Sarladie, Marguerite de Brassac et Françoise de Mirandol, dames et religieuses du prieuré conventuel des Fieux, firent la déclaration : « qu'elles consentent veulent et désirent que dame Galiote de Gordon de Ginolhac religieuse et coadjutrice de l'abbesse et prieure du prieuré conventuel de l'hospital de Beaulieu ou de dame Aigline...Soit et à ces fins la nomment leur abbesse et prieure. Laquelle Dame susdite Galiote - a réciproquement déclaré aux sus dites religieuses consentantes leur conserver tous leurs droits et icelles bien et dûment entretenir. » Présents mr Guy Escarnayges et Arundel, prêtres dudit couvent, et Adrien Guiraudon, témoins appelés - Blaise Bergouhou, notaire. D'après la Vie, Galiote quitte Beaulieu pour venir habiter aux Fieux.

M. Lacarrière a brodé un peu sur tout cela. Et nous paraît (voir l'histoire de l'Hôpital) que c'est le seigneur de Vaillac, le même qui causera les troubles de Beaulieu, qui a dû forcer quelque peu la main à sœur Adrienne de Labrousse pour amener sa résignation des Fieux en faveur de Galiote, comme il la forcera à Mme. de Beaumont pour amener celle-ci à résigner l'Hôpital en faveur de sa coadjutrice. Adrienne de Labrousse n'était pas plus étrangère que les autres ; au contraire, puisque sa famille était des environs de Miers. Elle vécut jusqu'en 1624 à Curemonte ; elle aurait pu rester le même temps aux Fieux. Quand aux religieuses, elles n'étaient que cinq au moment de la nomination de Galiote.

La belle union définitive des Fieux à Beaulieu est de 1610¹⁵⁵. Me Arnaud de Guiral, official de Cahors et doyen de Cayrac, fut chargé de la mettre à exécution. Il donnait pour cela procuration, le 15 juillet 1610 à un sous-délégué. Galiote mourut en juin 1618 - Françoise de Mirandol fut élue pour la remplacer : c'est pourquoi elle se dit prieure de l'Hôpital et des Fieux. Toutes les abbesses de l'Hôpital seront en même temps prieures des Fieux. Mais c'en est fait de la conventualité de la maison. Peut-être de temps en temps quelques religieuses s'y rendront-elle, déléguée par l'abbesse, pour percevoir les fruits : C'est une tradition à Miers qu'il y eut toujours des religieuses aux Fieux, mais depuis 1610, en réalité il n'y eut plus de communauté. Un prêtre chapelain faisait le denier de l'église : en 1652, on trouve Louis Daurou, avec le titre de « viguier perpétuel des Fieux ».

¹⁵⁵ Du 9 janvier 1611, dit m. Lacarrière p. 102 d'après lui, c'est après avoir passé les années 1609 et 1610 aux Fieux que Galiote revint à Beaulieu et fit unir les Fieux à l'Hôpital (p. 97-103. sa vie aux Fieux).

A l'occasion de l'union, on fit l'inventaire des meubles des Fieux (15 novembre 1609) - présents noble Jean de Giscard de Lacoste - noble Jean de Roquemaurel - Pierre Labroue - Jean Lafon, de Las Combes - le recteur de Curemonte, Antoine Rougier - Pierre Vayssière prêtre - Jacques Vafour, notaire royal de l'Hôpital de Saint-Dolus - on trouve dans cet inventaire :

une certaine quantité de chapelets, entiers ou par morceaux, en corail et argent - des chapelets en fil d'or aux grains émaillés, avec perles - de nombreuses bagues garnies d'émeraudes, de rubis, saphirs, améthystes - une rose faite en cœur rompue - des bagues en or, sans pierres précieuses - des boîtes d'agate, remplies de grains de musc, doublées de velours à l'intérieur - des boucles d'oreilles avec rubis - un tour d'agnus en or - deux bracelets en or avec agathe et perles, y ayant 34 boutons ou perles - des bracelets en argent etc (Arch. Hte-Garonne. Fonds Malte - Beaulieu, liasse 13).

Revenus des Fieux - XVII^e siècle : aux Fieux mêmes : terres cultivées et bois. 800 livres - seigneurie de Riniac : 200 - Mme de la Calmette : 150 livres - La Commanderie de Curemonte avec les rentes et dons : 1500 livres - rentes sur biens à Albiac : cent sétiers de froment affermés : 600 livres.

Le pouillé Dumas (1674) déclare que le prieuré des Fieux est désert et en ruines. M. Lacarrière p. 88-89 (Galiote) décrit ainsi les ruines : des pans de muraille d'environ 10 mètres de haut courent de l'Ouest à l'Est, pour prendre ensuite la direction du Nord. Ils semblent indiquer l'ancienne église du monastère avec sa longueur de 16 mètres sur 6 de largeur. Deux arceaux à ogive la divisaient en deux parties égales, dépourvus d'ornements, ils étaient supportés par une légère colonne ronde avec deux simples modules, elle prendrait forme dans le mur à une assez grande hauteur ; elle est portée tantôt par un homme accroupi, tantôt par un animal, ailleurs par un paquet de feuilles ou un bouquet de fleurs. Entre chaque arceau est une fenêtre ogivale de 3,90 de hauteur sur 10 centimètres de largeur.

Il existe encore à côté de ces murs un bâtiment plus modeste qui paraît avoir servi de chapelle. Ces constructions doivent appartenir au XIV^e siècle.

Notes de feu m. Caminade, curé de Miers. Nef de 16 mètres de long sur 8 de large, avec deux travées éclairées chacune par une haute et bien étroite fenêtre. Le chœur des religieuses, séparé de la nef, par un grand arceau qui devait porter sur un côté la tour du campanile. Le chœur des religieuses avait 9,30 de long sur 8 de large. A droite et à gauche de ce chœur une chapelle toute petite : 5 mètres carrés - celle de droite est bien conservée. Les murs soutenus à chaque arceau, par un contrefort. Deux contreforts très rapprochés marquent l'emplacement de la tour du clocher et un passage pour aller au grand puits. A l'extrémité du chœur des religieuses, le chœur proprement dit pour l'autel du célébrant 3 mètres 30 de long sur 8 de large. Un grand double mur, paraît-il séparait le chœur des religieuses du reste de l'église. Le grand portail qui y donnait accès a quelques traits de ressemblance avec celui de la salle capitulaire de l'Hôpital-Beaulieu.

On a retrouvé pas mal de pierres sculptées ; quelques-unes représentant des religieuses sont encastrées dans la maison du propriétaire. Beaucoup de pierres, qui furent des bornes portent les armes des Gourdon-Ginouillac que barre la croix de Malte. Une grosse pierre qui a dû servir pour mettre au dessus de la porte d'entrée n'a conservée que la patte du lion issant qui décore les armes de l'Hôpital-Beaulieu (Lacarrière, [illisible] p. 24).

On a fait une patte de chien et là-dessus on a greffé une légende : un chien du couvent aurait été tué par les habitants de Floirac - D'où procès, à la suite duquel ceux-ci auraient dû céder les bois du Vessoul sud. On a aussi trouvé des pierres, plus rares, où sont trois glands, surmontées de la croix de Malte. Il faudrait savoir à quelle prieure ces armes appartenaient.

L'enceinte du couvent devait avoir de 80 à 90 mètres de côté. Autre tradition : au moment de partir, à la Révolution, les sœurs offrirent, pour les brebis, une combe qui aurait valu 2 à 3000 francs. Le paysan eut peur de perdre ses brebis et ne prit pas la combe. Le prêtre qui desservait les Fieux¹⁵⁶, à cette époque a laissé une grande réputation de bonté. On n'a pas retenu le nom.

Le cimetière était attenant à la chapelle, du côté Sud.

¹⁵⁶ En 1744, Boudou, docteur en théologie, est dit vicaire des Fieux dans les registres de la paroisse d'Issendolus.

QUISSAC

La paroisse

Pourrait être le Quinciacus donné par S. Didier d'Auxerre à Saint-Amand de Coronzac. La paroisse était dédiée à Saint-Gilles. Elle fut certainement parcourue très souvent par S. Namphaise et c'est même, dit-on, à Coursac qu'il fut tué par un taureau furieux. Peu de temps avant la Révolution, il fut décidé de bâtir une église dans ce village très éloignée de Quissac et de Caniac et d'y établir une succursale. Les évènements politiques empêchèrent de réaliser ce projet.

Nous n'avons pas le nom de curé de Quissac avant 1492 où nous apprenons qu'Antoine Larnaudié a résigné et que Jean Alard de l'Ile l'a remplacé (Reg.Vat. 725, f 578). Ce dernier en payait l'annate l'année suivante (Introitus et 524, f. 58). En 1520 après la mort de Pierre Vergerend, la paroisse fut conférée à Louis de Villanes (ou Villains) du diocèse de Béziers qui la résigna avant de prendre possession et fut remplacé par François Sarrazin, recteur de Toirac (Reg. Vat. 1155, f.26 et 1175 f. 38v) : Elle lui fut disputée, et d'autres compétiteurs se présentèrent aussi, en 1524, Jacques Bonjour l'obtint sur résignation de Vidal Héreil, et Jean Roux sur résignation de Guillaume de Caseneuve, ce qui prouve un bon nombre de concurrents (Fonds Latran 1499, f. 177 - 1587, f. 49 et Reg.Vat. 1261, f. 178).

En 1555, Jean Laviale résignait en faveur de Guillaume Laviale sans doute un proche parent. Ces Laviale étaient originaires d'Ussel près de Cahors (Fonds Latran 1846, f. 11). 1620 Antoine Maury permute avec Pierre Castanet, prébendier du Vigan.

En 1729, et pendant longtemps encore, fut curé Pierre Falret, qui fut prêtre de la Congrégation de la mission. On trouve en 1751, 1755 Jean Falret, sans doute parent du précédent. En avril 1779, me Guillaume Lacoste (alias Jn Joseph) transféré d'Espédaillac, qui semble avoir prêté le serment constitutionnel, car on le trouve encore curé en 1793 (Lot f. 140). La cure était à collation épiscopale et le curé en était décimateur. Quissac faisait partie de l'archiprêtré de Figeac, et fut membre de la congrégation d'Espédaillac.

L'église serait du XIV^e siècle, mais en 1850 la nef est devenue le transept et réciproquement, le sanctuaire une simple chapelle.

La seigneurie

Il y eut une famille de Quissac au XIII^e siècle, arbitrage entre Pons de Gourdon, marié à Alamandre de Turenne et les exécuteurs testamentaires d'Hugues de Quissac, par les soins du vicomte de Turenne (Saume del Isle fol. 1086).

En 1257, Guisbert de Thémines hommageait à Fortanier de Gourdon (fol. 1154v) mais en 1294 la famille de Thémines reprenait l'hommage et restait seule souveraine (fol. 1210). Marqués de Cardaillac-Thémines en était seigneur au début du XIV^e siècle et le laissait avec d'autres biens à sa veuve Jeanne d'Hébrard de St Sulpice (en 1447, arrentements faits par ladite dame). Elle fit héritiers les Hébrard de St-Sulpice (hommage de Raymond d'Hébrard en 1469 - Arch. Lot, f. 393) mais Guillaume de Lauzières-Thémines conteste cette succession. Il fit un accord avec Raymond à la fin du XV^e siècle et recouvra Artis (Sabadel) et Quissac. C'est ce qu'il dit dans son dénombrement de 1504 « toute juridiction des lieux de Quissac et d'Artis qui lui ont été baillés par le seigneur de StSulpice pour transaction faite entre eux » (Greil, 138 f. 42). Et depuis ce temps Quissac, jusqu'à la Révolution fut aux Lauzières-Thémines (de Gourdon - puis aux d'Estrées, puis à Jean-Luc de Lauzières-Thémines - en 1789, à l'évêque de Blois). Hommage en 1543 par Louis de Lauzières-Thémines, qui dit avoir vendu à réméré le lieu de Quissac et la terre de la Barasconie à noble Raymond de Pelegri, seigneur du Vigan (Greil, 122, f.22). Nous ne savons pas quand le bien fit retour aux Thémines (f 393).

L'état de 1630 (f. 84) dit : le sieur marquis de Thémines en est seigneur. Le revenu en est affermé avec celui d'Espédaillac. Les Barasc-Montbrun (f. 509) auraient eu un temps, cette seigneurie : division en 1271 des terre d'Espédaillac et de Quissac entre le commandeur d'Espédaillac, et Barave, veuve de noble Bertrand Barasc, au nom de sa fille Hélène, d'une part , et Dieudonné Barasc, chevalier, sieur de Montbrun, d'autre part.

La communauté

1491-2 le 9 février - Les deux syndics de Quissac (après l'accord fait entre Guillaume de Thémines et Raymond d'Hébrard) reconnaissent être les hommes de noble Guillaume de Lauzières-Thémines, et devoir lui payer comme cens, 20 écus d'or - 36 sétiers de froment et autant d'avoine, mesure de Figeac, plus par feu : 1 livre de cire, 2 gélines, 1 chevreau, 2 journées (hiver-été) 6 paires de poulets - l'acapte est de 10 deniers tournois (Arch. Gourdon BB21).

En 1790 le 3 juillet les officiers municipaux de Quissac se déclarent porter acquéreurs de divers biens. Lalo maire - Rouiprol ? et Engalibert, officiers municipaux (Ar. Nat. Q2 92).

REILHAC

La paroisse

On risque de le confondre parfois avec Relhaguet que de nombreux documents anciens appellent Relhac mais notre Reilhac du canton de Livernon était de l'archiprêtré de Figeac - congrégation foraine d'Espédaillac. Le titulaire de l'église était Saint-Hilaire. La paroisse était à la collation épiscopale et le curé en était décimateur.

En 1349 en était pourvu Géraud Laygue et peu après Pierre Tissier (Textoris) dont la mort faisait conférer la paroisse à Pierre de Bia (sans doute Bio Suppl. 16, f. 110 et Reg. Vat. 194, n° 1527) - 1473 Aymeric Comté fait un accord avec le recteur de Lunegarde (Arch. Austry not. Belet).

En 1403, Etienne Albespy originaire de Martel

En 1527 et 1544, était recteur noble Antoine de Lagarde, de la famille des seigneurs de Saignes et de Relhac. Il avait en même temps la paroisse de Lauzès (fonds Latran 1501, f. 25). En 1536 il vendait un ayral à Pierre Vargues, prêtre obituaire du lieu (Arch. Hte-Garonne ch. Des notaires) - En 1544 il a le prieuré de Rampoux en même temps que les églises de Reilhac et de Lunegarde.

Le Bull. de Brive met en 1540 : Peyre d'Albespi (XIII p. 652) famille de Martel. En 1633, Géraud Laumière, recteur est parrain d'un petit-neveu à Roc-Amadour. On trouve écrit aussi Lolmière, 1650.

En 1661, recteur, m. Jean de Puymule (de Saint-Céré), docteur en théologie, qui fut transféré à Cornac. 1746, Guillaume Lavour

1779, Joseph-Martin Lavour (prêtre du diocèse de Sarlat insermenté, mort le 3 avril 1792 à Reilhac. Son frère Dominique qui habite Belvès, réclame l'héritage mis sous séquestre (Arch. Lot, Papiers La Roussilhe).

En 1793, le service est fait par le curé de Baussac. Le vicaire Albin, réfractaire comme son curé, émigra en Espagne (passeport le 11 novembre 1792).

L'église est du XII^e siècle - les chapelles sont de 1838. Il y eut une église de Relhaco donnée en 889, à Saint-Hilaire de Poitiers par le roi Eudes. Le fait que le titulaire de notre Reilhac est Saint-Hilaire permet l'identification - Voir Lacoste, I, p. 337 - mais on trouve Relhié en Poitou.

St-Pierre Rosuijouis, sur le chemin roumieu de Reilhac à Roc-Amadour.

Chapelle du Colombier - bâtie en 1862 par Louis de Montfaucon ; d'aucuns disent sur l'emplacement d'une ancienne chapelle.

Saint-Amons près Relhac 1494 (voir seigneurie).

La seigneurie

En 1290 à Guillaume Balène (Saume de l'isle, f. 1113^v) échange avec les de Gourdon - voir F 431. ¹⁵⁷Aux de Lagarde de Saignes, qui forment la branche de Relhac et celle-ci le rameau de Bonnecoste¹⁵⁸, ¹⁵⁹ - famille originaire du Limousin - F 446.

Mais l'état de 1630 (Arch. Lot F. 84) met que le comte de Vaillac en est seigneur : erreur pour Relhaguet, qui en effet appartient aux de Ginouillac-Vaillac.

Il y a aux archives de Folmont (les Alberquets) un registre (le n° 4) consacré à Reilhac près Gramat, du notaire Pierre Sahuc - 1517 à 1520¹⁶⁰.

La Communauté

Un certain Pélaprat, de Reilhac, fut prieur des Augustins de Cahors. Il était docteur en théologie et prêcha le Carême de 1593 et celui de 1594. Le Journal des du Pouget semble dire que l'évêque fut mécontent de ses sermons (p. 126 et 130).

¹⁵⁷ Aux de Thémines.

¹⁵⁸ En 1590 René de Lagarde est seigneur de Parlan, Relhac, Saignes (fils de feu Loys de Lagarde) - quittance de m. de Lestrade de Floirac - Il était marié à Madeleine de Gaulejac. Louis avait épousé Marguerite de Valon. Il était fils de Pierre, conseiller en la cour du Parlement de Toulouse et petit-fils de Barthélémy. Pierre avait épousé Antoinette de Valsergues.

¹⁵⁹ 1727 mariage de Joseph-Victor de Lagrange de Relhac, de Saignes, fils de Louis, avec melle Françoise de Vayrac - 1733 baptême de leur fils Jean-Benoît-Charles de Lagrange de Relhac.

¹⁶⁰ Noble Aymeric de Roquemaurel vend, en 1475-6 à noble Mathelin de Gasc, un herbage appelé le Goutal de Pousalgues de Saint-Amans confrontant les terres de Reilhac, le Bastit, de Bèdes, de Gramat - revente en 1476 - mas del Balut de Saint-Amans, 1494.

REYREVIGNES

(Livernon)

La paroisse

En latin on trouve : de Retrovineis et aussi assez souvent de Veteribus vineis qui ne donne pas aussi bien l'étymologie. Paroisse de l'archiprêtré de Figeac - de la congrégation foraine de Fons - prieuré à la collation du prieur de Fons et paroisse à la présentation du même. Le prieur partageait la dîme avec le recteur. C'était assez souvent un moine de Fons, plusieurs fois l'infirmier du monastère. L'église paroissiale était dédiée à Saint-Laurent.

Quelques prieurs

1334 et 1341, *Géraud de la Mause* - En 1341 il achetait une rente de noix pour faire brûler une lampe en l'honneur de Saint-Madeleine¹⁶¹.

En 1310, *Guillaume Foucaud* ?

En 1439, *Eugène IV* confirmait l'union du prieuré à la ? prieur de Fons

En 1459, *Raymond Bodier* ou *Rodier* ou *Bodet*.

En 1463, *Géraud de Tremouilles*, célerier de Fons, permute avec Fort ? de ? pour le prieuré de Reyrevignes (Arch. Austrzy ; Not. Belet). Il est en 1477 prieur et en même temps infirmier (Not. Brossand).

En 1493, *Etienne de Tilha* (Delteil). 1496 (Doat, 123).

En 1629, *Pierre Mabit* (Mavit), religieux de Fons (Arch. Lot F. 232) 1636.

En 1613, *Jean Jove* (Arch. Lot B. 1347).

En 1677- 1689, *Louis Soulrié*, infirmier.

En 1713, dom *Antoine Serre*, infirmier - 1714, célerier.

1714, *François Boudet*, cleric.

1718, *Jean-Pierre Dissès*, religieux.

1724, dom *Pierre Brives*, infirmier (Arch. Lot B. 1504).

1729, dom *Pierre de Cussonel* (Ibid B. 1509).

1732, dom *Pierre Cassaguade*.

1746, dom *Joseph Gaussein*.

1753, dom *François Fages*.

¹⁶¹ Mais alors ce doit être un prieur de Reyrevignes en la commune de Lacapelle-Auzac, qui a Sainte-Madeleine pour patronne titulaire.

Recteurs

20 juillet 1342, Isarn de Murat, reçoit une grâce expectative au diocèse de Vabre (Clément VI- av. 5 f. 124 ou suppl. 5 f. 89v).

1456, Jean Tapches

1458, Jean Pomier résigne

Pierre du Bosc (d'Assier) curé de St-Arnaud Lespinasse au diocèse d'Agen le remplace - il paie l'annate ? 1459 (Latran 440 f. 57^L).

? remplacé par Guillaume Pestel

1474 lequel résigne en faveur de Jean Pestel, qui passe son examen canonique devant l'abbé de Figeac (fonds Latran 434 f. 276^L) - il paie l'annate le 24 août (Latran 490 f. 12).

1528, Jean Guy (Guini) résigne en faveur de son neveu Jean-Guillaume Guy et garde pension sur les revenus (fonds Latran 1425 f. 246^L et Reg. Vat. 1502 f. 129^L).

1548, Sebastien Marty

1559, Jehan de Prudhomme maintenu par le Parlement de Toulouse (B 53 f. 36).

1625, Gratien Bonneville

1660, Mathias Sourdès

1664 Pierre Mathieu ?

1679, François Sourdès

1687, Antoine Subressit, chapelain de Laygue à N. D. du Puy

1688-95, Jean Vidal (de la Pise ?) curé du Bourg à la place de Jean Beulaguet présenté par le prieur de Fons.

1718, Guillaume Souillac

1721, 1724, Pierre Frécou (Arch. Lot B. 1503). Teste en 1744.

1744, Barthélémy Condamine.

1756, Paul Ayroles de Saignes (St-Chignes)

voir le travail complet de l'abbé Viguié (le clergé de Cahors pendant la Révolution). Il fut député à la Constituante, refusa le serment, se cacha en Auvergne où il exerça les fonctions d'oculiste, se révéla aux administrateurs du Directoire, fut envoyé en prison à Clermont. Il y mourut en 1795. Il eut pour vicaire l'abbé Costes, qui fut déporté pour refus du serment.

Claude Courbier, vicaire d'Anglars, fut élu curé de Reyrevignes par le corps électoral de Figeac en avril 1791. En pluviôse an II il binait pour le service d'Assier.

Ecole - un maître d'école mentionné sur le pouillé alphabétique.

Chapellenie d'Embournat ? dont était titulaire en 1766 Pierre de Palhasse.

La seigneurie

Aux Castelnau de Thémines - branche de Bretenoux. Cependant, en 1325, à messire Géraud de Balène, chevalier - il ne devait être que coseigneur en même temps que Barasc de Castelnau. Celui-ci, en 1348, comme chevalier au service du roi, recevait le paiement de sa solde (Arch. Lot F. 365).

On trouve Jean de Castelnau, coseigneur de Thémines marié à Aygline de Lagarde - 1378 - 1384.

Barasc de Castelnau doit être leur fils. Il est en 1395, écuyer de Jean de Castelnau-Bretenoux, dont il épouse la nièce, fille de Pierre de Castelnau de Calmont. Il est dit seigneur de Verinihes (sic) dans le testament de son seigneur (Arch. Nat. ZZ' 46 et Bib. Nat. Carrés d'Hozier 156, f. 103). Il fait en décembre 1398 une transaction avec les habitants de Reyrevignes, en 1399, il fait une « obligation » à Jean Ermal, marchand de Figeac. En août 1400, sa femme Jeanne donne quelque procuration. Barasc est dit dans l'acte seigneur de Reyrevignes et d'Assier. En 1405, il arrente à Pierre de Couderc, de Calvias, un ayral et une maison dans Reyrevignes - Il achète quelque bien à Cornac, en 1412 (Arch. Austr. Passim). Sa veuve Jeanne de Castelnau-Bretenoux testait le 16 février 1458-9 - sépulture au tombeau de famille dans le cimetière - legs aux confréries de St-Laurent (Reyrevignes) et de St-Blaise (Assier) dont elle faisait partie - laisse plusieurs trentains de messes dont une par le prieur du Peyrou (Isseps) - autres legs pieux, legs à la femme d'Amalric de Cornac ; elle fait héritier universel son petit-fils Pons, fils d'Elzéar.

Elzéar hommageait en 1433, au vicomte de Turenne pour le mas de la Viallette (jadis hommagé en 1367, par Hugues de Capra, seigneur de St-Michel Loubèjou). En 1445, il est en procès avec Déodat Lestroia, de Figeac, pour des biens situés à Fons. Comme son père Barasc, il est coseigneur d'Assier. Il teste en 1461, le 18 mai ; son testament ressemble un peu à celui de sa mère. En plus des legs pieux, parmi lesquels des fonds laissés pour la réparation du couvent grand montain du Peyrou, il nomme ses enfants : Hélis, Finette, Hélis et Antonia, Guinot, qui est clerc, Astorg, Bernard ; ses sœurs Catherine et Jeanne ; sa femme Beatrix de Berald. Son héritier universel est Pons de Castelnau (notaire Belet, Arch. Austr.).

Pons I fut le second mari de Jeanne de Montal. Elle est dite damoiselle de Reyrevignes dans un acte de 1496 où elle nomme les procureurs : Palhasse et Cayrou (Arch. Austr.). (voir Arch. Lot F. 469) - Elle était veuve depuis l'année précédente. Pons avait un procès avec Jean de Ginouillac, dit de Ricard, baron de Gourdon et de Vaillac, qui s'intitulait seigneur ou coseigneur de Reyrevignes. Le procès dut continuer entre Pons II et Jacques de Ginouillac, qui, dans son dénombrement au roi (1503) indique des possession à Reyrevignes, qu'il tient, dit-il, de l'abbé de Figeac (Papiers Greil 138).

Son fils Pons II épousait en premières noces Isabeau de Gourdon-Ginouillac, ce qui fit faire sans doute un accord, et en 1539, en secondes noces Fleurette de Turenne d'Aynac (Arch. Lot, F. 365-513).

Il testait, le 27 décembre 1540. Il demandait sa sépulture dans Reyrevignes au tombeau de sa première femme Isabeau, demandait 200 prêtres à ses funérailles - legs pieux - obits - legs à sa seconde femme Fleurette - à son neveu Gaspard de Maletterre fils de sa sœur Delphine de Castelnau ; à ses autres neveux Astorg du Bouyssou, Louis de Prudhomme ; à ses deux fils bâtards : à Antoine le boriage dit de Thémines ou de Malegorse, à Gaspard 500 livres ; et veut que tous deux soient nourris dans le château et entretenus aux écoles jusqu'à l'âge de 20 ans par son héritier - au posthume d'Antoinette La Vayssière, sa chambrière, 500 livres, si c'est un garçon 300 livres si c'est une fille, et la nourriture et l'entretien comme les deux autres ; à la mère plusieurs robes - en plus des gages, quelque argent à deux autres chambrières qui l'ont soigné.

Il fait héritier universel le posthume qui naîtra de Fleurette sa femme ; à son défaut, Antoine d'Hébrard de Saint-Sulpice qui paiera tous ses légats.

Il fait exécuteurs testamentaires : Galiot de Ginouillac, grand-maître de l'artillerie ; Guy de Cambefort, viguier de Figeac. Témoins : des médecins, apothicaires, hommes de loi etc. Notaire de l'acte : Antoine Capela.

(Arch. de m. d'Hébrard). Pons était depuis longtemps en relations avec Antoine d'Hébrard qui lui avait prêté de l'argent. (ibidem)

Son fils Jean d'Hébrard eut beaucoup de difficultés avec les bâtards de Pons II, Gaspard et Poncet, qui se trouvaient exclus de l'héritage et qui essayèrent de le reprendre les armes à la main, profitant surtout des troubles civils. Cependant, en 1561, les habitants firent reconnaissance à messire Jean d'Hébrard comme à leur seigneur (notaire : Regulari) ; cependant encore Antoine, le père de Jean, est dit seigneur de Reyrevignes (Cabié 24).

En 1571, les bâtards occupaient les lieux - En 1573, Gaspard fut pris dans le château et tué (Cabié, 161, 162,168, 178, 179, 184, 226,229, 231, 233 234) pendant que les Huguenots s'emparèrent de la place (Cabié 564 - 1580) - on la leur reprit - il y eut deux autres tentatives en 1581 et 1586 (Cabié 858-860).

Quoiqu'il en soit, Reyrevignes resta aux Hébrard. L'évêque Antoine en fut seigneur à la mort de son père. Il laissa la seigneurie par testament à sa sœur Catherine, mariée à Pons de Lauzières-Thémines. Elle suivit la fortune de cette famille, passa aux d'Estrées, aux Beringhem et à la fin du XVIII^e siècle, de nouveau aux Lauzières-Thémines¹⁶²

¹⁶² Reconnaissance de divers biens en 1658 à messire François-Annibal d'Estrées, comme tuteur de Pons-Charles de Lauzières-Thémines (original communiqué par m. Cadiergues).

Quelques coseigneurs

Le 5 novembre 1639, Charles-Lévy, duc de Ventadour donnait à ferme les terre d'Espédaillac et de Reyrevignes (note Champeval).

Les du Bouyssou (XIV^e siècle) Avaient des rentes dans Reyrevignes. De même les de Via, ou Bio, seigneurs des Fargues (1583). En 1456, Guillaume de Cayrou (de Figeac) recevait quelque reconnaissance. En 1546, noble Antoine de Montal se disait seigneur de Reyrevignes et del Cunh.

En 1770 - 1789 était seigneur m. Niel, conseiller à l'electio de Figeac Mas de Fréjafon, domaine de la Soulière, à Joseph Rossignol capitaine au régiment de Picardie (papiers de Boui ?)

La Communauté

En 1398, transaction avec Barasc de Castelnau au sujet des herbages que les habitants disaient leur appartenir - Les habitants sont représentés par Géraud et Jean-Olivier et Raymond Vernhes (Arch.Autry, notaire Mejani et acte antérieur : notaire Melsinh).

Le 5 septembre 1790, la municipalité propose d'acquérir les biens ecclésiastiques nationaux de la paroisse de quelque nature qu'ils soient.

Laurent, maire - Granouillac, Beulaguet, Mountal, Ortal, Pinquié, officiers municipaux - Ourtal, procureur - Revel notable - Arch. du Lot, q² - 92 on prend m. Issaly, notaire de Bélinac, comme expert.

RUDELLE

Voir le livre du docteur Cadiergues sur Lacapelle Merlival.

La paroisse

Le pouillé Dumas (1670) porte lui : « Eglise de Théminettes, à la présentation du prieur de Fons. Cette église a pour annexe l'église de Rudelle ; le prieuré de ces deux paroisses est uni au prieuré de Fons et la vicairie perpétuelle en la présentation du prieur. Il y a dans le lieu de Rudelle un hôpital détruit qui est possédé au titre de chapellenie. Le seigneur temporel du lieu y prétend droit de patronage. Patron titulaire de l'église : St-Martial.

L'église de Rudelle n'est jamais mentionnée seule dans les pouillés et son nom ne se trouve pas dans le pouillé du XIII^e siècle.

Le service en était fait par un vicaire. On trouve cependant, en 1480 Pierre de Nabrunne, curé de Rudelle, le commandeur de l'hôpital du lieu - En 1487, Jean de Montarnal, prieur de Rudelle, et le registre du notaire La Servantie (Arch. Austrie) nomme aussi, en 1408, un Bertrand de Lacour (de Aula) comme prieur de Rudelle et procureur de l'évêque. Le pouillé alphabétique met Rudelle comme église principale avec Théminettes pour annexe (Voir ce nom pour les curés de l'une et l'autre paroisse).

Quelques vicaires

1504, Antoine Cangris - 1661, Pierre Faure - 1670, Géraud Lacaze - 1722, Antoine Gouval - 1738, Jean Moysen - 1744, Gabriel de Sales - 1752, Guillaume Passefond - 1786, Blanc Aîné.

En 1541, le curé de Théminettes permit aux consuls de Rudelle de faire mettre dans leur église un tabernacle pour y conserver la Sainte Eucharistie et des fonts baptismaux - ce qui semble démontrer que jusque là Rudelle n'était pas une paroisse (Reg. Vat. 1709, f. 449). Au XVIII^e siècle, c'est l'annexe qui semble prendre le pas.

L'église de Rudelle est classée comme monument historique. La réparation faite par les Beaux-Arts a remplacé la toiture par une terrasse crénelée qui rappelle que l'église a servi jadis de forteresse - L ? de 1541 disait déjà de cette église « satis sumptuose constructas ».

Une école 1629. M Jacques Murat, régent de Rudelle est témoin à Grèzes dans un acte du duc d'Uzès.

Hôpital de Rudelle fondé en 1265

L'hôpital de Rudelle est mis par de vieux pouillés en l'archiprêtré de Thégra : « infirmarius de Rudella » ; et le pouillé Longnon ajoute « ignoratur ».

Cet hôpital recevait, en 1286, un legs de Dorde de Barasc. En 1499, le seigneur de Lacapelle y nommait comme « précepteur » Jean de Cardaillac à la place de Pierre Nerovan (?) résignant (note Champeval) - En 1515, Hélipe de Durfort, hospitalière ayant l'administration perpétuelle de l'hôpital du lieu de Rudelle était nommé prieure de la Daurade à Cahors (Reg. Vat. 1093 f. 199^v). En 1630, le curé de Lacapelle, m. Jacques Murat recevait cette commanderie et en affermaient les revenus 80 livres par an.

En 1694, l'hôpital fut réuni à celui de Figeac. Il y eut quelque difficulté entre le seigneur de Lacapelle descendant du fondateur et l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, chacun prétendant aux revenus. Les habitants annonçaient que l'hôpital était pour les pauvres du bourg, les passants n'y étant admis qu'à défaut des habitants - 1686. (Arch. Nat. S 4932-3, dossier 39. Voir Arch. Hospice de Figeac B 17).

La seigneurie

Appartenait à la branche des seigneurs de Cardaillac qui résidait à Lacapelle Merlival. Voir Arch. Lot F. 349 et suivant F. 354, 356. C'est Bertrand de Cardaillac qui donna ses coutumes à Rudelle en 1250 (Cadiergues - Arch. Lot F. 354).

L'histoire de la seigneurie de Rudelle se confond donc avec celle de Lacapelle-Marival. Les seigneurs de Lacapelle la nomment dans leurs dénombremens.

Lettre du roi d'Angleterre Edouard I à Géraud de Cardaillac, damoiseau, fils de feu Bertrand, chevalier. Il lui demande de favoriser le sénéchal d'Agenais et Quercy dans la tenue d'assises à Rudelle le mardi après la quinzaine de Pâques, de façon cependant à ce qu'il n'y ait pour lui aucun préjudice. 1289. (Rôles Gascons tome II p. 396).

RUEYRES

La paroisse

En l'archiprêtré de Thégra avec l'église de Flaujac pour annexe. Elle aurait appartenu, d'après Lacoste (T.II p. 88) à l'abbaye de St-Martial de Limoges, qui l'aurait échangée contre Floiras, avec l'évêque de Cahors en 1180 et l'évêque la donna à l'abbaye de Leyme, qui la garda jusqu'à la Révolution (voir Leyme). Le curé était à la présentation de l'abbesse.

En 1457 et 1477, c'était Raymond Lacombe qui fait un accord la première fois avec Barave de Castelnaud, la seconde fois avec Hélène de Beaufort au sujet de la portion congrue. Il était bachelier es décrets.

En 1495, son successeur Jean Lacombe (cette famille était sans doute de Capdenac) était témoin dans un acte du prieur de Capdenac avec un autre Lacombe, chapelain - Il résignait, en 1497, en faveur d'Antoine Lacombe (Latran 1027, f. 287).

En 1527, Barasc de Roquemaurel résignait les deux paroisses de Rueyres et de Flaujac, en faveur d'Adhémar de Castre ou Chastre, qui avait au diocèse de Saintes une maison dépendant de l'Hôpital Saint-Antoine du Dauphiné (Reg. Vat. 1252 f. 148).

En 1535, le recteur était Pierre de Brus, dont le procureur, Antoine de Régibus, passait en son nom avec l'abbesse, Dame Louise de Rozel, un accord au sujet de sa pension, dans la galerie du monastère. Il fut réglé qu'il aurait la moitié du vin de la décime, du carnelage, 20 sétiers froment, 30 seigle, mesure de Thémines, et le casuel (Arch. Haute-Garonne. Chambre des notaires).

1650 et suivant P. Bourdarié - en 1650 accord sur la pension avec l'abbesse.
1652 G. Calmon (Rouquié) - 1686 Fournol (Rouquié) - 1710 Jean Dutillac, aumônier de l'abbesse de Leyme « fort galant homme » dit dom Boyer. Il meurt le 22 juillet 1715 - 26 juillet 1715, l'abbesse présente Jean Brunet, vicaire « fort sage ecclésiastique », d'après dom Boyer ; docteur en théologie, installé le 1^{er} août. Remplacé en 1736 par Pierre Darnis, vicaire du Ségala, qui prend possession le 28 janvier 1737 - Il fit un accord désavantageux avec les fermiers, acceptant une somme d'argent au lieu du grain.

1772 Jean Bordarie, né à Gagnac, vicaire depuis 1764, mort, il est remplacé, en juin 1790, sur présentation de l'abbesse par Jean-pierre Bessonies, vicaire de la paroisse. Il refusa le serment constitutionnel, ainsi que son vicaire Lacam. Le 1^{er} septembre 1792, tous deux obtiennent un passeport pour l'Espagne. Rey, ci-devant Bénédictin, est vicaire régent de Rueyres depuis le 10 mai 1793, donc assermenté.

Le curé de Rueyres avait deux vicaires, l'un pour Rueyres, l'autre pour Flaujac, son annexe.

Quelques noms : Laporte 1737 - Gourdon 1722 - Sanadre 1739 - Ayroles 1747 - Boudet 174. - Miquel 1764.

La seigneurie

Tout entière à l'abbesse de Leyme. Quelques rentes appartenant :
A la famille de Valon de Lavergne XIV^e reconnaissances à la famille Corn de Sonac - en 1439, Déodat de Corn coseigneur de Corn et de Sonac, se disant seigneur d'Anglars et de Rueyres, reçoit des lettres de sauvegarde (Arch. Austrie, notaire Combes). Aux Hospitaliers des Fieux (1297). Au prieur d'Escaumels, qui avait la possession de Scelles, et, en 1324, fait un accord avec les habitants de Rueyres.

Étaient coseigneurs les Castelnau de Thémines, de Reyrevignes - 1528 (papiers Ayroles). Les Turenne d'Aynac avaient des fiefs. La Lesfarie seigneur Pierre du Port, qui teste en 1506 et se fait enterrer dans l'église St-Martin de Peyrissac de Thémines et fait legs à l'église de Rueyres.¹⁶³

Laroque noble Jacques de Loubralières, sieur de Laroque - 1631 (arch. Lot B9). Terres relevant de M. de Vialfon - 1782

Famille d'Arcimoles originaire de Souceyrac, où on la trouve au XV^e siècle. (Arc. Nat. ZZ 46) fonds Turenne aux Archives Nationales. Famille ancienne mais pas noble dit le dictionnaire de Chaix d'Est - Ange : en 1789, ne figure pas dans les rangs de la noblesse. Guillaume d'Arcimoles était, en 1789, procureur du Roi en l'élection de Figeac. Il fut le grand-père de Mgr Pierre Mari Gorge qui fut archevêque d'Aix en 1847 - et de Pierre Darcimoles conseiller général du Lot en 1833, de qui descendent les d'Arcimoles actuels de Rueyres. Monseigneur d'Aix fit des études à St-Sulpice - fit sa carrière ecclésiastique sous les auspices de son parent Mgr de Cosnac à Maurs, puis à Sens secrétaire général puis chanoine titulaire et vicaire général à 38 ans. Il fut nommé à l'évêché du Puy et sacré par Mgr Cosnac (1840). Il y rétablit le célèbre jubilé ou pardon qui a lieu quand le Vendredi Saint tombe le jour de l'annonciation. Transféré à l'archevêché d'Aix, il fut installé le 27 mai 1847, présida un comité provincial du 8 au 23 septembre 1850. Il assistait à Rome à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception et en 1856 au baptême du prince impérial. Il mourut le 11 janvier 1857 (Albarès) Courrier du Lot 2^e année ? n° 226.

La Communauté

De l'élection et subdélégation de Figeac - Impositions : 2922 livres - charges locales près de 100 livres.

Noms de consuls dans les notes Rouquié. 1650 pont sur l'ouysse (nom du ruisseau qui passe à Ceynas, Rueyres, Thémines).

¹⁶³ Page : 241

Arch. Austrie, notaire Ampelli : Le 13 novembre 1506 testament de noble Pierre de Porter seigneur de la Bofarie, paroisse de Rueyres, demande à être enterré dans l'église St Martin de Peyrissac du lieu de Thémines au tombeau de ses parents. Il lègue à l'église de St Martin aux [illisible] de St Antoine. Ainsi qu'à l'église de Rueyres.

Saignes

Voir petite monographie par m. Maria, curé, dans le Bull. Soc. Et. Lot tome IV, p. 57.

En l'archiprêtré de Thégra, la paroisse de Saignes, dédiée à Saint François d'Assise, était annexe d'Aynac et lui resta jusqu'au Concordat. Le service en était fait par un des vicaires du curé d'Aynac (quelques noms : Faure, 1731 - Lolier, 1761 - Cros, 1766 - Plantade, 1770 - Lieurade, 1771 - Docet, 1772 - Lafon, 1775 - Castaignié, 1792.

Avant 1479¹⁶⁴, Saignes n'avait pas d'église ou du moins cette église n'était point paroissiale ; le village était de la paroisse d'Aynac (Arch. Lot F. 446) et l'église était seulement la chapelle du château. Cette chapelle sert aujourd'hui de cave ; l'église actuelle ayant été bâtie en 1869.

La chapelle du château, devenue paroissiale, mais annexe d'Aynac, recevait en un legs de Barthélémy de Lagarde.

M. Rouquié (t. V, p.43) parle de quelques troubles arrivés dans cette église, en 1649, par la faute du sacristain.

Il y avait, en 1689, des prêtres obituaires dans l'église de Saignes (Rouquié t. V, p. 278). Deux prêtres de Bédél, nommés dans un testament de 1540, devaient être des obituaires.

Quand on installait un curé d'Aynac, il venait aussi prendre possession de l'église de Saignes.

Saint-Chignes

Hameau de la paroisse qui peut-être eut jadis son église ou chapelle dédiée à Saint-Aignan. C'est la patrie de m. Ayroles, recteur de Reyrevignes, député du clergé du Lot à la Constituante ; d'une famille de notaires et de juges, ancienne dans ce lieu, et qui y habite encore. Voir le travail de m. l'abbé Camille Viguié.

¹⁶⁴ Et même encore en 1525 - La chapelle du château existait en 1524.
Albe monographies des paroisses Transcription G. Peyrot (2004)

Seigneurie

Elle fut donnée, par achat au mariage, à la famille de Lagarde, famille du Limousin, qui avait déjà fourni à l'église plusieurs hauts dignitaires, et qui se divisa en plusieurs branches dont celle de Saint-Angel en Périgord ; la branche de Saignes forma le rameau de Relhac d'où se détacha celui de Bonnecoste (Calès) - Voir ces noms.

La branche de Saignes eut aussi quelques membres importants.

En 1435, Pierre de Lagarde, écuyer, sieur de Saignes (écrit Sionhac), et en 1457, coseigneur de Lavergne.

En 1479, Barthélémy de Lagarde, seigneur de Saignes, épousa noble Guinote de Miers (Arch. Lot F. 446), qui lui apporte la seigneurie de Parlan, en Auvergne, conservée jusqu'à la Révolution par cette branche. Il faisait, en 1482, un accord avec le seigneur de Lentour, pour les limites de leurs terres (Arch. Nat. T. 193⁴⁴ cote 8) - Il testait en 1524 (Arch. Lot F. 446).

Un de ses fils, François de Saignes fut, en 1538, commandeur de Golfech, ordre de Saint Jean de Jérusalem (Mouleng, doc. Sur le Tarn et Garonne II p. 61). Un autre, Antoine de Lagarde fut protonotaire apostolique prieur de Rampoux et archiprêtre de Thégra, en 1524. Le fils aîné, Pierre de Lagarde, conseiller au Parlement de Toulouse en 1518, fut ambassadeur en Pologne (1519), en Ecosse (1525), au Portugal (1529) ; il avait été marié en 1515 avec Anne d'Albin de Valsergues (Arch. Lot F. 446). Mort en 1566, avait honoré le roi en 1543¹⁶⁵.

Un de ses fils, François, fut, comme son oncle, archiprêtre de Thégra, mais de plus conseiller du roi au Parlement de Bordeaux 1565. Il fut aussi archiprêtre de Caraman.

L'aîné, Louis de Lagarde, marié en 1549, avec Arnaude ou Armande de Luzech, gentilhomme du roi, arbitre du parti Catholique en Quercy 1581 (Arch. Lot F. 446). Il testa en 1581 (Ibidem voir Cabié 602).

Son fils René épousa Madeleine de Gaulejac. Il faisait, en 1584, un accord avec sa mère et ses frères. Il devait avoir pour lui les châteaux de Saignes, Parlan et Relhac et les vignes dites de Palaret et devait payer à noble Jacques de Lestrade de Floirac une certaine somme pour le rachat de Sainte-Néboule vendu à réméré par son père Louis et diverses autres sommes à ses frères, ainsi qu'à sa mère, au total : 16000 livres. Pour le douaire de sa mère, il lui laisse les biens de Saignes et de Lavergne. Pierre de Lagarde aurait Ste-Néboule et le domaine de Palaret, moins les vignes ; le tout rachetable par ledit René (note Champeval).

¹⁶⁵ Papiers Greil 122 fol. 50⁺ - Le père hommage en 1503 (Ibidem 138, f. 101).
Albe monographies des paroisses Transcription G. Peyrot (2004)

En 1587, il afferme, étant au château de Parlan, où il habite, à l'honorable Arnaldy de las Fargues, sieur de Laboisse, et à Guy Farfal, habitants de St Céré, le château et place de Sagnes, avec ses rentes

(66 émines froment, 36 seigle, 46 avoine, 80 poulailles), les domaines de Lamativie et de Bédels (qui font 40 sétiers froment, 30 seigle, 10 avoine), les vignes de Palaret, sauf la vigne blanche ; se réserve les lods, les dîmes arrentées au curé d'Aynac, deux chambres au corps de logis et à la tour vieille. Ils devront garder le tout dans l'obéissance du roi et du seigneur du lieu, et s'il était nécessaire, en cas de grosses troupes, avertir le seigneur ou sa femme ; ils devront se tenir avec les soldats pour la défense du lieu et si la maison était prise, ils n'auraient pas droit à des dommages (note Champeval).

Il hommage en 1601 au vicomte de Turenne pour le château de Palaret, qui relève de la vicomté (Arch. Nat. q¹ 146⁶ f. 254).

Il teste en 1622 et demande à être enterré dans l'église de Bio, auprès de Jean-Marc de Lagarde, son fils (Lespine, 151, f. 2).

Son fils Louis II épousa Gabrielle de La Valette Cornusson. René II, fils de Louis, hommageait au roi, par procureur, le 12 mai 1666, pour Saignes, Bio, Parlan. Louis II, fils de René, épousa en 1659 Gabrielle de La Valette Cornusson, René II, qui hommage en 1668, ne peut pas être le fils issu de ce mariage. (Arch. Nat. P 540, 29).

Son dénombrement est de 1668. Il nomme le château de Saignes, en pleine justice, joui par les siens, de père en fils, depuis 300 ans, ne relevant que du roi, contenant 715 cesterées de terre, non compris le pré du château (25 journées), le domaine noble de la Mativie (9 sétiers de grains - 92 sols), le village de Bédels qui donne de rentes : 10 sétiers froment, 10 seigle, 8 avoine, 6 livres d'argent, 26 paires de poules, 78 manoeuvres, le village de St-Aignan, possédé par indivis par Jean Ayroles et autres tenanciers, le village du Bex en la paroisse de St Hilaire (Les Bessonies), etc (Papiers Ayroles).

René II testait en 1689.

Son fils Louis III est comte de Saignes, baron de Parlan et de Palaret. Il hommageait au roi, par l'intermédiaire du notaire Ayroles, le 8 mai 1700 (Arch. Nat. P. 547² n° 78). Il testait en 1708 (Arch. Lot F. 446), il avait épousé Catherine de Turenne.

Leur fils messire Victor- Joseph de Lagarde épousait, en 1727, Françoise de Vayrac, fille du seigneur de St Denys.

En 1761, Etienne de Palhasse se titre de baron de Saignes.

Palaret

Les de Lagarde de Saignes en furent barons mais au XIII^e siècle, en était seigneur Astorg d'Aurillac et en 1329, son fils Barasc d'Aurillac (Reg. Vat. 90 n° 1151). La biographie d'Adhémar de Felzins o.f.m. parle d'un Astorg d'Aurillac, fils de dame Douce d'Aurillac, de sainte mémoire, que le vénérable aurait ramené de la mort à la vie, dans le château même de Palaret. Il aurait ensuite gouverné la baronnie plus de 40 ans (Rev. Relig. XVI p. 88).

En 1242, Gisbert de Thémines avait fait hommage de ce château au roi (Teulet II, p. 479) ; cependant dans les hommages des de Lagarde, il est toujours dit que ce château relève des vicomtes de Turenne, et René de Lagarde hommageait au vicomte en 1601 pour Palaret seulement. Douce de Thémines épouse, en 1285, Astorg VIII d'Aurillac, celui qu'Adhémar de Felzin guérit, et lui porte Palaret en dot (Arch. Lot, F. 141).

En 1354, noble Astorg d'Aurillac vendait Palaret à Bernard de Claviers (Lissac) de Lavergne ; Palaret est dit situé entre les terres de Guérin de Gramat, de Barasc de Thémines, du seigneur d'Aynac et des Hospitalières de Beaulieu (Arch. Nat. JJ 84)¹⁶⁶.

Les de Claviers durent vendre Palaret aux Turenne d'Aynac¹⁶⁷ et ceux-ci, en 1531, le vendirent aux de Lagarde (Arch. Lot F. 513) hommage de 1543.

Palaret avait été ruiné par les Anglais qui s'en emparèrent en 1377 et y tinrent garnison (Arch. Lot F. 357).

Saint-Chignes Ou Saint Aignan

Appartenait en 1397 à messire Astorg de Narbonnés qui en fait hommage au seigneur de Saignes, noble Bertrand de Lagarde (Arch. Lot F. 472).

Notariat important en 1546 : me Arnaud Burbuson, les Ayroles.

La Mativie

Paroisse d'Aynac et juridiction de Saignes - reconnaissance par Antoine de Frénéhac à noble Barthélémy de Lagarde (janvier 1487 - v.st.) parchemin communiqué par l'abbé Jauliac. En 1661, noble Jacques de Jauliac, sieur de La Villières, fermier de la place de Saignes et du domaine de Lamativie.

¹⁶⁶ D'après Barran, Nobiliaire du Rouergue I p. 724, Astorg IX avait vendu Palaret au vicomte de Turenne, frère de Clément VI.

¹⁶⁷ 1453, Hector de Turenne, seigneur de Palaret - 1464, Pierre de Turenne hommage au vicomte pour Aynac, Molières, Bio, Palaret - 1498, hommage de N. de Turenne rappelé dans celui de René III de Lagarde en 1672 (Arch. Nat. T. 193⁴⁸ liasse 145).

Pech Rougié

Au seigneur de Saignes. En 1624, noble François de Turenne d'Aynac achète une terre dans ce fief.

Bedels

En 1632, accord au sujet de la rente de ce village entre Henri-Victor de Cardaillac-Lacapelle et Philippe de Gasc, seigneur de Lagasquie. Ils l'adjugent à noble Jacques de Gasquet, sieur de Sainte-Colombe (Arch. Austrzy, notaire Coussieri).

La communauté

De l'élection et de la subdélégation et du sénéchal de Figeac. En 1789, ses impositions étaient de 1611 livres, les charges locales de 52.

Le 25 février 1645, messire Louis de Lagarde, chevalier, habitant au château de Saignes et les tenanciers dont les noms suivent (Benes, Méric, Labourdarie, Lacalm, Boutet, Roudayre etc) étaient en contestation parce que ledit seigneur leur demandait reconnaissance sur le pied de celle qu'avait reçue son bisaïeul Pierre de Lagarde, conseiller du roi en la Cour du Parlement de Toulouse, maître des requêtes de la reine, en 1529 (Donadieu, notaire d'Aynac) ; mais qui était en contradiction avec celle du 19 février 1473, par transaction entre les tenanciers et messire Pierre de Lagarde, seigneur de Saignes (faite à Bretenoux) ; en effet, depuis, ledit seigneur avait acquis des prés dans les appartenances du village de Bédels, qui entaient dans le département de la rente. Les habitants acceptaient la censive de 1473 et non celle de 1529, qui était plus forte. Mais le seigneur disait qu'après procès avec le seigneur de Lentour, il avait acquis de ce seigneur des terres qui relevaient de Lentour et qui avaient été ajoutés aux leurs. D'où compensation.

Nouvelle transaction - Reconnaissance de la part des habitants.

Etendue des terres : 565 heminades de semer du blé, outre les héritages réservés par le seigneur.

Les tenanciers paieront : 20 émines froment ou 12 deniers du sétier - 20 seigle ou 8 deniers le sétier - 16 avoine ou 6 deniers - Plus 6 livres 15 sous tournois. (mesures de Gramat) - 54 gelines, 81 manœuvres (1/3 pour les vignes, 1/3 pour les prés, 1/3 pour le jardin du seigneur).

Lods et ventes au 3^e denier - Guet et garde au château de Saignes - Taille aux 4 cas - Acapte (le double de l'argent de rente). (Arch. Nat. T. 193 - 44-5 liasse 132).

SAINT-SIMON

La paroisse

C'est Saint-Sigismond qu'il faudrait dire, puisque ce roi martyr, dont on disait avoir les reliques dans l'abbaye de Figeac (voir cette monographie) était le patron de l'église et que l'église dépendait du monastère. Sur les pouillés, il est dit que le prieuré est uni au chapitre et que la vicairie perpétuelle est à la présentation de l'abbé.

Souvent on confond le titre de recteur ou de vicaire perpétuel avec celui de prieur, et les documents portent : l'église paroissiale appelée prieuré de Saint-Simon. Il semble que quelquefois le titre de prieur fût indépendant.

L'instituteur Arnal a fait en 1825 une monographie fort médiocre présentée à la Société des Etudes du Lot.

Noms de quelques recteurs ou prieurs

1332, Guillaume dit Cointe, mort, a pour successeur, François de Sonac, neveu du cardinal Bertrand de la Tour (Arch. Vat. Reg. Vat.103 n° 344) - Il est en réalité prieur¹⁶⁸ ; car en 1348 l'église de Saint-Simon vacante par la mort de François, est conférée à Guillaume de Lentilhac, sur la présentation de frère Gaillard Aycard, prieur claustral de Figeac, au nom de l'abbé, ce que le pape confirme par bulle du 23 septembre (Reg. Vat. 187 - n° 880 f. 343).

En janvier 1345, Bernard du Puy (ou del Pech) qui avait la chapellenie perpétuelle de Saint-Léger en l'église de Saint-Sigismond, permute avec Jean du Puy, vicaire perpétuel de Camburat (Reg. Vat. 163, n° 137).

Le 10 octobre 1349, Guillaume de Lentilhac permute contre un canonicat dans l'église de Lisbonne avec Jean de Clarens, chanoine de Lisbonne et de Verdun, qui obtient l'office de portier dans cette dernière église (Reg. Vat. 193, n° 942 - et 196, n° 327). Cependant, en 1351, Guillaume de Lentilhac est dit recteur de St-Sigismond dans une bulle qui le dispense pour deux ans des deux derniers ordres majeurs (Reg. Vat. 209, f. 49^v).

1401 - Jean Stéfani, prieur (Arch. Austray, notaire Melsinh).

1458 - Pierre des Sirieys, prieur (item)

1482 - Jean de la Roque, maître d'œuvre de Figeac.

1494 - Pierre de la Roque, moine de Figeac, prieur de St-Loup et de St-Sigismond (Arch. Austray, notaire Ampelli).

1513 - Astorg de Corn reçoit provision de l'église paroissiale alias prieuré de St-Sigismond (? n° 2581).

¹⁶⁸ Il en a le titre dans un acte de 1340 (Arch. St-Sulpice). Et a le titre de recteur dans un acte de 1348 (Arch. de Valon).

1518 - Bertrand Gabbaret, sans doute ancien recteur, a sur cette église que possède Astorg de Corn, une pension de 10 ducats d'or sur les fruits et revenus qui sont de 50 ducats dont la moitié jouie par Martin de St-Géry, moitié par Astorg lequel a reçu l'église de Promilhanes, résignée par Mathurin de Corn (Reg. Vat. 1118, f. 139).

1524 - Astorg de Corn résigne les deux bénéfices, et St-Simon est conféré à Jean Besombes, Promilhanes à Jean de Corn (Reg. Vat. 1301, f. 135, 136).

1609 - Jean Lafon.

1679 - Jean Auguié, recteur ou prieur - fonde une chapellenie en l'église du Puy (St-Jean Baptiste et Evangéliste).

1702 - Mathieu Sourdès.

1719 - 1748 - Jacques Murat (Rouquié V, p. 4).

1749 - Jean Albinet résigne 1764.

1764 - Jean-Pierre Calmels, de Montvalent mort pendant la Révolution.

1797 - Jacques Marcouly¹⁶⁹, présent au synode Danglars - rétracte le serment constitutionnel. Anglars le 1^{er} avril 1810 (aurait déjà rétracté l'an VI à Ruyres). (Arch. Lot, L 270).

Quelques vicaires

1693, Claude Garrigues - 1748, Jean Albinet - 1757, Loubreyriol - 1766, Pierre Delrieu (du diocèse de Saint-Flour) - 1787, Serres, transféré au Bouyssou.

La seigneurie

Tout entière à l'abbé de Figeac qui demeurait quelquefois dans le château. Le seigneur de Sonac avait bien aussi quelques possessions, et l'on voit, par exemple, en 1449, Déodat de Corn bailler des terres à nouveau fief (Arch. Austray, registre de Corn).

En 1630, Saint-Simon avait 2 notaires.

Il y avait 80 feux.

La dîme valait au curé 150 charges de blé (Arch. Lot, F. 84).

¹⁶⁹ Elu par le collège de Figeac 10 avril 1791.

SCELLES

Celles, Selles ; en latin Cella, Cellae. On trouve Cele dans le pouillé du début du XI^{Ve} siècle : Capellania de Cele, en l'archiprêtré de Figeac.

La paroisse

Celles est portée comme appartenant à l'abbaye de Figeac dans la bulle d'Eugène III en 1146. Lacoste (II 401) pense que c'est ce lieu qui servit à un échange, en 1297, entre Barascon de Thémynes et l'ordre de St-Jean de Jérusalem, pour la fondation des Fieux (voir monographie de Miers). Les actes relatifs aux Fieux se trouvent imprimés dans l'appendice de la vie de Galiote de Ginouillac par M ; Lacarrière. Les Thémynes étaient seigneurs en effet de cette région, ainsi que nous le verrons.

Sur la demande de Barascon, en décembre 1295, le roi de France lui donna l'autorisation de fonder un monastère dans le lieu de Celle, où ailleurs sur son domaine - Il voulut s'entendre avec Guillaume de Villaret, grand maître de l'ordre et il fut décidé que celui-ci donnerait, pour la fondation, un affarium que l'Hôpital de Saint-Jean possédait non loin de Miers, appelé les Fieux et Barascon céda en échange ce qu'il possédait le long du chemin qui va de la grange de Flaujac vers la borie de ce seigneur (Celle). Le terroir appelé Lunar le viel, non loin du chemin ferré, la moitié du péage qu'il a sur le chemin de Nairac (aujourd'hui Igues) qu'il a acquis de Galharde, femme de feu noble Raoul de Sauriano (Saunar ?) chevalier; tout le droit qu'il a en vertu échange jadis fait entre lui et nous une maison de notre Hôpital située près de Castelnau de messire Guérin et d'une maison ou affarium appelé de Sepval dans la paroisse de Cahus.

L'église de Celle était-elle déjà unie au prieuré d'Escalissels (sur les confins de l'Auvergne et du Quercy commune de Siran), prieuré dépendant de l'abbaye de la Couronne ? C'est ce que nous ne savons pas. Les pouillés de nos archives qui indiquent à quelle maison appartient telle ou telle église ne sont pas antérieurs au XVII^e siècle. Cependant des bulles de provision du prieuré de Selles nous montrent que déjà au X^{Ve} siècle ce prieuré était administré par les chanoines d'Escalmels.

Le 11 juillet 1500, le prieuré N.D. de Celles d'ordinaire gouverné par des chanoines d'Escalmels ayant été résigné par Pierre Boussac, chanoine en effet de cette maison, est conféré à Jean de Boussac, prêtre du diocèse de qui donnera la moitié des revenus à son prédécesseur (Fonds de Latran, 1063, f. 272v).

Ce Jean de Boussac (9^e 1599³) prieur de Notre Dame de Celles, habitant de Cornac, est témoin dans une reconnaissance faite par un seigneur en 1509.

En 1531, il résigne en faveur de son neveu Jean de Bouygues (de Boyges) prêtre du diocèse de Cahors et chanoine d'Escaumels (Ibidem 1533, f. 255v)

En 1607, Antoine Olières curé d'Aynac et prieur de Celles, résignait le prieuré à Guillaume Ribayrol.

En 1629, François Vaissel, prieur, agissant à Cahors pour son frère conseiller à l'élection. Il semble que désormais le recteur soit en même temps prieur, tandis qu'auparavant le service était fait par un vicaire perpétuel.

En 1597, Jean Lagrange - en 1603, me Jean Benoît chargé de quelque procuration par le seigneur, en 1610, Mathieu ou Mathurin Goudounesque, ancien vicaire d'Espédaillac, qui engage comme son vicaire coutumier Jean Cazelle d'Issendolus.

En 1614, Aymeric Buffet, prêtre de Montfaucon.

En 1680, François Pons, il était en même temps curé de l'hôpital de La bastide, il est appelé tantôt recteur, tantôt prieur.

En 1701 et suivant, Guillaume Larnaudie, frère de Jean, bourgeois de Lascabanes, qui lui sert de procureur dans le procès qu'il a avec M. Paul Pons, juge du marquisat de Saint-Sulpice, lequel ayant fait faire des ornements pour l'église, ne payait pas la dîme des agneaux de la laine.

Avec quelques autres prêtres il fit un procès au syndic du clergé pour ne pas payer le droit d'annate mais ils furent déboutés par arrêt du 2 juin 1703 (mémoires du clergé).

En 1716, me Jacques Pons (quittance).

En 1717, me Pierre Trassy (achat de quelques rentes). Il eut en 1718, un procès avec les consuls de Caniac (arch. Lot B 1525).

En 1729, me Joseph Antoine Burguière, originaire de Montauban prise de possession (Bastit, notaire).

En 1731, prend possession me Jean Goudal ou Gondal de la chapellenie de Gréalou dans l'église des Carmes de Figeac.

En 1741, procès avec Jeanne Trassy, héritière de son prédécesseur (B 1570) il est appelé tantôt, prieur tantôt, curé.

En 1742, me Jean Pierre Goudal prend possession de N.D. de Celles (Théoudel, notaire). En 1756 il afferme ses dîmes, pour 921 livres au sieur J.P. Tournié de Flaujac. Il mourut en réclusion au grand séminaire en 1795. Son vicaire Jean Cuignac de Dégagnac détenu au fort du Hâ puis embarqué sur le Républicain. Il mourut au port de Brouayres à la fin de 1795.

Le pouillé Danglars mentionne une chapellenie de Notre Dame en était titulaire vers 1790 me Mostolac de Tréjouis. Le patron était m. de Vivans de

On indique m. Sasmayous, notaire de Théminettes comme en ayant le titre. La paroisse de Scelles fut supprimée au Concordat tandis que celle de Flaujac qui n'était qu'une annexe était érigée en succursale et les habitants des villages furent partagés entre Flaujac et Espédaillac.

Dans une délibération de mai 1820, le conseil municipal de cette dernière commune, à l'instigation de m. Andral, demanda la restauration de la paroisse de Scelles. La chose traîna jusqu'en 1843, où la succursale fut rétablie. Elle comprenait les villages de Ladignac, Laborie grande, Castille, Mazucals, mas de Guiral, la Guirbes, Magnibens ? de la commune de Durbans. L'église assez médiocre, vaguement romane, a été plusieurs fois remaniée au siècle dernier, surtout entre 1858 et 1860 où le maître autel fut mis à l'extrémité opposée. En 1895, autel reculé et chœur agrandi ; nouvelle sacristie. Il est assez curieux de constater que la petite cloche est de 1820, où la paroisse n'était pas encore rétablie.

La seigneurie

Celles appartient aux Thémimes puis aux Castelnau-Thémimes, seigneurs de Reyrevignes, descendants de Barascon. En 1528, Jean de Castelnau puis fin XVI^e siècle le comte de Lauzière se disent coseigneurs de Thémimes et de Celles. En 1609, Thémimes racheta cette part de seigneurie.

L'état de la généralité de Bordeaux de 1631 porte : Celles et le Cornoulié dépend du marquisat de Thémimes revenu y compris - La dîme est à 11 elle vaut au curé dépendant de Cahors, 60 charges de blé (froment, orge). A peu près tout le territoire de la paroisse était domaine noble, ce qui explique comment elle n'était pas sujette à la taille. Elle comprenait de grandes métairies : La Guirbes, Castille, Latour, Le Cornouillé et deux à Lavignac. La métairie du Cornouillé ne comprenait pas tout le village qui faisait une communauté à part, payant 83 livres de 1789. Au XVIII^e siècle elles furent afferchées soit à m. Vidal de la Pize, des Cazalous, soit à m. Lacarrière Labro, soit à m. Moysen d'Espédaillac.

A la révolution, ces propriétés appartenaient à Mgr Alexandre Lauzière Thémimes, évêque de Blois, célèbre par sa résistance au Concordat, et m. Moysen en était le fermier général.

Domaine de Celles ou de la Tour : 347 sétérées - 1800 livres de métayage plus 4 paires de chapons, 4 paires de poules, 4 paires de poulets, 100 œufs, 4 douzaines de fromages de chèvres, 2 chevreaux - peut tenir 80 bêtes à laine pour les domestiques. Moitié des bénéfices.

Le Cornouillé ou la borie grande : 460 sétérées ; moitié des bénéfices plus un quintal de fromages, 4 paires de chapons, 4 paires de poules, 4 paires de poulets, 200 œufs. Peut tenir 105 bêtes à laine. En 1786 affermé à 3200 livres.

Ladignac, domaine grand: 411 sétérées. Affermé en 1786 : 2500livres plus un quintal de filasse, 4 douzaines fromages, 3 paires de chapons, 3 paires de poules, 3 paires de poulets, 100 œufs, 2 chevreaux. Peut tenir 97 bêtes à laine etc.

2^e domaine : 136 sétérées - 1800 livres plus 1 quintal de filasse, 4 douzaines de fromages, 3 paires de chapons, 3 paires de poules, 3 paires de poulets, 2 chevreaux, 100 œufs. 101 bêtes à laine.

La Guirbe: 279 sétérées - 3200 livres - 1 quintal de filasse, 200 œufs, 2 chevreaux, 4 paires de chapons, 4 paires de poulets, 4 paires de poules, 6 douzaines de fromages.

Castille : 300 sétérées - 3200 livres et le reste comme denier

Tous ces domaines furent vendus comme biens nationaux.

SONAC

La paroisse

La paroisse Saint-Etienne de Sonac, en l'archiprêtré de Figeac, fut donnée à l'Hôpital-Beaulieu, le 3 août 1298 par l'évêque de Cahors, Sicard de Montaigu. Notre plus ancien pouillé (fin XIII - début XIV^e siècle) porte : Ecclesia de Sonac, ad praesentationem priorisse Belliloci, de novo, ce qui nous donne à peu près la date de ce pouillé. La chapellenie valait 40 livres.

M. Amadiou (Sainte-Fleur, p. 43-4) résume ainsi la charte épiscopale :

« Sicard de Montaigu, évêque de Cahors, ayant appris de longue expérience, que les religieuses de l'Hôpital-Beaulieu jour et nuit servent Dieu avec le zèle le plus louable, donne audit Hôpital l'église de Sonac, sous réserve de quarante livres caorsines à payer chaque année au chapelain séculier, qui reste à la nomination exclusive de l'évêque, sans droit de présentation ou de visite par les supérieurs de l'ordre ».

Le pouillé Dumas (1679), met cette note : Le prieuré en est uni au monastère de l'Hôpital- Beaulieu, la prieure prétend avoir droit de nomination à la cure, quand a lieu une vacance, ces derniers temps même, elle a présenté des sujets ; mais elle n'en a pas le droit ; ce droit en effet l'évêque de Cahors se le réserva, à lui et à ses successeurs, quand il unit au dit monastère la paroisse de Sonac.

En 1318, messire Géraud Bilaque, un des exécuteurs testamentaires de Guillaume de Gourdon, est dit chapelain de l'église de Sonac ; c'était sans doute le curé : Grimoard Bilaque, un des témoins, est dit seulement prêtre (Doat, 42, f 258 et 261).

1372 - Hugues de Carvelis, recteur, est témoin à Avignon dans un acte de l'évêque de Vaison, Eblon de Miers, au sujet des Fieux.

1400 - Hugues de Carayol (Arch. Austray, notaire : Melsinh).

1403 - Géraud Lavernière, témoin dans un acte de vente ; il est dit syndic de la prieure de l'Hôpital (ibidem) - Il est encore là en 1439 (6 juin), lors de l'exécution de lettres de sauvegarde reçues par le seigneur pour le puech de La Gasconie (ibidem, notaire : Jean Combes).

1475 - Jean Basset, commandeur de l'hôpital d'Aujou à Figeac est dit « prieur » de Sonac (Champeval). 1483 - Etienne du Vern (de Vernhio, Delvern) résigne la paroisse Saint-Etienne de Sonac qui est donnée à Guibert du Vern (du diocèse de Saint-Flour), lequel obtient, pour sa vie, l'union de la paroisse de Labastide du mont, il donna à Etienne pension de 16 ducats d'or (fonds Latran, 830, f. 261^v).

En 1496, c'est maître Gui de Castelnaud,¹⁷⁰ nonce apostolique, qui résigne l'église de Sonac, laquelle est donnée à Jean de Mier, déjà pourvu d'une chapelle au diocèse de Bourges et qui obtient dispense pour naissance irrégulière (*ibidem* 987, f - 213). En 1500, Jean de Miers est témoin dans un acte de l'Hôpital-Beaulieu.

La paroisse fut ensuite donnée en commende à Jean de Cornély, religieux de l'abbaye de Figeac, qui la résigne en 1524, et passe à son neveu Gui du Bousquet, dans cette bulle (Reg. Vat. 1267, f. 141), la cure de Sonac est dite à présentation de la prieure de l'Hôpital.

1573 - Béral de Lavergne (note Arnal).

1632 - Bertrand d'Arsimoles, encore recteur en 1661 ; il se plaint le 2 mai, du seigneur de Sonac qui avait retenu en prison un jeune homme, Jean Lacalm, qui portait une lettre au curé. Un autre acte nous apprend par ailleurs que ce Lacalm avait encouru une condamnation du présidial (Rouquié, VIII, p. 205 ¹⁷¹) - En 1680, encore Bertrand d'Arsimoles (Arnal).

1748 - Jean Chaule, du diocèse de Saint-Flour, ancien vicaire de l'évêque et aumônier pendant huit ans des religieuses de l'Hôpital.

1725 - Antoine André, du diocèse de Rodez. Il refusa le serment constitutionnel - Le 17 septembre 1792, il recevait un passeport pour se rendre en Espagne.

L'église de Sonac est de style roman soigné.

La seigneurie

En partie à la prieure de l'Hôpital, en réalité à la famille de Thémines¹⁷² - coseigneurie à la famille de Bérald (1431 testament de mgr Pierre Bérald, évêque d'Agde) ; l'Etat de 1630 dit que Sonac relève de Livernon (Arch. Lot, F. 84) - En 1469, Raymond de Bérald, seigneur de Cazillac, hommage pour Livernon et Sonac (F. 329 - Arch. Nat. PP 45).

Autres seigneurs

Famille de Corn

Seigneur d'Anglars - voir la monographie de Corn par l'abbé Péchal (Arch. Lot F. 380 - F 202 - F 420). Leur seigneurie de Sonac suit les vicissitudes de celle de Corn. Notons, en 1416, Sanchon de Corn, seigneur de Sonac, dont la veuve Saure de Narbonnès organise au conseil de famille pour

¹⁷⁰ Abbé de Bonneval en Rouergue décédé en 1499.

¹⁷¹ Page : 254

Il s'agit du procès de sorcellerie concernant Jeanne Pégourié de Thémines et lui.

¹⁷² 1260 Huc de Thémines hommage pour Sonac à Bertrand de Cardaillac (Champeval).

les enfants : Sanchon, Dorde, Guibert, Begon et Galharde - Il est question, à
Sonac de « l'ostal de Sancho de Corn » - (Arch. Austray)

- En 1439, Déodat de Corn, coseigneur de Corn et de Sonac, seigneur d'Anglars et de Rueyres, faisait exécuter des lettres de sauvegarde royale qu'il avait obtenues pour des biens au puech de la Gasconnie, paroisse de Sonac ; on met les panonceaux aux fleurs de lys (Arch. Austruy, notaire Jean Combes, f. 250v)
- 1503 hommage de Sanchon de Corn.

Famille de Sonac

Il ne faut pas confondre, comme l'ont fait quelques auteurs, avec celle de Saunhac (Lespine 166 f. 11). Guillaume de Sonac était à la 1^{er} croisade de Saint-Louis¹⁷³ - Géraud de Sonac, templier, 1275 - Raoul de Sonac, témoin dans un hommage d'Hugues de Thémines, 1260 - En 1349, Aymeric et Raoul de Sonac sont mentionnés comme ayant des terres au Bourg.

Famille d'Anglars

1455, Raymond-Aymar, seigneur de Sonac 1482. Guillaume d'Anglars, sieur d'Anglars et de Sonac.

Famille de Saint-Bressou

1402, Géraud de St-Bressou, noble habitant Sonac (Arch. Austruy, notaire : La servantie) - 1435, noble Jean de St-Bressou, coseigneur de Sonac, fait un accord avec le seigneur de Lacapelle-Marival (Arch. Lot F. 358). Parenté avec les Laroque-Toirac qui en héritent (Arch. Austruy, notaire Combes).

Famille Laroque-Toirac

1494, noble Claude de Laroque, seigneur de Lavergne, Ste-Colombe, St-Bressou, Sonac.

Les commandeurs du Bastit

En 1403, le commandeur Géraud Teyssandier vend une maison à Sonac (Arch. Autry, notaire Melsinh).

La Communauté

De l'élection et subdélégation de Figeac, payait, en 1789, 4550 livres d'impositions - charges locales : 93 livres, Sénéchal de Figeac, pour la justice.

En 1547-8, reconnaissance à m. de Sonac de la part de trois jurats de Sonac pour des coudercs appartenant à la Communauté, situés l'un à la fontaine, l'autre « aux dous rious » (Greil, 4).

En 1758, les consuls Jean Ferluc et Antoine Rustand affermaient le pré de l'église (Rouquié IV, 162).

¹⁷³ Dont le dictionnaire des Commanderies fait un Grand-maître du Temple.
Albe monographies des paroisses

THEMINES

La paroisse

Formes variées : Tamines, termines. Le nom se trouve dans les fausses chartes ou bulles relatives à la fondation de Figeac ; mais ces faux sont très anciens, de la fin du XI^e siècle, et l'insertion d'un nom dans ces pièces indique l'ancienneté de la paroisse ou du château auxquels il est appliqué. L'abbaye de Figeac n'est pas du VIII^e siècle, mais la paroisse de Thémines pouvait déjà exister cependant.

Quoiqu'il en soit, nous lisons dans la prétendue charte du roi Pépin le nom de l'église Saint-Christophe de Thémines. M. Cros ¹⁷⁴ auteur d'une monographie manuscrite de la commune, croit qu'il faut lire saint-Eutrope, c'est possible, mais saint-Christophe pouvait être le patron titulaire de l'église primitive, différente de la chapelle castrale, dédiée à saint-Eutrope qui est devenue l'église paroissiale. Plus tard ne trouve-t-on pas l'église Notre dame de Thémines, dans une bulle de 1516 ?

L'église de Thémines était au X^e siècle possession de l'abbaye de Figeac et l'abbé Calston qui l'unit au prieuré de Fons nouvellement fondé l'appelle abbatialis, peut-être parce qu'elle était de la mense abbatiale. Le pouillé des premières années du XIV^e siècle ne porte que cette église, en l'archiprêtré de Thégra sur la liste des indécimables, il ne mentionne pas Saint-Martin de Peyrissac. Au XVI^e siècle, les deux églises sont unies et suivant les pouillés, c'est tantôt Thémines, tantôt Payrissac qui est en annexe. Le pouillé Longnon : St Eutrope de Thémines avec l'annexe St. martin de Peyrissac et ailleurs, comme prieuré de St.martin de P. alias Thémines, le prieuré à collation de l'abbaye de Figeac, la paroisse et l'annexe à présentation du prier de Fons. Le pouillé de Dumas (1679) fait de la chapelle basse en face du château, au centre du bourg, l'église principale et de Saint-Martin de Peyrissac ruinée, l'annexe mais il dit que celle-ci était l'ancienne église de Thémines, ce qui ne doit pas être, parce que notre plus ancien pouillé ne la nomme pas.

Il est probable qu'après la destruction de Thémines par les Anglais, le bourg n'ayant pas conservé son église, la chapelle centrale suffisante alors pour le petit nombre des habitants devint annexe de Payrissac plus tard, quand Saint-Martin eut été à son tour détruit par les Huguenots, c'est Peyrissac qui devint à son tour l'annexe. L'ensemble des deux paroisses formait un prieuré non conventuel, séculier.

¹⁷⁴ Instituteur de Thémines.
Albe monographies des paroisses

Quelques noms de prieurs

En 1316 le prieuré séculier de l'église de Thémines, prieuré sans charge d'âmes, était possédé par Raymond Jouve (Juvenis) qui reçoit de Jean XXII une grâce expectative au diocèse de Périgueux (reg. vat, 63 n° 118) - A sa mort, il fut conféré à Pierre Roger, neveu de Clément VI (avant 1344 - reg.vat 163, n° 55), Diacre de Sainte-marie la Neuve, qui résigna en 1363, et le prieuré fut donné à Guillaume Gontier, fils de Bernard, sur la demande de Guillaume de Thémines seigneur de Gourdon (supplic.35 f.130).

En 1449 et suivant Hugues du Port est prieur. Il sert d'arbitre entre les consuls de Fons et le prieur en 1452 (arch. Lot, f.230)

En 1492, Guillaume de Blanat, moine de Fons, résigne le prieuré, qui est conféré à Raymond de Blanat, cleric du diocèse, qui paie l'annate l'année suivante (fonds Latran, 1004, f. 289 - Int et Ex 524, f 47v. Mais en 1496, le prieuré appartenait à Jean Arnaldi qui l'avait obtenu en commende et qui mourut presque aussitôt a la cour romaine. Le Souverain Pontife le donna à Marcellin de Noalhac, cleric du diocèse de Lyon, un de ses familiers serviteurs (fonds Latran, 987, f 85) Le motus proprio se trouve aussi au reg. Vat 799 f.1. Marcellin de Noalhac est dit prieur de Saint-Martin de Thémines.

En 1526, 1528, frère Guillaume de Latour, moine de Fons a le prieuré, il est mentionné dans un acte relatif au Frau.

En 1529, François Pons est procureur du baron Louis de Thémines, mais peut-être y-a-t'il erreur, à moins que ce ne fût un concurrent du précédent ; car en 1542, Guillaume de Latour, alias de Montmurat résigne le prieuré qui est donné en commende à Barasc de Gasc, recteur de Sabadel près de Prendeignes. Mais il ne le garde pas non plus que Sabadel et le prieuré est donné à Jean de Paramelle (alias Parmela) (reg.vat. 1580 p. 297 et fonds Latran 1733, f. 40).

En 1560, Gabriel de Roquemaurel, des seigneurs de Thémines, résigne à son tour et le prieuré est conféré en commende à Louis de Mourat ou Murat ¹⁷⁵ cleric du diocèse d'Autun et qui n'est sans doute pas des Murat du Quercy (reg.vat. 1856, f. 7).

En 1598, 1600, 1619 Pierre Pailhes (ailleurs Vailhe) prêtre et prieur de Thémines. ¹⁷⁶

En 1628, Jean de Thémines, nommé dans l'arrentement qu'il fait de ses revenus à Me Antoine Albareil, parent du recteur de ce nom.

En 1663, François Dubus. Il fait en 1669 un accord avec le curé au sujet de la pension de celui-ci, Jean Albareil, et meurt en 1693 et le prieuré est disputé. Guillaume_Delbriel en est pourvu en régale, Jean d'Issaly se l'est fait donner en commende et le prieur de Fons, usant de son droit, l'a conféré à Louis Soubriés, moine de son monastère.

¹⁷⁵ Il affirmait ses revenus à un prêtre de Molières, B. Bellet, à raison de 160 livres par an.

¹⁷⁶ Notes Cros.

Le premier est dit prieur de St-Martin de Thémines et de St-Eutrope de Peyrissac dans un acte de 1697 ; le 20 septembre 1710, Louis Soubriés est mis en possession par le prieur, alors qu'en mars 1711, noble Antoine Joseph de Dalhoue, cleric tonsuré de Paris a dû succéder aux droits contestés, soit de Delbreil, soit d'un certain Mauries, mentionné en 1699. Il doit résigner en faveur de frère Pierre Gilles Etienne de Dalhoue, célerier de Fons, qui est mis en possession, Soubriés se retirant sans doute, en 1712. Les derniers prieurs furent en 1743, Antoine Castagné, en 1747, m. de Chauderon de Paris ; à la fin, Jean-Baptiste Calmette, venant de l'évêché, hebdomadier de la cathédrale de Cahors, originaire de Rudelle. Insermenté il fut envoyé au fort de Hâ, réclamé par son neveu à cause de son âge et de ses infirmités il revint à Thémines et ses compatriotes lui octroient un certificat de civisme. Au moment du concordat il desservait Gramat.

Les curés ont la charge des âmes et ils font le denier de la double paroisse avec des vicaires et un certain nombre de prêtres obituaires. Le premier nom que nous ayons retrouvé est celui de Gisbert Raynald (notaires Melsinh Arch.Austry, en 1400 - en 1402, le curé de Théminettes met en possession, sur mandat épiscopal le prêtre Gui Sicard du diocèse de Rodez (ibidem).

En 1479, Astorg de Barbuson, qui commence la série de plusieurs recteurs appartenant à cette famille (archives Hte Gar. Fonds du Bastit, liasse 18 n° 10).

En 1506 Jean de Barbuson, recteur de Thémines, est un des exécuteurs testamentaires de Pierre du Port. Il est nommé dans un acte d'acquisition, en 1514, par Jean de Ricard, baron de Gourdon (Bulletin S.E.Lot, XX, p.212) ; les Barbuson y sont dits de Montfaucon. Sur sa résignation, la paroisse est conférée d'abord à Pons Boudet qui résigne à son tour, en 1516, à Pierre de Barbuson. Ici la paroisse est appelée Saint-Martin de Payrissac avec son annexe Notre-Dame de Thémines (reg.vat. 1072, f.27)

En 1603, le recteur est appelé me Jean Nabinal, il résigne en 1612 en faveur de Jean Lafon, de la Canetie. Il restait à Thémines et faisait son testament, le 2 sept. 1625, demandant à être enseveli dans l'église Saint-Martin, devant le grand autel.

En 1626, Jean Bertrand Calmon, recteur est témoin au mariage de Géraud Combarel. En 1627, me Antoine Nadal, recteur, seul prêtre alors à Thémines. En 1632, Antoine Albareil, il fut fait vicaire forain. En 1669, Jean Albareil passe l'accord dont nous avons parlé avec le prieur Dubus. En 1676, Pierre Albareil. En 1678 - 1693, autre Jean Albareil. En 1698 - 1717, Pierre Amouroux.

En 1729, me Géraud Darnis, de Gramat, mort le 28 oct. 1742. Il fut remplacé par Jean Lagane, vicaire de Théminettes (13 ans), docteur en théologie ; lui-même remplacé à son tour par Géraud Gaillard en 1771.

Originaire de Saint-Céré, c'était un prêtre de mérite : il fut nommé député suppléant à la Constituante, au cas où m. Ayroles, curé de Reyrevignes, n'accepterait pas. M. Gaillard refusa de prêter le serment constitutionnel ainsi que son vicaire, m. Bleu. Le 22 novembre 1792, ils sont déclarés « absents ». D'après m. Cros, m. Gaillard fut quelque temps enfermé dans la maison de réclusion de Cahors. Il s'était caché quelque temps dans la maison de Grimal Jean-Pierre¹⁷⁷.

Pierre Roques, vicaire de Lissac, fut élu par le corps électoral de Figeac, le 30 novembre 1792. Il ne prit possession que le 25 mai 1793, et cessa ses fonctions le 2 mars 1794 quand on ferma les églises (21 mars inventaire des objets du culte - rien de bien luxueux).

La fermeture de l'église fut l'objet de quelques troubles et plusieurs personnes, surtout des femmes, furent arrêtées. La municipalité ne paraît pas avoir été bien révolutionnaire, on l'accuse de léthargie. Aussi on accueillit fort bien m. Gaillard, quand il profita des nouvelles lois (1795) et vint reprendre le culte en déclarant qu'il se soumettait aux lois purement civiles de la République. Il ne semble pas avoir été inquiété à la seconde Terreur, et au Concordat il fut nommé curé doyen de Saint-Céré (reg. par. et municipaux).

Vicaires

1570 - 1620, Guillaume Amouroux. 1596, G. Mejecazes. 1632, François Fleys. 1692, Pierre Amouroux. 1700, Jean Fabre. 1716, Géraud Darnis. 1751, Dubois. 1756, Ajalbert. 1758 - 1760, Pierre Lieurade. 1767, Sasmayous. 1778 - 79, Brugous. 1779 - 80, Marbot, curé à Bio en 1780, des Marbot de Trouillé (Gintrac). 1781, Gourdon. 1782, Gerles. 1783, Montbertrand. 1790, Bleu, qui suivit son curé dans son refus de prêter le serment constitutionnel.

Prêtres obituaires

Il est souvent question de prêtres sans autre titre, ce sont des prêtres obituaires qui acquittent les fondations. Ils ne paraissent pas avoir été bien nombreux à la fois. En 1551, Jean Lalo, léguait aux prêtres obituaires de Thémines, une maison sur la place de L'olmet.

Chapelains

Ceux qui desservait une chapellenie. Nous ne connaissons que la chapellenie du Roc (de Rupe fondée en 1329 par Raymond de Rupe, prêtre de Cardillac, en 1788 elle était à la collation de noble Joseph de Colomb de Lomagne du Port (voir B.S.E.Lot, 1891, tome XVI, article Rouquié).

¹⁷⁷ certificat du 17 fructidor an III : il a résidé dans les maisons de réclusion de Cahors, dans cette commune en la maison du citoyen Jean de Grimal, depuis le 9 mai 1792 jusqu'à présent

Même quand l'église Saint-Martin fut en ruines, les curés de Thémines devaient s'y faire installer. Ils se mettaient à genoux dans l'enceinte des murailles. Sur l'emplacement de cette église, l'on a trouvé beaucoup de squelettes ; les murs avaient 1,40m. d'épaisseur et résistèrent longtemps aux démolisseurs.

On a encore dans le pays une dévotion spéciale à Saint-Martin, pour les petits enfants qui viennent mal. Autrefois on les plongeait dans l'eau d'un petit lac, dit de Saint-Martin près de l'emplacement de l'église ; aujourd'hui on leur lave les jambes avec cette eau qu'on peut prendre et faire chauffer, si c'est nécessaire. L'usage est, commun à la fontaine Ste-Eulalie, de laisser quelques linges de l'enfant.

L'église actuelle de Thémines a été commencée en avril 1841, bénie en 1844, réparée en 1897. M. Malo architecte (Libera nos a malo). L'ancien cimetière a été transformé en square.

Aux Prades, traces de cimetière. D'après m. Malinvaud il y aurait eu là le premier village et la première église de Thémines.

Saint-Génulphe et la Madeleine - la léproserie

Non loin du lieu, dit le pouillé Dumas, se trouvait un temple consacré à Saint-Génulphe, évêque de Cahors, démoli par le temps et par les guerres ; ses murs sont presque au raz du sol. On croit qu'elle fut le siège d'une paroisse. Ce serait sans doute Lacroix, dans son *series episcoporum*, où il dit en effet avoir appris par les registres des rentes du chapitre de Cahors qu'il y avait à Thémines une paroisse de Saint-Génulphe. Cela paraît tout d'abord extraordinaire, mais il est sûr, on le verra, que le chapitre de Cahors a eu quelques droits sur cette partie de Thémines.

Paroisse ou non, la chapelle Saint-Génulphe a existé à Thémines. Nous pensons qu'elle dut être édifiée sur l'emplacement de la chapelle des lépreux, dédiée à Sainte-Madeleine. Des actes entre les mains de la famille Ayrolles prouvent en effet que tout près de Thémines il y eut une chapelle appelée la Madaleine (forma ancienne de Madeleine), alias Saint-Génulphe. ¹⁷⁸ Ces actes sont relativement récents (XVI^e siècle).

Dans un acte de 1581, il est parlé du terroir de la Madeleine, d'une tour confrontant avec l'église ou chapelle de la Madeleine.

Une note au fond de cet acte de 1581 dit que cette terre qui paie un demi-denier caor. de rente fut annulée par le chapitre de Cahors, l'an 1325, 3 fev. (v.st.) au cens d'une carte d'avoine, mesure de Thémines à Aymeric Faure de Thémines (acte de Bernard de Campocrozo, notaire).

¹⁷⁸ Note Ayroles dans monog. Par m. Cros - voir plus loin acte de 1624.
Albe monographies des paroisses Transcription G. Peyrot (2004)

Dans un autre acte (sans date) reçu par Donadieu, notaire à Théminettes, on lit : ladite terre fut arrentée au tènement de la Madeleine qui autrefois s'appelait de Saint G nulphe, par le chapitre de Cahors, le 3 juin 1325 au cens d'une carte d'avoine.

Le 20 fev. 1609, vente de terre, pr s de l' glise St-Martin, devers l' glise de la Madeleine, confrontant avec ladite  glise accumul e (Boissi, notaire de Th mines).

L'an 1624 en ce 28 d cembre, dans Cahors, par-devant me Magny, notaire royal et secr taire des messieurs du v n rable chapitre de l' glise dudit Cahors, me Guillaume Boissi, doct. avocat a la cour pr sidentiale du Quercy, faisant tant pour lui que pour G raud Martory, son cousin a reconnu et reconna t tenir en fief et perp tuelle pag sie, des messieurs du v n rable chapitre pour eux stipulant me Inossant Cayssac, pr bendier de ladite  glise cath drale, comme ayant charge expresse de faire faire les reconnaissances dudit chapitre, savoir une pi ce de terre assise au terroir Saint-G nulphe,   pr sent appel e de la Madeleine qui est dans la paroisse et juridiction de Th mines, contenant environ, 5 s t r es,   semer du bl , qui a  t  , le 3 f vrier 1325, ci-devant reconnu audit chapitre par Aymeric Fabre (Faure de Th mines ; confrontant   pr sent avec le chemin du village de Griffel, l' glise de St-Martin, avec l' glise de la Madeleine, avec les terres d'Antoine Albareil, procureur d'office du marquisat de Th mines et avec les terres dudit Boissi, de Guillaume Tache et Jean Lalo, tertre entre deux, fief du seigneur du Port. Rente d'une quarte d'avoine, annuellement due   la St-Michel de septembre, avec tout droits de lods et ventes payables   chaque mutation d'emphyt otes. En 1626, reconnaissance au prieur de Fons o  il est parl  du chemin par lequel on va de Th mines   l' glise de la Madeleine ¹⁷⁹

D'apr s la tradition du pays, la Madeleine  tait la chapelle des l preux. Il y avait s rement une l proserie   Th mines, avec la chapelle d di e   Ste Marie-Madeleine comme   Cajarc et ailleurs. La chapelle Saint-G nulphe pouvait  tre ind pendante, peut- tre au centre d'une paroisse, qui relevait du chapitre de Cahors, mais dans des temps fort anciens dont la l g re redevance indiqu e depuis 1325 rappelait seulement et confus ment le souvenir. Il n'y a plus l  aujourd'hui qu'un amoncellement de pierres et de broussailles, reste de l'unique  glise d di e au premier  v que de Cahors.

De Saint-Martin il ne reste plus rien. De son emplacement on embrasse un vaste horizon

¹⁷⁹ Note Ayroles dans monog. Par m. Cros.

La seigneurie

Maison de Thémines

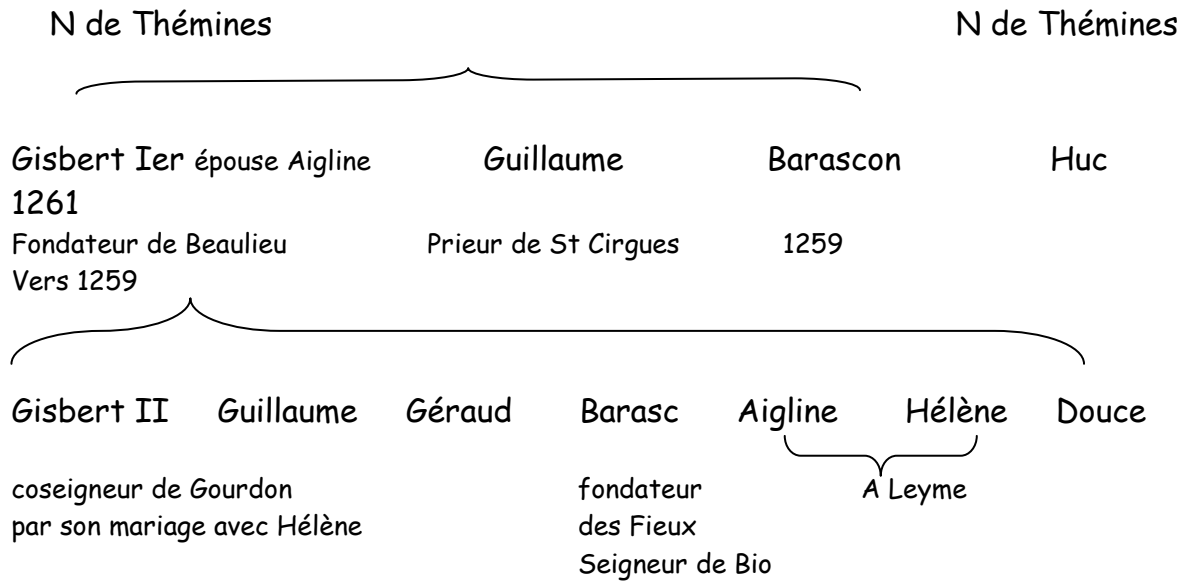
Elle appartenait en grande partie à une famille sans doute apparentée aux Cardaillac qui portait dès le XI^e siècle le nom du lieu. En effet, dans l'acte de restitution au chapitre de Cahors de l'église d'Aynac, parmi les témoins il y a deux membres de cette dernière famille : Gisbert et Flotard en 1090 (Lacoste t.I, 442). Le nom de Gisbert est fréquent dans cette famille mais il y a trop peu de documents conservés, ayant quelque valeur, jusqu'au Gisbert de Thémines, fondateur de l'Hôpital-Beaulieu, et que toutes les généalogies appellent Gisbert Ier.

Un chevalier de Thémines se trouvait, dit Lacoste, à la première croisade, à la suite du Comte de Toulouse. Dans le cartulaire d'Obazine est cité, Gisbert de Thémines qui fait abandon de tous ses droits sur Couzou en 1161, moyennant 800 sols melgorien. En 1164, il confirme une cession analogue faite par Géraud Aymeric de Caniac (son vassal - Caniac appartenait aux Thémines) en 1168, avec sa femme et son fils Gisbert, il cède pour 300 sols ses droits sur quelques mas de Chaussenjous (près Calès). En 1181, Frotard de Thémines, qui réclamait à Aubazine les terres données par son père Gisbert et ses frères Gisbert et Guillaume dans la juridiction de Sèniergues, transige avec les religieux.

Il est question d'une famille de la Barasconnie ou famille Barasc. Or, en 1177, Pierre Barasc, fils de Gisbert de Thémines, donne divers droits sur la terre de Couzou. A remarquer ce détail que si les fils d'Aymar de Peyrissac veulent la viguerie d'Aulanès (Couzou) ils devront l'acheter aux religieux. Pierre Barasc donne une moitié du mas acquise de son cousin (Cognatus/ Frotard (voir Ed.Albe - les possessions d'Obazine en Quercy, p. 164 - 167). Nous avons ainsi deux Gisbert au XII^e siècle assez rapprochés du Gisbert Ier fondateur de Beaulieu, qui n'est plus que le quatrième des Gisbert que les documents nous font connaître.

On lira à la monographie d'Issendolus l'histoire de la fondation de l'Hôpital- Beaulieu par Gisbert de Thémines et sa femme Aigline de Castelnau en 1235. La donation qu'ils en firent en 1259, à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Nous parlerons plus loin de la charte de coutumes donnée par lui et son frère Barascon et Huc de Thémines¹⁸⁰ en 1262. En 1242, il fit hommage de ses possessions au roi de France Saint Louis (Lacoste II, p. 255 - mémorial du Quercy, d'après le fonds Lacabane, n° 36 - Sceau dans la collection des arch. Nat.)

¹⁸⁰) Hugues de Thémines hommageait en 1260 à Bertrand de Cardaillac, pour tout ce qu'il possédait à Thémines et environs (Cadiergues, Lacapelle Merlival p. 35). On ne sait pas sa parenté, sans doute très proche, avec Gisbert I.



Enfants de Gisbert Ier

Gisbert II marié en 1239 à Hélène de Gourdon qui lui apporte la coseigneurie de la ville et la baronnie de la Bouriane. Ajoutées à ses possessions de la région de Thémines et de Caniac, Nadaillac devint le point principal de la résidence des Thémines, avec le château de Milhac (castelvieux) et partie de celui de Gourdon, mais dès ce moment l'histoire de la famille de Thémines devient une page de l'histoire de Gourdon et non plus de Thémines. Voir mémorial du Quercy (fonds Lacabane n° 41), le traité entre Pons de Gourdon et le roi d'Angleterre se trouve dans les mains de British Museum Jolius E. I p. 74 - Il y a ceci à la fois « Le roi nous a mandé en outre autant que possible l'hommage et le service auxquels est tenu Gilbert de Tamynes, pour la part qu'il a dans Gourdon, avec les appartenances, en raison de la dot de sa femme, de telle sorte que nous, a l'égard du dit roi, nous ferons, pour tout cela, ce que Gilbert et ses prédécesseurs de sa femme font d'habitude au roi de France. (m. Cros n'a pas compris cela ; il pense que G. de Th. devient le vassal de Pons de Gourdon et non plus du roi de France)

Gisbert II ayant été à l'expédition de Limoges en 1273, y acquiert le droit de lever bannière (mémorial du Quercy n° 42). Il prit part en 1285 à la campagne d'Aragon, et le compte de Jean Days mentionne les sommes versées en catalogue à Gisbert de Thémines (Recueil des Hist. De la France, tome XXII) . Il testait le 20 septembre 1293 (premier testament). Il demande à être enterré à l'Hôpital-Beaulieu. Il veut fonder une chapelle devant la maison des pauvres de cet établissement avec messe à perpétuité ; fonds sur les terroirs de ville déserte et Seniescon.

Guillaume est l'héritier, Gisbert lui est substitué ; cinq filles sont nommées : Fayt, femme de Fortanier III de Gourdon ; Aigline, prieure de Beaulieu ; Hélène, religieuse à Leyme ; Barrane, femme de Pierre de Gontaut - Cébeli ou Cécile.

Sa femme Hélène de Gourdon teste en 1276 ; même sépulture - lègue une albergue de rente sur son repaire de Payrignac.

En 1254, 2^e testament de Girbert II au codicille - donne pour la chapelle susdite le terroir de Font Loba et divers autres ; biens nommés : Fons de Comozac - mayne de Vialozes.

En 1292, Lui et son fils font un accord avec les manants et paysans de la Bouriane.

En janvier 1292 (1293) il promet à son fils Gisbert de ne pas révoquer ce testament, mais quand il se rendrait à l'armée de Catalogne ou de payer 2000 livres tournois à Hugues de Castelnau de Gramat dont la fille devait épouser Gisbert (inventaire Thémises, de m. Pre. Gary).

Il est encore vivant en 1294 où tous ensemble, père et enfants, passent un compromis de s'en tenir à la décision arbitrale du chevalier Guillaume de Guerre, sur leur différend au sujet de certains droits à Gourdon, en raison du traité fait en 1271 entre Bertrand de Gourdon et Gisbert II. Comme bienfaiteur des hospitaliers, il fut reçu donat de l'ordre en 1300. La même année donation à la prieure Aigline sa fille (mémorial 43).

Son frère Barascon, s'entendit avec l'ordre de Saint-Jean pour la fondation de l'hôpital des Fieux. Dans le traité de 1286, on voit qu'il possédait la « villa » de Reillac.

(voir Miers).

1300 - 1323

Gisbert II et Hélène

Guillaume Gisbert III Faytz Barave Aigline Barrane Cécile
Epouse
Galharde de Baynac

Il meurt sans enfants. Il fit héritier son frère (1319). Enterré à l'Hôpital-Beaulieu, il y fonde une chapelle perpétuelle dont il nomme le premier chapelain, Adhémar Faure, auquel doit succéder toujours un frère de l'Hôpital. Il fonde un anniversaire sur les maynes d'Ornhac et de Cros-albi ; une chapellenie chez les clarisses de Gourdon, avec des fonds sur les maynes de las Sales et de la Fargue, et donne son cheval pour servir selon que décidera la prieure ; il y a une émine de cerneaux pour la lampe de l'église de Fajoles (Falguières, notaire - Ibidem).

Faytz de Thémines, veuve de Fortanier III, venait de fonder le monastère des clarisses de Gourdon, appelé du Maison de Payrac. Elle ne voulut jamais être prieure, elle en fut toujours la bienfaitrice.

Gisbert III eut donc après la mort de son frère toutes les possessions des Thémines. Il épousa en premières noces, Bertrande de Castelnaud, fille du baron de Gramat, ¹⁸¹ en deuxièmes noces (1296) Jeanne de Pons, fille de Renaud de Pons et de Marguerite Rudel de Bergerac.

En 1301, accord avec Galhard du Bouyssou, recteur de Caniac, au sujet des dîmes du terroir du Boutie (voir Marcilhac)

Vers 1318, ses gens avaient enlevé des domaines d'Hugues seigneur de Castelnaud-Bretenoux, un cerf et un cheval et les avait transportés à Caniac. Comme cette affaire menaçait de mettre les deux seigneurs aux prises, Jean XXII écrivit à chacun d'eux pour faire la paix. Il demandait à Gisbert (écrit Girberto de Terminis) de se rendre avec dix seigneurs à Castelnaud où il délivrerait toute responsabilité dans le méfait de ses gens et remettrait à Hugues un cerf et un cheval de valeur égale à ceux qui auraient été dérobés. Les coupables seraient livrés au seigneur de Castelnaud qui devrait les traiter avec douceur, ainsi que le pape le lui recommande dans la lettre spéciale qu'il lui adressa. Il écrivait aussi à Guérin de Gramat de s'entremettre en cette occasion. L'abbé de Moissac en était chargé officiellement (reg.vat.109, n° 338-9-340-341-110, n° 279,280 - 218-2). Pour plus de sûreté, le pape écrivait aussi au juge Bernard Gervais, lieutenant du sénéchal (R.V. 109,337).

Gisbert III testait en 1321, le samedi après l'Exaltation de la Sainte-Croix (Doat, 42, f.26) au château de Milhac, paroisse de St-Cirq Madelon (de nostraedulo (sic) - sépulture à Beaulieu comme ses parents - legs à cet Hôpital : d'un lit garni - de son meilleur harnois, de son meilleur cheval armé (sinon d'un cheval acheté, d'une valeur de 50 livres t.) - ce cheval sera monté par son écuyer le jour des obsèques - réfection aux Dames religieuses - legs aux prêtres chapelain, frères assistant aux funérailles - fondation d'une messe à perpétuité : 10 livres caors. sur ses biens d'Issendolus. - legs de 10 sols caors. de rente au couvent - réfection aux prêtres assistants, 12 deniers caors. Au célébrant - pitance de 20 sols payable chaque année aux pauvres du lieu. Héritier universel, Gisbert IV. Il paiera sur les terres de Caniac et Artis (notaire : Pierre La martelie - dans Doat, simple extrait).

Le codicille du 13 décembre 1323 en un nouveau testament qui donne les noms de ses deux femmes et de tous ses enfants.

¹⁸¹ Le frère de Bertrande, Guérin, aliéna en sa faveur la terre d'Alvignac pour laquelle en bon Gisbert III rendit hommage à l'évêque. Lui-même reçu en 1306 l'hommage de Pierre Guiraudon pour des terres à St-Cirq madelon ; et en 1311, d'Arnaud et Guillaume d'Hébrard, pour le château de Counhac.

Il y a eut des legs pour les Cordeliers de Gourdon, pour les églises de ses terres : Thémines, Caniac, Arts, Quissac, le mont St-Jean, St-Cirq madelon, St-Martial, Fajoles, St-Georges, Castel ? (le château, sa chapelle) et Ferrières, pour Notre Dame de l'Evège, pour les pauvres de Gourdon. Il a reçu en dot de Jeanne de Pons 20000 sols et 100 sols de rentes sur Bergerac. Il lui lègue la jouissance du château de Nadailhac (Payrignac) (dans l'inventaire fonds Gary, p. 442).

Gisbert III (1323 - 1340)

De Bertrande de Castelnau de Varaire Cardaillac
A

De Jeanne de Pons
B

A - Bertrande de Thémines épousa Raymond de Cardaillac Thémines ¹⁸² et fut grand-mère de Marquès de Cardaillac - Thémines par qui l'héritage passa aux de Penne.

B - a / Gisbert IV - voir plus loin.

- b / Géraud II, qui fut d'abord d'église ; d'armes ensuite : chevalier de l'ordre de Saint-Jean puis guerrier libre. Il fit son testament le 30 novembre 1345, avant de partir à la guerre contre les Turcs. Il demande à être enseveli dans le monastère de Marcilhac et fonde une chapelle à bâtir dans l'église où fut enseveli Faydit Pelegri (dont le trépas lui était en partie imputable) - Legs aux Clarisses, aux Maltaises de Beaulieu ; il lègue à son neveu Gisbert V les biens qui lui viennent de son père, de ses sœurs Barrane et Marguerite. Légataire universel, son frère Guillaume, chanoine de Chartres, et lui substitue son neveu Guillaume ¹⁸³ (inventaire Pierre Gary, p. 444).

- c / Guillaume (voir autour de Jean XXII, tome 1) - voir aussi les Gourdons de Roger Bult, chapitre VI. Il fut chanoine de Chartres et doyen de Mâcon, tuteur des enfants de Gisbert IV.

- d / Renaud ou Reginald fut aussi d'église, chanoine de Périgueux. Son père lui avait donné en partage avec Guillaume les environs de Quissac et Nougairols (Caniac) - voir autour. De Jean. XXII ¹⁸⁴ .

- e / Aigline, prieure de Beaulieu

- f / Marguerite et Barrane.

¹⁸² par dispense de consanguinité des deux parts au 4^e degré.

¹⁸³ Il survécut à son frère Gisbert IV. Guillaume et lui furent nommés tuteurs de leurs neveux.

¹⁸⁴ Albe.

Gisbert IV épousa d'abord Philippe de Vezins et en secondes noces Almoys de Canilhac - on lira dans le Gourdon de m. Bulit ses démêlés avec les consuls de Gourdon. Ce fut surtout un homme de guerre. Les commissaires du roi en Languedoc le nommèrent en 133.. capitaine et gouverneur du château de Gourdon ce qui facilita ses entreprises contre le pouvoir consulaire (inventaire Pierre Gary, p. 408)

Il devait y commander 30 hommes d'armes à cheval, 60 à pied et lutter contre les rebelles de Domme et Belcastel c'est à dire contre les anglais. En 1326, après de longs débats avec Bernard de Massaud, seigneur de La Mothe, celui-ci reconnut tenir de lui en fief noble tout ce qu'il avait dans la Bouriane, ainsi que la justice de Mareuil et de Masclat - Il prit part à la guerre de Gascogne (lettre au trésorier de la part du maréchal de France pour paiement de ses gages) ; de même à l'expédition de Flandre et à la bataille de Cassel (1328). C'est à l'occasion de cette campagne que furent proclamés par les seigneurs leurs privilèges de ne pas lever de subsides délivrés au roi sur leurs sujets, lesquels devaient les suivre dans les expéditions militaires (Lacoste III, 55) - Il eut en 1333 des démêlés avec l'abbaye de Marcillac au sujet de Caniac (Ibid. p. 69 - voir monographie de cette abbaye).

Il prit part aux premières campagnes de la guerre de cent ans, comme chevalier banneret. Il tombe malade pendant le siège de Tournai en 1340 et rentra chez lui pour y mourir. Son testament en date du 2 juin : Il veut être enterré à l'Hôpital-Beaulieu, auquel il lègue son cheval équipé ou 50 livres pour le racheter et le drap (antayre) qu'on devait mettre sur la bête aux funérailles. Il fonde dans l'église de l'Hôpital une chapellenie qui devra être tenue par un des donats de la maison et les fonds sur ses rentes d'Issendolus. Il y fonde également un obit - De même un obit chez les Cordeliers de Gourdon auxquels il lègue un vêtement sacerdotal ; legs à toutes les églises de la Bouriane, à Saint-Martial en Périgord, à Thémines, Canhac, Artis, Quissac et Gourdon, la chandelle des églises de Saint-Pierre et de Fajoles. Aux Clarisses, aux pauvres de Gourdon (inventaire P. Gary, p.443).

Le 2 février 1340 (v.st.), 1341, le roi ordonnant de payer les gages dus à Gisbert de Thémines, chevalier, à sa famille aux héritiers, où plutôt la moitié de ce qui était dû au moment de la mort, pour ses gages et ceux de sa troupe, à cause du service en Gascogne et en Flandre où la maladie le prit, laissant sa famille chargée de dettes contractées pour le service du roi, cette moitié allait à 2231 livres, 11 sols 3 deniers. (Inventaire Pierre Gary, p. 407).

Par les soins de sa veuve, Almoïde de Canilhac, il fut fait peu de temps après sa mort, l'inventaire de ses biens :

a / maison dans le castrum de Gourdon, confrontant avec la grande tour, avec l'entrée commune, avec l'ayral de feu Fortanier, et ainsi qu'on le voit par un procès avec les consuls, ayant fenêtres donnant sur la place de l'église.

b / un quart par indivis de la grande tour - la moitié par indivis avec Pons de Gourdon d'une tour moyenne du côté du portail d'Angoulême, confrontant la maison de Pons et la grande porte du château.

c / un quart par indivis de la seigneurie du château et du lieu
d / les deux châteaux de Milhac et Nadailhac (Peyrignac).
e / la châteltenie de Saint-Martial en Périgord, tour commencée.
f / la moitié par indivis de la seigneurie de Campayrac, Bouzic, Gaumiès
et Florimon et revenus.

g / le lieu et castrum de Caniac avec son honor : Quissac et Artis.

h / le tiers de la juridiction de Thémines.

i / le ténement de Cunh.

j / cent livres de rentes à Bergerac.

Nous laissons de côté les meubles (il y avait 23 coupes d'argent, 4 hanaps de même).

Gisbert IV (1323 - 1340)

Philippe de Vezins

Philippa

Du 1^{er} lit

à Beaulieu

Gisbert V

mort sans enfants

Guillaume

Almoys de Canilhac

Réginald

prêtre

Aigline

supérieure

1° Philippa fut mariée à Boson de Beynac, ce ne fut pas sa famille qui eut l'héritage des Thémines¹⁸⁵.

2° Guillaume qui succéda à Gisbert V

3° Reginald ou Renaud, qui fut vicaire général de l'évêque de Cahors, son parent par les Canilhac (voir autour de Jean XXII)

4° Gisbert V l'aîné, suivit, une fois majeur, les traces de son père. Pendant sa minorité, ce sont ses oncles, Géraud et Guillaume qui s'occupent de la seigneurie.

1341 : hommage de Bertrand d'Hébrard pour le château de Cunhac défense à plusieurs reprises des privilèges du pays a l'égard du roi. Il reçut la charge de 40 hommes d'armes à cheval et 80 servants à pied en 1347, ce qui démontre qu'il était majeur à cette date. Il prit part à la lutte contre les anglais qui s'emparèrent de Quissac, au milieu des bois de la Barasconnie (Braugne).

En 1348 il servait sous le commandement du sénéchal Guillaume de Montfaucon, en qualité d'écuyer banneret (quittance de gages du 12 avril), et c'est pour cette période que les consuls de Gourdon, pour satisfaire leur rancune contre ses oncles, Géraud et Guillaume avec qui les démêlés ne cessaient pas, les accusèrent d'avoir voulu livrer Gourdon aux Anglais. Une

¹⁸⁵ Cependant il y avait eu d'autres alliances avec les Baynac.

enquête fut ordonnée qui n'eut lieu qu'en 1352, les dits seigneurs furent poursuivis devant la parlement, qui ne porta pas de décision.

En 1355, le roi Jean donnait à Gisbert V une pension viagère de 50 livres sur les recettes du Périgord et du Quercy pour compenser les ravages commis contre ses possessions et notamment la perte du château de Nadaillac.

Il fut un des députés du Quercy chargés de veiller à l'exécution des trêves après la désastreuse bataille de Poitiers pour la région Quercynoise et en Périgord entre Vézère et Dordogne. Les consuls de Gourdon s'entendirent avec lui pour racheter Nadaillac, d'où le capitaine anglais d'Auzeran pillait toute la contrée.

Gisbert V ne vivait sans doute plus à cette date, (1359) et c'est Guillaume de Thémines, son frère, qui s'engagea à payer la moitié de la somme - d'ailleurs en empruntant aux Gourdonnais eux-mêmes.

Guillaume se distingua lui aussi dans la lutte contre les Anglais. (voir Lacoste, III, passim).

En 1359, il reçoit les hommages d'Arnaud de Massaut (biens à Payrac) ; de Ricard de Mareuil (masclat) ; de Bertrand de Rouffilhac (Payrac), de Ricard de Rouffilhac (Nozac, Nadaillac, Mareuil, Lamothe), de Guillaume du Pouget (Lanzac), d'Etienne de Saint-Clair (Rouffilhac, Nozac, Fajolles, Prouilhac, Payrac, Lamothe, Peyrignac) - mémorial du Quercy).

En 1360, Guillaume hommageait à l'évêque de Tulle, Archambaud, pour Belcastel, partie acquise d'Alays de Belcastel, fille d'Hugues (Doat, 125, fol.265).

Il fait, en juillet 1361, un accord avec les consuls et les habitants de Gourdon (voir Combarieu et Cangardel : Gourdon et ses seigneurs ou le chapitre VI du livre de m. Bullit). Le mardi après la Saint-Marc 1363, a lieu entre lui et Pons de Gourdon le partage des bâtiments du château de Gourdon (ibidem) - Entrée triomphale de sa femme Marquès (cf.Delpon, statistiques I,p. 456).

Après le traité de Brétigny, Guillaume se soumit au roi d'Angleterre, il lui fit hommage à Saintes le 24 août 1363 (Delpit, documents). Mais il fut un des premiers à se soulever après la rupture du traité (1368). Il contribua l'année suivante à faire lever le siège de Domme à Robert Knolles, qui fit, par représailles, raser complètement le château de Nadaillac (il n'y a plus que le rocher nu avec quelques arbres qui ont poussés dans les fentes de la roche¹⁸⁶).

Le duc d'Anjou continue de donner à Guillaume la pension de cent livres donnée à son père (1371), déclare ses sujets exempts de subside et de fouage et reçoit des gages (quelques quittances 1372 etc (inventaire Pierre Gary p. 408).

¹⁸⁶ Cependant c'est du château de Nadaillac qu'est daté le second testament de Guillaume de Thémines (1278) donc Nadaillac a été rasé un peu plus tard.

Il fut marié 2 fois : à Marguerite de Fossat - à Marquès de Gourdon-Penne et peut-être à Alays de Belcastel. Il n'eut pas d'enfants. L'héritage va passer à une autre famille.

Son testament est daté de Milhac le vendredi après la fête de l'épiphanie 1377, ce qui fait le [] janvier 1398. Nous n'avons que l'extrait fait pour les religieuses de l'Hôpital-Beaulieu (Doat, 45 f.88). Sépulture dans cette église - s'il meurt hors de Gourdon ou de ses châteaux, on portera son corps dans le moutier des frères prêcheurs du lieu où il sera, sinon dans la principale église et on lui fera des obsèques convenables, puis dans le courant de l'année on portera son corps à Beaulieu. Legs pour les prêtres assistants, fondation de deux chapellenies dans cette église de Beaulieu, revenus : 12 livres et 10 livres, à prendre sur les revenus d'Issendolus pour la première, pour la seconde sur la cure de Nadaillac et de Saint-Martial, une messe par jour, une absoute par semaine. Le droit de patronage est laissé à ses héritiers, s'ils étaient négligents, à la Dame prieure. En même temps, qu'on transportera son corps à Beaulieu, qu'on transporte ceux de sa mère Almoys de Canillac, de sa femme, de ses enfants ensevelis dans l'église de Fajoles, de messire Guillaume de Thémines, le chanoine enseveli chez les frères prêcheurs de Béziers et de Gérard de Thémines enseveli à Beynac. Le jour de cette translation, messe solennelle comme au jour des funérailles.

Charité générale : à tous ceux qui voudront : un pain valant 4 deniers.

Il délaisse à la prieure les 100 sous t. qu'elle devait chaque année lui payer pour le tènement (fonds) de Fontanes, en retour les religieuses, au jour de son anniversaire, chanteront l'office des morts et feront célébrer une grand messe. Ce jour là, ses héritiers distribueront 2 sous t. aux prêtres. Fait dans le château de Milhac en la paroisse de Saint-Cirq Madelon. Présents : noble Jean de Gourdon (Penne) seigneur de Gourdon - Aymar d'Ussel, seigneur de la Fontade - Guiscard d'Hébrard de Campagnac - Jean de Graulhet, moine d'Albi - Hugues Labarde de Gourdon - M de Poilfort de Dégagnac - Guillaume Traffa - Guillaume del Cloup - Jean Molenie de St-Cirq de Mendalon.

Notaire : Guillaume de Trossac ou Corsac, cleric a fait l'entrait collationné par Pradal, notaire de Figeac.

Le second testament est daté du vendredi vêpres de l'annonciation 1377 ou 1378, suivant les copies, et du château de Nadaillac. Sépulture à l'Hôpital-Beaulieu avec les membres de sa famille. Legs

1°/ à Hélène de Massaut, sœur et héritière de hugues, à qui peut-être ses gens ont fait du tort, 100 livres t.

2°/ aux habitants de Nadaillac, pour le même motif, autant

3° / annulation d'un legs de 200 livres fait à l'abbé d'Aubazine

4°/ legs de 100 livres aux gens de Calès en indemnité comme pour Nadaillac

5°/ charité de pain et de vin pendant cinq ans, une par an, au lieu et jour qui paraîtront le plus expédients à l'héritier.

Quant à sa femme Marquèse de Gourdon, il reconnaît avoir reçu en dot 1000 francs d'or, on les lui rendra, elle aura la jouissance du château et de la seigneurie de Milhac. Si elle se remariait, elle n'aurait, outre sa dot, que 500 livres.

Il révoque ce qu'il a mis dans le testament du vendredi après l'épiphanie dernier passé au sujet des héritiers et substitués. Il fait son héritier universel le fils posthume qui pourrait lui naître (si c'est une fille, on lui fera une dot de 3000 livres - s'il y avait deux jumeaux, les exécuteurs choisiraient le plus apte pour en faire l'aînée et le légataire universel.

A défaut de posthume son héritier universel est Marquès de Cardaillac, son cousin, qui se fera appeler m. de Thémines et portera les armes du testateur. Il lui substitue son frère Géraud qui devrait se faire appeler Géraud de Thémines, et à son défaut le plus proche héritier de Géraud. Le même testament renferme un legs pour l'église de Caniac, fondation d'une lampe pour brûler nuit et jour, deux torches de cire de 3 livres à chaque fête de Pâques pour être allumées au moment de l'élévation.

Etaient présents : Adhémar d'Ussel, seigneur de Dégagnac, chevalier - A. Pelegri, damoiseau du Vigan - Hugues et Bertrand de Viriselh, damoiseaux de Campagnac - Jean de Sarasac, damoiseau de Nadaillac - Bertrand Delcamp de Massaut - Géraud Ferrus dit malagratia.

Notaire : Raymond de Coursac

(d'après des extraits de testaments en divers fonds, cf. mémorial du Quercy, fonds Lacabane n° 47 et 48).

Maison de Cardaillac-Thémines

D'après certains auteurs, cette maison remontait à Géraud de Cardaillac, mari de la fille du vicomte de Milhau, vivant vers 1130. Ce Géraud serait le père de Bertrand de Cardaillac, dont on fait la tige de Bioule et de Guillaume de Cardaillac, coseigneur de Belcastel, mentionné au cartulaire d'Obazine (Ed. Albe Possessions p. 114).

Le petit-fils de Guillaume, Berenger ou Bringuier, était en 1229, arbitre pour le partage de leurs droits entre deux branches. Il est nommé dans l'acte de 1235 par lequel Pons de Goudron cède sa suzeraineté de Belcastel à l'abbé de Tulle. C'est de ce Berenger que descend Géraud, seigneur de Thémines et d'Espédaillac dit fils de feu Berenger dans un acte de 1292, marié à Hélène de Barasc, Géraud de Cardaillac fut le père de Raymond qui épousa en 1368 Bertrande de Thémines, fille de Gisbert III, avec dispense pour quelque degré de consanguinité (reg.vat. 55 n° 491).

Raymond teste en 1318 ; mais il était encore vivant en 1324 où sa mère le fait héritier. Dans son testament, il ne parle que de Cardaillac, où il résidait, probablement comme représentant la branche aînée. Il n'avait pas la seigneurie de Thémines qui était passée à la famille de ce nom.

Raymond - Bertrande de Thémines

Géraud Béranger Raymond Marguerite Marsebelie

Étaient exécuteurs testamentaires et tuteurs, ses deux frères, Arnaud et Bernard (ou Bertrand) - le vicomte Dorde de Calvignac - Pierre de Cazal et Bertrand de Capdenac, dans un acte passé à Avignon où Raymond de Cardaillac se trouvait au nombre des officiers de Jean XXII - Hugues de Cardaillac (Bioule), vicomte de Calvignac - Arnaud de Montpezat - Faule de la Popie, archiprêtre de Pestillac - Gui de la Popie, prêtre de Sainte-Croix en Rouergue - Bertrand de Capdenac et Guillaume d'Olhon (de Camboulit) (Parchemin communiqué par m. Pierre Gary).

Géraud épousait en 1330 sa parente Douce de Cardaillac-Varaire. Il testait en 1371. Il voulut être enseveli à Cardaillac, au tombeau de ses pères et y fonda une chapellenie.

Géraud de Cardaillac - Douce de Cardaillac-Varaire

Marquès Hélène et Ratier de Penne

Il fixe sur Espédaillac 4 livres de cire à payer chaque année à Roc-Amadour. Son fils Marquès de Cardaillac fut donc héritier de Guillaume de Thémines pour les possessions gourdonnaises comme pour celles du Causse. Contemporain de Marquès de Cardaillac-Brengues, il n'est pas toujours facile de le distinguer de son homonyme dans les documents qui se rapportent à la guerre où il prit une part très active. Il se maria d'abord avec Jeanne de Ferran, Dame de Belcastel, dont il eut un fils, Pons, mort jeune et enseveli chez les Cordeliers de Gourdon. Jeanne testa en 1402, donnant à son mari sa part de Belcastel.

Marquès se remaria avec Jeanne d'Hébrard de St-sulpice dont il n'eut pas d'enfants et qui lui survécut jusqu'en 1450 (testament). En 1379, il vendit au comte d'Armagnac sa part de la seigneurie de Gourdon, comprenant un château, la tour du Mirail, mais se réserva la Bouriane.

Il eut de nombreuses relations avec l'abbaye de Marcillac (voir Monographie). Son testament est du 14 décembre 1421. Il institue son légataire universel Raymond-Amiel de Penne, fils de sa sœur, Hélène et de Ratier de Penne, à la charge de prendre le nom et les armes de Thémines et de Cardaillac. Il lègue à sa femme les terres de Caniac, Quissac et Artis; à Frenon de Salvanhac, de Saint-Geniès, ses possessions en Périgord (Bouriane), plus tard par codicille, il donna à Frotard d'Hébrard la seigneurie de Belcastel¹⁸⁷. Il y a des legs pour les frères prêcheurs de Figeac pour un obit.

¹⁸⁷ voir papiers Mazens - 17 mars 1721 (v.st.)

Le 1^{er} février 1450 (v.st.) Jeanne d'Hébrard faisait son testament/legs à Marcilhac (où elle veut être ensevelie), à Roc-Amadour, à diverses églises et fait héritier universel Frotard, fils de son frère, Arnaud d'Hébrard (papiers mazens) ainsi les terres de Caniac, Quissac et artis passent des Thémènes aux Hébrard.

Maison de Penne

Cette famille qui a pris son nom de Penne en albigeois, où elle avait des possessions, par exemple La Guépie et Cestayrols, était alliée à de nombreuses familles quercynaises. Elle donna son nom à la Bastide de Penne, tout près de Belfort dont elle eut de bonne heure la seigneurie. Une des branches s'allia avec les Gourdon de Cènevrières dont elle prit le nom. L'autre avec les Cardaillac par le mariage d'Hélène, sœur de Marquès, avec Ratier de Penne.¹⁸⁸ Ils eurent six enfants : l'aîné, Olivier continua la famille et Raymond-Amiel, fut, nous l'avons vu, l'héritier universel, sauf quelques biens donnés à d'autres (la Bouriane Périgourdine, Belcastel, Caniac , Quissac et Artis), et des biens de la région gourdonnaise et de la région du Causse.

Catherine, sa sœur, épousa en secondes noces, Rostaing de Lauzières. Ratier eut un fils naturel, du nom de Guillaume, à qui son oncle Raymond-Amiel donna Saint-Cirq madelon. Ratier, son frère, coseigneur de Cestayrols et de Balaguier, testait le 18 mars 1421 (v.st. ;), fut enterré à Notre-Dame de la Figure à Belfort où étaient ensevelis les membres de sa famille. Il nomme dans son testament ses trois sœurs Catherine, dame de Lauzières, Hélène prieure de Compolibat, Orlande, dame de Cestayrols.

Il fait Raymond-Amiel, son frère, son héritier universel. Raymond-Amiel testait le 2 juin 145 ?; on ne sait au juste l'année, car le testament manque, dit-on (inventaire Pierre Gary p. 457) ce que l'on sait, c'est qu'il nommait comme héritier universel son petit-neveu, Dorde de Lauzières.

Catherine de Penne, dame de Ceyras-Lauzières, faisait un premier testament le 24 juin 1444, par lequel elle instituait héritier de ses biens en Quercy, Rouergue et Auvergne, son petit-fils Dorde, lui substituant son fils Raymond, père de l'enfant. Elle a un legs pour un autre fils, Dominique, chanoine de Lodève¹⁸⁹.

Raymond de Lauzières, son fils, se confond parfois à cause des dates avec Raymond-Amiel. C'est ainsi que la donation, faite à Guillaume de Penne, fils de Ratier, de la seigneurie de St-Cirq Madelon, lui est attribuée dans l'inventaire fonds Gary p. 456, qui met le date de 1451.

¹⁸⁸ il testait le 7 avril 1372 (inventaire Pierre Gary, p. 451)

¹⁸⁹ Par codicille du 8 avril 1451 elle fonde une chapellenie à l'autel de Saint-Sammuel en l'église de la Figure ; le patronat appartiendra à son héritier Raymond ou à son co-héritier Dorde, ou à celui qui portera le nom et les armes de Lauzières.

Il était en pleine possession en 1461, quand eut lieu l'accord entre les seigneurs et les habitants de Thémimes. On homologua les anciennes coutumes de 1262. Il fut honoré en 1483 du titre honorifique de maître d'hôtel du roi, et en 1495, chargé de la revue du ban et de l'arrière-ban du Quercy. (Commentaires du rédacteur : non ce n'est pas possible ! il mourut en 1488 et le dénombrement fut demandé en 1503 d'après d'Alauzier).

Il avait épousé Miracle de Cardaillac, fille de Pons de Cardaillac-Varaire et de Miracle de Sénaret. Plus tard Pons de Lauzières-Thémimes revendiqua les possessions de cette branche des Cardaillac, au lieu et place des filles d'Antoine de Levi descendant de Marguerite de Cardaillac, fille de Guillaume (Bib. Nat. Mn. 183 f.9). Elle testait en 1472 et fut enterrée chez les Cordeliers de Gourdon, au tombeau de famille et fonde un obit. Dordet lui survécut quelques années. Il recevait en 1480, l'hommage du seigneur du Bastit de Baussonc en face de Pinsac et celui d'Etienne du Pouget, pour Saint-Aubin et Nabirat.

Le 15 février 1469 (v.st.) il hommageait au roi , pour partie de la seigneurie et justice de Thémimes, pour le lieu de Sendolus (sic) et pour la justice de Spedeilhac, la 5e partie de la baronnie de Cardaillac, le mas de las Combelles vieilles et nouvelles, le mas de Serres, le mas de Gervoic (?) - le château et la ville de Gourdon - de Villeneuve (Milhac) - des lieux de Faiolle, Nozac, Payrinhac, Nadaillac, la Roque de Vals, Cougnac, St-Cirq de Madelon, Carnetelle, Rouffilhac, Proulhac, Mandou, la moitié de Belfort, le château de Lobejac (près Belfort), le tout dépendant du duché de Guyenne. (Arch. Nat. pp 45 n° 144). Il avait, en 1482, quelques terres en la paroisse de Balaguiet dont le testament de sa grand-mère le faisait coseigneur. Il testait en 1477 et mourut en 1488. On n'a pas conservé son testament. Voici les enfants nommés dans le testament de Miracle.

Dordet (1461 - 1488)

Guillaume Jean Olivier Bertrand Guy Catherine Marguerite Louise

- Jean fut notaire apostolique, il eut les paroisses de Loupiac(avec difficulté) et de Peyrinhac, il testait en 1536.
- Olivier, maître de requêtes de Charles, duc de Guyenne, teste en 1538.
- Bertrand, qui a le titre de sieur de Loubéjac, fut d'église, il eut l'église de Payrinhac et celle de Laburguède.
- Catherine épousa Jean de Salignac de Lamothe Fénelon
- Marguerite épousa Tristan de Murat, seigneur de Loupiac.
- Louise épousa Arnaud de St-Félix, de Clapien

- Gui ou Guinot de Lauzières mérite une mention spéciale. Il est nommé dans le testament de sa mère Miracle, ce qui empêche de faire l'erreur du P. Anselme qui le dit frère de Dordet et fils de Raymond. Il fut Sénéchal du Quercy (1483) et grand-maître des arbalétriers. C'est lui qui conduisit, auprès de Louis XI mourant, Saint-François de Paul. Il suivit Charles VIII en Italie.

D'après les divers auteurs, il aurait été marié d'abord à Souveraine ou Sobirane d'Hébrard de Saint-Sulpice, et en secondes noces, en, 1473, à Jeanne de la Roche mais le premier mariage n'est pas indiqué dans la généalogie des Hébrards, où Souveraine est indiquée comme mariée en 1487, à Guillaume de Thémines. Il doit y avoir confusion de noms. On veut que du premier mariage de Guinot soit née Jeanne de Lozières, mariée en 1497 à François de Gourdon-Cénevières et mère de Flotard, grand-mère du vicomte Antoine, un des chefs protestants, et du second : Etienne, Louis commandeur de Rhodes - François, prêtre au diocèse d'Auch, puis au diocèse d'Agde - Robert qui continua la descendance des Lauzières de Lacapelle - Jean, prêtre - Catherine et Madeleine.

Les Lauzières habitaient le château de Lacapelle près de Moissac, acheté en 1486 à mgr Antoine d'Allemand qui l'avait acquis en 1479. Cette branche semble finir avec Marguerite de Lauzières qui épousa, en 1697, le marquis de Rochechouart Faudoas.

Guillaume épousa en 1487 Souveraine d'Hébrard fille de Raymond, seigneur de Saint-Sulpice. Il reçut l'année suivante, date de la mort de son père, diverses reconnaissances, notamment de noble Jean d'Anglars, seigneur d'Anglars et de la Roque del pont, puis le fief du Cunh dans Issendolus.¹⁹¹

Il prit, en 1491, possession du château de Gourdon, pour sa part, avec Pons de Gourdon-Cénevières et Jean Ricard de Ginouillac (Lacoste IV p. 10). Les consuls leur jurèrent fidélité. Hommage de noble Jean de Vassal, écuyer, pour la terre de Nozac.

En 1488, il avait reçu aussi les reconnaissances de noble Pierre du Port, viguier de Thémines, pour la dite viguerie, devant la porte de l'église, comme avait fait en 1462, son père Alzias et le serment de fidélité du même personnage, assisté du procureur de Jean de Castelnau, coseigneur, et des consuls et syndics de l'année présente. Reconnaissance de noble Astorg de Barbuson, comme recteur de l'église Saint-Martin de Thémines, au nom de son église ; il doit payer une albergue à chaque mutation de seigneur : ses biens sont deux maisons proches du presbytère, une chènevière, un jardin (Inventaire Pierre Gary p. 393-4).

¹⁹¹ Invent. Fds Gary p. 394
Albe monographies des paroisses

Guillaume testa le 19 janvier 1504 (d'après l'inventaire Pierre Gary p. 459, le 3 juin d'après m. Cros) - Sépulture au couvent des Cordeliers de Gourdon - 200 prêtres à sa sépulture, une réfection et 2 sous t. à chaque anniversaire à Gourdon, à St-Cirq Madelon et dans la chapelle de St-Laurent à Belfort 3 messes par semaine fondées dans la chapelle du château de Villeneuve à Milhac, le patronage de cette chapellenie à ses successeurs - lègue le terre de Cestayrols à Dordet de Lauzières et de Ceyras, qui la retournera, dans son testament, à Louis de Lauzières, tuteur de ses enfants : Flotard d'Hébrard, son beau-frère et Jean de Thémines le protonotaire, son cousin, dit le texte qui doit faire erreur, Arnaud de St-Félice, son beau-frère et Bertrand de Thémines, sieur de Loubéjac, son frère (notaire Pierre Salignac - inv. Pierre Gary p. 459).

Enfants de Guillaume et de Souveraine d'Hébrard

Louis

Antoine

Flotard

Jean

Marie I Jeanne Catherine Marguerite I Louise Marie II Marguerite II

- Antoine, seigneur de Coffinhal, coseigneur de Balaguier (Arch.Lot F) 1540.
 - Flotard, qui fut d'église, en 1532, camérier de Marcilhac, prieur de Cestayrols, Toulonjac, Villeneuve, recteur de Payrignac (Ed. Albe, maison d'Hébrard) résigna en 1546. Y at'il eu un autre Flotard ? d'après l'abbé de Tisseau, qui se rapporte à une branche des Lauzières, un Flotard épousa, 1520, Louise de Lauzières, fille de François, seigneur de Saubés et fut l'auteur d'une branche établie en Quercy.
 - Jean, d'église aussi - maître d'œuvre du Vigan été prieur (maison d'Hébrard) d'Autterive (Lodève).
 - Marie II, religieuse des Fieux.
 - Jeanne, mariée à Jean de Gourdon de Lavercantière.
 - Catherine mariée à Guillaume de Toucheboeuf de Clermont-Vertilhac.
 - Marguerite, l'aînée, mariée à Antoine du Caylar, seigneur de Roculon, (d'après m. Cros à Arnaud de Roset, seigneur de Malhas en albigeois) - peut-être trois Marguerite.
 - Louise, mariée à Gaston de Sautan (ou Centon)seigneur de la Bourelie (inv. Pierre Gary ?).
 - Marie II, mariée à Jean de Beynac, seigneur de Floressas.
 - Marguerite II mariée au seigneur de Malbos (m. Cros : au seigneur de Mairat, Antoine Luquet du Chaylas.
- Louis de Lauzières -Thémines épousa Madeleine de Roquefeuil (1536) fille de Bérenger.

Il hommageait, en 1519, pour la tierce partie du château de Thémines, le 1/3 de la justice, le 1/3 du péage, le château et châtellenie de St-Dolus¹⁹², compris en ce patronat du prieuré de l'Hôpital-Beaulieu, le 1/5 de la baronnie de Cardaillac, le lieu et paroisse de Fourmanhac, le mas de Combelles, le village de Bétille, le Sirieys, la Granouilhe (Lacapelle-Merlival), le lieu, château et châtellenie d'Espédailhac, y compris le territoire de la Barasconnie en la paroisse de Ginouillac, les lieux et paroisses de Quissac et Artis. A Gourdon, dans les châteaux, la tour du Mirail, le tout qui a appartenu à feu Gisbert de Thémines et Guillaume de Gourdon, frères, et à Dame Marguerite de Canton et la portion par lui nouvellement acquise, par manière d'accord et de transaction, du duc et de la duchesse d'Alençon, comte et comtesse d'Armagnac, avec toute justice, haute, moyenne et basse, péage, cens, rentes, revenus, droits seigneuriaux toute la terre et la baronnie de la Bouriane (châteaux, châtellenies de Villeneuve, Milhac, Nadaillac, chefs de cette baronnie et premiers lieux et paroisses : Nozac, avec l'hommage que lui doivent faire noble de Peyronesse, seigneur de St-Chamarand, et me Jehan de Vassal, puisqu'ils y possèdent, et de même Aymeric de Cornil Jean de Rouffilhac.

- Rouffilhac, justice haute et moyenne - moitié de la justice basse appartenant à Jean de Montaigu qui doit l'hommage. Il y a l'hommage de noble Héric de Salignac, seigneur de la Mothe Massaut pour ce qu'il a dans Rouffilhac et Fajoles et pour le repaire de Drulhes en la paroisse de Nadaillac de Roques, pour des villages dans Loupiac et Payrac - et l'hommage de Marqueste du Bruilhe de Roc-Amadour pour ce qu'il a.

- Fajoles y compris Caminel, les maynes del ort, la bessières castel. Il y a un hommage dû par les héritiers de Raymond Leygues bourgeois de Gourdon.

- St-Cirq de Magdelo, y compris le lieu et château de Villeneuve et le repaire et vigne de Lort et autre fiefs - Cens, moulin, albergues.

Il y a l'hommage dû par le sieur de Pomié pour le lieu de St-Cirq par Johan Dagrass, bourgeois de Gourdon, pour les biens dans Payrinhac, Prouillas, Nozac, Saint-Cirq.

- Rinhac - villages repaires, bories, moulins, il y a l'hommage par noble Galiot de Ricard, dit de Ginouillac, seigneur de saint-Projet pour ce qu'il a, le repaire de Gamouil et par noble Bertrand du Boscot, pour la moitié de Roque de Vals, le repaire du Lescure ou du Boscot, les repaires de Plapech et de Testes en Périgord

- par noble Guinot de Vervaux pour le repaire de Cougnac - par noble de Tustal pour une métairie à Cougnac.

- St-Jean - avec foi et hommage du prieuré pour les biens dans cette paroisse et celle de Payrignac.

- Prouillac - la justice basse jusqu'à 60 sols réservée à noble Antoine Cornil et et Jean Leygue -

¹⁹² y compris le fief del Cunh.
Albe monographies des paroisses

il y a les hommages dus par : le seigneur de Saint- Chamarand - le curé de Prouillac - Raymond Leygues bourgeois de Gourdon, pour le repaire de Castela (partie basse jusqu'à 60 sols) - par noble Aymeric de Cornil, pour le repaire de Maudon, par noble Antoine du Pouget pour ce qu'il tient dans la paroisse de Nabiral pour le fait de la Braye et autres villages en Périgord - par noble N deRoques seigneur de Saint-Pompon pour divers biens en la Bouriane et à Gourdon - par le seigneur du Bastit pour le fief de Maurissou (Payrac)

Pour le château de Belfort en entier - moitié du lieu et de la châteltenie et de l'honor toute justice, 2/3 du péage par indivis paroisse de St-Geniès en la châteltenie - hommages dus pour ce qu'ils tiennent par Jehan de Rams et ses frères - Bertrand de Saint-Paul, les héritiers de feu Guillaume de Penne - Mr Bertrand Roques, Raymond de Lemazy, les héritiers de noble Georges de Couderc (repaire de Crémat alias d'Héliès) - Mr Hugues d'Entraygues (moulin d'Entraygues en la paroisse de St-Hugues).

Cens et rentes dans les paroisses de St-Geniès - Palhas - St-Hilaire - St-Fleurien - St- Jean des Arades, en ladite châteltenie - terroir de Gnours en la paroisse St-Martin de Cayssac (hommage reçu de noble Hugues Roques) tènement d'Arcagnac et de la Vidallières près de Lalbenque, diverses terre paroisses de Lalbenque et d'ailleurs. Moitié par indivis de Cestayrols en Albigeois (Arch. Nat. PPns côte 668)

On a vu par l'hommage ci-dessus qu'il avait acquis la part de seigneur de Gourdon passée des Armagnacs aux Alençon cependant ce n'est que l'année suivante que fut passé entre eux la transaction à ce sujet. Louis donnait 2000 livres et sa moitié de Cestayrols. Les consuls firent appel et furent déboutés. Il avait ainsi les 6/8 de la seigneurie, les deux autres parts étant possédées par les familles de Ricard et de Gourdon-Cénevières. Une partie passa aux Clermont - Toucheboeuf par Jacques de Ricard seigneur de Saint-Projet.

Nous n'avons pas à raconter ici les procès engagés entre les consuls de Gourdon et Louis de Lauzières-Thémines.

En 1521, transaction avec Héliès de Salignac, seigneur de Lamothe Massaut, qui n'aura plus sur sa terre le péage que levait le baron de la Bouriane.

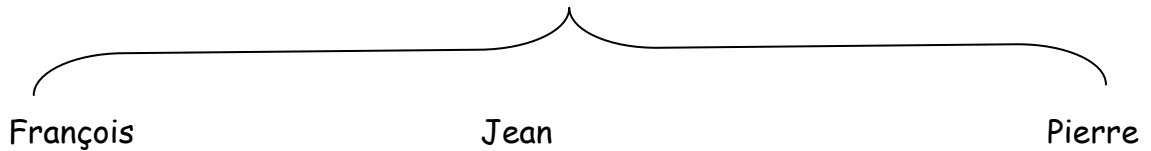
En 1523, Louis de Thémines donne le terrain sur lequel sera bâtie la nouvelle chapelle de Milhac, qu'il désire être paroissiale à cause de la difficulté de se rendre à St-Cirq-Madelon. Le curé se réserva que les sépultures ne se feraient pas à Milhac. L'église fut dotée par sa femme Madeleine de Roquefeuil et sa belle fille Madeleine de Bazillac.

En novembre 1534, Louis reçut hommage de noble Michel de Lagrange au nom de son père Pierre, pour les droits qu'ils avaient dans Issendolus et quelques années après il lui vendit la terre de Cougnac.

Madeleine de Roquefeuil testait le 23 juillet 1552 - sépulture dans les cordeliers de Gourdon, en costume de franciscaine, legs à la chapelle de Villeneuve, fondation d'obit - Louis de Thémines, héritier - Gatignol notaire.

Son mari testait le 30 octobre 1558 - même sépulture : 1500 prêtres demandés ! 3 sols de réfection à chacun pour la messe - legs aux Cordeliers - obit dont les fonds sont à prendre sur le village de Cornazac - legs au recteur et obituaires de St-Cirq-Madelon et de N.D. de Villeneuve (Milhac).

Enfants de Louis et de Madeleine



Gabrielle Madeleine Marguerite Anne Jeanne Isabelle Catherine

- François mourut avant son père. Il avait épousé Madeleine de Bazillac, fille du seigneur de Loubéjac, dont il eut deux enfants, Pierre mourut en 1570. Louise mourut tragiquement à Belfort.
- Pierre fut d'église, recteur de Milhac - de Payrinhac - prieur de Villeneuve devint ensuite pronotaire apostolique.
- Gabrielle fut mariée à François de Rouffinhac, de Couzages en Limousin.
- Madeleine épousa Raymond de Pelegri, seigneur de Quissac.
- Marguerite épousa Galiot de Turenne d'Aynac.
- Anne épousa Louis de Lézir, sieur de Salvezou.
- Isabeau, Catherine et Jeanne furent religieuses de Nonenques au diocèse de Vabre.
- Jean chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent chevaux-légers, gouverneur du Quercy et de Béziers. Il épousa Anne de Puymisson. Il vit les premiers mouvements des protestants, notamment la désastreuse expédition de Duras en 1562. Il était depuis 1559 au service de Montluc qui a fait son éloge. Il était un des défenseurs de Cahors. Il testa le 6 janvier 1576 (alias 16 juin).

Enfants de Jean et d'Anne



- Gabriel, qui héritait de tous les biens du Quercy, mourut jeune sans être marié et laissa tous ses biens à Pons qui avait les biens du Languedoc.
- Anne, appelée Anne de Puymisson, testait le 5 janvier 1615, veuve de Jean de la Tude, elle fit son frère Pons héritier de Puymisson (Inv.Pierre Gary p.465).
- Gloriande, mariée au seigneur de Cosnac, puis à noble Thomas d'Avançon dont la fille Anne épousa Christophe d'Hébrard du Vigan (1597).
- Claire, mariée au vicomte du Bousquet-Roquefeuil.

- Pons le second fils devait devenir le maréchal de Thémînes. Il était né en 1553. Il entra au service de Charles IX et fut toujours fidèle au parti du roi. Il en fut récompensé en mars 1584 ¹⁹³ par la charge de sénéchal et gouverneur du pays de Quercy, et au cours du temps par de nombreux honneurs et privilèges.

Sur l'inventaire de Thémînes (papier Gary p. 409) on écrit en marge - quelqu'un qui regrettait la Ligue - « Les bons catholiques de ce temps-là tenaient le parti de la ligue. Il y en pouvait avoir pour le roy de la même religion que ceux de la ligue, mais bien rares. Les uns préféraient la religion à la royauté, les autres la royauté à la religion - *oportet hoereses esse ut manifestatur gloria Dei* »

Cette même année 1584, il s'emparait du château de Clermont-Lodève, pour le compte d'Henri de Navarre.

En 1589, il fut dispensé de faire son entrée solennelle à Cahors, comme sénéchal, mais il jura sur le Te Igitur l'observation des statuts. Il remplaçait Guy de Toucheboeuf qui avait pris parti dans la Ligue. Pons lutta vigoureusement contre ce parti. Il désarma les catholiques de Figeac réfugiés à Faycelles, s'entendit avec les protestants de la région de Montauban, battit les ligueurs près de Roc-Amadour (Lacoste V 277-279 - m. Cros corrige les erreurs d'identification) nous ne pouvons suivre ici toute l'histoire militaire de Pons de Thémînes qui fut un brillant chevalier plutôt qu'un chef d'armée (voir Vidaillet).

En 1597, capitaine de 50 hommes d'armes - chevalier du St-Esprit.

En 1607, chargé de recevoir pour le roi les hommages des seigneurs et autres tenant fiefs nobles en Quercy.

En 1608, il achète à Gourdon une maison sur la rue du Roc . Bientôt après la baronnie est érigée un marquisat. Ce ne fut pas officiel tout de suite : le 31 janvier 1610, le roi lui fait cet honneur. Sa mort empêcha la réalisation immédiate du projet mais par lettre de juin 1612, la régente confirmait la chose. Il y est dit : Parmi les nobles, anciennes et illustres familles, il a trouvé que ceux qui sont issus de celles de Thémînes en pays de Quercy ont exécuté de si grands et héroïques faits en soutènement et augmentation de cet état qu'ils se sont rendus recommandables à la postérité, et, entre autres, notre ami et féal Pons de Thémînes, baron dudit lieu et de Reyrevignes, chevalier de nos ordres, conseiller en nos conseils, capitaine de 50 hommes d'armes, sénéchal et gouverneur du Quercy, qui ne dégénérait en rien de la gloire de ses majeurs s'est tellement vertueusement et fidèlement employé tant au fait des dites charges qu'en plusieurs batailles et rencontres où il s'est trouvé pour le service des feux roys, nos prédécesseurs, de cet état et couronne, et le bien général de ce royaume pendant les troubles passés qu'il s'est rendu digne des honneurs et grâces qui peuvent sortir de notre main et libéralité confirmant le brevet du roy notre père, du dernier jour de janvier 1610,

¹⁹³ Mr. Cros met 1589.

la dite baronnie de Thémines, celle de Reyrevignes et les seigneurie de Celles et leurs dépendances toutes relevant de nous et situées en nostre dit pays du Quercy, proches et contiguës l'une de l'autre, où il y a plusieurs fiefs et arrière-fiefs unies et incorporées - ensemble créées et érigées - créons et érigeons par ces présentes ... en nom, titre, dignité et prééminence de marquisat, qui sera dorénavant dit de Thémines, et iceluy seigneur de Thémines décorons du titre de marquis pour en jouir par lui et ses enfants et descendants mâles (lettre enregistrée en 1615 par le Parlement de Toulouse) ¹⁹⁴.

Le marquisat comprend les paroisses de Thémines, Reyrevignes, Celles, Rueyres, Issendolus, Espédaillac, Quissac et la Barasconnie, relevant en foi et hommage de sa majesté à cause de son comté du Quercy. Les appels des membres du juge du marquisat relèveront du présidial de Cahors. Les officiers du siège de Figeac protestèrent (inv.Fds Pierre p. 430 - 432).

En 1617, il est en second dans l'armée de Champagne. Il s'occupe de ses propriétés cependant en 1618 il arrente les places de Thémines et de Saint-Dolus (abbé Ayroles), peut-être par son procureur Antoine d'Albareil. Ses officiers poursuivant Jean Garric, praticien de Thémines, accusé du meurtre d'un homme de Rudelle et en 1632, il donne à son procureur les biens confisqués sur ce meurtrier.

Il faut lire dans l'histoire de Gourdon, le procès relatif à la démolition du château de Gourdon et ses péripéties. Les réparations commencées furent détruites et tout ce qui restait au château complètement rasé (1619), à la fin m. de Thémines s'accorda avec les consuls et leur reconnut la moitié de la juridiction.

En 1621, il fut nommé gouverneur du Béarn et de la Navarre ; il réunit les Etats du Quercy à Montauban sans parvenir à se concilier les protestants de cette ville (voir Cathala - Coture pour cette période dont le récit serait ici trop long).

Le 23 juin 1626, il fut fait gouverneur et lieutenant général au pays et duché de Bretagne, à la place de m. de Vendôme, gouverneur des villes, château et baronnies de Foujère. L'année suivante il tomba malade en surveillant les travaux d'un fort sur la côte du Morbihan, fut transporté à Auray et y mourut le 1^{er} novembre 1627. Il avait 74 ans. Il fut enterré à Cahors.

Il avait épousé en premières noces Catherine d'Hébrard, fille de Jean d'Hébrard de Saint-Sulpice et de Claude de Gontaud, sœur de l'évêque de Cahors - contrat du 26 janvier, solennisé le 5 août 1587 et reçu de sa mère, à l'occasion de ce mariage, la moitié de ses biens (Languedoc). En secondes noces (1622), Marie de La Noue Bras de fer, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Catherine testait en 1620 (notaire : m. Boissy de Thémines).

¹⁹⁴ Bibl. Nat.- Cabinet des Titres P.O. 2817 - n° 62666,14.

Pons et Catherine Hébrard

Antoine Charles Gloriande Claude bâtards

- Antoine, marié en 1606 à Suzanne de Montluc, fille de Charles de Montluc et de Marguerite de Balaguiier de Montsalès, veuve de Bertrand d'Hébrard de St-Sulpice. Il mourut le 4 septembre 1621, au siège de Montauban. Il avait eu de son oncle l'évêque, la seigneurie de Puycornet. Il eut deux filles, l'une Suzanne de Thémines-Montluc, ¹⁹⁵ mariée en 1634 à Charles de Lévis duc de Ventadour, morte en 1645. L'autre, Marie, épousa le marquis de Soubès.

- Gloriande, épousa le vicomte d'Arpajon, marquis de Séverac, qui la tua, dit-on, dans un accès de jalousie.

- Claude fut mariée à Jean de Gontaut, marquis de Cabrerets. Les places de Coanac et de Bach furent léguées aux enfants de Claude, sa nièce, par l'évêque Antoine, à qui elles avaient été données, comme supplément d'héritage.

Pons de Thémines laissa quelques bâtards : une fille Anne fut légitimée. En 1657, un Raymond de Thémines, sieur du Castela, se disait petit-fils de Pons par cette voie irrégulière.

Charles de Lauzières-Thémines périt peu de temps après son frère, au siège de Monheur en Agenais, le 11 décembre 1621. Il avait épousé Anne Habert de Montmaur, fille de Jean Habert, trésorier de l'épargne, qui devenue veuve épousa François-Annibal 1^{er} duc d'Estrées, veuf de Marie de Béthune.

Charles et Anne Habert de Montmaur

Pons-Charles Marie Catherine

Ainsi les deux fils de Pons de Lauzières étaient morts avant leur père glorieusement tous deux. Chose assez curieuse, dans son testament du 15 juillet 1623, fait au château de Milhac, le maréchal qui parle de ses fils pour qu'on transporte leur corps avec le sien au tombeau de l'église des Cordeliers de Gourdon, ne parle pas de son petit-fils, Pons-Charles et fait héritier universel le premier mâle qui naîtra de sa seconde femme Marie de la Nouë, ¹⁹⁶ cependant il s'intéressait à Pons-Charles, puisque, dès avril 1622, il lui faisait donner la charge de sénéchal et gouverneur du Quercy qu'avaient eut successivement, après lui, ses deux fils.

¹⁹⁵ son père résignait en sa faveur, 1610, la dignité de sénéchal du Quercy

¹⁹⁶ mercure héraldique, 1900

Il exerça d'ailleurs lui-même la charge à cause du bas-âge de son petit-fils (lettres du roi du 15 décembre, espérant que l'enfant se rendrait en état d'imiter la vertu de son grand-père le maréchal et de son père le marquis. (invt. Pierre Gary p. 419-420). Après la mort du grand-père, Pons-Charles étant encore trop jeune, la charge fut administrée jusqu'à sa majorité par son oncle le marquis de Cabrerets.

En 1629, on trouve, au lieu de Tournon, Pons-Charles de Lauzières Thémines, Cardaillac, seigneur et baron des dits lieux, Gourdon, Ceyras, la Bouriane, Puymisson, conseiller du roi en ses conseils, capitaine de 200 hommes d'armes, ses ordonnances, sénéchal et gouverneur du Quercy, lieutenant général pour le roi en Guyenne, faisant connaître la « montre » d'André de la Croix écuyer, vice-sénéchal (Bibl. Nat. cabinet des titres, pièces originales - ibidem n° 12 - Le mémorial du Quercy en 1637). Il fut tué, en 1646, au siège de Mardick, étant mestre de camp du régiment de Navarre. Sa sœur, Catherine épousa François-Annibal d'Estrées, fils d'Annibal 1^{er} en 1647, avec substitution des noms et des armes de Lauzières-Thémines pour leurs descendants. Elle fit réparer l'église de Milhac et la dota ; elle mourut en 1684.

Famille d'Estrées

Entre deux branches de la famille de Lauzières, s'intercale la maison d'Estrées, puissante famille de Picardie. Nous avons vu que la veuve de Charles, Anne d'Habert de Montmaur, s'était mariée à François-Annibal 1^{er} marquis de Coeuvres. Il était veuf de Marie de Béthune de qui il eut François-Annibal II et César, qui fut cardinal d'Estrées, évêque de Laon, pair de France, mars 1714. De son second mariage il eut un fils et une fille. ¹⁹⁷

François-Annibal II d'Estrées, par son mariage avec Catherine de Lauzières-Thémines devint seigneur en Quercy dont il fut sénéchal de 1647 à 1655. En janvier 1672, il fut envoyé à Rome comme ambassadeur extraordinaire. Il y mourut le 30 janvier 1687. Il eut de son mariage trois fils : François-Annibal III, Louis-Charles, qui mourut à Rochefort en 1672 commandant du vaisseau le Superbe. Il prenait le nom de Charles, marquis de Thémines, et signait : Thémines. De même, son frère Jean, qui fut abbé de Conches, puis évêque de Laon, comme son oncle le cardinal, prit les armes et le nom de Thémines, par substitution. Ainsi l'avait réglé le contrat de 1647.

François-Annibal III, duc d'Estrées, pair de France, marquis de Coeuvres de Thémines et de Cardaillac, élu gouverneur général de l'Ile de France et du Soissonnais, chevalier des ordres du roi, ne semble pas s'être beaucoup intéressé aux possessions du Quercy.

¹⁹⁷ Il se remaria après la mort d'Anne Habert et mourut en 1670 âgé de 90 ans.

Il fut marié deux fois :

1° / avec Madeleine de Lionne (morte en 1684) de qui il eut Louis-Armand, Constance-Eléonore qui épousa Joseph-Louis de Laurens, comte d'Ambres - Marie-Yolande mariée à un frère du comte d'Ambres, le marquis de Laurens, deux autres filles, l'une qui fut religieuse de la Visitation et l'autre des Annonciades de Saint-Denis.

2°/ avec Madeleine-Diane de Bautru, fille du marquis de Vaubrun, dont il eut trois enfants : une fille Marie-Madeleine d'Estrées, dite mademoiselle de Thémines, ne fut pas mariée.

Louis-Armand d'Estrées, comme son père, duc d'Estrées, marquis de Thémines, Coeuvres, Cardaillac, vicomte de Soissons, baron de Gourdon, pair de France et semble s'être intéressé au Quercy. Nous avons de lui, du 8 mai 1708, un bail à cens du moulin de Thémines, appelé de la Treille, sur l'Ouysse, moulin à 5 meules, fait par mgr.Louis-Armand d'Estrées à m. Léonard Vayssières, avocat du Parlement et demoiselle Marie Boissy, habitante de Thémines, acceptant par leur procureur, me Guillaume Vayssière, curé de Saint-Victoire et Saint-Fleurien (Arch. Nat. q' 600).

Il mourut en 1723, sans enfants de sa femme, Diane-Adelaïde Mancini, fille du duc de Nevers. Par acte du 11 mai 1721, il faisait donation à un Lauzières-Thémines, de la seconde branche, Jean-Luc.

La seconde branche des Lauzières-Thémines

Rostaing 1^{er}, marié à Catherine de Penne, avait un frère, Anglas ou Anglésian II de Lauzières, seigneur de Saint-Guiraud. Guiraud, fils d'Anglas II, épousa l'héritière de Saint-Baulize en Rouergue, ce qui fut l'occasion de deux rameaux : Saint-Baulize et Saint-Guiraud. C'est au premier qu'appartenait Jean-Luc. A Guiraud avait succédé Anglesian III, puis Anglésian IV, puis Arnaud IV, qui, dit-on, aurait pris le nom de Thémines, par suite d'un héritage de Dordet de Lauzières-Thémines, frère aîné de l'autre Dordet - puis Arnaud V, qui eut trois fils, Jean, mort avant lui, Paul, qui d'abord religieux prétendit que sa profession était nulle et revendiqua la terre de Saint-Baulize - Charles, qui garda les terres du Languedoc, après de longues difficultés et plusieurs accords avec son frère.

Paul épousa Marguerite de Carion de Nizas dont il eut dix enfants, 5 garçons et 5 filles (registre paroissial), il mourut en 1661. Son fils aîné, Henri, seigneur de Saint-Baulize, épousa Marie de Nogaret, dont il eut trois enfants, dont Jean-Luc, le donataire de Louis-Armand d'Estrées, et Henri, qui fut l'héritier de son frère Jean-Luc.

Jean-Luc de Lauzières, marquis de Thémines, baron de Gourdon, Cardaillac, la Bouriane et autres lieux, mestre de camp de cavalerie (régiment de Beringhen) gentilhomme de la chambre de mgr le duc d'Orléans, gouverneur des ville et château de Domme, donnait, en 1727, la charge de greffier en la justice du marquisat de Thémines à m. Antoine Moysen d'Espédaillac.

Il eut à plaider avec la sœur de mgr Louis-Armand d'Estrées, comtesse d'Ambres qui se prétendait héritière à cause des substitutions portées au testament de Pons-Charles. Elle fut déboutée (1728), mais le procès continua jusqu'en 1779 où les héritiers de Jean-Luc furent reconnus possesseurs légitimes des biens de Thémines ; parce que ainsi qu'il est dit dans l'acte de donation de 1721, le grand-père, Paul de Lauzières, était appelé, de par ce testament de Pons-Charles, au 4^e degré de la substitution. Cet acte montre que la donation fut en quelque sorte demandée par Jean-Luc, disant que les biens des Lauzières en Quercy et en Languedoc devaient naturellement revenir aux Lauzières, sauf celles qui avaient été aliénées (acte enregistré le 17 juillet 1721 au Présidial de Cahors).

Jean-Luc épousa Angélique-Sophie de Hautefort (en Périgord), fille du marquis de Surville, il n'en eut pas d'enfants ; par son testament du 15 mai 1734 il fit héritier son frère Paul-Henri, avec substitution en faveur de ses neveux et laissa la jouissance à sa femme. Il mourut en 1737. Sa femme jouit de l'héritage jusqu'en 1781. Le 1^{er} juillet, elle fit cession de tous ses droits sur la terre de Thémines à Paul-Henri de Lauzières, marquis de Thémines, moyennant une pension viagère de 12000 livres et une somme de 46000 livres représentant la moitié de sa dot, payable à ses héritiers. Elle s'était remariée en 1743 et avait épousé le marquis de Beringhen.

Henri-Paul, l'héritier et le frère de Jean-Luc, épousa la dame de Castellane et en eut trois enfants : deux fils et une fille. Marc-Antoine, colonel des armées du roi, disparu pendant la révolution.

Alexandre-François, né à Montpellier, 1743, mais baptisé à St-Baulize, fut aumônier du roi, vicaire général de Senlis et en 1776 évêque de Blois. Il refusa le serment à la Constitution civile et se retira d'abord en Savoie, où il protesta contre l'élection de l'abbé Grégoire, évêque intrus, puis en Espagne. Au moment du Concordat il ne voulut pas donner sa démission et protesta toujours, devenant bientôt le chef du parti de la Petite Eglise, jusqu'à sa mort, très probablement circonvenu par quelques prêtres dissidents. En 1810, il était passé à Londres, au début de 1829, il passa en Belgique. Il mourut à Bruxelles, en novembre de cette année, après avoir fait toutes les rétractations en présence du nonce, d'un protonotaire apostolique et de plusieurs prêtres.

Les biens de mgr de Thémines furent vendus à la révolution, ces ventes portèrent dans le Quercy sur 16 paroisses (région de Gourdon, région du Causse)

Pour être complet sur les Lauzières-Thémines, il faut dire que la branche de Saint-Guiraud (Lodève) s'est prolongée jusqu'à nous, descendant de Charles, frère de Paul - voir le travail de m. l'abbé Blaguières (quelques erreurs). Mais il n'y a pas à s'en occuper, bien qu'elle ait pris le nom de Thémines, puisqu'elle n'a rien du sang des Thémines et qu'elle n'a rien des possessions de cette famille. Il est curieux seulement de constater qu'un des rameaux s'est établi à Naples et y demeure encore.

Il faut noter aussi que François, petit-fils de Charles de Lauzières, seigneur de Saint-Guiraud, épousa une quercynoise, Madeleine de Macip et vint habiter à St-Céré. C'est là qu'il marièrent leur fille Claire avec Jean de Bernard, du château de la borie d'Aynac. Leur autre fille Marianne était marraine en 1683. Deux fils - Claude de Lauzières fut chanoine de Castelnau-Bretenoux et Louis-Armand, qui fut maire perpétuel de Meaux et de qui descendaient (ses petites-filles), les deux religieuses, Jacqueline et Marianne de Lauzières de Thémines qui furent guillotines pendant la Révolution.

Il y eut aussi une branche agenaise que l'on fait venir de Flotard, fils de Guillaume et de Miracle d'Hébrard. Il aurait épousé vers 1520, Louise de Lauzières, fille de François de Lauzières, sieur de Loubès ; leur fils Guillaume se dit oncle paternel de Pons le maréchal (lettre de 1658, enregistrée à Gourdon en 1666) - c'est oncle breton qu'il faudrait dire - En 1590 Jean de Thémines est dit écuyer, prévôt et juge ordinaire de Gourdon ; il épousait Marque de Villars. Il est le chef du rameau qui demeurait à Charrier et à Malronné, canton de Duras (v.m. Blaquières p. 13 ¹⁹⁸) Charrier les appelle Thémines, la comtesse de Raymond, en sa généalogie de Lauzières de Thémines, dans les actes ils s'appellent Thémines seulement (1712, le sieur des Temines (sic) seigneur de Charrier).

Le Jean de Thémines qui est dit écuyer et juge de Gourdon a trois fils, Ambroise, Raymond et Hugues ; Raymond est seigneur de Castela, or, en 1657 M. de Thémines, seigneur de Castela, se dit petit-fils descendant d'un bâtard du maréchal. Nous ne pouvons pas suivre plus loin cette généalogie qui ne se rapporte en rien à notre Quercy.

Le château - Mme de Béringhen, la veuve (remariée) de Jean-Luc de Lauzières, faisait examiner, en 1776, le château de Thémines, encore à peu près entier, mais dans un grand état de délabrement. Ayant à peine quelques chambres habitables, parce qu'il n'était plus habité depuis longtemps que par des gens de service. Il n'en reste aujourd'hui qu'une tour, bien réduite de sa hauteur et des traces de bastion ; les pierres ont servi à refaire ou à construire la plupart des maisons de la localité. Il a dû être considérable, mais sans rien pour la grâce, tout pour la défense ; ce qui en restait en 1873 fut démoli pour faire les écoles et la mairie.

¹⁹⁸ M. Cros raconte l'histoire de Philippine Milhet-Beliste-Philippeaux.
Albe monographies des paroisses Transcription G. Peyrot (2004)

Autres seigneurs et seigneuries

Nous avons suivi l'histoire de la famille de Thémines, tout au long, bien qu'après l'acquisition des terres du Gourdonnais, cette famille se soit un peu désintéressée de ses possessions du Causse. Mais on a vu en tout cas, qu'elle n'avait que le tiers de la juridiction. D'ailleurs nous verrons que lors de la rédaction des coutumes, Gisbert de Thémines, son frère Barasc, Huc de Thémines, seigneur d'Albiac, sont dits tous les trois coseigneurs du lieu.

Ainsi que nous l'avons dit Thémines dut appartenir primitivement à la famille de Cardaillac, dont les Thémines furent sans doute une branche remontant très haut. En tous cas, les Cardaillac se disent encore longtemps seigneurs de Thémines, et en septembre 1260, Huc de Thémines, le seigneur d'Albiac, hommageait à Bertrand de Cardaillac pour ce qu'il avait dans Thémines, Théminettes, Sonac, Livernon, le Terrail, Albiac (Dr Cadiergues).

Voir la généalogie qui donne le titre de seigneurs de Thémines à Bertrand de Cardaillac, sénéchal du roi d'Angleterre (1211) Bérenger de Cardaillac (1227), Bertrand III (1261, 1274), Géraud (mort avant 1292), Bérenger (1292-1318) Géraud II (1318-1371), Marqués, héritier de Guillaume. Bertrand III cédait à son fils Géraud, seigneur de Lacapelle le château et le destroit (district) de Thémines.

La famille de Castelnau de Gramat, puis celle de Castelnau de Bretenoux eurent seigneurie. La première dans le courant du XIII^e siècle, probablement par succession de Barasc de Thémines¹⁹⁹. Elle fut remplacée par les Aigrefeuille. En 1407, Elzéar d'Aigrefeuille est qualifié baron de Gramat et de Thémines. Le dernier de cette famille vendit sa terre à Bethon de Roquemaurel, seigneur d'Albiac (1460).

Les Roquemaurel devaient en avoir déjà une partie comme héritiers de Huc de Thémines : en mai 1457, Begon, coseigneur de Thémines accensait le mas du Causse à Guillaume Pons, ainsi qu'une maison au barri de la carreyrade, et une terre appelée la côte de St-Martin, sur le chemin de la Madeleine à la fontaine du Bournat (note Champeval).

En février 1458, le même baillait à nouveau fief le moulin de la Treilhe sur l'Ouyse qui passa plus tard aux d'Estrées (Arch. Nat. Q¹ 600) - sur les Roquemaurel, voir Albiac et Arch. du Lot, F 491. En 1461, Begon s'unissait à Dorde de Thémines pour confirmer les coutumes de 1262 (voir l'article 3).

Mais en 1485, l'héritière de cette famille, Bertrande de Roquemaurel, mariée à Mothon de Cleup, sieur de Briante en Berry, et n'habitait plus le Quercy, vendait après entente avec son mari à Jean de Castelnau de Bretenoux et autorisation royale, à cause de son âge, la baronnie de Thémines au seigneur

¹⁹⁹ En 1328 Mathia de Balène épousait Barasc de Castelnau, coseigneur de Thémines, coseigneur de Reyrevignes. En 1353, Barasc de Thémines est parmi ceux qui vont au secours de Marcoulès en Auvergne (quittance et gages en 1359).

de Castelnau. Celui-ci était représenté en cette affaire par m. Pierre Vialar, notaire de Bretenoux.

L'acte de vente concernant Thémines, Rueyres, Scelles, Albiac et Lavignac, les herbages de Montet, Cortiches, Bèdes, Pousanges qu'avaient possédés Bethon de Roquemaurel, chevalier et Begon de Roquemaurel, oncle et père de Bertrande ; acquis par eux de feu Elzéar d'Aigrefeuille, seigneur de Gramat. Un des témoins est noble Tristan de Murat, damoiseau (notaire Ampelli, archives ancestry).

Ainsi Jean de Castelnau-Bretenoux devenait seigneur de Thémines pour les deux parties qu'avaient les Roquemaurel. Il en faisait la reconnaissance en 1503. Sa famille garda cette seigneurie assez longtemps. En 1509, Jacques de Castelnau recevait les reconnaissances des tenanciers (arch. Pers.)

En 1543, Dame Marguerite de Turenne, veuve de Pierre de Castelnau, dénombrait, dans son hommage, la terre et la châtelainie de Thémines, qu'elle a cédées à Jean de Rochefort, mari d'Antoinette de Castelnau, qui mourut en 1544. Il avait un procès avec le vicomte de Turenne, qui prétendait que la terre de Thémines (en limousin, sic) avait été donnée au vicomte par Righaud, bâtard de Turenne, abbé de Vigeois et d'Uzerche²⁰⁰ (! - note Champeval).

Un temps aussi les Béraldi, seigneur de Boissières, de Cessac, de Livernon etc, se disent coseigneurs de Thémines. Peut-être furent-ils intermédiaires entre Huc de Thémines et les Roquemaurel (1329, 1337, Raymond Béraldi - 1360, son fils Arnaud).

C'est par les Castelnaux de Bretenoux que le comte de Lauzun eut une part de la seigneurie de Thémines (1571). Il vendit, en 1609, sa part à Pons de Lauzières-Thémines.

Les Turenne d'Aynac eurent aussi quelques terres de cette seigneurie, qui, on l'a vu, débordait hors de la commune actuelle.

Outre cela, il y avait quelques autres petits coseigneurs : En 1447, Durand Simon, fils de Jacques Simon, notaire, transportait à Eustache de Narbonnès, écuyer, seigneur de Puylaunes - tous ses droits sur diverses possessions en la juridiction de Thémines (Arch. Hte-Garonne E 1087, f. 77) - Il y avait un moulin de Simon.

Les seigneurs du château de Lapèze dans Albiac sont mentionnés aussi à propos de Thémines. En 1523 ou 1525, noble Jean de la Pèze²⁰¹, en 1567, noble Guyon de la Pèze. (Il vend un moulin à m. Darcimoles).

Noble Gilibert de Chourini, seigneur de Blanat et de Roumejour est indiqué dans l'état des communes pour 1630 , comme ayant 100 livres de revenu sur la paroisse de Thémines (Arch. Lot Pierre Gary et B. 412 - acquisitions de 1639). Les seigneurs du Port en avaient 300.

²⁰⁰ En 1580, Louise de Bretagne est appelée Dame de Castelnau de Thémines ; il n'est plus question de Rochefort.

²⁰¹ Il reçut de Jean de Castelnau, à l'occasion de son mariage les mas de Bournazel et du ? (inv. Pierre Gary p. 396)

En 1445, Elzéar du Port, damoiseau de Thémines, habitant Gagnac recevait une reconnaissance, en qualité de viguier de Thémines. Un peu plus tard, Pons du Port, est dit cousin, des de Fare de Mialet. En 1492, noble Pierre du Port et 1519, viguier de Thémines. 1545, 1550, Gilibert du Port, seigneur du Port, viguier aussi de Thémines ; en 1560, François du Port, y demeurait. Puis ce sont les de Colomb - pour lesquels je renvoie la généalogie publiée par m. Champeval.

On dit le Port de Loumagne et quelquefois Lomagne tout court. En 1555, Louis de Loumagne de Cardaillac était prieur d'Escomels ; il se rendit célèbre par son apostasie et par les poursuites qu'il exerça contre les catholiques. Les de Colomb du Port et de Loumagne étaient là à la révolution. Ils étaient patron de la chapellenie de Rupe à Cardaillac.

Les religieux d'Espagnac avaient quelques rentes à Peyrissac.

Principales familles : ²⁰² Darcimoles, Vayssière, Lagarde, Boissy, Faure, Méjecaze.

La communauté

Elle existait dès le XIII^e siècle, organisée par les coutumes en 1262, lesquelles furent confirmées en 1461. Nous avons dit qu'elles furent données par les Thémines, Gisbert et Barasc frères, Hugon seigneur d'Albiac ; Dorde de Thémines qui avait le tiers de la juridiction et Begon de Roquemaurel qui avait les deux autres parties confirmèrent ces coutumes par un arrangement avec les habitants. L'essentiel, c'est que des consuls s'occupent de tout ce qui intéresse la communauté, convoquent les assemblées, lèvent la taille, s'occupent des procès, des chemins, des possessions de la paroisse, de la police locale. Ils sont nommés chaque année, le plus souvent sur les listes des paroissiens qui, sauf raison grave, passent à tour de rôle au consulat. Ils ont un greffier ou notaire pour prendre les délibérations.

En 1573, ils font faire un premier cadastre ; en 1625 un nouvel arpentement ; nouveau cadastre en 1664 soumis à la vérification en 1672. D'après ce dernier travail, on compte 1445 céterées et quelque chose de terrain imposable ; 1113 relevés de communaux. En 1642, la taille s'élève à 154 livres 17 sols 3 deniers. En 1746 (article loi C 960) 6617 livres dont 151 pour charges locales, le 1/20 faisant plus des deux tiers de l'imposition. A cette date on comptait 119 familles et 505 habitants (le pouillé alphabétique porte 400 communiant).

²⁰² En plus des Colomb du Port.
Albe monographies des paroisses

Nous trouvons une délibération du 2 avril 1646 par laquelle nous apprenons qu'on avait souscrit une somme pour dédommager ceux qui avaient souffert du soulèvement des paysans de 1637 et que certaines personnes de Thémines, entre autres, m. Antoine Albareil, procureur d'office au marquisat ; et que ne recevant pas le remboursement de leurs avances elles faisaient saisir les communaux en vertu d'une sentence du sénéchal de Figeac. Les habitants prièrent Albareil et les autres de bien vouloir cesser leurs poursuites et de prendre « par anticran » certains de ces communaux pour la somme de quatre cent livres afin d'en jouir jusqu'à ce qu'ils fussent remboursés. De prendre aussi par afferme le Frau de Thémines pour 9 ans en paiement de 1600 livres. Ils seront seulement tenus de laisser paître le bétail de la demoiselle du Port dans le Frau sans pouvoir exiger d'elle plus qu'elle ne payait jusqu'ici, et pour le bétail du sieur Boissi on s'en tiendra à la sentence qui a été rendue en sa faveur (Arch. Personnelle).

Nous avons parlé de ce Frau appelé de Thémines dans l'article consacré à Leyme ou à Flaueac. C'était un terrain communal d'environ 600 hectares, dans Flaujac, que les habitants de Thémines tenaient en emphythéose de l'abbesse. Il y avait eu en mars 1341 transaction entre eux et dame Aigline rappelant un acte analogue passé en 1303 avec dame Esclarmonde. Les bornes fixées en 1303 ne devaient pas être dépassées, leur part du Frau (571 hectares) devait être surtout du côté de Thémines et d'Issendolus. On indique la place des bornes et confronts des terres.

Ils devaient payer une rente de 50 sous tournois à la St-André, avec une acapte et une arrière-acapte de 10 sous ; ce cens ne pouvait subir d'atteinte, même si le Frau était divisé entre-eux ou transporté entre d'autres mains. La dîme et toute la justice restait à la dame abbessse, laquelle pouvait faire à son gré des restes du Frau. A tout changement d'abbessse, ils devront reconnaissance à la nouvelle abbessse.

En 1526, transaction où sont d'un côté, dame Hélène de Beaufort, ancienne abbessse, et de l'autre, dame Louise de Rousset, abbessse actuelle, frère Guillaume de Latour, prieur, qui promet de payer six agneaux et douze livres de laine (sarge en suint) que la dame enverra chercher chaque année (exemple, acte de sommation au prieur François Dubus en 1684). Comme les habitants de certains villages d'Issendolus (le Souc et Marche) envoyaient leurs troupeaux dans le Frau de Thémines, il y eut difficulté entre l'abbessse de Leyme et la grande prieure de Beaulieu, noble Astorg de Corn fut choisi pour arbitre (1553), il décida que des troupeaux allant sur le Frau, l'abbessse aurait le cinquième des agneaux et de la laine, la prieure les quatre autres parties.

Le 20 septembre 1643, les habitants de Thémines reconnaissent à madame de Noailles, tenir d'elle ce Frau de Thémines, rappel des actes de 1341, 1538²⁰³, 1555.

²⁰³ En 1538, l'abbessse avait voulu empêcher l'usage du Frau (Arch. Hte-Garonne B.32 f.95).

Le cadastre de 1673 note que les habitants du village del Bret (Flaujac) sont maintenues provisoirement dans la faculté de faire paître leurs troupeaux dans le Frau de Thémines. Il y avait eu procès entre les gens de Thémines et ceux du Bret (1^{er} arrêt en 1649). Un acte de 1790 semble faire comprendre que ces derniers avaient abusé de la permission et coupé des arbres. On décida de procéder à un partage. (1791) Les registres municipaux de Thémines donne le détail de ce qui fut fait à ce sujet. Partage accompli en 1792 (140 portions tirées au sort) création d'un garde-champêtre (1793 et 1795) malgré cela on fait pacager les troupeaux en commun (1797) - Les difficultés semblent n'avoir fini qu'en 1821 par un nouveau classement général du Frau.

La prairie des bords de l'Ouyse fut aussi un communal ou plutôt une possession des seigneurs de Thémines qui en avaient donné la vaine pâture aux habitants. Elle fut vendue comme bien national à parcelles. Mais les habitants voulurent continuer d'y faire pacager leurs troupeaux, malgré les propriétaires qui ne pouvaient pas clôturer leurs parts. De là de nombreuses difficultés. La commune a encore le cours de parcours et de vaine pâture sur la prairie.

Fragments d'histoire pour le XVI^e siècle - 1581 - juillet le château de Thémines pris par les protestants : il est dit à cette époque appartenir aux sieur de Lauzun et de Clermont-Lodève (Cabié colonne 683). Il y a quelques protestants à Thémines (décès de Pierre Bouyssou vieux, meunier. Il veut être enseveli dans une terre qu'il a près du cimetière St-Martin, en la coutume de ceux de la R.P.R. Décès de m. Géraud Blaise, notaire : sépulture au cimetière d'Assier).

En 1790, les paysans de Thémines dressent une potence, menaçant d'y pendre le premier qui oserait payer la rente (B.S.E.L. 31 p.142).

La charte

Texte des coutumes d'après la copie Ayroles communiquée à m. Cros (cf. notes de m. l'abbé Laurent).

Transaction entre messire Dorde de Thémines et noble Begon de Roquemaurel, seigneurs de Thémines, savoir ledit seigneur de Thémines pour la tierce partie et ledit de Roquemaurel pour les deux autres parties d'une part - et Jean Delmas et Géraud Bonnissias, syndics du lieu de Thémines, au nom de toute la communauté et habitants dudit lieu, d'autre part.

Entre lesquels il y avait diffèrent sur ce que les dits seigneurs disoient qu'en qualité de seigneurs dudit lieu ils avaient droit de créer justices et ordonnances, un juge et viguier, procureurs et notaires, baille, sergent et autres officiers pour la conservation et défense de leur juridiction et régime publique, tant en causes civiles que criminelles entre les habitants, et d'icelles

en terminer et donner signification contre les délinquants et les faire châtier, comme étant seigneurs justiciers, et quoiqu'il ne soit permis aux dits habitants et populaires du lieu de Thémines et de la juridiction de s'assembler, néanmoins ils ont eu la hardiesse de ce faire tant contre les dits seigneurs que par l'expédition d'autres négoce, en créant des syndics sans prestation de serment de fidélité aux dits seigneurs ainsi qu'il est accoutumé en telles affaires. Au préjudice de quoi ils s'assembloient faisant des monopoles et commettant plusieurs autres excès auquel lieu de Thémines les dits seigneurs prenant taille et autres subsides, ainsi que ci- devant noble Gisbert, Barasc et Hugues avaient accoutumé comme appert par contrat sur ce passé par Jean Méric en date de 1263 au mois de juillet. Sur quoi les dits habitants requérant les dits seigneurs vouloir approuver et homologuer leurs coutumes, comme ci- devant ils leur avoient promis. Enfin les dits parties voulant vivre en paix s'accordèrent par manière de transaction comme est porté en certaine cédule en papier reçue par Pierre Belety, Notaire de laquelle la teneur s'ensuit.

L'an 1461 et le 25 mars fut passé l'accord :

1 - Paix aux parties, que les dits seigneurs approuveront et confirmeront Jean Delmas et Guiral Bonnissias en qualité de syndics l'année présente dudit lieu et ratifieront et homologueront les franchises, privilèges et libertés dudit lieu comme est contenu en leurs instruments et les leur donneront à nouveau, comme est contenu de nouveau en icelles.

2 - Item que les habitants soient tenus tous les ans le jour de St Mathieu (21 septembre) créer et constituer deux prud'hommes dudit lieu, lesquels auront pouvoir de tailler, plaider et faire tout autre négoce et exercice au nom de toute la communauté dudit lieu et s'assembler, comme ils ont accoutumé, en présence du viguier dudit lieu ou de son lieutenant, ou des dits seigneurs et en leur absence, du baille dudit lieu, la permission leur étant demandée et non obtenue, et que les dits syndics nouvellement créés seront tenus au commencement de leur charge de prêter serment aux dits seigneurs comme il appartient.

3 - Item que les dits habitants seront absous de tous crimes jusqu'au jour présent.

4 - Item que les dits habitants soient tenus de payer aux dits seigneurs pour les choses susdites la somme de 30 livres payable une fois l'an et 10 livres aux juge et au procureur des dits seigneurs et payer le notaire pour son écriture, aux termes qui seront ordonnés par M. le prieur de Thémines et Me Jean Auricoste avocat des dits habitants. Moyennant quoi seront quittes de tous crimes pour cette fois, sauf le préjudice du droit de noble Begon de Roquemaurel seigneur dudit lieu et du lieu de Rueyres et de Cardaillac. Quand au regard de ses paysans de Rueyres seront tenus de contribuer au paiement des sommes pour cette fois.

5 - Item que les habitants dudit lieu soient taillables aux quatre cas généraux, qui sont: Mariage des filles, Passage d'outre mer, Nouvelle milice, Rachat de la personne s'il était prisonnier des ennemis du Roi, sans préjudice du droit du Seigneur de Roquemaurel.

Laquelle transaction lesdites parties ont promis d'observer et à la supplication des dits Delmas et Bonnissias syndics pour eux et le reste desdits habitants et leurs successeurs, lesdits seigneurs ratifieront les anciennes libertés, franchises, coutumes et privilèges dudit lieu de Thémines desquelles la teneur s'en suit.

1262 - Le 11 des calendes de juin, coutumes, franchises et libertés octroyées par Messire Guisbert de Thémines et Barasc de Thémines son frère et Hugon de Thémines coseigneur de Thémines du consentement des chevaliers et des viguiers dudit Thémines chacun pour soi aux habitants de Thémines pour y être observé au profit desdits seigneurs et desdits habitants et de leurs héritiers et successeurs comme lesdits seigneurs promettent.

1 - Qui frappera d'un coup sanglant de bâton, de pierre ou de fer dans la juridiction de Thémines sera encouru à la seigneurie, lui payera soixante sous caorcens et réparera le blessé, et s'il meurt de ce coup, celui qui l'aura blessé sera encouru aux dits seigneurs à leur volonté tant de son corps que de ses biens.

2 - Item qui frappera des poings, si le coup est sanglant payera sept sous caorcens et réparera l'injure au blessé.

3 - Item qui percera maison audit lieu et juridiction de Thémines en déroband et faisant autre larcin soit encouru de soixante sous caorcens et réparera la perte.

4 - Item si femme frappait homme par injure subira la même peine qu'est dit de l'homme.

5 - Item qui trouvera homme avec femme, ou homme marié avec femme non mariée en adultère chacun d'entre eux encourra de soixante sous caorcens, et s'ils ne peuvent payer feront le tour du castrum tout nus.

(en note : plus tard, l'homme devait porter en public, même à l'église, un bonnet rouge et plus tardivement un gilet rouge, moins voyant, acheté par la femme coupable).

6 - Item qui entrera dans jardin, vigne, champ ou pré pour malfaire, y fera mal dedans ou dehors sans la volonté de celui à qui il sera, payera 30 sous si c'est de jour, et si c'est de nuit 60 sous et réparera le dommage.

7 - Item si quelqu'un de la juridiction de Thémines ne voulait payer l'amende selon la connaissance des viguiers toute la communauté se joindra avec eux.

8 - Item si quelqu'un voulait changer dudit lieu en un autre, sinon que ce fut à cause de mort d'homme ou de femme, ou de trahison doit aller guidé de son seigneur et de (en blanc) du château et ses biens jusqu' où on voudra changer ce qui lui appartient et payera ses dettes dans 40 jours.

9- Item les bouchers doivent avoir gain pour chaque bœuf 4 sous caourcens, de pourceau 18 deniers, de mouton 12 deniers, et qui plus en livrera payera 3 sous.

10 - Item qui vendra vin aura gains de chaque muid 5 sous, et aura des mesures justes, et s'il n'en avait et percevait davantage de gain, sera encouru 3 sous.

11 - Item les taverniers et alberguiers dudit castrum auront bonnes mesures et bons poids, et s'ils ne le faisaient seront encourus de 3 sous au seigneur du château et le viguier pourra le mettre peine pendant quatorze jours, et alors qu'il l'ote, et s'il ne le faisait qu'il puisse prendre payes pour son dam celui (en blanc) sera sommé premièrement à qui appartient le poids, ce lorsqu'il remettra ledit poids, il rendra tau et le demi tau de date et ne doit malmener (en blanc) et s'il le fait par sa coulpe payera 3 sous et réparera le dommage, et s'il perd le poids dans lesdits quatorze jours s'il n'est pas la coulpe de celui qui lèvera la date, et l'autre le poids.²⁰⁴

12 - Item si quelqu'un des chevaliers faisait plainte devant lesdits viguiers il sera reçu en témoignage du fait qu'il aura devant eux en bonne foi.

13 - Item la mesure du blé doit être rase du tout sous peine (creux) ni tornes et qui donnera peine ni tornes, en la peine sera encouru de trois sous.

14 - Item les boulangères auront à cause de leur boulangerie le son et laboulen (repasse) et rien de plus, qui si elles en prenaient d'avantage payeront 3 sous.

15 - Item le meunier prendra une punière de grain de chaque sétier comme est accoutumé de St Michel jusqu'à la St Jean et de la St Jean à la St Michel une punière de la farine et sans autre chose. Que s'il en prenait d'avantage sera encouru de 3 sous et qu'il réparera le dam.

16 - Item que les possessions des habitants seront quittes et ne seront prises par personne sans la volonté de celui à qui elles appartiennent.

17 - Item les seigneurs dudit Thémynes ni personne pour eux ne pourront prendre ni contraindre en nulle manière aucun habitants dudit Thémynes pour ce qui leur peut être dû, sinon pour trois choses quand écherront savoir pour les filles à marier ou pour le passage d'outre mer, où pour le rachat de leur personne, et en ce cas faire comme les autres habitants des autres châteaux du pays de Quercy.

18 - Item que les habitants de Thémynes ne seront tenus d'aller ni faire manœuvre que comme il est accoutumé.

19 - Item si quelque pèlerin passe et va droit le château et quelqu'un lui montre le chemin autre part pour l'empêcher de passer, donnera trois sous et réparera le mal qu'il lui aura fait.

²⁰⁴ Le manuscrit de m. Ayroles devait être médiocre car cet article renferme des lacunes et des mots incompréhensibles.

20 - Item le marché de Thémines se tiendra le jeudi et que ceux qui iront y puissent aller avec sûreté du mercredi jusqu' au vendredi soir.

21 - Item qu'audit Thémines y aura une foire par an ²⁰⁵ ou une fois l'an, laquelle sera le huitième jour après Toussaints, et sera gardée et observée, et les seigneurs pourront prendre comme est accoutumé faire à Gramat (voir coutumes publiées par E. Dufour).

22 - Qui fera maléfice audit Thémines en cachette, nuit où jour par feu ou autrement, qu'en ce cas soit encouru en son corps et ses biens, à la volonté des seigneurs, et réparera le mal à qui il l'aura fait.

23 - Item que les bocages, herbages et dans les prés et hors d'iceux seront exploités par les habitants dudit Thémines et en auront l'usage comme est accoutumé ci- devant (frau et Prairie).

24 - Item pour chaque clam ou clameur sera payer 3 sous ; qu'après la cause pour laquelle la clameur sera faite sera emandé, fors que ledit clam sera prouvé.

25 - Item qui blessera du couteau par injure payera 20 sous et le couteau pour injure.

26 - Item qui fera rapt de femme vierge c'est à savoir qui la déflorerait et lui aurait son pucelage la prenant par force outre sa volonté, s'ils étaient égaux entre eux, la prendra pour sa femme, et si l'homme était plus riche qu'il la mariât, et s'il était plus pauvre qu'il fût encouru la volonté des dits seigneurs.

27 - Item qui forcera femme mariée ou honnête veuve en adultère soit encouru à la volonté des dits seigneurs.

28 - Item qui forcera femme simple ou non mariée payera soixante sous.

29 - Item que chacun desdits seigneurs prendra ses clameurs et ses encouremens et tous ses droits en ses fiefs, et pour ses fiefs, excepté hors les deux dudit château de Thémines.

30 - Item qu'en cas que lesdits seigneurs ou quelqu'un d'iceux eussent guerre entre eux par tort ou par force ou par des héritages qu'on leur fit, les habitants dudit lieu et de ses appartenances doivent prendre leur parti et les défendre et leur aider et suivre en armes.

Les dites coutumes furent scellées en leur original des sceaux desdits seigneurs et furent écrites par Guillaume Delmouly, prêtre, lesquelles furent copiées mot à mot à l'instance et réquisition desdites parties l'an 1263 au mois de juillet par Jean Mercier, et en même temps lesdites coutumes furent approuvées par Pierre et Hugues Lalo et autres habitants dudit Thémines.

Pierre Belety, notaire de Figeac et Antoine Bonaffous Notaire de Cardailac reçurent ladite transaction en notes et l'expédièrent en parchemin. ²⁰⁶

²⁰⁵ En 1650 foire à la St-Eutrope, à la St-Antoine, à la St-Luc. Note Champeval.

²⁰⁶ Note : Ce ne peut être là - texte de m.Ayroles - qu'une copie très postérieure faite par quelqu'un qui ne comprenait pas toujours ou ne savait pas lire ce qu'il avait sous les yeux, car ce texte, traduit du latin ou du roman, est assez défectueux.

Remarquons l'existence des viguiers qui sont chargés de la justice au nom des seigneurs. En 1402, Bernard ou Arnaud de Clarasvals que j'avais confondu, dans un autre travail, avec un vicaire. En 1445-62, Elzéar du Port - 1488-1519, Pierre du Port - en 1545-1550, Gilibert du Port.

Dans des reconnaissances au seigneur de Castelnau de Bretenoux, les emphytéotes reconnaissent qu'ils lui doivent les veilles de jour et de nuit dans le château de Thémines, à n'importe quel jour, mois ou année, s'ils en sont requis par lui. Ils lui reconnaissent le droit de lods et ventes ; l'assistance aux quatre cas.

En 1790, Thémines fit mis du canton d'Aynac et en vain essaya de s'en faire séparer (demande du 4 novembre). Rien de bien particulier, il ne semble pas que la municipalité de Thémines ait été bien révolutionnaire. Comme la plupart des communes du Lot, elle exécuta les décrets des assemblées mais sans empressement, surtout pour le côté religieux.

Le 18 avril 1793, elle délivre un certificat de civisme au citoyen Calmette, ancien prieur, dont les infirmités rendaient le déplacement dangereux, mais qui cependant fut en état de desservir une paroisse, les troubles finis. Il aurait même fait le service de Thémines, sans l'arrivée de Roque, le prêtre constitutionnel, reconnu comme un loyal républicain. Les volontaires firent défaut absolument. Pour décider Lamouroux il fallu lui promettre 400 livres.

A toutes les demandes des autorités, on répond toujours qu'il n'y a pas de suspect dans la commune et c'est une occasion de proclamer que tous les citoyens de Thémines sont de vrais républicains.

Le 30 frimaire an II, commencement de la démolition du château qui est un château fort, la tour du château du Port est abaissée au niveau du toit.

5 germinal an II - attroupement pour enlever les vases saints, ce qui fait imposer par Bô une taxe révolutionnaire. Il est dit le 2 thermidor que cette commune n'est pas à la hauteur de la Révolution. L'on attribue sa tiédeur au « fanatisme que le nommé Gaillard leur suggère » ; on la menace de rigueurs si elle ne sort pas de cette léthargie qui l'a endormie jusqu'à présent.

C'est comme partout d'innombrables réquisitions. On assiste avec bonheur à la réouverture des églises : le curé peut revenir ; il reconnaît le peuple souverain et promet soumission aux lois (de même 30 brumaire an IV - Louise Lalo, Perrette Orliac, la prieure du couvent de l'Hôpital-Beaulieu, la seconde de la visitation de Saint-Céré).

L'arbre de la liberté fut enlevé et replanté plusieurs fois. On fête les victoires de la nation. La loi du 2 pluviôse an VIII supprima le canton d'Aynac et Thémines fut attaché à celui de Lacapelle Marival.

Lieux dits

Dans Thémines - le château - le reduch - le reduch viel

Carrerria de Vidal.

Barris - de l'amblardie - de la carreyrade - d'auxou ou d'ajou

Places de l'olmet - del mercadial

Chemin roumieu de Thémines à Roc-Amadour

Remparts du réduit

Valat

Eau de l'Ouyse - eau fousadon - de Peyrissac

Camp el pech de la garde

Moulin de la Trouille, de Cabérieu, de Simon

Terroir de la malautra confrontant le chemin de Roc-Amadour et le chemin vers la majorie

Chemin de la madeleine à la font del bournat

Terroir à St-Martin conf avec le ruisseau venant de la font del bournat vers cabérieu avec le pré de Saint-Génulphe.

THEMINETTES

La paroisse

En l'archiprêtré de Figeac, dépendant du prieuré de Fons - Paroisse tantôt unie à Rudelle, tantôt indépendante.

Le plus ancien Pouillé porte l'église de Théminettes à présentation du prieur de Fons, et plus loin : le prieur de Thamnetis. En réalité, c'était le prieur de Fons qui était prieur de Théminettes. Rudelle était une hospitalerie relevant du même prieur. Le recteur faisait le service des deux paroisses ; il continue à être appelé recteur de Théminettes, même quand, si l'on en juge par le pouillé alphabétique (XVIII^e siècle), cette dernière paroisse ne semble être que l'annexe de Rudelle.

Les anciens documents confondent assez souvent Thémines et Théminettes. On trouve les formes Temetie, Tenetas, Tenet.

Quelques recteurs

1335 - Raymond d'Ornhac reçoit grâce expectative d'autre bénéfice et quittera celui-ci (reg. Avignon 24 f. 210).

1401 - Gaubert Jouffredi (Geoffroy) arch Austrys, note Melsing.

1475, 1485 - Bernard Saletes, en procès avec le prieur de Fons, Forton de Trémouilles (arch. Hte-Garonne B. J f.49, pour 1485).

1489 - Pierre Richard (arch. Austrys, not. Delmas).

1515 - noble Claude de Monzuon, recteur de Lalande en agenais (papiers Valady).

1603, 1609 - Nicolas Ponteluc (Foissac).

1362 - Nicolas Fonteilles.

1640 - Jean Gautié prêtre hospitalier du Vigan (notaire de Relhaguet 1640).

1661, 1699 - Bertrand Lagarde (greffe) transaction avec le prieur de St-Fons, à plusieurs reprises.

1709, 1728 - Jean Fournol (Rouquié, cahier p304 résigne).

1750 - Antoine Lacarrière, du diocèse de Saint-Flour.

1779 - Il résigne et a pour successeur m. Joseph de Pruines dit « ci-devant curé de Théminettes dans le passe-port qu'on lui délivre le 11 septembre 1792 pour passer en Espagne. Il était du diocèse de St-Flour.

Concordat : Bladou - ou un ancien religieux : dom Patrice Constant.

Vicaires (de Thémines ou de Rudelle).

1620 - François Jacme.
1706 - Fournol.
1715 - Boutaric.
1721 - Alexis Ferrand de Costefage.
1721 François Dumas (Rouquié V 223).
1725 - Antoine Guyot.
1726 - Delver.
1727 - Sasmayous.
1730 - Vidal.
1734, 1741 - Sagnes.
1745 - Antoine Lacarière.
1748 - O de Sales.
1760 - G. Buissonies.
1760 ? Larribe.
1763 - Jean Raymond.
1764 - Prunet.
1766, 1768 - Jacques Fabrègues.
1774, 1781 - Lieurade.
1786 - Blanc aîné.
1788 - Pélissier.
1790 - A. Lacarrière.
1792 - Dominique Carrayou (suit son curé en Espagne).

L'église a pour patron titulaire : Saint- Christophe. Elle est mentionnée avec ce titre, mais on a mis Thémines dans le diplôme de Pépin le bref pour Figeac. On pense que l'église actuelle de l'ancienne chapelle du cimetière agrandie déjà avant la révolution, allongée en 1801 et dont la partie ancienne est devenue le chœur.

Réparations de 1828 à 1830.

Il y aurait eu une église ou chapelle spéciale pour le prieuré. Les ruines du prieuré forment le presbytère actuel (Allemand). D'après les traditions locales il y aurait eu neuf religieux au moment de la révolution (on a confondu avec Fons).

Prêtre obituaires (trois en 1425).

Lieux dits

Font Saint-Jean (Etait-ce le patron du prieuré ?).

Peyrelevade.

Chapelle à Roumegous, abandonnée devenue un poulailler.

Le père Redon, dominicain de Figeac, proscrit, se cachait à Théminettes pendant la terreur.

La seigneurie

Aux Cardaillac de Lacapelle et au prieur de Fons qui ont la dîme (70 charges de froment, 13 de seigle, 25 de vin - le curé a 12 charges de blé et 12 de vin).

Le prieur du Bourg a 150 livres de revenu

Le prieur de Fons 120 (plus la dîme)

Le seigneur d'Anglars : 200 livres

En 1476, le prieur de Fons arrentait à 3 habitants du lieu les dîmes de tous blés moyennant : 135 sétiers de blé (70 de froment, 45 de seigle, 15 d'avoine et blés menus) mesure Figeac.

Il y avait un château où demeurait le prieur de Fons quand il venait à Théminettes - c'était l'habitation ordinaire du curé - elle fut enlevée le ... An III. Les de Thémines étaient coseigneurs hommageant aux Cardaillac 1260 (Huc de Thémines).

Autres coseigneurs ; les de Mialet (Arch. Lot, F 401) - les de Corn (F 380)

Fief de Roumegous - en 1581 à Jacques de Mialet (Arch. Lot F 401) - aux Ribeyroles - puis aux Darcimoles qui furent leurs fermiers - Voir aussi papiers Alain de Solminiac : l'exorcisme fait par les religieux de Cahors d'une Marguerite Darcimoles (papiers aussi à Rueyres).

m. de Ribeyroles avait vendu en 1758 à réméré les rentes sur Roumegoux à m. Darsimoles. ²⁰⁷

La communauté

De la subdélégation et de l'élection de Figeac on payait, en 1789, 7432 livres de tailles, dont 310 livres de charges locales.

Voir Rouquié - cahier i p. 276 - 8 - les consuls en 1741.

Biens nationaux - le 12 septembre 1790 les officiers municipaux se disent soumissionnaires de tous les biens dans toute l'étendue de la paroisse.

1°/ Biens jouis par m. Palham de Salgues, abbé seigneurier, ce prieur commendataire de (Fons, 4) l'ordre de Cluny - pré 2 petits enclos dont un appelé le pré de m. lecolombier - jardin, pacage, le sol del Deyme ou lou castel - terre de la pradelle.

2°/ Biens jouis par m. de Pruines (écrit Depierre) curé -(pré de la rivière ou du curé - petite chenevière, 2 petites pièces de terre). Ref. maire Revel et Lacam, officiers municipaux (Arch. Nat. Q 292).

²⁰⁷ Flotard de Ribeyroles seigneur de Friolens, m. Rouquié vol. IV p.16.

Anglars

Le nom :

En latin de *angularilens* et de *anglaribas*, en roman, Anglars. Bien des anglais. Nom d'ailleurs assez répandu, sous cette orthographe ou sous une autre, non seulement dans le département où nous avons Anglars-Juillac et Anglars-Nozac, sans compter deux fiefs d'Anglars à Saint-Palavy (Cavagnac) et à Gignac, mais dans les départements voisins, noms de communes ou de hameau.

Notre Anglars semble avoir été comme le chef-lieu d'une petite région : l'Anglarès ; on trouve Saint-Maurice d'anglarès (de *anglaresio*), pour signifier le Saint-Maurice qui avait pour annexe Lacapelle-Marival.

Histoire :

Il y a un lieu d'Anglares parmi les possessions données jadis par St Didier à son monastère de Saint-Amans (Saint-Géry de Cahors). Lacoste, (Hist. du Quercy, I, p. 375) pense qu'il s'agit d'Anglars près de Lacapelle et que les religieux de Cahors, lors du passage des Sarrazins, se seraient réfugiés dans ce domaine où ils auraient fondé un monastère, avec le secours d'un riche propriétaire des environs, nommé Géraud.

Mais la plupart des lieux identifiables, donnés par St Didier, étant dans la région de la vallée du Lot ou dans le bas-Quercy, il est plus probable que l'Anglares mentionné dans la vie de cet évêque, est Anglars près Luzech. De plus, à bien lire le passage du testament de Ranulphe, cité par Lacoste, où il est question d'un monastère d'Anglars fondé par Géraud, seigneur très noble, il nous paraît qu'il faut comprendre par ce personnage le célèbre comte d'Aurillac, Saint Géraud, à la condition qu'on puisse se fier pleinement au contenu intéressant d'ailleurs de ce fameux testament :

« L'abbé Calston (de Figeac) donne aux moines qui seront mis par lui à Notre Dame des Arteils (nom ancien de Fons)... toute la juridiction qui jadis fut donnée au monastère construit, dans le lieu appelé Anglars (*anglaria*), par messire Géraud, homme très noble, où devaient résider 12 moines pour le service de Dieu... » Ce lieu d'Anglars a été il est vrai dissipé (spolié) et détruit. L'abbé donne tout ce qui lui appartenait et Ranulphe y ajoute tout ce qu' « il pourra acquérir de ceux qui en détiennent encore les biens injustement ».

Ainsi donc le monastère d'Anglars dépendait de Figeac au moment de la fondation de Fons (vers 922). Il n'est pas vraisemblable que les moines de Saint-Géry de Cahors se fussent donnés à l'abbaye des bords du Célé et le

monastère qu'ils auraient fondé, aurait dû nécessairement, à cause de son origine, demeurer indépendant.

La principale objection que nous ayons contre notre attribution, c'est que le même acte de Ranulphe, mentionne le monastère Saint-Géraud d'Aurillac, et peut-être pourrait-on dire que le saint comte eût rattaché son monastère d'Anglars à Aurillac et non à Figeac.

Quoiqu'il en soit, l'origine du prieuré d'Anglars est des plus anciennes et bien antérieure à la fondation de Fons. Mais dès ce moment le petit prieuré voisin de Lacapelle-Marival, est une dépendance du grand prieuré de Notre Dame, comme celui-ci est une dépendance de l'abbaye Saint-Sauveur. Sauf réserve du souverain pontife, le prieur de Fons était choisi parmi les religieux de Figeac, et lui-même choisissait le prieur d'Anglars parmi ses propres religieux. La collation Doat nous a conservé le texte d'un de ces actes de collation : nous voyons Foulc de la Popie conférer à Auger de Durfort le prieuré d'Anglars avec tous ses droits et appartenances, plus les dîmes du Colombier et le mas del Cros, avec réserve de 15 livres de pension annuelle payable au vestiaire des religieux de Fons, suivant l'antique usage.

Au XIV^e siècle, le prieuré d'Anglars était taxé, pour la décime, à 70 livres caorsines, (valant 46 livres, 13 sols, 4 deniers tournois) ce qui suppose un bénéfice d'importance.

C'était cependant un petit prieuré. Il avait été jadis fait pour douze moines. Il n'y en eut certainement jamais autant. La guerre de Cent ans le réduisit, comme la plupart de ces petits monastères, à n'être plus qu'un bénéfice, un des religieux de Fons était prieur d'Anglars. Bientôt même il fut donné en commende et resta tel jusqu'à la Révolution, tantôt entre les mains d'un séculier, tantôt entre les mains d'un religieux du prieuré de Fons, resté régulier. On voit par une bulle de 1567, qu'il n'était plus en « conventuel ».

Le bénéfice était à charge d'âmes. Le religieux ou le commendataire était tenu de faire faire le service. C'était lui qui présentait à l'investiture épiscopale, le vicaire perpétuel, recteur ou curé. A certains moments, la cure elle-même, n'étant pas en portion congrue, était considérée comme un bénéfice et put être donnée à des ecclésiastiques qui n'étaient pas dans les ordres. D'après un pouillé du XVIII^e siècle, le prieuré valait 1000 livres, la cure, 600.

La paroisse d'Anglars, vers 1770, comptait 690 communicants. Ce chiffre qui suppose plus de 800 âmes exigeait, à une époque où tout le monde pratiquait, un travail assez considérable. Le curé Bargues, (milieu XVIII^e siècle) ayant entrepris de faire tout par lui-même, par deux fois les habitants d'Anglars s'assemblèrent pour l'obliger à prendre un vicaire afin que le service fût bien assuré.

Quelques noms de prieurs : (d'après les archives vaticanes)

Auger de Durfort, frère de l'abbé de Figeac, Galhard, 1282 ; il devait devenir plus tard abbé de Moissac ; Bertrand d'Aymar, 1309, nommé parmi les religieux de Fons ; Pierre d'Aymar, 1325 ; Guillaume d'Aymar, 1327 ; il résigne et reçoit le prieuré de Peyrusse ; Pierre de Pélegri, 1327-1354 ; Gisbert du Bouyssou, qui était chantre du monastère de Fons, 1354 ; Astorg Delpesch ou Dupuy, qui était sacriste de Figeac, 1493 ; Blaise Delpesch, 1504, il paie le droit d'annate l'année suivante. Dès maintenant le prieuré est en commende ; Blaise résigne, en 1554, en faveur de son neveu Nicolas, étudiant de 20 ans, et par conséquent prieur commendataire ; il gagnait, en 1564-5, un procès, au sujet des fruits décimaux, contre le seigneur de Lacapelle. Quant à Blaise, il finit ses jours comme chanoine de Figeac.

En 1567, le prieuré, résigné par Antoine Sirven, et disputé par Jean Dousset et Antoine Gilbert de Cardaillac, est conféré à Nicolas Prudhome, d'une famille de Fons - En 1663, Balthazar des Vignes - messire Joseph de Corn de Queyssac, 1740 1780 - messire Claude de Rabastens, oncle du marquis de Corn, 1787 1789. Il passait en octobre 1787, une procuration à son neveu, le marquis de Corn, seigneur d'Anglars etc, pour une affaire qu'il avait au tribunal de Figeac, avec les habitants d'Anglars, au sujet des fruits décimaux.

Quelques noms de recteurs, chapelains ou vicaires perpétuels :

Jean d'Anglars, 1309, official de l'évêque de Toulouse - En 1311, Bertrand de Signac de Beauregard, fils du chevalier Amalvin de Signac, puis à Jean Daude, à qui succède, en 1317, Pierre Miquel - Begon de Corn, 1443, devint prieur de La Vercantière et Rampoux - avant 1500, Pierre Labro - en 1500, Antoine Garrouste - 1536, Barthélémy Cazals - en 1541 un autre Pierre Labro (ou de Labro) qui résigne, est remplacé par Pierre Cayrols. Les registres paroissiaux fournissent les noms d'Etienne Souletge, 1620 1630 - René Pierre Sousdoyre, 1634 1646 - Jean Papin, 1649 1665 - Léon Salvat, 1672 - François Pépin, 1685 - Carles, 1691 - Périère, 1701 1719 - Antoine Gisbert, 1726 1765 - André Bargues, prêtre en 1754, curé d'Anglars en 1765, à sa mort, il est remplacé, le 3 août 1785, par me François Darse, du diocèse de Saint-Flour, vicaire de Prendeignes. Celui-ci prêta les serments constitutionnels.

Quelques noms de vicaires :

Guillaume Solhac, 1648 - Jean Delagne, 1649 - Trapy, 1671 - Raynié, 1713 - Pierre Vieillescazes, 1742 - Puyaubert, 1754 - Paul Calebrande, 1758 - Etienne Louradour, 1768 - Pierre Delsouc, 1771 1785 - Antoine Cheylus, 1784 1785 - Claude Combiar, 1788 . Louradour devint curé de Payrac, refusa de prêter serment et mourut sur les pontons, martyr de la Révolution. Il était né à Bayssac (Quatre routes).

Le patron du prieuré était saint Martin. L'église paroissiale a également le même titulaire mais il y a un patron secondaire, saint Laurent. C'était probablement, au temps où il y avait un moutier²⁰⁸ et une église paroissiale, le patron de cette dernière. Un autre patron secondaire est saint Roch, pour qui, dès le XV^e siècle, à cause des épidémies, on eut grande dévotion dans notre diocèse. Il eut une chapelle à Anglars où l'on vénérât ses reliques.

Peut-être y avait-il une chapelle dans le château d'Anglars. Quelques-uns pensent que l'église actuelle n'est autre que cette chapelle successivement agrandie et remaniée.

Anglars était dans l'archiprêtré de Figeac et dépendait, dès le XVII^e siècle, de la congrégation foraine de Fons.

Mr l'abbé Rouquié (alors aumônier de Leyme) qui a fait de nombreuses recherches dans les registres des anciens notaires a trouvé une chapellenie sainte-Anne dans Anglars. Cette chapellenie, n'était pas d'abord desservie dans l'église. Elle avait une chapelle spéciale construite, sur le chemin de Rudelle, dans un tènement que le cadastre du lieu appelle « la Capelette ». Elle était déjà à demi-ruinée au XVII^e siècle, après les guerres de religion, et les matériaux, depuis ont servi à des maisons dont les habitants se rappellent à peine qu'il y eut là une chapelle.

M. Rouquié cite l'acte de prise de possession de cette chapellenie, en 1691, par Guillaume Bonech remplaçant M. Carles. En 1704, un prêtre du nom de Jean Chaule, acquittait le service. L'installation se faisait dans une mesure de chapelle dépendant de la dite chapellenie « il y avait bien un autel dans la mesure », mais évidemment le service des fondations devait se faire dans l'église paroissiale. Parfois le curé même d'Anglars, tel M. Carles, était en même temps chapelain de sainte-Anne. D'après quelques habitants, il y aurait eu là un cimetière, peut-être simplement la tombe des fondateurs de la chapellenie (Bulletin Société des Etudes du Lot).

Cette chapelle, ou capelette, est mentionnée, en ruines, dans le pouillé Dumas (1670), sans nom de titulaire. Il est dit qu'on n'y fait pas le service.

La dîme d'Anglars rapportait au prieur, en 1630, 120 charges de blé et 60 de vin. Sur quoi le bénéficiaire donnait au curé 13 charges de blé et 20 charges de vin, aux religieux de Fons, 20 charges de blé. La dîme se levait au onzième.

Seigneurie :

La terre d'Anglars dépendait de la baronnie de Cardillac et se rattachait à la châtelainie de Lacapelle-Marival (ou Merlival -voir le livre du docteur Cadiergues), mais malgré le voisinage, peut-être n'en avait-il pas toujours été de même. L'histoire de la maison de Turenne, par Justel,

²⁰⁸ Monastère.

rapporte, parmi les Preuves, un acte de 1245, par lequel le vicomte Raymond aurait donné, pour payer la dot de sa sœur à Bertrand de Cardaillac, son beau-frère (?), à savoir une somme de 10000 sols, tout le domaine qu'il avait sur le repaire d'Anglars et tout les fiefs en relevant, mais en retour des bienfaits reçus de la part dudit vicomte, Bertrand de Cardaillac lui aurait rétrocédé, en 1231, le fief des dits bourg et repaire.

Les seigneurs directs d'Anglars furent assez nombreux. Il y eut d'abord une famille du nom d'Anglars : il n'est pas toujours facile d'en distinguer les membres de ceux d'autres familles du même nom et du même diocèse, surtout quand il y a des alliances entre elles et quelque branche du puissant rameau de Cardaillac. Il y a aux XIII^e XIV^e et XV^e siècles des seigneurs du nom d'Anglars mentionnés dans divers actes qui ne permettent pas de les supposer d'une autre région que notre Anglars. En 1669, noble Jehan d'Anglars hommageait au roi pour un fief qu'il avait dans Issendolus. En février 1233, les chevaliers et les hommes, d'Anglars sont mentionnés parmi les confédérés de Roc-Amadour.

La famille d'Aymar ou Adhémar, que nous trouvons aux XIV^e et XV^e siècles parmi les coseigneurs d'Anglars, se rattache sans doute à la précédente. Nous avons trouvé ce nom plusieurs fois parmi ceux des prieurs. Chose intéressante, cette famille posséda la coseigneurie de Salignac en Périgord et résida au château du Claud (entre Salignac et Borrèze) : noble Pierre d'Aymar, coseigneur d'Anglars, fils d'Archambaud, coseigneur de Salignac, épousait, vers 1440, Bonne de Cardaillac, fille du seigneur de Lacapelle (bib. Nat. Cabinet des Titres - Papiers Lespine).

Un autre coseigneur d'Anglars, mais à titre provisoire, sans doute par suite de quelque achat, fut Pierre Beraldi, de Cahors, mort évêque d'Agde. Son testament porte un legs de 10 livres tournois pour marier des filles pauvres « dans notre lieu d'Anglars, dans notre terre d'Anglars. » Il y a des legs analogues pour Sonac et Livernon ; un legs pour le luminaire de ces églises. Il s'agit bien d'Anglars près Lacapelle.

Mais la principale famille seigneuriale, qui posséda la plus grande partie d'Anglars et le plus longtemps, fut la famille de Corn. Dès le XIII^e siècle elle s'y installa par le mariage de Sanche de Corn (Sanchon, ou Samson) avec Bertrande d'Anglars, veuve en 1262. Cette famille posséda également Sonac en partie. Elle posséda le château d'Ampare en Rouergue et le château de Queyssac, en Limousin. Vers 1770, m. de Queyssac était prieur, et m. d'Anglars, était seigneur ; tous les deux de la famille de Corn, oncle et neveu. On trouvera des détails sur cette famille dans la monographie de Corn par m. l'abbé Péchal (Bul. Soc. Et. Lot). En 1530, m. de Corn de Queyssac levait pour 2000 livres de revenus.

Certaines terre étaient possédées, en directe, par le seigneur de Lacapelle, ainsi qu'on voit par l'hommage de Gilibert de Cardaillac, 1469 (Bibliothèque Nationale).

Au XVI^e siècle, le seigneur de Sainte Colombe, Etienne Paramelle (d'origine bourgeoise) se disait coseigneur d'Anglars, de Labathude et de Saint-Bressou, en 1657. Mais il semble, car nous ne retrouvons plus son nom, qu'il n'avait, du moins dans Anglars, de possessions qu'à pacte de rachat.

En 1585, Josué de Maffre, des seigneurs de Camburat, est dit également coseigneur d'Anglars.

Signalons le fief de Lacavalerie dont se titrait, en 1631, noble Pierre de Lagarde (des Lagarde de Saignes), dans un procès avec m. de Loubatières (Arch. Lot).

Enfin, il faut dire que l'abbesse de Leyme avait une métairie à Cantagrel (1663, métayer : Gabriel Fournié) notes l'abbé Rouquié.

La Communauté :

Au point de vue civil, Anglars est une communauté rurale. Nous ne connaissons point la forme de ses libertés, si elle en eut. Il est probable qu'elle était constituée à peu près comme les communautés voisines, se composant surtout de tenanciers, travailleurs de la terre, et de petits artisans. Nous constatons seulement, par les documents du XVIII^e siècle, qu'elle élit chaque année ses consuls pour la levée de la taille, et que ceux-ci, quelquefois, se déchargent sur des gens plus experts dans une chose désagréable, préférant donner une somme d'argent, avoir la paix sans aucune responsabilité. Les délibérations consulaires n'offrent aucun intérêt, sauf celles du 19 juillet 1767 et du 16 janvier 1771, dans lesquelles on nomme un syndic pour actionner le curé, m. Bargues, et l'obliger à prendre un vicaire. Il y avait quelquefois trois consuls, 1764, 1767, 1771, d'ordinaire deux seulement.

Comme dans tous ces petits bourgs où le seigneur avait droit de justice, nous trouvons à Anglars, juge, greffier, sergents, notaires, praticiens, féodistes, etc. Il y a aussi dans un autre ordre d'idée, un chirurgien, quelquefois trois mais on sait que ces praticiens d'une espèce spéciale étaient en même temps et surtout des barbiers et ne faisaient guère d'autres opérations chirurgicales que des saignées.

Nous avons trouvé mention, d'écoliers et non d'écoles, et il nous a paru que ces écoliers étaient des étudiants d'autres lieux que d'Anglars.

La communauté eut à souffrir comme les autres du Quercy, des divers cataclysmes physiques ou des guerres qui désolèrent la province. Mais les documents nous manquent pour préciser la part d'Anglars. Nous savons seulement que avant 1387 les grandes compagnies occupaient Anglars, le Bourg et Lacapelle-Marival. Anglars est nommé dans l'acte d'accord du 6 juillet 1387 par lequel les villes et communautés d'Auvergne, du Velay, du Rouergue, du Quercy s'imposent un fouage pour faire « vuycler » aux chefs de bandes les

places dont ils se sont emparés (His. du Languedoc t. VII) mais les soldats du bâtard de Gozens et de Perrot le Béarnais restèrent longtemps.

La peste, qui fit à plusieurs reprises, tant de mal dans notre pays, dut ravager quelquefois les hameaux d'Anglars. Nous ne trouvons de mention que pour 1631. Dans un testament passé à Cahuac, une femme se doute de mourir parce que la maladie contagieuse est dans le village (16 décembre).

Notons que la juridiction civile ne correspond pas de façon absolue avec l'étendue de la paroisse. Ce village de Cahuac, dont nous venons de parler, était de la paroisse d'Anglars, mais de la juridiction d'Aynac (registres des notaires relevé par m. l'abbé Rouquié).

Autoire

En latin *altorium*, *altudere*, *altudrio*, *altorios*, forme qui a donné en Limousin celle de *Toy* (toy-viam), en patois al *touyre*, déclinable ; ce qui suppose l'article et le mot *toyre*, *touyré*. D'après M. Lacoste, le *t* serait euphonique (on n'en voit pas la nécessité) et l'étymologie serait *al ouyre*, qui signifie l'outré ; il est peu probable que c'est là un dérivé de *altus*, profond ; étant donnée la forme latine et non pas un mot composé de l'article et du mot *touyre*, de *torus*, *thorus* : le *touyre* est un drap de parade qui se portait aux enterrements. Cf *Albas* qu'on a ainsi décomposé et qui cependant vient du latin *de albaribus*.

Le lieu d'Autoire se trouve mentionné dans deux pièces du Cartulaire de Beaulieu (publié par M. Deloche).

En avril 825, un certain Calsto et sa femme Adalgudis cèdent à l'abbé Ranulphe, l'église de St-Julien (transférée à Padirac) et diverses possessions en la vicairie d'Exidum (région de la baronnie de Castelnau), notamment, dans la vallée d'Autoire (Altoreuse), en la villa de Segonciaco, vigne située au lieu appelé neovoni, confrontant de trois côtés avec des biens de Calston et de l'autre avec une vigne de Géraud ; et une seconde vigne qui a pour confronts, au même lieu, une vigne de Calston, une vigne d'Adalbert, une vigne de Géribaud et le chemin public (Lacoste II, p. 95).

En juin, sous le règne de Lothaire (entre 955 et 985), Catgerius donnait aussi à Beaulieu « quatre *denairades* de vigne dont il avait hérité, situées en Quercy, en la vicairie d'Exidum, dans le lieu qui se nomme *Altudrio*, les confronts indiqués sont le chemin public de trois côtés et de l'autre la terre de Saint-Julie, » (CXXVI, p. 177-8).

Quant à l'église de *Altudere*, donnée à Tulle par le vicomte Adhémar (testament du X^e siècle) et dont la possession est confirmée, sous le nom de *Altoire*, par le pape Pascal II (1105), c'est une église limousine appelée Toy, par suppression d'un article supposé, aujourd'hui Tot-Viarn.

Malgré ces dons faits à l'abbaye de Beaulieu, et d'ailleurs ne consistant qu'en quelques vignes, la paroisse d'Autoire ne dépendait que du Chapitre de Cahors. Elle lui avait été enlevée - du moins les dîmes et revenus - par une de ces spoliations dont furent coutumiers les seigneurs du Haut Moyen-Age ; elle lui fut rendue, vers la fin du XI^e siècle, ainsi que la plupart de ses possessions, vers le temps de la 1^{re} croisade : Raymond de Banze et sa femme Astorge (voir seigneurie) rendirent l'église d'Autoire à la condition qu'un de leurs fils serait chanoine de la Cathédrale (Lacoste I, 444, note).

Aussi Autoire est nommé parmi les possessions du chapitre de Cahors dans la bulle de Pascal II qui les lui confirme. Il restera bien des chanoines jusqu'à la Révolution. Autoire faisait partie de l'archidiaconé de Saint-Céré

(jusqu'à sa suppression, XV^e siècle) et de l'archiprêtré de Thégra. Au XVII^e siècle il fit partie de la congrégation foraine de Saint-Céré. Il appartient encore aujourd'hui à ce canton, au point de vue civil et au point de vue ecclésiastique.

La paroisse d'Autoire fut momentanément unie à celle de Bio, en 1409, par l'évêque de Cahors, de qui cette dernière église relevait directement. Les ruines amoncelées par la guerre de Cent ans amenèrent souvent de telles unions (Lacoste, III, p. 440 - Lacroix, Series §). Bio avait été, en 1388, rattachée comme bénéfice, à la mense de l'abbaye de Leyme (Doat, 124, f. 219), avec droit de présentation à la cure. La seconde union ne dura pas beaucoup plus que la première, bien que confirmée par Martin V et Eugène IV (Lacroix §).

L'église d'Autoire formait, pour le chapitre de Cahors, un prieuré (nous trouvons en 1276, le nom de C. Mauris, prieur d'Autoire). Il ne fut uni définitivement, comme prieuré, à la mense capitulaire, qu'après la réforme du chapitre par Guillaume d'Arpajon, et ce ne fut que par bulle de Sixte IV, du 6 juin 1479, que cette union devint définitive. Le prieur était le chanoine hebdomadier, c'était lui qui nommait le curé et le présentait à l'investiture épiscopale.

En 1653, le prieuré était affermé 240 écus par maître Louis La Roque. Vers la fin du XVIII^e siècle, le revenu est indiqué entre 1500 et 2000 livres.

Description de l'église :

Elle est située à peu près au centre du bourg, dans sa partie haute, sur la rive droite du ruisseau. C'est une église romane à coupole, de la bonne époque, c'est-à-dire du XI^e siècle, d'après la frise à entrelacs qui court autour du chœur, semblable à la frise du chœur de l'église de Bonneviolle (M. de Roumejoun). On remarque les curieuses bases des piliers...

3 juin 1783, délibération de la communauté (Meynard, syndic) au sujet de réparations à l'église (m. Foissac).

L'église avait et a encore pour patron titulaire Saint-Pierre.

Aux Etats de la vicomté de Turenne, de 1655, tenus à St-Céré, il est dit que « la paroisse d'Autoire a eu un procès très long en la cour des Aides de Montpellier avec le syndic de la paroisse de Loubressac pour empêcher l'usurpation d'une grande étendue d'un tènement qu'ils avaient tenu de tout temps. Ils ont perdu leur cause par arrêt du 18 mars 1633. Ils continuent à payer les mêmes impôts. C'est excessif. De même ils paient, dans le taillable de Mayrinhac depuis quelques années, pour des biens longtemps immunes d'impôts. Les voilà trop grevés, foulés au dessus de leurs forces. Les Etats décident que la paroisse sera déchargée d'une somme de 250 livres, laquelle sera répartie sur le reste de la vicomté, sauf la partie qui reviendrait à Gagnac et Saint-Céré, que la communauté d'Autoire continuera de payer ».

(bib. Nat N.A.F. f219, p. 70).

Le premier nom de recteur d'Autoire nous est fourni par une bulle de *licentia testandi* de Clément VI à Jean Babot, très probablement originaire de Saint-Céré (reg. Aven. 44 f ; 467). Il devait avoir eu pour prédécesseur *Guillaume Ribayrole*, cleric du diocèse de Limoges qui avait obtenu de l'évêque de Cahors, avec la permission du Chapitre, une pension sur la cure, en 1333 (confirmation par le pape en 1346), pension que nous ne nous expliquons bien que par une résignation dudit personnage en faveur de Babot ; mais nous n'en avons pas la certitude (ibidem, 34 f. 62).

En 1349, le nouveau recteur était *Bertrand Lespinasse*, bien que la cure fût à charge d'âmes, il n'était pas prêtre et obtenait même deux fois, en novembre 1349 et en juin 1351, la permission de retarder les ordres sacrés, en faisant faire le service paroissial par un vicaire *conductice* (Reg. Aven. 54, f. 48 et Reg. Vat. 211, n° 742). Il était encore recteur en 1360 et servait de témoin à Vayrac, à l'acte d'hommage rendu à l'évêque de Tulle, par le seigneur de Belcastel (Doat, 125, f. 267[†]).

Le recteur de 1395 était un chanoine de Cahors, ce qui ne peut nous surprendre. Il s'appelait *Guillaume del Roquier*, il était originaire du diocèse de Rodez (papiers de Folmont).

Il nous faut aller à 1452 pour trouver le nom d'un autre recteur : *Jean du Bosc* (ou del Bon). Son père, Pierre Bos, du château de Castelnau-Bretenoux, comme mandataire de son fils et du Chapitre, approuve certaine vente faite par Jean Maynard, prêtre d'Autoire. En juin 1452, il reçoit le prieuré de Saint-Julien de Lasdoutz, résigné par Jean du Bosc, senior (Fond Latran, 536, f. 64² et 537, f. 241).

En 1489, *Guillaume Belhomme* senior résignait en faveur de son neveu *Guillaume Belhomme* junior et recevait sur le bénéfice une pension de 24 ducats (Fond Latran 892, f. 66^v). Deux ans plus tard, il recevait sur les 70 ducats de revenus marqués dans les listes de la chambre apostolique le tiers des fruits payables en deux termes, et l'autorisation de résider dans la maison d'habitation du vicaire perpétuel appelé la Caminade, sa vie durant (Fond Latran, 908, f. 262). La raison de cette concession, c'était son âge et ses infirmités. Celui qui était *junior* en 1491 était devenu *senior* en 1524, il résignait à son tour en faveur d'un troisième *Guillaume Belhomme*, sans doute son neveu, puisque junior aussi, et gardait pour sa pension la moitié des fruits du bénéfice (ibidem, 1443, f. 300[†]).

Celui-ci fut remplacé à une date ignorée de nous, par *Hugues Marmiesre*, dont la cure, par lui résignées fut conférée, en février 1537, à noble *Antoine Maffre de Massault*, archidiaque de Cahors et donc membre du Chapitre de la Cathédrale (Reg. Vat. 1504, f. 299). Celui-ci ne garda pas longtemps le bénéfice, puisque, à la fin de décembre 1541, *Jean des Plas, alias de Valhon*, résignait la cure d'Autoire que le pape conférait à *Jean de Marsa, alias Goderic* (?) (Fonds Latran, 1732, f. 142.5), et ce dernier pas davantage, puisque, en 1542, Autoire était aux mains de *Gilibert de Massault*, curé de

Goujounac, archidiacre-mage et chanoine de Cahors, très probablement neveu d'Antoine Maffre (Reg. Vat. 1586, f. 160).

Nous trouvons ensuite, d'après les notes de M. Champeval, toute une série de recteurs et de prêtres du nom de Darnis. Il y a encore des Darnis à Autoire : en 1558, *Hugues Darnis* - 1580, *Antoine Darnis* (testaments de deux prêtres d'Autoire, Antoine Darnis, 1551 et Guillaume Darnis, 1561). En 1598, M. *Pierre Peyrelade*, recteur, demande une déduction de sa taxe en vue d'en décharger ... ? En 1601, 6 octobre, les vicaires capitulaires, le siège étant vacant, Antoine d'Hebrard de St-Sulpice, archidiacre mage et Antoine Carbonel, archidiacre de Tornis, confèrent une chapellenie à *Hugues Darnis* que nous trouvons recteur aux dates de 1623 et 1630 ; en 1644, *Me Antoine Darnis*, recteur, hommage au vicomte de Turenne pour certains petits fiefs (Arch. Nat. R² 466). Vers 1665, *Guillaume Malpech ou Malpuech*, recteur auparavant de St-Médard, remplacé par *Me Antoine Albenge* (??), qui devenu recteur de Cieurac, cède la cure d'Autoire, le 10 septembre 1671 à *Me Léon Salvat*, frère de Pierre Salvat, conseiller au Présidial de Cahors ; Léon était curé de St-Etienne de Tulevant (??) et faisait son testament (codicille du 17 septembre 1674). Il est dit beau-frère de me Pierre Darnis. Il avait une maison lui appartenant près de la Caminade et une autre contiguë au cimetière. Il lègue la première à ses successeurs moyennant la charge de 4 messes par an et demande qu'on vende la seconde pour qu'une partie serve à acheter des ornements pour les autels du Saint-Sacrement et de Notre Dame des agonisants. L'autre partie à des aumônes que les recteurs distribueront avec les marguilliers aux pauvres honteux. Il y a aussi un legs pour les prêtres obituaires du lieu et pour les Récollets. Il voulut être enseveli dans la chapelle St-Antoine d'Autoire. Il mourut le 19 septembre 1677, âgé de 64 ans (Champeval) et dut être remplacé par autre *Léon Salvat*, fils de Pierre, qui fait son testament en 1683 (arch. Lot B. 223). A éclaircir : on trouverait, en 1684 et en 1698, Elie Salvat, de la Mostonnie, recteur, d'après Champeval, et le registre B 223 donne le testament de Léon Salvat, à la date de 1693 ; veut être enseveli à Notre Dame des Soubirous. Léon dut avoir pour successeur son frère *Jean Elie Salvat*, fils de Pierre Salvat (ibidem). On le trouve dès 1698. En février 1722, il était mis en poursuite d'une prébende dans le chapitre de Cahors (arch. personnelle, reg, 299). Il résignait, le 15 novembre 1737, en faveur de son petit neveu *Me Jean Salvat*, dit de la Nougarede, qui n'était encore que sous-diacre et qui obtint dispense d'âge. Il prit possession le 6 juin 1738 (Foissac le 7 mai). Il avait la chapellenie des Escots. C'est le dernier curé d'Autoire, mais après le court passage d'un recteur du nom de *François de La Valette* (notes Foissac), chanoine de Cahors qui résigne en octobre 1677 en faveur de Léon Brel.

M. Champeval mentionne un prêtre du nom de *Lafon*, curé en 1750. Alors, le pouillé de 1770 ferait erreur puisqu'il nomme Jean Salvat, né en 1715, recteur depuis 1738, et celui-ci ne semble pas différent du Jean Salvat qu'on trouve à la Révolution et qui se titre *Me Salvat de Nougarede* dans des actes

de 1772. 1777. C'est à vérifier sur les registres paroissiaux. Il peut y avoir eu un second *Jean Salvat*, chose fort probable, étant donné qu'il ne mourut qu'en 1801. Il aurait pris possession en 1772. Déclaration, de ses biens en 1784 (arch. Lot C. 1222).

Jean Salvat était vers 1775.7 en procès avec messire de Gozon, curé de Loubressac, au sujet de Sarrouil, qui était de la paroisse St-Médard, mais desservi par le curé d'Autoire. Il appartenait à la juridiction de Loubressac et le curé prétendait des droits au moins sur certaines maisons. Il disait que tout le droit du curé d'Autoire se bornait à enterrer dans un prétendu cimetière des pauvres, ceux qui ne pouvaient se faire porter à Saint-Médard (bib. Cahors. Papiers Greil - arch. Lot B 1809. 1810 et autres pièces). On régla la levée des corps, village par village. Et par arrêt du Parlement de Toulouse, 8 mars 1777, les habitants de Sarrouil, paroissiens de St-Médard de leur vivant, devinrent paroissiens d'Autoire après leur mort (notes laissées par le curé Servat).

Il eut aussi des difficultés avec ses paroissiens qui lui demandaient d'avoir un vicaire résidant, car, dans ses absences, il se faisait suppléer par des récollets de Saint-Céré ; mais ceux-ci changeaient souvent et ne venaient pas régulièrement ; donc pas de catéchisme ; malades morts sans sacrements ; fidèles obligés de recommencer leurs confessions ou d'aller se confesser au loin, etc. Il prétendait la difficulté de trouver des vicaires. Cette difficulté, que nous trouvons mentionnée sous la plume des chefs de diocèse vers cette époque, nous paraît étrange, vu le grand nombre de prêtres obituaires. N'étaient-ils pas en état d'être vicaires ? (1778 mêmes références).

Il se trouve, avec un autre Salvat, son frère, en moine bénédictin, presque du même âge porté sur des listes de parenté par alliance des Salvat. 1798 (vendémiaire an VI) comme exempt de la déportation à cause de son âge : 83 ans (arch. Lot L. 271). Il avait rétracté le serment.

Le 27 juin 1801, M. de Bécavé conférait à *Pierre Comiac*, ancien vicaire, la cure d'Autoire vacante par la mort de Jean Salvat. Comiac, né à St-Céré - 54 ans - desservant Autoire provisoirement, adhéra au Concordat.

De à 1843, Géraud Jaforne, transféré à Lolmie

De 1843 à Dauriac (Jean Frédéric)

De 1866 à 1878, Landes Arsène, transféré à Lacapelle-Marival

De 1878 à , Lavernhe, Joseph Victor.

Quelques noms de vicaires :

1669, Hugues Darnis - 1672, A. Bagou - 1677, Brugidou - 1695, Desnoits - 1706, Tournié - 1712, Maynard - 1714, Calvet - 1715, Marcenac - 1741, Pierre Vayssié - 1737, Aurusse - 1746, Henri Barrès - 1754, J.B. Brombeau - 1771, Auferain - 1785.90, Pierre Comiac.

Chapellenies :

Chapellenie *Notre Dame des Agonisants* en l'église, avec confrérie.

Chapellenie *del Port*. L'abbé Foissac pense que la chapellenie del Port était à Loubressac.

Chapellenie de *Soliniac*, dont était titulaire en 1722 le recteur de St-Jean Elie ; M. Champeval parle de cette chapellenie comme étant en l'église de Segonzac ; peut-être y avait-il une chapelle dans ce beau village situé sur la hauteur qui sépare Autoire de Loubressac.

Chapellenie del *Cassanh*. Nous avons un petit cahier se rapportant à cette chapellenie. Dates : 1483 Guillaume del Solié, chapelain - 1440, Guérin del Solié - 1502, Pierre Guardou - 1533, 1550. Jean Trémeilhes, chapelain - 1608 à 1642, Rigal Trémeilhes.

Chapellenie de *Craissac* (ou Layssac). 1764, N. Vayssières, prieur de Cardaillac, pourvu par M. Bertal, patron - 1779, Jean Belvèze, curé de Cardaillac. C'est un P. Lafon qui achète à la Nation ce qui reste de cette chapellenie (arch. Lot H.)

Confréries :

Notre Dame des Agonisants, Saint-Sacrement, et, après 1680, de la charité (sorte de bureau de bienfaisance fournissant aux pauvres pain, viande, vêtements, etc).

Chapelles :

Dans l'église : Notre-Dame - St-Antoine - St-Sacrements

Hors de l'église :

1 - *St-Roch*, à 200 mètres, oratoire privée dépendant de l'école libre.

2 - *L'oratoire*, dont il est parlé dans le petit registre de la chapellenie del Cassan, mentionné plus haut, « maison confrontant avec la place dudit lieu, laquelle place était appelée le temps passé : *la place de l'hospital dudit Authoire*, en laquelle au milieu (il y) a un oratoire (fol. XXX)

3 - *A Segonzac*, d'après ce qui est dit plus haut de la chapellenie de *Solignac*.

4 - M. Champeval cite sans l'identifier un lieu dit : *de St-Martin*.

Hôpital :

Il avait disparu au XVI^e siècle et l'on n'en conservait que le nom ; mais en 1485 il existait encore, d'après le registre de la chapellenie del Cassanh : « aynal confrontant avec l'hôpital dudit lieu » (f. XXVII[†] et XXIX, XXIX[†]). Cet hôpital étant au centre d'Autoire ne pouvait pas être la maladrerie. Celle-ci était peut-être sur l'emplacement de la chapelle St-Roch.

Procès-verbal de visite de l'église en mai 1744 par Antoine Joseph de Palhasse, vicaire général : quelques petites réparations indiquées pour le pavé, la tribune, les toitures ; défense d'enterrer dans l'église sauf les droits de ceux qui ont banc et tombeau mais encore à la condition de faire vérifier leurs titres et de réparer les tombeaux conformément aux ordonnances ;

observations pour la tenue des registres qui doivent être tenus constamment à jour, sans feuilles volantes (notes trouvées au presbytère).

La seigneurie

Autoire faisait partie de la vicomté de Turenne, et relevait donc du vicomte, premier seigneur.

Au dessous du vicomte, le seigneur de Gramat et de Loubressac. En 1259, Hugues de Castelnau de Gramat compte parmi les possessions qu'il dénombre au comte de Toulouse, le roc d'Autoire « rupe d'Autoire », avec les appartenances qui se trouvent en deçà du ruisseau. Et en 1400 environ, le seigneur de Gramat, Elzéar d'Aigrefeuille, nomme comme faisant partie de sa châellenie de Loubressac, les paroisses d'Autoire, Saint-Jean, Pauliac et Gintrac (arch. Nat. R² 466) - voir Lacoste III, p. 127, l'hommage de 1250 rendu par Guérin II de Castelnau.

Hommageait aux deux seigneurs, la famille de *Banze ou Bauze*, dont le nom subsiste encore dans un lieu dit du cause d'Autoire. Elle fut alliée aux d'Hébrard de Saint-Sulpice et aux d'Auriole. Par la première alliance, elle posséda le château de Belcastel, au confluent de l'Ouyse et de la Dordogne (voir Lacave).

Citons noble Raymond de Bauze qui en 1325 émancipe son fils Astorg qui dénombre devant le vicomte Raymond de Turenne, en la ville de Sainte-Spérie, tout ce qu'il possède dans la région (paroisses d'Autoire, St-Médard, St-Jean, Ste-Spérie, St-Vincent, St-Laurent, Belmont, Frayssinhes, Lentillac (arch. Nat q1 - 146,1). En 1400, Astorg et son frère, Bertrand, damoiseaux d'Autoire, hommagent au baron de Gramat, Elzéar d'Aigrefeuille pour ce qu'ils possèdent dans la juridiction de Gramat et de Loubressac. Ils possédaient aussi des biens à Aynac. En 1432, les fils d'Astorg cédaient à Hector de Turenne, un hôtel avec tour et salle situés à l'intérieur d'Aynac qui leur venaient par leur père et leur oncle, Bertrand, de Maffre de Bauze, sans doute leur grand oncle, qui hommageait en 1366 au seigneur de Gramat (arch. Lot F. 242 et F. 513).

L'un des deux damoiseaux était Antoine de Bauze qui épousa, en 1441, Marguerite d'Hébrard, mariage qui leur valut Belcastel. Un fils né de ce mariage fut en 1502, évêque d'Angoulême (Ed. Albe, La maison d'Hébrard, p. 199). Un autre membre de cette famille, mais d'un siècle antérieur, Galhard de Bauze, fut doyen de Cayrac en bas-Quercy (1395) où il eut pour successeur médiat Guillaume de Bauze, sans doute son neveu (ibidem).

Un registre obituaire de l'église de Maxou, nous fait connaître l'alliance avec la famille d'Auriole, obit de Marguerite de Bauze, payé par son fils, Jean d'Auriole, baron de Gramat et seigneur de Roussillon (1521, en mes archives).

Les héritiers des de Bauze au XVII^e et au XVIII^e siècles furent à Autoire les de Peyrusse qui ne sont pas les mêmes que les Peyrusse des Cars bien que ceux-ci eussent des biens dans Autoire, maison de Montal. On trouve en 1595, Bernard de la Case, ou Las Cazes, sieur de Bauze ; en 1638 on a Jean de la Caze, sieur de Bauze, témoin dans un acte à Autoire ; en 1639, hommage et dénombrement par Marquès de Peyrusse de tout ce qu'il a dans Autoire (ar. loc. B 412), en 1645, autre Bernard ; en 1691, Jean de la Caze, sieur de Bauze. Sur cette famille, alliée aux de Sirot, et en difficultés avec la communauté ou avec les recteurs, voir papiers Greil à la bibliothèque Municipale de Cahors.

En 1762 dame Elisabeth de Peyrusse²⁰⁹ de Bauze était veuve de Pierre Louis de Lavour, de St-Céré. C'est par elle que le fief de Bauze passa aux de Lavour, 1786, (en 1789, le sieur de Lavour dénombrait le lieu de Bauze qu'il avait hérité de sa mère). En 1764, haut et puissant seigneur marquis François de Peyrusse des Cars, chevalier, seigneur marquis de La Roquebrou, St-Chamans, baron de Carbonières, etc, vendait ses possessions d'Autoire, parmi lesquelles nous relevons un moulin de la bastide, à messire Jean de Sirot, sieur de Busqueille.

Vers 1670, demoiselle Toinette de Sirop avait épousé, noble Joseph de Peyrusse de Bauze (notes Champeval).

Les de Sirot étaient originaires de St-Céré, famille de robe, alliée aux grandes familles du pays, notamment aux de Peyrusse, seigneurs de La Roquebrou et de Montal, dès le XVII^e siècle, aux d'Araqui, aux Palhasse, de Figeac, aux Salvat, d'Autoire. On trouve en 1712 Jean-Jacques de Sirot, sieur de Busqueille ; en 1764, Jacques de Busqueille, écuyer, sieur de Sirot. Pour Busqueille, voir Prudhomat. Les de Sirot avaient avec entrée particulière, chapelle dans l'église d'Autoire.

Le fief de Segonzac (partie dans la commune d'Autoire, partie dans celle de Loubressac) fut à la famille Dunoyer, de Carennac et titra une branche qui existe encore sous le nom de Dunoyer de Segonzac.

Autres familles :

La famille Dupuy. En 1605, Jean Dupuy, praticien et greffier en la juridiction ordinaire de Loubressac, fils de me Jean Dupuy, notaire, épousait Anne de Sirot, fille de me Guillaume, docteur ès décret, conseiller en la cour du sénéchal de Martel, habitant en sa maison d'Autoire où a lieu le contrat. Ces Dupuy auront bientôt à Cahors une belle situation et on les trouve non seulement coseigneurs de Loubressac et d'Autoire, mais encore de Sainte-Alauzie et de Cayriech. En 1645, me Antoine Dupuy, lieutenant particulier ausénéchal de Figeac.

²⁰⁹ Les de Peyrusse venaient du château de Lacaze en Rouergue
Albe monographies des paroisses

Famille Darnis alliée aux Dupuy et aux d'Araqui ; nous avons vu qu'elle avait fourni à la paroisse plusieurs recteurs d'Autoire et autres prêtres. On trouve en 1698, demoiselle Jeanne de Dupuy, veuve de monsieur François Darnis, bourgeois, d'Autoire. Celui-ci avait fait son testament en 1682 et mourut en 1689.

Messire Jean Louis Darnis, bourgeois avait épousé demoiselle Gabrielle d'Araqui, de la paroisse de Calviac, début XVIII^e siècle. Nous n'avons pas à relever ici tous les membres plus ou moins importants de cette famille. Le nombre des personnes portant ce nom, même seulement dans Autoire, rend les généalogies assez difficiles.

Famille de Maynard, sans doute des de Maynard d'où vinrent le jurisconsulte et son fils le poète bien connu, donna son nom au village de La Roque-Maynard. Un Clément Maynard du lieu d'Autoire, fut, en 1770, provincial des Capucins d'Aquitaine. C'est peut-être ce qui explique la présence, dans le presbytère, d'un portrait d'un évêque capucin de la fin du XVIII^e siècle. Le fief de La Roque-Maynard appartenant en 1760 aux d'Ardailon de Miramont de Saint-Céré.

La famille d'Araqui, de Saint- Vincent, que nous avons vu alliée à plusieurs familles d'Autoire, avait des biens dans cette paroisse. On trouve en 1644 un pré noble appelé, la salle d'Araqui (notes Champeval).

Le 25 mars 1648 le sieur Lafargue, bourgeois, cédait au sieur de la Roche, ministre de la parole de Dieu à Cardailiac, une maison appelée de Cayssac (cf la chapellenie de ce nom) dans le lieu d'Autoire (Olieux notaire - note Foissac).

Le 11 septembre 1750, cession de banc et de tombeau dans l'église d'Autoire à m. Lacroisille, marchand (Laboucarde, notaire).

De même à me Louis Bernard Laroque, famille bourgeoise (voir généalogie de l'abbé Foissac).

Famille Belhomme. Ces Belhomme devinrent bourgeois de St-Céré et sieurs de Termes ; se fondirent dans les Labarrière

Famille moderne :

Les de Colomb - Le général de Colomb, né à Figeac, en 1823, mort à Autoire, en 1902. Le capitaine de Colomb, mort au Tonkin en 1906.

Les seigneurs de Presque avaient aussi des rentes dans Autoire (arch. Lot C. 1225).

Fontaine du Touron

Fontaine de la Majourie

Moulin du Salheus (à la cascade)

Moulin de la Bastide

Mas de las Fontanelas

Terroir de Séguy

Terroir de Vielmort.

Un accident - Sur le registre paroissial on lit que Pierre Ricros, âgé de 25 ans, a été trouvé mort au bas des rochers, à côté de la cascade où le ruisseau se précipite, pour être tombé de lui-même à ce qu'on a cru, du haut du rocher, dans la party de la juridiction de Mayrinhac-Lentour, le 21 au soir, 3^e fête de Pâques, jour de mardy, avril 1767 ; inhumé le 28 à Autoyre avec sépulture ecclésiastique, pour raison de signe de bon chrétien qu'il s'est trouvé porter sur luy, savoir des matines intitulées : Le chemin du ciel, et verbal fait par les sieurs Sirieys et Gaillard, juge et procureur de Meyrinhac. Salvat, curé.

Famille de Salvat :

Plusieurs recteurs d'Autoire appartenaient à cette famille, qui donna au XVIII^e siècle, un prieur de Fons, et à l'église de Cahors, le prébendé qui a laissé une chronique du Quercy, bien connue, quoique restée manuscrite. Famille apparentée aux de Palhasse, de Figeac. Toutes ces relations expliquent sans doute que le recteur Elie Salvat se soit permis des empiètements que lui reprochent les habitants dans un délibération du 2 octobre 1762. Pour agrandir la maison presbytérale, faire construire une grange, etc, il avait pris sans autorisation « sur le fonds de la communauté » et même un peu sur le cimetière. Me Martin Lavaur était nommé syndic pour arrêter de tels empiètements et obliger le recteur à remettre le tout dans le même état qu'auparavant.

Le prieur d'Escaumels, possesseur des biens du prieuré de Bonnefon en la paroisse de Mayrignac, prétendait avoir droit sur une maison (en 1480, de Jean Taillefer) située au-delà du ruisseau d'Autoire, du côté de Loubressac, entre le chemin qui va vers ce lieu et le chemin de Segonzac. Les officiers du baron de Gramat et de Loubressac protestaient et disaient que leur maître avait le droit d'y tenir ses assises. Cette querelle semble démontrer que le prieuré de Bonnefon avait eu quelques possessions dans la paroisse d'Autoire (arch. Lot F. 241).

La communauté - Le bourg - Le château

Autoire était une place fortifiée, du moins fermée de murs, en dehors desquels se trouvaient les barrys ou faubourg de Villeneuve, du Valat ou fossé, de la Mérique (pour l'Aymeriguie).

Il y avait de plus, le roc, le fort, dont les ruines sont aujourd'hui appelées château des Anglais, parce que ce château ou fort, déjà mentionné, nous l'avons vu, sous le nom de Roc d'Autoire, en 1259, servit longtemps pendant la

guerre de Cent ans de repaire à des bandes des grandes compagnies. Bernard de la Salle, le farouche condottière, réside derrière ces murailles à l'abri du rocher et de là ses soudards ravageaient non seulement la vallée d'Autoire, mais encore la riche plaine de la Bave et les champs du causse de Gramat et de Loubressac. Il s'en alla définitivement en 1378 pour aller faire en Italie une expédition fructueuse et ne reparut plus dans la région.

Le château des Anglais, appelé aussi la salle del roc ou le roc de la Salle, du nom de son terrible occupant, servit également de retraite aux chefs calvinistes pendant les guerres de religion. En 1562, la place d'Autoire fut brûlée par Marchastel, lieutenant de Duras (Lacoste, IV, p. 263). En 1588, il était occupé par Jean Mote où Mothe, dit le capitaine Vinsou. Nous avons le procès-verbal de l'interpellation que lui fit adresser le vicomte de Turenne, par noble Jacques Mostolac, écuyer et gouverneur de la ville et châtelainie de Saint-Céré. Parmi les témoins de cet acte, il y a des habitants d'Autoire, Géraud Darnis, fils de Guillaume ; me Raymond Crézou, prêtre ; me Pierre Maynard, notaire (bib. Mun. Cahors, cartons Lacoste, J2, publié par m. Balagayrie, B.S.E.L. XXV, p. 18 et 19).

Les habitants d'Autoire jouissaient d'une charte de privilèges octroyée par les seigneurs de Turenne. Nous n'avons pas le premier document, nous n'avons que la confirmation, qui fut faite, en janvier 1498 (v.st.) d'une transaction de 1460. Mais nous savons, par la confirmation qui fut faite quelques années plus tôt (11 juin 1490) des privilèges de la châtelainie de Saint-Céré, que les habitants d'Autoire jouissaient des mêmes privilèges que ceux de Sainte-Spérie et de la région, privilèges donnés, semble-t-il, pour la première fois, en 1292. En tout cas, nous retrouvons en 1498, les mêmes noms, sauf deux ou trois, que ceux des délégués de 1490 (voir B.S.E.L. publication de m. Fouraché, archiviste départemental, tome XXVII, p. 27 et p. 31).

Sur la place du mercadial, par devant le vicomte de Turenne, assis sur le *taoulier* de la maison de Jean de la Ségarie, marchand, comparaissent me Jean de Malleville, bachelier ès lois en droit civil ; Pierre Maynard ; Jean de Cancros ; Jean Darnis ; Jean de Cayssac, *semellator* ; Adhémar Paut et Jean Miquel, habitants d'Autoire, juridiction de St- Céré, agissant pour eux et pour les autres manants et habitants dudit lieu, parlant par la voix de honorable et scientifique personne, Raoul Daniel, licencié ès lois, juge ordinaire de la vicomté.

Ils disent qu'il y avait eu débat entre nobles Agnet de la Tour, chevalier, et Armand de Beaufort, quand vivaient vicomtes de Turenne, père et aïeul du vicomte actuel, d'une part, et d'autre part les habitants d'Autoire, au sujet des gardes nocturnes et veilles, que d'après le dit seigneur, ils étaient tenus de faire en son château de Saint-Céré, comme les autres habitants de la dite châtelainie, tandis que les habitants d'Autoire assuraient le contraire et prétendaient avoir obtenu l'exemption de ces corvées des prédécesseurs des dits seigneurs.

Voici ce qui fut réglé.

Les habitants et manants d'Autoire et leurs héritiers et successeurs seront tenus à jamais de payer aux dits vicomte et à leurs successeurs, pour chaque feu et résidence dudit lieu actuellement existant ou qui pourront exister, la somme de 5 sous gros tournois de rente, payable audit seigneur à la place des gardes et veilles.

Grâce à cet impôt, ils seront quittes et exempts à l'avenir de cette corvée, de telle façon que les dits vicomtes ni leurs héritiers, ni les capitaines du castrum de Saint-Céré, ni tous autres officiers, ne puissent rien exiger dans ce sens.

Si le temps de la guerre arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise et qu'alors il fût nécessaire de faire la garde de nuit, dans Autoire, les manants s'en chargeraient d'eux-mêmes de leur mieux à leur gré. Les rebelles seraient forcés de s'exécuter par les agents du vicomte et non par les autres habitants. Les habitants ne pourraient pas se réunir en nombre supérieur au chiffre fixé par les vicomtes ou leurs successeurs. Les dits seigneurs ne pourraient les forcer à faire des gardes à Autoire ou ailleurs sans une expresse nécessité pour la chose publique.

Transaction reçue le 16 septembre 1460 par me Jean Ferrié, notaire public de Turenne.

Il est également question mais sans détails, d'un autre acte passé en février 1450 dans la même cour de jardin de St-Céré par le notaire Jean de Trelhericé. L'acte de confirmation a été rédigé par mes Jean de Fabro et Etienne de Rotis, notaires (arch. nat q1 - 146,3 f. V^t et suivants).

Le 7 juillet 1740 la communauté d'Autoire nomme le curé administrateur des biens des pauvres, biens assez considérables, puisque le 21 du même mois le sieur Dupuy empruntait 700 livres (Laboucarie, notaire). En 1746 le syndic des pauvres était Louis Bertrand Laroque, avo

Boussac

C'était une *curtis*, avec son église, dès le X^e siècle, au moins, si nous acceptons, (et pourquoi pas?) comme authentique, la donation de Ranulphe à l'abbaye de Figeac et au prieuré de Notre Dame des Arteils de Fons, vers 960.

On y trouve en effet ces mots : « *illa mea curte de Boiraco, cum ipsa ecclesia de Sancto Johanne, ad filias meas dimitto, in tali vero ratione et si in qualicumque morte mortus fuerint et infantes legitimos non habuerint, Sancto Salvatori de Figiaco et Sanctae Mariae de Exartellis remaneat, et qualiscumque mortue fuerit, si infantum legitimum non habuerit, sua pars Sancto salvatori de Figiaco et Sanctae Mariae de Exartellis remaneat.* ».

Les deux filles de Ranulphe moururent sans enfants, car l'église et la *curtis* de Boussac furent de très bonne heure possessions de l'abbaye de Figeac. Le prieuré de Fons qui devait en avoir une partie dut être dédommagé. L'église de Boussac est marquée comme possession de Figeac dans la bulle d'Eugène III (1146, Doat, 126, f.54) et elle est restée possession de l'abbaye jusqu'à la Révolution, le chapitre étant décimateur, quand l'abbaye eut été sécularisée, et l'abbé patron et seigneur.

Boussac était de l'archiprêtré de Figeac, et fut de la congrégation foraine de Carayac. Il fait partie du canton de Livernon.

Le patron titulaire est encore aujourd'hui le même qu'au X^e siècle, saint Jean.

En 1265, l'abbé Gaillard de Montaigu, de concert avec ses religieux, établit un règlement par lequel plusieurs paroisses furent unies à certaines dignités et charges de l'abbaye. Boussac fut aussi unie à la dignité décanale avec l'église de Sabadel, sous réserve de l'institution dans ces paroisses de chapelains pour les desservir²¹⁰. Quelques années plus tard, (pouillé de la fin du XIII^e siècle), le chapelain de Boussac est dit à la présentation de l'abbé, mais peut-être s'était-il réservé ce droit. Le prieuré de Boussac restait bien uni au décanat : en 1469, frère Jean de Vayrac est doyen de Figeac et prieur de Boussac. Le pouillé Dumas met : église de Boussac, de l'abbé ou du doyen de Figeac, prieuré invité au chapitre, vicairie perpétuelle à la présentation de l'abbé.

En 1326 *Rigal Fabre* était recteur. En 1349, Aymeric Gaurini, damoiseau, un des familiers du duc de Bourbon, demandait pour son frère, *Guillaume Gaurini*, recteur de Boussac, un canonicat (Supplic. 18, f.4[†]).

²¹⁰ Confirmation de cette pièce dans les registres de Clément VI.
Albe monographies des paroisses Transcription G. Peyrot (2004)

En 1454, *Pierre Vernhe*, était recteur, témoin dans un acte. En 1539, *Jean de Lacoste* (Arch. H.G. E1084). Il résigne en 1547 et la cure est donnée le 6 juillet à *Antoine Pancot* (reg. Vat. 1684 f.24). Nous pensons que c'est le même que celui qu'une bulle appelle *Guillaume*, et qui résigne en faveur de *Jean Lavergne*, 29 septembre 1551 (ibid. 1757 p.173). Sur la résignation de ce dernier, *Géraud Boissières* reçoit la cure de St Jean de Boussac le 3 septembre 1563 (ibid. 1496, p.93). Boissières résigne au bout de moins de trois ans et la cure est conférée à *Melchior Puech*, prêtre du diocèse de Saint Flour, après l'examen canonique qui se faisait en synode diocésain : 6 janvier 1566 (vat. 1961, p.7).

Au XVII^e siècle, mr *Pierre Clayrac* est curé de Boussac en 1654, 1669 ; à cette année là il est installé à Corn.

En 1705, le curé est *Mathieu Turalure*, de Figeac.

En 1716 *Tournemire*.

En 1732, le 9 mai, *Jean Murat*, des Murat de Bardouly, faisait son testament (arch. Hospice de Figeac, B12).

En 1747, *Charles Gabriel Teyssendier*, ancien vicaire de Montfaucon et de la Daurade de Cahors.

Dès le 16 avril 1766, *Géraud Bosc*, originaire de Figeac, ancien curé de Camboulas.

Le 28 juin 1785, *Géraud Guary*, le remplaçait, sur présentation du curé de Saint Céré, *Pierre Loudes*, procureur d'Alexandre Lascaris, comte de Vintimiglia, évêque de Toulon, abbé de Figeac.

Pendant la Révolution, le service était fait par le curé de Cambes.

La dîme était partagée entre le chapitre (les 2/3) et le curé.

L'église a été refaite en 1876 - 1878.

La seigneurie

Elle appartenait à l'abbé de Figeac, mais la directe était partagée entre plusieurs seigneurs. L'Etat de 1630 (arch. Lot F84) nous le dit très expressément : le seigneur est l'abbé et le revenu est compris dans celui de l'abbaye. Le sieur de Camboulit, le sieur de Cornély et le sieur de Roquefort y ont des rentes directes (voir l'histoire de Corn et ses environs par m. l'abbé Péchal et les généalogies des Lascazes. Les seigneurs de Bédurier avaient aussi quelques choses.

Fiefs : *Canteperdrix* : aux de Cornély qui semblent avoir succédé là aux Lascazes de Roquefort (en 1570, Jean de Lascazes sieur de Canteperdrix (arch. Lot F.450) - en 1662 et suivant Bertand de Cornély, coseigneur de Boussac, seigneur de Canteperdrix (arch. Lot F.381). Ils eurent pour successeurs au XVIII^e siècle les de Péret : 1747, Jean de Pezt, seigneur de Canteperdrix, etc.

Brillac: 1659, noble *Germain de Fleurans*, sieur de Brillac - 1666, François Louis de Péret, chevalier, en son domaine de Brillac, arrente des tuileries - 1695 : Louise de Cussonac, femme de noble *Germain de Fleurans*, sieur de Brillac, fait son testament : son fils aîné est Jean de Fleurans, sieur de Laprade - 1679 : noble François Louis de Pézet et noble Antoine de Buisson d'Ayroux, beau-père et gendre, habitent en leur domaine noble de Brillac (appelé aussi d'Ayroux de Buisson) - 1748, demoiselle Antoinette Lavernhe, veuve de noble Antoine de Buisson et noble Louis de Buisson d'Ayroux, mère et fils dans le domaine de Brillac (notes Champeval).

Las Martinhes: fief en la paroisse de Boussac mais en la juridiction de Camboulit, possession directe de l'abbé. En 1645, Jean Miffre, notaire était un des tenanciers (papiers de Bassignac).

Monteils ou Saint Monteils : En 1718, noble Joseph du Boisset, seigneur de Montels. Ce fief était un peu plus tard, 1740, 1765, aux d'Arnaldy Destroa, de Figeac.

Remédy: fief de la paroisse (et commune) de Boussac, mais de la juridiction de Camboulit. Etait en 1662 aux de Cornély (arch. Lot F.381).

Le Cros: en la paroisse (et commune) de Boussac, noble Antoine de Prudhomme, était, en 1642, seigneur du Cros. Il est mentionné dans le contrat de mariage de son neveu Jean du Cairon, seigneur de Mandens, fils de sa sœur Claire.

En 1366, Rigald de La Roque (Toirac), cédait à Guillaume de Cardaillac ce qu'il possédait dans la paroisse de Boussac (notes Champeval).

Les obituaires de l'église du Puy de Figeac avaient quelques rentes dans cette paroisse (au tènement des Martinhes (voir plus haut)).

La communauté

Elle faisait partie au point de vue judiciaire du Sénéchal de Figeac, au point de vue financier, de l'élection et subdélégation de Figeac.

Voir Revue Relig. année 1901-1902, passage de l'évêque, description rapide du pays « on devine au premier coup d'œil une commune à l'aise ; le Célé qui s'est éloigné laisse libre un patus très fertile et sur les rampes voisines les terres bien maintenues et bien cultivées rapportant de belles moissons. Toutes les maisons ont une certaine apparence ; ce sont de grandes métairies ayant toutes un et même plusieurs pigeonniers... p.429.

Brengues

A cause de la forme latine de *Brengis*²¹¹ ou la forme romane *Berengs*, m. Lacoste fait venir ce nom du latin, *Berengarius*, nom d'homme, que l'on trouve chez nous, en roman, sous la forme *Bringuier*, *Bringon*, etc. Et alors l'on peut traduire le nom de la paroisse ainsi Saint-Sernin des Berenguiers ou des Bérengers. La chose paraît vraisemblable.

Les Templiers

La villa de Brango, avec celle de Caudenat (en la même paroisse), faisait partie au XIII^e siècle (1286) du ressort de la baronnie d'Arnaud Barasc de Béduer. On peut voir, dans la monographie de Béduer, ce que comprenait l'ensemble des possessions « barasconiennes ». La directe était partagée entre les chevaliers du Temple et une branche de la puissante famille de Cardaillac qui posséda, aussi, un peu plus tard, sur le Lot, la seigneurie de Montbrun, possession primitive de la maison de Barasc.

Deux religieux de la maison du Temple de Brengues sont témoins dans un acte de 1278 intéressant le village ou foch de Caudenat (arch. nat. reg. du notaire Pons André, ms. N. F.F. n° 10188). Ils s'appellent frère Barthélémy Lafagette (Fageta) et frère Pierre de Rocalas. Ils sont dits simplement « de l'ordre du Temple », et ceux qui ont lu ce registre ont pu croire que c'étaient des Templiers venus d'ailleurs, sans voir en eux des religieux résidant à Brengues mêmes.

Mais une pièce de très grande importance nous a été révélée par deux bulles des Archives vaticanes. La première est une lettre de Jean XXII chargeant l'abbé de Marcillac et un chanoine de Rodez d'une enquête. Elle nous apprend que le commandeur des Hospitaliers de La Tronquière avait hérité, après la destruction des Templiers, des biens possédés par le Temple de Brengues, et qu'il est question d'échanger ces biens, avec le coseigneur de Brengues, Hugues de Cardaillac, contre d'autres biens que ce dernier possédait dans la région de La Tronquière. Cet échange arrondissait les propriétés des deux parties et en rendait plus commode l'exploitation. Il s'agissait de bien connaître la valeur respective des biens échangés (arch. vat. Reg. Vat. 69, n° 393).

L'échange fut fait par acte passé près d'Avignon, le 5 janvier 1320. Nous en donnons ici la traduction, moins les formules, très longues, d'après le texte reproduit dans la bulle qui confirma cet échange.

²¹¹ On trouve aussi Brengiis. Le nom de Berengarius était très fréquent. En 1278, on trouve, dans la région (notaire de Capdenac) Bérenger de Capdenac, Bérenger de Salvanhac, Bérenger d'Espayrac, Bérenger de La Roque, Bérenger de Balaguiet, Aymeric Berenger (ou de Bringuier).

« Au nom du seigneur...

L'an du seigneur 1320, le 5 janvier, du Pontificat de notre St Père et seigneur Jean XXII la quatrième année...

Ont paru devant moi... vénérable et religieux, homme Bernard Maurin, chevalier de l'Ordre de St Jean de Jérusalem, prieur de St Gilles, d'une part, et noble homme Hugues de Cardaillac, damoiseau, seigneur de Cardaillac et de Brengues, d'autre part.

Le dit prieur après avoir bien considéré les avantages de son ordre, et ledit noble seigneur, en son nom et pour ses héritiers et successeurs, ont décidé l'échange suivant.

1 - Le dit Bernard, au nom de l'Hôpital de St Jean de Jérusalem, abandonne audit noble et aux siens la maison de Brengues qui fut jadis de la chevalerie du Temple, avec toute la partie indivise du castrum (ou château) de Brengues qui appartient maintenant au dit Ordre de St Jean et audit prieur, de quelque façon que ce soit, avec toutes les appartenances, bâtiments, terres, fiefs, droits, juridiction, haute moyenne et basse, impère, (domaine) père et mixte, qu'a ledit ordre peut avoir ou que la chevalerie du Temple a eus dans le dit castrum de Brengues, et qui pour le présent relèvent de la commanderie de la maison de La Tronquière, ordre susdit, commanderie et maison possédées par ledit prieur.

Dans ce castrum et ses appartenances, ledit hôpital possède, à ce que dit le prieur, la moitié par indivis de 24 feux, et perçoit de cens et perpétuel revenu chaque année 14 sétiers, 1 quarte et 1 pugnère de froment, mesure de Figeac, 7 sétiers, 3 quartes et 2 pugnères et demie d'avoine ; en argent 7 livres moins 2 sols, 6 deniers et 1 obole de monnaie caorsine ; sans compter ce que ledit Hôpital, en raison de cette maison à Brengues, perçoit sur certains territoires dans la baronnie de Béduer et de Gréalou ; de tout cela, maison, revenus, devoirs, droits sur les hommes et pagès dudit castrum et des appartenances, de tout ce qui a appartenu à la justice du Temple et qui appartient à l'ordre de l'Hôpital, celui-ci se devêt complètement pour en investir le dit noble et ses héritiers et successeurs, passant tout ses droits ; raison, action, propriété etc... au dit Hugues de Cardaillac, sans retenue ni réserve aucunes, etc. (formules ordinaires d'obligation, d'hypothèque etc.)

De sa part le dit noble, seigneur Hugues de Cardaillac pour cause d'échange donne et cède audit prieur qui accepte pour lui et pour son ordre.

6 setiers et 3 quartes seigle, 2 sétiers et une émine avoine, mesure de Figeac, 1 poule et 11 sols caorcens qu'il perçoit chaque année de cens et revenu perpétuel, avec 18 deniers caorcens d'acapte, quand le cas se présente, sur le mas de Calmejane, paroisse de Lauresses, lequel confronte avec le capmas de Calmejane et le mas Saint Guirald.

Il cède encore 4 sétiers seigle et 3 sétiers 1 quarte avoine et 19 sous caorcens, 2 poules et 1 chevreau de rente sur le mas de del Bos en la paroisse de St Cirgues (écrit Sancti Silici), dont les confronts sont le mas del Ver, le mes d'Auricoste et le mas de Cacariole. (ce dernier nom fait penser qu'il faut lire : le Sers au lieu du Vers, car Auricoste - le Sers et Cacariole confrontent le Bos.

Plus 3 émines de seigle et 3 d'avoine, 1 sétier, 1 quarte et 1 quarton de seigle et 1 émine d'avoine, 2 poules et 5 sols caorcens, avec 18 deniers d'acapte sur le mas del Brach, en la dite paroisse de Lauresses, confronts : le mas de Montrissac, le mas dels Beltals (plus bas Dental) et le mas St Guirald.

Plus 8 sétiers seigle et 100 œufs de poules de rente annuelle, avec 3 sous caorcens d'acapte sur le capmas de Fonpeire, même paroisse, confrontant le mas St Guirald.

Plus 2 sétiers seigle et 2 d'avoine avec 18 deniers d'acapte sur le capmas del Dental, même paroisse.

Plus 1 quarte seigle et 1 avoine et 18 deniers d'acapte sur le capmas de la Teule ; ces deux capmas ont les confronts indiqués dans l'acte d'acquisition que fit le dit noble.

Plus 5 setiers et 1 émine seigle, 4 sétiers avoine et 10 sols caorcens sur le mas de la Vigairie près Bouxal, confronts : le mas du Bruelh, le terroir de Brugalhegères et le chemin public de Bouxal à Figeac.

Formules comme pour ce qu'a donné le prier. L'acte d'échange fut passé, non loin d'Avignon, en présence de Guillaume du Verger (ou del Verdier, chanoine de St Paul de Narbonne) ; Geoffroi Maurin, chanoine d'Uzès ; noble homme Déodat, vicomte de Calvignac ; discret homme Gui de la Popie, prier de Sainte Croix ; me Arnaud Gamit, cleric du diocèse de Cahors.

Cet acte est reproduit dans la bulle de Jean XXII, du 13 janvier 1320, qui le confirme, sur la demande d'Hugues de Cardaillac, après une enquête (reg. Vatic. 70 n°478).

La paroisse

L'église de Brengues a pour titulaire Saint Saturnin (ou Sernin), martyr, premier évêque de Toulouse. Il semble que ce patron était celui du prieuré et qu'il devait y avoir jadis, sur le Causse, une autre église peut-être la véritable église paroissiale, dédiée à Saint Barthélémy apôtre. Les matériaux auraient servis à la restauration, en 1835, de l'église actuelle, qui n'a gardé de l'ancien temps que le chœur.

Il nous reste pour les noms d'anciens prieurs, messire Aymeric de Goudou, en 1274, de la famille qui possédait le château, de ce nom, voisin de Brengues. Me Guillaume Fayt, en 1338.

D'après un pouillé quelque peu antérieur (début du XI^e siècle) l'église de Brengues dépendait de l'abbé de Marcilhac et bon nombre de petits pouillés

sans rien d'officiel d'ailleurs, reproduisent cette assertion qui pouvait être vraie au début.

Mais de bonne heure, ce prieuré passa, sans doute par voie d'échange, aux religieuses d'Espagnac, les chanoinesses régulières du Val-Paradis. Un état de 1630 (arch. Lot F84) nous apprend qu'elles en partageaient la dîme avec le curé, lequel était à la présentation de la prieure (pouillé Dumas, 1679, p. 96). L'abbé de Marcillac devait en rester patron, bien que le pouillé alphabétique du XVIII^e siècle, mentionne comme patron l'abbé de Figeac. Il est vrai que ce dernier, d'après l'Etat de 1630, percevait 200 livres environ des rentes directes dans la paroisse ; mais on ne voit nulle part que Brengues ait jamais appartenu à Figeac, pas même au temps de la bulle d'Eugène III (1146) où il y a beaucoup d'églises que l'abbaye de Figeac n'a possédées qu'un temps fort court.

Quelques noms de recteurs à différentes dates :

Raymond Lenthis en 1404 (not. Melsinh chez Me Austry de Figeac) - début du XV^e siècle, *Pierre de Laborie* (de Boria) - en 1505, la cure vacante par sa mort est donnée à *Mathelin de Cadrieu*, de famille noble, prieur de Vayran au diocèse de Béziers (reg. Vat. 909, f.234^v) - en 1517 *Etienne de Laborie* est remplacé (fin mai) par son neveu *Etienne II de Laborie*, sur sa résignation (reg. Vat. 1073, f.204). En 1568, *Jean de Naucaze* résigne l'église Saint Sernin de Berengis (alias de Brengues), et *Antoine La Garnayrie* le remplace (vat. 1951, f.214) ; lui-même est remplacé par un second *Jean de Naucaze* que nous trouvons, en 1591, témoin a mariage de Françoise de Lentilhac, de Goudou avec Théodore de Corn (arch. Lot, F380 - Péchal, p. 111, met Jean Navarre). De 1617 à 1625, au moins, l'on trouve *Mathurin Goudounesque*, originaire d'Aynac, il vend en 1621 une maison à Aynac - en 1646, messire *Jean de Bernard*²¹², également d'Aynac, encore recteur en 1659, il est dit docteur en théologie - de 1662 à 1711, me *Antoine Rouzet*, qui a pour successeur m. de *Lentilhac* - en 1732 et suivant *N. Moysen*²¹³. En 1742, *Pierre Jean Moysen*, peut-être neveu du précédent. Ce dernier résigne en 1788, et *Jean Pierre Andrieu*, vicaire-régent, le remplace. Il obtint, le 5 juin 1790, le rattachement à la paroisse de Brengues de la maison de Bazot, qui, située de l'autre côté du Célé, faisait jusque là partie de la paroisse de Saint Chels (de même le village d'Antéjac faisait partie autrefois de la paroisse de Sainte-Néboule).

Jean Pierre Andrieu prêta le serment constitutionnel et fut curé encore en 1793.

Deux noms de vicaires : 1694, m. *Martin* - 1700, m. *Rozières*.

²¹² Jean de Bernard, parent de deux prieurs d'Espagnac, de ce nom, faisait à cette date les affaires de la communauté.

²¹³ En 1732, il certifie avoir lu en chaire le dénombrement des biens du seigneur.

La paroisse de Brengues était dans l'archiprêtré de Figeac ; au XVII^e siècle elle fit partie de la conférence (congrégation foraine) d'Espédaillac.

Ecole : les documents nous manquent, cependant l'on trouve, en 1669, le nom de *François Bouscal*, régent de Brengues (note Champeval).

La seigneurie

Ainsi que nous l'avons dit, la suzeraineté appartenait au XIII^e siècle à la famille de Barasc, et Brengues (écrit dans Dominici Barauxo pour Baranxo, Barango) fait partie, avec Carayac, Caudenat, Goudou, du ressort de la baronnie d'Arnaud-Barasc de Bédrier, ressort qui est attribué au roi d'Angleterre en 1287 d'après le traité de 1286 (Ed. Albe, traité de Paris et ses suites, p. 39).

Seigneurs directs :

*Les Cardaillac*²¹⁴

1 - 2 On pense que Hugues 1^{er} de Cardaillac, père de Marquès 1^{er}, fut le chef de la branche dite de Brengues. Hugues vivait en 1227, Marquès en 1265. Il est facile de faire des erreurs ; en 1250 - 1269, vivait Hugues de Cardaillac-Bioule, mais on ne sait pas comment cette branche entra en possession dudit lieu, d'autant que très souvent, dans les actes, plusieurs de ces membres sont appelés indifféremment de Balaguier ou de Cardaillac, sans doute par suite d'alliances entre les familles²¹⁵.

3 - En 1276, Hugues et Arnaud de Cardaillac, fils de Marquès et de Domenica (peut-être de Barasc), font un accord avec la prieure d'Espagnac au sujet de certains terroirs qui confrontent avec leurs possessions de Brengues (Doat 124 f.33). Hugues II serait mort en 1291. Il avait vendu avec Guillaume de Balaguier, chacun sa part de la juridiction de Cajarc à l'évêque Raymond de Cornil.

Le *Regestrum inquestarum* (qu'a publié m. Langlois dans le Bulletin de l'Ecole des Chartes, 1885, p460) nous fait connaître un curieux détail de la vie d'Hugues de Cardaillac. Il avait fait arrêter deux hommes qui relevaient directement du roi (comme seigneur de Peyrusse en Rouergue - les Cardaillac, par suite peut-être du mariage de Géraud de Cardaillac avec la fille du comte de Milhau avaient beaucoup de possessions en Rouergue). Ces hommes avaient été couverts de chaînes, jetés dans des entraves, puis livrés à la torture... « *cordam ligaverat et ligator in compatibus pomerat nemon in guaribus*

²¹⁴ Voir archives du Lot, F 214, 265, 353, 487. la généalogie officielle des Cardaillac renferme beaucoup d'erreurs pour les commencements, jusqu'au XIV^e siècle.

²¹⁵ Ainsi, dans des actes semblables, de 1278, Hugues de Cardaillac est appelé H. de Balaguier, au premier, Hugues de Cardaillac, au second (bib.nat.10188,f.13), de même dans l'acte de refondation d'Espagnac.

tormentis poni fuerat». Pour cette usurpation de justice (et non pour la rigueur du traitement), il avait été condamné par le juge royal de Peyrusse à une amende de 60 livres tournois. Il fit appel, comme d'une injustice, en même temps que le procureur du roi faisait lui aussi appel, mais a minima. Enquête faite, le tribunal royal décida que les deux appels étaient sans valeur et sans raison, et que la sentence du juge était juste (Regestrum, f. 92).

Nous retrouvons Hugues de Cardaillac un peu plus tard dans l'acte de 1293, par lequel la prieure d'Espagnac prend possession du nouveau couvent bâti par l'évêque de Coimbre, Aymeric d'Hebrard. Hugues de Cardaillac est mentionné à la fois comme seigneur de Nauviolle et comme seigneur de Brengues : il a cédé certaines possessions à la prieure (comme ces acquisitions sont antérieures à 1293, elles peuvent provenir d'Hugues II, s'il est vrai que celui-ci soit mort, laissant des enfants mineurs confiés à la tutelle de Guillaume de Capdenac - généalogie). Dans les confronts du lieu d'Espagnac, on cite, du côté de Brengues, la fontaine d'Hugues de Cardaillac, alias de Balaguier, damoiseau.

4 - Hugues III de Cardaillac-Brengues, fils du précédent a été parfois confondu avec ses contemporains Hugues de Cardaillac-Lacapelle et Hugues de Cardaillac-Bioule. Il épousa, avant 1320, une petite nièce du pape Jean XXII, Bernarde de Trian²¹⁶, fille d'Arnaud de Trian (voir Ed. Albe, autour de Jean XXII, 2^e partie, chapitre II, p.78 et chapitre VI, p.197). Nous avons vu qu'il fit en 1320 l'acquisition de ce que les Templiers avaient possédé à Brengues et que les Hospitaliers de La Tronquière avaient obtenu. Il devint en 1333, seigneur baron de la principale partie de Montbrun (voir ce nom Loc. III, p. 137) et désormais les deux baronnies de Montbrun et de Brengues sont dénombrées dans les hommages au roi. Nous disons hommages au roi, la suzeraineté des Barasc sur Brengues ayant passé aux Cardaillac probablement par suite de quelque alliance : les généalogies ne précisant rien à ce sujet. Il joua un rôle important en son temps, ce qui explique la confusion qu'en a faite m. Ed. Forestié avec Hugues de Bioule dans son travail sur Hugues de Cardaillac et la poudre à canon. C'est Hugues de Cardaillac- Brengues qui fut doté, par le roi, d'une part de la seigneurie de Montpezat (voir ce nom)²¹⁷ ; c'est lui, et non Hugues de Cardaillac-Lacapelle, qui tenta, pour faire donner à Gaillard de Cardaillac, son frère, le prieuré du Bourg, reçu du pape Clément V, une attaque contre ce prieuré où était installé un candidat de l'abbé d'Aurillac (Ed. Albe, autour du pape Jean XXII, 2^e p chapitre VI, p. 223 où est la fausse attribution, avec une réserve, et la maison d'Hébrard, p.203, où est la correction nécessaire).

4 bis - Hugues III était le frère de Bertrand de Cardaillac, évêque de Cahors de 1324 à 1367, après avoir été évêque de Rieux pendant 3 ans. Il

²¹⁶ Hugues de Cardaillac-Bioule épousa une autre petite nièce de Jean XXII, une de Via.

²¹⁷ Il reçut même, plus tard, en récompense de ses services, la seigneurie d'Alvignac. On trouvera, à ce nom, l'acte par lequel il faisait rattacher cette seigneurie à la sénéchaussée de Figeac.

mourut au château de Montbrun²¹⁸ en février 1366 (1367n.st.) pendant que son diocèse était sous la domination anglaise. Un autre frère de Hugues III, Guillaume de Cardaillac, fut évêque de Saint Papoul (et non de St Paul -3-châteaux, comme quelques-uns l'ont dit), de janvier 1328 à février 1347 (Ed. Albe, autour de Jean XXII, loc.cit. p. 201 et suivant).

5 - Le fils de Hugues III, Marquès II de Cardaillac, baron de Brengues et de Montbrun, joua, comme son père, un grand rôle pendant la guerre de Cent ans (ses montres Cabinet des Titres PO 595, p.117-118). Il avait épousé, en 1342, Isabeau de Montal, fille de Géraud de Montal et d'Hélène de Barasc, héritière de Bertrand de Barasc, coseigneur de Montbrun (ibidem p. 162). Après quelques difficultés avec son beau-frère, il acquit de lui, en 1362, cette partie de Montbrun qui était restée aux Montal (Cabinet des Titres, PO 595 - Arch. Lot F153 et 356-7). Plusieurs auteurs²¹⁹ l'ont confondu avec Marquès de Cardaillac-Thémines, fils de Géraud de Cardaillac, et même confondu en un seul les trois Marquès (celui de Thémines et les deux de Brengues)²²⁰. Mais c'est bien le fils de Hugues qui épousa Isabeau de Montal et c'est le fils de Géraud qui épousa Marguerite de Castelnau, fille de Hugues de Castelnau et de Marguerite de Canillac, la sœur du cardinal de ce nom. Il n'est pas toujours facile de se retrouver dans la similitude des noms de lieux et de personnes.

6 - 7 Marquès II et pour fils et héritier Marquès III et probablement pour petit-fils un Marquès IV²²¹. Il nous paraît difficile, en effet, que le Marquès qui mourut, en 1405, fût le même que celui qui s'était marié en 1342. Il n'aurait guère été en état de se battre quelque temps auparavant. Il y a bien place pour trois générations jusqu'à Mathelin de Cardaillac (1448) ; Cette confusion est fréquente.

Nous trouvons, en effet, Marquès, fils et procureur de Marquès de Cardaillac, faisant un accord, en 1395, avec les consuls de Figeac, au sujet d'une somme d'argent qu'ils avaient empruntée pour retirer leur ville des mains de Bertucat de Leuret (arch. Lot F.357). Nous avons là Marquès III, fils de Marquès II. Le même confirme, en 1405, aux habitants de Montbrun les privilèges accordés en mai 1364 par Marquès II, et un autre Marquès fait une transaction, en 1434, avec les mêmes habitants (arch. Lot F.356). Ce ne peut-être que Marquès IV.

8 - Son fils Mathelin, est cependant mentionné comme chevalier (sans doute par erreur) en 1432, dans une note de F.357. Ce qui est certain, c'est que, le

²¹⁸ Il était assez souvent à Brengues, notamment en septembre 1363. les généalogies rattachent ces deux personnages à la branche de Lacapelle.

²¹⁹ Lacoste, III ne distingue pas. Il fait épouser au fils de Hugues, Marguerite de Castelnau (p.137), le fait hériter de Guillaume de Thémines (p.262) et vendre au comte d'Armagnac une partie de Gourdon (p.266) etc.

²²⁰ 1360 reconnaissances pour des biens en Rouergue (arch. Tarn et Garonne A 76.)

²²¹ Un Marquès de Cardaillac confirme les privilèges aux habitants de Montbrun par son père Marquès 1405 (arch. Lot F 356). En 1434 transaction entre les habitants et autre Marquès (ibidem).

20 mai 1448, il donne à bail emphytéotique à 17 chefs de famille le lieu de Brengues (voir plus loin); il est dit seigneur de Cardaillac, Montbrun et Grèzes. Il teste en 1468, mais encore, le 22 février 1470 (1469 n.st.), il hommage au roi de France (arch. N. PP45). Avec sa femme, Claude de Pierrefort, il est dit fondateur (ou bienfaiteur) de l'église de Notre Dame (de la Capelle) à Figeac (arch. Lot F.358). Acte de consécration de l'église Notre Dame à la requête des deux époux -F.353 : mention des deux époux comme fondateurs de l'église des Frères Prêcheurs). Date 1454.

9 - Il eut pour héritier Jean de Cardaillac qui hommage au roi en 1503. Il dénombre parmi les membres de la baronnie de Brengues, la seigneurie de Grèzes (bib. Mun. Cahors, papiers Greil 138), mais il en avait vendu, en 1497, la directe à Jean du Magne (ou du Mague) écuyer, seigneur de Scandalhac (arch. Lot F.358). Il eut un frère, Jean le jeune, dit seigneur de La Roque (P. orig. L95, p.145).

Pour donner une idée des possessions de la famille à cette époque, voici le résumé du dénombrement fourni par Jean de Cardaillac lors de son hommage de 1503 :

1 - Coseigneur et baron de Cardaillac. Il en porte le nom et les armes. Il n'y a que quelques rentes et menus fiefs, environ 20 livres de revenu et 16 paires de poules.

2 - Maison de Camburat, que tient à hommage noble Jean Mafre en basse justice ; il en a la juridiction, haute et moyenne, mais ne tire aucun revenu.

3 - De même il est seigneur haut et moyen de Mialet, que tient également de lui en fief et hommage noble Antoine de Gasc - justice à 50 sols - nul profit pour Jean.

4 - Six charges de blé de rente en la paroisse de Fourmagnac et 3 paires de poules.

5 - Baronnie du lieu de Prendeignes et villages des Truels et de Maubert - 60 sols 4 poules 2 livres de cire.

6 - Coseigneur en toute seigneurie et juridiction du Bourg - 12 $\frac{1}{2}$ livres tournois, 30 gelines (1/2 par feux).

7 - Seigneur de Brengues et Grèzes, haut, moyen et bas -1 moulin - 80 charges de blé froment, 6 charges mouture, 1 $\frac{1}{2}$ seigle, 2 avoine, 60 gélines, 30 livres de cire, 120 manœuvres, 24 chevreaux, 80 livre argent, 16 journaux de pré, 40 journaux de vigne, dans Brengues.

8 - Et dans Grèzes qui dépend de Brengues, 36 charges froment, 6 avoine, 60 livre argent, 100 manœuvres, 25 chevreaux, 50 livre de cire.

Item lève le péage en ses terres de Ginouillac, Brengues, Grèzes, Ligoussou²²², 6 livres.

9 - Item possède à sa main un territoire appelé de Ginouillac, métairie du labourage de 3 paires de bœufs, pouvant valoir un total de 120 livres.

²²² Ligoussou, commune de Grèzes ; Ginouillac (ancienne paroisse - voir Espédaillac), Fourques, commune de Brengues, rive droite ; Linars, rive gauche.

- 10 - Un autre territoire appelé de Fourques près l'église de Brengues, labours de 4 paires de Bœufs, toutes charges déduites vaut 30 livres.
- 11 - L'herbage de Ligoussou, métairie d'une paire de bœufs, revenu de 30 livres.
- 12 - L'herbage de Linars, métairie de 2 paires de bœufs, valant 60 livres.
- 13 - terroir de Montredon (3 paires de bœufs pour un revenu de 30 livres (commune de Marcillac).
- 14 - Terre de Darescou (ou Darestat, lieu à identifier), 2 paires de bœufs, 30 livres.
- 15 - Château de Montbrun - revenu : 80 charges de froment, 12 d'avoine, 36 livres de cire, 120 gélines, 140 manœuvres, l'arrière dîme, vaut années moyennes, grains divers, 120 charges, 25 charges de vin et de carnaige (arrière-dîme sur les animaux), 20 francs tournois - plus le labourage de 2 paires de bœufs donnant environ 20 charges de seigle, un moulin sur le Lot à 4 meules, donnant en moyenne 20 charges de blé, un four qui en vaut dix, le droit de guet qui vaut 15 livres tournois, le droit de péage de la rivière, vaut 6 livres, il y a 105 journaux de vigne, 25 journaux de pré, un jardin et une chenevière pour l'entretien de la maison ; sur le Lot, « tant que dure la rivière du Lot » la tierce part du poisson que prennent les pêcheurs.
- 16 - Au lieu de Cadrieu, rentes : 3 charges froment, 6 avoine, 16 livres argent, 30 manœuvres.
- 17 - A La Roque Toirac, qui dépend de la châteltenie de Montbrun, y compris le moulin, 80 charges blé, 16 livres argent, 40 poules, 50 maisons, l'arrière-dîme : 25 charges de blé.
- 18 - Au lieu et baronnie de Foissac²²³, y compris Cassarens et leurs appartenances, tout compris, rentes, métairie, bois, moulin : 300 livres de revenu.
- 19 - Dans le lieu de Cambolan, qui dépend de Montbrun : 50 livres de revenu. Il y a procès avec G. Héli, marchand de Villeneuve de Rouergue, et son fils Jean (d'après un acte fait en 1635 - carton de Cardaillac).

10 - A Jean succédèrent son fils Marquès V (marié en 1508²²⁴) et son petit-fils Marquès VI ; ce dernier ²²⁵épousa, le 17 décembre 1533, Hélène de Louvain, d'une famille de Picardie, ce qui explique le mariage de sa fille

²²³ Les possessions de Foissac, Cassarens et Camboulas ne sont pas celles pour lesquelles en 1345 et 1369, Marquès de Cardaillac recevait des reconnaissances. Il s'agissait de biens aux environs de Rodez.

²²⁴ Contrat de mariage, 25 mars 1508, entre noble et puissant Marc de Cardaillac, fils de noble et puissant Jean de Cardaillac avec demoiselle Jeanne de Champagne, fille de Brandelis de Champagne, assistée de son frère Baudouin. Il reçoit à cette occasion, la seigneurie de Foissac, plus tard vendue à Galiot de Ginouillac (carrés d'Hozier, 51, p.316).

²²⁵ Il hommageait au roi, en 1543 (papiers Greil n°122-3).

Marguerite de Cardaillac (5 novembre 1563) avec François de Suzanne, également d'une famille picarde²²⁶.

M. de Suzanne hérita des possessions de Brengues et de Montbrun, etc, par le décès d'une mademoiselle de Cardaillac, d'après une lettre de l'abbé de Marcillac, du 25 mai 1574. Nous ne savons pas qui est cette personne, non portée sur les généalogies.

Voici ce qu'écrivait à sa belle-sœur, madame de St Sulpice, l'abbé de Marcillac, Christophe d'Hébrard : « Nous avons acquis un autre voisin, par le décès de feu M. de Cardaillac, qu'est m. de Suzanne, lequel nous est ici venu voir et à madame (la prieure) d'Espagnac aussi, et vous assure qu'il est bien fort honnête et sage gentilhomme. Depuis quelques jours, il est allé en Picardie voir sa femme et pense qu'en brief il la ramènera en ce pays. Son fils, le baron est demeuré par deçà, qu'est de l'âge de 18 ans et bien beau et honnête, si mr de St Sulpice et vous, trouvez bon ce parti pour ma nièce de Saint Sulpice, nous en tiendrons quelque propos. Ledit seigneur de Suzanne, comme j'ai entendu, a fort de quoi en Picardie, et celui (le bien) qu'il a maintenant en Quercy n'est point petit » (Cabié, col.265).

Mr de Suzanne était cependant un seigneur protestant. Il est vrai qu'à ce moment là on était dans une paix provisoire, et, de plus, les Saint Sulpice, même l'abbé de Marcillac, étaient ce que nous appellerions aujourd'hui des libéraux : le projet de mariage dont il est parlé en est une preuve ; ils furent naturellement, et même l'évêque de Cahors, antoine d'Hébrard, opposés à la Ligue. Au moment où l'abbé de Marcillac écrivait les lignes ci-dessus, il avait oublié que le pays avait beaucoup souffert de la garnison protestante qui se trouvait à Brengues (Cabié, col. 129 et 209), et qu'il l'avait ainsi qualifiée dans une lettre du 14 mars 1533 : « méchante canaille qui sont dans Brengues, qui ne laissait personne sans la rançonner et la pilher » (Cabié, col.281), mais il était de la même neutralité que son frère, le baron de St Sulpice, qui était opposé (lettre du 22 avril 1573) à ce que l'amiral de Villars rasât les châteaux de Brengues et de Geniès (Cabié, col.219).

D'ailleurs c'était la neutralité de bon nombre de catholiques qui répugnaient d'employer les procédés de leurs ennemis. C'est ainsi que m. de Vezins se plaignait très fort, dans une lettre du 15 septembre 1579 à m. de St Sulpice, de ce que quelques particuliers catholiques avaient pris deux jours auparavant le château de Montbrun à m. de Suzanne, malgré l'édit de pacification et les menaçait d'une punition exemplaire (Cabié, col.497). le 14 octobre 1579 le vicomte de Gourdon, un des chefs protestants, écrivait au

²²⁶ Il y a Suzanne, dans les Ardennes et Suzanne dans la somme. La généalogie communiquée par m. de Cardaillac, le dit seigneur de Rubigny (qui est dans les Ardennes), de Cerny (Aisne ? Seine et Oise ?) et de Vadimont ?. D'après le lettre de l'abbé de Marcillac, ce seigneur « a fort de quoi en Picardie » ; quand son fils se marie en 1584, Jean de Suzanne est dit seigneur de Villeret-Hagueron. Comme les de Suzanne furent très peu de temps seigneur de Brengues, nous n'avons pas cherché davantage (voir d'ailleurs Montbrun). Une Cécile de Suzanne épousait en 1679 Louis de Cardaillac (Lacapelle) seigneur de St Sernin et de Clavières (en Auvergne).

baron de St Sulpice, qu'ils étaient tous les deux chargés de faire rendre Montbrun à m. de Suzanne (Cabié, col.528).

Il est souvent question de Montbrun à faire rendre dans la correspondance des St Sulpice (1579-1581). Malgré tout le soin que le baron Jean d'Hébrard donna à cette affaire, le mariage auquel avait pensé l'abbé de Marcillac ne se fit pas. En août 1584, honoré seigneur Jean de Suzanne et de Cardaillac, seigneur et baron dudit Cardaillac, Montbrun, Brengues et Foissac, seigneur de Villeret Hagueron épousait dame Cléopâtre Dupuys (Cabié, col.716-717).

Le jeune seigneur du entretenir une garnison protestante dans son château de Brengues et cette garnison faisait des courses aux environs, rançonnant de pauvres paysans, et emmenant leur bétail (Cabié, col.843, date janvier 1590).

Les Saint Sulpice

Il ne tenait pas à garder Brengues, dont le château était inhabitable. En 1597, il le cédait à l'évêque de Cahors, Antoine d'Hébrard de St Sulpice, moyennant la somme de 23100 écus. D'après le document des Titres qui fait connaître cette vente, l'évêque fit attacher à la seigneurie de Brengues, désormais détachée de celle de Montbrun, la portion de la baronnie de Cardaillac qu'avait possédé la mère de Jean de Suzanne.

Dans son testament l'évêque prend en effet le titre de baron de Cardaillac et de Brengues, à la suite des autres titres. Il lègue « au premier fils mâle habile à succéder qui proviendra du mariage légitime et par nous agréé de demoiselle Claude d'Hébrard de St Sulpice, ma chère nièce et pupille, ses places de Conac et Bach, etc, ensemble les baronnies de Cardailhac et Brengues assis au présent pais de Quercy par moy naguère acquises etc » (17 janvier 1599 BSEL VI, p.99). Il donnait à son valet de chambre, Antoine Patris, entre autres choses une métairie qu'il avait acquise de François Cellier dans la terre et juridiction de Brengues (ibidem p.102).

Claude épousa, en juin 1600, Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, et par là Brengues vint en la possession de cette famille déjà un peu quercynoise par ses possessions d'Assier (voir ce nom).

Nous signalerons d'une façon particulière l'hommage et dénombrement de François de Crussol, abbé de St Sulpice, baron de Brengues. Il avoue : La baronnie de Brengues, sénéchaussée de Quercy, tenant de Cahors ; confrants : terres d'Espagnac, de Bazos, de St Sulpice, de Bédurier (Gréalou). Il l'a en pleine justice, avec droit de confiscation prélation et autres. « *Et y a un château basti de pierre de talhie* » avec sa basse-cour, jardin, vignes et autres terres nobles.

« *Moulin banié pour les habitants d'Espédailiac, basti de pierre de talhe sur la rivière de Sellé,* » à deux meules, du revenu de 50 setiers froment ou mixture, mesure de Figeac.

« Deux métairies nobles de 3 paires de bœufs chacune, avec leur bois et pasturage », de revenu de 300 livres d'afferme. Les deux rentes en la dite baronnie : 200 émines froment, 100 d'avoine, plus la seigneurie de Coanac, la seigneurie de Bach, la métairie des Rousières (d'Escamps).

6 décembre 1666 (arch. nat. P.514).

Ce château dont il est ici parlé sans autre observation, est déclaré inhabitable dans un acte de 1647 qui mentionne : une cuisine basse, une tour de la Groulette dont le gabion est en ruines ; un grenier assez en état (note Champeval).

Un dénombrement, de 1731 (30 novembre) rendu par Charles Emmanuel de Crussol parle d'une « mesure de château noble » (arch. nat. Q¹ 602). Ce même dénombrement signale Bach et Coanac comme ne faisant qu'un avec Brengues pour constituer la baronnie de ce nom.

François de Crussol, seigneur baron de Brengues, Coanac, Bach et les Rozières (voie Escamps) affermait le 11 mars 1681, par l'intermédiaire de son parent Louis de Crussol de St Sulpice, la baronnie avec cens, rentes, moulin, métairies, pré de Caudenat, pré de Merlet, droit de lods et moyennant 2350 livres par an, au notaire Antoine Lagarde, procureur d'office du marquisat de St Sulpice, Antoine Pradié, marchand de Grèzes, Antoine Cassanhes, marchand de Brengues, Jacques Pégourié, marchand de Gréalou (papiers de la famille Cassagnes, de Brengues).

L'aveu et dénombrement de Charles Emmanuel de Crussol de St Sulpice, duc d'Uzès, en 1731, 26 janvier, porte : pleine justice en la paroisse et taillable de Brengues, avec prison, poteaux (pilori) élection de consuls qui prêtent le serment ; une rente noble directe de 120 sétiers froment, mesure de Figeac sur laquelle est due une rente au chapitre de Figeac, par chef de famille, 1 livre de cire, 1 paire poules, 1 chevreau, 4 journées d'homme, 13 sols 9 deniers, 1 charretée de bois (une charge pour ceux qui n'ont pas de bœufs), 1 charge de paille à Noël moulin et métairies (arch. nat. Q¹ 602).

Brengues fut un peu plus tard vendu aux Audin.

Les Audin

Au 18^e siècle, les barons de Brengues, sont les Audin. Cette famille venait de Rocamadour. C'était une famille de marchands devenus bourgeois, dont nous ne connaissons pas l'origine. Enrichis par le commerce, ils voulurent, comme tant d'autres, acheter la noblesse. Mais ils commencèrent par se donner à Rocamadour même une antiquité et des alliances plus que douteuses. Le registre paroissial du recteur Ségarie, (17^e siècle) conservé à la mairie de Rocamadour, est singulièrement suggestif à ce sujet : partout où les membres de la parenté sont mentionnés comme marchands, on a mis en surcharge : bourgeois. Bien mieux : ils s'y donnent déjà le titre d'écuyer. Ainsi l'on trouve au bas des pages, çà et là où le recteur n'avait rien mis : « *messire Jean Daudin, écuyer, marié avec madame Antoinette d'Issaly* » (n°429) ou bien :

« *demoiselle Antoinette d'Issaly veufve à messire Jean Daudin, écuyer* »
et « *demoiselle Antoinette d'Issaly, veuve à noble Jean Audin* ».

Les Issaly, les Delpech, les Darnis, les Delmas, les Lacrozille, ceux et celles qui touchent de plus ou moins près à la famille Audin, sont de même « embourgeoisés » ou ennoblis. Et c'est assez curieux de suivre sur l'honnête registre du bon recteur Ségarie, les mensonges vaniteux de ces parvenus. Malheureusement pour eux, le faussaire n'avait ni la même encre ni la même écriture que le recteur et les vrais titres reparaissent sous les surcharges.

Entre 1760 et 1770, la baronnie de Brengues fut achetée par Antoine d'Audin, conseiller, secrétaire du roi, près la Cour des Aides de Montauban. Il était fils de Guillaume Audin, sieur de Virolou, bourgeois de Rocamadour et de demoiselle Catherine de Puniet (d'une ancienne famille de Gourdon). En juillet 1761 il avait épousé Jeanne de Pezet, fille de m. Pierre de Pezet, receveur des tailles en l'élection de Figeac et de Louise de Delfau.

Il habitait le plus souvent Rocamadour²²⁷. Le 21 avril 1773, un de ses fils, Sulpice d'Audin, était baptisé dans cette ville. Le père est appelé, sur le registre paroissial, messire Antoine d'Audin, baron de Brengues et seigneur d'Antéjac (Antéjac, commune de Brengues). Antoine eut 7 enfants dont 4 fils qui moururent sans postérité et trois filles dont l'une épousa m. de Blines et ne laissa qu'une fille qui mourut en 1844 (arch. Lot F.312).

Comme un grand nombre de ces marchands devenus bourgeois ou magistrats et parvenus par leur argent à la noblesse, les Audin se montrèrent très attachés à leurs nouveaux droits et presque plus royalistes que le roi. Une information assez curieuse de l'année 1790 nous montre de quelle façon les fils d'Antoine d'Audin traitaient le curé de Brengues quand celui-ci donnait lecture des décrets de l'Assemblée Constituante. Nous n'avons pas à défendre ce curé qui poussa la soumission à ces décrets jusqu'à prêter le serment schismatique et qui resta en fonction jusqu'en 1793 inclusivement. Mais cela ne justifie pas la conduite des fils Audin en 1790, et l'on comprend que leurs violences ayant soulevé la population, ils aient été obligés d'émigrer.

L'information fut faite par devant monsieur Jean François Durand, conseiller-doyen en la sénéchaussée de Figeac, à la requête de me Jean Pierre Andrieu, curé de Brengues, contre les trois enfants pûnés du sieur Audin dudit lieu de Brengues, la dame Pezet, femme audit sieur Audin, la demoiselle d'Antéjac sa fille, et une demoiselle étrangère²²⁸ (30 septembre 1790, en son hôtel de la rue des Capucines à Figeac).

Divers habitants, hommes et femmes, de Brengues, viennent déposer que, pendant que le curé lisait au prône les décrets de l'Assemblée, les trois frères et les dites dames et demoiselles avaient témoigné par leurs rires et leurs grimaces ou par leurs trépignements qu'ils se moquaient de leur pasteur, que le sieur d'Artensac, frère d'Audin aîné (Léon Stanislas d'Audin, sieur

²²⁷ En 1786, il était à Rocamadour.

²²⁸ Mademoiselle Dufau, leur cousine.

d'Artensac, qui demeurait d'ordinaire à Rocamadour²²⁹) avait dit : « *le curé de Brengues ne monte en chaire que pour lire des babioles* », rien de ce qu'il lisait n'était vrai et que le sieur d'Antéjac, un des fils, avait ajouté : « *le curé n'est qu'un J.F.* » celui-là avait même eu la hardiesse de monter un jour dans la chaire, qui est dans le chœur, et de faire de là des signes et des grimaces aux dames d'Audin ; mais ils avaient fait pis : ils étaient allés bousculer le curé dans la sacristie²³⁰ et de façon si violente qu'on crut un moment qu'il l'avait tué.

Un des fils, appelé le chevalier, dit bien aussi quelques grossièretés, mais il reconnut qu'il avait eu tort de porter la main sur le curé.

Outre la lecture des décrets de l'Assemblée Constituante qui ruinaient les prétentions féodales des Audin, le curé avait eu le tort un jour de commander aux trois fils, qui se tenaient assez mal à la messe, de se mettre à genou au moment de la consécration, et cet ordre avait singulièrement froissé la vanité maternelle de Me d'Audin : elle estimait assez peu le curé et disait que si on ne lui avait pas résigné le bénéfice, il n'aurait jamais été recteur de Brengues. Le curé avait fait aussi quelques observations en voyant comment certaine partie de son auditoire prenait ses lectures : « *il y a ici, avait-il dit, des personnes qui viennent rire dans le temps que je fais les instructions nécessaires à mes paroissiens. Si ces personnes sont assez instruites, elles n'avaient qu'à rester dehors et ne pas venir troubler ni scandaliser les autres* ».

On voit également par ces dépositions que la famille d'Audin devait avoir quelque peur d'être attaquée, car plusieurs témoins rapportent avoir vu « *le sieur Audin père qui portait un fusil, au bout duquel il y avait une baïonnette, et un couteau de chassenu à la main ; et le sieur d'Artensac (son frère) qui portait trois fusils, dont deux doubles en bandoulière et un troisième simple avec sa baïonnette au bout et deux sabres ou couteaux de chasse à ses côtés, et le sieur Blanat, neveu dudit Audin, qui les suivait avec un fusil simple* » (arch. personnelles, carton Brengues).

Familles diverses

Famille de Brengues

B. de Berengas témoin dans un acte de 1278 concernant Capdenac.

Famille de Madilhac

Jean et Bernard Madilhac, de Brengues, dans un acte de 1333, concernant Espagnac.

Famille de Marcihac

²²⁹ Artensac était un domaine de Montvalent, appelé aujourd'hui le Daury.

²³⁰ Le sieur d'Antéjac avait dit : je veux que le diable m'emporte si je ne f. ta couronne à terre, f. gus de curé.

En 1515, les Cardaillac (Jean et Marquès V), père et fils, vendent l'herbage de Brengues (partie) et le bois de Laborie à noble homme Bertrand de Marcilhac, seigneur de Labastide-Capdenac et de Gironde (Papiers Champeval d'après Arch. Aveyron E82).

Famille Cassagnes

Encore existante (XX^e siècle) depuis au moins le XVI^e siècle. Le 20 thermidor an V, Jean Jacques Cassagnes, juge de paix du canton de Livernon, domicilié à Brengues, achète de Jean Louis Dufau, habitant de Martel, un jardin et enclos sur l'emplacement du ci-devant château et ce qu'il a au castrum de Brengues, moyennant 2400 livres, se réservant la moitié de la mesure du château, acquis de la République par acte du 12 thermidor an VI. Les Cassagnes furent le plus souvent des juges ou des intendants des seigneurs de Brengues.

Fief de Bazos ou Bazot

Bazos est situé sur la rive gauche du Célé. Il dépendait du seigneur de Brengues, or le 9 juin 1406, messire Bertrand de Cardaillac l'inféodait à Pierre Cornavi, bourgeois de la ville de Cajarc, qui semble avoir été une sorte de nouveau riche au milieu des ruines accumulées par la guerre de Cent ans, tellement il fit d'acquisitions dans la région. Il lui céda tous les droits et la justice jusqu'à 60 sols. Le 5 décembre 1468, messire Mathurin de Cardaillac, vendait au neveu de Pierre Cornavy, Jean Cornavy, un boriage voisin appelé le surcroît de Bazos, se réservant la justice haute et moyenne, l'hommage d'une paire de gants d'acapte. Le 12 janvier 1470, une sentence du sénéchal du Quercy maintenait Jean Cornavy dans la possession de ce tènement. Le 19 janvier 1472, on plantait les bornes de la juridiction. Le 3 janvier 1480, Jean Cornavy vendait tous ses droits à noble Antoine de Cadrieu, sieur dudit lieu, et le 31 mars 1491, celui-ci hommageait au seigneur de Brengues. Enfin, le 5 mai 1525, messire Jean de Cardaillac et son fils Marquès, vendaient à noble Jean de Cadrieu, sous la régulation de messire Jean de Cadrieu, protonotaire apostolique, la justice haute et moyenne sur le repaire de Bazos.

Il y eut un peu plus tard quelques difficultés parce que le surcroît de Bazos était pris sur le tènement de St Prignes (écrit ici Samprenys) et que ce tènement avait été déjà inféodé «aux manants» en 1488 et 1521. Il y eut transaction le 9 mars 1598, pour finir ces désaccords, entre noble Marc de Cadrieu et messire Jean de Cardaillac-Suzanne, seigneur et baron de Brengues et de Montbrun. L'acte fut passé au château de St Sulpice entre Marc de Cadrieu d'une part et ledit de Suzanne et l'évêque de Cahors, de l'autre, comme acquéreur nous l'avons vu de la baronnie, m. de Cadrieu demeure possesseur du fief de Bazos dont les limites sont bien déterminées. On y trouve les noms de Bancourel (Cajarc), de Pech haut de Linars - acte du 9 mars 1598. témoins : noble Guyon Dajols, seigneur de la Roque Toirac, messieurs maîtres Antoine de Peyrusse, président du présidial et juge mage en la sénéchaussée de Quercy, Georges de St Doumer, lieutenant principal en la dite sénéchaussée, Vidal de

Facire, avocat du roi au présidial de Cahors, Marc Pelras, capitaine de Brengues. Du 19 novembre 1628 (arch. nat. Q¹ 146¹⁷ f.436 et f.13) habitant alors Montvalent, d'après une copie du XVII^e siècle - carton Brengues.

En 1657, le fief de Bazos appartenait à noble sieur Paul de Verniol, seigneur de Laborie (abbé Rouquié VI, p.251).

De la juridiction de Brengues, Bazos était cependant de la paroisse de St Chels ; ce domaine appartenant en 1790, à me Trémoulet, avocat, fut rattaché, le 5 juin, à la paroisse de Brengues.

Fief de Caudenat

On trouve écrit aussi Capdenac et c'est sous cette forme que la *villa de Capdenaco* fait partie, en 1287, de la baronnie d'Arnaud Barasc de Béduer. Peut-être d'ailleurs est-ce un des seigneurs de Capdenac le Haut qui a donné son nom à ce village. On trouve Jean de Caudenat, en 1272²³¹ ; en 1278, un Berengarius de Capdenac, damoiseau (registre d'un notaire de Capdenac). Le ... décembre 1278 (vendredi avant Noël), Hugues de Vidailac, bourgeois de Figeac, fait un arrangement au sujet de la moitié du fief de Caudenat, en la paroisse de Brengues ; présents, les deux Templiers que nous avons nommés ; P. de Cajarc, damoiseau ; Bernard de Brengues ; Déodat de Linars ; Hugues Delpérier, Guillaume Delpech (ibidem bib. nat. F.10188, f.62).

En 1650 et en 1702, ce fief appartenait à une famille Murat.

Fief d'Antéjac

Village sur la rive gauche du Célé, fut jadis de la paroisse Sainte Néboule, annexe de Carayac. Cf. l'Antéjac du Tarn et Garonne (près Caussade), d'où sortit, pense-t-on, l'évêque de Cahors (XIII^e siècle), appelé Pons d'Antéjac.

A XVIII^e siècle, le dernier baron de Brengues, Antoine d'Audin, se titrait aussi seigneur d'Antéjac. Il transmettait d'ailleurs ce titre à un de ses fils, et même à une de ses filles, ainsi qu'on a vu plus haut. Dans le dénombrement de m. de Crussol, en 1731, il est dit qu'il y a trois métairies (11 paires de bœufs de labour) au terroir d'Antéjac.

Fief de St Prègne

En patois Son Pregno, on trouve, en 1700, St Preniès.

L'abbé de Figeac (le chapitre dès le XVI^e siècle, après la sécularisation), avait 200 livres de rente dans la juridiction de Brengues.

La prieure (dite abbesse) d'Espagnac avait la moitié de la dîme. Cette dîme se levait à 1 sur 11. Cela constituait une sorte de prieuré pouvant valoir vers 1668, 400 livres. Charge : l'entretien de l'église de Brengues.

²³¹ Témoin dans un acte passé à Espagnac.

La Communauté

Brengues n'a jamais formé qu'une communauté rurale. Le bail emphytéotique de 1448 est comme la charte de ses coutumes. Nous en donnons ici le résumé d'après des notes de m. Champeval prises dans les papiers de m. Cassagnes et communiqués par madame veuve Champeval. Elle est assez libérale (a comparu avec une pièce analogue pour Mayrinhac-Lentour que nous avons publié dans le BSEL).

Il est probable qu'elle devait ressembler à beaucoup d'égards à celle que Marquès II de Cardillac avait donnée aux gens de Montbrun et de Saujac (1364).

Calès

La forme la plus fréquente en latin est de Calisto qui doit être un nom de personne. On trouve aussi de Calesso. Il y a une commune de Clès, en Périgord, dans le canton de Cadouin, en latin Calezio ; et, même ?, il y avait une métairie de Calès près de Campagnac-lès-Quercy.

A quelle époque remonte cette localité ? Il est impossible de le savoir. Elle est mentionnée dans le cartulaire de Tulle. Le faux testament d'Adhémar des Echelles l'unit à Belcastel dans un don à l'abbaye de Tulle : « castrum etiam bellum et ? de Calesso. » Les bulles de Pascal II (1114) et d'Adrien IV (1154) en confirment la possession à ce monastère ; la première en l'unissant à Payrac, qui sûrement, étant chef-lieu de l'archiprêtré du gourdonnais ne lui a jamais appartenu ; la seconde en l'unissant comme le testament du vicomte Adhémar à la chapelle de Belcastel « capellam de Bellocastro, capellam de Castel, (pour Calès)... »²³² nous n'en retiendrons que ceci : L'église de Calès existait au moment où l'on a fabriqué le testament d'Adhémar des Echelles et l'abbaye de Tulle prétendait y avoir des droits, comme sur Belcastel, qui ne lui fut donné qu'au siècle suivant.

²³² Cartul. Champeval, nos 14, 3, 602.

Cambes

Nous remarquerons tout d'abord ce radical Camb qui se retrouve dans les noms de paroisses voisines : Camboulit et Camburat, et dans d'autres du diocèse : Cambayrac, Camboulan (aujourd'hui diocèse de Rodez), et qui est peut-être simplement le mot latin *Campus*. M. l'abbé Lacoste pense plutôt aux mots romans *Camba* (jambe) ou *Cambe* (chanvre).

L'historien Lacoste (Histoire du Quercy t. I, p.337) veut trouver le nom de notre paroisse dans le lieu de *Cambentium* mentionné parmi ceux qui sont donnés par le roi Eudes à l'abbaye Saint Hilaire de Poitiers. Mais, quand on se reporte au texte de la donation (Histoire de la France, t. p.), on voit que seul le lieu de *Gauliacum* (ou *Sauliacum*) et l'église St Hilaire se trouvent en Quercy.

Cambes est mentionné comme possession de l'abbé de Figeac dans la bulle de 1146, du pape Eugène III ; et dans le pouillés du début du XIV^e siècle, Cambes est dit à la présentation du prieur de Fons. A une date, de nous inconnue, le prieuré de Cambes fut rattaché au grand prieuré de Fons qui relevait de Figeac, et le prieur, religieux de Fons, fut le gros décimateur, mais la seigneurie et non pas seulement la suzeraineté, mais des revenus, resta toujours à l'abbé de Figeac. Le prieuré, est-il dit dans le pouillé Dumas (1679) était ordinairement uni à la camérarie de Fons.

Dès le début du XVI^e siècle au moins (1501), le patron titulaire de l'église paroissiale est le même qu'aujourd'hui : St Maurice. Mais les pouillés ne donnent pas toujours le même nom de saint : ceux du début du XII^e siècle mettent : St Etienne, celui de 1484 met St Clair, le pouillé Dumas met St Pierre, dans la première partie et St Maurice dans la seconde ; le pouillé Longnon porte : St Martin de Cambe. Peut-être un de ces saints patrons. Nous ne savons lequel des quatre était le titulaire de l'église du prieuré : un testament de 1457 (Paris notaire, arch. Austrzy), mentionne une confrérie de Saint Clair dans l'église de Cambes ; et un autre de 1502, porte un legs au luminaire de Saint Clair ; ce même testament renferme également un legs pour la confrérie du Saint Esprit (notes Ampelle, arch. Austrzy).

Prieurs :

Les prieurs de Cambes sont, avons-nous dit, les religieux du monastère de Fons qui ont la charge de camériers²³³ : ce prieuré est rattaché à leur dignité pour leur permettre d'en accomplir les fonctions. Nous renvoyons à la liste des camériers du monastère (voir Fons). Le nom le plus ancien est celui de frère Bonnet Bertrand remplacé par Jean Bertrand, qui passe en 1493, un accord avec la prieure de Linac (Doat). Le dernier, dom Elie Salvat (de 1770 à 1790) à la fois prieur claustral de Fons.

Curés :

Le plus ancien curé, dont nous ayons le nom est Raymond Pinquier, qui fut remplacé par son neveu²³⁴ Jean Pinquier, recteur en 1484, d'après un bref qui l'autorise à réciter le bréviaire romain, en dehors du chœur (arch. vat. Annar.39 t.20, f.500[†]). Un autre bref (du 2 février 1502) autorise Jean Pinquié, senior à tester ; son frère Germain, Jean Pinquié junior le remplaçait dans le gouvernement de la paroisse en vertu d'un bref du 17 février. Il se fit mettre en possession le 2 avril suivant. Tous deux étaient fils d'Hugues Pinquié, qui avait été enseveli à l'endroit où « *pendent les cordes des cloches* » et c'est là que le curé veut aussi recevoir la sépulture. Il demande 50 messes basses de requiem pour sa sépulture, plus 3 messes hautes, dont une du Saint Esprit, une de Notre Dame, la troisième de Requiem ; autant pour la neuvaine et le bout de l'an, avec une absoute sur la tombe de son oncle et de son père. Il fait de nombreux legs pieux, dont un obit que devaient célébrer les obituaires de Cambes. Il y a aussi un obit pour le prieur de Fons qui est le patron (non le seigneur) de Cambes (Ampelli, notaire arch. Austry). Son neveu fut installé par le prieur de Cardailiac, en exécution du bref du 17 février 1502 (fon Latran, 1102, f.207).

Mais la mort de son oncle survenue peu de temps après la résignation, fut cause qu'un concurrent se présenta contre lui, arguant de la nullité du bref obtenu pour ce motif. Nous trouvons, en effet, en 1506, un certain Jean de la Trémie (peut-être de la Treyne), qui se dit curé de Cambes. Mais il dut être débouté, car nous voyons, le 2 décembre 1521, un troisième Jean Pinquié succéder à son oncle, et prendre possession le 2 décembre (Ampelli, arch. Austry). Les difficultés continuèrent, puisque, en 1529 (13 février 1528) Guillaume Filhol est maintenu par le Parlement de Toulouse dans la rectorie de St Maurice de Cambes, contre me Jehan Toulza, en faveur de qui le viguier de Figeac avait porté un arrêt, qui est annulé (arch. Haute Garonne série B 22 f.106). En 1537, ou plus tôt, Antoine la Bourdonnière remplaçait Guillaume Laguerie, défunt (reg. Cantaloube²³⁵, arch. Austry). Avant 1549 la paroisse était possédée par Martin Amignon qui était transféré à Limogne. Ce prêtre

²³³ D'ordinaire ; en 1708, c'était le prieur de Fons, messire Boisset de la Salle, qui arrentait les dîmes du prieuré de Cambes pour 4 ans (note Lacoste).

²³⁴ L'oncle nous est connu par le testament du neveu.

²³⁵ Date douteuse, ce registre Cantaloube donnant des listes peu précises.

avait de plus un canonicat dans l'église collégiale de Figeac (reg. Vat.1727, f.254).

Un registre des obituaires de l'église du Puy de Figeac nous donne le nom d'Antoine Castagnié, recteur de Cambes en 1623, en 1648, Jean Ducros arrentait les fruits de sa cure à me Villiès de Clariès (Ceysac notaire, note Foissac) ; en 1670, François Ducros, frère du chanoine Pierre Ducros, qui lui céda sa prébende. Ce Pierre Ducros est l'auteur d'une histoire de l'abbaye de Figeac, sans grande valeur, restée ? En 1715, Pierre Maleville était curé²³⁶. Il plaidait au sujet de la dîme avec Arnaud Vaysse, marchand (arch. Lot B.1500), le 18 mai 1743, il résignait en faveur de m. Etienne Fréjaville, qui ne faisait que passer, et que remplaçait l'année suivante Jean Joseph Villiès, transféré en 1753 à Notre Dame de Lacapelle à Figeac et remplacé à son tour, à Cambes, par me Pierre Pailhasse, ancien vicaire de Douelle, originaire de Figeac, comme son prédécesseur. En 1784, Pailhasse recevait la cure se St Daunès, mais ne la gardait pas et revenait à Cambes. Il prêta le serment constitutionnel et on trouve en 1797, au synode de m. Danglars évêque du Lot.

La dîme se levait au onzième : elle était partagée entre le prieur qui prenait les deux tiers et le curé un tiers et leur rapportait 40 charges de blé (tous grains) et 60 charges de vin. Cambes est porté pour 48 feux dans un état de 1631 (arch. Lot F.84), ce qui fait environ 220 à 240 habitants, pour 200 communicants dans le pouillé alphabétique du XVIII^e siècle.

Cambes était de l'archiprêtré de Figeac et fut de la congrégation foraine de Figeac. Aujourd'hui, Cambes est du canton ou doyenné de Livernon..

L'église est de style roman, mais a subi de tels remaniements en 1842 et 1848, que rien ou à peu près rien ne subsiste de l'ancienne église.

Vicaires : en 1651, Bernard Maurau ; en 1736, Jean Bes (devient curé de Corn en 1745).

La seigneurie

Le principal seigneur de Cambes était l'abbé de Figeac.

Le 1^{er} mars 1436-7, messire Begon de Roquemaurel, abbé ; Géraud Maury, célerier et syndic du monastère de Fons, noble Pierre de Prudhomme, seigneurs par indivis, donnent à bail le fief de Concan qui compose le lieu de Cambes, à Bertrand de Foissac, Géraud Loubières, du lieu de Naussac, Raymond Rouziès, absent ; ce fief a pour confronts les terres de Saint Monteils, de Conclur, du castrum de Camboulit, de la métairie et du village de Pomiès, le cause de Cambes, les terres du village de Peret, le chemin de Fons à Camboulit, la combe d'Espalieu, le ruisseau de las bornes. Le cens annuel exigé pour ce tènement était de 20 cesterées de froment.

²³⁶ En 1722, il donnait, comme délégué des consuls, un certificat de bonne santé.

Le 3 mars 1454-5, l'abbé arrentait le terroir de Ginouillac, proche Saint Monteils ; le 23 mai 1473, le terroir de Puech del Ser ; le 7 janvier 1491, le cause de Cambes aux consuls.

Ensemble, l'abbé et m. de Prudhomme arrentaient le 9 décembre 1437, le village de Vieillefont ; le 15 novembre 1449, celui de Pournel.

Le 31 août 1498, l'abbé inféodait à m. de Cornély, coseigneur de la châteltenie de Cambes, le fief de Fropes, entre Concan et Péret. Dans un acte de 1710, les habitants disaient que ces diverses inféodations devaient être comprises dans l'ensemble du Concan, pour faire les 20 sétiers de cens (arch. de la famille de Péret).

En 1649, l'abbé Louis de Crussol recevait des reconnaissances (représenté par son procureur, le chanoine Lagentie) pour les terres de Chaulme, tenues de lui en pagésie perpétuelle (papiers Baniprac).

Furent coseigneurs de Cambes, les de Cornély, coseigneur également de Camboulit, de Fons, de Boussac (voir ces noms - arch. Lot F.381). les Cornély remplacèrent à Cambes les de Prudhomme, que nous avons vu donnant à fief le Concan, avec le syndic de Fons et l'abbé de Figeac.

Les de Lascazes de Roquefort eurent aussi part à la seigneurie de Cambes. En 1555, noble Jean de Lascazes vendait ses possessions de Cambes à noble Jean de Cambefort (arch. Lot F.450)

Famille de Colomb

Une branche de la famille de Colomb s'alliait au XVII^e siècle à la famille de Cornély. On la trouve à Puyblanc²³⁷. Voir sur cette famille de Colomb, la monographie qu'en a écrite m. Champeval.

Famille de Péret

Prenant son nom de Péret en la commune de Lissac, aujourd'hui paroisse de Cambes²³⁸. (voir Lissac). En 1727, Jean de Péret était seigneur de Mazerieu en la paroisse de Cambes.

La famille noble de Sinx, qu'on trouve à Cardaillac, Bédurier, Capdenac, avait une partie de la seigneurie de Cambes au XIV^e siècle et au XV^e. En 1437 (?) noble Marquès de Synx est dit coseigneur de Cambes (not. Galhard, arch. Austruy).

²³⁷ En 1662, Marie Anne, fille de Balthazar de Colomb, seigneur de Puyblanc, épouse Marc de Cornély, coseigneur de Cambes (arch. Lot F.141 F.381).

²³⁸ Parce que plus proche de Cambes que de Lissac.

La Communauté

La communauté de Cambes en la sénéchaussée et en l'élection de Figeac, fut commune du canton de Fons pendant la Révolution, aujourd'hui elle appartient au canton de Livernon.

La population de la paroisse d'après le dictionnaire des communes, était de 395 paroissiens ; le pouillé alphabétique ne donne que 200 communians, ce qui donne un chiffre bien inférieur, à peu près celui de la population actuelle 275 paroissiens..

Elle payait au moment de la Révolution, 5681 livres, y compris 301 livres de charges locales²³⁹.

L'histoire de Cambes se confond avec celle de Camboulit, cette communauté étant comprise dans la même châtelainie. Le lieu dut être à peu près désert vers la fin de la guerre de Cent ans, puisqu'il fallut, en 1437, le donner à nouveau fief à des étrangers (venus du Rouergue), à cause des guerres et de la mortalité (not. Galhard, arch. Austr.).

Voir la monographie de Corn par m. l'abbé Th. Péchal.

²³⁹ En 1716, 3042,66 livres, dont 2447,10 pour la taille, 287,186 pour la capitation, 306,18 pour les sixième (papiers de Péret).

Camburat

M. Saint Martin rattache ce nom, comme celui de Camboulit aux Camboluti : M. Lacoste y vit tout simplement un camp murat²⁴⁰. On trouve au XIV^e siècle la forme Chamburatu.

La paroisse de Camburat (voir art. 3, la communauté, un mot sur la ville de Camburato au IX^e siècle.) est portée sur la bulle d'Eugène III (1146) parmi les possessions de l'abbaye de Figeac ; où l'on ne trouve pas Camboulit qui a toujours appartenu à ce monastère : nous pensons que c'est là une erreur du copiste ; car, seule, la copie de Doat nous a transmis cette bulle.

Les pouillés attribuent tous la paroisse de Camboulit au chapitre de Cahors : et le chanoine chantre du chapitre est indiqué comme décimateur²⁴¹. il est vrai que les pouillés du début du XIV^e siècle (avant 1317) disent : paroisse nouvellement occupée par le chantre de Cahors « cantoris Caturcensis de novo per cum ampata ». Le pouillé de 1679 (Dumas) dit : le prieuré est uni à la chantrerie et la vicairie perpétuelle à la présentation du chantre. Un état de 1631 porte pour le Décimateur 80 charges de blé et 50 de vin, sur quoi le Décimateur donne au curé 12 charges de blé et 4 de vin ; le revenu sur le pouillé alphabétique est marqué 500 livres.

Noms de recteurs ou vicaires perpétuels :

En 1278, Pierre de Camburat mentionné dans les documents qui concernent le Poujoulat.

En janvier 1345, Jean du Puy ou (delpuech) qui permute contre une chapellenie Saint-Léger en l'église de Saint Simon avec Bernard du Puy (vat. 163, n°137) - En octobre 1350, Géraud de Guiscard, recteur de Camburat, remplace Jean de Lavergne à Saint-Palavy (vat.205 f.118) ; lui-même est remplacé par Géraud Paulin, du diocèse de Saint-Flour, mais seulement le 10 juin 1352 (vat.213, f.196)

En 1400, le recteur s'appelle Etienne Delom (de Ulmo) d'après un acte du notaire Melsinh (arch. Austray). Il eut pour successeur Jean de L'Olmère, qui, en mai 1403, permutait avec Jean de Bournazel, contre l'église Saint Médard de Presque (not. Guintraud, arch. Austray). Le premier fut présenté par Jean Darnis, chantre de l'église ??? : Le même pour la prieure de L'Hôpital-Beaulieu de qui dépendait Saint Médard.

²⁴⁰ On trouve la forme Cammurat dans un article de 1767.

²⁴¹ En 1764, afferme des fruits de Camburat par M. de Lacose-Beaufort, chantre et chanoine (notaire Brugères- note Rouquié.

Il est nommé dans plusieurs actes : legs, en 1412, de la part de Géraud Bouyssou, de Camburat qui en fait aussi pour le vicaire Guillaume Parra (not. La Servantie-arch. Austrys) ; en 1426 il joue quelque rôle, comme procureur fondé, dans l'affaire sur la diminution des prébendes de Roc-Amadour.

En 1450, Pierre de Cayrols était lieutenant de l'officialité de Cahors, en 1458, Jean Ranulpini est témoin dans un acte passé à la Laumière (Doat 37. f.264²), appelé Radulphi dans un acte de reconnaissance au chapelain de la Garine à Figeac (not. Rodier, arch. Austrys).

En 1490, Etienne Plaguevin, bachelier en droit canon, est autorisé à avoir un autre bénéfice (Fonds de Latran, 892, f. 245)

Le 8 octobre 1499 Antoine Cambarou (écrit Chambarin, on trouve aussi Cambaruti) est mis en possession par Jean Nival ; il avait reçu l'investiture de messire Pons de Bosc, bachelier en droit canon, chanoine de Cahors sans doute chantre, vicaire général pour le spirituel et le temporel de mgr. Antoine de Luzech (ampelli - arch. Austrys) mais l'année suivante, Hugues Laplanche, était à la fois recteur de Camburat et de Bio (1500 -il permutait Bio contre Goudoulès- Vat. 845 f.327).

En 1501, Guillaume de Salvarchac est dit recteur de Camburat (not. Ampelli). Ces deux derniers personnages étaient en conflit avec Antoine Cambarou qui resta en possession. Il mourut en 1507 et il était remplacé au mois de juin par Louis Rollat, curé de St Michel de Senagus au diocèse de Castres (Vat. 916, f. 170).

En 1538, Jean Maffre, recteur de Camburat, résignait la paroisse que le pape donnait à Jean Vaques, lequel avait déjà le prieuré de N.D. de Pouget au diocèse de F ??? (vat.1520, f. 225) et en 1542 Pierre de Sales, recteur, permutait avec Jean de Prudhomme, contre l'église de Farguettes (fonds Latran 1658, f.273 et 274[†]).

En 1619, Huc de Falguières ; en 1702, Jean Tourtonde - en 1720, Jean Paul Franhiac, transféré à St Jean de Laur - en 1744, Antoine Delcros - en 1748-52, m. Redon²⁴²

En 1752 Lantuejoul Antoine : le 18 décembre 1754, il atteste au testament de m. de Colomb de Favars ; 1760, Bernus, curé ?? ; 1761, Jean Delseriès, ancien vicaire de Fons, puis de Cardaillac, sous son administration (1776) fut donnée une cloche (parrain : m. de Boutaric ; marraine : Jeanne de la Grange).

Le 1^{er} avril 1791, François Pontié, ci-devant Grand ?? élu par le collège électoral de Figeac.

En 1804, m. Vayssié.

²⁴² Note Champeval - mais peut-être Redon signe et n'est pas curé, pas plus que Carrière, 1758 - en 1748, Verdière curé sur quatre mois seulement.

La paroisse de Camburat était de l'archiprêtré de Figeac, et dès le 17^e siècle, de la congrégation foraine de Figeac ; elle est également aujourd'hui de l'archiprêtré de Figeac et du doyenné de Saint-Sauveur.

L'église a été toute remaniée et agrandie en 1854 - Architecte, m. Régis.

Le patron titulaire est St Sernin (S. Saturnin de Toulouse ; la fête votive se célèbre le jour de Saint-Barthélémy. M. Lacabane pensait que c'était le patron du Poujoulat, mais l'église de cette maison était dédiée à Notre Dame. On ne voit pas sur la paroisse qu'il y ait eu de dévotion spéciale au saint Apôtre, soit à choisir une fête du mois d'août, parce qu'on ne fait pas avec plaisir une fête en hiver.

L'église était la chapelle du château, dit m. Champeval : l'on communiquait de l'un de l'autre par un balcon et une tribune. Ce détail est possible, mais l'église était bien paroissiale²⁴³.

Chapelle à La Roque (ou aux Roques) - voir au chapitre de la seigneurie m. Champeval dit qu'il y avait la sépulture des Barasc Béduer ? Elle était dans l'église [illisible].

Dans les reconnaissances pour le mas de Roques à noble Louis de Capdenac, il est question du chemin de Saint Vivien : ce nom rappelle la translation qui eut lieu au [un blanc] siècle, des reliques de ce saint à l'abbaye de Figeac (publication de l'abbé Allemand).

Le Poujoulat

Le Poiolar - nom assez fréquent dans la Quercy. Il semble être un diminutif de podium, podiolum, podiolarium ; poujols, poujolas, poujoula : Castelnau de - St Hilaire B. Carayac- Arcambal- St Pantaléon.

Le Poujoula « le dictionnaire des communes écrit : Pouloula) est un domaine situé au confluent du Drauzou et d'un petit ruisseau qui vient du Frayne (commune de Cardaillac). En 1241, ces terres appartenaient à Dorde Barasc et furent l'objet d'une transaction par voie d'arbitre (Doat 124, f.306). il y eut de très bonne heure un hôpital, de l'ordre de Saint-Lazare²⁴⁴.

En 1268, Sebelie de Panat, femme d'Arnaud Barasc, chevalier, seigneur de Béduer, lègue aux dames de l'hôpital del Pojolar, diverses choses, entre autres des vêtements pour faire des ornements d'église, ainsi qu'elle avait réglé avec elles, « *siant ordinarium eis* », son grand hanap, pour en faire un calice, et tous ses ustensiles et meubles, à l'exception des lits, *exceptis lutis*, et son plus grand chaudron, ainsi que des plantes (arch. Nat. N-A F16.) - d'après les mots « *siant ordinarium eis* », nous pensons que c'est cette Dame qui a été la fondatrice de l'hôpital du Poujoula. L'église de cette maison est

²⁴³ Voir hommage de m. de Cournans en 1691, dit que le château confronte du midi, avec l'église paroissiale.

²⁴⁴ Et non des Hospitaliers de Saint-Jean comme l'ont cru quelques auteurs.

mentionnée dans le testament de B. Gasc, en 1267 « gleia del Pojolar » (arch. Lot F 415).

En 1271 donation par ordre de Barasc, chevalier, à Dieu et à l'hôpital du Poujoulat, près de Fons, de la dîme du lieu de Lissac sur la paroisse Saint-Alenys et Ste Geneviève. Il demande en retour le droit de patronage à Dame Marcebelie, supérieure de l'hôpital, et ses religieuses acceptent (présents : Dorde Barasc, Guillaume Lacoste, chanoine de Cahors, Guillaume de Raymond, chevalier, m^e Raoul Bérenger, d'Espagnac - assentiment de l'évêque de Cahors 1272 ; confirmation par Clément V (1305 BSEL).

Avril 1275 les de Barasc, héritiers de Dorde Barasc à savoir le chanoine Guillaume, Dorde Barasc seigneur de Montbrun, Arnaud Barasc seigneur de Béduer, patrons dudit hôpital del Piolar, nomment commandeur Géraud Robert, de Cajarc, homme de bonne réputation et lui donnent le pouvoir de gouverner et d'administrer l'hôpital, d'y recevoir frères, sœurs et donats, avec le consentement des patrons (Arch du Lot F. 318 - Bib. Nat. NAF 1661 f.33).

En 1273, Guillaume del Gractie, lieutenant du commandeur, achète de Galhard Gasc damoiseau le pré de mestatz (Arch. Lot F.415 - BSE Lot).

Et tout de suite, ce commandeur fait divers achats :

1 - de Gailhard Gasc, donzel de Cardailac, le pré de Boissières le long du Drauzou, acte passé dans l'église Notre-Dame du Poujoulat

2 - de Dorde dels Troilhs et de sa femme G^{ma}, diverses choses au mas dels Troilhs

3 - de même de Pierre dels Troilhs et de sa femme Bernarde

4 - enfin de Dorde Camphanes, terres au mas de La Régaldie.

(Arc. Lot F.415 - B. Nat. 1661 parchemin 34 - B.S.E.Lot).

Deux prêtres sont nommés parmi les témoins.

Au mois de mars 1277 (9 mars 1278) un nouveau commandeur de l'hôpital, Beranger d'Espairac, « *comandaire de la maiso del hospital del Poiolar* » prête serment « *à nos monsehor Daurde Barasc, senhor de monbru, à nos senhor N'Arnal Barasc, senhor de Beduer... que estz senhor e patron deldih hospital* ». Les témoins sont les chevaliers Barasc de Thémines, Guibert de Felzins, Pierre de la Serre, Aymeric d'Espayrac, Guillaume d'Aymeric, me B. de la Grèze et Grèze, son frère ; P. de Prouillac, notaire B. Duranti. Fait à Balaguiet, en la maison neuve de la Grèze (Arch. Lot F 318 - B. Nat. NAF. 1661, f. 39 - B.S.E.L.[en blanc]).

On voit que dame Marsebelie est encore supérieure. Le commandeur reconnaît le don qui a été fait à cette dame de 50 setiers de froment, assignés sa vie durant sur la borie de Belengues.

L'année suivante, mars 1278-9, il renouvelait son serment en présence de me Arnaud Claris, docteur en droit, [illisible], Guibert de Felzin, chevalier, Guibert d'Anglars, prêtre ; Galhard de Sénailac, et Bertrand de Camy,

donzels ; Galhard de Belmont, toujours notaire Duranti (B. Nat. NAF. 1661, p. 82).

En 1290, ce commandeur, Béranger d'Espayrac était arbitre entre les habitants de Gréalou et ceux de Cajarc (arch. Cajarc DD57).

Les Barasc avaient leur sépulture en l'église du Poujoulat. Par son testament de 1286, Dorde III Barasc, seigneur de Montbrun, fonde le couvent des Cisterciennes de Lissac et leur donne le lieu de Poujoulat « tant la portion qui lui est échue de l'hérédité paternelle que celles qu'il a acquises de son frère Arnaud et des héritiers, de son frère Raymond (Lacoste II, p.368) voir Lissac.

Quand à l'hôpital, il semble que le patronage en soit resté à la seule branche de Bédier. En 1301, Arnaud de Barasc de Bédier y reçoit comme donat Déodat Labrune, de Camburat (Arch. Lot F 318), si bien qu'il est appelé commandeur de l'hôpital²⁴⁵ dans un procès intenté à la prieure de Lissac au sujet de l'exécution du testament de Dorde Barasc qui l'avait donné. On l'a vu, au monastère cistercien, le lieu du Poujoulat avec ses appartenances (arrêt de 1312 ordonnant complément d'enquête - olim IV, f. 210^t cf Boutaric, arrêts n°3981).

L'hôpital du Poujoulat est mentionné dans le testament de Raymond de Cardaillac-Thémines (1318).

Le 15 janvier 1320 (lendemain de St Hilaire 1319) noble Arnaud de Barasc et le commandeur Guillaume de Beaufort, passaient un compromis avec la prieure de Lissac, Guielmie de Barasc, autorisée par l'abbesse de Leyme. Les arbitres étaient Bertrand de Cardaillac et Philippe de Gréalou, docteur ès lois.

Fait à Figeac, chez Guillaume Bonhomme. Présents : nobles hommes chevaliers, Guillaume Barrière, Olhon Delluc, Bertrand de Bauze, Garin Bonafous, Guillaume de la Roque, Pierre Gasc, Guisbert de Felzins, seigneur de Montmurat, Pierre d'Avienque, viguier de la ville, Guillaume de Monméja, damoiseau et plusieurs habitants de Figeac (Arch.LotF. 318 - Bib. Nat. Cabinet des titres, vol. 185, Tr. 26669 - B.S.E.L [un blanc] p 147, n°14).

Une bulle de 1333 charge deux chanoines d'origine quercynoise de faire admettre dans l'hôpital de Poujoulat, pour y soigner les malades, Jeanne Gasc, fille de feu Guillaume Gasc, damoiseau, jeune fille « lettrée du diocèse de Cahors (Reg.Aven.42.f. 88^L).

²⁴⁵ Ce doit être pourtant une erreur et il doit y avoir une lacune - 1302 et en 1319, le commandeur était Guillaume de Belfort, qui conduisait le procès contre la prieure une Gaillard ??? La prieure prétendait avoir tous droits sur l'hôpital, ce qui n'était pas dans le testament, disait le commandeur. Elle contestait que la famille de Barasc de Bédier eût gardé quelque droit de patronage. Procuration donnée, en 1312, à Hugues Fabrefort, Pierre d'Anglars et huit autres, pour défendre les droits du Poujoulat par les soeurs et donates de l'hôpital : « Bertrande de Cadrieu, rectrice, Saure de Cadrieu, Tilbérys de Relhac, Bernarde de Sonac, Jeanne Gary, Hélie de Miers et onze autres (Arch. Lot F. 318 - voir B.S.E.L.)

Mais le procès n'avait pas été terminé par les arbitres de 1320. On trouve les mêmes difficultés en 1348 entre autre Arnaud de Barasc de Bédrier et le commandeur Guillaume Faiches ou Fraysse, d'une part et les religieuses de Lissac. L'official de Cahors fut délégué par le pape pour l'information, il subdélégué le recteur de Fons, Dominique del Fraysse²⁴⁶ et me Pierre La Caminade.

Le procureur des religieuses en appela de ces commissaires au Saint Père et signifia cet appel à Pierre de Miermon, procureur de messire Arnaud de Barasc et le commandeur (noms des religieuses dans le B.S.E.L., loc. cité).

Ce Pierre de Miermon fut reçu comme donat de l'hôpital en 1348 (F. 318).

Le procès n'était pas terminé et les deux maisons du Poujoulat et de Lissac avaient encore leur rôle propre.

En 1347, le commandeur était noble Aymeric de Péchodier.

En 1362, Isabelle de Bédrier était rectrice de l'hôpital. Elle recevait de n. Guillaume Labarrière donzel de Figeac par les soins de l'héritier, noble Pierre de Vayrac, seigneur de Comiac, une maison dans la gache de Montviguier (Arch. Lot, F. 272 - B.S.E.L. n° 19).

Le procès fut confié en 1371 à l'arbitrage de l'abbé de Figeac, Géraud de Lentillac. Il décida que le patronage restait au seigneur de Bédrier mais en compensation des frais que les religieuses de Lissac avaient fait pour l'hôpital de Bédrier, le seigneur consentait à payer au couvent 200 florins d'or [illisible] attestant à ce paiement la somme que lui devaient les consuls de Bédrier (Doat 124, f.239 - F 258 - B.S.E.L. n°19).

En 1417, le commandeur de l'hôpital était m. Pierre de Pezet, il recevait reconnaissance du lieu de Langlade, dans la paroisse de Lissac (F.273).

Enfin, en 1419, 28 octobre, Dorde Barasc, chevalier, seigneur de Bédrier, permettait l'union définitive de l'hôpital du Poujoulat et du couvent de Lissac, pour aider cette dernière maison ruinée par les guerres et la mortalité. Il est dit que : comme les corps des fondateurs, tant du Poujoulat que de Lissac, vont tous dans l'église de l'hospice, la prieure et les religieuses de Lissac iront demeurer au Poujoulat etc...

Conditions mises au sujet de l'élection de la prieure. L'acte officiel d'union fut passé en 1421 (Arch.Lot F.318).

Cependant, comme en 1453, Déodat de Barasc reçoit une reconnaissance comme patron de la maison du Poujoulat. Les seigneurs de Bédrier gardèrent ce patronage comme celui de la maison de Lissac ; mais la prieure se dit prieure de Lissac et du Poujoulat.

Après la guerre de cent ans, les religieuses reviennent à Lissac, gardant simplement les revenus de l'hôpital détruit. En 1668, lors de la visite canonique

²⁴⁶ Erreur dans le BSEL, p. 148 où j'ai mis : le seigneur de frassino fonte et le recteur de Fons, d'après F. 318 - peut être faut-il lire Dom de fraichfont ; on trouve plus loin Hugues de Fraychifon.

du couvent, elles disent que leurs revenus dans Camburat ne dépassent pas 96 livres : ces revenus sont estimés à 700 livres par les agents du clergé de Cahors en 1729. L'écart s'explique parce que dans la déclaration de 1668, on a dû mettre ensemble dans les revenus du prieuré de Lissac ceux du Poujoulat et que les 96 livres sont les revenus tirés de diverses terres de la paroisse de Camburat (voir B.S.E.L.[un blanc] n°31).

A la fin du XVIII^e siècle, l'ordre des Hospitaliers de Saint-Lazare présentait quelque chose sur cet hôpital du Poujoulat. C'est dans l'église Notre Dame de Poujoulat qu'était la sépulture de la famille de Barasc de Béduer, au moins jusqu'au XV^e siècle²⁴⁷

Les Hospitaliers

Nous avons dit que l'hôpital du Poujoulat dépendait de l'ordre de Saint-Lazare et aussi de celui de Saint-Jean. Mais ce dernier eut cependant des possessions dans la juridiction de Camboyras, ainsi qu'on voit dans les papiers de la commanderie du Bastit, où il n'est jamais question du Poujoulat. Nous ne savons pas d'ailleurs de qui dépendaient primitivement ces possessions, si elles provenaient des Templiers de Figeac ou si elles se rattachaient à l'hôpital d'Assier, à ce dernier plus probablement.

Un inventaire des actes de la commanderie du Bastit parle de reconnaissances faites en 1301 (n°37 n°1 à 10)

Le 12 août 1336, frère Hélie Calyste (?) commandeur d'Assier achetait de Gérard de Fournanty une émine de froment de rente sur un pré au terroir du Verdié, paroisse de Camburat.

En 1396, le commandeur du Bastit, Hugues de Turenne, donnait à bail, par son procureur Pierre Robert, recteur d'Assier, à Pierre del Solier, du mas del Solier à Camburat, une terre appelée de Négafol, sur le chemin de Fons. Baux analogues en faveur de Pierre Rollan, me Pierre Aimery, Gérard de la Tour (carton 5 du Bastit, liasse aux archives Hosp. De la Haute Garonne).

En 1418, reconnaissance pour le terroir de Siran, à Frère Raymond de Roquefeuil, commandeur du Bastit et de Cras : témoins, Jean Vidal, commandeur d'Assier (liasse 6 n°10). Ce dernier recevait lui-même des reconnaissances en 1421 (inv.37, n°4).

En 1434-5, le frère Jean Picarel, commandeur du Bastit, recevait à Figeac ses reconnaissances pour les biens de Camburat (témoins Bernard Bonhoura, commandeur de l'hôpital d'Ajou et Pierre de Bosc-vert, damoiseau - liasse 6, n°9). Le même, en 1439, donnait à nouveau fief les possessions de cette paroisse.

²⁴⁷ En 1435, testament de Catherine de Cruejous, veuve de Dorde barasc : elle choisit sa sépulture dans ce lieu du Poujoulat « où les seigneurs de Béduer sont d'ordinaire enterrés (cabinet des Titres).

En 1483, le commandeur de Pomarède (Peyrilles), au nom de Jean de Ricard, commandeur du Bastit, arrentait le moulin de la Touille (Toulie) paroisse de Camburat (liasse 5).

Reconnaissance en 1532 (registre 864). Le commandeur du Bastit est représenté par Pierre Peyronet, recteur d'Assier ; parmi les tenanciers, noble Pierre Maffre, seigneur de Camburat, représenté par sa femme noble Hélène de Valsergues, et noble Etienne Mafre, prieur de Montjoie. Les terroirs nommés : la balme, La grossetie, la roque ou le verdié, la palverette, le moulier, campanhes, le dop, las peyrières, etc.

Autre reconnaissances en 1558, 1603 (Inventaire 37,2)

En 1664 et 1667 au commandeur Jean de Verdelin. Relevons, en 1667, le pré appelé de Saint-Jean au tènement de Verrières, sur les bords du Drauzou (liasse 5 - Inv. 37 n°8) - En 1693, au commandeur de Villages : terrain de la Viguarosse, Miermon, la fon (liasse 5 n° 10 - Inv n°9)

Dans un procès-verbal de visite de 1754, on y voit que les Hospitaliers levaient sur divers fiefs 25 émines de grains (froment, seigle, avoine).

La seigneurie

Les familles de Barasc, de Cardaillac et de Thémines, parentes d'ailleurs entre elles, y ont des droits. Pour la partie du sud, du côté du Poujoulat, nous avons trouvé les de Barasc ; la partie nord des Cardaillac, branche Thémines ; voilà pourquoi au XV^e siècle on trouve un bail à nouveau fief par Dorde de Thémines, héritiers des Cardaillac (papiers Daynac -répertoire D⁶-67), et nous avons vu, en 1318, Raymond de Cardaillac faire un legs à l'église. Cependant, en 1503, Jean de Cardaillac-Brengues hommage au roi comme coseigneur de Camburat pour une maison (château) que tient de lui noble Jean Maffre (Greil, 138, f.63[†]), et en 1543, Pierre de Camburat (mafre ?) hommage au roi pour le château, bien que le seigneur de Cardaillac-Brengues prétend avoir l'hommage de lui (Greil 122, f.66).

Parmi les seigneurs immédiats ou directs, il faut citer d'abord **une famille du nom de Camburat**, qui ne semble pas avoir dépassé le XIV^e siècle²⁴⁸. Le membre le plus important de cette famille semble avoir été le chevalier Hugues de Camburat, qui fut en même temps docteur ès lois (cf. les chevaliers-docteurs dans les familles de Gramat, Vassal, Sabanac, Cazeton). Il vivait vers la fin du XIII^e siècle et le début du XIV^e²⁴⁹. On trouve, en 1226,

²⁴⁸ Cependant, Lavayssière mentionne, en 1540, un Pierre de Camburat, écuyer, sieur dudit lieu, qui hommage au roi, bien que le sieur de Cardaillac prétend avoir l'hommage sur lui - mais c'est en réalité Pierre de Maffre, fils de Jean, bien qu'il prenne le nom de Pierre de Camburat (1543-papiers Greil, 122,f.66).

²⁴⁹ Il est, en 1302, conseiller de la ville de Figeac dans l'affaire du pariage avec le roi.

un Pierre de Camburat qui vent quelque chose aux cisterciennes de Sainte-Colombe ; en 1309, Barthélémy de Camburat reçoit des reconnaissances ; en 1322, également, autre Hugues de Camburat et sa femme, Gaillarde d'Assier, ce qui explique comment, en 1333, on trouve Gaillard de Camburat, coseigneur d'Assier (notes Champeval).

Famille Maffre (maufredi)

Nom moins étranger qu'on ne pense, puisqu'il y a une paroisse de ce nom à Bruniquel.

On la trouve à Camburat dès la fin du XIV^e siècle : 1391, Barthélémy, sieur du repaire de Camburat. Cette famille venait de Cardaillac ; elle fut plusieurs fois alliée aux Bois-Vert (de boxo viridi) de cette paroisse ; Bois-vert est indiqué comme étant de la paroisse de Camburat en certains actes. Voir Arch. Lot F.464.

Généalogie de cette famille Maffre :

On trouve en 1448, Pierre de Maffre sieur de Camburat ; en 1456, Etienne Maffre et sa femme Blanche de Bosc-Vert habitant de Camburat ; Bertrand de Maffre seigneur de Camburat et de Bosc-vert ; Latour de Camburat, en 1463 ; en 1468, son fils Pierre ; et noble Gui de Maffre donzel de Camburat ; en 1425, Jean de Maffre seigneur de Camburat témoin à l'investiture du curé de Camboulit, en 1499 s'entremettant pour un accord entre le curé de Cambes et la prieure de Lissac. En 1528²⁵⁰ Jean de Maffre seigneur de Camburat et de Bosc-vert ; en 1543, Pierre de Maffre, seigneur de Camburat qui prend le nom de Pierre de [illisible]. En 1541-5 il a le titre de lieutenant du sénéchal du Quercy et de commissaire pour le roi sur le fait du ban et de l'arrière-ban (Bull. Tarn et Garonne 1913, p. 236). Une branche de cette famille devient propriétaire (au moins coseigneurie) du château d'Anglars près Albas ; tout en restant en possession de la coseigneurie de [illisible]. C'est à cette branche qu'il faut rattacher ce seigneur de Camburat, possesseur du château de Lagrèzette, qui joua un si triste rôle en 1562 au château de Mercuès où sa trahison permit à Duras de faire prisonnier l'évêque de Cahors, et qui ensuite tâcha de se réhabiliter aux yeux des catholiques. Il est quelquefois appelé Massaut de Camburat²⁵¹.

Famille d'Assier :

Nous avons vu l'alliance entre cette famille et celle de Camburat : on trouve (notes Champeval), en 1412, Guillaume d'Assier, de Cardaillac, coseigneur de

²⁵⁰ En 1425, Jean de Maffre, seigneur de Camburat, témoin à l'investiture du curé de Camboulit, en 1499 s'entremettant pour un accord entre le curé de Cambes et la prieure de Lissac.

²⁵¹ Lacoste IV, 161,172, 198, 221, 246, 280.

Camburat ; de même en 1431, Galhard d'Assier et en 1464, Géraud d'Assier. Ils résidaient à Cardaillac.

Famille de Sinx :

Qu'on trouve à Cardaillac, Béduer, Capdenac.

Famille de Capdenac :

C'est probablement par les de Sinx que cette famille eut possession dans Capdenac. On trouve dans les papiers Greil, à la bibliothèque de Cahors, des reconnaissances pour le mas de Roques, paroisse de Camburat (Laroque), en 1428-1432, à Jean de Capdenac (reg. 224), en 1510, à Louis de Capdenac, coseigneur de Felzins (reg. 109 à 160).

En 1469, noble Raymond de Capdenac était coseigneur de Capdenac et de Camburat.

Famille de Mourlhon :

Qu'on trouve aussi à Capdenac et qui peut-être hérita de la famille de ce nom. En 1576, Pons de Mourlhon, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, est dit coseigneur de Camburat (Arch. Lot F. 464). On le trouve également en 1593 (F. 459).

Famille Hug :

De Cardaillac (cf les Hug, de la Pèze, Albias). M. Champeval signale des reconnaissances dans Camburat en faveur de Bertrand Hug, 1307. Barthélémy Hug est, en 1316, testeur des enfants de Hugues de Camburat.

Famille de Laroque :

(de La Roque-Toirac qui possédait Lavergne et autres fiefs dans la région, notamment à Lacapelle et à Saint-Maurice).

m. Champeval signale des reconnaissances faites dans Camburat en 1315, à Hugues de la Roque, en 1320, à Rigal de La Roque ; en 1342, à Aymar de La Roque. En 1349, Guillaume de La Roque procède à une inféodation.

Famille de Prud'homme :

On trouve (note Champeval) Etienne de Prud'homme (1540) seigneur de Sinx : possession sur le chemin de Sinx à l'église de Camburat.

Cette famille posséda en partie le fief de Doulan qui relevait du Poujoulat (amené en 1433, par les religieuses de Lissac qui peut-être le battirent à fief aux Prud'homme (note Perrin, arch. Austris). On trouve, en 1572, Antoine de Prud'homme, seigneur de Doulan.

Famille de Boisset de la Salle :

(Arch. Lot F. 333).

Elle semble avoir succédé dans la coseigneurie de Camburat à la famille de Mourlhon, par le mariage de Nicolas de Boisset avec Balthazare de Mourlhon (Arch. Lot F.460). Ce personnage est dit coseigneur de Camburat en 1606, 1622, 1626 ; il épousa en 1612, en 2^e noces Jeanne de La Valette- Cornusson ; elle est dite veuve en 1632 (Arch. Lot B.148). Un membre de cette famille fut abbé de Souillac [un blanc] ; plusieurs furent prieurs de Fons.

Famille de Conquans :

(Arch.Lot F. 379).

En 1644, Hugues de Conquans épousait Catherine de Boisset, dame de Camburat. Il hommageait au roi, en 1667, pour la terre et la seigneurie (Arch.Nat. P.540).

Son fils Pierre Jean-Baptiste hommageait à son tour en 1691. Il dénombrait la terre et seigneurie, en toute justice, le château et ses dépendances et diverses rentes. Le château confrontait du midi, avec l'église « dont les honneurs lui appartiennent » (Arch.Nat. P. 544⁴ n°189). En 1722, noble Antoine-César de Conquans, sa veuve, Jeanne de la Grange-Gourdon²⁵², dame de Camburat, est mentionnée à la date de 1777. Alliances avec les de Colomb.

Famille de Colomb :

Au château de Favars, possédé dès 1648 par m. de Laporte (François, fils d'Antoine lieutenant général en la cour du sénéchal de Figeac). Ce château fut vendu en 1671, à noble Bertrand de Colomb, sieur de La Gorse. Voir la généalogie des de Colomb par m. Champeval. On trouve, en 1736, noble Antoine de Colomb, seigneur de Favars, fils de Laurent-Bertrand.

Fief de Malagorse, acquis en 1767 à partir de rachat, puis en 1778 par vente définitive de madame de Camy par m. de Colomb, habitant de Figeac (terrier de Malagorse papiers Greil, n°135). Paule de Colomb, sœur d'Antoine-Claude, avait épousé noble Vital de Camy (note Rouquié).

Autres familles ayant eu quelques rentes ou possessions directes :

Galhard de la Tour (1299) -Voir Camboulit ; François de Bramarie (1639, note Champeval)

Autres fiefs :

- La Claux, relevant de l'hospice de Figeac dès 1462.

Labro, 1727, partie au seigneur de Camburat, partie aux obituaires de l'église du Puy de Figeac.

- Miermon, aux religieuses du Poujoulat puis de Lissac.

- Les Granges, brûlé en 1791 par les révolutionnaires.

²⁵² D'après m. Champeval, les Lagrange de Lavercantière avaient déjà quelques possessions dans Camburat au XVII^e siècle.

Communauté

Camburat était à la sénéchaussée et de l'élection de Figeac. D'après le dictionnaire des communes cette communauté payait 7393 livres d'imposition (dont 272 pour les charges locales) vers 1780.

la population indiquée pour cette date est de 135 paroissiens. Le pouillé alphabétique ne marque pas plus de 240 communiants, ce qui nous laisse loin de ce chiffre.

La charte de Pépin d'Aquitaine (IX^e siècle), et non pas la fausse charte attribuée à Pépin le Bref²⁵³, signale, comme attribuées à l'abbaye de Figeac les villes de Faycelles et de Camburat (*villam nostram que dicitur Ficellam et mansum in villa Cambura*) mais nous pensons qu'ici le texte de la fausse charte est plus juste et qu'il faut lire Ambayrac ; le texte publié par m. Desjardins (cartulaire de Conques) porte en effet *Fiscellam et Ambariaco*.

La municipalité de Camburat (délibération du 16 août 1790) rassemblée sur la place publique, faute de maison commune, demande à acquérir le domaine du Poujoulat, ayant appartenu aux religieuses de Lissac et estimé à 10000 livres ; un pré de la même communauté, estimé 800 livres, et un autre pré, de la cure, estimé 600 livres (Salgues, secrétaire).

Tout le monde sait de quelle façon les gens de Fons et de Camburat accueillirent le farouche Bô, le terrible représentant du peuple (1794). L'attentat, fort peu grave en soi dont le commissaire de la Convention, fut l'objet, fut cruellement puni (voir Arch. Lot F.235 - la croix du Lot 1^{er} avril 1900, article Malga ; Défense du 27 août et 3 septembre 1911) - Jean-pierre Rames, tailleur d'habits du village de Lissac, Pierre Delort et Jean Laplaize, cultivateur de Camburat, furent jugés par le tribunal révolutionnaire de Cahors, transporté à Figeac pour la circonstance et décapités dans cette ville. Il n'avait pas fallu moins que le sang de ces quatre paysans pour venger le manque de respect à l'égard du conventionnel. Le détail de cette affaire se trouve dans un chapitre de la monographie de Fons par m. l'abbé Allemand.

²⁵³ Ainsi que le dit le dictionnaire des communes du Lot.

Espeyroux

Les Peyroun, des Peyroun, lous Peyroux. Ce village était de la paroisse de Saint-Maurice. La paroisse fut érigée en 1893 ; l'église avait été construite en 1848, par souscription agrandie et complétée en 1862 ; la commune fut érigée seulement en 1877.

Mais au village de Lasvios (aujourd'hui paroisse de St-Maurice et commune d'Espeyroux), il y eut une chapelle bâtie par demoiselle Suzanne de Cazard et messire Jean de Laval, avocat, avec une fondation de 100 livres faite le 18 mars 1685 par noble Henri du Roc, major du roi à Condé en Flandre et sa sœur demoiselle Hélène de Cazard, veuve de Jean La Rauffie. Ce jour-là fut donnée la chapelle à bâtir, avec un « arvol » pour clocher.

Le prieur de Fons avait un dais dans Espeyroux.

A noter : une famille Cambarun qui fournit nombre de juges à l'abbaye de Leyme.

Ginouillac

Ce nom se trouve assez fréquemment. Nous avons trois paroisses de ce nom au diocèse de Cahors : Ginouillac près Labastide, Ginouillac près Lauzerte, Ginouillac près Livernon. Il y a un Ginouillac sur les limites du Rouergue et du Quercy, dépendant des Templiers, puis des Hospitaliers de Lacapelle-Livron et qu'on dit quelquefois du diocèse de Cahors (commune de Marine). Il y a une combe de Ginouillac à Bovila, dans la commune de Fargas. Et peut-être pourrait-on rapprocher de ce nom celui de Ginaillac, non loin des Arques, qui fut un des châteaux de la famille de Vassal, puis de la famille de Brous.

L'étymologie la plus communément reçue serait : domaine de *Genulus* « *genuli-acum* » et *Genulus* serait le même nom que *Genulphus*, moins la forme germanique.

Beaucoup d'auteurs veulent que Ginouillac, du canton de Labastide, la plus importante de toutes les localités qui portent ce nom, soit le monastère de Ginouillac où St- Amand vécut fin VI^e ou VII^e siècle, avec ses compagnons St- Sour et St- Cyprien. Bien que la vie par Estiennot (« *antiquitates in pago petragoricorum* ») dise que ce monastère était situé près de Terrasson, et donc assez loin du diocèse de Cahors, les historiens du Périgord ne s'entendirent pas sur son emplacement. Le chanoine Tarde pense à notre Ginouillac, car il met : « bien près du Périgord en un lieu nommé Ginouillac ». Estiennot ne sait trop où placer ce Ginouillac périgourdin, il hésite entre la Marche et le Quercy, à cause des familles du nom de Ginouillac, qu'il trouve dans ces deux provinces. Il ne reste en effet dans le Périgord aucune trace de cette ancienne abbaye.

D'après une légende, dans le même monastère, avait vécu quelque temps St-Cloud, fils de Clodomir, échappé au massacre de ses frères. Les Vies mettent : « *in Provinciam ou in entrenam Jallioc partem* », ce qui manque de précision.

Pour ce point de l'histoire de St-Amand et de ses compagnons, voir Bollandes, vol 55 p. 835 - Bulletin du Périgord, 1894, tome XXI, p. 455 - cf. tome X, p. 453 - Chronique de Tarde, p. 34 - Bib. Nat. ms. Lat. (Estiennot) 12759 f. 81 - BSEL IX, p. 71.

L'église ne devait pas être autrefois dans le bourg actuel, car on trouve le nom d'un Vieil-Estèphe, parmi les villages de la région, où il semble qu'aurait dû être la primitive église de Saint-Etienne de Ginouillac.

An XIV^e siècle la cure de Ginouillac était indépendante : en 1342 en était vicaire perpétuel Jean de Bonnefoi, cleric de l'évêque de Carpentras, Hugues d'Engolême (Supplic. 1 f.136^v). Le titulaire étant mort en 1351, la paroisse fut demandée par la vicomtesse de Turenne, Aliénor de Comminges, pour son chapelain, Raymond de Charmes (Supplic. 21 f. 54).

Après la guerre de Cent ans, Ginouillac fut uni à Soucirac, dont il ne fut plus qu'une annexe et fut desservi par de simples vicaires : 1611, Léger Baudy - 1642, Hébrard - 1748.1756, Pousargues - 1757, Cassan.

L'église de Ginouillac, dans le bourg, a sa nef du XVI^e siècle. Le chœur a été refait en 1860. La chapelle Saint-Joseph est de 1820, de style ogival, rien de remarquable.

Cf Bulletin Soc ; Arch. Tarn et Garonne XXVIII, p. 93, une ordonnance de mgr. Dugesclin, 1746.

Flotard de Ginouillac, évêque de Tulle, conféra les ordres plusieurs fois dans le château « *in aula castris nostri de G.* », avec l'autorisation de l'évêque de Cahors, le 17 décembre 1583, le 25 février 1584, le 26 mai 1584, le 22 septembre et le 22 décembre 1584, les 16 mars, 26 avril 1585, (registre de Baluze en Bib. Nat.).

Seigneurie

Ginouillac faisait partie de la baronnie de Gourdon au XII^e siècle, les seigneurs directs étaient les de Linars et les d'Alquier. On les trouve parmi les bienfaiteurs d'Aubasine (voir mon travail sur les possessions d'Aubasine en Quercy). Les Alquier existent encore au XIV^e siècle. On trouve en 1343, Hugues d'Alquier de Ginouillac, témoin dans un acte à Cazals, c'est à eux que succèdent les Ricard de Gourdon.

Le premier semble être Pons de Ricard, seigneur de Ginouillac et de Saint-Projet, qui vivait en 1366. Il a le titre de capitaine de Gourdon dans un document de 1351.

Rien ne prouve que Jean de Ricard, coseigneur de Gourdon et seigneur de Ginouillac et de St-Projet, soit le fils de Pons. Il teste seulement en 1431. C'est peut-être le petit-fils. Il devient coseigneur de Gourdon par son mariage avec Cécile de Caseton, fille de Fortanier de Caseton, seigneur de Salviac, Gourdon, Saint-Germain. Testament fait à Cahors le 27 mars, sépulture chez les cordeliers de Gourdon - legs pieux - messes - il lègue à l'église de Ginouillac, le four qu'il a dans le dit lieu avec les droits qui s'y perçoivent, à charge d'une messe par mois - legs aux églises de Vaillac et de Soucirac - legs à ses fils, Jean et Pons ; héritier universel son fils Pierre - substitution, legs à ses filles : Marguerite, Delphine et Jeanne (Arch. Nat. R² 522).

Pons et Jean sont chanoines de Cahors, dit le père Anselme²⁵⁴. Pierre de Ricard, seigneur de Ginouillac, Beaumat, St-Projet, épouse Anne de la Tour. Outre Jean II, son fils aîné, il eut Galiot I²⁵⁵, grand maître de l'artillerie, seigneur de Saint-Projet, et autre Jean qui épousa Matheline du Bosc, fille du seigneur d'Assier et fut père de Jacques dit Galiot²⁵⁶, le célèbre grand maître de l'artillerie, que l'on confond parfois avec son oncle (confusion dans une généalogie du Cabinet des Titres où il est dit seigneur d'Assier et de Relhaguet, et père de deux filles, ce qui est le cas du 1^{er} Galiot, lequel eut Anne et Marguerite, de sa femme Catherine Florence - voir monographie d'Assier - voir histoire de Galiot II²⁵⁷ par Galabert et Gary). Galiot 1^{er} mourut, d'après les uns en 1488 à Saint-Aubin du Cormier ; d'après d'autres, seulement en 1493.

Jean II, coseigneur et baron de Gourdon, seigneur de Ginouillac, Beaumat, Relhaguet, Saint-Projet, devint seigneur de Vaillac, par son mariage avec l'héritière Jeanne de Rassiols, veuve du seigneur d'Assier, Auger du Bosc et mère de Galiot II, 29 juin 1445. Elle était fille de Bernard de Rassiols et de Jacqueline du Cayla ; il fut décidé que les armes de Vaillac seraient unies à celles de Ginouillac. Le contrat fut célébré devant la porte du château de Ginouillac, le curé de Vaillac présent. Jean II teste en 1459. Une de ses filles, épouse Aymeric de Pelegri, coseigneur du Vigan (16 septembre 1464).

Jean IV, gouverneur du château Trompette, semble être le dernier de la famille qui ait résidé à Ginouillac. Le 1^{er} février 1582, il résigne tous ses biens en faveur de Louis de Ginouillac, qu'il avait fait nommer à sa place, gouverneur du château Trompette, en 1525 - Acte passé au château de Ginouillac - La terre de Vaillac fut érigée en comté en 1611, pour Louis. Voir la monographie de Vaillac.

Louis et Flotard qui furent évêques de Tulle, successivement, étaient les frères de Jean IV. Jean, qui lui succède, après un certain intervalle, était un fils de Louis. Dans son testament, il y a un legs pour les obituaires de Ginouillac, mais il choisit Vaillac pour sa sépulture.

Personnages qui ne sont pas dans toutes les généalogies :

Jean de Ginouillac, fils naturel de Galliot, prieur d'Escaumels, chanoine de Cahors et abbé de Saint-Quentin (1524), Verdun de Ginouillac, aussi abbé de Saint-Quentin et seigneur des Rosières (Escamps) 1545, Louis de Sounac de Ginouillac-Vaillac, qui signe Sonac de Vaillac, témoin dans un acte de messire

²⁵⁴ Bourgeois de Cahors, Raymond chanoine - d'après un papier P. Gary, qui mentionne la vente faite de sa part de Gourdon par Marguerite de Caseton. Pierre Ricard vendit sa part, en 1453, à m. de Thémines.

²⁵⁵ Il était coseigneur de Ginouillac.

²⁵⁶ Septembre 1470, le roi lui vend le château, place de Gourdon, repris aux d'Armagnac (papiers Larra) - 15 mars 1487, transaction entre Galiot de Ginouillac et G. sieur de Bousac et Jean Ricard de Ginouillac cède la place de St-Projet et le lieu d'Auzac et Galiot cède sa part de Gourdon. Il la retrouve pourtant en 1490 et prête serment aux consuls.

²⁵⁷ Il était toujours coseigneur de Ginouillac.

Jean Carles de Ginouillac-Vaillac, qui signe Saint-Clair de Vaillac et qui fit bâtir, vers 1630, le Castela, près de Lapeyre - 1628

Autres seigneurs - En 1629, messire Joseph de Boisset de la Salle, coseigneur de Vic, seigneur de Ginouillac, donne commission à un archer, reçu en la maréchaussée de guerre pour assigner un témoin (bib. Nat. P.394 n° 29).

1690, dame de Boscarnan, veuve de me Barthélémy Gibert, hommage pour les rentes sur les tenanciers de Mont, acquises par son mari, de Jean Paul de Ginouillac en 1667 = 1800 livres. (P. 545⁴). En 1691, demoiselle Marie du Moulin, veuve de Raymond de Marcilhac, conseiller référendaire à la cour des Aides de Montauban, hommage pour la terre de Ginouillac qu'elle a acquise, en toute justice haute, moyenne et basse, avec château, terres et rentes, de dame Isabeau de Gasc, pour 10000 livres en février 1687 (ibidem).

Les Montferran - 1655, 18 août, testament de Pierre François de Montferrand, vicomte de Foucaud, 1^{er} baron de Guyenne, substituant à sa femme qu'il avait faite héritière, dama Marie Felixe de Voisin (Vizin) fille d'icelle, femme de messire Jean Paul de Ginouillac, comte de Vaillac, lieutenant général des armées du roi. Elle devra transmettre l'hérédité au fils de Jean Paul, messire Jean François de Gourdon-Ginouillac-Vaillac, qui sera tenu de prendre le nom de Montferrand et d'unir les armes de cette maison écartelées avec celles de la maison de Vaillac (Arch. Hist. De la Gironde, 26).

Chadebac : Petit château qui fut aux de Jaubert de Rassiols ; ne pas confondre avec un Chadebec limousin.

Terroir de Peyrelevade, paroisse d'Auzac, mais juridiction de Ginouillac.

En 1784 le seigneur de Linars, chevalier, habitant en son château de Ginouillac, vend des rentes au terroir de La Gardelle (cf.1714. seigneur de Linars, écuyer, habitant de Roc-Amadour).

Issepts

En l'archiprêtré de Figeac, paroisse à la collation de l'abbé qui y possédait la château et qui en était décimateur et patron. Dès 1146, au moins, (bulle d'Eugène III) la paroisse de Exepis lui appartenait, encore à la Révolution, il en était seigneur.

Le titulaire de l'église était jadis et est encore Saint-Laurent. En 1433, Jean du Pomié en était recteur. Il est témoin au testament de Raymond la Fabrie, du castrum d'Issepts (Austry, notaire Gaillardy). Il testait lui-même en 1463 ; l'acte porte simplement « prêtre d'Iceps » sans doute il avait dû résigner en faveur de Jacques du Pomié qui donne, en 1461, une procuration, et qui est peut-être son neveu (Austry, notaire Brossaud).

En 1473 et 1487, on trouve comme recteur Jean de la Garrigue Vieille (Austry, notaire Ampelli - papiers de Péret).

En 1525, ce sont des Italiens qui ont cette paroisse en commende, Charles, des marquis de Ceva, *profès* de l'ordre des frères mineurs puis Jean Marie Reconi, cleric du diocèse de Novare.

Ils résignaient successivement et la paroisse était conférée à la fin du mois d'août à noble Marc des Comtes de Vintimiglia (reg. Vat. 1370, f. 102^v).

En 1541, c'était Jean de Raymond qui résignait cette paroisse qui passait à Jacques de Cambefort junior, qui avait déjà en commende la paroisse de Felzins avec son annexe de Guirande (fonds Latran.1727.f.170). Jacques mourut en 1546, et le 26 juin il avait pour successeur Jean de Cambefort, en même temps curé de Felzins lui aussi (reg. Vat. 1650 f. 183). Celui-ci résignait Iceps, en 1551, et la paroisse était conférée à André Thomas, chapelain de La Barasque à Saujac, qui résignait à son tour, deux ans plus tard, en faveur d'autre Jean de Cambefort, 9 mai 1553, mais reprenait la paroisse l'année suivante, sur résignation de celui qui lui avait succédé (reg. Vat. 1757 f. 128 ; 1754 f. 89 et 1782 f. 210).

Pendant que Jean 1^{er} de Cambefort était recteur du prieuré, noble homme Guy de Cambefort, seigneur de Cambes, seigneur de Capdenac et viguier de Figeac, était « rentier du prieuré d'Issepts » (Austry, notaire Magnion).

En janvier 1629, me Jean de Laurans, prêtre de Figeac, nouveau curé, se faisait installer par me Jean Marion. Il est dit bachelier en théologie (Austry, notaire Cabridens).

1672, Guillaume Cassaignes - 1723, mort du recteur Jacques de Fons - 1724, Pierre Cabridens, transféré de Sainte Eulalie. Il testait en 1752.

En 1759, me François Fontet, originaire d'Aurillac, qui prêta le serment constitutionnel. Il est dit « bon, très bon » dans le pouillé Danglars.

Vicaires :

Il n'y en avait pas toujours de résidant. En 1752, me Cabridens, qui s'obstinait, dit-on, à ne pas en avoir, était condamné à en tenir un. Il fit option de la portion congrue, de 300 livres, et les revenus excédant, il put avoir un secondaire à 150 livres. Il se plaignit ensuite que l'abbé de Figeac, prieur du lieu, ne se « donnait aucun mouvement pour mettre un prêtre approuvé ». Le sieur Regolary, syndic des habitants, insistait pour que l'on fournit à l'établissement d'un vicaire nécessaire et indispensable (arch. Lot q 23)., cependant, en 1747, était vicaire m. Jean Lompuy - 1725, Pierre Delvert.

Population : 1630 : 85 feux. XVIII^e siècle : 290 communicants - fin XIX^e siècle : 400 habitants

Chapellenie sanpetatz sive de cistelet - pré en mouvance mentionné dans une reconnaissance de 1452.

Oratoire de la Borie : dans un acte de vente par l'abbé de Figeac, Antoine de Roquemaurel, 1536, il mentionne un chemin allant vers Issepts ou vers l'oratoire de la Borie (Austry, notaire Cantaloube).

Saint - Projet :

Lieu-dit, où d'après la tradition, il y aurait eu non seulement une église, mais une « grande ville ». Il est mentionné dans plusieurs actes et devait se trouver dans les confins d'Assier et d'Issepts : 1459 terroir de Béplas *Sancti Projecti* jurid. D'Assier - 1522, Bejolas, paroisse de St-Projet - 1457, terroir de la Fontanille *Sancti Pr.*, paroisse d'Issepts. - 1465, chemin public d'Assier vers « l'église Saint-Projet » (arch. Lot F. 311) - 1452, noble Gaillarde de Lomagne reçoit reconnaissance sur « *l'affarium Sancti Projecti* » ; confront : chemin d'Issepts à l'église de St-Projet. St-Projet est appelé paroisse dans des actes du notaire Jean Cantaloube (Austry).

Le Peyrou :

La proximité de Saint-Projet et du Peyrou me fait penser que peut-être l'église susdite était l'église du Peyrou, cependant le Peyrou avait Notre Dame pour patron titulaire. C'était un prieuré de l'ordre du Grandmont rattaché, en 1317, à celui de Mont-Albedon, au diocèse de Maguelonne (ou de N.D. d'Albedon) - Le pouillé Dumas met : *Conutor de Peyre ignoratir*. Il aurait été fondé entre 1140 et 1163 (Louis Guibert, Destruction de l'ordre de Grandmont).

Prieurs :

En 1404, Jean Marti, prieur de Notre Dame de Montarbedon qui passe une procuration « *ratione domus sive grangie de Petroso prope Iceps que dicta domus pertinet dicto prioride monte Arbedon* (Austry, notaire Melsinh).

En 1458, Guillaume de Longrenille, témoin dans un acte passé à Cardaillac.

En 1522, Antoine Dominici (ou Domergue) prieur du monastère Notre Dame de Petroso, sive de Peyro (notaire Cantaloube, arch. Austris).

Le domaine du Peyrou fut acquis par Galiot de Ginouillac qui donna en échange des terres près de Montaubedon (hommage de 1543 - Greil 122, f. 32).

Saint Médard la Garennie

Sur le chemin d'Assier au Bourg : église intéressante dont m. Layral a fait la description dans la Revue religieuse, VIII, p. 582.

C'était le chef-lieu d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Figeac et d'une paroisse dont la cure était à la présentation du prieur de Fons. Il y a quelque confusion dans les pouillés avec Saint-Médard : parce que certains ont appelé Saint-Méard le prieuré Saint-Ayman qui était constitué dans le cloître même du monastère. Il faut s'en tenir à un seul Saint-Médard de la Garennie, prieuré et paroisse.

Cette possession fut donnée à l'abbaye de Figeac et au monastère de Fons par Ranulphe, le bienfaiteur au X^e siècle (992). Comme Fons dépendait de Figeac et que le prieur était le premier en dignité de l'abbaye il ne faut pas être surpris que certains pouillés le rattachent à Figeac plutôt qu'à Fons.

Noms de quelques prieurs :

1316, Rigaud d'Assier, qui fut recteur de St-Etienne de Toulouse, évêque de Winchester - transaction entre lui et les habitants par l'arbitrage de G. d'Assier, prieur de Peyrusse, confirmé par le prieur et les religieuses de Fons (arch. H.G. g 47) - quand il fut nommé à l'évêché anglais, il fut remplacé à St-Médard par Gaillard de Cardaillac -Lacapelle, chanoine de Rodez (Jean XXII - aven 12 f. 87). Le prieuré est dit sans charge d'âmes, vacant par la mort de Gaillard, il est donné, le 1^{er} juillet 1357, à Hugues de Garnel, chanoine de Cahors (reg. Av. 138, f. 470).

On trouve en 1477 Etienne du Teil comme prieur (Champeval) ; en 1498, sur résignation de Pierre de Celles, clerc du diocèse de Saint-Flour, le prieuré est conféré à Christophe Majoul du diocèse de Rodez, sous réserve d'une petite pension (fonds Latran, 1070 f. 175).

En 1524, le prieuré dit « non conventuel, dépendant de Fons », résigné par Louis de Saint-Germain, est donné à Claude de Pestel, moine de Figeac (fonds Latran 1444, f. 259).

En 1635, me Pierre de Cassanhes, prêtre, fils de Jean Cassagne, bourgeois de Figeac, était prieur de « St-Miar lès Assier » ; en 1652, il jouissait en même temps de la préceptorie des hôpitaux de Cardaillac.

1713, me Valet résigne en cour de Rome en faveur de me Alzaudie de Ste-Colombe, tonsuré, fils de Jacques de Ste-Colombe, son ami, qui prend possession le 20 novembre, non sans quelque difficulté avec le curé de Saint-Urcisse, Hugues Dumadiou le cadet, qui voulut prendre possession, en novembre 1710 (papiers Greil). Il ne réussit pas, mais il dut résigner en faveur

d'un parent, car un registre de Fons nous apprend qu'en 1755 le prieuré était vacant par la mort de Jean-Baptiste Dumadiou et qu'il était donné à dom François Fages, religieux de Fons par le prieur de ce monastère, dom Joseph de Palhasse. Il semble que le dernier prieur ait été m. Salvat, l'auteur des Chroniques du Quercy.

Quelques curés :

1535, Guillaume Cossaune reçoit l'église de St-Médard près d'Assier, qu'avaient successivement résignée Symon Cossaune et Jean Chambon. Il avait un hôpital au diocèse de Rodez et les églises du Garric alias du Rey, avec le prieuré de St-Jean de Cornac, près Moissac, qu'il devait quitter (fonds Latran, 1662, f. 311[†]).

1659, me Pierre Lacassaigne.

1739, Pierre Fourgous décédé. Avant sa mort, l'évêque avait nommé Antoine Sol, mais le prieur de Fons nomma à son tour Pierre Barbame. Après quelques difficultés il fut décidé que Sol garderait la cure avec portion congrue de 300 livres et en plus les dîmes noales. Barbame lui succéda (1741. 43).

En 1746, Etienne Murat, de Bardouly, qui avait été curé de Peyrille. Il résigna et eut pour successeur Jean Joseph Séguy ; Il refusa le serment constitutionnel, et reçut le 18 septembre 1792 un passeport pour l'Espagne. Il en revint pour être encore curé de Saint-Médard. Il était d'Assier. (notes Rouquié XIV).

Seigneurie

L'abbé de Figeac en est seigneur. Cela lui vaut, y compris Saint-Médard, 450 livres (arch. Lot, F. 84). Pas mal d'actes passés au château de L'abbé à Issepts.

Seigneurs directs :

Les de Lomagne, 1630. Ils durent remplacer les du Bouyssou et ceux-ci sans doute la famille d'Issepts.

La famille d'Issepts est importante. Au XIIIe siècle : le nom de Gaillard s'y trouve fréquemment : 1275, Galhard, damoiseau fils de Gaillard (arch. Lot F. 131).

En 1236 on trouve un Hugues d'Issepts, sacriste de Fons, et en 1277 un autre Hugues d'Issepts, doyen de l'abbaye de Figeac.

Des actes de reconnaissance ou d'inféodation nous donnent les noms suivants : 1405, Jean de Lomagne²⁵⁸ - 1406, Gaillard du Bouyssou, seigneur d'Issepts (achat) - 1436, Jean de Lomagne, rentes pour des maisons dans Issepts - 1452, Gaillard de Lomagne, fils de Jean, marié à Félicienne d'Assier - 1456,

²⁵⁸ Alias Revolar, du castrum d'Iceps (Austry, notaire Melsinh).
Albe monographies des paroisses Transcription G. Peyrot (2004)

reconnaissance à Gaillard d'Issepts alias de Lomagne - 1462, Inféodation par Pierre d'Assier, procureur de Gaillard d'Issepts - 1480, reconnaissance à Gaillard d'Issepts de Lomagne - 1484, noble Jean d'Assier, alias Lomagne reçoit une reconnaissance, sur mandement de noble Mathurin Gaulhté, sieur de Sarignac (Névèges). - 1488. 1495, Nicolas d'Issepts, alias Lomagne, était marié à Catherine de Malicorne.

1498, accord entre l'abbé de Figeac, Louis de St-Germain d'une part et Gaillard et Nicolas de Lomagne, père et fils.

1511, Revente à Nicolas de Lomagne par Raymond de Corn, seigneur de Sonacde quelques ventes.

1532, Un lauzime fait par Gabrielle de Montsalvy, femme (ailleurs veuve) de Jean de Lomagne, coseigneur d'Assier, de la Garenie et de Saint-Bressous, habitant Cardaillac, pour des biens situés à Issepts.

1534.1548, noble Bonaventure de Lomagne. Le sieur de Lomagne est mentionné encore comme seigneur secondaire dans l'état de 1630 (arch. Lot F. 84) mais c'était déjà sans doute un de Colomb - 1644, René de Colomb, seigneur de Lomagne (arch. Lot C 1220).

Il y avait à Issepts des Day de Figeac. Ils furent condamnés en 1702 pour usurpation de noblesse.

Les Dufau ou Delfau, seigneur de La Roque Bouillac y eurent des biens, qu'ils vendirent à Moisen, d'Espédaillac en 1758.

Les de Fraust (arch. Lot F. 141).

Les Boisset de la Salle.

Les de Olm, en 1780, feu Fortanier de Plas, chevalier, seigneur d'Issepts - en 1727, Claude de Plas de Thanès assiste à une délibération municipale.

Mentionnons une famille de Rebombigues.

En 1519, Marie de Faulzas, femme de N. de Corn d'Ampare, revendait quelques rentes dans Issepts.

Seigneurie de St-Médard :

A l'abbé de Figeac (Etat de 1630, revenu compris dans celui d'Issepts - dîme : 95 charges de blé, 10 charges de vin).

Il y avait une famille de Saint-Médard au XVI^e siècle. Jean de St-Méard, recteur de Gramat et son frère Guillaume de St-Méard avait un pré du côté de Bio (arch. Lot F. 214). En 1320, les St-Méard étaient bourgeois de Fons. Chez eux, la place de commandant de la ville était héréditaire (arch. Lot F. 494).

En 1396, noble Begon Geniès de Foissac, vendait la Garenie à noble Bernard Delbosc (F. 417) - Augier Delbosc, seigneur de la Garénie en 1440. C'est par les Delbosc (ou du Bosc) que la Garénie passa aux Ricard de Ginouillac. En 1503, l'oncle de Galiot dénombrait le repaire au nombre de ses possessions (Greil, 198, f. 59^t - arch. Lot F. 485).

Noble Astorg d'Assier est dit alias de la Garenie en 1397 (généalogie arch. Lot F. 314).

Famille Hug, de la Garenie (arch. Lot F. 265.266).

Les de Boisset, seigneur de St-Méard.

Les Prudhomme coseigneurs de la Garenie.

Il y eut, en 1603, un Azémar, seigneur de la Garénie, mais c'est une famille du Rouergue (F. 472). La Garenie est un nom assez commun.

Communauté

Issepts fut jadis une place fortifiée ; le castrum était fermé, avait barri et au centre un réduit - portail du Gogues.

Il y eut deux châteaux, puisque dans un acte de 1436, il est question d'un confront « *cum cortili castri veteris vocati de caylar* ».

L'église et la caminade étaient dans le barri.

(Voir cahiers Rouquié I, p. 137, 308, 141.2.4).

Famille de notaires : Ourtal.

XIII^e siècle - 80 feus. 350 communiant à Isseps, 82 à St Médard.

La Garenie fut prise par les Anglais. En 1379, Bertrand de Bassanat ou Basserat en était capitaine. De là ses troupes rayonnaient et prenaient d'autres places sur le Célé.

La Batude

En latin : de Batuta, de Batuda et aussi de Labatuda. Les formes que l'on rencontre parfois, Batula ou même Cetula sont des erreurs de lecture, de même Bastida et Vastita.

Notre Dame de Labatude est ancienne. L'église date du XIII^e siècle, sans rien de bien remarquable. On en a construit une autre, à la Remise, sur les limites de Sainte-Colombe, en un lieu plus accessible à la plupart des paroissiens. Et c'est là que se fait désormais le service (vers 1912), malgré les difficultés sans nombre qu'a suscitées la translation.

Labatude fut un prieuré dépendant du monastère de Fons ; puis il fut rattaché à la mense du prieuré de ce monastère qui en fut la patron jusqu'à la Révolution. Le curé était décimateur.

En 1317, Gaillard de Cardillac, moine de Figeac, avait une pension de 20 sétiers de blé sur un mas de cette paroisse (Niollat, n° 2063).

En 1360, Guillaume La Case, bachelier ès lois, permutait cette église avec Pierre d'Aigrefeuille contre la chapelle Saint-Michel de Maurs (reg. Av. 143, f. 385^v).

En 1437, Guillaume del Bouyssou.

En 1452, Bernard del Pech. A cette date le prieur de Fons et ses religieux lui réclamaient une pension qu'il devait payer au monastère au nom de son église : 5 sétiers de seigle, autant d'avoine, 4 livres d'argent au premier, 12 deniers pour le mois de janvier, 12 deniers pour le mois de février à payer au couvent. Il protestait, disant que son église était pauvre, incapable de supporter cette charge. Pour éviter un procès on recourut à un arbitrage. Le couvent prit le prieur de Thémines, Hugues du Port, et le curé, Pierre de Vassignac, prêtre bachelier ès décrets. Le même jour les arbitres prononcèrent. Ils condamnèrent le curé à payer, mais réduisirent sa quote-part, à 3 émines seigle, 3 émines avoine, 20 sous pour le prieur ; les 24 deniers dus au couvent devaient être payés intégralement. Les deux parties acceptèrent l'arrangement fait à Figeac, chez Jacques Guillard, notaire (archives Austrys), mais quand les temps devinrent meilleurs, l'église de Labatude paya la même redevance qu'autrefois. C'est ce que reconnut en 1551, Jean Gaudillères recteur de Labatude, et de même en 1629, Jean Rouzières et en 1782, Jean Alazard (note Foissac d'après Rouquié VII, p. 33).

En 1458, Pierre Valette était curé de Labatude et de Mialet. En 1496, il résignait en faveur de son neveu, Jean de Valette, les deux paroisses qu'il administrait (reg. Vat. 801, f. 178^v), Jean payait l'annate le 28 novembre. En 1551, Jean Gaudillères, reconnaît au prieur de Fons l'antique dette.

En 1560, la paroisse Notre Dame de Labatude résignée par Antoine Labbat (*Abbatis*) était conférée à Pierre de la Garrigue Vieille (reg. Vat. 1865, p. 327).

En 1629, Jean Rouzières reconnaît à son tour au prieur la dette ancienne, avant 1552, 1635 et suivant Jean Turalure. En 1661, faisait traiter la question du presbytère. Il fut décidé que les protestants étaient exempts de payer la taille pour cela. La question n'était pas réglée en 1671 : le presbytère avait été bâti ; il en avait pris possession en 1669 ; mais il s'agissait de le dédommager pour les frais qu'il avait faits en attendant. On lui donnera 340 livres. Taille imposée à cet effet : forains et protestants *ex nihilo* (notes Rouquié VI p. 270 - VIII p. 174).

1692, Henri Lavigueyrie (le 14 juin il installa le chapelain de Sainte- Anne d'Anglars) - En 1699, il prend possession de la chapelle de l'ort à Cardaillac (notes Foissac). Il est encore curé en 1723 (Rouquié X p. 220). Il est docteur en théologie.

1727, Pierre Mercadié, teste le 16 novembre 1741 en faveur de Guillaume Cayrade de Figeac, il meurt seulement en 1748, 24 juillet.

1748.1750, Pierre Cazard teste en 1750 (notes Foissac)

3 septembre 1750, Guillaume Niel, enterré le 25 novembre 1776, docteur en théologie.

10 décembre 1776, Jean Alanche Vidal, présenté par m. de Palhasse, prieur de Fons.

16 mai 1780, Jean Alazard, curé du diocèse de Rodez. En février 1782, il reconnaissait devoir au prieur de Fons, en raison de son église, 5 sétiers de seigle, autant d'avoine et 4 livres argent. Il dut refuser le serment constitutionnel car me Jean Delcloup, ci-devant Grand-Carme fut élu curé de Labatude par le corps électoral de Figeac, le 3 avril 1791. En juin 1793 son père lui faisait une pension de 250 livres (papiers de Péret).

Chapelle Sainte-Barbe.

Seigneurie

Etat de 1630 (arch. Lot F. 84) : le prieur de Fons en est seigneur. Le revenu est compris dans celui du prieuré. La dîme est à 11 : elle vaut au curé 60 charges de blé (ailleurs 35 seulement). Population fixée à 80 feux, ailleurs à 35.

Les barons de Cardaillac sont dits aussi seigneurs de Labatude. En 1543, Jacques de Cardaillac, seigneur de Lacapelle et de St-Sernin, dénombre possessions à Labatude et à Fayfol, ainsi qu'à Rouquayrou. En 1469 Guibert de Cardaillac avait dénombré la moitié de la seigneurie et paroisse de Labatude (papiers Greil 122 f. - arch. nat. Pp45 - 149). En 1465, Mathurin de Cardaillac-

Brengues-Montbrun, se disait seigneur de Fayfol. En 1611, Thomas et Girbert de Cardaillac-Lacapelle citent son hypothèque sur Fayfol.

Ils semblent avoir été remplacés par les Paramelle, qu'on trouve au XVI^e siècle et au XVII^e siècle, et les de Gasquet de Paramelle.

1623, Jacques Gasquet, coseigneur de Labatude, se dit, en 1664, seigneur en pleine justice.

Les de Gasc : noble Hugues de Gasc arrentait le Betz en 1440 - Mathurin de Gasc en 1459.

Les de Saint-Bressou : 1435, transaction pour la justice du mas de Labatude entre Guibert de Cardaillac-Lacapelle et Jean de St-Bressou, coseigneur de Sonac (arch. Lot F. 358).

Les de Colomb achètent, vers 1500, le droit de justice jusqu'à 60 sous sur le Betz et Fayfol. Au XVIII^e siècle ils avaient aussi La Blanqui.

Les de Prudhomme : En 1553, Etienne de Prudhomme coseigneur de Camboulit dénombrait des rentes sur La Bernadie. Au siècle suivant, elles étaient aux de Rochet (1617.1625).

Les de Lomagne eurent le village de Crouzols au XVI^e siècle. Il avait été à noble Gaillard d'Assier.

Les Hospitaliers du Bastit avaient des rentes à Nadal, se rattachant à leur membre de Cantournes (St-Maurice).

En 1303, noble Gaillarde et Louis de Camburat, recevaient des reconnaissances sur le village d'Andral.

En 1341, Gaillard d'Hugues avait le fief d'Arcambal.

Les de La Roque Toirac et de Lavergne qui eurent des possessions à St-Maurice : 1463, noble Jean de La Roque, au nom de Bertrand arrente le village de Sabec. Il a par indivis avec Guibert de Cardaillac des droits sur Labatude.

François de Laporte achète en 1660 de François de Colomb de Fayfol certaines rentes. Rentes aux Larauze - aux St-Thamar etc (notes Champeval) - aux de Labro - à Leyme (Rouquié XI p. 298 au village de Bernade).

Communauté

En 1643, consuls : Jean Lestrade, de Bernades et Jean Canet, surimposés, faute par eux d'avoir fait procéder au Cadastre (Rouquié I, 19).

La maison d'Antoine Mazet, au village de Bernades, servait à tenir les audiences (1752 - ibidem 180).

Consuls de 1644 dans la 1^{er} cahier Rouquié p. 19, le 2^e, p. 40 et 41 et le 6^ep. 55 de 1645 - cahier 2 p. 51.55, de 1647 - ibidem p.74 - de 1648, p. 95.

Était consul en 1645, Jean Teils à qui Pierre Laviguyrie, praticien promet de lever la taille moyennant le sou pour livre etc (Rouquié VI p. 51).

17 avril 1645, réunion devant la porte du cimetière au sujet du cadastre.

1646 les consuls Casari, moles et A. Quercy nomment des experts pour la vérification de lieux disputés du côté de Lacapelle (Rouquié VI p. 58).

Les protestants s'emparèrent du village de Nadal, aux portes de Labatude, en 1584. Ils sont encore nombreux en 1662 (Rouquié V p. 51).

Lacave

Le nom, de cette commune, est devenu célèbre par la découverte des « merveilleuses grottes » par M. Armand Viré ; mais dans les documents on ne le trouve pas avant le 17^e siècle. Deux paroisses se trouvent sur son territoire : Meyraguet, dont une partie appartient à la commune de Pinsac, et Lacave. Celle-ci a remplacé le Bougayrou et Belcastel, la seconde, est annexe de l'autre. Le Bougayrou avait en même temps un prieuré dépendant de l'abbaye de Tulle, un temps annexé à l'infirmerie de ce monastère, puis tombé en commende. Belcastel n'avait d'importance qu'au point de vue seigneurial. Quand à Mayraguet, il avait de l'importance par sa fameuse fontaine, riche en poissons, et par le château de la Treyne. L'ensemble de cette commune est donc intéressant à étudier.

Eglises et prieuré

Le Bougayrou est nommé parmi les possessions que donne au ? le vicomte Adhémar des Echelles, dans son testament ou plutôt dans ses deux testaments apocryphes peut-être tous les deux, mais sûrement très anciens et faits avec des pièces probablement authentiques²⁵⁹. Il n'est pas question d'église, ce qui ne veut pas dire que l'église Saint Pierre de Bougayrou n'existât pas.

Le château de Belcastel, ou comme il est dit, de Castel bel, est mentionné dans le second testament du vicomte. Il n'est pas non plus encore question d'église - celle de Belcastel ne sera pas nommée avant la bulle du pape Pascal II (1105) ; mais on sait que d'ordinaire à ces époques un groupe de 25 personnes suffisait pour que l'activité ecclésiastique constituât une paroisse indépendante ou annexe, et nous devons croire qu'il y eut à Belcastel, peut-être dès le 10^e siècle, une paroisse annexe de Bougayrou. Mais la chapelle de Belcastel n'est nommée que dans la bulle de 1105.

Celle de meyraguet est, mais dans la terminaison et se trouve dans les deux testaments d'Adhémar et dans la bulle de 1105. le premier testament porte : villa de maisiracum, le second : mayrac et maisir ; la bulle de 1105 a l'église saint Georges de Mayrac (cf Relhac pour Relhaguet).

L'église du Bougayrou fut confisquée (les revenus de la paroisse) par les seigneurs de Belcastel, qui la restituèrent en 1087, à la condition qu'on y établirait sans retard un monastère. « Si par la négligence des administrateurs de l'abbaye de Tulle, les religieux venaient à manquer dans cette église au point qu'il n'en restât pas au moins deux pour y faire le service,

²⁵⁹ Voir mon travail sur quelques actes du Cartulaire de Tulle et de Roc-Amadour, tirage à part, p. 6 et suivantes.

l'abbaye perdrait les biens des susdits nobles acquis de leur reconnaissance et de leur libéralité. »

Ce don, c'est un fief presbytéral avec tout ce qui appartient à l'autel, excepté la dime ; on y joignait un jardin et une maison et le droit de pêche (Cartulaire n° 523).

Le prieuré fut fondé, ainsi que le demandaient les donateurs. Nous ne savons pas s'il y avait beaucoup de religieux ; mais comme pour bien d'autres monastères la guerre de Cent ans lui fut funeste. Il semble même, si nous en croyons une bulle de provision, qu'il n'était plus conventuel au début de cette guerre.

Il ne l'était plus aux temps pour lesquels nous avons des documents à son sujet. Mais il avait charge d'âmes et le prieur (plus tard le chapitre de Tulle) avait à présenter le curé pour le service paroissial.

La paroisse était primitivement au Bougayrou, distincte de la paroisse de Belcastel.

Quand l'église de Belcastel fût entièrement ruinée et qu'il ne resta sur le rocher qu'une chapelle claustrale. Celle de Bougayrou dut servir pour les deux localités, mais soit à cause de l'éloignement pour les gens de Belcastel, soit à cause de l'étroite nef de l'église de Bougayrou, impuissante à contenir l'ensemble des paroissiens, on bâtit une nouvelle église à peu près à moitié chemin entre le Bougayrou et Belcastel, au lieu de Lacave. Mais la paroisse garde le nom de Bougayrou : elle n'est pas indiquée sur les pouillés. Seul le pouillé alphabétique du 18^e siècle porte l'église Saint Pierre de Lacave avec Saint Pierre du Bougayrou comme annexe. Il paraît que pendant longtemps, avant la construction de l'église actuelle, les gens du Bougayrou se distinguaient des autres paroissiens en occupant à eux seuls tout un côté de l'église de Lacave.

En 1760, on trouve que le prieuré de Bougayrou est en la paroisse de Lacave²⁶⁰.

Photo 3388.

La seigneurie de Belcastel

La suzeraineté en appartenait à la famille de Gourdon, qui possédait une bonne partie de ce que l'on appelle le causse de Gramat, entre Lot et Dordogne. Elle est nommée souvent dans les cartulaires d'Aubasine et de Tulle. En 1208, Pons de Gourdon donnait à Tulle ses droits sur Espagnac (aux environs des Alix), en 1216, il donnait ce qu'il avait au lieu de Cabouy (une des sources de l'Ouyse).

²⁶⁰ Archives de la Corrèze E 447.

Enfin, en 1234, le 11 novembre, moyennant d'ailleurs une somme d'argent, il cédait à l'abbé de Tulle la suzeraineté sur Belcastel et avertissait ses feudataires, les seigneurs directs (Cardaillac, Belcastel, Cosnac) et les recteurs de reconnaître dorénavant cette suzeraineté ; il y comprenait Loupac et Mayraguet « Ainsi vous mende et vous ordonne de répondre à l'avenir aux abbés et au monastère de Tulle sur tous les points, comme à votre véritable suzerain etc. » Ils reconnaissent avoir reçu 8000 sols. Son neveu Gausbert de Domme, chevalier, approuvait l'acte susdit et mandait aux dits seigneurs directs de Belcastel d'obéir à l'abbé de Tulle, comme de fidèles vassaux. D'après l'abbé de Foulhiac l'acte fut confirmé par Fortanier de Gourdon en 1240²⁶¹.

Famille de Belcastel

Au premier rang des seigneurs immédiats et directs se trouve la famille qui porte le nom du lieu lui-même, famille très importante par ses alliances et par ses possessions. Il n'est pas facile de suivre la généalogie : les cartulaires qui la mentionnent manquent à cet égard de détails.

Le premier acte qui nous donne ce nom est de haute importance pour l'histoire de la région. Il nous montre la famille de Belcastel restituant à l'abbaye de Tulle l'église saint Pierre du Bougayrou, « ancien alleu de cette abbaye » qu'elle avait dû sans doute usurper, car les donateurs demandent à Dieu l'absolution pour eux et pour leurs parents, de toute la faute et de le tord dont ils se sont rendus coupables envers Dieu et saint Martin. Nous avons déjà mentionné cet acte à propos de l'église et de la fondation du prieuré. Relevons ce qui concerne la donation du droit de pêche ; il est donné, ainsi que le reste (église, jardin et maison) par Bertrand de Belcastel, sa femme Richarde et ses neveux, Géraud, Manuel et Hugues de Nadaillac.

Les moines qui tiendront la paroisse de Bougayrou pourront pêcher dans l'Ouyse de la manière qu'ils voudront, sauf qu'ils ne tiendront pas des hameçons au dessus du moulin, pour prendre les brochets et que nulle part ils ne se serviront du tramail ?, excepté cinq jours par an, et pour le seigneur abbé ou l'évêque du diocèse leur fera une visite, il leur suffira dans ce cas de nécessité d'avertir Bertrand de Belcastel ou quelqu'un de sa maison qui ait autorisé, et alors ils pourront mettre le tramail ou les hameçons au lieu qui leur paraîtra non.

Quand la roue des poissons (les anguilles) entrera dans l'Ouyse, ils pourront en avoir leur part. s'ils sont les premiers à s'en apercevoir, ils devront fermer le passage pour que les poissons ne s'échappent pas. Une fois qu'ils auront averti les gens de Belcastel, ils pourront pêcher avec eux.

En retour de ces concessions, les dits seigneurs ont reçu des religieux, Bertrand, 90 sous, sa femme, 30, son neveu, 20 et les deux autres neveux, 10.

²⁶¹ Doat, t. 125, p. 240 - Voir dans le Roc-Amadour de l'abbé Caillau, p. 92.
Albe monographies des paroisses Transcription G. Peyrot (2004)

En 1097, Bertrand donnait ses droits sur Mayrinhac²⁶².

L'an 1110, Pétronille, fille d'Amalvin de Belcastel et femme de Raymond Borrel, donnait à l'abbé de Tulle ce qui lui appartenait de l'église de Bougayrou. Ce devait être une nièce de Bertrand, le donateur mentionné plus haut²⁶³.

Son frère Hugues de Belcastel est témoin de cet acte, il épousa Etiennette de Turenne, sœur du vicomte Raymond, qui donnait, vers 1116 à l'abbaye de Tulle deux laisons dans la paroisse de Lignerac, qui faisaient partie de son héritage. L'acte nomme son fils Guillaume de Belcastel et parmi les témoins un autre Guillaume et Bertrand de Belcastel frères²⁶⁴.

Un acte de 1121 nous apprend qu'Amalvin de Belcastel était frère d'Elie de Malemort et qu'il fut tué dans un combat particulier par le vicomte Archambaud. Celui-ci en expiation donna le mas de las Noailles à l'abbaye de Tulle. Par cette parenté, nous voyons que les Belcastel avaient des possessions en Limousin²⁶⁵.

En 1160, Bernard-Adhémar de Belcastel donnait tous ses droits à l'abbaye d'Aubasine sur les mas d'Alic et Valando (les Alix), de concert avec ses neveux et nièces parmi lesquels est seul nommé Hugues de Belcastel²⁶⁶. Le même cartulaire nomme encore Hugues de Belcastel dans divers actes. En 1168, les deux frères Hugues et Guillaume de Belcastel font à Aubasine quelque donation.

Est-ce le même Hugues qui, en 1176, voulant prendre l'habit religieux dans l'abbaye de Tulle, avec sa femme et son fils Raymond, donna tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Mayronne. Les autres fils reçurent de l'abbé mille sous raymondins²⁶⁷.

Un autre Hugues de Belcastel est nommé dans le cartulaire d'Aubasine, avec son fils Bertrand, comme un de ses garants d'un acte passé en 1187 par Géraud de Cardaillac. Les mêmes noms reviennent tout le temps dans la famille. Ainsi, parmi les garants d'un acte passé en 1186 au sujet d'Aubasine, nous trouvons Hugolias, Hugues, Guillaume et Bertrand de Belcastel, et dans un acte de 1181, Guillaume de Belcastel et son fils Pons.

Dans l'acte de Pons de Gourdon de 1234, nous avons vu les noms de Bertrand et d'Imbert de Belcastel parmi les seigneurs directs de ce lieu qui doivent reconnaître l'abbé de Tulle comme leur suzerain. Chacun de ces seigneurs dut à son tour donner ses droits si nous en croyons une analyse d'acte reproduite au cartulaire de Tulle (N) 486), d'après laquelle Raymond de Beauchasteau (Belcastel), chevalier, donne au moustier de Tulle et à l'église de Roc-Amadour, le château de Belcastel et ses dépendances le 12 juillet 1234.

²⁶² Cartulaire n° 551, p. 302.

²⁶³ Cartulaire, n° 524.

²⁶⁴ Cartulaire n° 526.

²⁶⁵ Cartulaire, n° 320.

²⁶⁶ Cartulaire d'Obasine ff. 39, 216, 225.

²⁶⁷ Cartulaire de Tulle n° 528.

En 1280, Guillaume de Belcastel cédait pour 27 livres à l'abbé d'Aubasine ses droits sur le village de Cramazau (paroisse de Calès).

En 1249, Olivier de Belcastel avait des biens dans la paroisse de Curemonte. Le prénom d'Olivier revient bien souvent²⁶⁸. Le nom de Bernard de Belcastel est cité dans un confron d'une terre vendue aux environs de Belcastel à Géraud de Rouffilhac. En 1334, un Pierre de Belcastel, habitant de Reyrevignes (Lachapelle Auzac) est présent à un acte du prieur du lieu dans la ville de Souillac.

En 1347, Olivier de Belcastel, chevalier, vendait diverses rentes à la famille Pélegri du Vigan²⁶⁹. En 1350, il obtenait des lettres, de rémission, fort intéressantes, parce qu'elles nous font connaître l'état des esprits à cette époque de luttes et [illisible] joué par ce seigneur. Avec son écuyer, en même temps son neveu, Raymond de Belcastel, il avait rencontré dans la rue de Roc-Amadour son ennemi personnel, Bertrand de Rouffilhac, chevalier comme lui, qui s'était mis sous la sauvegarde royale, bataille, malgré la dite sauvegarde. Bertrand était tombé sous les coups de Raymond et de son écuyer. Le procureur royal de la sénéchaussée avait poursuivi les meurtriers, mais ils ne comparurent pas et ils firent condamnés par contumaces.

Mais ils avaient été de fidèles sujets du roi de France contre les Anglais. Dans la guerre ils avaient souffert beaucoup. C'est ainsi que lors de la prise du château de Belcastel, surpris parce que l'on avait traitreusement profité de la guerre, ils avaient été faits prisonniers et avaient dû payer une forte rançon ; ils avaient dû

Ensuite dépenser une grosse somme d'argent pour remettre le château en la possession du roi de France ; tout cela considéré le lieutenant du roi, leur remit la peine et l'amende encourues, leur restitua les biens confisqués et leur bonne renommés.

Il est question d'une Alpais de Belcastel, fille et héritière du damoiseau, Hugues, et veuve du chevalier Hugues d'Aymar, de laquelle hérita Guillaume de Thémines, coseigneur de Thémines (hommage de ce seigneur en 1360) ; de Soubiran et Bernard de Belcastel qui sont témoins dans le testament d'Amalvin de Poudens en 1317 (Soubiran est dit cousin du seigneur de Castelnau-Bretenoux)²⁷⁰, mais nous ne pouvons pas mentionner ici tous les personnages de cette nombreuse famille qui d'ailleurs tend à disparaître dans le courant du 14^e siècle.

Famille de Cardaillac

²⁶⁸ Bibl. Nat. Fonds Lespine 125, n° 84.

²⁶⁹ Papiers Larra.

²⁷⁰ Lacoste t. III, p. 13.

Une branche de la puissante famille de Cardaillac possédait une partie de Belcastel. Béranger de Cardaillac est nommé dans l'acte de 1234 comme des feudataires de Pons de Gourdon. De nombreux membres de cette famille sont mentionnés dans le cartulaire d'Aubasine, soit comme bienfaiteurs de l'abbaye, soit comme témoins. Il devait y avoir eu une alliance entre eux et les de Belcastel. Un acte de 1187, donation par Géraud de Cardaillac et sa femme Marie, de la juridiction de Saint-Cyr sur l'Alzou à l'abbaye d'Aubasine, est passé tout près de l'église de Belcastel. En 1278, Géraud de Cardaillac, fils de Béranger, hommageait à l'abbé de Tulle. Un autre Géraud, en 1260, était abbé d'Aubasine.

Cette branche de la famille de Cardaillac, que l'on peut rattacher à la branche de Thémines, laissa son nom à un bras de la Dordogne entre Belcastel et Blanzaguet.

Nous verrons comment Belcastel passa à Marques de Cardaillac-Thémines, mais par testament de sa femme Jeanne Ferran, et non par héritage des seigneurs ci-dessus nommés.

Le Bastit

Cette commune tire son nom - comme les bastides qui avaient un peu plus d'importance - du fait d'être un petit bourg construit tout à la fois et enclos de murailles. Cependant les divers lieux de ce nom qui existent en Quercy ne sont aujourd'hui que des agglomérations fort peu considérables autour ou auprès d'un château plus ou moins ruiné. Le château et le bourg du Bastit gramatois furent construits par les Templiers.

La Commanderie

1 - Les Templiers

En son Histoire du Quercy (II, 127-8), Lacoste pense que l'ordre du Temple fut introduit à Cahors en 1196, et que déjà la maison du Bastit existait, en tout cas elle ne peut être de beaucoup postérieure, vu l'étendue des possessions qu'on lui voit au début du siècle suivant mais elle ne peut être antérieure à 1180, parce que le Cartulaire d'Aubazine, qui va jusque vers cette date, et qui à propos de la fondation des diverses Granges que l'abbaye possédait aux environs du Bastit (Carlucet, La Pannonie, notamment) nomme toutes sortes de lieux environnants, ne parle jamais de la Commanderie.

Elle fut fondée, dit Lacoste par les seigneurs de Bédier, de Gramat et de Gourdon. Etant données ses possessions, nous pensons que les principaux fondateurs furent les vicomtes de Turenne et les barons de Gourdon. Le lieu même où fut le Bastit devait appartenir à ces derniers, car, dit un acte de 1471, le bois du Bastit s'appelait autrefois bois de Gourdon. Ils eurent des biens à Gourdon même (probablement même un hôpital, et aussi quelques revenus à St Clair près Gourdon (voir ces noms) ; le membre de la Pomarède à Peyrille dépendait du Bastit, et dès les premières années du XIII^e siècle, nous voyons que les Commandeurs ont des possessions jusqu'à Aynac et Leyme ; ils durent recevoir des biens un peu de tous les seigneurs du pays : ils eurent des rentes à Camburat, à St-Maurice ; le seigneur de Thémines se reconnut leur vassal pour certaines possessions.

Le Bastit fut élevé dans les limites d'une paroisse, de bonne heure disparue, et dont nous parle à mainte reprises le Cartulaire d'Aubazine déjà mentionné. C'était la paroisse Saint-Martin de Bessols, dont l'église fut remplacée au XIV^e siècle par l'église paroissiale Saint-Blaise du Bastit.

Il semble bien que l'emplacement même du Bastit - c'est peut-être pour cela qu'il avait été choisi - avait été autrefois habité, à l'époque gallo-romaine. Il y avait eu là sans doute quelque villa, à en juger par ce qu'en dit l'abbé de

Foulhiac qui assure qu'on y avait trouvé de son temps des ruines, en petites pierres carrées, avec des tuiles anciennes, à la romaine, portant écrit au milieu : Rorus ; on y avait trouvé « des antiques de Jules César, Marc-Antoine, Auguste, jusque vers le temps de Galien ».

Voici la liste des Commandeurs du Bastit que nous avons pu retrouver, au moyen surtout des pièces du fonds de Malte, aux archives de la Haute-Garonne.

1 - Peyre Castel. En 1231, il fait donation, à l'abbaye cistercienne de Leyme, nouvellement fondée, des mas de La Farguette et de Courbou²⁷¹, en la paroisse d'Aynac, moyennant un certain cens et un droit d'acapte. L'acte nous donne les noms de quelques chevaliers de la maison du Bastit : Guillaume Escudié, Hélis, Arn. de St-Hélis, Peyre Bos, Peyre de Frayssinet, Etienne de Calvet. (Doat 124, f. 157 - arch. H.G. fond de Malte, Le Bastit, liasse 10^{bis} n° 1¹). En 1236, la Commanderie est mentionnée pour un legs dans le testament d'Hugues d'Aurillac, un riche bourgeois qui avait des biens jusqu'aux environs de Gramat. Il donne 300 sols à *la maio del Bastit que es del Templé* (arch. Lot F. 215).

2 - Géraud d'Aymery, vraisemblablement de la maison de ce nom, dite l'Aymeriguie, alors importante à Gramat. Son nom nous est donné, à la date de 1250, dans une enquête sur la levée de l'impôt pour la paix établi par l'évêque de Cahors (voir Ed. Albe, Cahors, inventaire des archives, p. 99 et Possessions d'Aubasine en Quercy, p. 188). On le trouve, avec le titre de Commandeur de Cras, dans un acte de bail à fief en faveur de Béranger Udeilh et de Guillaume La Roque, du moulin de Marquafave (inv. du Bastit, 37).

3 - M. Bruel, qui a publié l'acte, a mis Labastide du Temple. A cette date de 1250, P. du Bourg met : Raymond du Buisson (du Bouyssou). Il doit être postérieur à Aymery.

4 - Aymar de Peyrusse fait, en 1264, moyennant la somme de 4000 sols, l'acquisition des masages de la Rene, la Vaysse et del Pech, de la paroisse Saint-Martin de Bessols, en présence de l'évêque de Cahors, Barthélémy de Roux : acte passé à Labastide Fortanière (inv. du Bastit, 37 et papiers Folmont : le livre des vassals).

5 - Raymond de Robert, sans doute des de Robert de Lignarac, resta assez longtemps à la tête de la Commanderie. En 1267, il y eut un arbitrage au sujet des dîmes de Cras, entre le curé et lui, car la Commanderie de Cras, près Lauzès, appartenant à l'Ordre du Temple, était assez souvent unie à celle du Bastit, et le sera presque toujours quand les deux maisons auront passé à l'Ordre de Saint-Jean (voir Cras). En 1280 seulement, le différend fut tout à fait réglé.

²⁷¹ L'église paroissiale actuelle de Leyme est à Courbou.

Pendant que Raymond Robert était à Cras ou en quelque expédition, la maison du Bastit était gouvernée par un prieur. Nous avons pour 1275, le nom de Hugues Radulphi qui règle quelque chose avec les habitants et le seigneur de Gramat au sujet de certains pacages contestés²⁷². Cet acte important qui fut fait au moyen d'un arbitrage nous donne les noms de frère Pierre Maffre, chevalier de l'Ordre, parmi les témoins et de frère Geoffroy (qui devait être d'une autre maison), comme arbitre. On trouve parmi les gens de Gramat, outre les consuls et les syndics, messire Armand de Gramat et Arnaud Guilhem, chevaliers, le sénéchal d'Agenais, Jean de Villette, et Barasc de Thémines, damoiseau, sont parmi les arbitres ; Pons de Gourdon, Pierre d'Auriole, Gisbert de Rampoux, Olivier de Miers, Guillaume et Louis de Castelnau, parmi les témoins (notes Foulhiac, bib. Mun. De Cahors, mn 59 - arch. H.G. loc. cit. liasse 11).

En 1276, comme Commandeur de Cras, il passe un compromis avec le prieur de Molières (Francoulès) pour les limites des dimaires de Nadilhac, annexe de Cras et de St-Pierre d'Avarso (de Liversou, voir Cras).

En 1279, il achète au damoiseau Pierre de Baussac, écuyer, certains territoires sur la paroisse de St-Vezian, tout près de Montfaucon (voir ce nom).

En 1286, sa maison reçoit, en legs de Déodat de Barasc, seigneur de Montbrun, une armure de chevalier *unum garnimentum ferreum* (Lacoste II, p. 370). En 1287, dans l'assignation faite au roi d'Angleterre de 750 livres, en revenus ou en émoluments de justice sur la province du Quercy, en vertu d'un traité de l'année précédente, on comprit « le ressort d'appel dans le lieu du Bastit, de la juridiction des Templiers » (Ed. Albe Suites du traité de Paris - Lacoste II p. 375). La maison du Bastit est comprise dans les légats de Mgr Raymond de Cornil, évêque de Cahors (1289 - Lacoste II, p. 382).

En 1291, Raymond Robert eut quelques difficultés au sujet de son droit de présentation aux cures des paroisses dépendant de la maison du Bastit, le curé de Cras s'étant fait indûment pourvoir de la cure par l'archevêque métropolitain de Bourges. Le Commandeur protesta (1291), puis finalement s'entendit avec le curé qu'il confirma dans sa charge l'année suivante (1292).

Cette même année, il reçut la reconnaissance de noble Barasc, seigneur de Thémines, seigneur médiat, qui disait tenir *ab antiquo* de la Commanderie des Templiers du Bastit bas, les fiefs, terres, près, bois etc qui en relevaient dans les villes et paroisses d'Albiac, de Bio, de Thémines et d'Aynac, avec la charge pour lui et ses successeurs de payer chaque année dix sétiers de froment et dix sétiers d'avoine, mesure de Rocamadour, payables à la St-Michel. La commanderie était autorisée à lever directement la rente sur les paysans (arch. Hte G. loc. cit. liasse 11 n° 16).

²⁷² Tonte, traduit de cet accord dans la monographie de Gramat par m. l'instituteur Balagayrie - B.S.E.L. XXV 1900, p. 171 à 173).

Nous n'en avons pas encore fini avec l'administration de Raymond Robert. Il se vit disputer la juridiction du Bastit par le seigneur de Gramat, (1295) qui prétendait qu'elle avait été accordée à son feu père, Hugues de Castelnau, à l'exception du ressort, par le prince Charles, frère du roi, son lieutenant en nos régions. Le Commandeur protesta vivement au nom de l'Ordre à qui le Bastit appartenait en toute justice, haute, moyenne et basse, ainsi qu'il est dit dans l'acte d'assignation de 1287 où le ressort de cette justice était assigné au roi d'Angleterre, des actes nombreux montraient qu'il en était toujours resté en possession. Avant l'acte de 1287, le ressort de la juridiction du Bastit avait successivement appartenu au comte de Toulouse, puis au comte Alphonse de Poitiers, puis au roi de France. Un moment assigné au roi d'Angleterre, il était revenu au roi de France, et quand il fallait plaider, c'était aux assises du sénéchal de Lauzerte, jusqu'en 1287, puis après l'acte d'assignation, aux assises des Alix.

Or, le prince Charles aurait fait la donation précisément lorsque le ressort de la juridiction du Bastit venait d'être assignée au roi d'Angleterre et quand le roi de France n'y avait plus de droit. Bien que le prince Charles fût son lieutenant et que, à la tête de l'armée française, il représentât le roi, il n'avait pas pour cela le droit de changer les lois du royaume, sur quelque point que ce fût, sans avoir reçu que ce point particulier un mandat auprès du roi. Le seigneur de Castelnau ne pouvait pas la montrer. S'il avait des lettres du roi, pourquoi les gardait-il secrètes ? Ne devait-il pas donner la preuve complète de son droit ? Mais il ne le pouvait faire. Les lettres du prince Charles étaient donc subreptices et nulles. Cette protestation, qui fut faite en présence de, me Pons de Tournemire, des chevaliers Raymond de Bernard et Astorg de Char (? d'Aynac), de me Jacques de Guiscard, prêtre et de Raymond de Bio, (notaire : Galhard de Soyris), obtint gain de cause (arch. H.G. loc.cit. liasse 11 n° 18).

Vers 1298, Raymond Bernard assistait, au Temple de Cahors, à la réception dans l'Ordre d'un de ses successeurs, le dernier Commandeur des Templiers du Bastit.

6 - A cette date de 1298, mais évidemment postérieurement à Raymond Robert, il y aurait eu, d'après le P. du Bourg, Jean de Poubereil (grand prieuré de Toulouse, p. 48).

7 - En 1301 et 1302, nous trouvons Guillaume de Jacono (de Jacoris, Jacquier ? on trouve liasse 5 : de Orto, mais voir date 1360). Il a affaire dans la paroisse de Camburat (1301) et dans la paroisse de St-Maurice près Lacapelle (1302). L'Ordre possède là le mas de Cantornes. Peyre lo Pro, clerc et Pierre la Treilhe « bayle et procurador de la cavaleria del Temple de la mayo del Bastit del avescat de Carrei » viennent à St-Maurice avec le Commandeur pour régler la question des rentes dues à la Commanderie. (voir St-Maurice).

8 - Géraud de Cances ou de Caus, est commandeur au moins dès 1306. Une femme de Cras, la veuve de Pierre Sepfag, ayant été condamnée au

bannissement et à la perte de ses biens pour quelque sorcellerie (fachuram), il lui pardonne, la rappelle au pays et lui rend les biens de son mari pour qu'elle les emploie à la dot de ses filles (voir Cras). En 1307, il est témoin dans un acte de donation fait par l'Ordre par Pierre de Bordes, acte confirmé par le grand maître, Jacques de Molay, et en 1311 (1^{er} juillet) par le Pape. Mais ici nous touchons au grand et mystérieux drame de la destruction de l'Ordre. Nous n'avons pas à le raconter ici. Seulement, le commandeur du Bastit nous intéresse plus spécialement et il se trouve que les procès-verbaux du jugement des Templiers ont conservé son interrogatoire (voir Michelet, procès tome I passion). On voit qu'il était originaire du diocèse de Rodez, qu'il avait été reçu chevalier, vers 1298, dans la maison du Temple de Cahors, qu'il fut arrêté dans le courant du mois d'octobre 1307, plusieurs fois interrogé. Il raconte très au long les détails de sa réception, avec quelques autres chevaliers, ce qu'on leur a dit et lu des règlements de l'Ordre, puis il ajoute qu'après que les maîtres se furent retirés, des sergents leur dirent des choses contraires à la morale. Il fut « réconcilié » et absous (Esquieu BSEL.XXIV, p. 12 à 99).

Quelques noms de Templiers du Bastit à cette date : Gaucelin de St-Jory ou Géry, qui est témoin dans l'acte de 1306. Il avait été, paraît-il, commandeur d'Espalion. Il comparut devant les juges le 2 mai 1310, se porta le défenseur de l'Ordre, disant que les aveux par lui faits à l'évêque de Périgueux lui avaient été arrachés par la faim et le froid qu'on lui avait fait endurer (Ibidem p. 42).

Frère Guillaume Abbati, était camérier (économe) de la maison du Bastit avant l'arrestation et vers 1305.

Frère Guillaume Fabry, prieur ou prêtre, vers 1305, nommé par le commandeur dans son interrogatoire. Il est dit originaire du diocèse de Beauvais : en 1288 il était sergent dans la maison du Temple de Maurepas (Chartres). Il avait pris, dans son interrogatoire du 17 février 1310, la défense de l'Ordre (ibidem p. 41).

Frère Raymond Bornazel, originaire de Gourdon, reçu vers 1305, dans la maison du Bastit, par le commandeur, Guillaume de Caus (ibidem p. 36 et p. 25). On trouvera les détails de l'affaire d'après le livre de Michelet, dans un travail de m. Esquieu, sur les Templiers de Cahors, paru dans le Bulletin de la Société des Etudes du Lot (tome XXIII, surtout XXIV pour le Bastit).

On sait que les biens des Templiers de France, furent distribués entre les maisons des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. C'est ainsi que les chevaliers de Saint-Jean eurent le Bastit, avec toutes ses dépendances. Canoniquement tout d'abord la commanderie de la Pomarède, à Peyrille fut unie à celle du Bastit, puis pratiquement à celle de Cras. Les membres de Martel et de Cazillac avec leurs dépendances furent également réunis à la commanderie

du Bastit, de même celui de Saint-Vezian à Montfaucon. Pour les détails, voir Martel et Cazillac²⁷³.

Des maisons appartenant déjà aux Hospitaliers comme Assier, furent unies plus tard, soit au Bastit, soit à d'autres commanderies ayant appartenu au Temple, ce qui a amené des confusions dans l'esprit des populations qui a voulu voir des Templiers partout.

2 - Les Hospitaliers

Géraus de Caus fut bien absous et réconcilié mais on ne lui laissa pas la maîtrise de sa maison.

9 - Dès la fin de 1311, le frère Guillaume de Lespinasse, la gouvernait au nom des chevaliers de Saint-Jean. Il eut des difficultés avec les gens du Bastit au sujet des cens à percevoir. Les habitants semblaient ne pas vouloir accepter la nouvelle transmission des biens et reconnaître le commandeur de l'Ordre de l'Hospice, comme le successeur légal du commandeur de l'Ordre du Temple.

Il se trouva que les commissaires délégués par le Saint Siège pour s'occuper de la dévolution des biens de toutes les maisons des Templiers en France, étaient notre compatriote, le savant homme de loi, Me Géraud de Sabanac, et le futur évêque de Cahors, le malheureux Hugues Géraud, alors doyen de l'église de St-Yrieix et chapelain du Pape ; ils s'intéressent tout particulièrement aux maisons du diocèse, et leur délégué, Hugues de Labordèle, juge et principal administrateur du Temple du Bastit, Cras et La Pomarède, porta une sentence favorable au commandeur. Les habitants durent payer le cens ordinaire, plus 15 sols caorcens par bête à cornes ou à laine, 6 deniers par chèvre ou par bouc que l'on ferait paître, et donner par an 3 gélines, dont une serait portée le jour de la visite pastorale de l'évêque de Cahors (arch. H.G. loc. cit. liasse.18 n).

10 - Frères. Bernard Rougier (Rogerii) confirmait en 1319, l'accord passé en 1275 entre le prieur Rodulphe et les habitants de Gramat, au sujet du droit de dépaissance (ibidem, n° 6). La même année, le 19 mars, Ratier de Cornil, damoiseau (des Cornil de Thégra) et sa femme, Esclarmonde La Guillaumie, demeurant au château de Gramat (cf. le chevalier Arnaud de Guilhem de Gramat, dans l'acte de 1275), donnent leur fils Guillaume de Cornil « à Dieu et à l'Hôpital St-Jean de Jérusalem, du Bastit, aux chevaliers et frères dudit Hôpital, Gausbert Fabri et Bertrand de Rassiols », et abandonnent, pour cela, une rente de 3 émines d'avoine et de 8 sous 6 deniers que leur devait la maison du Temple sur le mas de Cavagnac et le fâch de Salapissou ; ils ajoutaient une rente de 5 cartons de blé non assignée encore et qui serait acquittée par l'abbé de Marcillac (de qui dépendait l'église de St-Chignes de Cavagnac. Papiers Folmont : le livre des Vassals).

²⁷³ Cahors fut vendu par les Hospitaliers à Jean XXII, pour faire la Chartreuse. Brengues fut échangé avec les de Cardailac par les Hospitaliers de La Tronquière ; Carnac et Tribaïx, Jambousse et Crouzelles furent unis à Lacapelle-Livron, qui déjà avait barre sur eux.

11 - Guillaume d'Alquier devait appartenir à la famille d'Alquier de Ginouillac que l'on trouve à Ginouillac dès le XII^e siècle (cartulaire d'Aubasine) et qui semble avoir fini au XIV^e siècle dans la famille de Ricard. Dans un bail à besogne, de 1322, le commandeur qui s'occupe de faire un étage de plus à la maison d'habitation, est assisté du damoiseau Hugues d'Alquier et d'un autre damoiseau de la région gourdonnaise, Pierre Alberti, ou de l'Albertie (arch. H.G. loc.cit. liasse 11 n° 41). La même année, il s'occupa du membre de Cantornes à St-Maurice (n° 19) et d'une affaire de coups et blessures. En 1324, son procureur traite devant l'officialité de Rodez, (d'après délégation pontificale) une affaire de dîmes du membre de St-Vezian (voir Montfaucon - liasse 12 N° 2 ou 4). En 1325, il est dit commandeur du Bastit et de la Pomayrède dans l'acte d'admission comme donat de Jean Carretie (de la Carrette, de Rocamadour, qui donne tous ses biens à l'Ordre, et à la maison du Bastit - ibidem liasse 1 n° 2). Dans un autre acte, il est appelé « prévôt des maisons de l'Ordre en Quercy » ce qui explique qu'il se soit occupé de plusieurs membres dont il n'était pas commandeur. De 1322 à 1337, il reçoit nombre de reconnaissances de la part des tenanciers de la région de Martel et de Cazillac. A la fin on voit qu'il est aussi commandeur de Cras (ayant succédé à Raymond de St-Maurice).

12 - Robert de Quintinhac est nommé comme commandeur dans un acte de 1342, où il fait, par le moyen du commandeur d'Assier, Jourdain de Chaldayrac, un échange avec noble Pons Aymeric, damoiseau de Gramat. Il donne des rentes et Pons le moulin d'Esparsès sur l'Alzou, moulin auquel un commandeur donnera plus tard son nom de Picarel (inventaire, 37). Le même commandeur d'Assier arrente pour frère Robert à Pierre de Granges la métairie de La Vaysse en la paroisse de Bessols, 1344 (arch. H.G. loc. cit. liasse 11 n° 28, 42, 44 et liasse 8 n° 44). L'inventaire se trompe et fait du frère Jourdain le commandeur du Bastit (37, n° 41 cf. le Père du Bourd, loc. cit. p. 548).

Un autre chevalier du Bastit, frère Bernard d'Arfeuille (ou d'Aigrefeuille) sert également de procureur au commandeur pour les actes de 1345, concernant le membre de Cazillac (inv. 37 où l'on a mis à tort qu'il était lui-même le commandeur), tandis qu'il est très nettement procureur.

En 1348, le commandeur reçoit comme donat de sa maison le damoiseau Géraud de Gripville, de Saint-Projet : Hugues d'Alquier assiste à cette réception avec le chapelain perpétuel de la paroisse St-Projet et le prieur de Saint-Germain du Bel Air (ibidem liasse 10 bis).

13 -, Le successeur serait Bernard de Doais, cité par le R. du Bourg, loc. cité, à 14 - la date de 1345, après celui-là vient Jean de Nogaret (il était sans doute de la famille des Nogaret de Bruniquel). On le trouve, dès 1347, avec le titre de commandeur du Bastit de Cras, en difficultés avec les seigneurs de Rassiols, voisins du Bastit, mais pour des biens qu'ils possèdent à Cras. (inventaire)

En 1348, il a un procès avec le Chapitre de Cahors, prieur de l'église de Goudou, pour le terroir de Campagnac, près Montfaucon. Le Chapitre prétend

que ce terroir fait partie du dimaire de la paroisse de Goudou. Le commandeur du Bastit et le curé de Sèniergues assurent qu'il dépend de la paroisse de Saint-Vezian, dont ce curé fait le service. (papiers Greil, bib. Muni. Cahors). Il est en procès devant la cour pontificale avec l'évêque de Cahors qui l'a excommunié à l'occasion de la visite pastorale de l'église du Bastit (inventaire 37, n° 21 - appel au Pape).

Autre procès avec son curé du Bastit, ou vicaire perpétuel, me Rigal de Paulh, au sujet de la dîme « des prémisses des blés excroissants en terres que le seigneur abbé d'Aubasine tient dans les limites de la paroisse de l'église St-Martin de Bessols » rattachée pour le service à la cure du Bastit - 1350 - Règlement fait l'année suivante par l'official de Cahors (arch. H.G. loc. cit. liasse 11, n° 38 - inventaire 37, n° 8). En l'année 1351, Jean de Nogaret reçoit des reconnaissances pour les biens de la région de Martel. Par les mains de son lieutenant, frère Jean Borganel, il loue à diverses personnes le moulin d'Esparsès (plus tard Picarel) où il fera mettre une nouvelle meule fromentale (papiers Folmont, Le livre des Vassals). Il est encore commandeur, en 1359, où il a une nouvelle affaire avec les de Rassiols, au sujet de Cras (voir ce nom).

Nous sommes en pleine guerre de Cent ans. La plupart des actes passés à cette époque n'auront aucun effet à cause des troubles des temps, de l'abandon des terres et de la mortalité.

15 - Le successeur de Nogaret est Guillaume Delort (de orto, traduit par quelques-uns : Dujardin). Quelques actes de 1360 et de 1374 nous sont restés de lui, concernant Martel. Il y en a un concernant Vaillac : reconnaissances pour des terres près du village de Lavit et pour une botge dans le bourg même (arch. H.G. loc.cit., liasse 4 n° 1 - inventaire 37).

A la fin de ce siècle, en 1396, nous trouvons

16 - comme commandeur Hugues de Turenne, peut-être des Turenne d'Aynac, nous ne savons. A cette date, il donne à bail par l'intermédiaire de son procureur, Pierre Robert, recteur d'Assier, à Pierre del Solier, du mas del Solier, à Camburat, une terre appelée de Negafol, sur le chemin de Fons. Nombreux baux analogues faits vers le même temps à Pierre Rollan, me Pierre d'Aimery, G. de la Tour (ibidem, liasse).

17 - En 1404, Géraud Teyssendier, commandeur du Bastit et de Cras, reçoit pour dot d'une Hospitalière, de l'Hôpital de Labastide Marnhac, Marguerite Ourtal, une somme de près de 730 livres, donnée par le père, Arnaud Ourtal, bourgeois de Cahors. C'est sans doute qu'à cette date l'hôpital fondé par les de Jean (voir Labastide-Marnhac) était rattaché à la commanderie de Cras. Jadis les de Jean avaient eu des biens dans cette région. Nous n'avons pas trouvé d'autres relations, mais d'ailleurs cet hôpital ne survécut pas après la guerre de Cent ans (arch. H.G. ibidem liasse 19, n° 5).

18 - Pierre de Roquefeuil, commandeur en 1416, 1418, 1419, (reconnaisances diverses) appartenait peut-être aux de Roquefeuil de Castelnau-Montratier. Dans les inventaires son nom est écrit des façons les plus bizarres : Negrefeuille, Bournassol !

M. du Bourg met après lui Pierre Castel, avec le date de 1431 ; c'est une erreur de deux siècles : P. Castel était commandeur du Temple en 1231.

19 - D'ailleurs, à cette date, le commandeur était depuis 1421, croyons- nous, Raymond de Ramon (alias Ramon, sans doute de la famille qui commençait à devenir puissante des de Raymond ou Ramon, de Montcuq, seigneur de Folmon (Bagat) et d'Auty (voir arch. H.G. loc. cit. 10 bis, n° 1 et 2).

20 - En 1434 et en 1439 l'on trouve Jean de Picarel, dont le nom fut donné, nous ne savons pourquoi au moulin d'Esparsès, près de Gramat. En 1434, il recevait des reconnaissances pour la terre de Camburat (inventaire). Serait

21 - il le même que Jean de Moules qui fait en 1444²⁷⁴ un lauzime pour ce moulin (inventaire) ?

22 - Guillaume Ricard a eu un peu plus d'importance. Il était d'ailleurs, non seulement commandeur du Bastit, de Cras et de la Pomarède, mais encore, en 1454, de Meyrnais, près de Millau, en 1463, de la Salve, en même temps, et en 1468, de La Tronquière. Nous sommes à une époque où les commanderies sont devenues des bénéfices et il arrive souvent que le même chevalier en possède plusieurs en même temps, situées en des lieux forts distants l'un de l'autre.

Nous pensons qu'il se rattache à la famille gourdonnaise de Ricard de Ginouillac. Mais nous n'en avons pas la certitude, pas plus que pour Jean de Ricard, son successeur, ni pour les autres commandeurs du même nom, dont l'un, Hugues, fut (1432.35) grand-prieur de Toulouse, et l'autre, Raymond (1450. 1456), grand-prieur de Saint-Gilles (voir du Bourg). La généalogie des de Ricard ancêtres ou parents de Galiot de Ginouillac ne porte pas les noms de ces deux commandeurs du Bastit.

Nous avons des actes très nombreux de l'un et de l'autre : reconnaissances, transactions, baux à fief. Signalons des procès et des compromis passés avec les seigneurs médiats de Baussac, près de Carluçet, seigneurie qui passa pour la justice haute et moyenne aux commandeurs du Bastit ; et des transactions avec le seigneur de Lunegarde (Raymond-Bernard de Gaulejac, seigneur aussi de Puycalvel), pour les limites du Bastit et de Lunegarde, acte de 1463 qui nous fait connaître le nom d'une église disparue de cette région, Saint-Pierre de Rosuejous (voir Relhac), avec la famille d'Auriolle, au sujet du fief de Gironde et de Saint-Julien près Cras, etc.

23 - Jean de Ricard était vraisemblablement le neveu de Guillaume : on le trouve au Bastit et à Cras de 1470 à 1490 ; il était en 1466 commandeur de Millau (où avaient été avant lui Hugues et Raymond de Ricard). Les archives du fonds de Malte de Haute Garonne, renferment de nombreux actes qui le concernent. Il y a notamment (1471) un procès avec les habitants du Bastit au sujet du bois appelé de Gourdon, une transaction avec noble Raymond d'Hébrard de Saint-Sulpice, seigneur de Labastide-Murat au sujet des

²⁷⁴ L'inventaire met 1454.

limites²⁷⁵ de Labastide (du côté de Gourdon, et du Bastit (région de Combesure) 1479 ; avec les seigneurs de Baussac, les de Barbuson, pour le terroir de Corbeline (1487.88) ; accord avec les d'Auriol qui cèdent leur suzeraineté de Baussac en échange de Gironde (Cras), par cet acte (1490) les commandeurs deviennent hauts et moyens justiciers de la terre de Baussac (voir Carluçet).

24 - Dès l'année suivante, c'est Bernard Gros (Grossi) qui est commandeur. On le trouve encore en 1493 où il reçoit l'hommage des Barbuson pour Baussac ; en 1497, où il obtient une sentence arbitrale contre un des feudataires du Bastit. Mais l'acte le plus intéressant de son administration, est le bail à nouveau fief des pagésies, domaines et tenures qui composent la juridiction du Bastit. Les conditions qui y sont énoncées font comme une sorte de charte de la communauté. On en trouvera au paragraphe plus spécialement consacré aux habitants, un assez long résumé, pris sur une copie authentique des archives de la Haute-Garonne.

Bernard Gros eut d'autres commanderies. Il eut celle de Brulhes ou d'Agen, avec le membre de St-Sulpice de Ribalède (1475 et suivants) ; celle de Roquebrune, (1467. 1482) ; celle de Bonneterre membre de Condat (1475.1477) ; enfin, celle de Sallebruneau, membre de Bordeaux, qui fut après sa mort, réunie à Bordeaux de façon définitive, sous Jean de Valon (voir dom de Bourg, p. 456).

C'est sans doute comme commandeur du membre de Bonneterre qu'il eut à s'occuper, avec Bernard de Montlezun, d'une affaire assez curieuse de vol commis au préjudice de la commanderie du Condat, à la mort de messire de Guyot de Montamel, chef des maisons de Condat, de Roquebrune et de Bordeaux (1487). Un des principaux voleurs, Jean Escaffre, avait mis en sûreté l'argent et les bijoux dérobés chez un certain Guillaume Sobressit, bourgeois de Figeac. Bernard Gros vint à Figeac faire son enquête, il y fut fort mal reçu et son prisonnier, Sobressit, lui fut arraché, au mépris de l'autorité du roi et de l'Ordre de Saint-Jean. On trouvera le récit de cette affaire, qui n'a ici qu'une importance secondaire dans le livre souvent cité de dom du Bourg, p. 508 et suivantes.

25 - Son successeur a un nom plus illustre, Jean de Valon (1497.1516 d'après m. du Bourg, p. 548), avait été à Rhodes le compagnon et l'ami du grand-maître Pierre d'Aubusson, dont il était aussi le parent par alliance. Il appartenait à la célèbre famille des de Valon de Lavergne et de Thégra, qui avait maison noble dans Rocamadour et, comme on sait, un droit important sur la vente des

²⁷⁵ Par des bornes ayant d'un côté la croix de l'Ordre, de l'autre les armes des de Saint-Sulpice - arbitre me Bernard Laurete, sieur président du Parlement de Toulouse - inventaire 37 n° 3 et suivants.

sportelles du pèlerinage. Je ne peux que renvoyer à l'étude qu'a publiée sur ce personnage et sur sa famille, m. Ludovic de Valon (bul. soc. Arch. Brive - Revue religieuse de Cahors et Roc-Amadour, 1917 - tirage à part voir l'article p. 49 à 99). Il résignait en 1487 la commanderie de Ras ? en Provence ; recevait en 1489 la baillie de Beaulieu, dépendant du prieuré de St-Gilles et se trouvait chargé, de 1492 à 1493, de la visite et reformation des maisons de la langue de Provence. Le 11 juin 1494, il était mis à la tête de la commanderie de Bordeaux, à laquelle fut uni définitivement, Bernard Gros étant mort, le membre important de Sallebruneau. Il eut de plus une pension de 60 écus sur la commanderie de La Selve.

Dans le courant de 1496, il permutait la commanderie de Beaulieu pour la commanderie quercynoise du Bastit et de Cras, après la mort de Bernard Gros, et y ajoutait bientôt, 1501, le membre d'Assier. Il avait pour procureur son frère Antoine de Valon pour ses diverses possessions. Vers la fin de 1503, il semble s'être fixé en Quercy, et plus particulièrement au château de Cras. En 1501, François de Cubilé, qui administre pour lui le Bastit, est dit commandeur du Bastit et de La Selve ; en 1506 et 1511, c'est le chevalier Jean (de) Lafon, qui administre et que nous voyons donner à fief des terres du Bastit. Il s'occupe lui-même très souvent de ses bénéfiques, soit à cause de difficultés avec les habitants de Gramat, qui ne se gênent pas pour couper du bois dans les appartenances du Bastit, soit pour nommer des vicaires perpétuels aux paroisses qui dépendent de sa commanderie (Cazillac, Assie, etc). Nous renvoyons, encore une fois, au travail de m. Ludovic de Valon.

Le commandeur fondait, en mai 1516, étant dans la maison de Cras, une chapellenie dans l'église de Rocamadour, dans la chapelle, appelée chapelle de la maison de m. de Thégra ; fondation acceptée en juillet 1517 par le Chapitre. Il fondait de plus une messe pour le repos de son âme, en février 1518. Peu après (sans doute en mars), il rendait son âme à Dieu et son corps était porté à Rocamadour, en la chapelle Saint-Jean, la chapelle de la famille. Cette chapelle, existe encore aujourd'hui, restaurée par les soins des de Valon du Quercy, et l'on y peut voir le tombeau du commandeur, rétabli en 1880 (Ludovic de Valon, chap. III, passion).

26 - Jean de Valon eut pour remplaçant le chevalier Guyot de Panat. En 1519, celui-ci lauzime une rente faite au profit de la famille Tamié, au lieu de Roumestan ; en 1520, il baille à fief une terre près de l'oradour (oratoire) du lieu, il reçoit, en 1524, l'hommage des seigneurs de Baussac ; il transige avec eux, en 1528, au sujet de la métairie de la Boissière ou de Borc-Viel ; et obtient, l'année suivante, un arrêt au sujet des dîmes de la Rouquette, contre le vicaire perpétuel du Bastit, Jean de (la) (inventaire 37, passion).

27 - Après lui, Jean de Macanan, dont le nom est écrit de toutes les façons par les auteurs des anales et des inventaires et même un peu par les notaires rédacteurs d'actes. Il reçoit, dès 1530, de nombreuses reconnaissances,

notamment pour le lieu de Combescure (on trouve les noms encore existants de Albareil, Bos, Capoulade, Chalvet, Delrieu, Gratias, Moyzen, Pons, Rossignol, Soulié, Viellescazes). En 1533, reconnaissance pour le moulin de Picarel ; en 1535, il renouvelle aux seigneurs de Baussac, le bail emphytéotique de ce lieu (voir Carluçet), et bien d'autres actes concernant les divers membres de la commanderie.

28 - François de Toucheboeuf, de la famille si importante des Toucheboeuf de Clermont (voir Concorès, Linars) reçoit en 1538 (d'après l'histoire du grand prieuré de St-Gilles par Raybaud), et en 1541, d'après les notes, plus sûres, du nobiliaire de Lavayssière (bib. Mun. Cahors, p. 50.51), la commanderie du Bastit et de Cras, vacante par la résignation de Jean de Macanan qui a été promu à la commanderie de Golfèch. Il devint grand prieur de Saint-Gilles en 1557, mais le resta peu de temps. Une lettre écrite de Malte en 1556, à son frère disait qu'il ne pouvait manquer de devenir Grand Maître de l'Ordre. Nous ne savons pas si ce pronostic se serait réalisé. Il mourut trop tôt.

29 - Il fut remplacé au Bastit par Louis de Lespine d'Aulan, qui reçoit, en 1557, les reconnaissances pour toutes les pagésies données en fief, en 1491, par Bernard Gros, en 1558, par son procureur François de Lespine, il reçoit d'autres reconnaissances pour la région de Martel (arch. H.G. fonds de Malte, n° 866, n° 868). Il fut transféré à la commanderie de Condat (1560. 1566).

30 - Son successeur au Bastit fut Jean de la Valette-Parizot, d'une famille célèbre en Quercy et en Rouergue. Il passe, en 1560, un acte concernant les biens situés à Prix, qui étaient venus à l'Ordre par suite d'un échange avec Galiot de Ginouillac (voir Assier). Il fut, sans doute en même temps commandeur de La Cavalerie (1563.1564).

31 - Après lui l'on trouve Hugues de Loubens-Verdalle (1567.1580), déjà commandeur de Lacapelle-Livron (1560.1581), et en 1577, commandeur de Rayssac, en même temps (du Bourg, op. cit. - Vidal, l'ancien diocèse d'Albi, n° 1668). Une sentence du sénéchal (1562) lui faisait attribuer la dîme du foin qu'on lui contestait (inventaire 37).

32 - Dom du Bourg mentionne ici, à la date de 1597, Raymond de Gozon-Mélac, de la branche des de Gozon de Saux, qui fut grand prieur de Toulouse (p. 549 et suivantes).

33 - De 1611 à 1621, la commanderie appartient à Antoine (ou François-Antoine) de Villeneuve-Mons. Nous signalerons parmi les actes qui l'intéressent des reconnaissances pour la région de Martel (arch. H.G. loc. cit. n° 870). Un arrêt du Parlement au sujet des limites entre le Bastit et Carluçet, après procès avec l'abbé d'Aubasine, Roger de Buade-Frontenac, en 1621 (ibidem,

liasse 11 n° 33 et 51). Un procès (1606) avec noble François de La Salle, seigneur de la Cépière, qui avait bâti sans droit, tour, pigeonnier et clapier, tout près et à la vue du château, pigeonnier et garenne du commandeur « *ad cumulationem* ». Ce personnage finit par lui faire reconnaissance de tout ce qu'il tenait dans le Bastit, notamment à Terrisse, Rossignol, le Coujet (ibidem liasse 9).

34 - Le commandeur qui lui succède est appelé Jean de Poncelet-Maliane dans les inventaires du fonds de Malte (de Porcelet-Maleanié par dom du Bourg). Il recevait, en 1632, des reconnaissances pour divers membres.

35 - Aymard (ou Adhémar) de Grignan paraît bien être le nom de son successeur. Cependant on trouve Jean-Louis Bernard de Griman (ou Grinian) alias Grilhan, dans des actes de reconnaissances de 1643 et 1648, ailleurs Jean Adhémar de Grimond ou Grimaud ; ce qui prouve que les noms propres ne se lisent pas très facilement, s'ils ne sont pas déjà un peu connus d'avance. L'acte le plus important de ceux qui nous sont restés de lui, en plus des reconnaissances, est un arrêt de 1648 contre des gens de St-Julien, à Cazillac (arch. H.G. n° 874.876 - inventaire 37).

36 - M. Champeval marque, en 1659, Jean de Castellane, nous ne l'avons pas trouvé, Dom du Bourg, non plus.

37 - Cependant Dom du Bourg met la date 1657.1667 pour le temps de Jean-Jacques de Verdelin et ne parle pas du précédent. Nous avons pour celui-ci aux dates 1661, 1662, 1664, de nombreuses reconnaissances (ibidem n° 877 et liasse 2). Il se fait représenter, 1661, par le recteur du Bastit, Bertand Delmas, pour recevoir la reconnaissance de me Louis (de) Faral, avocat de Gramat, juge d'Anglars et d'Alvignac, pour des biens qu'il a acquis de feu Hugues Vidal-Lapize, bourgeois de Lunegarde, ou de F^{ort} Viellescazes, au tènement d'Avezous (Tartayrou), et de noble Marc-Antoine de Gontaud, de Gramat, pour des terres à Bèdes . On le trouve, en 1678, commandeur de Legan ? (Rouergue).

38 - Le successeur de Verdelin, s'appelait François de Foresta-Collongue²⁷⁶. Des procès-verbaux de visites et d'améliorissements nous apprennent qu'il ne résidait pas, ce qui était sans doute, depuis le temps, le cas de la plupart de ces chevaliers de Malte, simples bénéficiaires de leurs commanderies. Les mêmes procès-verbaux nous disent qu'en tout cas il s'occupait avec soin, au physique et au moral, des gens de son bénéfice (voir notamment visite de 1674 par le grand prieur de St-Gilles). Il eut, en 1688, un procès avec le duc d'Uzès

²⁷⁶ Commandeur de Millau 1658 . 1661.

au sujet de la nomination du curé d'Assier, que l'Ordre s'était réservé au moment de l'échange fait avec Galiot de Ginouillac (ibidem, liasse 4, n° 7).

39 - Pierre de St-Martin-Puylaubier²⁷⁷ (alias des Martins) est mentionné dans des actes de reconnaissances de 1678 à 1685, dans le procès-verbal de la visite de 1679 et de l'acte de 1685. A cette dernière date, il avait des difficultés avec les obituaires de Notre-Dame du Puy de Figeac qui avaient des possessions à Prix. (arch. H.G. loc. cit. reg. 878 et 879).

40 - Il a pour successeur Gaspard de Villages, dès novembre 1689, au moins, puisque le 29 de ce mois, le gardien des Recollets de La Roque des Arcs lui donne quittance de 3 quartes de blé que ce commandeur a fait donner à sa communauté (ibidem. Liasse 23). Il eut quelques difficultés avec le curé d'Assier, Antoine Bessière, qu'il voulait obliger à porter le costume de l'Ordre et même à faire profession, sous peine de déclarer la cure vacante (1693).

41 - De 1696 à 1702, on trouve Jean-Georges de Graniagues de Caulet (voir arch. H.G. loc. cit. reg. N° 880, 882, 884 et inventaire n° 37). Il eut aussi les commanderies de Douzens (Carcassonne) et d'Argenteins (Nérac). Le 28 mai 1701, il acquérait le domaine que le roi possédait sur les lods et échanges du Bastit et de Cras. En 1702, la commanderie recevait la visite du commandeur d'Homps.

42 - Dès 1713, le chevalier de Seguiran d'Auribeau (ou d'Auriban, appelé aussi Sequiran, ou Soubiran et d'Aurifal²⁷⁸, dont le prénom, est Pierre-Louis, dans la liasse 10 bis, et Jehan dans la liasse 16, est mentionné comme commandeur du Bastit. On le trouve encore, en 1717 et 1719, dans des actes concernant Camburat ou Prix. Un document le dit bailli grand-croix et commandeur comte de Condat.

43 - En 1728, au moment de la visite officielle, Scipion Félix de la Reynarde, est dit prieur du Bastit. Dom du Bourg le met, à la date de 1731, sur la liste des commandeurs. Cf. Joseph Félix de la Reynarde, commandeur d'Espalion 1691. 1714.

44 - Il ne porte pas sur cette liste Ignace de Clermont-Tonnerre de Chatte ; qui était en 1714, commandeur de Sainte-Eulalie. Il fait faire en 1741, l'arpentement du lieu du Bastit à Jean Murat, notaire royal, arpenteur de Lunegarde, et baille à Jean Viellescazes le domaine de Rigalou (liasse 2 et 5 - cf. archives Aveyron B 30).

²⁷⁷ cf André de Martin Peuplobrier commandeur de Condat (du Bourg n° 526).

²⁷⁸ A moins qu'il n'y ait erreur dans les dates des inventaires, cf. Philippe de Soubiran d'Arifat, commandeur de St-Félix de Sorgues, un siècle plus tôt (1611. 1632) Dom Du Bourg p. 587.

Il ne met pas le nom de François de Robin-Barbentane, commandeur de Caignac et de La Tronquière, qui est vers 1750, administrateur de la commanderie du Bastit. Celui-là, profitant, pour montrer qu'il n'était pas intéressé, de ce qu'il n'est pas le commandeur, fait une plainte au maître des Eaux et Forêts du Rouergue contre les habitants du Bastit qui « entreprennent journellement de chasser » (inventaire 37).

45 - Presque aussitôt après d'ailleurs la commanderie du Bastit est conférée à Joseph de Rolland de Reauville. Il se fait suppléer par le juge de la
46 -commanderie, me Jean-Gabriel Pélaprat (reg. N° 887.8.9 - Voir le procès-verbal de visite de 1754 - voir arch. Bouches du Rhône H. 610).

47 - Nous avons relevé, encore, dans les documents, le nom du chevalier, Jean-Paul de Piolenc (non mis sur la liste de Dom de Bourg). Il s'occupe avec soins (1760) des « améliorissements de la commanderie et de ses membres » (voir registres 892.3.4). La dernière date est de 1776 (hommage pour Baussac). Voir p. 41 et 41 bis, un acte intéressant de m. de Piolenc (procès-verbal de 1764). Dans ce verbal, le commandeur se dit successeur du frère d'Albert de Sainte-Croix.

48 - Enfin le dernier nom (également manquant dans Dom du Bourg) est celui de François-Augustin de Jarente, parent de l'évêque d'Orléans et de notre évêque mgr. De Nicolai (voir procès-verbal de la visite de 1781 dans les registres de visites et « améliorissements » des archives du Bastit, au fond de Malte de le Haute Garonne.

Au moment où la Révolution va éclater et où les biens des commanderies vont être vendus comme biens nationaux, rappelons que la commanderie du Bastit comprenait à la date de 1789, les membres suivants :

Le Bastit - St Vézian près Montfaucon - Courbou et Lafarguette près Leyme - Camburat - Cautiernes - Nadal et Leyme (paroisses de St-Maurice et de Labathude) - Martel et Cazillac (St-Julien) - la Maynardie (paroisse de St-Félix de Banières) - Cras et Nadilhac avec chapelle de St-Julien (Gironde près Cours) et St-Thomas de las Lauzettes (Peyrille) - Assier²⁷⁹ - enfin Prix, Cassanus et dans Foissac, le domaine de Lavour, le tout en Rouergue. Le procès-verbal de visite indique avec soin, ce que la commanderie possède de rentes ou de biens dans chacun de ces membres. Voir les paragraphes de la paroisse et de la Communauté.

Très souvent, surtout au XVII^e et au XVIII^e siècle, les chevaliers de l'Ordre, délégués par le grand prieur de St-Gilles, font la visite de la maison, donnent procès-verbal de ce qu'ils apprennent sur la tenue des prêtres,

²⁷⁹ La commanderie n'y a plus que le droit de nommer le curé et de le présenter à l'investiture épiscopale.

l'esprit religieux de la paroisse, l'état des églises et bâtiments divers, les revenus des divers domaines ; ils passent dans les principaux membres (quelques-uns visitent même les plus petits). On a conservé aux archives de la Haute-Garonne, les registres de ces procès-verbaux de visite. Il y a aussi les procès-verbaux « d'améliorissement » qui constituent les heureux changements advenus ou les pertes subies. Ces procès-verbaux sont intéressants bien que nous les trouvions parfois un peu vagues et imprécis.

Voici le résumé de la visite faite le 13 septembre 1764 par Frère Charles Philippe de Cruzy-Marcillac, commandeur de Vaour et Louis de Franc de Mongey, commandeur de Nice, chargés de procéder à la visite des réparations améliorations faites à la commanderie du Bastit par frère Pierre Paul de Piolenc. Il ont pour secrétaire me Guiraud, notaire royal de Villeneuve en Rouergue, et, Louis Méjeczaze, avocat et juge général de la commanderie du Bastit, les accompagne comme délégué du commandeur. On rappelle d'abord les visites faites en 1754 et en 1760 ; on énumère ensuite les possessions à visiter. Pour le Bastit, le commandeur a la seigneurie spirituelle et temporelle.

Comme seigneur spirituel, il a le droit de préséance, et il nomme à la vicairie perpétuelle ou rectorié. Il a la dîme de tous grains, du foin, lin, cha,vre, carnelage, prenant de 11 un et, pour le vin, de 10 comportes une. Il a le droit de prémices qui est de 50 gerbes une. Il possède l'église principale, joignant le château.

Comme seigneur temporel, il a la justice haute, moyenne et basse, mère et mixte impère dans toute l'étendue de la commanderie ; le droit d'échange, le droit de lods et ventes, amendes, les confiscations. Il a l'acapte et l'arrière acapte.

Cette commanderie a titre de baronnie et donne droit d'entrée aux Etats du Quercy.

La justice s'exerce par le moyen d'officiers : un juge (Méjeczaze) qui demeure à Gramat, un procureur d'office (m. Durieu qui demeure au Bastit), un greffier (Louis Fabre, à Gramat), un sergent (Jean Pontié).

La rente annuelle est de 300 livres argent, 45 sétiers froment, 45 avoine, le sétier faisant 2 émines (mesure de Gramat). Le tout portable par les emphythéotes au château, etc.

Ils doivent par feu allumé 2 poules et une livre de cire, valant 4 sols 6 deniers, et 3 manœuvres, dont une des bestiaux. Il a le droit de faire, par son juge, des défenses au sujet de la chasse, et des proclamations de tout ce qu'il trouvera bon tant pour éviter le crime que pour le gouvernement de la paroisse.

Les habitants peuvent vendre pain, vin, viande, d'après la taxe faite par les officiers du commandeur, qui ont le droit de faire marquer les poids et les mesures.

Ils sont tenus de faire le guet, sur réquisition. Le commandeur peut prendre du bois où il voudra, pourvu que ce ne soit pas toujours à la même métairie. Il

nomme les consuls sur la présentation faite par les consuls en exercice et reçoit pour lui-même ou ses officiers, leur serment.

Il prend, de rente foncière et directe, 7 émines de froment et 4 d'avoine, 6 livres argent, une paire de poules, et a le droit de lods sur le domaine de Baussac qui appartient au marquis de St-Sulpice, successeur du seigneur de Barbuzon. Il y a quelque procès pendant sur le moulin de Picarel, en la juridiction de Gramat, il a 4 sétiers froment, 2 avoine, 10 sols argent, 2 gélines, droit de lods et ventes.

Le domaine du chef-lieu consiste en un château joignant l'église et le cimetière : 2 jardins, 1 enclos, 2 prés, une garenne où sont des chênes fort vieux de haute futaie, le tout enclos de murs de pierres sèches.

Au dessus du château, un pré avec grange et aire pour dépiquer le grain de la dîme, dans le pré, un colombier. Suit le détail des maisons et ayraux du Bastit, à noter, la maison avec grange, sol, patus, dits la métairie de St-Jean appartenant à la commanderie ; le bois du jutge, le bois de St-Martin. La métairie du commandeur contient 4 bœufs pour le labourage, 5 vaches (et demy, sic) pour nourrir, 2 bourrets et 2 ans ; un veau de 2 ans ; 18 chèvres ; 3 pourceaux ou truies ; 42 brebis garnies d'agneaux ; 54 brebis besouques ; 2 flomards (?), 3 moutons. Ce cheptel est évalué seulement à 787 livres. Un garde assermenté : J. Lissac.

Les limites de la commanderie-baronnie sont marquées par des bornes portant la croix de Malte à 8 pointes.

L'ensemble, de tous les membres et domaines de la commanderie rapportait, en 1781, (visite), la somme de 14800 livres de revenu ; les charges en étaient évaluées à 3239 livres, 15 sols, 8 deniers. Restaient donc pour le commandeur la coquette somme de 11560 livres, 4 sols, 4 deniers. L'évêque de Cahors n'avait pas, malgré des revenus plus considérables, une telle somme quitte, une fois toutes charges acquittées.

Les biens de la commanderie au Bastit furent adjugés, le 10 juin 1793, à Bessièrès, de Gramat, adjudicataire définitif, pour la somme de 4833 livres, 6 sols, 8 deniers à verser dans quinze jours (arch. Lot q¹ 29¹, 29¹⁰ f.1).

Autres seigneurs :

Les premiers seigneurs furent ceux de Gourdon et de Gramat. En 1259, Hugues de Castelnau de Gramat, dans son hommage au comte Alphonse de Poitiers, comptait le Bastit entre autres possessions. Mais on ne voit pas que jamais le commandeur, soit des Templiers, soit des Hospitaliers ait rendu hommage aux seigneurs de Gramat.

Les seigneurs de Baussac (Carlucet) avaient certaines rentes dans la juridiction du Bastit.

De même, l'abbé d'Aubasine, de qui dépendaient les granges voisines de Carluçet, Couzou, St-Cyr d'Alzou (La Pannonie). Il avait notamment des rentes sur la paroisse St-Martin de Bressols.

Fief de La Vaysse. Il appartenait, en 1754, à Dame du Buisson de Bournazel, comtesse de Durfort-Boissières, qui le donna à travailler à moitié fruits au sieur Vargues, de Reilhac (arch. Lot papiers Gransault).

Le 24 décembre 1771, le commandeur de Piolenc revendait à m. Louis Tauran, propriétaire du domicile de la Vaysse, qu'en considération de ce qu'il contribuera pour la construction et bâtisse d'une sacristie et chapelle de dévotion attenante à l'église paroissiale du Bastit qui seront bâties dans le cimetière, dès que les bâtisses seront terminées, qu'il aura payé les 150 livres pour les dites constructions, le droit de « placer un banc dans la dite chapelle... de façon qu'il ne puisse gêner le service divin, et laisser place aux dites constructions et comme les sépultures dans les églises sont contre les anciens caveaux ne pouvant lui permettre de placer un caveau dans la dite chapelle, il lui sera permis de faire laisser une ouverture dans et au bas d'un des murs des côtés de la dite chapelle... pour parvenir à un caveau que le dit m. Louis Tauran fera construire à ses frais dans le cimetière, laquelle ouverture doit être voûtée en pierre de taille et garnie d'une porte d'une seule pièce pour l'ouvrir au besoin et la fermer et sceller ensuite avec du bon mortier pour éviter toute mauvaise odeur dans l'église du Bastit et dans la dite chapelle... avec charges et conditions que tant le dit sieur Tauran que les autres habitants seront chargés en leur propre de l'entretien de la dite chapelle. Donnée à Arles.

Suit la déclaration de m. Cristallin que le sieur Tauran a payé les 150 livres. Le 15 janvier 1772. (extrait des liasses provenant du château de Péchaudé, communiqué à m. l'abbé Taillefer par m. Ratié, de Moissac).

Fief de Péchaud. Primitivement appelé des Guiraudons (voir paragraphe communauté le bail à fief de 1491). En 1557, reconnaissance au commandeur de la part de noble Begon de Roquemaurel pour la borie des Guiraudes et terroir de Péchaud, sive du Salat (dans les confrants terres de Jean Taules).

En 1592, les de Caors étaient à Péchaud, nous ne savons depuis quand (arch. Lot F. 348). Ils y étaient encore au XIX^e siècle, et ils ont pour successeur les de Bladviel. En 1720, un banc était octroyé en l'église du Bastit au sieur de Cahors de Péchaud. En 1754, noble Pierre de Caors, ancien officier d'infanterie, faisait la reconnaissance au commandeur.

Paragraphe 2 La paroisse - les églises

La paroisse primitive s'appelait Saint-Martin de Bressols ou de Bessols.

L'église, aujourd'hui complètement disparue, et sans doute depuis très longtemps, devait être située aux environs du village de La Vaysse. Le nom en est resté au bois et à l'igue de Saint-Martin.

La paroisse est mentionnée pour la première fois dans le cartulaire d'Aubasine. En 1168 et 1170, Pierre Raymond, prêtre de Bressols, est témoin, dans divers actes de donation à l'abbaye. Les propriétaires du village voisin font des donations nombreuses aux Cisterciens : c'est, entre 1150 et 1159, Guillaume Ajalbert Rigald et Hugues de la Vaysse qui donnent leurs droits sur le pech Burrel et sur la terre d'Alix. Hugues reparait dans des actes de 1166, 1168, 1181, 1187, qui le montrent en relation avec les familles de Borme (Vayrac) et de Belcastel ; Ajalbert ou Albert et ses frères Gasbert et Aymeric sont nommés dans des actes de 1168 ou de 1171 ; Rigald dans un autre acte de 1168. Parmi ceux, qui, en 1193, abandonnent leurs droits à l'abbé de Tulle sur l'église de Rocamadour, il y a Raymond, Aymeric et Guillaume de la Vaysse. Bernard de la Vaysse est témoin d'un arbitrage, en 1219, entre le vicomte de Turenne et le seigneur de Castelnau, etc. (voir Ed. Albe, possessions d'Aubasine en Quercy, p. 266.267).

Le même cartulaire d'Aubasine nous apprend que la famille de Cardaillac, dont les possessions se mêlaient un peu avec celle de la famille de Gourdon, avait des biens dans la paroisse de St-Martin de Bressols. Nous avons vu qu'en 1264, le commandeur Aymar de Peyrusse faisait l'acquisition des masages de La Rene, La Vaysse et le Pech en la paroisse de St-Martin. Mais il arriva pour la commanderie comme pour les abbayes, autour du monastère se groupaient les habitants. Les paysans du Bastit, les paysans de Bressols se groupèrent autour du château fort et de l'hôpital du Commandeur ; les cérémonies religieuses se firent et les sacrements furent administrés dans l'église bâtie par les Hospitaliers. Saint-Martin de Bressols fut abandonné. Il n'en resta bientôt plus que le nom. Mais le vicaire perpétuel du Bastit continuait le chapelain de Bressols. Cela même amena au XIV^e siècle quelques difficultés entre le commandeur et le curé au sujet des dîmes. Il y eut en 1351 une sentence arbitrale rendue par l'official de Cahors partageant les droits de l'un et de l'autre pour la levée des prémisses des blés excroissants sur les terres que l'abbé d'Aubasine tenait ou qu'on tenait de lui dans les limites de l'ancienne paroisse Sain-Martin de Bressols (arch. H.G. loc. cit. liasse 18 n° 8).

Saint-Blaise du Bastit :

La nouvelle église fut dédiée à St-Blaise, elle était contiguë au château et dans l'enceinte du fort.

Le tableau de l'autel majeur représentait, dit le procès-verbal de visite de 1764, à côté du Christ en croix, St-Jean-Baptiste d'un côté et St-Blaise de l'autre. Il y avait dans l'église un banc seigneurial avec un écusson aux armes du commandeur. Il est dit, en 1764, que de l'ancien banc on avait fait le siège du curé. A la fin du XVIII^e siècle, cette église ne devait pas avoir un aspect bien engageant, si l'on en juge par ce détail qu'un ouvrier chargé d'arranger le

plancher (plafond ?), au lieu de bien ajuster les planches, avait mastiqué les joints avec de la bouse de vache.

Le curé recevait, de pension, en 1754, 26 émines de froment, 18 de seigle, 2 d'orge, mesure de Gramat, 10 charges de vin, 10 livres argent, 2 charretées de paille, 10 agneaux, la moitié de la dîme des petits cochons.

Quelques noms de curé :

1350, Rigal de Polh, d'une famille qui possède, croyons nous, Péchaud et à Rocamadour, la Rue - 1492, Pierre Sales, qui reçoit une des 14 boriers du Bastit en emphithéose - 1536, frère Benoît Valeille, recteur du Bastit est témoin dans un acte - 1547, Jean de Tanes, remplace le frère Benoît Folcher (Fouquier ?) - 1557, frère Antoine Salelhes - 1623.8, Pierre Delmas - 1661. 1679, Bertrand Delmas, dont un procès-verbal de 1674 dit qu'il est un prêtre exemplaire - 1685.1693, Jean Viellescazes - 1702.1728, Guillaume Dariou.

1738, Louis de Mejecaze, prieur de Vaillac, prieuré au sujet duquel il avait un procès ; son frère était juge général de la commanderie - 1744, François Callé - 1754, Jean-Louis Viellescazes, qui fut transféré à Cazillac en 1767 - 1767, Antoine Cristallin, ancien vicaire de Cras, né à Louradour (St-Flour) en 1723, qui refusa de prêter le serment constitutionnel, et fut remplacé, en 1791, par Séguy, vicaire du Vigan, élu par le collège électoral.

Le Bastit faisait partie de l'archiprêtré de Thégra, et fut rattaché à la congrégation foraine d'Alvignac ; aujourd'hui au canton ecclésiastique et civil de Gramat.

La paroisse du Bastit avait, avant la Révolution, comme la plupart des paroisses, des prêtres obituaires. Il y en avait au moins quatre en 1557. Les coutumes relatives au casuel des prêtres se trouvent marquées dans le bail à fief de 1491.

L'ouradour :

Il y avait, hors des murailles de la commanderie, un oratoire, l'Oradour, mentionné dans des actes de 1511, 1519, confrontant le pech de Rodes et le chemin du Bastit à Caniac. C'est sur l'emplacement de cet oratoire qu'a été construite, pensons-nous, l'église actuelle, en 1846 (style roman).

La Communauté

Le Bastit, comme communauté, faisait partie de l'élection de Figeac, et aussi de la subdélégation. De même au point de vue justice, il relevait du sénéchal. Pas de charte de privilèges, mais on peut regarder comme charte des devoirs des habitants et des coutumes, le bail à nouveau fief du territoire du Bastit fait en 1492 par le commandeur Bernard Gros, conservé en entier.

C'était le 22 mars 1491 (v.st.) en présence du notaire Rossignol, notaire de Caniac, qui a retenu l'acte, noble, puissant et religieux homme Bernard Grossi, chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies

du Bastit, de Cras et de Brulhes (en agenais), considérant combien, ce lieu du Bastit avait souffert par suite des guerres et des pestes qui pendant de si longues années avaient désolé le pays, voyant qu'il était à peu près complètement détruit, perdu, ravagé, dépeuplé et inhabitable, de façon qu'il n'en retire que peu au point de vue revenus, à son très grand préjudice, et se rendant compte qu'il n'y a autre remède que de le diviser en certaines pagésies qu'il donnerait à nouveau cens, vu les grosses difficultés et les dépenses que les tenanciers devaient faire, après avoir consulté les commandeurs de Soulomès, Frère Mathurin de Cubili - d'Assier, frère Hugues Vares ? - les recteurs de Cras, Arnaud Delmont d'Espédaillac, Hugues Carcary, de Drulhe, Jean Terroud et le chevalier dudit Ordre de St-Jean, Durand Engilbert, tout bien médité, a donné à nouveau fief, cens et rentes, en emphytéose perpétuelle, quinze sur seize pagésies à ceux dont les noms suivent : Hugues Carcavi, le curé d'Espédaillac ; Pierre Sales, recteur du Bastit ; Hugues Delcros, Etienne Viellescazes, Guillaume Delrieu, dudit lieu ; Guillaume Sanegre ; Pierre Darnis, du lieu de Rilhac ; Jean Chalvet, du lieu de Quissac ; Bertrand Rossignol ; Pierre Rossignol, fils d'Armand du lieu de Fontanes ; Etienne Rodier (Rougier?) ; Durand et Guillaume Gratias, du lieu de Gramat ; me Georges Manhonacii, de St-Martin de Vers ; Antoine Pons, du lieu de Soulomès ; Hugues Avezou, sive Tartayrou, habitant de la Mothe de l'Abbat (Dégagnac) qui est absent mais que représentent Chalvet et le notaire.

Ils reçoivent ensemble (chacun pour une pagésie) tout le lieu du Bastit, y compris le territoire de Combescure, avec entrées, sorties, droits, exploitation, usages, libertés, franchises, eaux, bois, pacages, herbages, casals, maisons, jardins, canabals, en un mot toutes appartenances.

Suivent les confronts : Gramat, Carlucet, Montfaucon, Baussac, La Bastide Fortanière, le lieu ou repaire de Fontanes, Lunegarde, etc.

Ils ont le droit de tenir, jouir, exploiter, donner, vendre, aliéner, mettre en gage, échanger, etc. ayant la libre disposition de ces pagésies à la vie et à la mort, réserve faite de ce que retient pour son usage ledit commandeur, à savoir une borie qui fait le seizième du lieu, un bois contigu, la terre pour faire un jardin et une garenne et ce qui est nécessaire pour l'exploitation et usage du château et de la métairie (dans les confronts, question du cimetière, du chemin, caorcens et du four). Le tout sera fermé de bornes ou de murs.

Autre réserve : les tenanciers ne pourront vendre, léguer, mettre en gage leurs pagésies à des clercs, chapelains, chevaliers, maisons religieuses, suivant le droit, ni s'ils les arrentent, mettre en cens plus élevé que celui qu'ils ont à payer ni autres clauses qui seraient au préjudice du commandeur.

Le bail nouveau est fait moyennant le cens annuel et perpétuel de 300 livres d'argent, monnaie courante (de 20 sous chacun), 45 setiers de froment et 45 setiers d'avoine mesure rase de Gramat ; le blé doit être porté à la St-Julien, dans le grenier de la commanderie ; l'argent est payable en 2 fois, à Pâques et à la St-Thomas. Rien à payer la première année.

Chacun des tenanciers sera tenu d'avoir son habitation, et faire feu ou belugue dans le dit lieu ou appartenance, avant la St-Michel de septembre.

De plus, chaque emphytéote paiera par feu une livre de cire, poids de Gramat, ou 4 sous 7 deniers tournois, au choix ; une paire de poules, deux manœuvres d'homme et une manœuvre de bœufs, chaque année. Cette corvée du bœuf, pour aller chercher le blé, le vin ou le foin à Cras et le porter au Bastit, mais aux frais du commandeur. Les deux corvées d'hommes, suivant sa volonté.

Comme droit d'acapte, à chaque changement de commandeur et de grand-maître de Rhodes, ils paieront 10 sous de monnaie courante, une livre de cire (ou 4 sous 7 deniers), une paire de poules et 12 deniers par sétier de froment, 6 deniers par sétier d'avoine.

Ils seront tenus de monter la garde de jour et de nuit à la porte du château et de faire le guet, quand ils seront requis.

Le commandeur leur livrera le haut étage au dessus de l'église, le dessus et le dessous de la salle qui confronte avec l'église, pour mettre leur blé et leur avoine et autres biens, à la condition que les dits pagès entretiennent la couverture de l'église et de la salle, et se chargeront des réparations des entraveront de fossés et de murettes comme le fait le commandeur pour son château.

Chaque pagès pourra tenir son four à pain sans payer aucun droit de fournage.

Les habitants du Bastit pourront vendre pain, vin ou viande, audit lieu en s'en tenant à la taxe baillée par les officiers du commandeur.

La moitié des essaims d'abeille, trouvés sera pour le commandeur, l'autre moitié pour le découvreur.

Le commandeur poursuivra à ses frais le procès qu'il a devant le Parlement de Toulouse, contre noble Antoine de Barbuson, de Baussac. S'il le gagne, il devra donner aux habitants la terre gagnée sans leur augmenter le cens ci-dessus.

Le commandeur pourra prendre du bois, vif ou mort, aux arbres dans tout le terroir et mettre ses bœufs où il voudra, pour le pacage sans payer aucun dommage, à la condition de les mettre tantôt dans une borie, tantôt dans une autre.

Il ne pourra prendre de lapins de la garenne du commandeur sans la permission du maître ou de son procureur, sous peine d'une amende de 60 sols tournois.

Il est entendu qu'aux prochaines assises, que le juge ordinaire du Bastit tiendra, il sera fait des règlements au sujet des amendes, des délits, des criées, du gouvernement du pays, lesquels seront enregistrés par un notaire public sur les registres de la cour du commandeur.

La dîme sera payée au commandeur, comme maître spirituel du lieu ; la dîme des vendanges sera payée de 10 charges l'une ; la dîme de blé qui se peuvent lier en gerbes, de 12 gerbes l'une ; de prendre le onzième pour le mil

et les légumes. On suivra l'usage actuel, c'est-à-dire de 11 l'un, pour la dîme des agneaux, de la laine, des chevreaux, des petits cochons, du lin, du chanvre et du foin, comme dans les paroisses voisines. Quant aux premices des blés nouveaux, de 50 gerbes l'une.

Il est entendu que chaque habitant du lieu et de la paroisse du Bastit donnera au recteur pour chaque enfant qui sera porté à l'église pour être baptisé, 12 deniers tournois ; pour chaque relevaille de la mère, 20 deniers tournois et une fouasse (*procsentulam sine fogassa*), et le recteur sera tenu de dire la messe pour la mère qui relève de couches et de fournir à ses frais le cierge pascal et la chape (*cappula*) ; pour un enterrement de personne de 12 ans et au dessus, 5 sols tournois de monnaie courante ; le luminaire et les offrandes étant laissés à la volonté des parents du défunt, suivant leurs ressources ; pour des enfants au dessous de 12, 2 sous tournois ; le luminaire et les offrandes suivant l'usage ; si les habitants veulent faire célébrer la neuvaine du défunt, que ce soit au recteur ou à son vicaire et non à un autre prêtre qu'ils s'adressent. Si un habitant ou une habitante veut contracter mariage dans l'église du Bastit ou une autre église, ils paieront au recteur 3 sols et 4 deniers tournois et donneront une paire de bonnes poules.

Chaque chef de maison devra payer chaque année au recteur pour l'offrande (*offertorio sive velhola*) dix deniers tournois à Noël.

Chaque paroissien communiant à la fête de Pâques paieront ce jour-là un denier. Ceux qui recevront le sacrement de l'Extrême-Onction donneront au recteur 11 deniers tournois et si d'autres prêtres assistent à la cérémonie, on leur donnera 9 deniers qu'ils se partageront entre eux.

Ils feront sonner, à leurs dépens, la cloche (*cymbala*) de la dite église contre les orages et toutes les fois que cela paraîtra nécessaire dans les variations du temps depuis la fête de Ste-Croix de mai jusqu'à la fête de Ste-Croix de septembre.

Il est bien entendu que si les pagésies ainsi données à fief ont ou acquièrent une plus-value, le commandeur abandonne cette plus-value aux tenanciers, en retour des bons services qu'il en a reçus « *attentis pluribus et diversis senitiis, ameribus et honoribus per anudem dominum militem a jous dictis pagesiis et quolibet ipsorum, licet stipulatione qua supra interveniente habilis et receptis* ».

Il se devêt donc lui-même de tout ce que dessus pour en investir les quinze pagès qu'il renomme ici l'un après l'autre et leur donne à tous solidairement et à chacun le droit d'entrer en possession et de conserver ce qu'ils tiennent de lui. Il promet, pour lui et ses successeurs, de tout faire pour qu'ils en jouissent pleinement et pacifiquement, eux et ceux qui les remplaceront. Formules.

Et les quinze pagès promettent de travailler et faire travailler leur pagésie, aussi bien que possible et de l'améliorer, de ne pas la faire passer entre les mains de nobles, d'ecclésiastiques ou de réguliers, d'être en un mot

de bons et loyaux emphytéotes, en tenant les conditions qu'ils ont acceptées (Formules très longues).

Des deux côtés on prête serment, le chevalier en mettant la main sur la croix de l'Ordre qui couvre sa poitrine, et les emphytéotes en mettant la main sur les Saints Evangiles.

Présents et entendant : nobles et religieux hommes, frère Mathurin de Cubili commandeur de Soulomès, frère Hugues Vales commandeur d'Assier, Arnaud Delmouli recteur de Cras, Jean Ferran recteur de Drulhes, Arnaud Engilbert chevalier de l'ordre, Jean de la Ségarie prêtre sacriste de la ville de Rocamadour, Jean Lacoste et Jean Capleu serviteurs (servants) dud dit chevalier commandeur du Bastit, Jean Guy serviteur (servant) de celui de Soulomès et Jean Ségui serviteur (servant) de celui d'Assier, qu'on a employés comme témoins.

Et moi, Jean Rossignol, clerc, notaire public, habitant de Caniac, qui ai écrit le dit acte sur trois peaux de moutons, cousues ensemble avec du fil de chanvre.

Copie collationnée par frère Bernard Estival, religieux de l'ordre, garde des archives pour le grand prieuré de Toulouse.

(En mes archives personnelles carton du Bastit).

La même année, Michel Avezou dit Tartayrou ratifiait l'acte auquel il n'avait assisté que par procureur.

Diverses reconnaissances nous donnent les noms de ces terres, bories ou pagésies :

- 1 - des Guirauds ou de Pechault (on trouve aussi Péchaud alias village de Salat).
- 2 - des Viellescazes, alias des Stevenas
- 3 - du Cros sive des Baylles
- 4 - de ou des Laurent, sive de Metge
- 5 - Poujouly
- 6 - les Bruguières dite de Bimbalo
- 7 - de Darnis
- 8 - de Senegre alias Tарisse
- 9 - La Vaysse
- 10 - Combescure
- 11 - Dague
- 12 - Rossinhol, autrement dit Combescure
- 13 - Les Avezous
- 14 - Chalvet
- 15 - Pech de Rhodes.

Un bon nombre de ces lieux ont gardé leurs anciens noms.

En 1863 (loi du 4 mars) les sections de Lunegarde, Nougayrac, Fontanes et avec petite partie de Chalvet et de Dagues furent distraites de la commune du Bastit pour former la commune de Fontanes-Lunegarde qui, avant et pendant la Révolution faisaient d'ailleurs une communauté distincte du Bastit.

Le Bourg

Primitivement : le Bourg de Saint-Sernin.

1 - Le prieuré

Ce lieu appartenait, écrit Lacoste (t.I p. 344), au comte Géraud qui le donna à son abbaye d'Aurillac. L'abbaye établit là un prieuré, sous la protection sans doute des barons de Cardillac et de Lacapelle, voisins qui avaient la seigneurie d'une partie.

Le prieuré fut dédié au saint évêque martyr de Toulouse, saint Saturnin (ou Sernin). Ce fut un petit monastère, dont le prieur résidait d'ordinaire dans l'abbaye d'Aurillac. Les religieux étaient sans doute des frères laïcs qui s'occupaient de la culture et de l'administration temporelle. Le prieur avait la charge des âmes de la paroisse et faisait faire le service soit par un religieux prêtre, soit par un frère séculier (voir paroisse). Il n'est question jamais que d'un prieur. On ne voit pas qu'il y ait eu des offices claustraux : sacristes, célerier, camérier, infirmier, aumônier etc, mais le prieur n'était pas seul quand il venait dans son prieuré²⁸⁰.

Il n'y a que des restes insignifiants du monastère, quelques murs de fondements qui ne permettent guère de rien préciser, sinon de voir qu'il ne pouvait être bien vaste. De l'église priorale, il est resté davantage, et le monument, qui a été classé, méritait surtout par son abside, son transept, ses colonnes, du plus pur roman, d'être restauré, comme il l'a été grâce au zèle de mgr Layral, curé de à de façon artistique.

Prieurs²⁸¹

Le premier prieur dont on trouve le nom est maître Géraud Moisset « *prior de burgo sancti saturnini* » arbitre avec deux autres prieurs de l'abbaye d'Aurillac pour une affaire concernant la famille de Merle (arch. de m. de Bar d'Argentat) août 1271.

2 - on trouve en 1298, Gui de Nauhama ? camérier d'Aurillac, prieur del borc, appelé Gui de Narbonne par m. Champeval.

3 - en 1299, Guillaume de Clavières, celui-ci est syndic du monastère d'Aurillac et s'occupe d'une affaire qui intéresse à la fois l'abbé et le vicomte de Turenne (bibliothèque de Brive).

²⁸⁰ Voir plus bas, à propos de Jean Gulpa : il est question d'un porte-clefs et d'un socius religieux.

²⁸¹ Liste d'après archives Vaticanes - notes Rouquié et Champeval - monographie de mgr Layral - fonds divers et en particulier Austry, notaire.

4 - Gailhard de Cardaillac, en concurrence avec Raymond de Proulhac (ou Proulhan ?), on pourrait le croire de la branche de Lacapelle, mais il appartenait à celle de Brengues qui avait la coseigneurie du Bourg. Hugues de Cardaillac, son frère, lui avait fait donner le prieuré par Clément V, alors que l'abbé d'Aurillac avait nommé un de ses religieux. Ils le forcèrent à se retirer. Raymond de Prouilhac fit appel au roi et le Parlement manda au bailli des montagnes d'Auvergne de poursuivre les deux coupables (1318). Cependant ils ne furent pas inquiétés ; Gailhard obtint même des lettres de sauvegarde²⁸² et il avait encore, en 1320, le prieuré du Bourg, quand il obtint celui de St Médard, tout voisin. Dans une bulle de 1352 il a encore, entre autres titres, celui de prieur de St Médard, mais il avait cédé le Bourg à d'autres. D'ailleurs il n'était pas religieux de l'abbaye et n'avait le prieuré qu'en commende (Ed. Albe, Autour de Jean XXII, 1^{er} volume, p. 222, mis à tort sous le nom de Lacapelle - maison d'Hébrard).

5 - Arnaud del Breil (*de brolio*) en concurrence avec Hugues de Pris (1326).

6 - 1335-1346 : Jean Gulpa ou Culpa (voir page spéciale).

7 - après sa mort, le prieuré est conféré (8 août 1348) à Raymond Delboie ou Delboy, aumônier de l'abbaye, qui devait abandonner cette charge. Il était cousin d'Astorg de Durfort qui avait demandé pour lui ce bénéfice. En 1351, comme curateur de son neveu Gibert Delboy, il donnait à fief une terre près de Brive.

8 - Le 25 avril 1400, noble Jean de Belvès (de Bellovisere), en son nom et au nom du recteur, avec le vicaire et les syndics ou jurats du Bourg, donne à cens certaines terres et une maison en ruines confrontant avec l'hôpital (actes de Jean Valvjuin, prêtre, notaire du Bourg, dans le registre de Melsinh, chez m. Austray).

9 - En 1408-1409 le prieur est religieux homme Bernard de Cunhac, qui passe le 12 février une procuration (La Servantie, chez m. Austray).

10 - En 1439 c'est Géraud d'Albas. Il y est encore en 1459 où il fait un accord avec des tenanciers : les La Grassapie du Bouyssou, après un procès assez long au sujet de la dîme de quelques nouvelles terres défrichées au terroir des Treize Vents (notaire Jean Combes, chez m. Austray).

11 - Jean de La Roche Dragon, prieur du Bourg, puis célerier du monastère d'Aurillac, avant 1464 (arch. Vat.).

12 - Etienne de La Roche Dragon, célerier, puis prieur du Bourg, en 1464, réunissait en 1467 les deux bénéfices ; mort en 1485. (arch. vat. et autre du notaire Austray).

13 - Gabriel de La Roche Dragon, clerc du diocèse de Clermont ; il n'est pas encore dans les ordres, il devra les recevoir le 15 novembre 1485, mais Gabriel résigne presque aussitôt, peut-être sans avoir pris possession (arch. Vat.).

²⁸² En janvier 1343, Marquès de Cardaillac, fils de Hugues et neveu de Galhard, obtenait des actes de rémission, en reconnaissance des services rendus au roi par les deux frères, pour les excès dont ils avaient pu se rendre coupables à l'égard de Raymond de Proulhac (écrit Proulhan) (Arch. Nat. JJ74).

- 14 - Le prieuré est conféré, le 16 février 1486, à Jean Gaillard, prêtre du diocèse de Limoges (arch. Vat.).
- 15 - Le 25 octobre 1488, celui-ci permute pour une église au diocèse de Montauban avec Guillaume de Balaguiet (branche de Montsalès) qui est déjà abbé de Peyrignac au diocèse d'Agen.
- 16 - Nous ne savons pas s'il garda longtemps le prieuré. Dès 1498, au moins, nous trouvons Mathurin de Balaguiet, peut-être un neveu, dans un acte où l'on voit que le prieur du Bourg possédait le domaine de Plaisance (Fons). Il recevait en 1501 le prieuré de Lezinac au diocèse d'Agen. Il possédait également l'office de camérier du monastère d'Aurillac et un autre prieuré, celui de N.D. de Bayne, près de Moissac (arch. Vat.).
- 17 - Le 11 août 1509, les deux prieurés du Bourg et de Bayne, avec l'office de camérier, vacants par la mort de Mathurin de Balaguiet, étaient conférés à un limousin Aloys de Gimel (écrit aussi Alosse). Celui-ci était troublé, en 1513, par Guillaume de Balaguiet, l'abbé de Peyrignac, qui prétendait avoir droit à une pension sur le prieuré du Bourg. Sans doute il l'avait jadis résigné à Mathurin sous cette réserve (arch. Vat.). En 1514, Jean de Gimel, protonotaire apostolique, donnait procuration pour résigner en faveur d'Aloys (écrit ici Alaph) l'archiprêtre de Gimel. En 1516 Aloys avait également l'archiprêtre de Vigeois, l'office de célerier d'Aurillac, le prieuré du Bourg et un autre prieuré au diocèse de Montauban (Poulbrière t. I).
- 18 - mgr Layral pensait qu'après lui le prieuré avait été possédé par un Edme de Gimel, dont la pierre tombale se trouve au Bourg, avec la date de 1520. Mais, outre que ce nom d'Edme était fort rare en France et n'est peut-être que l'abréviation d'Etienne²⁸³ - que l'inscription met tout simplement « noble Edme de Gimel », ce qui écarte l'idée du priorat, une bulle de 1548 nous donne comme successeur d'Aloys de Gimel, un Etienne Campanel.
- 19 - A celui-ci succéda d'après la même bulle, Etienne Bussoy.
- 20 - Ces deux prieurs ayant successivement résigné, le prieuré fut conféré, le 13 avril 1548, à François de Gimel.
- 21 - François, ayant résigné à son tour, eut pour successeur Jean Panissou, du diocèse de Limoges.
- 22 - Jean Palhès, prieur dans les années 1586, 1588, 1598, demanda au bureau des décimes d'être déchargé d'une partie de sa taxe, n'ayant d'autre temporel que la rente due par un nommé Bardoly ou d'être autorisé à vendre cette rente. On a réduit sa taxe de 48 à 32 écus (1597). L'année suivante, il est autorisé à mettre en vente la plus value d'une métairie, située sur les bords du ruisseau de Ramondenque²⁸⁴, qui avait été déjà vendue, mais seulement 600 livres, à feu le capitaine Gimel (livres des décharges).
- 23 - Pierre Palhès est prieur en 1601.

²⁸³ On trouve, en 1573, un Etienne de Gimel, sieur de La Poujade en 1582, il acquiert, lors de l'aliénation du temporel, le domaine de Plaisance.

²⁸⁴ Aujourd'hui Ribaudengue (note du transcritteur).

24 - En 1633, me ... Faure est mentionné dans un acte d'échange avec le seigneur de Favars.

25 - Messire Victor Frézals de Beaufort 1683 (acte de procuration).

26 - On trouve me Bernard Bord entre 1686 et 1689.

27 - Au mois d'avril 1698, me Pierre Dumont prend possession du prieuré.

28 - Le 28 décembre 1722, messire Charles du Bousquet de Montlaur baille à ferme les dîmes du prieuré, en 1729, il a quelques difficultés avec les consuls.

29 - 1739, 1743, m. l'abbé de Lapred ? (Laprade ?).

30 - 1747, 30 décembre, prise de possession du prieuré par messire Claude Louis Mathias Joseph de Barral de Cabarthy, prêtre du diocèse de Grenoble, conseiller et aumônier du roi, demeurant à Paris, rue neuve de Luxembourg.

31 - En 1752, on trouve le nom du prieur Delpech²⁸⁵.

32 - Prise de possession en octobre 1752 par me Jean Sirieys, chanoine de la collégiale St Géraud d'Aurillac.

33 - Le même Sirieys prend de nouveau possession le 19 février 1758, mais cette fois en qualité de procureur du nouveau titulaire : Henri Joseph Leblond, clerc tonsuré demeurant à Venise.

34 - En juillet 1779 et en février 1780, on trouve messire Denys Leblond (il y a ailleurs Benoît Alexandre), seigneur de La Mothe-Eulier, conseil du roi, consul général de France dans tous les états de la République de Venise. Le même Leblond est encore prieur en 1790 où il fait sa déclaration de biens en vertu de la loi du 13 novembre 1789.

Le revenu du prieuré fixé en 1631 à 630 livres, était évalué, en 1780, à 2500, prix du fermage, mais le fermier devait, en plus, payer au curé pour sa pension 730 livres et donner au chapitre d'Aurillac, 28 sétiers de froment chaque année valant 280 livres en moyenne, plus une somme de 7 livres 10 sols, ce qui élève le revenu à 3517,10, sur les 2500 données au prieur, celui-ci devait payer la décime : en 1789, 607 livres 12 sols.

La chapelle du prieuré était fort belle, à en juger ce qui reste ; les bras du transept et le chœur sont encore très remarquables : colonnes dont les chapiteaux sont à 10 mètres et offrant de fines sculptures ; sur la croisée du transept, une coupole, lourde tour carrée reposant sur quatre arcs doubleaux et portant le beffroi, une arcature qui entoure le chœur présente de jolies sculptures, surmontée d'une frise en damier, très dégradée, qui orne les trois fenêtres.

L'église était beaucoup plus longue qu'aujourd'hui ; deux châtaigniers ont poussé sur l'emplacement primitif de la façade.

Un escalier dans une tour dont on a retrouvé les fondements et quelques marches donnait accès du prieuré au beffroi, par une galerie dont les murs au dessus des voûtes gardent la trace. Les toitures reposaient sur une corniche portée par des corbeaux sculptés. Le prieuré était situé au nord de la

²⁸⁵ Archives de l'hospice de Figeac - H6.

chapelle. Le travail de restauration accompli par les Beaux Arts n'a été commencé qu'en 1906, bien que l'église fût classée depuis 1895 ; il a été exécuté par m. Chainé, architecte du gouvernement et terminé en 1911 ; c'est un joli travail, malgré quelques irrégularités.

De nombreux vitraux de la maison Saint Blancat de Toulouse rappellent l'histoire du prieuré et de nombreux épisodes de l'histoire ou de la légende du diocèse de Cahors (d'après des notes de mgr Layral).

Page spéciale - Note

Jean Culpa (1335-1346)

Des documents, se rapportant aux mêmes Cardaillac de Brengues que ceux dont il a été question à propos de Galhard, nous montrent les vicissitudes auxquelles on était exposé à ces époques de troubles. C'est vraisemblablement une suite de l'affaire précédente, puisque nous voyons, le jour de la fête de Saint Géraud, après 1335, Hugues de Cardaillac-Brengues, avec une troupe de gens armés qui étaient ses familiers et ceux de son frère, Bertrand, évêque de Cahors, envahir le prieuré du Bourg, malgré la sauvegarde que s'étaient fait donner le prieur et l'abbé d'Aurillac. Le portier veut les arrêter ; il n'est pas religieux, lui, et porte une épée « ad modum patrie », on la lui enlève ; il se fâche, Etienne Mauri, qui est un sergent de l'évêque, lui met la main dessus. Le prieur, Jean Gulpa se présente avec son socius, frère Géraud Bonays ; les assaillants, sans respect pour l'habit, tuent le frère Géraud et blessent le prieur, sans parler d'autres « excès et rebellions ».

Un peu plus tard, le même Hugues de Cardaillac faisait un nouvel assaut, d'autre part l'évêque avait interdit de livrer le corps du frère tué à la sépulture religieuse.

L'abbé d'Aurillac adressa une plainte au Parlement. Par contumace, les accusés furent condamnés au bannissement et à la confiscation. Mais ils démontrèrent qu'ils n'avaient pas tous les torts, que l'abbé d'Aurillac avait, lui aussi, envahi la maison qu'ils avaient au Bourg, appartenant à Hugues de Cardaillac et à l'évêque de Cahors, et tué plus d'un homme appartenant à la *familia* des Cardaillac.

Marqués de Cardaillac, seigneur de Brengues, fils de Hugues et neveu de l'évêque Bertrand, obtint des lettres de rémission du roi de Bohême, devant Marmande, en reconnaissance des services rendus par lui et les siens. Il fit réhabiliter la mémoire de son père non seulement pour cette dernière affaire, mais encore pour celle de la jeunesse de Hugues de Cardaillac. Le prieur fit opposition, mais le lieutenant du roi, évêque de Beauvais, par lettre d'octobre 1342, ratifia les lettres de Jean de Bohême et donna aussi des lettres pour les compagnons du seigneur de Brengues, et par lettres de janvier 1343, le tout fut ratifié par le roi (arch. Nat. Trésor des chartes, JJ 74 et 75).

2 - La paroisse

La paroisse était distincte du prieuré. Elle avait son église particulière située probablement à l'endroit du cimetière actuel.

Comme le patron secondaire du Bourg est Sainte Marie-Madeleine, il est probable que cette sainte devait être la titulaire de l'église paroissiale, mais ce n'est pas une certitude, tout document manquant. La guerre de Cent ans ayant ruiné cette église, les offices paroissiaux se firent désormais dans l'église du prieuré. Voilà pourquoi les pouillés nomment le prieur de St Sernin et le vicaire de St Sernin (une mauvaise graphie dans le pouillé que m. Longnon a édité lui a fait croire à une église st Martin, et plusieurs auteurs ont reproduit son erreur).

Quelques noms de curés :

1326 - A Rigaud de Velheriés succède Guillaume del Four, prêtre du diocèse de Cahors. Le prieur Gulpa qui a fait la supplique dit que le chapelain ou vicaire perpétuel du Bourg a certains revenus qui lui sont propres et le casuel ; qu'il est nourri à la table du prieur. Le prieur a charge d'âmes ; c'est lui qui présente son candidat à l'abbé d'Aurillac et celui-ci à son tour le présente à l'ordinaire du lieu pour l'investiture canonique. Cette chapellenie étant peu importante, ne paie pas la décime (arch. Vat.).

1461 - Pierre Destip de Figeac (notaire Austray).

En 1490 et 1492 - Gilles de Boussac, témoin dans divers actes.

En 1526, le 2 juin, le recteur Etienne Laborie (prêtre et recteur de l'église paroissiale de St Sernin du Bourg) arrente les dîmes à un marchand de Figeac (notaire Austray). Eut-il quelque difficulté ? Y eut-il des compétitions à cette cure ? Sans doute et même procès, car le 1^{er} décembre 1528, nous voyons le Parlement de Toulouse décider le maintien de Jean Montfors (ou Montsors), vu le décès de son compétiteur Jean Pamyer (arch. Hte Garonne).

En 1601, on trouve comme recteur Mathurin Mullot.

En 1610, Gaspard Laborie, il y est encore en 1633²⁸⁶.

En 1662, 1666, 1668, on trouve Géraud Mazet (ou Mazot) avant 1689, Bernard Bord qui résigne.

En 1689, François Vidal lui succède et consent à lui payer une pension sur les fruits de la cure (arrangement du 1^{er} septembre) on voit dans cet accord que les fruits des dîmes ont été perçus pendant trois ans par noble Bertand de Colomb, sieur de La Gorse (registre des notaires de Toulouse).

²⁸⁶ Cependant, d'après m. Rouquié, un rôle de 1624 porte le nom de m. Bertrand Mausac, recteur.

En 1712, il permute avec le curé de Florensac, me Thomas d'Andrieu. Celui-ci avait une chapellenie dans le diocèse d'Agen.

Bertrand de Colomb qui avait jadis indûment perçu les fruits est reconnu en 1726, 1728.

Le 31 octobre 1730, me Louis Mejeceze, gradué, natif de Gramat, ci-devant curé de Beauregard, prend possession de la cure de St Sernin. Il résigne en 1734.

Géraud Cances le remplace jusqu'au 24 octobre 1740, où il résigne²⁸⁷ en faveur de me Jean-Pierre Cances, alors étudiant à l'université de Cahors. A Rome on refusa d'expédier les provisions sans un certificat d'aptitudes. Le Parlement de Toulouse le renvoie à l'officialité de Cahors. On refuse tout certificat. Il a recours au métropolitain. En attendant, on lui permet de prendre possession civile de la cure, c'est-à-dire de toucher les revenus, sans pouvoir faire aucune fonction curiale, tant qu'il n'ait obtenu un titre canonique. Il se fait installer par notaire en septembre 1741, mais bientôt n'osant pas sans doute braver l'interdit épiscopal, il abandonne ses prétentions sur le Bourg (papiers paroissiaux - voir RR.V, p. 91).

Le 6 mars 1742, me Henri Malhan, vicaire de Caniac, prenait possession canonique de la cure. Il mourut fin mars 1766, et il était remplacé par me Jean Joseph Fourgoux, que l'on installait le 13 mai. C'était un prêtre du diocèse de Rodez, né en 1725 et ordonné en 1751. Il avait été curé dans le diocèse d'origine, puis vicaire de Peyrille. En 1786, il prenait possession de plusieurs chapellenies dans l'église de Cardaillac. Fourgoux refusa le serment constitutionnel et resta en place jusqu'à la fin de juin 1791.

Il fut remplacé par un curé constitutionnel, Joseph Cardonnel, élu au mois d'avril précédent, on le trouve en 1792-3.

Un abbé Blanc faisait le service du Bourg pendant la Révolution, protégé par m. Antoine Rochy dont il passait pour être le domestique. Blanc fut curé officiel du Bourg au Concordat, se retira du monastère en avril 1810, remplacé en mai par me Joseph de Pruines ; il revint en 1816 comme vicaire régent jusqu'en février 1818. En mars, m. Combarieu fut nommé et resta jusqu'à la fin de 1833. Il eut pour successeur m. Marty qui fit de notables réparations à l'église. A sa mort, il fut remplacé (1864) par m. Jean Layral, l'auteur d'un ouvrage en vers sur Rocamadour ; à celui-ci succéda son neveu Jean-Thomas Layral, l'auteur du mois de Marie de Notre Dame de Rocamadour et de l'histoire de N.D. de Roc Amadour, fait en , camérier secret de sa Sainteté.

Quelques noms de vicaires :

1634 - Antoine Vayssié, (Rouquié) ; 1740 - Gourdon ; 1741 - Décros ; 1742 - d'Araquy ; 1720 - Antoine Cambantous ; 1736-1740 - Pierre Ragnié, prêtre secondaire.

²⁸⁷ Pour aller prendre possession de la cure de Bouillac près Montcuq.
Albe monographies des paroisses

Hôpital²⁸⁸ :

Cet hôpital est mentionné, dans un acte de 1400, où le prieur donne une maison en ruines « confrontant avec l'hôpital du lieu ». Lui aussi devait être bien ruiné. Il n'en est plus question dans les documents.

Léproserie :

Il n'en est pas question du tout, mais le fait qu'il y avait au Bourg-St Sernin, un hôpital amène la conclusion naturelle qu'il y a dû avoir une maladrerie distincte. Il y en avait partout.

Pech les Martres : (voir Lacoste t.I p. 257 - Delpon p. 403-4 - Dominicy p. 76 du manuscrit.)

Il y a près du Bourg le hameau des Martres. Quant à la montagne, elle s'étendait jadis aussi sur le terrain de la commune de Fons et sur celle du Bouyssou ; la première a cédé sa part vers 1834, à la commune d'Issepts (arch. Lot F 276).

On a trouvé sur cette hauteur des sarcophages en pierre. Quelques-uns y ont vu, à cause du nom, des tombeaux de martyrs ; et l'on a parlé de chrétiens massacrés en masse dans ce lieu par les Sarrasins. Les tombeaux « coupés et taillés de grés, dit Dominicy, faits en coffre » semblent indiquer plutôt un cimetière mérovingien ou d'époque postérieure. Il est difficile de se prononcer avec certitude aujourd'hui. Il y a également un lieu des Martres près de St Sernin de Thézels.

La seigneurie

Une partie, mais assez petite, de la seigneurie, appartenait au prieur, consistant en quelque métairie et des rentes évaluées à 600 livres en 1631²⁸⁹. En 1543, Jacques de Ginouillac, dit Galiot, dans son dénombrement pour l'hommage au roi, comptait la Garinie et « le lieu du Bourg, en pariage avec le prieur, acheté de Jean de Carrière, prieur de Lunac ». Ce devait être un ancien prieur du Bourg (bib. Cahors papiers Greil 122).

Par suite le lieu du Bourg eut pour seigneurs la famille d'Uzès et cette seigneurie relevait d'Assier, à ce titre ; cela jusqu'à la Révolution. Mais la famille de Cardaillac Brengues avait la suzeraineté. En 1335, Hugues de Cardaillac, seigneur de Brengues et du Bourg, reçoit un hommage de Sanchon de Corn, d'Anglars (arch. Lot F. 380). En 1467, Mathurin de Cardaillac est dit seigneur de Cardaillac et Montbrun, coseigneur du Bourg, dans un acte concernant le prieur Etienne de Laroche Dragon (notaire Austrey).

²⁸⁸ Hôpital situé comme ceux du Poujoulat, de Rudelle, de Beaulieu, sur le chemin de Roc Amadour. Un chemin roumieu est signalé dans un acte de 1450 (note Champeval).

²⁸⁹ Dîme non comprise, donnant 100 charges de blé, 15 de vin.

En 1503, Jean de Cardaillac de Montbrun, dénombre au roi qu'il est « coseigneur en toute seigneurie et juridiction du Bourg » (papiers Greil) mais nous ne savons pas combien de temps les de Cardaillac conservèrent cette seigneurie (voir à la fin de cet article, les Rochy).

La Garenie qui donne son nom à l'église de St Médard située sur le territoire de la commune d'Issepts, appartient à la commune du Bourg. La seigneurie relevait d'Assier. Elle appartenait à la famille du Bosc et à la famille qui portait le nom d'Assier (voir ce nom). Astorg d'Assier, alias de la Garenie, fut père de Galhard d'Assier, damoiseau du lieu de Cardaillac et grand-père d'autre Galhard, seigneur d'Assier et du château de la Garenie qui hommageait, en 1456, à l'abbé de Figeac. Sa part de la seigneurie passa à la famille de Prudhomme (qu'on trouve dès 1454, Pierre Prudhomme, fils de Jean acensant une terre aux appartenances de la Garenie ; en 1464, Imbert Prudhomme, habitant de Fons, se dit coseigneur d'Assier, de la Garenie et de Camboulit).

Vers le même temps que le premier Galhard d'Assier, on trouve noble Bernard ou Raymond del Bosc, seigneur de la Garenie, administrateur des biens de son fils Marquès (1397). Il eut quelque difficulté avec le viguier de Figeac, Prudhomme qui lui réclama et obtint une partie du fort et des terres de la Garenie, en qualité d'héritier de Bertrand de Rebombigues (notaire Meiani -méja chez m. Austray). Il semble que les du Bosc avaient hérité de Rigaud d'Assier. Cette partie de la Garenie passa, avec les biens des du Bosc, à la famille de Ricard de Ginouillac²⁹⁰.

Montay et Bardouly :

La directe de ces deux fiefs appartenait à la famille Murat. Dans un acte de 1397, Galhard d'Assier nomme des procureurs pour quelque affaire. Dans le nombre il y a « nobles, Gui de Murat, Jean de Murat, autre Gui, fils du précédent » (notaire Austray), mais on ne dit pas d'où ils sont. Il semble, en tout cas, que vers cette époque, c'était le seigneur de Corn et d'Anglars qui possédaient Montay. Dans un acte de 1349 (19 octobre), noble Sanchon de Corn, chevalier, coseigneur d'Anglars, donne en fief franc et noble à Berenger Coste, damoiseau habitant du lieu d'Anglars, le mas de Montayguy, sur les bords du ruisseau qui coule du Bourg à Théminettes et sur la route du Bourg à Bonneviolle, confrontant les terres du seigneur de Sonac (Aymeric de Sonac, chevalier et Raoul de Sonac, damoiseau). Le féal donne 50 livres tournois comme entrée, et s'engage à fournir lance de fer garnie pour un homme d'armes.

En 1443, le fief est passé en d'autres mains, puisque Déodat de Corn, coseigneur de Corn et de Sonac, seigneur d'Anglars et de Rueyres, reçoit

²⁹⁰ En novembre 1658, on trouve un Paul Murat, écuyer, seigneur de la Granie (pour Garenie) (Rouquié).

hommage pour le mas de Montayguy de noble Jean Conduché, damoiseau habitant de St Cirq le Popie (papiers des Murat).

En 1591, on trouve Théodore de Corn, seigneur de Montay (arch. Lot F 380 et F 202 - contrat de mariage).

En 1654, le seigneur de Gabriac²⁹¹, au nom de sa mère Catherine de Ginouillac Vaillac, vendait Montay, qui était donc passé aux de Ginouillac, à Guérin Murat, bourgeois d'Assier²⁹². Et depuis ce temps la famille Murat a possédé ce domaine où en a pris le nom²⁹³. Les possesseurs actuels du château d'Assier sont des Murat de Montay. Il y a eu une autre branche, je crois que les deux ont fusionné, qui possédait le domaine ou fief de Bardouly.

Il est dit dans le dénombrement de Jacques Murat, de Montay, en 1676, que le fief de Montay relevait par arrière-fief du seigneur vicomte de Bédier, seigneur de Sonac et qu'il était dû pour cela l'hommage d'un fer de lance (papiers Murat).

La Rauze :

Domaine au bord du ruisseau qui vient de Lacapelle, était au XVII^e siècle à une branche de la famille de Colomb, celle de Favars (voir la généalogie par Champeval). En 1604, on trouve Théodore de Colomb ; en 1640, noble Gaillard de Colomb, écuyer, seigneur de Favars et de la Rauze. Il était en procès avec la dame de Lacapelle, Elisabeth de Pluvinel (1671), qu'il accusait d'avoir assiégé son château, fait des brèches aux murs, enlevé des brebis, blessé plusieurs personnes et même tué un de ses valets, dans la garenne (note Champeval). Il semble que la suzeraineté de la Rauze appartenait aux de Corn d'Anglars.

Au XVIII^e siècle, on trouve à la Rauze la famille Hug, famille de bourgeois ayant des armoiries au XVII^e siècle (cf. les Hug de la Pèze-Albiac, se rattachent-ils au donzel Bernard Huc du XIII^e siècle ? Huc, Hugues est un prénom qui ne permet pas de rien préciser). En 1770 et années suivantes, on trouve François Hug, seigneur de la Rauze, habitant en son château de la Rauze (voir arch. Lot F 471 - C 1220).

Après la Révolution, le château de la Rauze passa à la famille Rochy, famille que l'on trouve au Bourg dès le XV^e siècle, marchand, puis bourgeois. En 1450 Durand Rochy vend une terre à noble Pierre de Gasc, du Bouyssou.

Famille de Lascazes de Roquefort :

²⁹¹ Jean Louis de Janin, seigneur de Gabriac.

²⁹² La vente était à réméré, mais devint définitive.

²⁹³ On trouve en 1617, 1619, Guérin Murat, marchand d'Assier. En 1633, Pierre Murat, bourgeois, est dit seigneur de Bardouly. En 1668, Jacques de Murat de Montay (déclaration de ses biens en décembre 1676). Antoine Ambroise Murat était notaire au Bourg vers 1640, Gabriel Murat, 1696, est juge de Thémimes. - 1683 Etienne Murat. Voir arch. Lot F 471 - papiers Murat de Montay, d'Assier, C 1222.

Certains actes démontrent que cette famille avait du bien dans la juridiction du Bourg. Le 9 mai 1656 dame Anne Marie de Veyrières, veuve et héritière de feu noble Jean de Lascazes, seigneur de Roquefort, arrente une maison au Bourg, dite le grand domaine, un pré sur le Francès et une vigne dite el Castel, près du chemin de Lacapelle à Rudelle, plus une terre dite de la Rode, sur le chemin de Lacapelle.

Fief de La Poujade (aujourd'hui les Poujades) :

En 1599, noble Etienne de Gimel, seigneur de La Poujade faisait reconnaissance de terres au seigneur de Sonac (note Champeval).

Famille de Bessonies :

En 1749 le 15 juin, noble Jean Joseph René de Bessonies vendait à demoiselle Marie de Valette, son domaine au Bourg (note Champeval).

Famille Rochy (voir La Rauze) :

Nous avons une minute, datée du 19 janvier 1789, d'un interrogatoire relatif à des choses volées fait par Jean Pierre Séguy, avocat en Parlement, juge ordinaire de la terre et seigneurie du Bourg pour monsieur Rochy, seigneur haut justicier de la dite terre.

M. Rochy avait dû acheter la seigneurie du Bourg relevant du duc d'Uzès, en même temps que m. Murat de Montay achetait Assier.

La communauté

Le Bourg fut une communauté rurale. Les consuls ne sont guère que des collecteurs de la taille. Les quelques délibérations, qui nous sont parvenues, (notes Rouquié) n'offrent pas beaucoup d'intérêt. Il y avait quatre consuls. Les consuls sortants nommaient les consuls nouveaux. Ils levaient eux-mêmes la taille ou donnaient pour cela une somme d'argent à un percepteur choisi parmi eux ou même en dehors de leur nombre.

Une délibération de quelque intérêt est celle qui a rapport (1725) à la construction d'un pont sur le ruisseau, on décide de vendre à l'encan, des chênes appartenant à la communauté, sur le couderc de la Bessièrès et d'en employer l'argent (on en fit 54 livres) au travail du pont.

Une autre (1729) a pour but de poursuivre un procès contre les fermiers du prieuré qui ont exigé double acapte.

Aux archives nationales, série Q² q², relative à la vente des biens du clergé, il y a une délibération de la municipalité du Bourg, 9 août 1790, où il est dit que les biens du prieuré étant mis à la disposition de la nation (pré, corps de maison, garenne), et évalués à un prix assez modique (6000 livres). « Une municipalité pauvre peut, aux conditions déterminées par la loi, en faire l'acquisition ». On donne pouvoir à certains notables de s'en occuper et l'on prend pour expert un certain Pancou du village de Girou (Issepts).

Le Bouyssou

En latin le nom est de *Buxurno* (en français du Buisson), et par influence du français : Boyssonés ; en patois ou en français de Buxorn, de Boychour, de Boyssou, de Buxon, Boissons etc.

L'église Ste Croix de Bouyssou formait jadis une seule paroisse avec St Bressou, pour annexe et Mialet faisait une paroisse à part (voir St Bressou). La paroisse du Bouyssou était dans l'archiprêtré de Figeac, ainsi que celle de Mialet. Toutes deux - y compris l'annexe de St Bressou - faisaient partie de la congrégation foraine de Fons.

Le Bouyssou et son annexe étaient à la collation de l'évêque de Cahors, ainsi que la chapelle de Mialet.

Quelques noms de curés du Bouyssou :

1327 - Simon de Romagnac, transféré à Rouffinhac en Limousin ; les fruits de cette vacance, l'église n'étant pas soumise au décime, sont évalués à 43 livres caorsines.

1329 - Jean del Batut (de Batudo et del batut).

1475 - Jean del Sol.

1509 - Géraud Bérenger, recteur des églises unies Sainte Croix du Bouyssou et Saint Bressou. Son petit neveu, Antoine Bérenger, lui succède (21 mars) ; les revenus sont évalués à 48 ducats d'or.

1555 - Antoine ayant résigné, la cure est conférée le 15 février à Pierre de La Planhe (arch. Vat.).

Un acte de 1557 parle, sans le nommer, du successeur de feu me Jacques Bonjour, recteur du Bouyssou (ban et arrière-ban ; cotisation).

En 1659, Jean Bessière (papiers Alain de S.)

Au XVIII^e siècle, m. Lavour, vers 1700, fait l'acquisition d'une grange voisine du presbytère. Il est question, vers cette date, de réparations à faire à l'église qui « est venue à tomber en telle sorte que depuis ce temps-là il ne s'y peuvent faire aucun des offices divins, à cause du mauvais état ». On aurait voulu même une reconstruction, qui n'eut jamais lieu (notes Rouquié).

Vers 1716, m. Lavour eut pour successeur m. Granié, qui achète une grange contiguë à la précédente, laquelle avait été occupée par les héritiers Lavour.

En 1740, nous trouvons m. Jean Louis Bonifon²⁹⁴, qui acquiert la possession du tout et fait de la première grange une maison qui communique avec la cure. Après lui, vient, en 1741, le sieur Joseph Benoît Andriot, à qui le sieur Boniffon vend ses diverses acquisitions. Il meurt bientôt.

²⁹⁴ Ou Bonnefous.

En 1745, le curé est m. Albigüé qui se contente de louer ces constructions servant de presbytère.

En 1747, m. Pierre Barbance. Il achète aux héritiers la maison et le jardin du précédent curé. Il a pour successeur en 1761, m. Pierre Cabridens, originaire de Lunan, curé d'Issepts. Il voulait prendre la maison comme dépendance du presbytère, mais il doit faire comme ses prédécesseurs qui avaient acheté ou loué cette maison. D'ailleurs, dit l'officialité diocésaine devant qui l'affaire fut portée, la maison curiale elle-même n'appartenait pas au curé, mais à la communauté. Celle-ci est tenue de fournir le logement convenable, mais ne s'occupe pas des acquisitions que les curés peuvent faire en leur particulier. M. Cabridens fit une transaction avec les héritiers Barbance. Il mourut en 1787.

Après lui vint (31 août 1787) m. Jean Baptiste Serres, vicaire de St Simon, qui refusa le serment constitutionnel et resta caché dans le pays. M. Lacabane raconte que m. Serres le baptisa dans la chambre de sa mère, à la métairie de la Saule, paroisse de Fons, où il était né (21 novembre 1798), sa mère n'ayant pas voulu s'adresser au curé constitutionnel de Fons, m. Delsouc. Pendant la Révolution, le service fut fait alternativement par m. Cardonnel au Bouyssou et par m. Paben à Mialet.

La seigneurie

Le seigneur principal et suzerain, pour le Bouyssou, comme pour Mialet, était monseigneur de Cardaillac, branche de Brengues, à qui les seigneurs directs rendent hommage.

Famille du Bouyssou : Famille probablement apparentée à la précédente. Il reste quelques actes relatifs à cette famille, pour le XIV^e siècle. Il semble qu'on pourrait suivre ainsi la généalogie²⁹⁵ :

1308 Galhard du Bouyssou, chevalier, marié à Eglantine de [*en blanc*].

1338, Aymeric du Bouyssou, dont la femme Barave de Capdenac, est veuve à cette époque ; d'eux est né Galhard II du Bouyssou, damoiseau. En 1346, il reçoit quelque reconnaissance²⁹⁶.

1349, Déodat ou Dorde du Bouyssou, chevalier, qui fut gendre et héritier de Raymond de Barasc, seigneur de Sabadel (Lauzès) et qui eut à se plaindre, d'Arnaud de Barasc, seigneur de Bédrier. Il eut un fils, du nom d'Aymeric, et tous deux vendent une part du Bouyssou à la famille de Gasc. Aymeric dut mourir avant son père, car on trouve, en 1381, que Galhard de Lagarde, seigneur de Montalzat, héritier de Dorde du Bouyssou, vend à Augier de Gasc, sa maison du Bouyssou, par l'intermédiaire de son procureur Guisbert de

²⁹⁵ Voir généalogie dans les archives du Lot F. 334.

²⁹⁶ En 1339, il vend une rente qu'il a sur une maison à Capdenac.

Lagarde, camérier de l'abbaye de Marcillac. En 1384, Aigline de Lagarde, femme du seigneur de Reyrevignes, ratifie la vente faite par son mari, à Augier de Gasc, du village d'Ayroles, en la paroisse du Bouyssou (arch. Lot F. 417)²⁹⁷. Il est encore question, en 1396, de noble dame Jeanne de Naucase, veuve de noble seigneur Bertrand du Bouyssou²⁹⁸, de la paroisse du Bouyssou qui donne quittance à son neveu, seigneur de Naucase, acte fait à Vic, près Capdenac et où plusieurs membres de la famille de Mourlhon sont présents. Un Galhard du Bouyssou fut curé de Caniac, vers 1301, Plusieurs membres de cette famille entrèrent en religion : on en trouve à l'Hôpital-Beaulieu, à Lissac, à Leyme, à Marcillac, à Fons et à Figeac.

Famille de Mourlhon : Cette famille, du Rouergue, dont une branche habitait Capdenac, dut succéder aux Lagarde et aux du Bouyssou pour leur part de la seigneurie du Bouyssou. On trouve, en 1390, noble Jean de Mourlhon, coseigneur du Bouyssou. Encore en 1459, reconnaissance d'un cheptel en faveur de noble Gaucelme de Mourlhon, damoiseau du castrum de Capdenac, coseigneur de Loupiac (en Rouergue) et de Mialet, seigneur du Bouyssou, représenté par son frère, Begon, prieur de Toirac (notaire Austray).

Famille Bonnet : Elle semble avoir succédé à la famille de Mourlhon. En 1463, la veuve de Gaspard Bonnet, seigneur du Bouyssou, et ses enfants, habitant Béduer, firent un accord avec l'abbé de Figeac (notaire Austray). En 1498, noble Pierre Bonnet, son fils, est dit seigneur du Bouyssou (ibidem). En 1466, ce dernier, avec sa mère, Marguerite Esquieu, firent une reconnaissance au seigneur de Béduer.

Famille Desplas : Sa fille Claude épousa noble Jean Desplas, habitant de Béduer (famille originaire de Peyrille), lequel, dans son testament de 1540, s'intitule noble homme Jean Desplas alias de Boissorn. En 1605, testament d'autre Jean Desplas, dit du Bouyssou (1612, testament de sa femme). En 1650, contrat de mariage d'un autre Jean Desplas, seigneur du Bouyssou²⁹⁹ (arch. Lot F. 487 - voir généalogie de cette famille par m. Foissac).

Famille de Prud'homme : En 1540, Etienne de Prud'homme, écuyer, faisait hommage au roi, pur ses biens de Camboulit, etc, et pour le village de David, en la paroisse du Bouyssou (papiers Greil, 122).

²⁹⁷ En 1540, la famille du Bouyssou existe encore : Astorg du Bouyssou, fils de Pierre, seigneur de la Gache (Camboulit - arch. Lot F. 339). Rappelons qu'il y eut, en 1272, un Raymond du Bouyssou, commandeur du Temple de Cahors (arch. Lot F. 112).

²⁹⁸ On trouve, en 1369, Bertrand du Bouyssou parmi les défenseurs de Cahors contre les Anglais (arch. Lot F. 48).

²⁹⁹ En 1714, messire François de Fraust, baron de Puylagarde (cf. la famille de Lagarde) vend à messire Claude des Plas, chevalier, sieur de Tannes, habitant Issepts, des rentes sur la Grassetie, paroisse du Bouyssou. Notes Champeval.

Famille de Guinabert : En 1383, noble Léonard Guinabert, seigneur de Puylaunay (voir Lunan), vendait un pré, dit du Pesquié, en la paroisse du Bouyssou (arch. Lot F. 417).

La famille de Camburat avait aussi des biens dans la paroisse du Bouyssou (reconnaissance de 1303 à noble Gaillard de Camburat - note Champeval).

Un Etat de 1631 mentionne encore comme ayant des rentes directes en la paroisse (60 et 40), le sieur de Lauseng, sieur de ladite Croux (sic) et le sieur de ladite Fargeau (sans doute erreur de lecture pour Sainte Croix et Saint Fargeau - arch. Lot F. 84).

Les deux coseigneurs, d'après ce même état, de Boissous et son annexe de Meals (sic) sont le duc d'Uzès et le sieur de la Gasquie.

La famille de Ricard de Ginouillac, que remplaça la famille d'Uzès, obtint la seigneurie du Bouyssou par acquisition des Cardaillac, comme la Garénie des de Prud'homme, etc. Par son testament de 1545, Galiot de Ginouillac, légua à sa fille naturelle, Colette, sa vie durant, la seigneurie du Bouyssou. Elle revint, cette seigneurie, à ses petits enfants, nés du premier mariage de Jeanne de Ginouillac avec m. de Crussol, et depuis ce temps jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le Bouyssou appartint, pour la principale partie aux seigneurs d'Uzès.

Les de Gasc étaient seigneurs de Mialet, ils avaient une partie des revenus du Bouyssou et en prenaient souvent le titre (voir St-Bressou).

Les de Palhasse de Figeac avaient des bois dans le tènement de La Grassetie (1725 et suivant). En 1725, le sieur Antoine de Palhasse, donne à travailler la métairie de La Grassetie.

Les Lacarrière de Labro avaient terres et bois au tènement de La Rivière (1753).

Communauté :

De la subdélégation et de l'élection de Figeac, au point de vue financier et du sénéchal de Figeac, au point de vue judiciaire.

A la Révolution, fut une commune du canton de Fons. Consuls en 1721, Jean Bonhomme et F. Hug, du Terral. En 1744, Jean Vermande, de Combet - Hugues Delbos de la Grassetie - Jean Réveillac, de Dardenne - Andrieu Mazet de David, nomme un syndic au sujet des comptes d'un ancien consul collecteur.

En 1727, difficultés entre quelques habitants du village de la Cayrouze et le seigneur, Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, au sujet du cens de ce fief et du moulin del Plancat. Ils nomment un syndic pour suivre le procès.

Loubressac

En latin : de Lobressaco, Lobersaco, Lubersaco, avec les formes analogues en roman.

Primitivement le village devait être sous le rocher et défendu par le château. Autour du château se groupèrent quelques habitations avec une chapelle annexe de l'église d'en bas. Puis cette dernière fut abandonnée ainsi que le village dont elle était le centre et l'église castrale agrandie devint l'église paroissiale (XVI^e siècle). Elle avait pour patron Saint - Pierre et l'église basse était dédiée à Saint-Jean. Celui-ci devint le patron titulaire de l'église du plateau lorsque celle-ci devint seule paroissiale. Le cimetière resta longtemps autour des ruines de l'église basse, on y enterrait encore au XVII^e siècle. Le nom d'église basse est restée au tènement, mais non celui de Saint-Jean, devenue le titulaire de l'église haute.

L'église haute fut commencée en 1520, la date se trouve sur la porte d'entrée, portail aux sculptures abîmées. La nef est fort belle. Il y a eu des réparations en 1874 et de 1894 à 97.

Loubressac était une cure de l'archiprêtré de Thégra, et à la collation épiscopale. Elle faisait partie de la congrégation foraine de Gintrac - aujourd'hui du doyenné ecclésiastique et du canton civil de Bretenoux.

Quelques curés :

Sous Jean XXII, Bertrand de Clermont qui avait permuté avec Géraud d'Aynac, son église de Cardonet, au diocèse de Rouen (reg. Avin. 23 f.374).

1345 - autre permutation qui fait succéder à Pierre Garnier, le curé de St-Pierre de Cahors, Guillaume de Goudou (vat. 163, n° 788) et Guillaume Garnier, lui-même avait succédé à Bernard Chanas en échangeant avec lui la vicairie de Thégra (supplic. 7, f. 72). Guillaume de Goudou fut remplacé, en 1349, par Pierre de Fabrica, chanoine de Villeneuve d'Avignon, et familier du cardinal des Prey (vat. 185, n°510). En 1381, Guillaume Charini, recteur de Loubressac, était à Cahors témoin dans un acte intéressant les Fieux (arch. des Bouches du Rhône H130) - En 1443, Jean de Las Fargues ou Lafargue, témoin d'un acte passé dans sa « caminade » (arch. nat. ZZ' n°46).

1485, Rigald de Lasfargues (Fargiis) résignait et avait pour successeur Bernard de Lasfargues (fonds Latran, 844, f182), celui-ci résignait en 1517 et la cure St-Pierre avec son annexe de la chapelle St-Jean était donnée à son petit-neveu Antoine de Lasfargues (reg. Vat. 1076, f.154ⁿ). Antoine était encore là en 1536 ; il achetait à titre privé le repaire de Laboisie (Saint-Laurent), notaire Darnis aux arch. de la Hte-Garonne. Il résignait en 1556 et avait pour successeur François de Longueval (fonds Latran 1843, f.293), mais celui-ci résignait presque aussitôt en faveur de Jean de Lasfargues (reg. Vat.

1844 f.121). Cependant Antoine est porté sur le rôle des cotisés du ban et de l'arrière-ban de 1557 (arch. lot F.148).

En 1696, permutation entre Jean Drulhe, bachelier en sainte théologie, curé de St-Pierre et St-Jean de Loubressac, et Antoine Dupuy, bachelier en droit canon, curé de St-Pierre de Hauterive de Bédurier (arch. personnelles).

On trouve en 1700, Jean de Gouzon, fils du seigneur d'Ayx, avec le titre de prieur de Loubressac. Les registres paroissiaux nous donnent les noms de Germain 1710-1718 - Bertrand Granié depuis 1727, mort à 66 ans le 12 août 1740 - Jean de Mellac de Gouzon, dit l'abbé de Mellac, de 1740 à 1781. Il avait été vicaire 10 ans. Sur sa résignation, fut nommé, le 26 février 1781, Bernard Louis Docet, bachelier en droit canon, qui refusa le serment³⁰⁰, et fut remplacé par m. Ambert « prêtre de la dernière ordination, élu le 7 septembre 1791 ». Il semble que le vicaire Roussille ait été aussi curé de Loubressac.

En 1776-1777, le curé Jean de Gouzon avait été en procès avec le curé d'Autoire, au sujet des enterrements des gens du village de Sarrouil - En 1742, nouvellement curé, il avait eu aussi un procès avec Jean Rougié, bourgeois du village de Ralié au sujet de la dîme. Il ne voulait pas qu'on touchât les gerbes sans l'avoir averti pour prendre la dîme, tandis qu'on faisait le départ, afin de mettre les gerbes à l'abri des orages dans la partie des champs la moins exposée (papiers Greil).

Quelques vicaires :

1705-1714 : Thomas - 1719, Bargues - 1726, Dunoyer - 1738, Roques ou Laroque - 1747, Louis Lafon - 1761, Laborie - 1762, Sélèbran, qui fut curé de Marcilhac - 1767, Vialard de Chevalier - 1767.1775 : Miramon - 1778, Baldou - 1787, Roussilhe, qui prête serment comme son curé avec les mêmes restrictions.

Eglise Saint-Jean : annexe dédiée à Saint-Jean l'évangéliste.

Prieuré de La Calmette : aux Hospitalières de Beaulieu (est-ce Lacalm ? est-ce le domaine de Celle ?)

Chapellenies :

De Notre Dame à la nomination de l'archiprêtre de Thégra. Revenu 25 livres d'après le pouillé Rillot où l'on a imprimé Lournac.

Du Port - en 1734 le patronat en fut cédé par Pierre d'Aubery, seigneur de Saint-Julien, à Jean Dunoyer de Segonzac de Gamot.

³⁰⁰ Ou plutôt le prêta avec restriction (voir plus loin).

Seigneurie

La châtelainie de Loubressac faisant partie de la baronnie de Gramat appartenait aux seigneurs de Gramat qui la mentionnent en effet dans les dénombremens : ainsi Hugues de Castelnau, en 1259, en hommageant au comte Alphonse (JJ 11 f.94, côte 2), en 1350 Guérin de Castelnau, en 1305, Aymar d'Aigrefeuille, en 1397, Elzéar d'Aigrefeuille. Le cardinal d'Aigrefeuille écrivait à Jean d'Armagnac, pour lui demander d'aider le seigneur de Gramat, son neveu, à récupérer Loubressac (arch. lot. F.122). En 1442 Hugues d'Aigrefeuille, baron de Gramat et de Loubressac arrentait un mas dans Gintrac (papiers Ayroles).

En 1503, Jacques Galiot de Ginouillac hommageant au roi, dénombrait la baronnie de Gramat et la châtelainie de Loubressac qu'il avait « en gagère » du seigneur de Faudoas. M. Galabert dit qu'il avait acheté le 12 janvier 1498 cette seigneurie au vicomte de Turenne. Elle revint au vicomte, qui le 21 décembre 1521, la vendait à Jean d'Auriol, chevalier, d'abord à réméré puis de façon ferme (vente à réméré le 11 décembre 1512, archives d'Artensa). Par les d'Auriol, la seigneurie vint aux Gontaud (g. d'Auriol puis g. Cabrerets et g. Biron).

En 1567, Jeanne de Gontaud-Cabrerets demandait à son frère, Jean, seigneur de Roussillon, Loubressac, baron de Gramat, la terre de Loubressac comme paiement d'une somme d'argent qu'il lui devait. Accord de 1572 : elle y renonce.

En juillet 1620, messire Jean cède à messire Charles de Gontaud, sieur de Roussillon, son frère, pour tous les droits qui peuvent lui appartenir sur les biens de feu messire Jean de Gontaud, et dame Anne de Cheveny, leurs père et mère, la terre et seigneurie de Loubressac, avec toutes appartenances ; depuis le décès des parents, il avait fait quelques aliénations, mais il se charge de les recouvrer. Il aide également la baronnie de Gramat en se réservant un siège aux Etats du Quercy et le titre de baron de Gramat ; mais il recouvrera la baronnie s'il paye la somme qu'il doit.

Charles teste le 20 août 1660. Ses quatre fils étant mort, sans postérité, c'est son gendre Georges du Tillet de Mauroux, marquis d'Orgueil, marié à Marthe de Gontaut, qui hérite. Après un long procès, son 3^e fils Jean Pierre est déclaré seul habile à recueillir la succession de Loubressac.

Nous ne savons pas comment la seigneurie passa aux Tournier. En 1764, noble Pons de Tournier, comte de Vaillac, recevait au château de Loubressac l'hommage de m. de Cérot, seigneur de Busqueille (note Champeval).

En 1777.79, messire Dupuy est dit seigneur de Loubressac et du Touyre (Autoire) (arch. Aveyron B.39). Ces Dupuy avaient commencé par la judicature. Le 27 avril 1605 contrat de mariage entre Jean Dupuy, greffier en la juridiction de Loubressac, fils de Jean Dupuy, notaire du lieu, et Anne de Cirot. En 1746 Pierre-Alexis Dupuy devenu seigneur de Sainte-Alauzie et de Maraval (Belfort) vendait à Jean Hélié Dupuy, seigneur de Granval (Belmont de

Bretenoux), le domaine de Lacam, avec droit de chapelle et tombeau dans l'église de Loubressac (papiers de Flaujac).

Autres seigneurs :

En 1630, le commandeur de Latronquière avait 150 livres de rentes directes.

En 1362 il avait hommagé à m. de Terride, baron de Gramat.

Le chapitre de Rocamadour y avait 50 livres.

m. de Merville (?) 20 livres.

Le sieur d'Artensa, 100 livres (messire Bernard d'Artensa hommageait au baron en 1362, pour le four et le moulin de la Guillaumie dans la paroisse de Loubressac).

Le sieur de Padirac, 50 livres (arch. lot F.84).

Le seigneur de Miers - en 1351, 1371, Olivier de Miers avait des dîmes dont il faisait hommage à l'évêque de Cahors et que, en 1372, il donnait aux Fieux - prieuré de la Calmette.

En 1487, m. de Barbasan vendait (engaziols) Gramat et promettait de vendre Loubressac à Jean de Miers (arch. lot F.241).

En 1397, noble Pierre Malroun (cf. Mauroux) était capitaine du castrum et lieu de Loubressac. Et dans le procès pour la succession des du Tillet de Mauroux, il est dit que le comte de Gontaud-Cabrerets avait fait au sieur du Tillet rétrocession des droits du feu sieur abbé de Mauroux, tant sur la terre de Mauroux, que sur celle de Loubressac (papiers Greil).

Le seigneur de Labarville Mauroux, m. du Tillet, échangea la terre de Loubressac à noble Jean de Bouzou, sieur de Lauzou, contre la métairie de Darnis, le moulin de Lauzou et la métairie allodiale de Gagnecor, plus 23000 livres. Il y eut procès entre eux, m. du Tillet accusé d'avoir « gâché » la terre de Loubressac par la coupe de bois énormes. Malgré cela, m. de Bouzou fut condamné à payer au vicomte de Turenne les droits de lods pour cet échange. 1726. Evidemment il ne s'agit ici que d'une partie de la terre.

On trouve en 1444 un Raymond du Soulier coseigneur de Loubressac, ainsi que ses fils Jean et Géraud, et Arnaud, fils de Géraud. En juin 1444, ils choisirent pour leur procureur, noble Adhémar de Valon, seigneur de Thégra (arch. nat. ZZ' n°46).

Les Hospitalières de Beaulieu possédaient le tenant de la maison des Fieux rattachée à l'Hôpital, le prieuré de la Calmette (voir état des religieuses 1666).

Jean de Bonnafous, seigneur de Teyssieu et Lentour cède au baron de Gramat, en 1441, pour garder Lentour, les rentes qu'il a sur Segonzac.

Les de Noailles eurent, à réméré seulement, la châellenie de Loubressac vendue à messire Antoine de Noailles, gouverneur de Bordeaux, époux de Jeanne de Gontaut par Jean de Gontaut, baron de Gramat (1558) (arch. nat. T.193-44, liasse 131).

Moulin de Vailles : serait le moulin d'als beals donné à Beaulieu en 1100 par Petronille de Capra (cartulaire n° XLI).

m. de Soucirac aurait été en 1776 propriétaire de la terre de Loubressac. Il voulait la vendre mais pas moins de 150000 livres ; d'ailleurs décidé à l'affermier (note dans mes archives personnelles).

Lamaresque : le 10 novembre 1680 messire Jacques Victor de Clermont seigneur de Thégra vend à m. d'Hauteserre, conseiller en la cour des Aides de Monseigneur, un domaine (paroisse de Thégra) se réservant la justice et l'hommage.

En 1735 m. d'Araqui acheta une partie du domaine, la comtesse de Durfort héritière de m. de Clermont réclama le droit de lods.

Communauté

D'après des notes relatives aux communaux (époque révolutionnaire) le seigneur de Gramat donne les coutumes aux habitants de Loubressac vers 1250. Confirmation par Bertrand de Terride le 16 juin 1361, par m. de Barbasan de Faudoas le 20 juin 1476, puis par Hugues d'Aigrefeuille le 4 juillet 1436. Au sujet des pacages, on assure que l'an 1100, Gilibert de Castelnau donna aux hommes (?) de Castelnau le droit de pacage dans toute l'étendue de la juridiction de Loubressac, mais en donnant les confronts on parle de « nostre mostié des Fieux » ; or le couvent des Fieux ne date que de la fin du XIV^e siècle. En 1246 Guibert de Castelnau donne les herbages et eaux aux habitants, s'entend l'usage et l'exploit. Réquisition en 1250. 1262 confirmation des privilèges par Hugues de Castelnau qui en 1281, donne le droit de pacage sur le terroir du Puech Sarrazi et autres tènements. 1315, même autorisation de la part de Guérin de Castelnau. 1467, sentence arbitrale entre Hugues d'Aigrefeuille et les habitants de Loubressac à raison des acaptés et des droits réclamés sur les herbages jadis cédés. Le tènement de las Manhes et de Puech Sarrazi reste au seigneur, celui de las Canals aux habitants etc. (note de 1790, archives personnelles).

1653 - question du logement des soldats - ordre du duc de Caudale, général des armées de sa majesté en Guyenne pour loger une compagnie de cavalerie du régiment de Coudrey à Loubressac, Lentour et Mayrinhac - Lettre des consuls et habitants du lieu et taillable de Loubressac au duc de Caudale, disant qu'ils ont logé peu auparavant des compagnies des régiments de Bretagne et de Normandie, puis un régiment de Boisse. Ils ont dépensé pour cela 4630 livres. Pour le nouveau logement il leur faudra plus de la moitié de la taille de l'année courante et ils se trouvent dans l'impuissance de faire les frais nécessaires. Autre supplique au baron de Canilhac, lieutenant de mgr. le duc de Caudale - Documents à l'appui. Un de ces documents est la délibération

du 12 mars 1653 sur la place publique, où sont nommés quatre consuls de Loubressac : Pierre Pradel, Jean Dufau, Jean Caray, Pierre Cascal.

Epoque de la Révolution :

28 février 1790 formation de la municipalité sous la direction de noble Jean Baptiste Elie Dupuy, écuyer, seigneur de la Roque-Maynard - Pierre Cartain, élu maire - Roussilhe, vicaire secrétaire.

4 décembre 1791, Jacques Souilhié, du village de Lacam , élu maire, Pierre Faure de Loubressac ayant refusé. Secrétaire, Antoine Mayonnove - Procureur, François Fontanilhes, aîné.

9 février 1791, le curé Docet et le vicaire Roussilhe annoncent leur projet de prêter serment.

13 février, ils prêtent serment dans l'église mais en exceptant très expressément tous les objets spirituels et généralement tout ce qui pourrait être contraire à la loi de Dieu et à l'autorité de l'église catholique apostolique et romaine. On leur fait observer que cette réponse n'est pas acceptable. Ils ne veulent pas faire d'autre serment.

Séance du 4 mars 1792 - Le procureur de la commune fait observer qu'à Loubressac il n'y a d'autre art ni d'autre industrie que de travailler la terre. Une seule maison vit bourgeoisement.

Elie Dupuy, notable, mais envoyé en la maison de réclusion de St-Céré, est remplacé le 19 mai comme membre du conseil général de la commune.

2 fructidor an II - Faure aîné vicaire, dit qu'on lui a dérobé une partie des objets d'église mis chez lui en dépôt. Il en avait quelques autres de côté, pour le service de l'église lorsque le ci-devant curé de Padirac, Delpérier, « nous a donné la messe après qu'Ambert fut parti ». Détail de ces objets.

5 thermidor an II - la grêle a « flagellé » le territoire de la commune, la veille vers les 6 heures du soir.

9 thermidor an II - les bayles des confréries du St Sacrement et de Notre Dame apportent les effets appartenant à ces confréries.

28 messidor an III - le citoyen Etienne Docet, prêtre insermenté, (le mot a été rayé) dit vouloir exercer le culte ; comme il peut insérer dans la déclaration de soumission aux lois de la République requise par la loi du 11 prairial toutes les restrictions relatives à ses principes religieux, parce qu'elles ne lui sont pas interdites, et qu'il n'est pas tenu de communiquer avec les prêtres qui ont adopté la constitution civile du clergé ; il déclare que sous la réserve expresse de tout ce qui concerne la foi, la morale, la discipline et la hiérarchie de l'Eglise catholique apostolique et romaine, il est soumis aux lois purement civiles.

Le vicaire Joseph Roussilhe, prêtre insermenté, non émigré, fait une déclaration analogue. Pour lui les assermentés ne sont pas de sa communion. Ils signent : Docet, prêtre insermenté (on a barbouillé le mot) Roussilhe, vicaire non assermenté.

On fait observer que ces ecclésiastiques ne sont pas conformes, au modèle reçu, mais on en donne acte.

27 vendémiaire an IV - ils reconnaissent tous deux que l'universalité des Français est le souverain. Ils promettent obéissance aux lois de la République.

8 pluviôse an VI - Etienne Docet vicaire prête le serment de haine à la royauté et à l'anarchie ; attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an III, devant l'adjoint Martin.

Le 13 pluviôse an VI, Etienne Docet, ministre du culte catholique assermenté, déclare qu'il choisit l'église de Loubressac, pour l'exercice du culte catholique.

19 brumaire an VIII - la citoyenne Anne Caissac, ex sœur de la Visitation, pensionnaire ecclésiastique déclare qu'elle n'a pas rétracté la soumission faite aux lois de la République. Elle était née en 1724.

21 pluviôse - le citoyen Docet fait acte de soumission à la Constitution de l'an VIII.

15 thermidor an VIII - Souillé remet l'arrêté du Préfet du Lot qui le nomme maire.

Citons encore les délibérations du 13 nivôse an XI relativement à la démolition du château - du 29 ventôse an XI relativement à la descente des cloches.

Molières

Ce nom se retrouve dans le Tarn et Garonne (objet de confusion pour m. Moulenq) et dans le Lot, à Francoulès (prieuré de Molières), à Gourdon, à Mialet.

Molières fut annexé à l'archiprêtré de Figeac, tout en étant de l'archiprêtré de Thégra. D'abord les archiprêtres de Figeac étaient dits ainsi recteurs de Molières, puis ils y firent résidence et l'habitude vint de dire archiprêtre de Figeac et de Molières, archiprêtre de Molières tout court. Pour avoir la liste complète des archiprêtres, aussi complète que possible, voir aussi la monographie de Figeac au point de vue religieux.

Quelques noms :

1317 - Hugues de Mayrinhac étant décédé, on lui donne pour successeur Guillaume de Concots, familier du pape (reg. Aven 7, f. 28ⁿ).

En Jean de Giscard (Champeval, notes sur Figeac, p. 144).

En 1445, Jean Duclaux (Rouquié, IV p. 198).

Jean de Camps (Austry, notaire Galhard).

En 1498, Philippe de Roussel (Rouquié, ibid.).

En 1565, Guillaume Paramelle, mentionné sur le testament d'Etienne Paramelle, seigneur de Ste Colombe (arch. de l'hôpital de Figeac).

En 1624 - 1630, Jean Paramelle.

En 1630 ? - 1680, Jean Théron, le premier d'une série de cette famille de Molières (notaire, greffier, etc).

En 1680, il donne procuration pour résigner en faveur de son neveu. Il vivait encore en 1688.

8 janvier 1682 - Jacques Théron 1^{er} .

Jacques Théron II résigne le 23 novembre 1723.

Jean Théron frère du précédent, docteur en théologie, ancien curé de Siran, lui avait servi de vicaire. La mort enlève l'effet de l'acte de résignation, et Jean Duval, curé de Ste Juliette et de Lamolayrette, qui succède à Jacques II Théron. Il se fait installer le 7 décembre 1723 devant l'église du Puy et le 8 devant l'église de Molières.

1729 - Nicolas Albiquié, curé de St Urcisse, en 1741.

1743 - Antoine Sauquières, du diocèse de St Flour, docteur en théologie, mort le 27 juillet 1755, enterré dans l'église.

14 septembre 1755 - m. Lafon de la Veyrie.

9 juillet 1772 - Antoine-Louis Chevalier de Vialas. Il refusa le serment constitutionnel et reçut le 18 septembre 1792, le passeport pour se rendre en Espagne.

1793 - Delfau, vicaire, régent de Molières.

Vicaires :

1643, François Guary - 1669, Guillaume Théron - 1687, Géraud Bessières d'Assier - 1689, Jean Dentilhac - 1715, Antoine Gisbert, de Cardaillac - 1724, César Boisset - 1724, Renaud, que l'archiprêtre Duval renvoie en lui offrant 30 livres 10 sols pour les deux mois et demi de son service. Il refuse et menace de procès (Rouquié, X p. 220) - 1729, Jacques Théron.

1731, Raymond Sasmayou - 1739, Pierre Barbouce - 1747, Guillaume Lieurade - 1751, Jean Cayon du diocèse de St Flour, mort en juin 1752, enterré dans l'église - 1756, Jean Peyrou - 1769, Pierre François Monal - 1770, Bessonies - 1774, Louis Lafargue - 1782, frère Onésime, récollet. D'autres récollets de St Céré font quelquefois le service comme prêtres délégués). - 1791 Birac.

Obituaires :

Il en est plusieurs fois question. En 1625, me de Jacme Frary. Le pouillé alphabétique porte : obit, 24 livres.

L'église :

Restaurée au XVII^e siècle. Une chapelle appartenant aux religieuses de Leyme, ayant été démolie par m. de Turenne d'Aynac en 1726 - autres réparations (Rouquié V p. 73). Le style gothique domine. Deux chapelles ont été faites en 1847- 8. Deux souterrains dont les ouvertures sont bouchées, partant l'un de la chapelle de St Pierre, l'autre du chœur (Y avait-il une crypte ?).

Le patron titulaire est St Pierre, fête du 29 juin - fontaine St Pierre.

Chapellenie Théron : voir article Rouquié Bulletin de la Société du Lot XVI.

Voir les cahiers de l'abbé Rouquié :

Presbytère : IV p. 195 (1690) - VI p. 77 (1730) - VI p. 262 (1743).

Clocher, cloches : VI p.74 (1727).

Chapelle : V p. 80 (1739).

Réparations à l'église : VI p. 73 (1726) - p. 80 (1739) - p. 84 (1745) - VI p. 262 (1743).

XV^e siècle - Confrérie de Notre Dame et confrérie de St Pierre.

Ecole (Rouquié IV p. 79 - p. 218 (régent de 1695).

La seigneurie

Fut d'abord aux Cardaillac-Lacapelle³⁰¹, puis partie aux Rouzières et à Leyme, et aux Turenne d'Aynac (voir comment des Rouzières la coseigneurie passe à l'abbaye. Difficultés entre l'abbaye de Leyme et le seigneur de Turenne d'Aynac, feuilles suivantes d'après Rouquié XII, p. 153.8 et papiers Greil).

Dès 1409, l'abbesse de Leyme a pleine justice dans le bourg. Elle hommage aux Turenne d'Aynac qui tenaient leur droit des Cardaillac.

Etat de 1630 (arch. Lot F.84) : le sieur Jehan de Thurenne, sieur de Dagnac (sic) était seigneur, relevant de la vicomté - Lui vaut 1000 livres - L'abbesse de LAynac (sic) a 100 livres. La dîme est à 11 et vaut au curé qui dépend de l'évêque de Cahors 100 charges de blé. Il y a 60 feux.

En 1363 (v.st.) le 1^{er} mars, Jean Rouzières, bourgeois de Figeac avec l'autorisation du procureur de noble Marquès de Cardaillac, jadis seigneur de Molières, reconnaît tenir en fief franc et noble de messire Guibert, seigneur d'Aynac et de Molières, sans que celui-ci puisse exiger aucun subside, sauf pour le cas de guerre du roi - et dans ce cas le seigneur levant le subside tiendra les habitants quittes à l'égard du roi - avec droit de justice jusqu'à 60 sols, la justice supérieure restant au dit seigneur d'Aynac, etc, etc, les fiefs suivants : villages des Estrets - la Reginie - jardin de Vernhet - maison dans Molières confrontant avec celle de Raymond Huc, damoiseau - le fief du Cros - le village de Lascroux - le fief de la Se...derie ? - le village de Cadiergues, celui de Raygaldettes, celui de Planhes, celui de La Fargue, en un mot toutes les terres et possessions acquises par le dit Rouzières de Pierre de Saint-Jean de Figeac (notaire, Pierre Raolf), lesquelles sont toutes de la baronnie de Cardaillac. Serment de fidélité, mention de la procuration faite par Marquès de Cardaillac au sieur Lancefer le 23 février, donnée à Brengues.

Les possessions de Rouzières passèrent à l'abbaye de Leyme (papiers Greil, n°6). Le nom de Rouzières resta à une maison de Molières (acte du XVII^e siècle).

L'héritière et fille unique de Jean de Rouzières, Aymerique, épousa un certain Bertrand Mercadier de Figeac. Devenue veuve, elle se fit religieuse de Leyme et donna ses biens de Molières au couvent mais Déodat del Cayrou, de Figeac, qui se disait héritier de la mère de Bertrand Mercadier et qui avait prêté de l'argent à Jean de Rouzières, mit hypothèque sur le lieu de Molières qui faisait la dot religieuse d'Aymerique. Un long procès était imminent. Les deux parties s'entendirent pour un arbitrage. Les arbitres choisis furent, du

³⁰¹ On trouve quelquefois Cardaillac-Bioule, quelquefois Cardaillac-Brengues (avant 1363) ; d'autres fois Cardaillac-Lacapelle ; en 1363 Guisbert de Turenne, seigneur d'Aynac et de Molières, qui reçoit l'hommage de Jean Rouzières, lequel a acquis de Pierre de Saint-Jean, de Figeac, les villages des Estrets(Estreil), La Réginie, le Cros. Ce serait Marquès de Cardaillac-Brengues qui, en 1363, aurait vendu Molières à Gisbert d'Aynac.

côté de l'abbesse, Géraud Perrin, bourgeois, du côté de Déodat, Pierre Pontanier, marchand de Figeac. Ils décidèrent que les biens de Molières resteraient désormais à l'abbaye et que les biens de Figeac resteraient à Déodat. Il y avait notamment deux maisons qui avaient fait partie de la dot maritale d'Aymerique de Rouzières. L'acte fut passé le 9 novembre 1406, à Figeac, approuvé par acte capitulaire à Leyme le 3 mai 1407 et ce jour-là même le procureur de Déodat del Cayrou, le notaire, Mariani de Figeac, mettait l'abbesse Jeanne de Murat en possession de Molières, en présence de plusieurs habitants et de Jean Mauri et Géraud Laccombe, prêtres. Notaire Gaspard Laservantie (archives de me Austry à Figeac).

Au début du XVII^e siècle, il y eut procès au sujet de la juridiction de Molières, entre les seigneurs d'Aynac d'une part (François de Turenne, puis son fils Flotard), et d'autre part, l'abbaye de Leyme représentée par son syndic, me Jean Combarou, et deux seigneurs de Cardaillac représentant l'un la branche de Bioule, l'autre la branche de Lacapelle, et prétendant avoir la juridiction de Molières, comme cobarons de Cardaillac, au lieu et place de la branche de Brengues finie.

Le procès dura longtemps, de nombreux documents furent produits de part et d'autre, l'archiprêtre et les habitants y prirent part, nous l'avons vu, à propos du fort bâti sur l'église par le seigneur d'Aynac. Voici l'arrêt qui fut rendu le 2 août 1624.

Le comte de Bioule et le baron de Lacapelle sont déboutés et condamnés aux dépens. Le seigneur d'Aynac est maintenu en possession de la justice haute moyenne et basse de tout ce qui a été acquis dans Molières par ses prédécesseurs

1 - dans l'acte de vente fait en 1363 par Marquès de Cardaillac-Brengues.

2 - dans l'acte d'échange fait le 6 novembre 1599 entre messire de Turenne d'Aynac et messire Jean de Narbonnès-Puylaunay, et toutes autres justes acquisitions par lui prouvées.

D'autre part, l'abbaye de Leyme est également maintenue dans la justice haute moyenne et basse de tout de qu'elle a acquis

1 - par le contrat de vente que fit Barascon de Thémines en 1294.

2 - par union des biens de Jean Rauzières, hommés en 1364 (1^{er} mars) à messire Guisbert d'Aynac ; mais avec hommage à rendre à m. de Turenne d'Aynac.

Sur les autres parties contestées, on demandait plus ample informé, mais l'abbesse de Leyme et son chapitre se décidèrent à une transaction avec messire Flotard de Turenne, mais beaucoup plus tard (3 septembre 1663). Le seigneur d'Aynac était maintenu à perpétuité dans la justice haute moyenne et basse de tout le lieu de Molières et fiefs au village de la paroisse dépendants de la directe et censive du seigneur, ainsi que de la justice haute et criminelle des biens dépendants, de la directe et censive de l'abbaye, mais l'abbaye gardait toute justice civile ; et les profits et émoluments de la justice criminelle seraient partagés. Le juge de l'abbaye ne pourrait pas prendre le

titre de juge de Molières ni tenir des audiences dans le lieu de Molières. L'abbesse rendrait foi et hommage pour les fiefs tenus.

Pendant les guerres de religion, le seigneur de Turenne d'Aynac fit bâtir un fort sur l'église de Molières et l'on dit même que pour cela, il dut démolir une des chapelles. Lors du procès entre ledit seigneur et l'abbesse de Leyme au sujet de la juridiction de Molières, l'archiprêtre Paramelle d'une part et le syndic des habitants de l'autre, demandèrent que messire Flotard fût condamné à démolir le fort et à remettre église et chapelle en l'état primitif, « afin que le service divin y puisse estre commodément fait sans escandalle ». Mais, m. de Turenne dut prouver sans doute qu'il avait eu de bonnes raisons d'agir ainsi, car la sentence du 3 août 1624 décide que le dit Paramelle et le syndic de Molières, pourront faire démolir, si bon leur semble, tout ce qui a été bâti sur l'église du lieu, mais à leurs frais et dépens, et m. de Turenne d'Aynac est dispensé « du bastiment de la chapelle que ledit syndic prétendait avoir esté par lui démoli ». Il est dispensé également de payer aucune indemnité « pour la nourriture et entretenement des soldats qui estoient dans le fort de Molières... » (bib. de Cahors, papiers Greil, n°11).

Hors du lieu de Molières du chef de Jean Rousières. Les consuls ne prêteront serment que devant les officiers du seigneur d'Aynac. Des bornes seraient plantées pour fixer les limites des fiefs de l'abbaye. L'accord devait être homologué par le Parlement de Toulouse (bib. De Cahors, papiers Greil, n° 11).

Même fonds Greil n° 243 : divers titres de la seigneurie de 1307 à 1777.

Molières est maintenu en 1765 comme étant de la châtelainie de St-Céré, arrêt en faveur du duc de Noailles contre l'abbesse de Leyme, qui voulait se rendre indépendante (arch. nat q² 600).

Les cahiers Rouquié, surtout le 1^{er}, donnent avec beaucoup de détails les lieux qui sont de la mouvance de Leyme ou de celle d'Aynac : celle-ci n'avait que la maison de Rouzières dans Leyme, les villages de Pech Maurel et des Estrets. Celui-là : Frayssine de las Costes, Camp de Barriat, le Bousquet, l'ort Bouguié, Camp del Puech au village du devès, cédé en 1493 (pour le cens) à l'abbesse et racheté depuis, pech d'Aynac (de même), camp del deves, Costesauve, Pech Moulaire, Peyrissaguet, la Coste, Peyratel, Lafargues.

Les Lagarde de Saignes et de Palaret remplacèrent les Turenne d'Aynac³⁰², à la fin du XVII^e siècle, ainsi le village des Landes mouvait, 1690, partie de l'abbesse, partie du comte de Saignes.

Les de Bernard de Laborie (d'Aynac) ont des biens à Pechmaurel en 1678.

Les Ribeyroles de Vielfoy eurent des biens au moins en locaterie.

En 1691, noble Guy de Savary, sieur de la Garenie a quelques biens.

En 1560, Etienne de Paramelle, (seigneur de Ste-Colombe) est dit coseigneur de Molières par acquisition de m. d'Aynac.

³⁰² En 1686, par mariage (volume 2 p. 100).

En 1332, Raymond d'Hugues, damoiseau de Cardaillac, faisait quelques acquisitions (arch. Lot F.265 - papiers Greil 243).

La Communauté

Dans Rouquié, nombreux noms de consuls, collecteurs - quelques délibérations municipales.

Consuls de 1690 à 1729, vol. X p. 92.3.95 ; 1638, 1657, 1660, 1768, 1763 vol. IV

Consuls de 1668 p. 159, 169, 194.

Consul de 1702 à 1724 p. 199 - vol 2 1741 p. 297 - 1742.3.5 p. 250 - 1788 p. 204 - vol. IV p. 215 216 199 227 232.

Rôles de la taille paroisse vol. ? IV X 1689 p. 146.156

Etat et dénombrement³⁰³ 1684 (IV p. 45) La maison del Veire (la maison du verre) 1712 (vol. Z p. 99).

Milice : - IV p. 183.6.68 X p. 233, 1702

Cadastre : - IV p. 189, 245 - I p. 203. 186. 217.

Notaires : Les Canet de père en fils - vol Z.

³⁰³ A été publié dans le bulletin SEL, 1902, p. 90 du moins analysé par le docteur Cadiergues - ci-joint.

Montfaucon

Nous verrons que Montfaucon était une bastide fondée à la fin du XIII^e siècle par le roi d'Angleterre sur la paroisse Saint Martin de Séniergues. La paroisse érigée dans cette bastide fut annexe de l'autre ; mais bientôt l'importance du bourg de Montfaucon amena les recteurs à y résider de préférence, et, de fait, tout en étant église matrice, Saint Martin de Séniergues fut annexe de Saint Barthélémy de Montfaucon. Il y avait, dans la juridiction, deux autres paroisses, Saint Julien près Séniergues et Saint Vézian près Montfaucon. La première fut rarement unie aux deux autres. Saint Vézian, dépendante des chevaliers Hospitaliers du Bastit fut indépendante et d'ailleurs détruite pendant la guerre de Cent ans et non rétablie.

L'importance de Montfaucon fit que la cure de Séniergues et Montfaucon, ne fut pas seulement une vicairie perpétuelle mais un prieuré-cure. Ce mot de prieuré fut cause d'une certaine confusion plus tard, quand Mgr. Habert érigea dans l'église de Montfaucon un prieuré simple. Celui-ci était indépendant de la cure et sans aucun service d'âmes, tandis que le prieuré-cure avait la charge des âmes ; le prieur n'était autre chose que le curé. Cependant, comme pour de simples vicairies perpétuelle, le prieuré-cure fut donné plusieurs en commende.

On trouve en 1318, Hugues Morel, sous le titre de prieur de Montfaucon, dans un acte intéressant Labastide-Fortanière (Saume de l'Isle, f.1228^v).

En 1335, Hélié de Pélégri, des seigneurs du Vigan, avait la paroisse de Séniergues, mais non sans quelque contestation (Benoit XII - Vidal n°350). Il fut fait doyen du Vigan en 1343, avec dispense pour garder sa paroisse, ce qui fut confirmé en 1346, car le doyenné avait aussi charge d'âmes (Clément VI - Aven 2 f.161 - reg. Vat. 125 n° 1000). ; il obtint en 1349 un canonicat dans l'église de Carpentras et un bénéfice dans celle de Salisbury. A sa mort, en 1351, il fut remplacé par Philippe de Verneuil, des seigneurs de Payrac (reg. Vat. L99 n°405). Mais Philippe ne s'étant pas fait ordonner dans l'année, la paroisse fut donnée à Raymond de Pélégri, qui avait remplacé Hélié comme doyen du Vigan. Il était recteur de Corondale dans le diocèse de Winchester, résidant en Angleterre le plus souvent, comme nonce-collecteur. C'est lui qui fonda le collège de Pélégri à Cahors (reg. Vat. 213 f.157^v). Janvier 1352, Philippe de Verneuil étant mort, Raymond de Pélégri, résigna la paroisse de Séniergues, qui fut donnée en mai 1354 à Arnaud de Pélégri, chanoine du Vigan. Celui-ci eut des difficultés avec Astorg Alpharic, prêtre du diocèse de Saint Flour, qui s'était fait attribuer la paroisse, sans titre canonique³⁰⁴. Le pape Innocent VI fit rendre l'église de Séniergues à Arnaud, bien qu'il eut, outre sa prébende du Vigan, l'église de Beverley dans le diocèse d'York et une

³⁰⁴ Profitant de ce qu'Arnaud n'avait pas tout a fait dix-huit ans.
Albe monographies des paroisses Transcription G. Peyrot (2004)

autre prébende dans la cathédrale de Salisbury (reg. Vat. 225 f.327 - reg. Aven 133 f.211v et 136, f.207 - Supplic. 27 f. 251 - cf. Doat 122 f.76). Le cardinal Farinier lui fit renouveler cette collation en décembre 1357.

Nous n'avons pas d'autre nom avant le milieu du siècle suivant. Après la guerre de Cent ans, la plus grande partie des paroisses étant ruinées, les bénéficiaires furent autorisés, pendant un temps plus ou moins long, à unir plusieurs églises. C'est ainsi qu'en 1447, Pons de Ferrières avait à la fois les trois églises de Séniergues et de Montfaucon, annexées déjà l'une à l'autre, et de Saint Julien, dites aussi prieurés. A cette date, il faisait un accord avec les habitants au sujet des droits curiaux (15 novembre 1447). On voit par cet accord³⁰⁵, que les paroissiens avaient accoutumé de tenir un cierge, au coin de l'autel majeur des églises de Séniergues et de Montfaucon, que tous payaient la onzième partie des gerbes de froment, seigle et autres blés recueillis dans la paroisse, plus le droit de prémice, qui était de deux gerbes par onzaine de la dîme. Ils payaient aussi le douzième des légumes, millet, une fois dépiqués, sans prémice, le quatorzième de la vendange des vignes et treilles, sans prémice et sans compter les souches qui sont sur les arbres. Le curé fait le service de Saint Vézian ; la dîme qu'il prend pour cela est levée en commun avec le Commandeur du Bastit, qui en a les deux tiers. L'acte règle également ce qui doit être payé pour les enterrements d'adultes ou d'enfants.

Pons de Ferrières permuta ses trois églises contre celle de St Pierre de Gourdon avec Imbert de Rodilhon, bachelier ès décrets, originaire du diocèse de Gourdon (1452), qui obtint de l'évêque de Cahors l'union à ses deux églises de l'archiprêtré du Gourdonnais ou de Payrac ; ce qui fut confirmé par le légat du pape, Alain (1457), et il put même garder les églises unies de Sabadel et Lauzès que venait de résigner Guillaume de Cardaillac, les revenus étant fort réduits par suite des mortalités et des guerres ; ceux de Payrac de 250 à 30 livres, ceux de Séniergues et Montfaucon de 120 à 50. En 1460, le souverain pontife confirmait à messire Imbert l'union de ces églises, à la condition que les paroissiens ne fussent pas frustrés dans le service qui leur était dû (arch. vat. Reg. Vat.479 f.319^v - fonds Latran 586 f.6). Imbert ne prit d'ailleurs possession de Payrac qu'à la mort du titulaire Pierre Tessier (1462). Le pape à cette dernière date accordait les églises de Montfaucon et annexes à Odet de la Rivière, cleric de Tarbes, et celles de Sabadel et Lauzès, à Jean de Castillon du diocèse d'Auch ; puis, comme cela faisait des difficultés, il donna Payrac à Odet et laissa à Imbert, Séniergues et Sabadel (fonds Latran 586 f.6). Imbert payait l'annate le 25 juin 1460 et le 27 juillet 1463 (Int. Et Ent.443 f.65^v et 452 f.114).

En 1487, il fondait une messe (obit) dans l'église du Puy, car il habitait Figeac. Il est dit « noble et magnifique homme messire Imbert Rodilhon, prêtre, prieur de Montfaucon, recteur de Sabadel » (arch. Austrey, notaire Bramaric).

³⁰⁵ Analysé dans les pièces d'un procès au XVIII^e siècle.

Il testait, le 24 mai 1492, sous le titre de « prieur des prieurés de Montfaucon, Sériergues, Sabadel et Lauzès³⁰⁶ ». Il demandait sa sépulture en l'église du Puy, en la chapelle des Saints Martin, Crépin et Crépinien, après avoir passé par l'église Saint Sauveur (usage figeacois). Il faisait de nombreux legs pieux et charitables : legs à sa nièce Florette Rodilhon, femme de noble Guillaume Sauge, habitant de la Palisse (diocèse de Clermont) ; à son neveu Aymar Sauge, fils d'Antonin Rodilhon et de noble Mony Sauge ; à son autre neveu Guisbert Sauge, et autres parents (archives Austrzy, notaire Ampelli). Son neveu Jean Sauge lui succéda dès 1482 (voir note) ; il a le titre de prieur-curé de Montfaucon, Sériergues et St Julien en 1497, 1503, il est bachelier en droit. En 1503, il a de plus l'église de Lunegarde. Il résigne, après 1508, en faveur de Jean Rodilhon, et garde Saint Julien qu'il lui passe en 1513³⁰⁷, de sorte qu'en 1515 Jean Rodilhon est prêtre, prieur et recteur des trois paroisses. Il donne à cette date un lausime pour une vente³⁰⁸. Une bulle du 29 janvier 1515 dit que Jean Rodilhon résigne et que Jean Sauge reçoit Sériergues et Montfaucon fonds Latran 1338 f.193) est-ce un second Jean Sauge ? Evidemment.

Quoiqu'il en soit, celui-ci résigne l'année suivante, et le 21 septembre 1516, François Sauge reçoit le prieuré-cure de Sériergues, avec Montfaucon et Saint Julien, ce, moyennant réserve en faveur de Jean, de la moitié des revenus (reg. Vat. 1055 f.249 et f.253). En 1520, il donne au prêtre Albarel le tiers du casuel. Il a plus tard un concurrent, messire Bertrand Séguier, bachelier ès décrets, qui est débouté le 6 mai 1528 par arrêt du Parlement de Toulouse (arch. Haute Garonne B.22 f.216)³⁰⁹.

Bertrand Séguier avait pris possession de Montfaucon et Sériergues le 7 janvier 1526, ainsi que du prieuré de Saint Julien, et cependant, le 2 février, François Sauge est encore prieur (procès du XVIII^e siècle).

Le 4 octobre 1532, François Metge est dit recteur ou vicaire perpétuel de Sériergues et résigne en faveur de Pierre Pomiès. Et d'autre part, en 1533, d'après le Fonds Lespine (172 f.195), Bertrand de Vassal est dit curé de Montfaucon, assistant au mariage de Jacques de Vassal de Rignac, au château de Soulagues.

Le 16 juillet 1555, arrêt du Parlement de Toulouse en faveur de Flotard de Ginouillac, prieur de Montfaucon, et curé de Vaillac, qui fut évêque de Tulle de 1582 à 1596. Déjà en 1548, il a le double titre, ainsi que de chanoine du Vigan, dans un acte par lequel il fait dot, sur les revenus de Montfaucon, à Peyronne de Vaillac, bâtarde, qui a épousé Jean Lafon, de las Combes (papiers de St Chignes).

³⁰⁶ Mais déjà, en 1482, il avait résigné en faveur de Jean Sauge (fonds Latran 812 f.44).

³⁰⁷ fonds Latran 1288 f.7 - vatican 1293 f.96).

³⁰⁸ papiers Larra.

³⁰⁹ Il est dit en 1527 (reg. Vat. 1309 f.271) que François Sauge avait permuté Montfaucon contre Sabadel avec ce Bertrand Séguier, en se réservant la moitié des fruits. Cette moitié, il la donne à Antoine Comte, clerc du pape, qui demande confirmation.

Il eut pour successeur, vers 1572, noble Jean des Plas, dit de Valon, des seigneurs de Thégra ; il est en procès pour quelques rentes, avec noble François d'Albarel, lieutenant général au sénéchal de Gourdon. Mais il a un concurrent, s'il est vrai que Pierre Pomiès, dont il est parlé en 1532 résigne par procureur, en 1582 (après cinquante ans de possession), en faveur de messire Hugue Besse.

Dès 1589, nous voyons intervenir, comme prieur-curé, un personnage employé à plusieurs fins par la famille de Ginouillac, Jean Visandon, qui sera évêque confidentaire de Tulle, pour permettre à Jean de Vaillac d'avoir l'âge d'occuper ce siège. En 1589, de Blaye, il donne procuration à messire de Rassiols, pour bailler à ferme les fruits décimaux ; de même bail à ferme, par ce procureur, en 1592, ils sont donnés à Pierre d'Albarel.

En 1597, le curé était messire Jean Condrian qui reçoit de l'évêque l'ordre de résider dans sa paroisse.

De nouveau apparaît Jean Visandon, après la nomination de Mgr. Jean de Ginouillac, à moins que ce ne soit un neveu du précédent pourvu en cour de Rome le 18 mars 1600. Il est encore là en 1623 (donne une procuration).

Le neveu de l'évêque de Tulle, abbé de Saint Romain de Blaye, prit possession en 1626, sans doute sur résignation du précédent.

En 1636, messire Filhol obtint la cure, par dévolu, malgré messire de Vaillac, mais l'année d'après, celui-ci fit passer le bénéfice sur la tête de son fils Jean Paul de Gourdon-Vaillac V, simple clerc tonsuré.

Sur ces entrefaites, Mgr. Habert pour obvier aux inconvénients qui résultaient de la « confidence » érigea la cure de Montfaucon en prieuré simple (21 janvier 1629, ordonnance pour une enquête, qui fut faite par messire Arnaud de Méruly, seigneur de Peyrat, lieutenant de l'Official, conseiller clerc au présidial ; il mande ordonnance d'érection). Le prieuré était sans charge d'âmes, un vicaire devant faire le service, avec 300 livres franches de portion congrue. Les habitants de Séniergues protestèrent par plusieurs fois, mais dès le 24 mai, l'érection était définitive.

En 1610, Guillaume Castagné, non résidant ; en 1662, Jean de Martin, prieur ; en 1676, Hector Larribe, vicaire perpétuel³¹⁰. En 1681, était prieur de Montfaucon, Soucirac et Vaillac, Jean Baptiste de Ginouillac, abbé commendataire de Blaye (ouverture du testament de son père Jean Paul, comte de Vaillac). En 1728, messire Antoine Aurusse, docteur en théologie, prieur-curé de Séniergues et de Montfaucon, fut fait chanoine et chancelier de Cahors, avec les annexes de la chancellerie pour bénéfices (Ste Juliette et St Denis Nuzéjous). Il résignait en 1737.

En 1697, avait été pourvu du prieuré Jean Baptiste Maynial, qui eut un long procès avec Charles du Garric (plusieurs des noms cités plus haut sont dus aux documents de ce procès). Il résigna en faveur de son neveu Guillaume Jean

³¹⁰ De 1676 à 1693, recteur Hector Larribe. Cloche faite en 1687.

François Maynial. En 1717, du Garric restait sans conteste (il était des du Garric de Peyronenc (St Martin de Vers) ou de Lapeyre³¹¹).

Joseph Cayrade est prieur en 1760. Jean Lacalm, vicaire perpétuel, dès 1730, dit prieur en 1756³¹² ; dès 1751, André Laborie, prêtre depuis 1746. Il fut assassiné par son vicaire Souquet le 5 décembre 1773. Dès 1774, Pierre François Vidal de Lapize, que l'on a identifié avec son neveu du même nom, diacre en mars 1783, prêtre en mars 1786. C'est celui-là, croyons nous - sa jeunesse permet de le croire - qui fut le dernier curé de Montfaucon. Il dut prêter serment mais probablement avec restrictions, ce qui lui amena des difficultés (les pages qui se rapportent à la date de prestation du serment ont été arrachées dans le registre municipal qui se trouve à la Bibliothèque Municipale de Cahors). Il partit pour Paris, fut dénoncé sans doute ; en tout cas arrêté et conduit à l'abbaye, pendant que son parent le chanoine du Vigan était enfermé aux Carmes. Mais sur le registre d'écrou, la mention de prêtre manque : il a refusé de dire ce qu'il était, est-il écrit. Cela ne l'empêcha pas d'être massacré avec les autres détenus, tandis que son parent plus heureux parvenait à s'échapper des Carmes et à s'enfuir en Angleterre. Il nous a laissé le récit intéressant du danger terrible qu'il courut et de sa fuite. Rentré en France, il fut aumônier du lycée de Cahors et mourut dans cette charge.

Le doute laissé sur la mémoire de Pierre François junior n'a pas permis, malgré sa mort tragique, de le mettre sur la liste des prêtres martyrs de septembre 1792.

Mauriès, vicaire de Payrignac, fut élu curé de Montfaucon en avril 1791, ce qui prouve que le curé avait juré avec restriction ou avait rétracté son serment ; en tout cas, il n'était plus à Montfaucon.

En 1797, Jean Jardel assistait au synode de Mgr. Danglars.

Quelques vicaires :

1609.1613, Breu ou Broue, Jean Malon - 1653, Géraud Floirac, de Caniac - 1697, Artel - 1713, Antoine Guiraudon, comme il était gradué, il disputa sans succès l'archidiaconé mage de Figeac au curé congruiste d'Assier, Jean Laussure - 1749, André Laborie - 1767, messire Louis Laborie, prêtre - 1773, Souquet, qui s'enfuit en Espagne après le meurtre du curé, ne rentra qu'après la Révolution et mourut à Cahors de mort violente.

Chapellenie de Comte

Fondée en 1508 en la chapelle Notre Dame de Pitié dans l'église de Montfaucon ; en était titulaire en 1760, messire Jean Louis Laccassaigne. Les consuls en étaient patrons et devaient autant que possible la conférer à un prêtre de la famille Comte, le fondateur.

³¹¹ Les du Garric étaient seigneurs de Lapeyre et de Peyronenc.

³¹² Legs à la miséricorde de Figeac en 1756.

Confréries

Saint Jacques, chapeliers. Sacré Cœur, manuel dans les papiers Greil.

Ecole

La seule mention que nous avons eu au sujet d'un Reinaldy, originaire du Rouergue, qui vint échouer à Montfaucon, après s'être fait chasser de plusieurs diocèses. Il y a sur son compte un rapport assez vif du curé Laborie qui semble bien avoir mis quelque exagération (arch. Lot G.9 n°8 et 9).

Curés modernes

1801, Dissac Joseph - 1804, Besserve qui fut doyen de Gramat - 1813, Martin - 1825, Guy Larnaudie - 1830, Derrupé - 1835, Jean Baptiste Larnaudie - 1877-19.., Thamié.

Eglise

Elle fut interdite, en 1787, comme peu solide. Les habitants ne se décidèrent que difficilement à la réparer et le firent assez mal. Beaucoup de lézardes. On parle cependant (1924) de la faire classer.

Saint Martin de Sèniergues

Comme nous l'avons dit paroisse matrice supplantée par l'annexe de Montfaucon, devenue succursale au Concordat et destinée à redevenir annexe. Eglise à chevet roman, très remarquable.

Nous avons mis ensemble les curés de Sèniergues et les prieurs de Montfaucon.

Le nom est souvent écrit Sènizergues ; on trouve les formes Saliergues, Sinhargues, etc.

Fief de Saint Bressous

Ne rappelle sans doute aucune chapelle, mais seulement une famille de ce nom, de la parenté des seigneurs de Cardaillac.

Saint Hilaire

Rattaché ainsi que Roques au membre de Saint Vézian (arch. Lot F.169). en 1336, Guillaume de Saint Hilaire reçoit une terre à fief de Raymond de Rassiols.

La Malauderie du côté de Campagnac.
Saint Amant.
L'ermitage.

Saint Julien de Sènièrgues.

Cette paroisse, prieuré-cure, avait-elle son chef-lieu à l'endroit appelé la chapelle au nord de Sènièrgues, à l'embranchement du chemin qui vient du petit bourg et de la route de Gourdon, ou dans le vallon, auprès de la fontaine de Saulou d'où part la longue et plate vallée de la Dame ? sous La Poudade ?

En 1350, Adhémar d'Ussel était pourvu de ce prieuré (Clément VI reg. Aven. 60 f.5). Il fut curé à Sènièrgues et à Montfaucon au XV^e siècle. Imbert Rodilhon le résigna d'abord en faveur de son neveu Jean Sauge, auquel il résigna également ses deux autres paroisses, tout en gardant le titre de prieur (1482 - fonds Latran 812 f.44). Jean II Sauge, neveu du précédent, se le fit disputer par Bertrand Séguier. On mis le séquestre sur le prieuré de St Julien. Il n'en est plus guère question dès lors, et Saint Julien se confond avec Sènièrgues.

En 1316, reconnaissance de terre en cette paroisse faite à Raymond de Rassiols par Guillaume Laval, sur le chemin de Vaillac à Rocamadour papiers de Larra).

Saint Vézian

Déformation probable de Saint Vivian. Eglise située non loin des Vitarelles, dans le vallon parallèle à celui qui vient de la fontaine. Famille de ce nom : 1458, Pierre de Saint Vézian, docteur ès lois, lieutenant du Sénéchal à Gourdon (papiers Larra - Archives municipales FF48).

Cette paroisse était un membre de la Commanderie des Templiers, puis des Hospitaliers du Bastit. C'est probablement la paroisse de Sa-Verguède (sic) dont le sénéchal du Quercy maintient la possession au Commandeur en 1293, contre les gens du roi d'Angleterre (Dom du Bourg p.547).

En 1279, le Commandeur Raymond de Robert achetait, pour la somme de 53 livres, au damoiseau Pierre de Baussac, écuyer, divers terroirs situés en la paroisse de Saint Vézian (mas de Villemur, pech Sanguinhos, mas del Verdier, mas de Caillac). Témoin : Guillaume de Barbuson. Dans les confronts sont nommés, un peu défigurés des hameaux qui existent encore : Vaysse, Montcany, Coussard, Barbazot, etc (arch. Haute Garonne - fonds de Malte - Le Bastit, liasse 12, n°1).

Quelques années après, le roi d'Angleterre ayant fondé la bastide de Montfaucon, ses officiers disputèrent au Commandeur la paroisse de Saint Vézian ; mais devant le tribunal même du sénéchal, Hélie de Caupène, le Commandeur eut gain de cause (Dom du Bourg, le grand- prieuré de Toulouse).

Ce ne fut pas le seul conflit qu'eut le Commandeur avec les gens du roi anglais au sujet de Saint Vézian. Ils prétendaient avoir tout droit de justice sur le lieu de Campagnac, paroisse de Sényergues mais qui dépendait de ce membre de la Commanderie. En conséquence de son droit, le juge du Bastit avait condamné un homme qui avait volé un porc à Raymond de Verneuil, à avoir l'oreille coupée. Le lieutenant du sénéchal, Armand de Codies, confirma cette sentence et maintint le Commandeur en la possession de la justice de Campagnac (juin 1273) (arch. Hte Garonne - fonds Malte 37 n°17 - Le Bastit, liasse 12 n°1). Assises tenues à Montfaucon, où l'on trouve le chevalier Raymond de Saint Géry, Guillaume de Goudou, Bertrand et Guillaume de Vassal, N. de Raciols, damoiseau, Raymond d'Auriolle, prêtre, etc...

Deux actes de 1339 et 1360 montrent que les consuls de Montfaucon revendiquaient des droits sur les Cayrouses de Campagnac. En 1348, le Chapitre de Cahors, comme seigneur de Goudou, prétendait que la terre de Campagnac dépendait de cette paroisse, tandis que le Commandeur du Bastit disait qu'elle dépendait de Saint Vézian, dont le curé recevait, pour le service, un tiers des dîmes. L'arbitre Amalvin de Caraygues décida que les dîmes seraient partagées entre le Commandeur et le chapitre, ou entre les curés de Sényergues et de Goudou. (Papiers Greil, procès du Garric-Maynial).

En 1464, un terroir de Lalignié, paroisse de Saint Vézian et de Montfaucon payait rente au chapitre du Vigan (Papiers Daynac).

Dans le procès-verbal de visite du Bastit en 1613, le Commandeur frère Arnaud de Villeneuve dit avoir un petit dixme sur la chapelle de Saint Vézio, pour toutes sortes de grains : deux tiers, l'autre tiers perçu par le recteur de Montfaucon. Le Commandeur n'est pas tenu à faire dire la messe dans cette chapelle le jour de la fête de Saint Laurent, qui est le patron d'icelle.

En 1617, il fut condamné aux réparations nécessaires à faire à cette église, sur la demande des marguilliers, étant curé (de Montfaucon ?) frère Pierre Bourdarie (voir Revue Religieuse, factum incomplet publié par M. Foissac). En 1638, même condamnation contre frère Louis Adhémar de Grignan. Celui-ci en 1642 envoie procuration à son juge messire Jean Bouzon pour lever les sommes qui lui sont dues et les employer à la réparation de l'église de Saint Vézian. La mort du juge empêcha.

En 1669, requête au visiteur pour demander la restauration de l'église et un curé pour la servir.

1671 - Assemblée des paroissiens : Me Jean de Pechméja, docteur en médecine - Jean d'Albarel, bourgeois - Jean Garrigues, bourgeois - André Vaquié - Gabriel Hugon, bourgeois - Jean Bastit - Jean Aurusse - Jean Giscard - Anthoine Picaran - Anthoine Bach - Jean Capelle - Jean Pialoux de Caniac - Géraud Froment - Guillaume Planavergne, marchand - Pierre Bourdarie - Pierre Mourgues - Antoine Dulac - Jean Bastit - Hugues Manié, marchand - Etienne Calmon - Jean Domerg et autres, représentent que depuis 60 ans, les Commandeurs ont négligé cette paroisse, n'ont fourni aucun vicaire, en sorte qu'ils vont aux paroisses voisines et abandonnent les tombeaux de leurs pères.

On leur a fait des promesses, on ne les a pas tenues, pas plus les autres que le dernier Commandeur, M. de Collonges. Ils demandent qu'on ne les tienne plus dans l'abandon. Ils envoyèrent un député porter la supplique au chapitre tenu à Toulouse ; il fut éconduit.

En 1676, le nouveau recteur de Montfaucon, messire Hector Larribe, déclare que bien des prédécesseurs aient bénévolement administré les sacrements aux habitants de Saint Vézian en attendant que leur église fut réparée. Il ne se trouve pas en état de continuer ce service, à cause de la grande occupation que lui donnent ses deux paroisses. Mais il dut revenir sur sa détermination, puisqu'en 1677, Melchior d'Alies, prieur de Montfaucon lui donne le tiers de la dîme de Saint Vézian pour le service qu'il a fait.

Vers ce temps, M. Cossaune de Labastide-Murat, juge de Durbans et du Bastit, offrait un ecclésiastique ami et parent, pour cela.

La visite de 1764 montre que l'église ne fut jamais réparée et que les désirs des paroissiens ne furent pas exaucés. Il leur était facile de se rendre à Montfaucon ou à Sénierges. A cette date, à la place de l'église, il n'y avait plus qu'un « tas de pierres qu'on nous a dit être les débris d'une chapelle dédiée à Saint Laurent ».

Quelques autres notes sur Saint Vézian :

1317 - Les de Foulon, fils de Pierre de Foulon, vendent à messire Bertrand de Lantoy de Montfaucon des rentes au Verdier, alias de Foulholes dans la paroisse de Saint Vézian (papiers Larra).

1324 - Dîmes de la borie de Genilhas, en cette paroisse, contestées au Commandeur par Raymond de la Roque. L'arbitrage du Commandeur d'Assier n'aboutit pas. Affaire renvoyée par Jean XXII devant l'official de Rodez (Le Bastit, liasse 12, n°2).

1339 - Accord entre Bertrand d'Hébrard de Saint Sulpice et son fils Raymond d'une part, et noble Guillaume Vassal, à qui ils abandonnent la jouissance d'une certaine rente due par les consuls de Montfaucon pour raison du terroir de les Cayrouses de Campagnac (arch. St Sulpice).

1348 - Accord entre le Commandeur du Bastit représentant la paroisse et le vicaire-curé de Séniergues qui fait le service d'une part et le Chapitre de Cahors au sujet du terroir de Campagnac.

1360 - Procès entre Pierre de Jean procureur de son père Sicard et les consuls de Montfaucon, pour les 15 livres de cens données à Carbonière d'Hébrard, sa femme, par Héliz de Vassal, femme de Raymond d'Hébrard et mère de Carbonière, sur les 25 livres de rente à elle donnée par son frère, G. de Vassal, sur terre confrontant terroir de la Malauderie (arch. St Sulpice).

1484 - Investiture d'une terre dans cette paroisse par Jehan de Ricard, seigneur de Vaillac (Papiers de Larra).

La ville et communauté de Montfaucon et sa seigneurie

On trouvera dans la Revue Religieuse (1905-1906, n° du 1^{er} et du 8 septembre 1906, p.833 et 844) les détails relatifs à la fondation de la Bastide, d'après les Vascon Rolls. Le roi d'Angleterre ayant acquis la justice dans de nombreux ressorts, mais n'ayant pas où tenir ces assises, chargea son sénéchal Elie de Caupène d'acheter, de concert avec son clerc Etienne de Fitta, un emplacement pour faire une bastide.

Cet emplacement fut acheté à Fortanier de Gourdon, non pas fondateur de Labastide-Fortanière, comme je l'ai dit en cet article (p.835), mais le petit-fils du fondateur, dont la mauvaise administration contribua beaucoup à ruiner la maison de Gourdon et dont le fils dut vendre précisément Labastide-Fortanière (voir ce nom). Le terre fut achetée, d'ailleurs Fortanier devait déjà de l'argent au roi, et la bastide fondée. Il est facile de voir en effet, à la régularité du plan de Montfaucon dont toutes les rues se coupent à angles droits, que la ville a été bâtie d'une seule fois.

Elle reçut du sénéchal au nom du roi une charte de privilèges et de coutumes ; cette charte a été publiée par M. l'abbé Galabert dans le bulletin de la Société des Etudes du Lot.

Documents

1 - Le roi veut un emplacement (Rôles gascons, Bémont II, p.554, n°1806).
« Comme dans notre terre de Quercy, de nouveau en nos mains parvenue, nous n'avons aucune propriété, surtout dans des lieux commodes où nos sénéchaux et bayles puissent tenir leurs assises convenablement et exercer leur charge pour tout ce qui touche à la juridiction haute et basse, nous vous mandons » écrit-il au sénéchal du Périgord et Quercy, « de vous entendre avec messire Etienne de Lafitte, receveur des revenus royaux en Agenais, notre clerc, pour acheter un bon castellare ou fort, sur lequel on puisse construire pour notre usage une bastide où nos officiers tiendront leurs assises et exercer leurs autres droits de juridiction, donnant à tous nos officiers dans le duché de Guyenne mandat pour qu'ils vous obéissent dans l'exécution de nos ordres ».
Westminster 7 juillet.

2 - L'affaire avec Fortanier de Gourdon (Rôles gascons, Bémont II, p.554, n°1807).

Ecrit en faveur de Fortanier, seigneur de Gourdon, à Itier d'Engolême, son connétable de Bordeaux.

« Nous avons promis de prêter à notre cher et fidèle varlet Fortanier, de Gourdon, 2000 livres arnaudines ; nous vous mandons, aussitôt que vous aurez été avisé par lettres patentes de nos chers Elie de Caupène, notre sénéchal, et messire Etienne de Lafitte, notre clerc, que ledit Fortanier leur a assigné 500 livres de sa terre sur certains lieux, ou se sera engagé à payer chaque

année une certaine somme d'argent jusqu'à complet remboursement des 2000 livres, puis lui fassiez donner les dites 2000 livres sans aucun retard, en ayant soin de recevoir de lui des lettres constatant qu'il a eu cet argent, que vous voudrez bien marquer sur vos livres de compte ».

Westminster, 8 juillet.

3 - Ordre de paiement.

Le roi à son trésorier d'agenois, Jean de Caudème.

« Nous vous mandons d'acquitter toutes les dépenses nécessaires et raisonnables que notre clerc Etienne de Lafitte a faites au sujet de la fondation et construction de la nouvelle bastide et de nos maisons de Montfaucon et celles qui seront encore faites, pour ce sujet, du commandement de notre sénéchal et dudit Etienne. Et vous le marquerez sur vos comptes ».

Westminster 21 juin 1291 (Bémont 2167).

4 - Les seigneurs du lieu.

Le roi au sénéchal (Bémont 2148).

« Galhard de Raciols, chevalier, et Raymond de Verneuil, damoiseau, nous ont demandé de faire exécuter les conventions conclues entre eux et les autres coseigneurs du castrum du lieu de Séniergues, et nos officiers, et d'annuler la défense faite par notre bayle auxdits seigneurs de jouir de leurs droits accoutumés. C'est ce que leur accorde le roi en mandant au sénéchal de ne pas permettre que ces seigneurs soient troublés par les officiers royaux ou les bourgeois de la nouvelle bastide. 25 mai 1293 ».

5 - même sujet.

Lettre à messires Pierre Delpech et Raymond de Bernadon, qu'ils fassent une enquête sur les griefs exposés par Galhard de Raciols en son nom et au nom des autres coseigneurs ; il est question non seulement de conventions non tenues, mais encore de dommages causés sur les biens par les habitants de la nouvelle bastide.

Cantorbéry, 10 juillet 1293 (Bémont 2172).

6 - Approbation des coutumes. Lettre au public.

« Nos gens ont édifié en terre quercynoise une bastide appelée de Montfaucon et notre sénéchal Elie de Caupène a donné aux nouveaux habitants, avec le conseil et le consentement de notre clerc Etienne de Lafitte, certaines coutumes et libertés telles que nous les donnons à nos autres bastides, par lettres scellées de leurs sceaux. Sachez que cette fondation et cette charte de coutumes, nous les approuvons et ratifions pour nous et nos héritiers, et nous les confirmons par les présentes ».

Westminster, 23 juin 1293.

D'après Lespine (171, f.147), des assises auraient été tenues en 1294, à Montfaucon, par Guillaume Gaillard, clerc du roi de France, et Jean Flottes, sénéchal du Quercy.

1298 - Au sujet des assises, quelques difficultés entre Fortanier de Gourdon et les officiers anglais (Saume de l'Ile, f.1151).

7 - Gasbert de Peyrille, gouverneur, 1323.

Les commissaires délégués par le roi d'Angleterre pour la Guyenne au sénéchal du Quercy.

« Considérant la promptitude et le soin avec lesquels messire Arnaud de Peyrille, chanoine de Lavour et camérier du pape (officier de la chambre apostolique) s'est acquitté des affaires dont le roi l'avait chargé auprès de la Curie romaine, et les services qu'il lui a également rendus dans le duché de Guyenne et qu'il peut lui rendre encore, et voulant lui être reconnaissants dans la personne de son frère Gasbert de Peyrille, damoiseau, donnent mandat au sénéchal de lui confier la châtelainie du castrum ou bastide de Montfaucon, et de le mettre en possession de ce gouvernement, ainsi que du sceau du roi et du duc, avec les émoluments attachés à cette charge, en la forme et mode dont les tenait feu messire Roger de Gaya, dernier châtelain, mandant à tous les sujets du roi et du duc de lui obéir fidèlement... » (arch. du Public Record Office, ancienne correspondance, vol. 37, lettre 7).

Ils se chargent de procurer confirmation par le roi de cet acte. Avignon, le 20 mai 1320 (sic) et le 13^e du règne du roi (arch. du Public Record Office, ancienne correspondance vol. 37 lettre 7).

Lettre du roi au sénéchal à ce sujet (Rôles gascons, an XIV, rôle 33).

Supplique d'Arnaud de Peyrille, demandant au roi de vouloir bien donner ampliation de confirmation de l'acte des commissaires (ibidem.f.274, n°13662).

8 - Le successeur de Gasbert de Peyrille - 1327.

Lettre du roi Edouard au sénéchal du Périgord.

« Par nos lettres patentes, à la demande de notre cher clerc et fidèle maître Hugues d'Engolême, archidiacre de Cantorbéry, nous avons accordé à notre cher noble Elie Guillaume de Clermont, la châtelainie du castrum de Montfaucon en notre duché de Guyenne, avec l'office de cette châtelainie et la garde du sceau, que feu Gasbert de Peyrille avait, par concession de la part de notre feu père Edouard, roi d'Angleterre, pour qu'il jouisse de tous les revenus et émoluments qui sont attachés à cette charge, sa vie durant, ainsi qu'il est plus à plein écrit dans les dites lettres.

En conséquence nous vous mandons de vouloir délivrer audit Elie la châtelainie et la charge susdite, selon le teneur de nos lettres ».

Donné à Westminster, le 24 février an Z.

Par bref, sous le sceau privé (Gascon Rolls, n°39, parchemin 5).

En 1346, Guillaume de Montfaucon (mais s'agit-il du nôtre ?), sénéchal et capitaine pour le roi en Périgord et Quercy, fait payer, pour la garde de Gourdon, Pons de Gourdon, chevalier, seigneur de Peyrille (Arch. Lot F.431, d'après le fonds Clairambault).

En 1369, le duc d'Anjou, considérant la fidélité de Ratier de Belfort, chevalier, seigneur de Belfort, envers le roi de France et son lieutenant, lui donne en récompense toute la juridiction et l'impère, mère et mixte, des lieux de Vers et de Montfaucon, avec toutes les appartenances et les émoluments qui vont jusqu'à 200 livres de revenu annuel, non compris les droits de juridiction et les édifices ; la juridiction de la villa de Belmont, d'un certain Paut, du lieu appelé en français le capmas de Pradier ; tous les biens meubles et immeubles acquis par messire Raoul de Moscardon de Pierre de la Roque, du temps que Raoul était procureur du duché de Guyenne, etc... Confirmation par le roi au mois de novembre (arch. nat. JJ100, n°303 - arch. Lot F.285).

Montfaucon retomba (au premier mai 1370, le captal de Buch s'y trouvait) entre les mains des Anglais et au mois de septembre 1381, le roi Richard confirmait la donation faite par son père le Prince Noir, duc de Guyenne, à Bertugat d'Albret, en récompense des services reçus de ce chef de bandes, des lieux de Montfaucon et de Cazals, pour lui et ses héritiers. Mandat au sénéchal anglais et au connétable de Bordeaux de le mettre en possession (Vascon Rolls, n°95, parchemin 18 - arch. Lot F.488).

Domaine du roi d'Angleterre, Montfaucon devint par la victoire définitive, domaine du roi de France et ville royale (en 1305, ferme du greffe de Montfaucon, Vers et les Alix, 4 livres tournois ; 1306, ferme de la baillie de Montfaucon, 73 livres 13 sols 4 deniers). En 1476, baylie affermée par Bernard Albarel, 7 livres, 5 sols ; oublies, cens et rentes à Guillaume de Viers : 7 livres, 15 sols ; greffe à Bernard Albarel : 2 livres, 6 sols, 8 deniers (Enchequer... - arch. Lot F.115). en 1579, le tout 81 écus (Malleville).

En 1369, le seigneur de Vaillac avait essayé de profiter des troubles causés par le soulèvement du Quercy pour s'emparer de la juridiction de Montfaucon. Il reçut reconnaissance des habitants à ce qu'il paraît le lundi avant la Toussaint, mais ce coup de force n'eut alors rien de définitif.

1439 - retombe aux mains des Anglais.

1441 - repris par Rodrigue de Villandrado.

Mais le 8 juin 1514, le roi rendit à Jean Ricard, seigneur de Vaillac la terre, justice, rentes et devoirs qu'il avait à Montfaucon (Acte de Combetti, notaire de Gourdon. Vidimus de 1586, voir cependant un peu plus loin).

En 1533, transaction entre Jean de Ginouillac dit de Ricard, capitaine et baron de Gourdon, seigneur de Vaillac, Ginouillac, Soucirac, Beaumat, Relhac (Relhaguet) et sénéchal, par son procureur Pierre Maynial, de Frayssinet, licencié ès droit, et les habitants de Montfaucon et Sènièrgues (on nomme Pierre Rigal, Jean Bordarie, Géraud Combettes, consuls - Coldefy, Poujade, Albarel, Sérignac, Guitard, Calvet, Aurusse, Gibeli, Cayssac, Cabarroc, Périé, Meyssen, ...qui ont donné procuration le 16 novembre 1533 à Me Jean Albarely, avocat, leur syndic, au sujet d'acaptés réclamées par M. de Vaillac pour des pacages qu'ils tiennent en commun dans son fief et sa juridiction : 25 livres par an.

Ils demeurent exempts de ce droit ; il leur donnera même 8 livres et personne des deux côtés ne réclama rien, pour les frais et en particulier pour les frais qu'avait eut à subir Antoine de Castro, seigneur de Rassiols, dans la poursuite du procès (Papiers Flaujac).

Il y eut vers le même temps un échange entre Antoine de Castro et Jean de Ricard (Papiers de Larra) : reconnaissance au premier en 1523 où il est parlé de Jeanne del Castel et de Raymond del Castel.

1580 - Guerres de religion (Cabié, 609, en détail).

En 1595, le roi avait aliéné le Quercy à M ; le comte de Dompmartin, jusqu'à concurrence de 32000 livres de rentes par an. L'année suivante, M. de Dompmartin vendit à M. de Vaillac la justice et seigneurie de Montfaucon (ce que sans doute le roi aurait réservé en 1514). Les habitants avaient voulu troubler le baron dans sa possession ; il avait obtenu avis favorable en 1557.

Le 29 mai 1596, par devant X et Y notaires du roi en son châtelet, haut et puissant messire François de Dompmartin, comte de Quercy, demeurant au lieu de Porcherons, près de Paris, vend, cède et transporte à messire Loys de Ginouillac, baron de Gourdon, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, représenté par messire Paul de Sire, conseiller du roi, la terre et seigneurie de Montfaucon et Cinèrgue en Quercy, domaine et revenu d'icelle, appartenances et dépendances des dits lieux, droits de toute nature, etc... Le 11 juin 1596, approbation du roi - le 29 juin, enregistrement (Papiers de Larra).

14 octobre 1596, publication de la vente, Guillaume Buffet étant comme Toussaint de Sigarie, capitaine - Bastit, notaire royal.

? Requête au roi de la part de l'acheteur pour la délimitation des communautés de Montfaucon, Vaillac, Soucirac, Ginouillac. Il y a des difficultés avec les habitants.

21 mai 1599. Il obtient une ordonnance royale défendant aux habitants de Montfaucon et de Sènièrgues de chasser et tirer aux bêtes fauves et autre gibier, avec chiens, arquebuse, arbalète, filets, collets, rets, toiles, tonnelles et autres choses prohibées (Papiers de Larra).

1602 - Arrêt du conseil privé du Roy maintenant le comte de Vaillac en la jouissance de la moyenne et basse justice de Montfaucon, dans les bornes délimitées par cet arrêt, avec haute justice sur Vaillac, Soucirac, Ginouillac.
1603-1607 : opposition à cet arrêt ; procès sur la délimitation (Papiers de Larra).

1617 - Transaction entre le baron de Vaillac et Me Jean Farganel, avocat, touchant certaines rentes vendues sur Montfaucon et Sènièrgues par son père Louis de Gourdon. Dans des détails, il est dit que messire Antoine de Pouzargues (une branche de Pouzargues avait le domaine de la Seyrie) avait épousé le fille de Farganel.

1627 - le comte rachète les rentes tenues par Farganel, lieutenant principal de l'élection (Papiers de Larra).

1627 - Au château de Vaillac, messire Louis II de Gourdon vend à réméré à Antoine Lacam, bourgeois et marchand de Gourdon, 80 quartes de froment et 27 livres de rentes à prendre sur les consuls de Montfaucon, pour 5000 livres (Papiers de Larra).

1654-1662 - Noble Ambroise de Beaumont, seigneur de Carluçet et de La Comté, avait acquis des consuls de Montfaucon, certaines terres dans la directe de messire Jean Paul de Gourdon, comte de Vaillac : tènement de terre de Prat. Le comte en demande la revente. Monsieur de Beaumont refuse. Monsieur de Vaillac le fait assigner, tout en offrant de le rembourser. Beaumont fut condamné, Vaillac étant seigneur de Montfaucon, mais ils s'arrangent entre eux, le 28 mai 1667.

La Seyrie

Partie à Leyme (Arch. Lot B.334). Noms de ceux qui payaient rente au XVI^e siècle : Lescure, Lacam, Fournols, Coldefy, Pons, notaire, Vabre, Pons de la Bourdarie, Rigal.

Le 5 avril 1654, M. de Vaillac vend à noble Pierre de Pousargues, sieur de la Seyrie, habitant de Cahors, 29 quartes et 1 quarton froment - 68.1 avoine, avec droits seigneuriaux à prendre sur Montfaucon et Sènièrgues. C'est pour payer la dot de ses filles, Mme de Gourdon et Mme de Montferrand à l'hôpital Saint Dolus : 4000 livres plus 2000 pour bagues, ameublement, etc... (Papiers de Larra).

En 1666, hommage au roi de noble Pierre de Pousargues, sieur de la Seyrie, pour rentes en la juridiction de Montfaucon (arch. nat. P.540 n°61).
1723, Antoine Merlin, conseiller au Présidial, pour les rentes acquises par feu de Pousargues de Jean Paul, comte de Vaillac (arch. nat.P.548³, p.153).

Les Belvèze - Messire Pierre Belvèze, ancien président au Présidial, hommage - 1727 - et dénombre - 1732 - des rentes de sa métairie de Barbazot acquises par messire Pierre Belvèze, chanoine, de messire Antoine d'Albarel et de son fils Antoine, recteur de Thégra, qui les ont eux-mêmes acquises de noble Pierre Victor d'Albareil de Saint Clair.

1762 : hommage de M ; Messire Guillaume belvèze, chanoine de Cahors pour les mêmes rentes (arch. nat. q1 148 n°34 - q1 149).

Les Auriole en 1455 avaient du bien dans la juridiction (arch. Hte Garonne E 1080 f.349).

Dénombrement de messire Hugues Vidal de Lapize, lieutenant général au sénéchal de Gourdon.

- 1- Fief de Villemur au Bourdarie, près Roques et Barbazot.
- 2- Boriage d'Hermet jadis appelé les Garriges de Saint Bressous.
- 3- Fief de la Teyssonnière.
- 4- Garric Fourcat près de Barbazot.
- 5- Fief de Barbazot, possédé par le sieur de Belvèze.
- 6- Les Garriges de la Teyssonnière.
- 7- La Caussade près des Vitareilles.
- 8- Des Empeaux.
- 9- De Linède, paroisse de Sènièrgues, possédé par le sieur de Dounach de Lavour.
- 10-Font Maury.
- 11-Pech Cayrel.
- 12-Rouzais, une partie des rentes allait au chapitre du Vigan.
- 13-Tavernier au Camp de l'hoste.
- 14-De Balène (ou Lardies ou del Battut) partie aux héritiers de M ; de Pouzargues de la Seyrie.
- 15-De Campbertrand et Teulat.
- 16-Sol menudal.
- 17-
- 18-Pradinats.
- 19-Langlade ou bergon Saint Julien.
- 20-Sayssac
- 21- Pech Guilhem, Fonne...etc (domaine en partie aux prêtres de Vaillac).
- 22- Combel d'Ayrole ou La Faurie.
- 23-Pech de Rodes ou Gachard, fief possédé par le sieur Pechméja et Antoine Goujet.
- 24-Galy, Sarrut, Peyrelevade (partie aux prêtres de Vaillac, partie au prieur de Saint Julien).
- 25-Desclaux
- 26-De la Crause, sur le chemin de Sènièrgues à Saint Julien
- 27- ?
- 28-le Soulelia
- 29-Benne et Campredon

30-de Gimel (parce que les Gimel de Paluel le possédèrent).

31- del pech de Lacassaigne ou de la Gimbaudie (au sieur de Lavaur de Dounach).

32-de Tresplats

33-Pech Lacoste

34-Pech de Grimal proche de Lacassagne

35-La Lombarde

36-L'Albugue

37-L'ort del Four dans Sériergues

38-Bandes del Saulilla et Canterel, dans Sériergues.

Signé : Pebret, sergent du domaine en la Cour Royale de Montfaucon.

Actes rappelés.

1460 : bail à fief de Vielmur au Borderie.

1476 : fiefs de dame Jeanne de Raciols.

1489 : reconnaissance par Pierre Hermet à noble Marques de Peyronnec, seigneur de St Chamarand.

1523 : échange entre noble Antoine de Castel et Jean II de Ricard, baron de Vaillac.

1588 : échange entre le seigneur de Saint Clair et le seigneur de Rassiols.

(arch. nat. P547³, n°CVII - 1725)

1724 - le sieur Jean Garrigues, consul de Montfaucon, délégué par délibération du 19 novembre, rend pour la communauté les « foy et hommage et serment de fidélité que les dits consuls et communauté doivent et sont tenus de faire au roi, pour raison de droit que la dite communauté a de nommer annuellement les consuls, lesquels exercent la justice au nom du roi, et autres privilèges, droits et libertés ; elle est mouvante de Sa Majesté à cause de son comté de Quercy - 29 décembre.

La délibération avait été tenue sous la halle de Montfaucon. Noms des présents : Garrigues, bourgeois - Antoine Viadan, greffier

Consuls : messire Jean Castanié, lieutenant-général criminel au siège de Gourdon - Jean Cambonies, bourgeois - Jacques Dega, avocat - Jean Vaquié - Jean Vidailac, bourgeois - François Marty, praticien - J. Garrigues, maître-chirurgien - Charles Sabréjou, maître apothicaire - Antoine Buffet, praticien - Jean Aurusse - François Duran, marchand - S. Bastit - Guillaume Doumerg - Michel Fournol, marchand - J. Fournol, maître serrurier - Jean Marty, travailleur - J. Laborie, etc... Bos, notaire royal secrétaire

(arch. nat. P 549¹, n°34).

1771 - Indication des villages de Montfaucon et de la juridiction qui comprend Sériergues (arch. Gourdon FF27).

Cadastré de 1759 - 1766 (arch. Lot E.40).

Bayle en 1474 : Antoine Rebuffé, cité dans un procès avec le Commandeur du Bastit.

1713 - 288 feus.

Montvalent

En latin : de *monte valenti*, que quelques auteurs ont traduit mont Vaillant. Château des vicomtes de Turenne devenu chef-lieu de châtellenie, remplaçant la vicomté de Brassac. L'église de Montvalent ne fut d'abord qu'une simple annexe de celle de Brassac. Les pouillés, relativement récents, mettent : St Christophe de Montvalent de Brassac, à la présentation du chapitre du Vigan³¹³. Le pouillé Dumas (1679) dit p.76 : l'église de St Christophe qui est sur la montagne de Montvalent était anciennement au bas de la montagne au lieu appelé Brassac, lieu actuellement détruit complètement.

Ce nom de Brassac a singulièrement induit en erreur M. Deloche qui l'a confondu avec le Brassac situé près de Lauzerte. M. Lacabane a relevé assez vertement cette grossière erreur. Il reste encore quelques ruines de cette église de Brassac sur le chemin de Montvalent à la fontaine St Georges. En réalité l'église de Montvalent avait pour patron Saint Namphaise, l'ermite de Caniac ; on a dit : Saint Hilaire, parce que dans une bulle de 1183, on a écrit *Sancti Laupharii*, qui a été lu : *Sancti Hilari*. Voir la seigneurie de Brassac.

Il y avait à Montvalent l'église Saint Namphaise et la chapelle St Jean, chapelle castrale, qui est vraisemblablement l'église paroissiale actuelle. Toutes les deux sont dites annexes de St Christophe de Brassac dans une bulle de 1530 : « *ecclesia parochialis sancti Christophori montis Valentis alias de Brassaco, cujus et illi annexae ecclesiarum sanctorum Joannis et Naupherii castris dicti loci montis Valentis* » (fonds Latran 1534, f.128).

Curés :

1304 - Bertrand d'Engolême, chanoine du Vigan (arch. nat. R² 469).

1342 - Bertrand Gasc, vicaire perpétuel, chanoine du Vigan, reçoit un canonicat dans la cathédrale de Bordeaux : il est dit familier de Bernard Stephani, notaire du pape (Clément VI - aven 13, f.380 - Supplic I, f.44^L - Vat. 166, n°44).

1347 - Echange avec Adhémar de Durval, recteur de Gréalou, des églises de Barsac et Montvalent, dont l'une dépend de l'autre (Clément VI Aven.36, f.270[†]).

1350 - Raymond de St Clair a la double vicairie perpétuelle, lorsque son oncle Bertrand d'Aragon, seigneur d'armes du Pape obtient pour lui canonicat et prébende dans l'église de Wigorn (Angleterre) (supplic.20, f.421). Il résigne, en 1354, par l'intermédiaire de son oncle, et a pour remplaçant Géraud La Majorie (supplic.25, f.68).

En 1395, l'église de Montvalent est unie provisoirement au prieuré des Fieux, ruiné par les guerres (R.aven.280, f.314).

³¹³ Dès 1143 au moins le Vigan possédait cette église (Lacroix, series S 73 et 75 - Lacoste II, p. 46, 449, 115).

Le 4 décembre 1442, Pierre Carlaudon, recteur de Montvalent, était dans l'étude du notaire Pierre de Ségarie, de Rocamadour, où il arrentait quelque ayral de jardin à Montvalent (arch. Gourdon D.54, 129).

Etait recteur, en 1452, Pierre Chastanier.

Dès 1492, Gilles de la Tour, fils du vicomte de Turenne, Armet IV et d'Anne de Beaufort, dès 1479 protonotaire apostolique et en 1517 élu évêque de Tulle, mais il dut céder le pas à François de Lévis-Ventadour (Bulletin de Brive, T.II, fasc.2, p.295).

En 1514, résignait l'église St Christophe de Brassac de Montvalent, Louis de Courtin, des Courtin de Bourzolles, moine de Vigeois ; il était remplacé le 14 juin, par noble Pierre de Courtin, son neveu (reg. Vat. 1006, f.77).

En 1518, Guillaume Séguy (Seguini) résignait ; l'église est donnée à Jean Séguy, déjà chapelain d'une des chapellenies de Boissières, chanoine du Vigan, prieur de Calamane, archiprêtre de Salviac, bachelier ès décrets. L'église St Christophe a pour annexe St Namphaise (reg. Vat. 1129, f.127). il permute, en 1526, avec le suivant (not. Combet)

En 1530, résignée par Pons Contet, l'église St Christophe avec son annexe des Sts Jean et Namphaise du castrum de Montvalent, est donnée à Pierre de Chabannes, senior, du diocèse de Périgueux (fonds Latran, 1534, f.128).

En 1541, Pierre du Bosquet, recteur de « Mont Vaillant » est témoin dans un acte de procuration de m. de Durfort-Boissières. En 1545, un Guillaume de Bosquet, sieur de Verlhac (Montauban) était le beau-frère du baron de Salviac (arch. Lot, papiers de la Roussilhe).

30 septembre 1600, prise de possession de m. Guillaume Cassan par l'intermédiaire du vicaire de Creysse, celui de Montvalent, Gabriel de Lascoutz, ayant refusé, étant partisan d'un Pierre de Chabans qui avait eu aussi le titre (notaire Escudié de Relhaguet, à Calès).

1664, m. Jacques de Labrousse (de Veyrazet) eut procès avec les fermiers de la dîme (arch. Lot, B.1163)

1687, Jean de Punhet, de Puylauné (R2 189), l'église étant vacante par la mort de Gabriel Fayt.

1704 et suivant, Ambroise de Puniet, vicaire forain, délégué par mgr. l'évêque pour la confection des nouveaux statuts du chapitre de Rocamadour (Ruoin, p.384).

Dès au moins 1756-1779, Jean Calmels (arch. Lot, B.1341), mort en 1782, il est remplacé, le 2 février 1782, par le vicaire de Peyrignac, Jean Joseph Pradel, présenté par m. de Bécare, chanoine du Vigan. L'acte porte comme ceux de deux siècles antérieurs : l'église St Christophe de Brassac avec son annexe St Namphaise de Montvalent.

Il résigne bientôt et il est remplacé par m. Pierre Calmels, janvier 1783 (? de 1285, voir aussi arch. Lot, B.1218)., celui-ci dut refuser le serment constitutionnel., aussi fut-il remplacé par Léonard Andral, vicaire de Montpezat, élu par les électeurs de St Céré, en septembre 1791.

Quelques vicaires :

1600, Gabriel de Lascoutz - 1619, Antoine Crézou - 1746, Jean Labrunie - 1763, Joseph Victor de Laval.

Chapelles de Laroque de la Sarladie

Hôpital

En 1505, Arnaud de Lacoste, prêtre bénéficiaire perpétuel de la cathédrale, recevait la préceptorie de la maison ou hôpital du Saint Esprit du lieu de Montvalent, vacante par la mort de son frère Jean de Lacoste. Cette préceptorie n'a pas charge d'âmes, elle dépend de la préceptorie générale de la maison ou hôpital du Saint Esprit de la ville de Montpellier, au diocèse de Maguelonne ; et d'ordinaire elle est régie par des religieux de cet ordre. Celui qui en jouit doit payer chaque année 6 florins à l'hôpital de Montpellier ; les fruits de celui de Montvalent, de son annexe l'hôpital du Saint Esprit de Martel et d'autres du diocèse qui lui sont unis, ne dépassent pas 10 ducats d'or. Une fois la pension payée, le bénéficiaire jouit du reste. Nota : l'hôpital de Montpellier dépend de l'hôpital du St Esprit de Rome (reg. Vat. 906, f.216^l).

1469, chemin allant de l'hôpital dudit lieu à Rocamadour (arch. nat. q¹ 151¹).

1599, terre de l'hôpital de St Esprit (q¹ 146^s, f.101¹).

Léproserie « maudie » mentionnée dans un acte en roman du XIV^e siècle (archives d'Artensac).

Réclusie - rente à la recluse payée par le vicomte (document de 1353 - arch. d'Artensac P.38).

La seigneurie

Brassac, dans la plaine fut chef lieu de vicomté.

Cette vicomté, nous ne savons comment, appartenait aux vicomtes de Saint Cirq la Popie et de Calvignac³¹⁴. Ils en faisaient l'hommage à l'évêque de Cahors, par exemple le vicomte Boson, en 1054 (Lacoste I, p.414). Mais le vicomte Guillaume vendit Brassac à Raymond II, vicomte de Turenne, qui en fit l'hommage à l'évêque, en 1190. Mais bientôt le vicomte trouva plus commode, malgré les protestations de l'évêque de Cahors, de transporter l'hommage à l'abbé de Tulle, puis à l'évêque de Tulle (Lacoste II, p. 114-116). Hommage aux abbés, en 1252, 1347 (arch. nat. R² 466) , aux évêques, en 1368, 1453 (ibidem).

³¹⁴ Donné à Aurillac par le vicomte Frotard, vers 930.

Voir Champeval, Cartulaire de Tulle, sur les vicomtes de Brassac, bienfaiteur d'Obasine, voir mon travail sur les possessions d'Obasine en Quercy, p.89-91). Voir Deloche, Cartulaire, Introduction, p. CCXIII et Lacabane. D'après le Bulletin de Brive, le vicomte de Brassac fit hommage au comte de Toulouse, Raymond VII, en 1236 (an VII, livre 2 p.321 -Histoire du Languedac VIII col.206).

Les évêques de Tulle voulurent que les vicomtes de Turenne leur fissent hommage pour la châtelainie de Montvalent, disant qu'elle se confondait avec la vicomté de Brassac. Et au fond, ils avaient raison ; le chef lieu avait changé de place, voilà tout. Le vicomte protestait, disant que cela faisait deux seigneuries bien distinctes. Ce fut l'occasion de nombreuses difficultés où les avocats de part et d'autre eurent beau jeu. On trouve des pièces à ce sujet aux archives Nationales (R² 439), avec les arguments de part et d'autre. Mais il y a des erreurs des deux côtés. Ainsi, de ce que l'église de Montvalent, celle de Brassac étant détruite, s'appelait de Brassac, il ne s'ensuit pas que le château de Montvalent dépendît de l'évêque de Tulle. Et de ce que Montvalent avait déjà son église, il ne s'en suivait pas qu'elle ne fût pas annexe de Brassac. C'était d'ailleurs à Brassac qu'était le cimetière. Sans doute, disaient les partisans du vicomte, mais c'est parce qu'il n'y avait pas de place pour lui sur le rocher où l'église est bâtie.

Mais les partisans de Tulle disaient juste en affirmant que « Brassac a perdu son nom par la ruine du chef lieu causée par les Anglais ».ils affirmaient que « l'on voit encore sur la hauteur, auprès de Montvalent, les débris du château de Brassac ». Ce ne peut être qu'un premier château de Montvalent. « on y voit pareillement, disaient-ils, ceux d'un hôpital, dont la chapelle dédiée à St Jean de Jérusalem subsiste encore ; et tous les revenus de cet hôpital sont possédés par le commandeur de l'hôpital Saint Dolus, auquel la réunion en fut faite dans le temps des guerres civiles. Cet hôpital avait été fondé en 1237 par Raymond VI, vicomte de Turenne et de Brassac sous le nom d'hôpital de Brassac, et il avait été doté des revenus des hameaux de la Garrigue et Boudeaux en la paroisse de Brassac ».

Les détails se rapportent à la maison d'Issordel mais l'hôpital Saint Georges n'était pas sur la hauteur. « La tradition du pays, continuaient encore les partisans des évêques de Tulle, et cette tradition, doit avoir raison, nous apprend que la ville de Brassac fut détruite par les Anglais, sans en laisser aucuns vestiges, si on excepte l'église. Après la destruction de Brassac, Montvalent, comme le lieu le plus considérable de ceux qui composaient la vicomté de Brassac, étant de la paroisse St Christophe de Brassac, donna son nom à l'endroit que l'on appelle encore aujourd'hui tènement de Brassac. L'église dont l'existence n'a pas duré, a toujours conservé son nom de St Christophe de Brassac, et ses prérogatives d'église primitive et paroissiale, où l'on célèbre le service divin ; et c'est là que se fait la sépulture, dans le cimetière de cette même église ».

Il y a des contradictions entre les divers mémoires. L'un dit que me Jean de Punhet fut nommé à la cure par le chapitre de Tulle, 21 août 1687 ; l'autre, qu'il fut présenté par Guillaume Bastit, chanoine de Cahors et par le chapitre de Cahors à Guillaume le Jay, évêque.

Il est quelquefois question de Justel, dont on trouve l'histoire « d'ailleurs assez inexacte ».

Nous ne savons pas comment se termina l'affaire. Relevons, à titre de curiosité que le 29 février 1356, le curé de Cornil, originaire de Montvalent, Guillaume Peytavi faisait reconnaissance à noble Raymond de Brassac, damoiseau de Montvalent (arch. d'Artensac, D42).

Sur cette affaire des évêques de Tulle et du vicomte on pourrait voir R² 442 aux arch. nat. un gros cahier de parchemin, de 1754 que l'évêque de Tulle avait fait en 1738 opposition à la vente de la terre de Montvalent, lors de la vente de la vicomté de Turenne, et les légataires avaient poursuivi l'affaire. Un arrêt défendit à tous les opposants de mettre aucun trouble à cette vente et débouta les légataires de l'évêque. Main-levée de l'opposition - 29 mai 1739.

Montvalent

Quelques pièces se rapportant à divers actes des vicomtes de Turenne :

1256 - Partage de la vicomté : Hélie Rudel abandonne Montvalent à Raymond de Turenne (Bul. Brive VII, p.342). C'est sur cette pièce que plus tard on se basait pour dire que la châtellenie de Montvalent ne relevait que du roi (R² 442).

1349 - Dame Mathe de l'Isle, vicomtesse de Turenne, fait un échange, au nom de sa fille Cécile de Comminges, veuve du comte Bernard, avec Raymond Lobrayrie (papiers d'Artensac, D.36).

1364 - Guillaume de Beaufort, lauzime la vente d'une maison à Montvalent faite par Géraud Jouve, de Cressensac, présents : Géraud de Felenon, damoiseau et Jean d'Ischinelle, recteur de Salgues (ibidem D.50).

1368 - il ratifie une vente faite par Jean de Clarens de quelque rente sur le péage du port (ibidem D.52).

1353 - aux papiers d'Artensac, p. 38, une vieille liève de rentes où l'on trouve que l'abbé d'Aubasine a quelque chose sur le port de Montvalent et le péage depuis le port de Creysse jusqu'à la fontaine Notre Dame ; l'hôpital d'Issordel 3 quartons seigle ; la Recluse : 2 sols et 2 deniers - M. Pons de Réveillon, 3 sols 9 deniers.

1399 - Assises tenues à Montvalent par le juge de la vicomté : me Gaubert Damni et diverses personnes Adhémar de Miers - Gui de Valette - Bertrand Laroque, chanoine de Cahors - Raymond Lobrayrie - Hugues Lamouthe, chanoine de Cahors - B. Chatgier, procureur du vicomte (ibidem, p.38).

1413 - Acte de prise de possession du château de Montvalent par messire Jehan Le Maingre de Boucicaut, mari d'Antoinette de Turenne de Beaufort.

Présents : noble Etienne de Plas, capitaine de Montvalent - son fils Hélié de Plas (ibidem D2) - Pierre La Mongie, recteur, B. de Roffinhac.

1441 - Assises du 10 août, tenues par me Etienne de Maubuisson, lieutenant du juge de la vicomté - me Pierre Lesage, nommés dans cette pièce : Pierre Lafon, bayle de Gluges, Guillaume de Terral, bayle de Montvalent, nobles Antoine de Cornil, Jean de Miers, Adhémar de Lobrayrie, Guillaume de Taillefer (papiers d'Artensac, féodaun n°3).

1451 - Le vicomte cède l'usufruit du port de Montvalent pour 125 livres par an à Pierre et Jean Lafon, père et fils. Ils doivent laisser passer gratis les gens et les serviteurs du vicomte, même les bergers, les bêtes comme les gens ; ils doivent donner la moitié du saumon et autre poisson qui serait pris (ibidem. D.14 cf. D71-72).

1477 - Jean de Cornil, damoiseau, bayle perpétuel de Creysse, seigneur de Prouillac et Roquenadel, échange avec le sieur de Lobrayrie une rente due par les habitants de Montvalent sur le mas d'Artensac, alias Dauri (D.57).

1494 - Gui de Pons, mariant sa fille, Antoinette, avec Antoine de la Tour, vicomte de Turenne, celui-ci, donne, pour douaire, 600 livres de rente sur le château de Montvalent (Justel, rep. P.237 - Lacoste IV, p.16).

1505 - Lettres royaux obtenus par le chevalier Jean de Miers contre Antoine de la Tour pour faire procéder à une enquête au sujet de maisons et terres qu'il a dans la châtellenie de Montvalent - Supplique adressée par lui à me Pons Anyort, juge mage du Quercy et lieutenant du sénéchal - en cette affaire me Jacques de La Veyrie, bachelier en droit, est procureur du vicomte (papiers d'Artensac, D.17)

1510 - le vicomte assiste à l'entrée de l'est de Cahors, Germain de Ganay, comme vassal, pour le vicomte de Brassac (Lacoste IV, p.31).

1516, 3 juillet - Antoine de la Tour avait vendu, à réméré, à des Lachièze de St Sozi et à des Laveyrie de Montvalent, la forêt devèze de Montvalent. François de la Tour la rachète (ibidem. P.37 - arch. nat. q¹ 151¹, p.120 ou T.193-18, liasse66), et le fils fait un arrangement avec son père pour que celui-ci jouisse des terres par lui rachetées (T.193-18, loc. cit.).

1527 - mort, au château de Montvalent, de mgr. Antoine de la Tour, le 14 février (Justel - preuves, p.235 - Lacoste IV, p.58).

1573 - afferme de la châtellenie par noble Pierre de Chabrignac, gouverneur de la vicomté, à sire Pierre du Vering ? dit Raymondie, habitant à Creysse (arch. d'Artensac D.71).

1^{er} décembre 1598 - afferme par la vicomtesse au sieur Antoine Lafon ; l'acte est fait le 29 novembre et ratifié le premier par Dame Elizabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, pour 3 ans, renouvelé en 1601. Il contient un acte de 1561 au sujet des pacages (copie 1632) (ibidem. D.72).

1612 - arrentement d'une chaussée sur la Tourmente au roc de Mirandol par messire Henri de la Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, seigneur de Montvalent
(arch. nat. q¹ 145² f.6).

Juin 1613 - afferme de Montvalent, par ses officiers, pour trois ans, à Jehan Fordié, marchand de Gluges et Antoine Lafon, bourgeois de Montvalent, 4700 livres tournois. Les gens du vicomte passeront gratis au port de Montvalent (ibidem. Q¹ 145² f.161).

Novembre 1628 - Afferme à Isac Pelras, capitaine de Brengues pour 3 ans ; 6030 livres tournois - renouvelé en juillet 1631 pour 7000 livres (q¹ 146¹⁷ f.73 et f.180). L'afferme avait été renouvelé en 1634 pour 6 ans au prix de 13060 livres ; mais il fut annulé en juillet 1635 et la dame Nassau « rabattit du prix » à cause de la perte : on ne passait plus au port de Montvalent , ce qui annulait presque les émoluments du péage (ibidem. q¹ 146¹⁸ f.68).

Janvier 1654 - me Guillaume Tournier, commis à la recette de la dame de Turenne, lauzime quelqu'acte (papiers d'Artensac D.69).

Mars 1673 - Hommage de la seigneurie de Laroque.

20 août 1687 - Concession de licence de bâtir un four, mais pour cuire seulement le pain de sa maison et non des autres, donnée à un paysan d'un village de la paroisse (arch. nat. q¹ 146¹⁹ f.139).

Décembre 1692 - François Forcadel, de Montvalent, hommage pour la terre et seigneurie de Brassac (arch. nat. PP 77 n°269)

1738 - vente de la vicomté de Turenne. Oppositions diverses : nous avons vu celle de l'évêque de Tulle - Un certain Louis Farginel (nom de fief) écuyer, sieur de Larzac, habitant de Montvalent, capitaine des chasses de la vicomté, fit opposition, parce que le vicomte l'avait déchargé des cens et rentes qui grevaient les biens par lui possédés dans la châteltenie (Terrals et Jammet) (arch. nat. R² 441).

1740 - Achat de la châteltenie de Montvalent par le marquis de Fenelon, Gabriel Jacques³¹⁵ de Salignac, gouverneur du Quesnoy. Pièces nombreuses se rapportant à cet achat (arch. nat. q¹ 147). D'après ces pièces, la châteltenie comprenait Montvalent, du ressort de Toulouse et Gluges du ressort de Bordeaux. Les revenus fixes étaient évalués à 2560 livres, plus 100 livres du péage des ports de Creysse et de Lavayssière. Il y avait une grande forêt dont on évaluait le pacage et le gland à 600 livres, et de petits fonds affermés 60 livres. Une terre appelée la Borgne et une autre dite « le four banal » rapportaient 682 livres - Droit de guet 24 livres 10 sols - jardin des Tourelles (las Tourelles près Issordel) 67 livres etc.

Il y eut quelques difficultés avec ceux qui avaient affermé les revenus. Un arrêt du 14 mai 1743 dit que les fermiers jouiront des châteaux de Creysse et Montvalent et de la seigneurie de Rignac jusqu'au 31 décembre 1744 où finit leur bail, mais qu'ils paieront aux acquéreurs 19800 livres à raison de 4400 livres par an, à compter du 17 juillet 1740. Ils sont condamnés aux dépens (60 livres).

³¹⁵ Ailleurs : François Louis de Salignac.

7 mars 1783 - Vente par la fille et le gendre de François Louis de Salignac, marquis de Fénelon, dame Charlotte Louise de Salignac de Lamothe-Fénelon et Bernard Charles Louis Banquet de Sarrille, chevalier, marquis de Campigny, à messire Jean Calmels, écuyer, sieur d'Artensac et à dame Jeanne Tauran, son épouse. La marquise de Campigny avait eu la seigneurie de Montvalent dans le partage des biens de la succession de son père, qui l'avait achetée le 10 décembre 1740. Ils vendent tout, meubles et immeubles pour la somme de 150000 livres. Il y eut plus tard l'an VI, une transaction avec le marquis de Campigny. Ce sont des descendants de messire Jean Calmels d'Artensac qui occupent encore le château de Montvalent.

Le nouvel acquéreur, se plaignant qu'on ne lui avait pas remis tous les titres de propriété, ne voulut pas être à court. Il fit copier à la cour des Comptes toutes les pièces se rapportant à la seigneurie de Montvalent. Ces copies furent faites par un scribe peu intelligent et surtout peu au courant des noms du pays, mais elles furent authentifiées et aujourd'hui elles ont la valeur de pièces originales.

Le nom de Jean Calmels, marchand de Montvalent, se trouve en 1687 dans les documents de cette seigneurie (arch. nat. q¹ 146⁴⁹ f.167). On a vu que l'acquéreur prenait le titre de sieur d'Artensac. Cette forme Artensac est fautive. La famille d'Artensa, fort ancienne, avait autrefois maison dans le castrum de Castelnau-Bretenoux, où un portail avait son nom (voir Prudhommat). En 1477, Bonne d'Artensa était prieure d'Issordel. En 1337, Hugues d'Artensa était cellerier de Souillac. Il y avait à Montvalent une métairie appelée d'Artensa ou Daury (ce nom est resté) ; elle était arrentée en 1452 par François de Cornil. Et de nouveau en 1455. C'est de là que les Calmels ont pris leur surnom, ayant acquis sans doute cette métairie.

On trouve au registre 61 des contrôles de Martel qu'en novembre 1782, Pierre Calmels et sa bru dame Jeanne de Touron (ailleurs Taurand) avaient donné procuration à Jean Calmels, avocat en Parlement, leur fils et mari, pour aller à Paris acheter du marquis de Campigny, la seigneurie de Montvalent. On trouve au registre 62, que m. de Lagrange-Gourdon, seigneur de Floirac, offrit 3000 livres pour obtenir le retrait de la terre de Montvalent, Calmels refusa. Il est question de ces Calmels dans le livre de Marmiesse (tome II, p.75).

Seigneuries diverses :

Au moment de la vente en 1740, la châtelainie de Montvalent (y compris Gluges) comprenait les fiefs suivants : en justice : Laroque, à m. de la Serre ; sans justice : Mirandol à m. de la Vergne du Saillant, Caupeyre, à m. de Maynard, Briance à m. Lachèze, Farginel à m. de Larzac, La Sarladie à m. de Cahors, Veyrazets à m. de la Braune, La Rivière au sieur Lafon ; en main-morte : les Fieux à la prieure de Beaulieu et un petit fief de la cure de Gluges (q¹ 147).

La Roque

Cette place fut occupée dès les premiers temps, à cause de sa situation qui commende la vallée de la Dordogne (voir Delpon, statistiques, p. 422 - Viré).

Nous pensons qu'elle appartenait dès 1354 à noble Géraud de Laroque, de Montvalent, damoiseau, qui achète quelque rente (arch. d'Artensac D.39), autre vente, 1360 (D.49).

Elle appartient ensuite, XV^e siècle, aux Laubrayrie, famille de Montvalent qu'on trouve dans le courant du siècle précédent. Raymond de Lobrayrie (ou La Oubrayrie), fils de Thomas, est mentionné dans beaucoup d'actes (achats 1334, 1345, 1347) ; il est appelé noble dans un acte de 1356 (archives d'Artensac - Arch. Lot F.463 - arch. nat. q¹ 151¹). On trouve noble Adhémar de Lobrayrie dans un acte de 1465 en faveur du seigneur de La Sarladie (ar Nat. 193-48 liasse 143). En 1479, les seigneurs de Turenne, Annet de la Tour et Anne de Beaufort, reconnaissent à noble Antoine de Loubrayrie les droits honorifiques et la qualité de fondateurs dans l'église de Brassac, et le droit de nommer un vicaire (arch. nat. R² 439). Les Loubrayrie avaient droit de sépulture dans cette église. Était-ce comme seigneurs de Laroque ? Le même acte nomme Aymar de Loubrayrie, fils d'Antoine. Ils étaient en possession du repaire de Laroque (arch. d'artensac D.1).

En 1481, Antoine, fils d'Adhémar, hommage au vicomte pour le repaire de Laroque ; ils rappelle l'hommage fait en 1479, après diverses acquisitions par Antoine de Loubrayrie , de Jean de Cornil, damoiseau de Gourdon (arch. d'Artensac D.59).

En 1493, hommage d'Antoine de Loubrayrie, seigneur de Laval (Relhaguet) et coseigneur d'Alvignac, pour le repaire de Laroque (arch. nat. q¹ 146² f.4^l).

En 1600, Hercule de Loubrayrie, écuyer, seigneur de La Roque, hommage pour ce fief. Il dénombre château, garenne et moulin - les eaux de Dordogne depuis de rocher del Crosol jusqu'au roc del Port ; droit de passage aux portes de Montvalent, Gluges, Creysse - domaine sur le chemin de l'église de Brassac à Vayssou. Il dénombre aussi les biens en la paroisse de St Denys - et quelques droits dans la paroisse de Cuzance (arch. nat. q¹ 146⁶ f.35 et 36).

1623 - Marguerite de Chabrignac, veuve de François de Loubrayrie, sieur de Laroque (papiers d'Artensac D.25). Les Loubrayrie avaient encore Laroque en 1622 (papiers d'Artensac).

En 1692, noble Pierre de la Serre, seigneur de la Roque, écuyer, hommageait au vicomte pour les repaires de La Roque et Lobrayrie avec justice moyenne et basse, paroisse de Montvalent et de Gluges (arch. nat. T.193⁸¹ cote 31). Les de la Serre sont encore là au XVIII^e siècle (bul. Brive X f.1 p.48).

Le château de Laroque appartient au XIX^e siècle à m. de Lamberterie, puis à m. de Bar, d'Argentat (XX^e siècle).

La Sarladie

Ce fief appartenait au XV^e siècle à une famille de Cahors, appelée Pot (quelquefois Pol) ou Paut, qui se fondit dans celle de Cahors (de Caturco) qu'on trouve à Martel et à Roc-Amadour (1487, Jean de Caturco, témoin dans un acte. Notaire Malrach). Au Cabinet des Titres, la généalogie ne commence qu'à Pierre de Cahors, mort vers 1509.

2 mai 1465, investiture donnée par le vicomte de Turenne à Pierre Paut, seigneur de la Sarladie, d'acquisitions faites de noble Aymar de Lobrayrie, de Montvalent. Rentes sur la borie de la Bladade et sur la borie de la Sarladie. Il homage au vicomte. Témoins : noble Hugues de Cluzel, seigneur de la Treyne, Etienne de Vieilleschièzes, seigneur du Bastit, Jean Vigier, lieutenant du vicomte (Arch. Nat. T 193⁴⁸ liasse 143).

3 février 1493 (v.st.) hommage de Pierre Paut ou Paur, dit aussi Ponisso, marchand de Roc-Amadour, en son nom et au nom de ses frères Raymond et Arnaud, pour la borie de la Sarladie, paroisse de Montvalent - Le mas de La Vitalie, paroisse de St-Jean l'Espinasse, acquis de feu noble Hugues de Bonafous, seigneur de Presque (le mas de la Vitalie) (Arch. Nat. T 193⁷¹. f. 41 et q¹ 146² f. 192).

1511 - Antoine de la Tour avait vendu à réméré à Raymond, père de Pierre Paut, alias Ponissou, marchand de Martel, les rentes qu'il avait sur le mas ou borie de Malmon qui confronte à la borie de la Sarladie appartenant à l'acheteur et à la borie des Alix, de l'abbé d'Aubasine ; plus la justice basse de Malmon et du repaire de la Sarladie. En 1516, François de la Tour rachète les 3 sétiers de blé et les 2 poules de rentes qu'il avait sur Malmon, et la dite justice basse (220 livres tournois). Fait à Turenne, en présence de François Mascal de la Meschaucés, coseigneur de Lasvaux ; François d'Artissac, seigneur de Tudeil (Arch. Nat. q¹ 150, parchemin).

En 1543, 28 mai, noble Pierre de Cahors de Pounissou, sieur de la Sarladie, acquiert quelque terre en la paroisse de Loudour (T.193¹⁴).

1561, 22 juin, contrat entre noble Pierre de Cahors, sieur de la Sarladie et les syndics nouveaux et les habitants de Montvalent au sujet de la forêt de la devèze. Ils lui acceptent de pouvoir y faire paître son bétail, sans rien payer (Q¹ 152). Ce Pierre de Cahors est le premier de la généalogie qui est au Cabinet des titres -p. orig. Vol.608, p.2). Il avait épousé Yolande ou Yrlande de Soyris. Il teste le 25 juin 1569.

Son fils Bertrand jouit également de la devèze jusqu'en 1599, sans encombre. Puis les difficultés surgirent. Il y eut un procès. En 1602 les syndics furent déboutés, mais Bertrand de Cahors paya quelque chose. Il avait épousé en 1576 Béraude de Chaunac, veuve d'Antoine de Pouget, seigneur de Nadaillac. Aux papiers d'Artensac, quittance de lui (1600) pour

rente du cens de Malmon. Il vendait Malmon à réméré à Pierre du Vilar, de Roc-Amadour³¹⁶, et hommage pour le boriage de Daury ou d'Artensa (q¹ 146⁶ f. 8). Il est témoin, dans un contrat de mariage de 1624 (Arch. Lot F.381), avec Antoine de Cahors, sieur de Cazillac.

1602 - mariage de Pierre II de Cahors, seigneur de la Sarladie et de Mayrignac-le-Francal, avec Gabrielle de Cosnac.

1639 - mariage de Bertrand II avec Jeanne Plésant de Bouchiac.

1654, mort de François de Cahors de la Sarladie, sieur de Cazillac, chanoine de Roc-Amadour (reg. De Rocamadour).

1664 - Pierre III de Cahors, sieur de Malmont, parrain, du fils du maître d'école de Mayrinhac-le-Francal (reg. de Rocamadour). Il épouse en novembre 1666 demoiselle Marthe de Lagarde de Saignes. Il fait, le 24 février 1695, un accord avec la grande prieure de l'Hôpital-Beaulieu, pour la réception de ses deux filles Jeanne et Marie-Rose, comme religieuses (Lespine, vol.129 n°124, met Corn au lieu de Caors).

1703 - Bertrand III, chevalier, épouse le 1^{er} juillet Marguerite de Trémeilles. Lespine l'appelle Jean-Bertrand, écuyer, seigneur de la Sarladie et Malmont, habitant en 1711 au château de la Sarladie. Témoin, le 14 juillet, au mariage : Cardillac - Lacarrière (Caries d'Hozier, 151 p.303). Son frère Jean fut tué au siège de Lérída.

Il y a au Cabinet des Titres, vol.608, p.4, une notice spéciale sur Jean-Bertrand, demeurant dans la ville de Saint-Cirq, capitaine au régiment de Guiches, puis au régiment de Cloetquen.

De Bertrand III naquit en 1706, Jean-Joseph, qui fut page de monseigneur le duc d'Orléans en 1721. La généalogie s'arrête là. Il y eut plusieurs branches des de Cahors (Arch. Lot F.343, 348).

La Sarladie appartient aujourd'hui à m. de Gindou Bladviel et les Bladviel l'eurent par mariage avec les de Cahors.

Trois armoiries sont gravées sur l'autel de l'église de Montvalent (on dirait plutôt une cheminée). Il y a celles des de Cahors de la Sarladie - un ours d'or passant ; au chef d'argent chargé de trois croix ou croisette de gueules³¹⁷.

Il y a une chapelle au château de la Sarladie.

³¹⁶ Papier d'Artensac, D24.

³¹⁷ [Description incomplète de l'auteur. Reprise de l'armorial Quercynois de Louis Esquieu].

Note du transcripteur.

Seigneurs divers

1364 - noble homme Pons de Ricard, chevalier, seigneur de Ginouillac, cède au vicomte de Turenne, une rente sur le pontonage de Montvalent (papiers d'Artensac D.51).

1343 - Guillaume de Valon, Géraud la Noalha, Géraud Barasié, chevalier, sont mentionnés (papiers d'Artensac).

1373 - Pierre de Goudou, de Montvalent, étant à Avignon, vend ses droits sur le pontonage au vicomte (Artensac D12).

1436 - Rigal de Gourdon (Arch. Lot F.19). Un domaine de ce nom arrenté en 1783 par Christophe Fouillade, le médecin des eaux de Miers (reg. du contrôle de Martel 61 f.85²).

1368, 24 juillet, Jean de Clarens, chanoine de Verdun, puis de Villeneuve lès Avignon, loue et approuve la vente faite par son procureur à Bertrand de Cavanhac, chevalier, lieutenant général du vicomte, de 10 livres de rente annuelle qu'il a sur le port et péage de Montvalent. Dans la quittance, il y a : port de Traieul ? sous Montvalent - 60 florins d'or (Arch. Nat. q¹ 151¹ n°7).

XIV^e siècle. Reconnaissance aux hospitaliers de Martel (reconnaissance des Templiers) qui avaient une rente sur le port de Montvalent (Arch. Hte-Gar. Fonds du grand prieuré de Toulouse).

Juin 1599, hommage de noble François de Lanzac, seigneur de Taillefer, Caupeyre, etc, pour rentes dans la châtelainie.

- champ du terroir de Roquesalide - terroir de la Fayssolle - ayral rue du bon mercat - terre de l'hôpital de St-Esprit, ayant appartenu à Aymar de Laubrayrie - chaussée à Caupeyre (Arch. Nat. q¹ 146³), 1600 - vérification des divers tènements, qu'il possédait, par ses héritiers (Arch. d'Artensac D24).

28 juillet 1495 - hommage de Pierre Lagrange, alias Carreta, junior, marchand de Roc-Amadour, fils de Pierre, senior, et comme procureur de noble Alpays de Lagrange - fille unique de Jean de la Grange, bachelier en droit juridique de la ville de Gourdon, femme de noble Etienne du Pouget, seigneur de Nabinal et du repaire de Laval en Périgord, pour ce qu'ils avaient en la vicomté et en la châtelainie de Montvalent (Arch. Nat. q¹ 141² f. 159 n° 167).

Hommage de Jean de la Grange - acquisitions faites de noble Guillaume Taillefer de divers tènements en la paroisse de Montvalent : Roque valide, La Fayssolle, les Graviens, etc (f.167 et 70).

François des Plas de Tanes, seigneur de Salgues, hommage en 1551, pour le domaine noble de Belveyre, paroisse de Montvalent (tour maison, garenne ?) sur le chemin des Fieux à Gluges. C'était la dot de sa femme Madeleine du

Chaylar, fille d'Antoine, et ce domaine avait été requis par Jehan Luquet, sieur de Réveillon, qui l'avait eu de N. de Creysse (Arch. Nat. q² 151³).

1600, 26 septembre - hommage de Jean Fargues de Plas pour le domaine de Veyrazet, acquis des seigneurs de Mayrac et Réveillon, noble Antoine du Chayla par Pons de Thanès, seigneur de Salgues, en 1566 (q¹ 146⁶ f.184).

Le père de Jean Luquet du Cayla, avait acheté cette métairie de Veyrazet à Aymeric du Coysso ? de Vayrac. Le même avait acheté à noble Guillaume de Taillefer, de Gluges, divers revenus dans la châtellenie (q¹ 146² f.62).

Au XVII^e et au XVIII^e siècle les de Labrousse ont la seigneurie de Veyrazet (papiers de Boulières).

1530 - Roffinhac au Palpon ; domaine de noble Louise de Cosnac en - La rente en est baillée à la veuve du sieur de Laubrayrie - chemin du port de Creysse à Gramat, en passant à la font Notre Dame (papiers d'Artensac).

1655 - Jean de Lafon, président au Présidial de Cahors dont la fille épouse de Jean de la Valette-Lalbenque, avait des rentes dans Montvalent (BSEL Tarn et Garonne fasc.3 p. 240).

1328 - Hugues de Montvalent, écuyer et familier de l'évêque de Limoges (Bull. Brive IV, fasc.2 p.335).

Merle Castel lieu appelé « tourette de Merlecastel » sur les confins de Miers, Montvalent et Floirac, 1480 (Arch. d'Artensac, féodaux n°14, n° 73).

Communauté

Montvalent eut jadis une assez grande importance, quand sa situation sur la route de Paris à Toulouse lui assurait de nombreux et illustres voyageurs. Le chemin passait par Rocamadour ; de là quantité de pèlerins, d'aller et de retour, qui avait fait donner à la route le nom de *cami roumieu*. On peut avoir une idée de la foule qui devait se presser à certains jours au port de Montvalent, d'après une page du livre de comptes du pontonnier, cependant pour une époque peu favorable : en pleine guerre de Cent ans et pendant la semaine de Pâques. Voici le résumé d'après ce que j'ai publié dans la revue religieuse :

Samedi Saint : 14 avril 1403 : 345 à l'aller, 322 au retour - Pâques : 95 et 213 - Lundi : 191 et 110 - mardi : 116 et 230 - mercredi : 181 et 80 - jeudi : 494 et 277 - vendredi : 744 et 520 (papiers d'Artensac).

Nous avons vu, qu'outre le vicomte de Turenne, plusieurs autres seigneurs avaient quelque part au pontonage de Montvalent. Les rois, les princes, les grands seigneurs, leurs officiers, les marchands passaient tous par Montvalent.

Le lieu est appelé « Chatiauvolant » dans un livre de comptes relatif à un convoi d'argent, mené de Paris à Toulouse, en 1275, pour l'expédition d'Aragon. Il passa la Dordogne au bac de Montvalent, puis par Gramat, Labastide et Cahors etc (recueil des Histoires de la France XXIII).

Le 6 septembre 1368 le vicomte de Turenne affermait les ports de Creysses et Montvalent à Pons de Tournemire, Pierre de Blanat, et ? Ils devaient prendre par passage d'homme à pied, 3 deniers pour l'aller et 2 deniers pour le retour ; par cavalier, 6 et 4 deniers (papiers d'Artensac D.11). Les mêmes affermaient, en octobre 1369, le pontonage au trésorier du roi d'Angleterre pour deux ans (D.70). En 1345, il avait été affermé à B. Martin, bourgeois de Martel : 240 livres (D.10).

On comprend qu'il y ait eu à Montvalent un marché et même une rue du bon marché, une place dite le Mercadial et une halle (existant encore en 1856 D.69). On distinguait à Montvalent le boug, le fort et les barris (barry bas, barry de la Graneyrie). Il y avait plusieurs rues : grande rue, rue de la place à l'église, rue allant de l'escalier de la font de Notre Dame, rue du port se continuant par le chemin de Rocamadour, etc.

Nous avons vu qu'il y avait une léproserie et un hôpital du St Esprit, sans compter l'hôpital de l'ordre de St Jean des Hospitalières d'Issordel.

Le château de Montvalent fut quelque temps le séjour des vicomtes de Turenne. Antoine de la Tour y mourut en 1527. Le fort était commandé par un capitaine : 1619, Jean Malbec - 1643, Marieu - 1676, Farginel. Celui-ci eut des difficultés avec François Lasfargues, me tailleur, qui avait été pourvu de la charge, à cette époque, purement honoraire, en raison des services rendus par son frère François, valet de chambre du vicomte. Il dut laisser pourtant installer le sieur de Farginel (arch. d'Artensac D4).

Montvalent était trop bien placé, sur une route trop fréquentée, pour n'avoir pas subi les vicissitudes de la guerre de Cent ans. Il fut une première fois occupé par les bandes anglaises en 1369 ou 1370, « du temps que noble de la Roque était gouverneur de la vicomté ». Les remparts du *fortalitium* après leur départ s'écroulèrent. Le vicomte Guillaume Roger de Beaufort ayant quelque difficulté à se procurer les fonds s'adressa à son frère Pierre Roger, qui venait de monter sur le trône pontifical, sous le nom de Grégoire XI. Celui-ci lui fit prêter deux cents francs d'or par la chambre apostolique. On trouvera les pièces dans le texte latin et leur analyse dans le bulletin arch. de Brive de 1905, tirage à part, p.49 et suivantes. Mais peut-être la réparation ne put se faire car les bandes revinrent en 1373. Le comte d'Armagnac la compte, en 1379, parmi celles qu'il a dû racheter. Mais ce rachat n'engagera à rien les chefs de bandes. Ils s'installèrent de nouveau à Montvalent. Les consuls de Martel y envoyaient un messenger en décembre 1379 pour savoir si on pouvait avoir d'eux une sufferte ou trêve (arch. Martel BB6).

En 1381, les Anglais y avaient pour chef Bernat Doat ; en 1385, Noli Barba ; de nouveau, B. Doat en 1389³¹⁸ (arch. de Martel et de Gourdon). Ils y restèrent au moins jusqu'en 1399 (arch. Lot F.260). ils n'y étaient plus en 1413, quand le Meingre de Boucicaut, le mari d'Antoinette de Beaufort vint en prendre possession comme vicomte de Turenne.

³¹⁸ Il laissera son nom à une des tours du château (arch. d'Artensac D.15).

Montvalent fut-il occupé par les protestants ?

C'est probable puisque plusieurs vicomtes de Turenne furent de ce parti, mais nous n'avons pas de documents à cet égard. Le dictionnaire des Communes dit que le 1^{er} février 1588 le seigneur de La Sarladie rendit au vicomte le château dont il s'était emparé.

1476 - les herbages

Les habitants se plaignaient que les seigneurs et divers nobles du lieu ne leur permettaient plus de « pacager les herbes froides » ; ils demandent qu'on leur précise ce qu'on entend par ce mot. On leur répond que ces herbes froides ne sont pas, quoi qu'en pensent les habitants, sur les terres labourables ; le vicomte consent à ce qu'on refasse le partage des herbes. Il se fait une « montrée » qui donne les noms de divers nobles ayant droit sur quelque terre de la châtelainie : noble Jehan de Mier - m. de Lespinasse - noble Aymard de La Obrayrie - m. de Cornil - l'hôpital de Martel- noble Guillaume Taillefer - les prêtres obituaires de Martel - m. du Bouchayrou - m. de Cosnac - m. de Floirac (arch. d'artensac P 19 n°38).

1553, 18 juillet - Ordonnance de la dame de Turenne pour le guet (prêtres, femmes veuves et enfants non compris). Les habitants avaient demandé une place près de l'église et de la petite porte du château pour y bâtir une chapelle. Elle ne le permet pas, cela « porterait nuisance ès fenestragés du château ». Les habitants de Montvalent payaient pour le droit de guet : 10 sols tournois. Suit la liste de ceux qui feront l'arrière guet : Il y a m. le recteur Jean Manhe, Bertrand Laroque, Maffre de Felenon ; ils feront le guet de trois nuits en trois nuits, deux par nuit (arch. d'artensac D.15), en la tour de Bernat Doat.

Issordel

A peu de distance de la fontaine Saint Georges, on peut remarquer encore les restes de l'enclos du prieuré Saint Georges d'Issordel (dans le pouillé Longnon, confusion avec Issudel près Puy-l'Evêque, p.60).

C'était un petit couvent de religieuses Hospitalières sur lequel nous avons peu de documents. Il est assez souvent parlé de la chapelle St Georges, du ruisseau de St Georges, des moulins qui sont près de la chapelle et de la font St Georges, mais peu du monastère. C'est sans doute qu'il n'eut pas grande importance, et qu'après la guerre de Cent ans, il n'y eut d'autre religieuse que la prieure (pour 1473 voir 3^e page).

Nous avons une bulle du pape Paul III , du 10 décembre 1534, par laquelle il confère à Catherine d'Antissac, moniale de l'hôpital de St Jean de Jérusalem, le prieuré des moniales d'Issordel, du même ordre au diocèse de Cahors, résigné par Jeanne de Tudeils qui en était prieure, et qui se donne aux religieuses de l'ordre. Catherine n'avait que dix-huit ans. Le prieuré est dit « non conventuel » et dépend du Grand prieuré de Saint Gilles (arch. vat.

Reg. Vat. 1464, f.205). En 1550, Catherine d'Antissac passait un acte avec le seigneur de Salgues et un habitant de Montvalent (papiers de Saint Chignes).

Au début du XVII^e siècle, le prieuré fut uni à l'Hôpital-Beaulieu et donné à des religieuses de cette maison. Il fut possédé par dame Antoinette de Beaumont, le 21 octobre 1619, il fut donné par la grande prieure après la mort de la prieure, à dame Hélène de Chiradour. Cependant, il semble, d'après des lettres exécutoires de mgr de Popian, que la précédente prieure avait dû résigner, et que le pape Paul V, par bref du 28 novembre 1619, avait chargé l'évêque de Cahors de mettre en possession, la dite Hélène, religieuse du monastère de l'Hôpital-Beaulieu, alias de « St Dolus ». En conséquence de ce bref, l'évêque mettait en possession, Hélène de Chiradour et lui tenait provision du prieuré pour l'administrer au spirituel et au temporel. Elle fut installée par me Antoine Créjan, prêtre d' Autoire, viguier de la dite chapelle St Georges d'Issordel et de l'église paroissiale de Montvalent. Elle fut mise aussi en possession, de quelques biens dépendant d'Issordel dans les paroisses de Carlus et de Salignac, par procuration donnée à me Namphaise Murat, diacre de l'hôpital, qui lui servit également de procureur pour son installation, 8 août 1620 (arch Haute Garonne, Maltaises, liasse 14 - parchemin communiqué par m. Amadiou de Verteillac, pour l'acte de mgr. De Popian).

On trouve Hélène de Chiradour, en 1624, sous le nom de sœur de la Sainte Trinité, dans un acte de protestation contre les religieuses qui se séparèrent de la communauté de Beaulieu pour aller à Toulouse. En 1625, elle assistait à la réception de Françoise de Vassal.

En 1644, me Guillaume d'Arcimoles, docteur ès droit, juge du marquisat de Thémines, en qualité de procureur de vénérable dame Françoise Charlotte de Ginouillac-Vaillac, prieure de l'Hôpital Saint Georges, autrement d'Issordel, lès Montvalent, hommageait au vicomte de Turenne pour divers fiefs dans Montvalent (arch. nat. R² 466).

Voir Bib. Nat. mélanges Clérambault, tome 321, p.59.

Voir ce qui est dit de Brassac et de son hôpital de St Jean de Jérusalem fondé en 1237, près de l'église St Georges, il y avait une maison appartenant au vicomte de Turenne, appelée les Tourilles (4 petites tours - 2 rondes et 2 carrées papiers d'Artensac).

Omission : 22 juin 1473, reconnaissance en faveur de religieuse dame Jeanne de Saint Hilaire, prieure d'Issordel, par noble Jean de Cornil, damoiseau, seigneur de Prouillac et de Roquemodel, son père en avait fait autant à dame Antonia d'Ornhac .

En 1477, Bonne d'Artensa était prieure d'Issordel (papiers d'Artensac).

Padirac

Voir : la Revue Religieuse, article d'Orgères : Padirac et la Guerre de Cent ans.
Le Bulletin des Archives de Brive, 1890, article Champeval.

Padirac semble être mentionné deux fois dans le Cartulaire de Beaulieu : Dans le testament d'Adhémar des Echelles « *curtem meam Madriniacum et Padriacum cum ipsis eulereiis et quantum ibi aspecit, excepto Vernias... Bernardis filius meus teneat - post mortem vero ejus Madriniacus et Pairacus remaneant St Martino tuteles* » (charte XLIX p. 91). La deuxième forme a fait penser à m. Deloche qu'il s'agissait de Payrat en Limousin, à m. Champeval qu'il était question de Payrac en Quercy. Nous pensons qu'il faut lire les deux fois : *Padiracum* et *Pa-d-iracus*, à cause du voisinage de Mayrignac (Lentour) et de Lavergne. Mais Padirac (pas plus d'ailleurs que Payrat et Payrac) ne fut longtemps possession de Tulle, en supposant le fameux testament authentique. Vers 1235, Padirac, qui depuis longtemps appartenait aux de Valon de Lavergne, fut donné à Carennac par Guillaumette de Valon et son mari Bernard Stephani de Gigouzac. Ils hommageaient pour cela au seigneur de Castelnau de Gramat. Mais le doyen (prieur) de Carennac ne voulut pas reconnaître cet hommage d'où procès terminé par l'arbitrage d'Hugues de Cornil, archiprêtre de Thégra et du chevalier Etienne de Cotets (1258) . Le prieur dut reconnaître qu'il tenait Padirac en fief du baron de Gramat et devait payer 20 sétiers d'avoine par an et à titre d'acapte 2 oboles d'or. En retour, les tenanciers de Padirac devaient faire reconnaissance au prieur de Carennac (voir Ed. Albe doyenné de Carennac, p. 89.92 - Ludovic de Valon - Famille de Valon - seigneurie de Thégra, p. 52 - arch. Lot F. 241 f. 95 - bib. Cahors, fonds Lacoste D2).

Par acte du mois d'août 1313, la rente de 20 sétiers de blé due par le prieur fut achetée à noble Guérin de Castelnau, par noble Bertrand de Mier et dès ce moment ce fut aux seigneurs de Mier que les doyens durent l'hommage (arch. Lot F. 241 f. 10b' 10').

Au XVII^e siècle (Etat de 1630 - arch. Lot F. 84), les du Noyer avaient la seigneurie de Padirac, et revenu était estimé 400 livres. Ils sont appelés tantôt de Nuce, tantôt du Noguier. C'était en 1625 Jean du Noyer³¹⁹ - en 1652 Isaac du Noyer.

³¹⁹ Testament du 20 janvier 1633, fonde un obit - (feuille de garde du registre paroissial - reprise d'obit en 1635 par Jean du Noyer, seigneur de La Treille.

Note sur deux mariages des du Noyer :

1631 - Mariage entre noble Jean Pierre de Soyris, fils de Jean, seigneur de Soyris, et de noble demoiselle Marie d'Abzac, et noble demoiselle Josèphe du Noyer, fille de Jean, seigneur de Padirac et de demoiselle Anne de Villars.

Témoins : noble Guyon de Malleville, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de Paliés - noble Pierre de Cahors, seigneur de la Sarladie - noble Jean Pierre de Loupiac, sieur de La Devèze - me Pierre de Marsis, docteur avocat - N. de Cahors, sieur de Malinou - noble Jean de Villars, sieur de Canteloube - noble François du Noyer, sieur de Lacoste - me Jean du Noyer, avocat en Parlement.

1644 - mariage de noble Jean du Noyer, frère de Josèphe, seigneur de Padirac, avec demoiselle Françoise de Séguy, fille de Jacques de Séguy, seigneur de Pechrigal, gouverneur et baille de Bar en Barrois, maréchal de camp et de Suzanne de Jean. Le sieur de Pdirac assisté de noble Paul de Paut, sieur de la Rue.

Témoins : Jean du Roc, écuyer, sieur du Roc blanc - noble Bertrand de Cornély, seigneur de Camboulit - messire Jacques de Séguy, seigneur de Campanhac, chanoine et chantre du Vigan.

(bib. De Cahors, papiers Greil, 39, pièces intéressant Gourdon).

Ils ont pour successeurs les de Foulhiac de Mordesson : 1745 Julien-Antoine de Foulhiac de Padirac baptisé à Padirac, fils de messire Pierre de Foulhiac, a pour parrain Antoine de Foulhiac, son frère et pour marraine demoiselle Jeanneton de Foulhiac, sa sœur - 1744 décès de monsieur Bergues de Foulhiac dans le château de monsieur noble de Foulhiac, son frère, seigneur de Padirac. Cet Antoine de Foulhiac devint prêtre ; mais on ne trouve pas sur les registres son extrait de baptême et l'on dut authentifier canoniquement la note écrite par son père Pierre de Foulhiac qu'il était né le 27 mars 1736, de dame Jeanne Raynal et baptisé le même jour par le curé. Il devint chanoine de Rocamadour, refusa les serments et fut déporté (le procès-verbal au sujet de son baptême se trouve annexé dans le registre paroissial).

Autres seigneurs :

Outre le doyen de Carennac - 1786, Pierre d'Aubery, marquis de Saint- Julien, est coseigneur (Champeval)

1630, les de Noailles, seigneur de Lentour, y avaient des rentes avec justice. Le sieur de Roussillon y en a, comprises au revenu de Loubressac (Gontaud-Cabrerets).

Le sieur de Saint-Géry y en a, comprises au revenu de Miers (arch. Lot F. 84). Messires Jean Carles de Gourdon-Ginouillac, en 1628, vend des rentes dans Padirac à noble Pierre de Cahors de la Sarladie, acquises par sa femme de feu Jean Issaly (notaire Escudié de Relhaguet).

Aux papiers Flaujac, liasse 39, procédure à propos de la terre de Padirac (1678.1686), entre Etienne de Séguy de Pechrigal et Jean de Filhol de la Tour³²⁰.

Je rappelle pour mémoire l'hommage rendu en 1259 au comte de Poitiers par le baron de Gramat, Hugues de Castelnaud pour ses droits sur Padirac (JJ¹¹ f. 11) et que lors de l'aveu de 1287 au roi d'Angleterre, Padirac est mentionné dans la baronnie d'Hugues de Castelnaud.

Paroisse

Saint-Julien de Padirac. Le pouillé Dumas (1679) dit : le prieuré est uni au doyenné de Carennac et la chapellenie est à la présentation du doyen, en l'archiprêtré de Thégra, fut de la congrégation foraine de Bio.

La dîme était levée à 11 et, en 1630, valait au doyen 70 charges de blé, par quart de quatre grains, plus 10 charges de blé froment et seigle et 40 charges de vin.

A cette date 70 feux - XVIII^e siècle : 250 communicants. D'après une ordonnance du 5 octobre 1788 pour établir un vicaire, il y aurait eu 535 communicants, « chiffre qui s'accroîtra parce que la paroisse est sur le point de défricher les communaux ».

L'église est sans beaucoup de cachet. Agrandie à plusieurs reprises, la dernière fois en 1835. Le chœur et la chapelle du Saint-Sacrement, sont romans.

Lieux-dits : Combe Saint-Julien. Sur le cadastre (arch. Lot E. 43) il y a une combe St-Jean ? au village de St-Hubert (1760) près d'Andrieu un chemin roumieu.

Un terroir : de las Peyres levades.

Quelques curés :

1512, Guillaume Cirot (d'Autoire ?)

1663, Jacques Laval

1736, Bourdet baptise Antoine de Foulhiac.

1737, Ducaille-Foulhiac signe tantôt Ducaille, tantôt Foulhiac.

1743, Jean François Monmaloir, docteur en théologie, originaire du diocèse de Rodez

1756, Raymond Cazals du diocèse de Rodez, la cure vacante par sa mort est donné à Raymond Lalé, vicaire de St-Paul de Vern 29 avril 1789 - Lalé est transféré à Prangères et remplacé par me Basile Lacambre, mort pendant la Révolution.

³²⁰ En 1652 Isaac du Noyer avait passé un acte avec Jean Jacques de Séguy, chanoine du Vigan (arch. Lot F. 330).

1791 Antoine Delpérier, vicaire, élu par le collège électoral de St-Céré.
Ecole - Régent ; me Vidal d'après le pouillé alphabétique.

La Communauté

Padirac de l'élection de Figeac et du sénéchal de Martel, présidial de Cahors.
Aux papiers Greil(43) rôle de la taille pour 1727.

Consuls : Antoine Rapatel et Mathurin Thomas.

Habitants : m. de St-Julien : 46 livres 4 sols 5 deniers - Bernard Vidal : 45, 13,6 - Sirieys : 132,0,7 - Rougié procureur d'office : 33,7,3 - Clédél : 11,0,6 - noble Louis de Lapeyre : 2,16,2 - Viroles : 65,15,4.

Noms de Boutel, Mamoul, Tournié, Beffara, Vernet, Darnis, Bergues, Bargues, Bergounioux, Lalé, etc.

Padirac après la guerre de Cent ans. Voir Revue Religieuse et Dupuis, Rocamadour.

Relhaguet

Écrit très souvent Relhac dans les documents, ce qui est une source de confusion.

En l'archiprêtré de Gourdon. Le pouillé Dumas l'omet dans sa première partie et le met dans la seconde comme étant à collation épiscopale.

Le 19 janvier elle était conférée par l'évêque à Géraud de Leygue (mense 1784 de Rialhaco - suppl. 16, f. 110³²¹ - Le 19 avril 1350 Fay dit Guiraudou qui l'avait obtenue ayant résigné pour entrer chez les Frères Mineurs, est remplacé par Hugues de La Mothe, sous collecteur dans le diocèse de Cahors et chanoine de la collégiale de Capdsol (Sarlat); il remplaça Guiraudou aussi comme archiprêtre de Saint-André hors les murs de Sarlat (Reg. Vat. 195, f. 159^l et 196 f. 65^l) - sur la résignation de La Mothe fut pourvu Pierre Laroche (Vat. 203, n° 1054)

1459 - Jean de Degua qui a aussi le prieuré de Camy

1478 - Arnaud de Speravent, du diocèse de Lescare, résigne l'église paroissiale, dite prieuré, de Rilhaguet (le nom entier s'y trouve); il est employé à la cour pontificale où il est commensal du souverain pontife; il a pour successeur Jean Puel, qui lui paiera une pension sur les fruits du prieuré de Saint-Hugues, près Montpezat, qui lui est laissé (fonds Latran 786, f. 270)

1510 - L'église Notre-Dame de Relhaguet, résignée par Durand Larmandie est conférée à son neveu Michel Larmandie avec réserve d'une pension sur la 4^e partie du revenu (fonds Latran, 1247, f. 287 et f. 338).

Est-ce une erreur de nom ou bien la paroisse eut-elle un troisième recteur dans la même famille ? Guillaume Larmandie qui résigne en 1514, et a pour successeur Jean Justy, d'une famille de Relhaguet (Reg. Vat. 1015, f. 182) a Jean Siurède, en 1525, Pierre Justy (fonds Latran 1487, f. 22).

Il testait le 21 avril 1579, si c'est le même. Malgré les temps mauvais, il demandait 50 prêtres à ses funérailles; il voulait sa sépulture dans la chapelle Notre-Dame; il léguait à son neveu, Jean Justy, prêtre obituaire, une maison à Relhaguet, appelée le Trel (not. Beffara)

Il fondait un obit perpétuel et léguait quelque [illisible reprendre le document original].

³²¹ Peut-être s'agit-il de Relhac - or, le 2 février 1350, l'église de Rialhaco par la mort de Pierre Tissier est donnée à Pierre de Via (Vat. 194, B n°1527).

1596 - Pierre Gautier, également de Relhaguet.

1618, 1630 - Jean Falsimanhès qui fut chanoine de Roc-Amadour - en 1601, Jean de Labroue (Arch. Gourdon CC²⁸)

En 1658, Jean de Beaumont de la noble famille de Beaumont.

En 1660, 1684 - Antoine Escudié d'une famille de Relhaguet qui garda longtemps le notariat, aujourd'hui, transféré à Calès. En 1660 - il donnait à un tuilier du Vigan à couvrir l'église, sa grande tour et ses 3 chapelles, la cure et la chapellenie avec maison d'icelle. Il signe : vicaire forain, mais le chef-lieu de la congrégation foraine était le Vigan.

En 1663 - il arrentait le moulin du Rilou, en la paroisse du Vigan mais dépendant de la chapellenie de Relhaguet.

En 1731 - Me Pierre Solinhac, docteur en théologie ; il teste le 7 décembre 1763 - sépulture en la chapelle Notre-Dame, laisse 300 messes à dire pour le repos de son âme. L'acte est passé dans la chapellenie où il demeure.

6 mai 1766 - Pierre Alexis Cassan, peut-être originaire de Beaumat, où il avait maison dans le bourg. Il permute en 1784 avec Pierre Campmas curé de St-Jean de Laur, qui doit refaire le serment, car on trouve en 1791, Soulacroix, religieux de Chancelade, élu pour le remplacer.

L'église a été refaite en 1784. Il n'y a plus que deux chapelles : Notre-Dame et St-Georges. L'arc de la chapelle à droite porte les armes de la maison de Vaillac.

Lieux-dits :

Saint-Georges - fontaine St-Georges, dans la gorge au nord. On s'y rend en procession, en temps de sécheresse.

Saint-Hilaire - nom d'un tènement dans les dépendances de Laval.

La Montjoie sur le chemin roumieu de Gourdon à Roc-Amadour - chapelle au XVI - XVII^e siècles aujourd'hui une croix, dite croix de la chapelle.

Peyre levade - dolmen mais situé je crois sur la commune de ~~Saint-Projet~~ de Nozac - bien près de la limite.

La Sauvegarde - terroir sur la paroisse de Laval.

Pech des Canonges - ou des chanoines, rappelant les chanoines du Vigan.

Chapellenies :

De Larmandie - en était patronne en 1708, Antoinette de Donadieu, veuve de Jean Soulacroux

Chapellenie Notre-Dama - possédant maison dans Relhaguet qui servait de caminade, et le moulin du Rilou.

Confréries de Notre-Dame - des cinq plaies de St-Roch.

Obituaires nombreux a beaucoup de prêtres, près de l'église ; sont nommés dans les actes des notaires Escudié.

Vicaires - la plupart ? - payés au XVII^e siècle 60 livres argent et 6 quartons mixture.

Laval

En la commune actuelle de Relhaguet jadis paroisse de Payrac puis [illisible] annexe de Camy (qui est commune de Payrac).

Le curé est dit tantôt curé de Camy, tantôt curé de Laval. Les derniers notamment (voir Payrac, Camy)

1618 - 1633 , Jacques de Villeneuve prieur de Camy et François Tocanun, recteur de Laval et Camy - 1592, Jean de Lafon remplaçait Jean Grangié résignant la cure de Laval.

1459 - Jean de Degua avait le prieuré de Camy, la paroisse de Relhaguet et la précepterie de l'hôpital de Roc-Amadour.

Le 29 mai 1633, à l'issue de la messe, le chanoine théologal du Vigan, m^e Pierre Boisset, représentait aux habitants réunis qu'à sa dernière visite l'évêque. Vu le mauvais état de l'église, avait taxé la paroisse à 80 livres pour les réparations (et à 20 pour les pauvres). Il demandait la nomination de gens capables pour faire exécuter l'ordonnance épiscopale et l'on nomma Jean Estival et Guillaume Roquès (not. Escudié).

La seigneurie de Relhaguet

En gourdonnais - seigneurs primitifs les Gourdon au XII^e siècle. Guilhem de la Guilhaumie - Pierre Balène.

Au XV^e siècle les du Bosc d'Assier et de Bourzoles ?. En 1455 nobles Catherine et Matheline, filles de feu Auger du Bosc, chevalier ; Matheline épousa Jean de Ricard (Arch. Lot. F84 - F 487 ; Arch. Nat. 91- 148)

Par mariage, Relhaguet passe à Jean de Ricard (il y venait chasser les blaireaux, les lapins, en 1467, Arch. Gourdon, FF18 f. 612) Il fut père de Galiot - 1503, dans un dénombrement, Galiot de Ginouillac, hommage pour le lieu et paroisse de Relhaguet (Greil 138, f. 59^v). En 1543, son neveu Galiot, grand écuyer, maître de l'artillerie, qui dénombre les lieux terres de juridiction de Relhaguet, relevant à hommage du roi comme duc de Guyenne (Greil, 122 - f. 32). Dans un testament de 1545, il laisse des messes à dire par les obituaires de Relhaguet.

En 1530, il avait obtenu des foires pour ce lieu (Arch. Lot F 272).

Relhaguet resta à la branche de Ginouillac-Vaillac. En était seigneur au début du XVII^e siècle Carles de Gourdon de Ginouillac-Vaillac qui fit bâtir un « castela » au dessus du moulin de Lapeyre (V. Calès).

1607 - Ratification d'une vente faite par noble Louis de Ginouillac, seigneur de Relhaguet et du Plessy, faite par sa mère, Antoinette de Carbonières à Guillaume de St-Clair (not. Escudié).

L'Etat de 1630 (Arch. Lot F. 84) dit : le comte de Vaillac en est seigneur - depend de Vaillac - vaut 300 livres de revenues - 40 feux.

En 1635, le procureur de l'évêque de Tulle, Jean de Ginouillac, faisait vendre des vignes appelées « vignes de monsieur » (not. Escudié).

Les de La Grange de la Pannonie, eurent quelque chose dans Relhaguet : 1636, achat de quelques biens « al four dell oc de Rocamadour » par Charlotte de Gozon, femme de Jean-Madelon de la Grange - 1628, bail à réparer une maison que m. de Lagrange possède à Relhaguet.

Seigneurie de Laval

Une famille de ce nom mentionnée dans le cartulaire d'Aubazine, Guillaume de Laval en 1168, Raymond de Laval en 1173. Cette famille se retrouve à Gourdon. Les de Laval sont seigneurs en 1449 - Le 15 mars³²² noble Raymonde, fille héritière de feu Gui Pélegri, seigneur de Laval en l'archiprêtré et la paroisse de Payrac, donne en donation entre vifs, *causa mortis*, à noble Guillaume de Soyris de la paroisse de Soyris et Labastide, le lieu ou castrum de Laval, en la dite paroisse de Payrac, édifices, bâtiments, jardins, vignes, prés, bois, moulins plus le lieu de Costeraste qui lui vient des héritiers d'Amalric Ebrard, plus l'héritage de Calès au Bonnaffous qui lui vient de sa mère Huguette de Soyris dans la juridiction de Salviac (d'après un acte de l'officialité : Arch. Nat. ZZ¹ n° 46).

Or, en 1452, le 15 juillet, noble Jean de Luquel, seigneur du Chaylar, au nom du vicomte de Turenne, arrente, par acte passé à Roc-Amadour, à bail emphytéotique, à cinq tenanciers, le repaire de Laval, dans la paroisse de Camy, sous le cens et rente de 9 sétiers et 1 émine de froment, autant de seigle, 6 sétiers et 2 quartons d'avoine, mesure de Martel, 10 livres argent - 24 coqs, 5 journées de manœuvres - réserve le *dominium* et l'acapte - Les habitants du repaire et des dépendances seront exemptes des gardes et veilles de jour et de nuit moyennant 7 sous $\frac{1}{2}$ par feu et par an. Ils paieront en 1455 les poules et le tiers du blé, en 1456, les deux tiers du blé et tout le cens à partir de 1457. Ils pourront arrenter four et treil, à la volonté du seigneur (Arch. Nat. R² 468, Q¹ 151 n° 21).

1484, 30 octobre - noble Antoine Lobrayrie est seigneur de Laval ; difficultés entre les chanoines du Vigan et le vicomte de Turenne et ledit de Lobrayrie., pour la possession de divers mas, notamment la Séguinie ; transaction (Arch. Nat. R² 468).

1493-4 (24 janvier) hommage d'Antoine de Loubrayrie au vicomte de Turenne pour Laval, Alvinhac et La Roque de Montratier (R² 468 - Q¹ 146³ et Q¹ 146², f. 1 à 8 - indique surtout les confronts).

1515 - Dénombrement au vicomte de Jean de Loubrayrie. Il a acquis la seigneurie de Laval de son oncle Antoine qui lui en fait donation (Q¹ 146³).

1600 - Hommage de Guy de Lafage, écuyer, seigneur de Laval et de Mareuil tant pour lui que pour Marguerite de Loubrayrie, sa femme (R² 468).

³²² Cependant en 1452, reconnaissance à Géraud Pélegri, seigneur de Laval (papiers Daynac).

1628 - Noble Marc-Antoine D'albert, seigneur de Laval, habitant au Roc de Rouges.

D'autre part, ce qui semble bien indiquer une coseigneurie, on trouve :

En 1495 - seigneur du Pouget, seigneur de Nabinal et de Laval, époux de d'Alsays de Lagrange, alias de la Canetie - mais je pense qu'il s'agit du repaire de Laval en la paroisse de St-Aubin.

Mais en 1559, noble François de Vervaix est dit seigneur de Laval et de Masclat ; et cette seigneurie en 1645 Marc-Antoine de Vervaix l'avait encore procès au sujet de la borie de Toulac (R2 468 cette borie faisait partie de la seigneurie de Laval). En 1630, noble Samuel de Vervays, seigneur de Masclat, Moncalau ? et Laval (not. Escudié).

En 1672, messire Jean-François de Belcastel, seigneur et baron de Campagnac, Luziès, Laval. En 1677, dame Françoise de Giscard, sa veuve, en procès avec son fils, Louis de Belcastel, qui avait fait saisir des biens qu'elle avait dans Laval (not. Escudié).

1750, messire Jean de Vidal de Lapize, seigneur, haut justicier direct fourier et féodal de la terre et seigneurie de Laval, habitant Gourdon, hommage pour cette terre relevant du roi depuis la réunion de la vicomté à la couronne, 20 juillet (Arch. Nat. P 843 n° 12).

Les de Beaumont de Payrac ont des fiefs et censives dans Payrac (Arch. Lot C122²).

La peste à Relhaguet en 1630

Cette épidémie, qui ravagea le Quercy plusieurs années de suite, se fit vivement sentir à Relhaguet dans le cours de l'année 1630, ainsi que le prouvent de nombreux testaments retrouvés dans les registres des notaires de cette paroisse, conservés aujourd'hui dans l'étude de Calès. Quelques uns de ces testaments donnent des détails intéressants. Exemple :

Le 18 novembre 1630, dans les appartenances du repaire de la Séguinie, paroisse de Payrac, Antoine Guitard, hôte de Relhaguet, se trouvant sur une terre de ce repaire, à soixante pas environ du notaire « redoutant et craignant du danger de la maladie contagieuse qu'est au lieu de Relhaguet, d'autant qu'un sien fils est une fille en sont mort » fait son testament que rédige le notaire Escudié.

19 novembre - Testament de Jean Mantie qui dit que d'autres de sa maison sont morts ; il exprime ses dernières volontés au terroir de la combe de Prat.

17 novembre - A la côte de Bernard, en la paroisse de Laval, testament de Jean Faure, maçon de Relhaguet « blessé de la maladie contagieuse de laquelle craint de décéder ».

12 novembre - En la combe de Pradelous, paroisse aussi e Laval, dans une terre de noble Mars D'albert, sous un noyer, Guillemette de Vialette, craignant et redoutant la maladie contagieuse, mesmes que son mari Frézal en est blessé, fait son testament et fonde un obit.

30 septembre - Dernières volontés de Jean Ascarou, habitant de Relhaguet, qui a déjà perdu sa fille de la maladie ; le 29 testament de Julien Fabre, prêtre obituaire, atteint de la peste - Le 8 deux testaments, non signés, à cause du danger.

Plusieurs de ces actes se passent au pech de Canonges, qui domine la route de Relhaguet à Payrac ; en tout cas, c'est toujours hors du village infesté : le 1^{er} septembre, celui de Jean Guitard à qui la peste a déjà enlevé fils et petit-fils. Le 28 août, au terroir de la Peyrelevade (dolmen encore existant) paroisse de St-Projet, près de l'oratoire appelé de la Montjoye (il y a actuellement une croix dite de la chapelle, installée en 1913) ; on sait que sur les chemins roumieux, menant à Roc-Amadour, il y avait de distance en distance des croix, chapelles, tertres particuliers, indiquant la direction aux pèlerins et appelés des montjoies.

Le mois d'août 1630 fut le plus tristement fécond en testaments, et donc celui où, sans doute à cause des chaleurs, la contagion redoubla ses ravages. Les gens « blessés de la maladie » sont au nombre de quarante-quatre, l'un d'eux est enterré au tènement de Terre male, la bien nommée - la plupart sont au pech des Canonges.

Le mois de juillet - nous trouvons que l'ordre de notre registre avait été moins défavorable. N'avait-on rien envoyé contre la contagion ? A la date du 22, on trouve la promesse faite par Guiraud Ferrié, maître chirurgien, habitant de la Roque des Arcs lès Caorcs, aux consuls de Relhaguet, Guillaume Vialette et Pierre Laporte, « de purger et nettoyer d'infection les maisons, granges et édifices dudit Relhaguet, pour les rendre habitables à ceulx dudit lieu, et, pour ce faire, fournir toutes drogues à ce nécessaires et y vaquer aux dites fins le temps que besoin et requis sera ; et après avoir purgé et nettoyé, si pendant sa quarantaine y avoient autres sortes de mal de la dite contagion, sera tenu y retourner pour traiter les malades touchés d'infection pestilente ; et si durant ledit temps personne y vient à mourir, faire ensevelir les corps morts ». En récompense on lui promet 300 livres sur lesquelles le prêtre Jean Gautier avance 80 livres ; Témoins Guillaume Escudié, bourgeois de Roc-Amadour.

Le même registre nous montre dès le 3 mai un homme en la paroisse Saint-Gal du Vigan qui fait son testament par peur de la peste - mais en réalité, il semble qu'il n'y ait eu que la peur dans les mois de mai et juin.

Communauté de Relhaguet en la baronnie de Vaillac

Quelques consuls :

1664 - Pierre Escarun et Jean Cayre - Vayssou.

1665 - Pierre Gaulière, François Cassagnes.

1666 - Guillaume Laval et Jean Cayre.

1673 - Jean Carègues et Jean Broujus.

1702 - Guillaume Cassanhes et Géraud Thières.

1703 - Antoine Cauvareille et Jean Camy.

1702 - Election d'Antoine Escudié, conseiller du roi

En 1458 tout le lieu a Relhaguet fut arrenté a une vingtaine de personnes - sauf réserve d'une aire de 12 sétérées de terre , avec garenne, vignes, cheneviers, jardin et maison pour le seigneur et toute la justice - mais non compris les droits du chapitre du Vigan et du curé.

Rente fixée : 12 sétiers froment
 4 sétiers seigle
 4 sétiers avoine
 18 livres argent
 11 livres cire
 22 poules
 28 journaux (manœuvres)
plus l'acapte et la taille des 4 cas (papiers Daynac).

Rignac

Commune détachée de Gramat. La paroisse, avant la Révolution, était unie à Alvignac, mais elle avait été d'abord indépendante, comme le montre un pouillé du XVII^e siècle, où l'on trouve, en l'archiprêtré de Thégra, l'église de Rignac de collation épiscopale et la chapelle d'Alvignac à présentation du doyen de Carennac. Le pouillé Dumas, qui est fait d'après ce pouillé avec addition de notes, porte aussi : église de Rinhac à collation épiscopale. La note dit : cette église est unie à celle d'Alvignac ; le prieuré de ces deux églises fut de la mense du doyen de Carennac, récemment il a été uni à la mense des religieux. La cure est à présentation du doyen.

Il semble, d'après plusieurs documents, que le curé résidait d'abord à Rignac, église matrice. Mais avec la vogue des eaux de Miers, il quitta son presbytère de Rignac pour aller établir son séjour à Alvignac, succursale de sa paroisse. (Pourtant, le pouillé alphabétique porte Alvignac comme église principale et St-Germain de Rignac comme annexe). Les commodités et les agréments de la vie, dit un mémoire de Carennac, sont plus fréquents à Alvignac dans le temps d'été, l'air y est plus pur, plus salubre et attire beaucoup de monde de tous les états de différentes provinces qui viennent prendre là les eaux de Miers dans la belle saison. Ces différents agréments flattèrent les curés de Rignac, peu occupés du soin de leur troupeau, ils le laissèrent à la conduite du vicaire, prêtre secondaire ordonné en 1687 par l'évêque, fourni par les religieux de Carennac, et s'établirent à Alvignac (papiers Greil). D'après ce mémoire les deux paroisses réunies faisaient de 12 à 1350 communicants, dont 420 pour le seul lieu de Rignac. Trois prêtres pour le service : le curé et deux vicaires, un pour chaque église.

Le registre paroissial de Rignac semble indiquer aussi que cette église est bien l'église matrice. Le plus souvent, le curé est dit de Rignac.

Voici quelques noms :

1634, me Jean Bonnassies, il assiste à l'ouverture du testament de M. de Padirac. Il était là depuis 1619, il signe Bonnassias, recteur d'Alvinhac et de son annexe Rinhac.

1652, André, jusque là vicaire, signe : André, curé.

1688, de Coulonges, recteur.

1775, Pierre Darnis, ancien vicaire, succédait sans doute à Guillaume Cassagnade, titulaire depuis 1726 (arch. Lot B. 1191, 1738). Il eut pour successeur me Jean-Pierre Castel, en mars 1787.

D'après le pouillé Danglars, celui-ci avait fait son serment. Il est resté en place, mais il a agi en sens inverse. Il a écrit à l'évêque ; c'est un jeune néophyte, est-ce pour cela qu'il fut remplacé ?

On trouve en effet, depuis le 14 avril 1791, Antoine Rougié.

Noms des vicaires :

Sans pouvoir distinguer entre ceux d'Alvignac et ceux de Rignac, sauf pour un ou deux :

1640, Varagne - 1641, Géraud Roques - 1652, Feyt - 1647, Delacoste - 1674, Géraud Moule - 1676, Pierre Joseph Lachièze - 1681, Marc Brugier - 1683, Jean Massip - 1685, La Roche - 1686, Mayzen - 1687, Dardenne - 1690, Viers - 1691, Maintière - 1693, Jean Louis Moyzen - 1698, Moles - 1698, Falsimagne - 1714, Varaniès - 1725, Auteserre, Alayrac - 1725, Marsis - 1726, Vayssié - 1739, Pierre Darnis vicaire jusqu'en 1753 - 1753, Lacaze - 1755, Bargues - 1761, Chirac - 1785, Lacambre - 1788, Delperier - 1788, Lacambre - 1789, Cadiergues - 1784, Lala, celui-ci est donné dans le livre de M. Gary sur le clergé du Lot pendant la Révolution, comme confesseur de la foi, mais comme curé. Il est encore là en 1792.

L'église de Rinhac devait exister au X^e siècle : une [en blanc] de Rinicus est mentionnée dans la donation de Ranulphe à l'abbaye de Figeac. Elle est également mentionnée dans le cartulaire d'Aubazine (actes passés auprès de cette église en 1179 et en 1180, f. 156 f. 180).

Note - En 1349, Raymond Rabat, recteur d'Alvignac était nommé à Rignac, ce qui montre bien à cette date, l'indépendance réciproque de ces deux églises (Clem. VI, Reg. F. 504).

Prêtres obituaires :

1535, Jean Darnis, Jacques Gaule. (Voir une monographie de Rignac par Balaguié, signalée dans le B.S.E.L. XV, fasc. 2 et 3).

La seigneurie :

Appartient aux barons de Gramat (arch. Lot f. 241). Elle est mentionnée dans l'hommage de Hugues de Castelnau au comte Alphonse de Poitiers en 1259. Le 8 février 1324, messire Guérin de Castelnau donne aux habitants de Gramat le droit de paissance sur la prairie de Rignac. Le revenu de la seigneurie était joint à celui de Gramat. La seigneurie suit la fortune de la baronnie.

Roumegoux

Château récemment restauré. Fut à la famille de Chourini, de Blanat et de Rocamadour. En 1610, achat fait par noble Géraud de Chourini, sieur de Blanat d'une terre à Salgues. Il meurt en 1634. Le registre de Rocamadour le dit seigneur de Roumegoux. Il meurt sans enfant.

1640 : Gilibert de Chourini rachète une terre qu'il avait vendue à réméré, mentionné comme seigneur de Roumegoux dans le registre paroissial de Lacave.

1643 - 1655 : Jean de Chourini, seigneur de Roumegoux et de Lestrade, meurt en 1693. Sa sœur avait épousé Léonard Escudié, bourgeois de Rocamadour, originaire de Reilhaguet. Son frère, Louis de Chourini est dit seigneur de Blanat en 1674.

1693 : Jean de Chourini, fils de Géraud et de Suzanne de Friac.

1700 : Guillaume de Chourini, écuyer, sieur de Roumegoux, héritier de Louis de Chourini, sieur de Blanat en 1682, qui avait épousé Elisabeth de Segodenes ou Durieu (Segodenes en la paroisse de Cavagnac, près de Soturac). En 1732, elle constituait son procureur noble Henri Durieu, écuyer, sieur de Ségadines, pour traiter avec noble Antoine.

Raymond de Foulhiac, donataire universel du seigneur de Roumegoux, devait payer quelque pension à la veuve (papiers de Folmont). Les Foulhiac remplacèrent à Roumegoux les Chourini. On trouve aux papiers de Folmont, la rente due au baron de Gramat en 1781, qui était alors, aussi, un de Foulhiac.

Coseigneurs de Rignac, ou plutôt personnes ayant quelques rentes dans la paroisse :

Les de Joubert ou Jaubert.

En 1571, Jacques de Boisset, se disant seigneur de Rignac (arch. Lot F. 333)

Les Fieux³²³. La prieure nomme un bayle en 1519.

L'Hôpital de Rocamadour reçoit 60 livres de rentes.

Arnaud Tamier, de Gramat, en 1452, donne à fief, le mas de la Borie (arch. Lot F. 241, F. 206).

Les de Lagrange de Rocamadour, en 1472, donnent investiture de la borie de Nobrié (arch. Lot F. 208).

³²³ Cela explique un terroir de las Monges.

Rocamadour

L'Hospitalet - les Hôpitaux

La commanderie de l'Hôpital St Jean était à la collation de l'abbé de Rocamadour. Ce commandeur était parfois un chanoine de la collégiale, tantôt un prêtre curé des environs (en 1663, c'était Jacques Chapelle, docteur en théologie, curé de Sarrazac (arch. Lot B. 1164). En 1443, c'était Pierre Tatoes, prêtre, bachelier ès décrets. En 1449 noble Jacques de Flaujac, alias de Rodes, était chapelain de la chapellenie de St-Jean de l'hôpital Notre Dame de Rocamadour. Cette chapellenie avait été fondée par messire Gisbert de Gramat, avec un commandeur ou hospitalier, qui avait donné des maisons dans Gramat. Les confronts sont indiqués dans le livre des vassals et diverses terres.

Une autre chapellenie avait été fondée par Pierre de Laporte avec des biens dans les paroisses de Loubressac et de Padirac. Les confronts indiquent le pont de Madays sur la Bave où passait le chemin roumieu (*peregrinorum*)

Vers 1450 Jean de Degua (ou Decano) était commandeur de cet hôpital et en même temps chapelain et patron de ces chapellenies. Il reçoit des reconnaissances en 1461. Autres biens : paroisse de Rignac et de Salgues.

Les fours de Rocamadour étaient aussi propriété de l'hôpital (1432) qui lève un vingtième du pain ; le fournier reçoit un « tourtel » proportionné à la quantité qu'il fait cuire ; autrefois, dit un témoin, de 1432, il recevait 60 sols corsins de la communauté. L'Hospitalier doit tenir le four en bon état et nourrir le fournier. Le même témoin dit que l'hôpital a des biens et revenus non seulement sur les paroisses que nous venons de nommer : Loubressac, Pauliac, Salgues, Rignac, mais encore, Rocamadour, Blanat, Padirac, Thégra, Gramat, le Bougayrou, Ginouillac, Sènièrgues et St-Julien. Un autre lui attribue le pech du Carbonnier près de celui de la Montjoie (Les Alix) donné par Jean de Asino et mis de main-morte par le roi.

Quand des pèlerins meurent à Rocamadour, le chef de l'hôpital en a les dépouilles, sous bénéfice d'inventaire, et partage l'or, s'il y en a, avec l'évêque de Tulle. Il a un droit sur chaque corps et ce droit remplace l'ancien touyre.

Le commandeur de l'Hôpital St-Jean est maître de la chapelle de la maison des pauvres, de toutes les quêtes qui y sont ramenées, de l'hôpital St-Jacques de Magès et des offrandes qui s'y font. Il peut exploiter lui-même les revenus ou les donner à ferme.

1545 - Testament de messire Jean de Lagrange, prêtre hospitalier qui fait son héritier noble Michel de Lagrange seigneur de Rouffilhac, son neveu.

Mayrinhac le Francal

Prieuré de l'abbaye de Tulle jusqu'à la Révolution. Ce lieu est mentionné dans les testaments du vicomte Adhemar des Echelles, nommé avec le lieu, tout voisin, de Pradines (aujourd'hui Prangères). La possession en est confirmée à Tulle dans plusieurs bulles de papes (après 1170).

Quelques prieurs

D'abord des religieux de Tulle, puis des séculiers qui ont le prieuré en commende. En 1326, était prieur, Géraud Donadiou (Baluze). En juillet 1334, Raymond du Bourg, neveu de l'évêque de Tulle, Arnaud de Clermont, reçoit le prieuré de Laroque (Tulle) vacant parce que Gisbert de Malemort a obtenu le prieuré de Mayrinhac (arch. Reg. Vat. 107, n° 252). Ce Gisbert fut un des trois vicaires que le chapitre restitua pour administrer le diocèse après la mort de l'évêque Arnaud, 1337 (Baluze).

La mort de Gisbert fit donner le prieuré en février 1347 à Aymeric de Cavanhac, moine de Tulle où il avait la paneterie (arch. vat. Aven 36 f 472). En décembre 1348, l'évêque de Tulle Archambaud, le conférait à Arnaud de Borme, moine de La Chaise Dieu, qui devait se transférer à Tulle (Suppl. 16 f. 62). En 1361, le prieuré était conféré à Bernard de Saint-Hilaire, qui devait lui aussi se rendre à Tulle, de l'abbaye d'Uzerche où il était sacriste (Reg. Aven 146 f. 234). Il est, en 1368, témoin pour un hommage à l'évêque (Baluze). Le prieuré vacant par sa mort (1371) fut donné à Bernard de Blanquefort, moine de Tulle (Reg ? Aven 181 f. 560[†]). Il le quitte pour la prévôté de Maillezais et eut pour successeur, Hugues de Pradelle, qui le tint cinq ans en commende ; à la fin de la commende, Mayrinhac fut donné en septembre 1381 à Jean Bougier, moine de Saint-Chaffre, et, l'année suivante, juin 1382, à Jean de Garet, en faveur de qui déjà Grégoire XI l'avait réservé (Reg. Av. 231, f. 536). En 1397, était prieur Jean de Maleret, en faveur de qui le roi donnait des lettres de sauvegarde (arch. Tarn et Garonne, A 66).

A une date imprécise, Jean de Laqueuille. En 1456, Pierre de Cardaillac, religieux de Tulle, très probablement des Cardaillac de Végenes. Il donna tout le lieu de Mayrinhac à bail emphithéotique, en juillet 1461. En 1527, le prieuré résigné par François d'Antissac est donné en commende à Louis Alric, cleric du diocèse de Limoges. Il est dit que le prieuré n'est pas conventuel (fonds Latran 1497, f. 932ⁿ). En 1627 et 1654, Antoine Barrade est prieur. Il y eut en 1630 un arrêt défendant à l'évêque de Tulle de le troubler dans la jouissance du prieuré (arch. Hte-Gar. B 401, arch. Lot B 1363).

En mai 1721, messire René d'Auty, cleric tonsuré de la ville de Murat prenait possession du prieuré, dont il avait été pourvu en commende, il était représenté par le prêtre Jean Bal. En 1728, il hommageait au roi (voir arch. Lot B 1383) - 1740, Me Jacques Balan (B 1197) - difficultés avec le curé au

sujet de la portion congrue - et avec le suivant - (B 1198).

1761, Jean Antoine de Cahors, dit abbé de la Sarladie, docteur en théologie et prieur de Mayrinhac, chanoine de la Cathédrale de Montauban, hommage au roi (arch. Nat. Q¹ 148).

Le prieur était sans charge d'âmes, celle-ci étant exercée par un vicaire perpétuel, présenté par le prieur.

Quelques noms de curés :

Avant 1522 Pierre de Cardaillac, de la même famille sans doute que le prieur de 1461. Il résigne la vicairie perpétuelle, dite prieuré de St-Martin de Mayrinhac et Martin Montbrial le remplace (fonds Latran 1407, f. 56), 1522. En 1530, sur résignation de Jean Crusols, la paroisse est donnée à Pierre Delpech (fonds Latran, 1720 f. 47) - 1606 et suivant Jean Maury - 1644 et suivant Pierre Mejecaze, chanoine de Rocamadour - 1654, Jean Labrunie - 1656, Jacques Lascoux - 1660, François Lachièze, curé aussi de Bougayrou - 1666 à 1673, Pierre Mejecaze - 1681, Raymond Puech - 1717 à 1721, Guillaume d'Arliquie de la Fajolle, docteur en théologie - 1740, Bourdeille de Piète - juillet 1781, Pierre Delsol ancien vicaire de Lherm - 1791, Jardel, constitutionnel, originaire de Creysse, élu par le collège électoral de Saint-Céré.

Chapellenie

En 1503, tenue par Jean Jauffrecte

Lieu dit la Chapelle sur le cadastre

Peyrelevade

Ecole à Mayrignac : 1664, m. Adam David, maître d'école du présent lieu.

Seigneurie de Mayrinhac

Famille de ce nom, 1159, Géraud Hugues de Mayrinhac donne la moitié du quart de la vicairie du Vieil Alvinac et la moitié de celle de Champ Auvrinese. Guillaume de Mayrinhac donne son autorisation pour une donation à la grange de Couzou et ses droits sur divers mas des Alix et de la Dame. En 1191, Aymeric de Mayrinhac est frère convers dans l'abbaye d'Aubasine. En 1342, Géraud de Mayrinhac vend quelque chose à l'abbaye (possessions d'Aubasine en Quercy, p. 95).

Les Belcastel - En 1167 hugues de Belcastel donne tout ce qu'il a pu acquérir, en droit ou nom, dans la paroisse et la juridiction de Mayronne excepté les fiefs, chevaliers, et appartenances des hommes de Mayrinhac (Cartulaire Champeval, n° 528).

Les Felenon - En 1312, Fortanier de Felenon, seigneur de Mayrinhac, damoiseau, règle une créance avec B. de Cazèles, bourgeois de Cahors (Saume de èble f. 1244) mais il faudrait voir de plus près, car on trouve quelquefois Marnhac - au fol. 1191, Fortanier de Marnhac, damoiseau, sénéchal du Gourdonnais pour noble Bernard Jourdain de l'Isle (item, ff.1228' et 1241).

Le prieur est seigneur direct de Mayrinhac (Etat de 1630 arch. Lot F. 84), cela lui vaut, dit-on, 150 livres. Il a en même temps la dîme qui lui vaut, à 11, 50 charges de blé, par quatre sortes de grains (froment, seigle, orge, avoine), 9 charges de vin. Donne au curé 8 charges de blé.

En 1461, le prieur, frère Pierre de Cardillac, donnait tout le lieu de Mayrinhac à nouveau fief à une dizaine de tenanciers, de Rocamadour ou de Gramat, qui durent faire résidence personnelle, moyennant le cens suivant : 35 sétiers froment et 16 sétiers avoine, mesure de Rocamadour - 18 livres tournois - 32 journées - 32 poules.

Le domaine, la juridiction haute moyenne et basse, sont réservés. Le prieur aura aussi colombier, jardin, vignal, passage de ses bêtes, fournage (il entretiendra un homme pour le four), le pressoir. Il réserve également que le curé aura presbytère, étable, vignal et jardin.

La Chapitre de Tulle approuvait le 14 novembre. Lors de l'aliénation du temporel, le prieur vendit à Pierre de Caors de la Sarladie (voir Montvalent), la justice haute moyenne et basse, avec un droit de pacage.

1569 - Plus tard le prieur Barrade voulut racheter en remboursant les frais, sauf la jouissance de l'acquéreur. Celui-ci refusa à cette condition le procès. Accord en 1627 : chacun aura la moitié de la justice. Ils nomment un juge ensemble. M. de Caors garde son droit de pacage pour 18 grosses bêtes ou 180 bêtes menues, de plus 2 sétiers froment de rente avec leurs suites : 4 journées et 2 poules. Il aura le droit de litre sur le côté gauche de l'église, banc de famille et tombeau. Bertrand de Caors a conclu cette transaction en 1627. En 1654, ils nomment ensemble un juge de la juridiction, Me Jehan de Labrousse.

Entre Pierre de Caors, l'acheteur de 1569 et Bertrand qui fait l'accord de 1627, il y avait eu un autre Pierre de Cahors, père de Bertrand. Celui-ci fut le père de Charles Antoine, écuyer, seigneur de Mayrinhac, marié à Jeanne Jacqueline de Paul ou de Pauc de La Rue (voir le registre paroissial de m. Ségarie, curé de Rocamadour où se trouvent inscrits les baptêmes de leurs enfants). Charles avait aussi la seigneurie de Casteljaloux. Il fut enterré à Mayrignac en 1625.

La Rue

XVI - XVII^e siècles : Aux de Paut (écrit aussi de Paul), famille venue de Cahors à Rocamadour, alliée aux de Cahors, aux de Lavergne de Chauffour, de Casteljalous, de Vervaix, de la Méchaussée.

XVIII^e siècle - De la Serres, seigneurs aussi de la Roque.

Les Alix ou Alysses

Voir mon travail sur les possessions d'Aubasine en Quercy, paru dans le Bulletin de la Société Archéologique de Brive, tirage à part, p. 62 et 79 et suivantes.

Il y avait là un mas, appelé vicomtal, sur la paroisse de Mayrinhac le Francal. Ce mas devint le centre d'un prieuré ou grange de l'abbaye d'Aubasine, puis d'une juridiction en pariage avec le roi, appelée de Sainte-Marie et Alix, parce qu'elle comprenait le ville de Sainte-Marie (voir Calès), bastide fondée par le roi de France en collaboration avec l'abbé.

En 1163, le curé de Mayrinhac, du consentement de ses supérieurs : l'abbé de Tulle de qui relevait le prieuré, et l'évêque de Cahors qui donne l'investiture canonique, renonçait à ses droits sur le mas vicomtal des Alix au point de vue curial, et les Alix formaient une paroisse indépendante. La même année le pape lui unissait l'antique paroisse de Saint-Sauveur : cette annexe étendait sa juridiction sur Bonnecoste et Couzou. En 1188, il y avait accord entre l'abbé de Tulle (à Rocamadour) et celui d'Aubasine au sujet des dîmes des Alix. En 1398, celui-ci recevait de celui-là, pour ses religieux, une place pour bâtir une maison près de la porte des Sarazins à Rocamadour. Il est probable que c'est la même dont il est parlé dans un acte de 1279, comme situé près de la porte des Bategats.

Quelques noms de curé :

Avant 1371, Raymond del Pech (Reg. Av. 74 f. 421ⁿ) - Le 30 août 1515, Julien Pabot, résignait la paroisse St-Étienne des Alix (de Alico) et son annexe

St-Sauveur de Verve (Vervaix), pour acquérir la sacristie de Rocamadour, en faveur de Sébastien Lesage, recteur de Saint-Pierre de Tulle (fonds Latran 1335, f. 50ⁿ). Lesage est dit : alias La Chassaigne. Les Lacassagne sont mentionnés parmi les bourgeois de la région jusqu'au XIV^e siècle. En 1519, Lesage résignait en faveur de son neveu Jean de Malrais, l'église Saint-Sauveur des Alix près Rocamadour (fonds Latran 1385, f. 196) - Avant 1549, successivement Guillaume de Lacarrière, du diocèse de Saint-Flour, Jean de Lacarrière qui remplace Guillaume décédé, et, en février 1549, Pierre de Lacarrière (Reg. Vat. 1745, p. 189).

1613, Pierre Vitrac, Guillaume au registre du notaire Escudié de Relhaguet - 1624, 1634, Antoine Despeyroux (alias) Delpeyrot, dit tantôt recteur des Alix, tantôt recteur de St-Sauveur (ibidem) - 1669, Antoine Estournel (registre paroissial de Mayrinhac). En 1712, Antoine Darnis dit curé de Couzou. Il est, à cette date, témoin dans un acte passé à Bonnecoste. En 1740, Pierre Galidié, du diocèse de Tulle. En ? m. Escapoulade. En 1765, Pierre Delport, appelé aussi curé de Couzou, où peut-être il résidait en effet. Il refusa le serment constitutionnel et fut interné à Blaye.

Vicaires :

Landes en 1698 - Jean Cousteaux, en 1710, il sert de secrétaire au curé de Montvalent lors de la constitution des statuts du Chapitre de Rocamadour

(Rupin, appendice 2 p. 357) - Pélaprat, chanoine, fait le service en 1771 - 1789, Toury, vicaire de Couzou (arch. Lot L, 12).

Lieu-dit :

La Montjoie sur le chemin Roumieu. Il devait y avoir une chapelle ou du moins une croix pour indiquer aux pèlerins la route de Rocamadour. Elle est mentionnée dans un acte amphithéotique de 1461³²⁴.

Une recluse est mentionnée en 1355 (Jeanne Brisard y est recluse).

La seigneurie :

Le testament d'Adhémar des Echelles porte ces mots, vers la fin : « *Vallaunonus et Alix* ». Ce sont évidemment les mêmes mots qu'on trouve dans le testament de Raymond, comte de Rouergue : « *illo alode de Alicou de Valanelone, sancti petri Bellilocencis remanat et ille medietati teneat Aimericus dannuada vivit* ». Les deux noms sont souvent unis, donc indiquent des lieux rapprochés : sans doute Blanat et Alix, car Valanelone peut être la Balanelone. Cependant l'église de Blanat est mentionnée comme donnée à Hugues fils de Géraud, et après sa mort à l'abbaye de Beaulieu. Mais Blanat a été de bonne heure un prieuré de Tulle.

Le bon Malleville en ses Esbats dit des choses assez amusantes sur les Alix et sur l'abbaye de « Basine ». Le Cartulaire d'Aubasine nomme les nombreuses familles dont les donations contribuèrent à former la grange des Alix.

C'est la maison de Gourdon qui a eu peut-être la première la seigneurie, d'où l'épithète de Gourdonnés à un mas de la paroisse des Alix. Aymeric de Gourdon et sa femme Majora (de Turenne) et leur fils Pons donnent leur droit sur le mas du Pedit où, semble-t-il, fut quelque temps une grange cistercienne. Pons, en 1165, donne ses droits sur Valando (cf. Vallaunonnes), son frère Aymeric confirme les donations de ses parents (1168). Bertrand de Gourdon est cité avec son fils Géraud en 1168, Fortannier, en 1181.

La famille de Miers fournit également des bienfaiteurs à Aubasine, 1172, 1187. Celle des vicomtes de Brassac qui sont vicomtes de Saint-Cirq et de Calvignac. Les familles de Borme (près Vayrac) et de La Popie (St-Cirq), de Baussonne (le Bastit ou fon de Pinsac), de Mayrinhac, de Salgues (Alvignac), d'Artensa (Montvalent), de Mandaval, dont m. Viré a retrouvé le château ou plutôt ses ruines informes près du rocher de Tartuguié qui domine l'Ouyse, etc (possessions d'Aubasine p. 84 à 102).

Les seigneurs de Gramat prétendaient bien à une suzeraineté, car dans son hommage en 1259 au comte de Poitiers, Hugues de Castelnau dénombre Alix et Couzou (arch. Nat. JJ. 11 f. 94).

En tout cas l'abbé d'Aubasine, qui reste prieur des Alix, est seigneur direct, ainsi que le prouvent de nombreux baux à fiefs et des reconnaissances, des actes d'investitures et autres. Le voisinage de Rocamadour amena parfois des difficultés avec l'abbé ou l'évêque de Tulle. Une sentence arbitrale de 1258 (vst) décide que le seigneur abbé d'Aubasine et le couvent jouiront de la grange des Alix, avec les édifices anciens et nouveaux, leurs appartenances, l'église et le cimetière. Il y eut aussi, en 1279, un arrangement avec le prieur de Blanat, pour des tènements limitrophes.

La correspondance d'Alphonse de Poitiers parle des Alix. En 1269, son juge du Quercy lui disait que les gens du seigneur Odoard (le futur Edouard 1^{er}, alors duc de Guienne) ont tenu leurs assises dans le lieu d'Alix près de Rocamadour, qui est pourtant de la féodalité et de la juridiction du seigneur Comte. « Il y eut au moins 25 à 30 cavaliers, 500 hommes de pied, tous en armes, arrivés de façon si imprévue que personne n'avait pu soupçonner leurs desseins. Fortanier de Caseneuve et Izarn de Balines, pourtant feudataires et vassaux du comte s'y trouvaient aussi » ; le comte fit répondre : « il faut que l'abbé d'Aubasine, qui a la propriété

³²⁴ En 1299, transaction entre le prieur des Alix et les religieux d'Aubasine.

directe des lieux, en face l'aveu au chevalier Hugues de Castelnaud, et que ce dernier, ou, à son défaut, l'abbé lui-même en face l'aveu au comte. Les vassaux coupables seront punis selon le droit. Qu'on avertisse la Sénéchaussée du roi de France » (Con. Ed. Molinier n° 1549).

En 1287, lors de l'assignation de rentes pour le roi d'Angleterre sur le Quercy - conséquence du traité de Paris de 1259 - on assignait entre autre choses la haute justice et le ressort de la justice basse, sur la terre de l'abbé d'Aubasine, où sur les villes d'Alix et de Carluçet, les granges de La Pannonie, granges (Carluçet) Couzou, Bonnecoste et Calès. En vertu de cet acte l'abbé d'Aubasine devenait, pour ces possessions, vassal du roi d'Angleterre et lui en faisait l'hommage.

La construction de la bastide de Montfaucon, l'éloignement des granges dépendant d'Aubasine, les difficultés toujours possibles avec l'abbé ou l'évêque de Tulle, dont les possessions s'intercalaient avec les siennes, décidèrent l'abbé d'Aubasine à partager ses droits avec le roi d'Angleterre, puis lorsque le roi de France eut pris le dessus, avec ce dernier. Charles IV ordonna une enquête de commodo et incommodo ; Philippe VI la reprit et le résultat fut la construction de la bastide de Sainte-Marie. Nous avons publié les documents qui se rapportent à ce pariage de juridiction et à cette construction de bastide. (Possessions d'Aubasine p. 67 et suivantes, p. 143 et suivantes), Voir Calès.

Il y eut une cour de justice en pariage entre l'abbé et le roi, appelée cour ou justice royale du mont Sainte-Marie et Alix, même après la destruction de la bastide de Sainte-Marie. Tant que dura cette bastide, Sainte-Marie et les Alix avaient formé deux baillies distinctes, ainsi qu'on peut voir par les comptes, et même, un siècle après la destruction de Sainte-Marie, on distinguait les deux baillies. Dès le XVI^e siècle, elles sont confondues en une seule (Possessions d'Aubasine, p. 78). Cette justice royale avait ses juges, procureur et substitut, huissiers et sergents : il en est question dans une foule de documents de la région de Gourdon (p. 79).

Un état de 1630 (arch. Lot, F.84) porte lui : « Alix et Saint-Salvaire, dont la juridiction s'étant sur quatre paroisses. Savoir la susdite St-Cirq d'Alzou, La Pannonie, Carluçet et Calès, qui est dans l'élection de Cahors. Le roi et l'abbé d'Aubasine en sont coseigneurs - et maintenant elles sont possédées par engagement par les sieurs de La Pannonie de Rasiols et leur valeur, en deux métairies, l'une appelée la Bonnecoste et l'autre de Couzou, est de 1300 livres.

La dîme s'y lève à l'onze, et vaut à l'abbé d'Aubasine 100 charges de blé (tiers froment, tiers seigle et tiers avoine), et 20 charges de vin. Il fait pension au curé, qui est de sa nomination, de 15 charges de blé et 10 charges de vin, portant le revenu du lieu à 1100 charges de blé et 220 charges de vin. Il y a 40 feux.

L'abbé d'Aubasine donna de bonne heure une charte de coutumes aux habitants des Alix. Il en est question dans un acte de 1265 au sujet de la banalité des moulins et des fours.

Les Alix furent détruits pendant la guerre de Cent ans et le lieu devint à peu près désert comme les lieux voisins : Blanat, Mayrinhac, le Bougayrou, Bonnecoste, Calès, Saint-Sauveur sont abandonnés pendant de longues années. Ces régions eurent beaucoup à souffrir des ravines ; les pechs et les crêtes furent dénudés ; la terre avec beaucoup de pierrailles, s'accumulent dans les bas-fonds, comme Malecombe, Combesplane et autres vallons qui virent disparaître les ruisseaux et devinrent la plupart impropre à la culture. Les bois qui couvraient la pente furent facilement arrachés par les tempêtes. De là tant de collines où la roche paraît à nu, où des pierrailles donnent à l'ensemble une teinte grise peu agréable. Mais la ravine n'a pas seule causé tout le mal, la main dévastatrice de chacun a contribué largement au déboisement ; et la guerre de Cent ans n'est pas responsable de tous les méfaits commis.

Pendant plusieurs siècles on trouve des procès relatifs à ces dévastations. La bonté des seigneurs ayant permis aux habitants de couper du bois dans les forêts pour le chauffage ou les constructions, ceux-ci abusèrent de la permission pour abattre même des arbres de haute futaie (voir possessions d'Aubasine p. 106 et 107). Un document nouveau communiqué par me Pierre Gary nous montre un gros procès entre les gens de Rocamadour et l'abbé d'Aubasine en 1516. C'était alors Jean de Ventadour, abbé aussi de l'Abbaye Nouvelle. La pièce est curieuse,

parce que le syndic récuse le tribunal de Gourdon où l'abbé régulièrement a porté sa cause. L'abbé est au mieux avec les membres du tribunal et aussi avec les gens de Gourdon dont plusieurs sont des femmes. On voit par ce document que de nombreux propriétaires de la région avaient pris le parti de l'abbé, parce que leurs « boriages » souffraient des méfaits des paysans. L'affaire fut portée à Cahors. Quelques semaines encore avant la Révolution, il y avait d'autres procès en cours pour le même sujet.

Rappelons le combat livré en 1591 près des Alix au temps de la Ligue.

Par délibération du 28 août 1793 le conseil municipal de Rocamadour était autorisé à se porter acquéreur du domaine ci-devant noble appelé les Alix affermé au sieur Jean Maury (de Belveyre pour 3760 livres). Vidal maire - Bouzou, officier municipal - David, secrétaire (arch. Nat. Q² n° 92).

En 1793, Lacassaigne et Bessières furent adjudicataires du domaine des Alix (papiers de Péral). Etienne Clédel achète l'église et le cimetière pour 58 livres (Arch. Lot q. 258-281-285-286-297-327-396).

Blanat :

Il ne faut pas le confondre avec le Blanat des environs de St-Michel. Il s'agit d'un prieuré qui eut jadis sa place - conservée aujourd'hui par le nom seulement - entre Rignac et Rocamadour. La gare est située précisément à Blanat.

Cette église est mentionnée dans le pouillé du XIII^e siècle, en l'archiprêtré de Thégra ; l'autre Blanat était en l'archiprêtré de Gignac et ne possèda sans doute qu'une simple chapelle castrale.

L'église de Blanat est déjà nommée dans le testament de Raymond comte de Rouergue, en 961. Elle est confirmée comme possession de Tulle dans une bulle d'Alexandre III, et mentionnée entre celles de Salgues et de Mayrinhac (entre 1170 et 1181). Le « prêtre » de Blanat - peut-être faut-il lire le prieur - est cité dans le Cartulaire d'Aubasine à la date de 1160 ; Gausbert, prêtre de Blanat, est nommé aussi à la date de 1184, il est dit moine (Cartulaire f. 202, 286-26). On trouve en 1235 Roliev, prieur de Blanat, il est cité dans la bulle de Grégoire IX contre l'abbé de Tulle. Il y eut, en 1279, un partage entre le prieur de Blanat et celui de Mayrinhac au sujet de tènements limitrophes.

Dans les comptes du collecteur pontifical, Jean de Cavagnac, 1361, après la mort d'Archambaud évêque de Tulle, abbé de Rocamadour, il met ensemble les revenus de Rocamadour et de Blanat.

La paroisse est dite déserte dans les pouillés des collecteurs à la fin du XIV^e siècle, comme d'ailleurs les paroisses circonvoisines. Elle fut rattachée ensuite à la paroisse de Salgues, mais sans qu'on relevât l'église (1633-1668)³²⁵.

C'est ce qui explique l'erreur du pouillé Dumas. Dans l'article sur l'archiprêtré de Gignac, parlant de St-Michel, il met en note : « *ecclesia de Blanat est annexa St-Michaelis, sed morto est deserta et ruinoso* » ce Blanat n'a jamais été dans les pouillés. Dans l'article sur l'archiprêtré de Thégra, comme il se sert d'un pouillé du XIV^e siècle, dont nous avons copie, il trouve : « *ecclesia de Blanaco, ad praesentationem abbatibus Rupis Amatoris* » ; il met cette note si fautive : « *ista ecclesia erat olim annexa ecclesiae St michaelis de Banieres, archipretre de Giniaco, sed modo est deserta, ruinoso et sine servicio* ».

Les Chourinis de Roumégouse (Rignac) étaient seigneurs de ce Blanat (1604 Géraud de Chourini - 1686 Louis de Chourini).

³²⁵ Domaine du sieur de Lascabanes à Blanat en la paroisse de Salgues 1671.

Casteljaloux

Ecrit aussi *Casteljliloux* et *Castelgiroux*. Un squelette de tour, portant ce nom, se voit encore sur la croisée de la route de Rocamadour à Calès, avant d'arriver au moulin de Lapeyre.

Le château (ou repaire) appartenait à la famille d'Albert, de Rocamadour. En 1610, avait lieu à Gourdon, le mariage de François Jacques de Vassal du Couderc avec Françoise d'Albert, fille de feu Jean, sieur de Casteljaloux et de feu dame Jeanne du Chaylar, assistée de son frère Pierre d'Albert, sieur de Casteljaloux. Témoins : les Durfort de Prouillac et de Grammont (Lespine 172 f. 425).

Pierre fut le dernier de sa famille à posséder ce château. Sa fille Claude épousa Jean Faure (ou Fabri) ; leur fils Antoine est dit, en 1646, seigneur de Casteljaloux, de même en 1673.

Les de Cahors de la Sarladie eurent la coseigneurie en 1651, Pierre de Cahors mourait à Casteljaloux, et en 1653, sa veuve, Judith de Paul ou Pauc de la Rue. En 1625, Charles de Cahors, sieur de Mayrinhac y mourait aussi.

Saint Pierre de Toirac

Prieuré de l'abbaye de Figeac. La paroisse avait pour annexe Saint Jacques de Vernet (le bas), de l'autre côté du Lot, en Rouergue et même au diocèse de Rodez, l'union ayant été faite de l'entente commune des deux ordinaires, pour la commodité du service du Vernet. Séparation au XVII^e siècle.

Le pouillé Dauras porte la mention : *eucllesia de toyraco, cum prioratu de verneto diocesis Ruthenensis* - et le commentaire : *prioratus eucllesia de toyraco unilus est mensoe abbatis de Figiac, vicaria perpetua ad presentationem abbatis - prioritus vero de verneto, diocesis Ruthenensis separatus est ab eucllesia de toyraco.*

Il le met en l'archiprêtré de Cajarc.

Le pouillé longnon la met en l'archiprêtré de Figeac et mentionne la Vernet seulement sous le nom du patron : *cum annexa S. Jacobi, diocesis ruthenensis*, ce qui fait dire à l'éditeur, n° 463 : « nous ne savons ce que peut être l'annexe de Toirac, situé au diocèse de Rodez. Toirac n'est à la vérité séparé de ce diocèse que par la paroisse de Frontenac (il faudrait dire : que par le Lot) - mais nous ne trouvons dans les environs aucune localité du nom de Saint Jacques ».

Il fait observer que Saint Pierre de Toirac dépendait déjà, en 1146, de l'abbaye de Figeac ; que le compte de décimes de 1526, mentionne un prieuré de Toirac inconnu au rédacteur du pouillé. « cependant un titulaire du prieuré est nommé en 1244 dans la charte d'élection d'Aimar abbé de Figeac » (Gallia christ.).

1245 X prieur de Toirac, un des électeurs (cartulaire Cluny VI p. 25).

1260 Pierre Falri, prieur (ibidem p. 498).

1288 frère Géraud Amalvin de Luzech.

1307 - 1309 Déodat Lestroa (Clement V ed. Bénédict. N° 1858).

Avant 1348 Gaillard de Lentillac - réserve sur le prieuré au moment de sa mort.

Novembre 1348 Géraud Guitard, moine d'Aurillac (Reg. Vat. 185 n° 122).

Mars 1352 par permutation Pierre Dupuis cellerier de Fons (Supplic 21 f° 60)

1368, depuis en procès avec Philippe de ? (Reg. Av. 168, f° 342).

1370 Géraud Clavelle, il était moine de Nonautrila, diocèse de Modène (Reg. Aven 171 f° 311).

1372 Clavelle résignant est remplacé par Raymond Gui moine de Catus, chapelain honoraire du pape (Reg. Av. 189 f° 371).

1389 Etienne Ausard, témoin dans un acte à Capdenac.

1439 - 1448 Gaillard de Morhon moine de Figeac (Ach. Austray notaire Belot).

1461 Begon de Morlhon.

La Roque successivement en cammende

1503 surrésignation de Jea de la Roque, son frère, prieuré conféré à Bertrand dela Roque, recteur de Montsalès depuis 1501 (Reg. Vat. 885 ou 588 p. 111 - Brevia Minutia I, n° 180). Il dénombre ses possessions (Arch. Tarn et Garonne A. 98) - il pouvait conserver Montsalès et le prieuré de Vernet, et devait payer une pension à Pierre de Mourlhon, moine de Figeac. Il est encore là en 1513 : arrentement des fruits à Jean Delpon, d'Espédaillac - aux archives de l'Aveyron, F 1813, on trouve, pour 1513, Arn. De la Roque

1522 le prieuré est disputé à Flotard de la Roque par Guillaume Leygue et Jean de Cimèly. Il le résigne et a pour successeur François de la Roque : l'annexe est ici nettement appelée : Saint Jacobi de Verneto inferiori (Reg. Vat. 1231 f°25)

Cependant, le 23 janvier 1523, Guillaume Leygue, évêque de Charres (?) et vicaire général est dit prieur de Toirac³²⁶. On dut faire un accord, car, en 1545, François de la Roque résignait et était remplacé, en 1548, par Antoine de la Roque, cellerier de Marcilhac et prieur de Saint Loup (Fons Latran 1725 f° 218, 1792 f° 294).

Quelques recteurs :

1327 - à Bernard de Sainte-Spérie qui vient d'obtenir une église au diocèse de Pamiers suivi de Déodat Guitard (Reg. Vat. 83 n° 1817).

1398 - Déodat dels fraus (Arch. Austray nomination).

1459 - Géraud Scafredi.

1481 - Gaillard Barrau, bachelier ès décrets pourra avoir un autre bénéfice (Fonds Latran 818 f° 281).

1517 - Marquès de Cadrieu.

1550 - Me Antoine Escorailhe, docteur en théologie fait un achat dans Capdenac (papiers de Bassignas).

1712 - Guillaume Andrieu.

1720 - Marc Antoine Théron, de Camboulit.

1777 - 1783 - Jean de Tournemire avec le curé de Saint Sernin - résigne peu après pour permutation.

1783 - Jean Joseph Belvezé, transféré de Marcilhac. Il avait aussi la chapellenie de Saint Jean Baptiste à Capdenac.

1792 novembre - Jacques Bardou élu curé constitutionnel.

Pierre Danice Dilhac, vicaire, obtint le 12 septembre 1792, un passeport pour l'Espagne. Il fut nommé curé, la cure vacante par la mort de Belvezé, le 9 juin 1801, par m. de Bécarre.

Vicaire en 1801, Gabriel Roques.

³²⁶ Maintenu entre Jean de Comély et Jacques de Roquemaurel (Arch. Hte Garonne B. 19 t 333).

Chapellenies - Saint André, formé par m. de la Roque lequel est coseigneur avec le chapitre de Figeac m. d'Escorailles de Livignac.

Un autel de Saint Martial en 1460.

Eglise fortifiée - voir le livre de m. Rey style roman, sauf un peu [mot illisible] sur certains points pour la restauration. A l'entrée de l'abside, un puits qui fournissait de l'eau aux assiégés bloqués dans l'église. Au dessus de la voûte, sorte de salle aménagée pour abriter les paysans qui se réfugient à l'ombre de la croix. L'église fut allongée en 1827 - le puits avait été voûté [?] en 1815 et en 1860.

Archives de l'Aveyron G. 1558.

Luminaire de Saint Martial mentionné dans des testaments en 1460 (Arch. Austruy, registre Combes).

Vicaires - d'après le registre paroissial (greffe) 1722-1727 Poujot - 1736 Labarthe - 1737- 1744 Bes, ancien vicaire de Cambes - 1744-1747 Rouzet - 1748 Roques - 1749 Corchand - 1750 Douzou - 1753- 1758 Burg - 1758 Roques - 1783 Andrieu - 1785-1792 Dilhac

La seigneurie

Du chapitre de Figeac pour 2/3 et aux de la Roque pour 1/3. Au XVIII^e siècle m. Pezet.

Les Frères pêcheurs de Figeac y eurent des rentes reçues de Marquès de Cardaillac-Montbrun (Doat 125 f° 189).

1409 Noble Pierre de Laroque, damoiseau, seigneur de la Roque en son testament demande à être enterré dans l'église Saint Pierre. Legs aux confréries de Saint Pierre et de Saint Martial (Arch. Austruy).

Métairie de la Borde, hommages en 1726, par François de Boutaric de Figeac (Arch. Nat. P 892 n° 50).

Séniergues

Seigneurs de Séniergues.

En 1215, Bertrand de Cardaillac, hommage à Simon de Montfort pour le fort « *fortiam* » de Séniergues. Le nom de Cardaillac se retrouve en ce lieu - voir les Rassiols.

Les de Séniergues, XII^e siècle, bienfaiteurs du monastère d'Aubasine.

Les Felenon :

En 1259, Arnaud de Felenon, chevalier hommage au comte Alphonse pour ce qu'il a dans Séniergues « *in honore de Sinhargar* ».

De même Raymond de Felenon (JJ.11 f.9).

En 1315 - Gilibert de Felenon fait une reconnaissance à Guillaume de Vassal. Ces Felenon sont de Gourdon (bois de Fenelons - papiers de Larra).

1316 - Géraud de Felenon vend des terres à Campagnac.

Les de Vassal (seigneurs de Vaillac et Frayssinet) :

Noble Guillaume de Vassal, damoiseau, fils de feu Raymond, reçoit reconnaissance pour des biens dans la paroisse de Séniergues et Goudou, au terroir de Campagnac.

1315 - acte passé au terroir de Reganhac, dans la borie de Guillaume de Vassal.

En 1316, il fait des acquisitions dans ce terroir de Campagnac de noble Géraud de Felenon et de Hugues de Labarde, bourgeois de Gourdon.

En 1318, acquisition du tènement de Valette, paroisse de Séniergues, de Géraud Condamine - 1328, sa veuve acquiert un pré en la paroisse de St Vezean.

En 1318, Arnaud de Vassal, chevalier de Vaillac, arrente une terre en la paroisse de Séniergues³²⁷.

En 1342, Carbonière d'Hébrard, fille d'Heliz de Vassal et de Raymond d'Hébrard a des droits revendiqués par son père, comme tuteur (papiers de Larra).

Les de Verneuil :

En 1208, Raymond de Verneuil donnait à Obasine des droits sur les herbages de Séniergues.

En 1318, arrentement du communal de Malardine (La Malaudie ?) paroisse de Séniergues, d'une rente de blé, mesure de la ville de Séniergues, fait par Raymond de Verneuil, chevalier, à diverses personnes, dont Pierre de Senaulat, témoin : Arnaud de Gripille, damoiseau (ibidem).

³²⁷ 1325, vente de rentes sur des terres de Séniergues par Guillaume de Vassal, coseigneur de Vaillac et son fils Géraud (papiers de Larra).

Les de Thémines :

Les de Thémines avaient donné à Obasine des biens dans cette paroisse au XII^e siècle. 1326, donation faite par noble Girbert de Thémines à Guillaume Redolar, de biens dans Sériergues (ibidem).

Les de Gramat :

1315, noble Bernard (ou Bertrand) de Gramat, chevalier, vend des rentes dans la paroisse de Sériergues et de Ginouillac à Lacoste, notaire de Montfaucon (ibidem). L'acte en dit : « sous le sceau de notre sire le roi d'Angleterre ».

Les d'Engolême :

1304, vente de biens dans Sériergues à Pierre de Lentoy, de Montfaucon, par noble Raymond d'Engolême, damoiseau de Gourdon, sous réserve des acaptes (ibidem). Vente de terre à la combe del Verdier (paroisse de St Vezian et de Sériergues) réserve des droits de Pierre de Cazals et de Géraud de Fenelon, damoiseau et de Guillaume de Redolar, senior (ibidem).

Les de Rassiols :

Sur la paroisse de Sériergues, la juridiction de Rassiols faisait à peu près la moitié de la paroisse. Les propriétaires du château de Larra, mms. de Carrières, héritiers des de Tournier de Vaillac, nous ont donné un parchemin, fort intéressant concernant Sériergues et Rassiols.

Ce parchemin enferme d'abord un acte du mois d'octobre 1254, par lequel les consuls de Cahors font savoir que noble homme Guillaume de Cardaillac et sa mère Irlande, ont vendu à Guillaume de Lard (ou Lard près le Montat), citoyen de Cahors, la moitié de la villa qui s'appelle villa Sinhargas, avec toutes ses appartenances et tous les droits qu'ils y avaient eux-mêmes (limites : strades de Gourdon à Lunegarde - de Lunegarde au Bastit - du Bastit à Rocamadour - de Rocamadour à Gourdon - de Gourdon à Frayssinet - de Frayssinet à Cancel (Lamothe-Cassel) et de Cancel à Gourdon. C'est dans les limites faites par ces voix que se trouve la partie donnée à Guillaume de Lard). Le prix était de 27000 sols de monnaie caorsine que l'acheteur a payés et dont les vendeurs lui ont donné quittance.

En foi de quoi, sur la demande des intéressés, les consuls de Cahors ont mis leur sceau à l'acte.

A la suite est un acte d'échange de l'année suivante, 1255, qui donne l'origine du nom de Rassiols.

C'est un échange fait entre l'acquéreur susdit Guillaume de Lard et la famille de Racils (Raciels ou Raciels près Cahors). Le premier donne tout ce qu'il a acheté des Cardaillac à Raymond de Racils, à sa femme, Na Onors, à leurs fils, Raymond et Guillaume de Racils, plus 6000 sols caorcens, et ceux-ci lui donnent leurs biens de Raciels, et les de Raciels deviennent seigneurs de la

moitié de Sènièrgues à laquelle ils donnent leur nom, un peu changé en celui de Rassiols.

Le 2^e acte est en roman. Dans les confronts de « la vila de Racils » il est question du cami romio, qui passe à l'Espitat (de na Elena) ; l'afar de Vairiol, etc. Formules de dévestissement et d'investiture. Parmi les témoins : R. de Salvanhie, Calsan de Penne, A. de Caveroque, Guillaume de Lauriac, P. Pelhegri. Notaire, R. Quine de Montcuq.

En 1259, Raymond de Rassiols (écrit Rancils), chevalier, hommageait au comte Alphonse pour des mas qui sont en la paroisse de Rassils (JJ.11 f. 13). Sont témoins Raoul de Rassils et Bernard de Rassils.

En 1268, Gaillard de Raisil (sic), damoiseau, se plaint au comte de Bernard de Cardaillac, qui lui impose certaines nouveautés comme seigneur de Sènièrgues (Corr n° 2075). Nous avons vu que Gaillard de Raisil se plaignit aussi au roi d'Angleterre, de ses officiers et des habitants de la nouvelle bastide de Montfaucon (1293).

En 1266, Raymond de Rassiols, damoiseau, donnait aux religieux d'Aubasine, la terre de Carbonières, près le mas de Senvular. En 1291, son fils Raymond, confirme et augmente cette donation ; droit de pacage dans une terre qui confronte celle de Guillaume de Rassiols (papiers de Larra).

1297 - transaction entre Raymond et Jean de Rassiols, fils de Raymond, au sujet de l'héritage de leur père. Pierre de Rassiols, damoiseau est un des témoins (ibidem).

1300 - dès cette date cette famille a des biens dans Vaillac. Bertrand et son frère Pierre partagent avec messire Galhard de Rassiols, chevalier et le fils de Raymond de Rassiols, damoiseau (Lespine-Vassac).

1301 - Reconnaissance par Redolart à Raymond de Rassiols, damoiseau.

1309 - transaction au sujet de Crozes entre Pierre de Rassiols, chevalier, et son neveu Raymond d'une part, et Guillaume de Carivens et ses frères et sœurs. Bertrand de Rassiols un des témoins. Partie de Crozes est acquise en 1330 par Raymond de Rassiols, de Hugues de Faure, mari de Bénédicte de Caudar (papiers de Larra).

1334 - Géraud Farganel, de Sènièrgues, fait reconnaissance à Raymond de Rassiols, de biens au terroir de Laguepeyres, paroisse de St-Vezian et autre paroisse de Sènièrgues (ibidem).

Raymond de Rassiols est dit chevalier en 1321. Dans une reconnaissance de 1322, il est parlé d'une terre de dame Hélène de Rassiols. Elle était fille de Galhard de Rassiols. En 1320, elle avait vendu aux consuls de Gourdon une part de la leude pour 60 sous caors. Acte passé à Sènièrgues (Arch. de Gourdon, DD², 129).

1366 - Raymond de Rassiols, chevalier est mentionné pour un legs dans 4 testaments de Bertrand de Cardaillac-Bioule (papiers Lacoste, bib. Mun de Cahors, E⁶).

1370 - Guillaume de Rassiols ayant pris ou gardé le parti du roi d'Angleterre est déclaré rebelle au roi de France. Ses biens sont donnés à Guillaume de Cardaillac (Arch. Lot, f. 50).

1458 - Michel de Rassiols, coseigneur de Sènièrgues et de La Fontade près Gourdon, lauzime la vente de la métairie de Cabrayrol, près Rassiols, il arrente la métairie de Rassiols. Il hommage au seigneur de Lacapelle-Marival pour des biens dans St-Sernin, et au baron de Salviac pour Allecassagne. Il a aussi du bien à Loupiac (papiers Daynac).

En 1497, me Raoul Daniel, juge ordinaire de la vicomté de Turenne, hommageait au vicomte pour des rentes acquises de Etiennette Laureta, veuve de Michel de Rassiols, et de Jean de Rassiols, leur fils, acquises par eux-mêmes de Guillaume de Vassal, chevalier et de Jean de Vassal, son fils (Arch. nat. q² 146¹⁰ f.26).

Et en effet, en 1494, noble homme Jean de Rassiols, seigneur de Rassiols et coseigneur de la Fontade, fils de Michel, reconnaissant sans son hommage que son père tenait *ab antique* des vicomtes de Turenne, des rentes en plusieurs lieux de la vicomté (Arch. nat. q¹ 146² f.121-4).

Bernard de Rassiols, seigneur de Vaillac, épouse Jacqueline du Cayla. Leur fille, Jeanne, dame de Vaillac, épousa en premières noces, Auger du Bosc, seigneur d'Assier, et, en 2^e noces, Jean Ricard, seigneur de Ginouillac, qui devint par ce mariage baron de Vaillac. De son premier mariage naquit Catherine du Bosc, héritière d'Assier, qui épousa Jean Ricard, père du célèbre Galiot (Père anselme, VII, p. 163.166 - Arch. Lot F.141, 495).

Les de Rassiols, cette branche du moins, était venue à Vaillac, par mariage avec la maison de Vassal.

On a de nombreux baux à fief de Jeanne de Rassiols. Elle acquiert en 1459, des droits sur des terres en la paroisse de Sènièrgues, qu'avait me Pierre de Belly, notaire de Gourdon : confrants, les terres de noble Raymond de Rassiols, chevalier. En 1460, elle en donne à fief nouveau à Jacques d'Aurusso, de Montfaucon, ou à Hugues de Coldefy, de Montfaucon, également ; en 1492, elle reçoit les reconnaissances de Jean d'Albareil pour des terres à Montcany [illisible] (papiers de Larra), mais on ne la voit pas s'occuper de Rassiols même. Cependant, en 1545, Verdun de Ginouillac, abbé de Saint-Quentin, est dit seigneur de Rassiols. Mais en 1546, noble Pierre de Jaubert, sieur de Rassiols, est dit habitant de Roc Amadour.

Les de Jaubert :

Eurent le château de Rassiols, Cabrayrols, Cantegrel, Bigues, Caribens, Chadebec, qui titrent diverses branches.

En 1600 - noble Géraud de Jaubert, dans sa maison de rassiols, vend à m. Lacassagne, le domaine de Villeneuve, sur le chemin de Montfaucon à Roc-Amadour (papiers de Pezet).

1618 - testament de ce seigneur, en sa maison de Roc-Amadour, tombeau de la famille en la chapelle Sainte-Anne (ailleurs : joignant la chapelle Ste-Anne), ici : « dans le tombeau de feu noble Pierre de Jaubert, son père, dans la muraille de l'église collégiale dudit Roc-Amadour, au devant de la porte Ste-Anne ». legs aux prébendés - legs pieux - héritier universel, son fils aîné Jean de Jaubert, sieur de Cantegrel : il lui substitue son second fils Pierre, marié à Jeanne de Cadrieu. Trois filles : Gabrielle, Catherine, Jeanne (Blondeau notaire, Papiers Gary).

1633 - testament de sa veuve Louise du Boisset, 96 ans.

21 décembre 1647 - Françoise de Cadrieu, femme de noble Géraud de Jaubert, sieur de Rassiols, décédée à Rassiols, enterrée à Roc-Amadour.

1667 - noble Marc de Jaubert, seigneur de Rassiols, hommage pour ce qu'il a dans la sénéchaussée de Cahors (Arch. nat. P.540 n°107).

1673 - il est couché sur le rôle des francs fiefs pour diverses rentes et pour un domaine de 10 paires de bœufs de labourage, outre son repaire allodial de Rassiols, en la paroisse de Montfaucon, un pré noble, en la paroisse de Soucirac, des rentes en la paroisse de Vaillac (bib. Mun. Cahors, chartes CC⁵ p.18).

1678 - noble François de Jaubert, seigneur de Rassiols, note Champeval, qui dit la parenté avec les de Gasquet de Ste-Colombe.

En 1697 - Anne de Jaubert, fille du seigneur de Rassiols, épouse messire Laurent de Beaumont de Verneuil, seigneur de Payrac (en 1581, Jeanne de Jaubert avait épousé Floquet de Beaumont, de Peyretailhade - papiers de Bonnecoste).

1721 - Pierre Jean B. de Jaubert, seigneur de Rassiols, y habitant, procureur fondé se Catherine de Couquans, veuve et héritière de noble François de Jaubert - celui-ci avait été condamné comme usurpateur de noblesse (1699), mais, maintenu (1702) (Arch. Lot B. 332). Ce Pierre Jean épousa Marthe de Cours, d'où naquit Antoine de Jaubert, vivant en 1766 et même en 1774 (témon, dans un acte de m. de Noailles).

Branche de Caribens - Pierre de Jaubert, sieur de Caribens sa mère Anne de Fraust, 76 ans, meurt le 6 juillet 1662

Enfants : Jean Guyon, qui ne vécut pas, tenu au baptême en 1636, par l'évêque de Tulle, mgr. Jean de Ginouillac. François Guillaume qui fut chanoine de Roc-Amadour. Il avait eu pour marraine Louise de Cadrieu de Rassiols. Sa sœur, Anne, morte à 21 ans, en 1662. Noble Balthazar de Rassiols (sic), sieur de Caribens, en 1666. Jean de Jaubert, sieur de Lascabanes (à Blanat) épousait Louise de Bouzon. Leur fille, Catherine, fut mariée au sieur de Cantie de Mayronne, etc (registres de Roc-Amadour).

A noter que la tour de Séniergues appelée de St-Bressous s'appela plus tard tour de Rassiols (fut aux d'Albareil 1456-1725) (Arch. Lot F. 476 - Arch. Nat. P.835-19).

Il y avait une chapelle au château de Rassiols. Les de Jaubert eurent le château de Terrou près St-Chignes, avec chapellenie dite de ce nom en l'église paroissiale.

En 1696 - noble Pierre de Jaubert, demeurant à Chadebec (commune de St-Projet). On trouve en 1539, Gui de Durfort-Boissières, seigneur de Rassiols.

Les de Foulhiac :

En 1738, le sieur Philippe Foulhiac, chevalier de l'ordre de St-Louis, habitant de Sènièrgues, hommageant pour divers fiefs dans Montfaucon et Sènièrgues, à lui advenus par son mariage avec feu dame Louise de Martin (Arch. nat. P.837 n°52).

Les Albarel :

La Poujade -Sènièrgues.

Vente, fin XV^e siècle, de biens à Jehan Albareil, par dame Jeanne de Rassiols.

1573 - reconnaissance en faveur de François d'Albarel (Arch. Lot E1).

1654 - Pierre Victor d'Albarel, seigneur de St-Clair, arrente à Pierre Vidal de la Pise (voir plus haut), qui est receveur des décimes, ses droits dans la juridiction de Montfaucon (Arch. Lot F. 318).

1674 - Il hommage par procureur, comme seigneur de La Poujade, pour 160 quartons froment, 65 avoine, 13 poules et quelque argent dans les paroisses de Montfaucon et de Sènièrgues (Arch. Nat. P 542 f. 63).

1687 - messire Jean d'Albareilh, habitant à St-Clair.

11 août 1699 - Dénombrement et aveu de noble Pierre Victor II d'Albareilh, seigneur de St-Clair, par son procureur, Jacques de Bouson, juge royal de Carluçet, son gendre, marié à demoiselle Marie de St-Clair, par contrat de 1662. Il lui a donné en dot les rentes suivantes :

126 quartons de froment, mesure de Gourdon, acquises par feu noble François d'Albarel, son aïeul, et par noble Jean d'Albarel, prêtre, dont il est division, les unes de sieur Pierre de Peyronne de St-Chamarand 1572 et 1576 ; les autres de messire Jean de Ginouillac, sieur de Vaillac, par échange - 1576 - d'autres de noble Jean de Soyris - 1568 - d'autres du syndic du chapitre du Vigan, 1572 - d'autres encore de messire Jean Des Plats, dit de Valon, prieur et curé de St-Julien Montfaucon et Sènièrgues, 1572, par voie d'échange - celles-ci de me Bernard Dega, chapelain de Conti à Montfaucon - par échange en 1587 - celles-là de demoiselle Françoise de Constantin, 1576 - un de Pierre Jaubert, par échange, un de Guillaume Sigarre, 1579 ; un encore de Bertrand et de Jean Rossignol, 1577 - un enfin de noble Jean del Cartel, de Labastide, 1542.

Ce noble François d'Albareil, ayant acquis les dites rentes en rendit hommage le 19 juillet 1607, « comme aussi, et ceci ne testent, (en 1404) noble Géraud de St-Bressou, auquel partie des dites rentes ont appartenu, au lieu et place duquel est le dénombrement (qui les a) pour les avoir acquises de noble Pierre del Peyronenc, seigneur de St-Chamarand, tant de son chef que comme héritier du sieur de St-Bressou, sur une tour et maison à Sènièrgues cotte et

pech de Montfaucon, et sur les terres de la montagne de la Cassagne, et auront aussi rendu hommage le 12 juillet 1404 ».

Et noble Jeanne de Rassiols, dame de Vaillac, à qui la plus grande partie des dites rentes avaient appartenu dans les lieux de Montfaucon et Sériergues et que possède le dit dénombrant pour les avoir acquises à titre d'échange dudit Jaubert qui les tenait à titre d'achat de noble Raymond de Gimel, sieur de la Viguerie et de noble Jeanne del Castel, mère et fils, héritiers de la dite dame de Vaillac ; icelle dame aurait fait l'aveu et dénombrement le 17 mai 1476.

Pierre Victor d'Albarel, le beau-père, a hommagé le 10 août 1672.

Ce qui n'est point ici spécifié a été vendu à me Hugues de Vidal-Lapize (voir plus haut son dénombrement. Où plus de la moitié des terroirs sont paroisse de Sériergues).

Sur le détail des fiefs sur lesquels sont les rentes. Je résume

1-6 La Cassagne - dans Sériergues - maisons et jardins à st-Bressou, confrontant le cimetière, la rue allant de Sériergues à la place de Calfallan.

7-8 Pech de la Cassagne qui fut reconnu le 25 juin 1489 par Antoine Lavau® à noble Marquès de Peyronne - font Taillade.

9 - Manoul

10 Côte et pech de Montfaucon, reconnus par les consuls de Montfaucon, à Guillaume Manhiac et à Raymond Marty, sur mandat de noble Géraud de St-Bressou, qui lui avait vendu ces rentes. Elles furent revendues par Alamande de Lamaguie à Gui de Peyronnenc en 1459.

12 - Palliayrol ou Frozel, reconnu en 1519 à noble Michel de Peyr ?, baillié à nouveau fief à Jacques Aurusse par le procureur de Louise Jeanne de Rassiols - 1506 reconnu à noble Jean de Ricard, confrontant les terres de noble Jean de Sauge, prêtre.

13 - Aragon, proche Campagnac fut à la dame de Rassiols.

14 - Malardene - fontaine de ce nom, non loin de la Soyrie, confrontant la terre du chanoine Pierre de Lugié.

15 - Campagne.

16 - Combel.

17 - Vaurils, inféodé en 1456 par noble Bertrand de Cartel.

18 - l'Albergue, inféodé en 1478 par J. Ricard.

19 - Grimal, boriage inféodé en 1464 par Gui de Peyronnen et en partie par noble Marc de Jaubert, seigneur de Rassiols, confrontant les fiefs des héritiers de Bernard de Rassiols.

20 - Font et crozes au Coumarque.

21 - Tour de St-Bressou alias de Rassiols. Reconnaissance à noble Charles de Pahul et Jeanne de Castel, mariés, par me Auguste Barrès, prêtre. Confrontant la place de Sériergues, jouie actuellement par me Pierre Pousargues, sieur de la Soyrie.

22 - Guaric pouilloun au Bournat, reconnu en 1514 à noble Antoine de Castel, coseigneur de Vaillac.

- 23 - Mas del Bosc, baillé à fief par dame de Rassiols. En 1477 reconnaissance au syndic du chapitre du Vigan, près du mas de Blazy.
- 24 - St-Julien, bail à Bramarigues par Jean de Ricard, en 1457, confrontant les terres du syndic du Vigan. En 1507, reconnaissance à noble Jean Sauge, prieur. Il est question du cimetière. En 1523, reconnaissance à noble Antoine de Castel. Il est indiqué un chemin de l'église au puits.
- 25 - Féral, bail à fief en 1405 par noble Pons de Ferrières, chanoine du Vigan, prieur de St-Julien. Reconnaissance en 1507 à Jean de Radilhon, curé de Lunegarde, procureur de Jean Sauge, prieur. Reconnaissance au prieur et à Antoine de Castel.
- 26 - Brunetrie sur le chemin allant du moulin de la Comté à St-Vézian, fut à Jean de Ricard.
- 27-28 Budesquières. Reconnaissance en 1402 à Raymond de Castel. En 1506 à Jean II de Ricard.
- 29-30 Lafaurie. Reconnaissance en 1523 à noble Antoine de Castel.
- 31 - las Garrigues.
- 32 - Trèsplats ou la Caussade, à noble Jean de Rassiols.
- 33 - Remfelli, à Jean de Rassiols.
- 34 - Roquedure, boriage, reconnaissance en 1499 à Antoine de Castel.
- 35 - L'Albergue ou Causegnié à Jean de Rassiols.
- 36 - Fontanelles à Antoine de Castel.
- 37 - Pissegrande à Jean de Rassiols.
- 38 - Momany, reconnaissance en 1484, à noble Gibert de Soyris.
- 39 - Léqueloup ou Rigal, reconnaissance en 1515, à noble Jean de Soyris tenue fin XVII^e siècle par demoiselle Françoise de Pons d'Astor.
- 40 - Fouilloles, reconnaissance à me Bernard Constantin, sur le chemin roumieu de Labastide à Roc-Amadour.
- 41 - Caumon ou Embarrat, à me Bernard Constantin, confrontant le fief de noble Jacques de Castel, partie reconnue à noble Jean de Castel de Labastide, confrontant le fief de la châtelainie de Comté.
- 42- Pech Alaulise ? reconnaissance en 1548 à demoiselle Françoise de Constanty et à son mari, me Mathurin de Labroue, sur le chemin de Labastide à Soucirac et autres terres dans les parages de la Sivadie mouvant du chapitre du Vigan.
- 43 - Nougayroune ?, reconnaissance en 1514 à me Guillaume Constanty (notaire Albarelli) reconnaissance en 1572 par Barthélémy Albarel à noble François d'Albarelh.
- 44 - Pouzal, 1440, bail à fief par noble Jacques Falquier comme procureur de Jeanne de Rassiols et en 1502, reconnaissance à Jean II de Ricard, sur le chemin de la forêt de Montfaucon, au puits de Pouzal.
- 45 - Bergon ou Ganissou, reconnaissance en 1505 à Jean II de Ricard, chemin de St-Julien vers le repaire de Crozes.
- 46 - Terres de Coty à St-Vézian. 1458 bail à fief par noble Jacques de Castel.
- 47- pré à la fontaine de Montfaucon. En 1466, reconnaissance au même.

- 48 - Roumegasse, reconnaissance à Jean II de Ricard.
- 49 - Côte de Moncany, bail en 1460 par Jeanne de Rassiols.
- 50 - Rimfort. Reconnaissance à Michel de Peyronnenc.
- 51 - encore Nougayroune : tenu présentement par le seigneur de la Comté.
- 52 - terre Hugounesque (Higounenc ?) en 1473 bail par dame Jeanne de Rassiols.
- 53 - a las Doyres (paroisse de Montfaucon : en 1520 aux de Ricard.
- 54 - Galy, en 1523 reconnaissance à noble Antoine de Castel.
- 55 - Lasdoyres, aux de Ricard puis aux Aurusse. Joui à présent par me Pierre Vidal-Lapize, receveur des décimes. Chemin des Vitarellas à Sériergues.

Ce dénombrement fut affiché devant les portes des églises des paroisses de Montfaucon et de Sériergues par Louis Delmas, huissier en la cour royale du Mont Ste-Marie. Il est complété par celui de me Hugues de Vidal de Lapize. (Arch. Nat. P 547³ n°).

Ce dénombrement est important parce qu'il fait connaître de nombreux seigneurs de la région ayant des biens dans la paroisse de Sériergues et de Montfaucon.

Les de Saint-Bressou.

Les de Castel.

Les de Rassiols et les de Ricard.

Les de Peyronnenc de St-Chamarand.

Les de Soyris.

Les des Plas de Valon (mais comme prieur curé).

Les de Gimel de Paluel.

Les de Jaubert.

Les de Constantin.

Les Vidal de Lapize.

Après les d'Albareil, ces possessions passèrent à messire Jean Dupuis (alias Dupuy) qui avait épousé Marie - Galiote d'Albareil. Tous deux avec le titre de seigneurs de St-Clair et de Lapoujade, font en 1725, le dénombrement des biens advenus à la dite dame par le décès de son aïeul Pierre d'Albareil, en conséquence de la substitution du testament de François d'Albareil, son trisaïeul.

Domaine de la Poujade, paroisse de Sériergues (165 quartonnées de terre, mesure de Montfaucon - château, basse-cour - tour avec girouette - maison, four, grange, pigeonier, jardin, verger, prés, terres, vignes, etc). dans la juridiction de Montfaucon et de Sériergues : 136 quartons et 5 sétiers de froment - 45 quartons et 4 sétiers d'avoine, mesure de Gourdon - 39 sols et 6 deniers argent - droits de lods et ventes, de prélation, acapte.

Rappel du dénombrement de Pierre Victor d'Albareil en 1672, de celui de me Jean de Vidal de Lapize de 1725 et de son père 1693 (Arch. Nat. P 835 n° 19).

1738 - au château de La Poujade, mariage d'Angélique Dupuy, fille du précédent, avec Etienne Ignace de Linars (Arch. Lot F.461).

Saint Bressou

Mialet

Cette commune porte le nom du patron titulaire de la paroisse : Saint-Brice ou Bresson, qui fut un disciple de Saint-Martin de Tours et son successeur comme évêque. L'on trouve, en français, Saint-Bresson, St Brice, St Brés. La forme patoise Saint Bressou, par sa similitude de son, avec les mots cent bressous, cent berceaux, a donné lieu à une légende qui s'est greffée sur la tradition d'après laquelle les Sarrasins auraient massacré de nombreux chrétiens sur le pech des Martres ou mont des Martyrs. Les Sarrasins auraient trouvé tout près de là les enfants de ces chrétiens dans leurs berceaux et les auraient aussi massacrés. De là le nom du lieu.

Dominici, Histoire du país du Quercy, p. 77, raconte un peu différemment la légende, d'après une histoire de l'abbaye de La Grasse par Philomena. Ce lieu dit l'auteur s'appelait mont aigu, et on l'appela le mont Bressou, *mons bressorum*, pour qu'on y trouve là beaucoup d'enfants de Sarrasins dans leurs berceaux (*in bressibus*), et ces enfants furent baptisés par ordre de Charles Martel. Ce prince dit Philomena, fit fortifier ce lieu, mais il ne restait rien de ces murs au temps de Dominici. Mais il n'est rien d'étonnant à cela, Saint-Bressou prenant son nom de Saint-Brice, et non, comme on le pense bien, d'un certain nombre de berceaux chrétiens ou Sarrasins.

Au point de vue ecclésiastique, la paroisse fondée en ce lieu, était annexe du Bouyssou, mais cette union, doit être postérieure à la guerre de Cent ans dont elle a été peut-être une conséquence. Deux pouillés antérieurs à Jean XXII et qui ont servi à fabriquer le pouillé Dumas (1679) portent, indépendantes l'une de l'autre, mais se suivant sur la liste, les chapelles du Bouyssou et de Saint-Brice, chacune portée au catalogue, comme indécomposable et taxée à 30 livres.

Aux derniers siècles, le curé du Bouyssou faisait par un vicaire le service de Saint-Bressou. Quelques noms :

Maspourquet, 1679 - Bargues, 1717 - Galandrier, 1737 - Lacarrière, 1740 - Lieurate, 1746 - Rouget, 1754 - Couderc, 1768 - Carrière, 1769 - Jean Destour, 1772 - frère Norbert, religieux, 1773.4 - Rayssac, 1778 - Jean Lanusse, 1783. 87 - Cardonel, 1790 qui fait le service du Bourg en 1792.

L'église de Saint-Bressou a été refaite en 1845 ; le clocher est de 1894.
Fête patronale, le 13 novembre.

La Bufie : Dans l'Auvergne, et, semble-t-il, dans la partie de notre département qui y confine, ce nom voulait dire léproserie.

Seigneurie de Saint-Bressou :

Saint-Bressou appartenait comme Bouyssou et Mialet à la baronnie de Cardaillac.

Famille de Saint-Bressou :

Probablement de la famille de Cardaillac : il est à noter qu'il y avait à Séniergues (voir Montfaucon), dont les Cardaillac furent seigneurs, une tour de Cardaillac et une tour de Saint-Bressou, ainsi qu'un fief de ce nom (arch. Lot F. 476).

Il y a une esquisse généalogique de cette famille dans les papiers Lacabane (F. 493). On y trouve qu'en 1197, Bertrand de Saint-Bressou acquérait le village de La Combe en la paroisse de Sainte- Frie (voir Ste-Colombe) et que cette famille a dû finir avec Jean de St-Bressou, qui testait en 1435, faisant héritier le seigneur de Lavergne, noble Bertrand de La Roque-Toirac, qui reconnaît, en 1456, ce qu'il a dans la baronnie. En 1484, Claude de La Roque-Toirac est seigneur de Lavergne, Sainte-Colombe et Saint-Bressou.

En 1274, Bertrand de St-Bressou, acquérait une huitième part de la seigneurie de Cardaillac (arch. Lot F. 354). En 1297, ses droits étaient reconnus par Hugues et Géraud de Cardaillac. Bertrand et son fils, Bernard, sont mentionnés dans la transaction de 1300 entre les seigneurs de la baronnie (arch. Lot F. 355).

En 1270, Guillaume de St-Bressou était abbé de Marcillac, en 1279. Me Bernard de Saint- Bressou (de Sancto Britio) était chanoine de Cahors (Lacoste, II, p. 418). En 1332, il y avait alliance entre les familles de Saint-Bressou et du Bouyssou, par le mariage d'Herminiade de Saint-Bressou avec Bertrand du Bouyssou. Raymond de St-Bressou, chevalier de Cardaillac, était intéressé à la dot pour laquelle il devait fournir quelque chose (Nadaud, nobiliaire limousin III, p. 501.2).

Familles ayant quelque possession à Saint-Bressou :

- Les de Gasc (hommage de 1367 à Marquès de Cardaillac par Augier de Gasc (arch. Lot F.417 - village d'Arles dans St-Bressou). Au XVII^e siècle, Louis de Gasc est seigneur de Pauly (F.421).
- Les de Prudhomme, de Fons. En 1497, noble Gaspard de Prudhomme s'intitule seigneur de St-Bruixon, coseigneur d'Assier et de Camboulit, demeurant à Fons.
- En 1453, la femme de Jean Bardet vendait la moitié du village de Cayla relevant par indivis de noble Pierre de Gasc et de la chapellenie de

St-Barthélémy.

- En 1403, Galhard d'Acier achetait de Marquèse de Sinx, ses droits sur St-Bressou. Par les d'Assier, les biens passèrent aux d'Issepts, de Lomagne³²⁸, qui les avaient encore en 1577. Et peut-être de ces derniers aux Paramelle de Sainte-Colombe, protestants comme eux, dits coseigneurs de St-Bressou dès 1557 - Estève Paramelle, Antoine Paramelle, 1562 - noble Jacques de Gasquet de Paramelle, 1664, Henri de Gasquet de Paramelle, son frère (1670). Peut-être ces Paramelle avaient-ils hérités des La Roque-Toirac.

A propos des de Saint-Bressou, nous avons signalé les de La Roque de Lavergne : il y avait dans la juridiction, un mas de Lavergne.

Ce furent les de Colomb qui succédèrent aux de Lomagne (voir généalogie par m. Champeval). En 1730, messire Joseph de Colomb s'intitule seigneur de Loumagne, le Port, St-Bressou.

M. Lacarrière de Labro - On trouve partout aux XVIII^e siècle, dans la région, ces bourgeois de Saint-Maurice - en 1742, possédait le fief Grand dans St-Bressou.

Une famille plus importante avait droit sur St-Bressou, celle de Thémines : en 1492, reconnaissances en faveur de noble Guillaume de Thémines, comme coseigneur de Cardaillac.

Le 21 juin 1780, les sieurs Guillaume et Jean Laporte, bourgeois de Figeac, vendent à Jean-François Latapie de Liponie, seigneur de Prendeignes, des rentes sur le fief de La Garrigue, qui fut aux de Colomb (Champeval).

Remarquons un lieu de La Gardelle.

Communauté

Saint-Bressou et Mialet formaient deux communautés distinctes, soit avant la Révolution, soit pendant la Révolution, où elles faisaient toutes deux partie du canton de Fons.

La commune entière de St-Bressou, avec la section de Mialet, fait partie depuis la Révolution, du canton de Fons.

Les deux communautés étaient de la subdélégation et de l'élection de Figeac et se rattachaient également pour la justice, au sénéchal de cette ville.

(Cahiers Rouquié IV, consuls de Mialet pour 1733, 1739, 1756).

(Pour St-Bressou délibération de 1740 et 1729 au sujet du presbytère, t.I p. 281).

³²⁸ 1490, 1515, Nicolas de Lomagne, seigneur de St-Bressou, 1545, Bonav. De Lomagne, 1574, Loys de Lomagne. Sa mère, noble Anne de Teyssieu, testait en 1577 (arch. de l'Hôpital de Figeac).

Mialet

L'église de Mialet est mentionnée de très bonne heure, puisqu'elle est nommée dans l'acte, plus ou moins sûr, de Ranulphe, à l'occasion de la fondation du monastère de Fons. « *Ilam ecclesiam meam de Meledo cum ipsa Villa Rainardi uxori mea dimitto et post obitum suum, Sancti Salvatori de Fiaco et Sanctae Mariae de Exartellis remanaet* » mon église de Mialet et la villa que je lègue à ma femme Raingarde, après sa mort elles appartiendront à Saint Sauveur de Figeac et à Notre Dame des Artels.

Et de fait, l'église de Mialet est restée sous le patronat du prieuré de Fons, la dîme appartenant au chapelain ou vicaire perpétuel. Il y a deux autres hameaux de Mialet dans le Lot.

Ce nom se trouve également en Auvergne : château de Mealet en la communauté de Fournoulès, près de Maurs ; et commune de Meallet dans le canton de Mauriac. Le cartulaire de Notre-Dame du Pont mentionne le premier sous la même forme que le nôtre : Maletto, Mialetto (Haute Auvergne).

L'église de Mialet a eu toujours pour patron titulaire Saint Martial, l'apôtre de l'Aquitaine.

Quelques noms de curés ou chapelains perpétuels :

En 1267, Géraud de Grèzes (arch. Lot F.415).

En 1400, me Pierre Boffants. Il reçoit une chapellenie fondée par Augier Gasc, seigneur de Mialet, pour lui, pour ses parents et pour Bertrand Gasc ; elle est fondée sur une métairie qui avait appartenu à Géraud de Pern, bourgeois de Figeac, et située aux Holmets, confrontant avec la métairie de Molières (papiers de Valon).

En 1496, résignait Pierre de Valette ou La Valette, qui avait obtenu l'union de Labathude à ce bénéfice. Il était uni depuis près de quarante ans. Il est remplacé par Jean de Séguier (écrit de Sigyraco et Segerie). Celui-ci résigne à son tour, en 1515, et Raymond Enjalbert le remplace. Mais celui-ci a des difficultés avec me François de Colomb, son compétiteur me Gaspard Joubert lui est subrogé, mais en 1525, le Parlement de Toulouse donne droit à François de Colomb (arch. H.G. B 20).

En 1555, nous trouvons Aymar de Colomb (Colombi) remplaçant, sur présentation du prieur de Fons, le curé Denys de Colomb qui a résigné (arch. vat.). Le 26 septembre 1724, à feu Antoine Calmels, succédait me Pierre Mercadié, vicaire de Notre-Dame de Lacapelle de Figeac, présenté à l'évêque par Dom César de Boisset de la Salle, prieur de Fons. Mercadié est remplacé par m. Condamine, 1728.

En 1741, m. Antoine Sasmayous est dit prieur curé de Mialet. Le 24 septembre 1759, conformément à l'arrêt du conseil du 15 mai, il fait la déclaration de ses

biens-fonds devant notaire : il y a un pré et une pièce de terre labourable, dépendants de son bénéfice et qu'il fait valoir lui-même. (s'il les avait affermés, il aurait eu à payer un droit fixe). Il affermait la dîme, en 1747, par un acte où il est dit docteur en théologie, prêtre et prieur de Mialet. La somme de 255 livres et 50 fagots de paille par an, grains, agneaux, laine, réserve de la vendange et des agneaux de Ramonet et de Pauly, réserve qui explique pourquoi le revenu de la dîme est évalué par les pouillés à 500 livres.

Le 12 août 1765, le curé est me Pierre Vidal Lacoste, qui aurait eu 70 ans quand il prit possession si nous en croyons un pouillé qui le dit né à Vic-lès-Capdenac en 1695. En 1778, la chapellenie des Escots en l'église de Lacapelle-Marival, lui était donnée et il en prenait possession, par procureur. Il résignait sa cure en 1786³²⁹.

Antoine Gimel, qui était son vicaire régent, lui succéda le 16 mars (date de sa nomination) et resta là jusqu'à la Révolution.

Pendant la Révolution, c'est le curé constitutionnel Paben qui fait le service de Mialet et du Bouyssou.

L'église de Mialet a été rebâtie, mais fort mal, en 1825 1877.

La seigneurie de Mialet

Comme nous l'avons dit, elle appartenait ainsi que le Bouyssou, à la famille de Cardaillac³³⁰, mais les seigneurs directs étaient les de Gasc.

On trouvera la généalogie de cette famille dans l'histoire généalogique de m. de Courcelles, tome V. On pourra le consulter aux archives du Lot, F.414, et la compléter avec les documents du fonds Lacabane, de F.413 à F.422.

Le nom de Gasc étant assez commun par suite de son origine, Gasco, Vano, il se trouve dans plusieurs provinces, et, pour les époques un peu reculées, il est facile de commettre des confusions. Il y a des erreurs évidentes dans le travail de m. de Courcelles, où certains personnages de la famille de Gasc sont certainement éloignés d'un siècle (l'acte de 1170, qu'il mentionne, doit être de 1270, arch. Lot F. 415).

Constatons seulement qu'au XIII^e siècle on trouve les de Gasc à Thégra, possédant la coseigneurie - la directe - concurremment avec les de Cornil, nous ne savons pas d'ailleurs si c'est la même branche qu'on trouve en même temps à Cardaillac. M. Lacabane, lui-même, n'a pas clairement débrouillé ces débats.

³²⁹ Il aurait eu 91 ans, s'il n'y a pas d'erreur dans le pouillé alphabétique.

³³⁰ Aux deux branches de Brengues et de Varaire (hommage au roi de Jean de Cardaillac-Brengues, 1503 ; Hommage d'Aymeric de Gasc à Marquès de Cardaillac, comme acquéreur des biens des Cardaillac-Varaire, 1367 (arch. Lot F.417).

Nous prenons les de Gasc à Cardaillac, parce que ce sont les nôtres et qu'on les trouve résidant très longtemps.

1 - Guillaume Gasc est dit chevalier de Cardaillac dans une donation qu'il fait au Poujoulat (voir Camburat), hôpital dont un fils Gaillard fut aussi le bienfaiteur (1275).

2 - Bertrand Gasc, fils de Guillaume, est dit lui aussi, chevalier de Cardaillac dans un acte de vente de 1283.

L'aîné, Pierre, fonde une branche qui ne dure pas à Predeignes.

3 - Le second, Guillaume, est dit damoiseau de Cardaillac et seigneur de Mialet, en 1299.

4 - Raymond, mêmes titres, 1347, 1362.

5 - Augier de Gasc qui hérita de la première branche de Predeignes. Il est qualifié de seigneur de Mialet dans des actes divers, jusqu'en 1411.

6 - Pierre 1^{er}, seigneur de Mialet, qui teste en 1468, et dont le frère Bertrand fonda le 2^e branche de Predeignes : son fils bâtard, Hugues Gasquet fut peut-être le chef de la famille de Gasquet (1452).

7 - Pierre II, dit seigneur de Mialet et du Bouyssou, se marie en 1445 et teste en 1490.

8 - Antoine, seigneur de Mialet et du Bouyssou, c'est-à-dire coseigneur du Bouyssou, teste en 1527.

9 - Claude, seigneur de Mialet et du Bouyssou, teste en 1547 et meurt sans avoir été marié. Sa sœur Catherine, qu'il avait faite son héritière, fit à son tour, son héritier, Pierre de Gasc, de la branche de Predeignes (10 juillet 1551).

De Bertrand Gasc, fondateur de la 2^e branche de Predeignes, naquit Hugues Gasc, héritiers (1412) d'autre Hugues, chanoine de Chartres, frère d'Aymeric, de la première branche. Hugues fut le père de Mathelin ou Mathurin Gasc, seigneur de La Gasquie de Predeignes, qui se maria en 1475 et testa en 1500. De Mathurin, vinrent Guillaume de Gasc, qui teste en 1519, en faveur de son frère, et Louis, qui teste en 1563. Louis eut trois fils, Philippe, qui fut d'église, doyen de Gaillac, chanoine de Cahors ; Antoine, qui mourut sans enfants, et Pierre qui hérita de Catherine Gasc, dame de Mialet et du Bouyssou.

10 - Pierre épousa Marguerite de Jaubert, de Fons de la famille des de Jaubert de Rassiols. Il joua un rôle dans les guerres de religion sous le nom de capitaine de la Gasquie (Son frère, Philippe, avait aussi le titre de la Gasquie, il en hérita en 1580).

11 - Louis de Gasc, son fils, épousa une fille de m. de Prudhomme, de Cardaillac, et mourut vers 1586. Sa femme se remaria avec un Boisset de la Salle, de Fons, frère du prieur.

12 - Philippe de Gasc, seigneur de La Gasquie, Mialet, Predeignes et le Bouyssou, comme son père, épousa comme son grand-père, une fille de la maison de Jaubert (contrat de 1603). Il mourut en 1646 et voulut être enterré en l'église de la paroisse de Mialet.

13 - Pierre de Gasc laisse le titre de seigneur du Bouyssou à son frère Charles (un autre frère, Louis est sieur de Pauly, près Mialet ; le troisième, Marc, est sieur de Mauriac, dans Fourmanhac).

14 - Jean Gabriel Gasc, marié en 1700. Un de ses frères, Jean-Marc a la seigneurie de Prendeignes, et lui, réunit les seigneuries de Mialet, la Gasquie et le Bouyssou.

15 - Antoine, son fils, a les quatre titres à la fois. Il mourut en 1767.

16 - Marc-François est comte de Gasc : la généalogie ne dit pas à quelle occasion lui fut donné ce titre qui est resté jusqu'à l'extinction complète de la famille (1821, mort du dernier comte de Gasc et 1873, mort de la comtesse). Marc François se marie, en 1769, avec la fille du seigneur de La Capelle.

17 - 18 Florent Louis , marié en 1808 et son fils Jean, sont du XIX^e siècle, mais ont perdu, par la Révolution, la seigneurie de Mialet.

(Extraits de la généalogie de Courcelles, contrôlée avec les documents Lacabane).

Famille de Mialet :

Il semble bien qu'il y eut quelque temps, concurremment avec les de Gasc, une famille du nom de Mialet, mais était-ce une famille seigneuriale ? En 1390, Jean de Mourlhon, seigneur du Bouyssou fait un arrentement à Jean de Mialet (arch. Lot F.471). En 1414, Alric de Mialet, moine de Figeac, sert de procureur à l'abbé (Austry, notaire). Il y avait dans l'église du Puy de Figeac, une chapellenie de ce nom fondée par noble Bernard de Mialet (acte de 1394, notaire La Servantie, arch. Austry).

Les de Mourlhon :

Qui eurent la seigneurie du Bouyssou, se titraient aussi coseigneurs de Mialet en Quercy (1460, dict. du Cantal).

Famille de Molières, de Fons (qui fonda une chapellenie de ce nom à Fons. Le 11 mars 1289 (v.st.) vente de la moitié du village de Molières (les Molières) en la paroisse de Mialet, par Bernard de Molières, habitant de Fons et sa femme Mathea à Guillaume de Molières (avec qui le domaine était indivis) pour 4000 sols caors. Les Molières sont aujourd'hui commune de Fons. (bib. Nat. N.A.L. 661 f. 87).

On trouve mention, en 1360, d'un mas de la Berbigayrie (de Berbiguier) relevant en la paroisse de Mialet, de Jean Dufour, bourgeois de Figeac (note Champeval).

Sainte Colombe

La fausse charte du roi Pépin nomme parmi les églises données à l'abbaye de Figeac « l'église qui s'appelle de Sainte Colombe avec l'église de Saint-Symphorien ou Sainte-Frie. La charte de Pépin d'Aquitaine ne mentionne que Sainte-Colombe, sans l'annexe, mais donnée à l'abbaye de Conques (Massabie p.55 et 60, cf cartulaire Desjardins n° 581).

Sainte-Colombe, la patronne titulaire, fut martyre dans le diocèse de Sens.

La donation de Ranulphe (de Castelnaud) qui amène la fondation du prieuré de Fons parle de l'église de Ste-Colombe donnée à Figeac (972). Bulle de 1146, parmi les églises de Figeac.

Quelques curés :

1352 - Pierre Bernard permute avec Bertrand Fabri (Supplic. 22 f. 132).

1355 - Résignation de Pierre Bernard Delmas, sur demande d'autre Pierre Bernard Delmas, seigneur d'armes du pape, l'église est donnée à Jean Delmas, du diocèse de St-Flour, neveu d'Astorg de la Tour (Supplic. 26 f. 229 - Reg. Aven. 130, f. 119).

1476 - Géraud Lacalm, recteur de Ste-Colombe et de St-Affrie, fait un accord avec les habitants au sujet des dîmes et prend les seigneurs de Cardaillac-Lacapelle pour arbitres.

1483, 1493 - Raymond del Moly, secrétaire du roi, prieur de Ste-Colombe, témoin dans une vente faite à Sousceyrac (Arch. nat. ZZ⁶ 397 f. 1).

1516 - L'église prieuré de Ste-Colombe qui a pour annexe Saint-Affrian, résignée successivement par Jean Bertrand puis par Jean de Neuville et donnée à Pierre Bertrand, moine de Marcilhac, prieur de Saint-André-Laval au diocèse de Rodez, qui dépend de l'abbaye (fonds Latran 1355.f. 215). Or quelques mois après, l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste sive de Sainte-Colombe, avec son annexe de Ste-Frie, près Cardaillac - résignée par Jean Martial, sénior et donnée à Jean Martial, junior (Reg. Vat. 1061, f. 156ⁿ). Il était du diocèse de Condom il résigne, et reçoit pension de Pierre Bertrand qui l'emporte (Reg. Vat 1231, f. 225^t - 31 août 1522).

En 1547, le recteur est Guillaume Bertrand, célerier du monastère de Maurs (Reg. Vat. 1672, p. 258).

Vers 1640, m. Fricou, mort avant 1645 (Rouquié)

1643 - 1672 - Jean Escudié (Rouquié).

1706, Jean Ayroles, chapelain de St-Michel, dans l'église de Lacapelle-Marival, en 1767 (Rouquié).

1716, Boutaric.

1733, Alexis Latapie, appelé prieur, mort en 1761, enterré le 8 mars à 56 ans. Etaient présents : m. de Laveyrie, archiprêtre ; Vayssières, prieur curé de St-Médard Nicourby ; Sol, curé de Sabadel ; Cayrade, prieur du Montet.

Avril 1761 - Jean Louis André, prieur curé, mort le 17 mai 1770.

Juillet 1770 - Loubrayrie, curé prieur.

1777.78 -Vican est dit vicaire régent en mars puis curé en juillet, mort le 14 novembre 1782 à 32 ans. Etaient présents aux obsèques les curés du Montet, de Bouxal, de St-Médard, de Sabadel et de Labathude.

Décembre 1782 - Belvèze, curé, ne fait que passer.

12 janvier 1783 - Jean Céréde, du diocèse de Rodez, curé de Cornus, ne reste que quelques mois, transféré à Goujounac.

Dès le 30 avril, Jean Alanche, transféré de Troniac. Il refusa le serment constitutionnel, demeura jusqu'au 18 septembre 1792, où il reçut son passeport pour se rendre en Espagne. Ou plutôt il reste jusqu'au 6 février et ensuite, pendant son absence jusqu'à son départ, c'est m. Mage prêtre, qui fait le service, bien que m. Darlas fût curé constitutionnel dès le 13 février 1792.

1814 - Antoine Rouzes, curé.

Quelques vicaires :

1733 - Latapie (bientôt curé).

1777 - Vican, vicaire régent, puis curé.

Chapellenies :

Du patronage de m. Destroa, dit le pouillé alphabétique - Titulaire vers 1750, m. Coulomb.

La seigneurie

Aux Cardaillac, branche Lacapelle (Arch. Lot F. 355).

1344 - reconnaissance de Bernard Lacoste et de Jean son fils et de Bernard Delphin Lacoste, fils de feu Guillaume, frère de Bernard, à noble et puissant Géraud de Cardaillac, damoiseau seigneur du château de Cardaillac, pour des biens dans paroisses de Labathude, Ste Frie et Ste-Colombe (papiers personnels).

Le pouillé alphabétique met encore comme seigneur l'abbesse de Leyme.

1402 - Elle donne à fief un pré dans la paroisse de Sainte -Affre ou Ste Colombe, près de la fontaine de Ste Affre, à Géraud de Domergues, du mas de Domergues, paroisse de Sainte-Colombe (arch. Austrzy - Rouquié, XI p. 234). Biens à Domergues et à la Congatié. Cela faisait partie, ainsi que d'autres villages des rentes que l'abbaye appelait « rentes de la montagne », par exemple Rouqueyroux - dont une partie dans les paroisses de Sabadel, Labathude, le Montet. (Rouquié).

1442 - Jean Delclaux, alias de Ste-Frie reconnu à dame Barave de Castelnau, abbesse de Leyme, la borie de Ste-Frie, au cens de 3 setiers seigle, un sétier avoine, mesure de Figeac, 2 sols, 2 poules, avec directe de toute justice.

Août 1449 - bail à cens fait par la dite abbesse à Géraud et Jean Destruel, fils de Philippe, habitant la Rouqueyrie, du village de Rouqueyroux, paroisse de Ste-Colombe et du village de Canties, même paroisse, confrontant avec le tènement del Treilh que tient Pierre Cardaillac, de noble Bertrand Laroque, avec le village de Fayfol - chemin du Bouzal à Lacapelle - terres de la Bleynie et de Ste-Frie, au cens de 5 sétiers seigle, un sétier avoine, mesure de Figeac, 5 sols tournois, 2 poules, avec directe, acapte et toute justice.

1534 - reconnaissance à l'abbesse.

1613 - Tenanciers du village de Ste-Frie contre cette reconnaissance. Noms : Galtié, Bladou, Maurel, Navarre, Born, Teyssedou, Larigayrie, Destruel, Salesse, Murat, etc. Ils sont tous condamnés à rendre les devoirs à la dite abbesse.

13 août 1668 - Reconnaissance à dame Anne de Vicfrille de la part des tenanciers de la Rouquayrie et de Canties (papiers personnels).

Château de Rouqueyroux : ruiné.

Château du mas del Blat : aux Mage, bâti en 1744.

Les de la Roque : seigneurs directs

Ce sont des Laroque-Toirac. On les trouve aussi à Saint-Maurice. En 1494, noble Claude de la Roque, seigneur de La Roque et de Lavergne, coseigneur de Toirac, de Ste-Colombe, de St-Bressou et de Sonac, et vénérable homme Bertrand de la Roque, prieur de Montsalès arrentent à Pierre Laborie, alias Lacombe, du village de Lacombe (ste-Colombe), un pré.

En 1531, noble Pierre de la Roque, seigneur de Ste-Colombe.

En 1541. 1542, noble Bertrand de la Roque est dit seigneur de Ste-Colombe.

Le 7 janvier 1547, 2tienne de Paramelle achetait à Claude et Bertrand de la Roque la plus value des rentes achetées par lui ès paroisses de Ste-Colombe et de Labathude et qui déjà le faisaient seigneur (notes Champeval).

Fief d'Arcambal aux Cardaillac en 1659.

Paramelle-Gasquet :

Seigneurs directs de Sainte-Colombe. La famille Paramelle prend son nom du village de Paramelle à Saint- Cirgues (voir ce nom). Elle est remplacée par celle de Gasquet, peut-être la même qu'on trouve en Provence au XIII^e siècle et dont une branche s'est établie en Angleterre, d'où est sortie le cardinal

Gasquet, au XV^e siècle, deux rameaux, l'un établi à Tourves, depuis près de deux cents ans, l'autre établi à Figeac, avec Guillaume III.

En 1534, Jean II épouse Anne de Paramelle, sœur sans doute d'Etienne de Paramelle, seigneur de Ste-Colombe, marié à Catherine du Cayrou de Figeac, père d'Antoine de Paramelle, écuyer, seigneur de Ste-Colombe, viguier de Figeac, quelquefois confondu avec Antoine de Gasquet dit de Paramelle.

La généalogie de Saint-Allais donne à Jean pour fils Etienne de Gasquet, seigneur de Cardaillagues, marié à Marguerite d'Henry, en 1580. Ce sont des protestants.

Cet Etienne a deux fils : Pierre et Jacques. D'après un acte de 1670, Jacques, fils d'Etienne ou frère d'Henry de Gasquet, que ne donne pas la généalogie. C'est un acte relatif au paiement de certaines sommes d'argent léguées aux pauvres de Ste-Colombe, par Etienne, le père, par Henri, frère de Jacques, et ses frères. Jacques a pour fils un autre Jacques, baron, comme lui de Sainte-Colombe. La généalogie de Saint-Allais paraît les confondre. Le premier épouse N. de Carros de Saint-Marsal. En 1667, il hommageait pour les biens dépendant de Ste-Colombe et pour le château de Paramelle (Arch. nat. P 540 n° 86). La fille de Jacques II épousa m. de Cruzy-Marcilhac, qui hérita des biens des de Gasquet (1699. 1707).

Le frère de Jacques 1^{er}, Pierre de Gasquet, épousait, en 1624, Jeanne de Castelnau, fille d'un conseiller au Parlement de Bordeaux et fondait la branche des marquis de Clermont.

Armes des de Gasquet : de sinople au coq d'argent, becqué, crêté, bardé et membré d'or - au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil levant d'or, dissipant un nuage d'argent - Devise : *Post nubile Phoebus*.

Aux papiers Folmont (mais analysé par moi) tout un dossier des rentes et possessions appartenant en 1627, au sieur de Gasquet de Sainte-Colombe.

Acquisition du moulin de Saint- Aubac (Arch. Lot F. 421).

Sainte-Frie :

En réalité Saint Symphorien, ainsi qu'il est dit dans la fameuse charte de 755. On trouve différentes formes de ce nom : Affrian, Affre, Affric, (cf. St-Affrique), Ste-Frie (1516), nom qui est resté, et qui est donné à un village situé entre Ste-Colombe et Rouqueyroux.

On trouve Sancti Affricani, dans un acte de 1299.1300 : accord entre le baron de Cardaillac et les seigneurs de la baronnie.

1197 - possessions de la famille de St-Bressou (Arch. Lot F. 493).

1400 - noble Géraud de Molières, du lieu de *Sancta Frica*, afferme un moulin à Saint-Maurice.

Possessions de l'abbaye de Leyme (voir seigneurie).

Communauté

De l'élection et subdélégation de Figeac.

Impositions en 1789 : 2973 livres - charges locales : 96 livres.

Famille Mage :

1721 - Jean Mage, fils de Dominique Mage, épouse demoiselle Jeanne de Gueric, fille de feu me J.G. (1757 - Marie Faubergues, veuve du sieur Gueric, enterré dans la chapelle de l'église), du village du mas del Blat.

Autre Jean Mage, avocat en Parlement, dont la fille est baptisée en 1784. Il était marié à noble dame Louise de l'Ile de Latapie. Marraine, la grand-mère maternelle : dame de Cougnou de Latapie (reg. Par.).

Albes - 1740, Pierre A., fils de Jean A., marié à Françoise Labourel - serait natif de Campandu (Gorses). Jean Albes - sa femme Marguerite Destrade, morte en 1755.

1769 - Pierre Albes, mort subitement au mas du Blat du village de Doumergues (reg. Par.).

Voir notes de m. Rouquié :

24 mars 1658 (cahier I p.1) délibération consulaire relative aux fournitures, faites aux troupes en 1653 et 1654, aux emprunts faits pour les payer, de même pour éviter autre logement. La communauté donne aux consuls tout pouvoir relativement aux intérêts de ces emprunts. Le 1^{er} septembre, autre délibération pour la taille au sujet de la dette (p. 15).

1659 - Les tenanciers de Mialaret ont un procès avec le seigneur (p. 314.318) même sujet.

1645 - Levée d'impôts - Rouquié VI p. 51.2.

Consuls de 1643, 1645, 1647, 1652 - Rouquié II p. 38, 51, 68, 77.

1659 - Etienne Destruel et Jean Latapie, consuls (I p. 292).

1645 - A Licagne et Etienne Galtié, consuls (VI p. 51).

Terrou

En l'archiprêtré de Figeac, d'après de pouillé Longnon et le 2^e pouillé Dumas. Celui-ci le met en l'archiprêtré de Thégra, en son 1^{er} pouillé : prieuré uni à la mense de l'abbé de Maurs, cure à sa présentation ; notre plus ancien pouillé (XIV^e siècle) le met en l'archiprêtré de Thégra, également à la présentation de l'abbé de Maurs. L'abbé en était prieur et en avait les dîmes (La dîme se levait à 11).

Quelques recteurs :

1542, me Jean Crochinous, recteur également de St-Médard de Presque (papiers St-Chignes) - 1549, témoin à l'Hôpital-Beaulieu.

1642, 15 mars, Antoine Truelh - ordonnance de visite de mgr Alain , n'était pas encore exécutée en 1646. On s'entendit avec le recteur pour bâtir la maison presbytérale. Les protestants ne seront pas cotisés.

1666, Rives Pierre

1670, Jean Théron, originaire de Bagnac.

1687, Antoine François Sabatier (Rouquié V, p. 58).

1722, Vialatte, vicaire.

1724, Jean Petit Bernard, ancien vicaire

1725, Jean Constans, docteur en théologie.

1729, Delver, vicaire, docteur en théologie.

1735, A. François Sabatier, du diocèse de St-Flour ; me paraît être le même qu'en 1687, mis à une fausse date, en effet, on trouve encore Jean Théron en 1687.

1748, 22 octobre, ordonnance de visite de mgr Duguesclin donnée à Leyme (Revue Religieuse VIII, p. 569).

1758, Pierre Louis Veyrac, du diocèse de St-Flour qui fit exécuter l'ordonnance de 1748. Son frère Jean lui sert de vicaire et, tous deux le 10 février 1791, prêtent serment à la Constitution civile du clergé, mais en faisant les restrictions qu'ils jugent nécessaires pour rester fidèles à l'église (Rev. Relg. I, p.509, 1892). Ils émigrèrent.

Pendant quelque temps, m. Antoine André Gaillard, de St-Céré, curé de Revel, accepte de faire le service, puis vint Antoine Caudèze, élu par le collège de Figeac et envoyé par l'évêque constitutionnel (16 décembre 1792), il resta jusqu'au 14 février où le culte lui fut interdit.

Religieux restés à Terrou pendant la Révolution :

Françoise Victorine de St-Thamar, visitandine de St-Céré - Gabrielle Elisabeth Duthil, prieure de Costejean - Jeanne Lacrouliche, religieuse de Leyme.

Prêtres présents le 8 fructidor an III, faisant leur déclaration de culte :
Jacques Lagarde de St-Céré - Le père Darroz, bénédictin de Maurs.

Lire tout l'article de m. J. Bessières consacré à Terrou pendant la Révolution
(rev. Relg. 1^{er} année, pp. 508, 522, 539, 557).

Sur le Terrou d'aujourd'hui, ou d'il y a quelque 40 ans, lire l'article du Frère C.
Rev. Relg. « mon village, pp. 461, 476, 493, 509, 523 ».

Deux chapellenies : de Lascols et de las Grenaulières, dont était titulaire, en
1792, Jean Hélie Salvat (prébendier du chapitre) - vers 1760, m. Constans :
chapellenie St-Michel (Rouquié vol. V p. 62).

1800, curé m. Gauzac, du diocèse de St-Flour, ancien vicaire de Cahus et de
Sousceyrac.

Ladirac :

Chapelle ouverte au culte vers la fin du siècle dernier. Le village est devenu
commune, mais la paroisse n'existe pas.

Terrou :

Les de Colomb. Voir la généalogie publiée par Champeval.

Voir bib. Muni. Cahors, papiers Greil, n° 227, nombreux actes, contrats de
mariage, testaments, etc.

1683 : noble Thamar de Colomb, écuyer, seigneur de Saint-Thamar, fait un
acte de bail à nouveau fief au nom de René de Colomb seigneur de Loumagne
(Rouquié, cahier XI, p. 104, 165).

La seigneurie :

A l'abbé de Maurs.

Château de Saint-Thamar - et une branche des de Colomb (voir généalogie par
Champeval, arch Lot F. 377, famille éteinte à la mort de m. Félix de Colomb de
St-Thamar, 1520 - 1874).

1612 - Jean Colomb, de la verrerie de Terrou, fermier, avec Jean Feyt, de la
châtellenie de St-Céré (arch. nat. q² 145²).

Famille de Terrou :

1267 - Guilhem de Terro, témoin dans un acte des de Barasc.

1301 - Bertrand de Terro, cède dans un arrangement entre le commandeur de
La Tronquière et le vicomte de Turenne (arch. nat. q¹ 146¹ f. LXVI).

1370 - Un Jean de Terro, de Flaugnac ? anobli (arch. Lot F. 507).

1428 - Jaime Lestroa a vendu des droits sur le capmas de Manauzel, sauf
réserve du droit de l'abbé 'arch. Austray, notaire Gailhardi).

1500 - noble Jean Maffre de Camburat, vend quelques biens dans la paroisse de Terrou (Austry, notaire Ampelli).

1503 - Antoine de Berriac a des rentes dans Terrou (Champeval).

La Communauté

Voir Rouquié.

Consuls de Terrou (Rouquié, vol. IV, p. 12, 39, 81, 182 - vol. V, p. 19, 26).

Une seule communauté avec Saint-Médard Nicourby.

Protestants : 1674. Testament de m. Antoine de Colomb, sieur de Mertilles.

Présent : Barrier, pasteur.

1660 - le prêche à Terrou (Rouquié V. p. 50).

1647 - imposition pour le cimetière. On décide de ne pas cotiser les protestants qui d'ailleurs refuseraient de payer et l'on ne veut pas de procès (Rouquié VIII, p. 41).

1658 - La femme de noble Jacques de Colomb sieur de Lespinasses, testant à Saignes, veut être enterrée à Terrou au cimetière de messieurs de la R.R. (religion réformée) (p. 271).

Thégra

Voir Ludovic de Valon : La seigneurie de Thégra, Cahors 1923.

Liste des archiprêtres :

Voir aux pages 95, 96, 128, 129, 152, 252, 253, 268, 269 - Arch. Lot série g.

Quelques recteurs ou vicaires perpétuels :

1344 - Guillaume de Calviac permute contre l'église d'Auzac qu'avait Jean de Calviac. Sa supplique nous apprend qu'elle avait été déjà l'objet d'un échange entre Pons de Vilars et Bertrand Chenas, lequel avait à son tour permuté avec Guillaume Garnier, lequel avait cédé l'église de Loubressac (Arch. vat. Supplic. J f. 72² - Reg. Vat. 182).

1491 - Raymond Maynard junior est vicaire perpétuel de l'église Saint-Barthélémy de Thégra, résignée par Jean Dauvaour qui avait voulu permuter avec Guillaume Pagès, devenu ainsi curé de Saint-Quentin près Sarlat. Maynard était curé de Cazals et de ses annexes (Reg. Vat. 760 f. 310^v, 313).

1538 - Pierre Delpech ou Dupuy reçoit l'église par son oncle Raymond Delpech, vicaire perpétuel, de St-Barthélémy de Thégra qui résigne avec les annexes de St-Pierre de Mayrinhac et de Notre Dame de Lavernhe, ainsi que la chapelle de St-Blaise de Lavernhe (Fonds Latran 1657, f. 84). Il était contemporain de Gilles de Valon de Thégra.

1542 - Autre Raymond Delpech remplaçant dans les mêmes conditions, Pierre Lagarde qui résigne (fonds Latran 1740 f. 187 - 1735 f. 180^v).

1555 - Raymond Delpech résigne en faveur de son neveu Guillaume Delpech (ibidem 1843, f. 88 - Arch. Lot B. 1262).

1556 - L'année suivante ces différentes églises sont données à Bernard Estivals (Reg. Vat. 1813, f. 278).

1611 - Le curé Pierre Bonnet appelé prieur de Thégra, installe le curé de Carluçet (Papiers de Vézi).

1662 - Me Antoine Albarel, fils d'Antoine Albarel, procureur d'office du marquisat de Thémines, fait, avec son père, vente de la métairie de Barbaza (Montfaucon) à me Pierre Belvèze, chanoine de Cahors (Arch. nat. P.836 n°8 - Arch. Lot B. 1225).

1695 - Rossignol (BSEL XXII p. 34 - Rouquié, cahier V p. 125)

1699 - Antoine Pons, héritier de Jean Pons (Rouquié VIII p. 50).

1755. 1756 - Jean Barrat assassiné le 28 décembre (procès instruit par le sénéchal de Martel).

1757 - Guillaume Verdié.

1810 - Bargues.

Quelques vicaires :

1664 - Jean Aimeric, notaire de Mayrinhac.

1674 - Pierre Vaquié (reg. Rocamadour).

1693 - Bargues.

1733 - Guillaume Sélébrar à Lavergne.

1738. 1748 - Marc Dubois de la Pradelle.

1746 - Joseph Borie, vicaire de Mayrinhac.

1756 - Joseph Grèzes.

1762 - François Mamet, à Lavergne.

1763 - Joseph Clareti, docteur en théologie.

Chapellenie

Dite chapelle Dupuy de la Grèze en l'église de thégra (pouillé Aillot - 100 livres).

Chapelle Saint-Laurent - 25 livres.

Prêtres obituaires

Font Saint-Jean, sur l'emplacement de l'église paroissiale primitive.

Lieu dit : Caminade.

Cens à nouveau fief (1443)

Dans les papiers Champeval est la copie d'un acte par lequel Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, un des lieutenant du roi, pour achever la guerre contre les Anglais (voir Lacoste, III p. 397³³¹), donne à quelques habitants de Thégra, les terres de la paroisse de Thégra : « *id omne quod dici solet parochia Tegra in cadurco* », sous le cens de 4 sétiers froment, 6 avoine, mesure d'Argentat, 60 sous, 4 poules 4 chapons, 15 sous d'acapte.

Fait à Tulle le 9 décembre 1443.

Aucune allusion dans le livre de m. de Valon.

Copie de l'acte sur papier bleuté (fin XVIII^e siècle dans le carton Thégra).

³³¹ Référence non trouvée.